



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

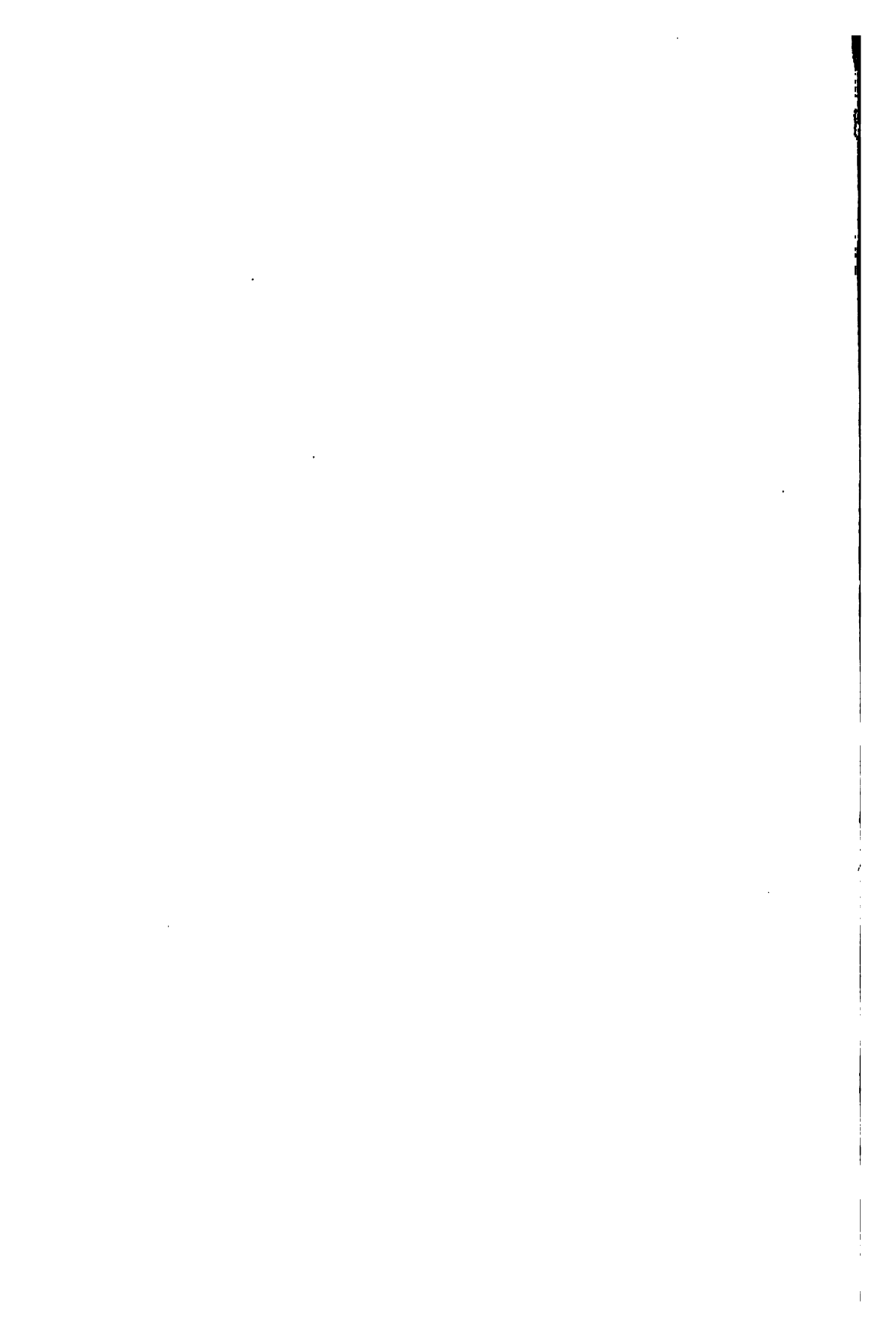
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>











REVUE  
ARCHÉOLOGIQUE

---

**NOUVELLE SÉRIE**

Janvier & Juin 1878

---

XXXV



---

PARIS. — IMPRIMERIE PILLET ET DUMOULIN  
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

---

REVUE  
**ARCHÉOLOGIQUE**

695-8

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES  
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

**NOUVELLE SÉRIE**

DIX-NEUVIÈME ANNÉE. — TRENTE-CINQUIÈME VOLUME



PARIS

AUX BUREAUX DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et C<sup>o</sup>

QUAI DES AUGUSTINS, 35

1878

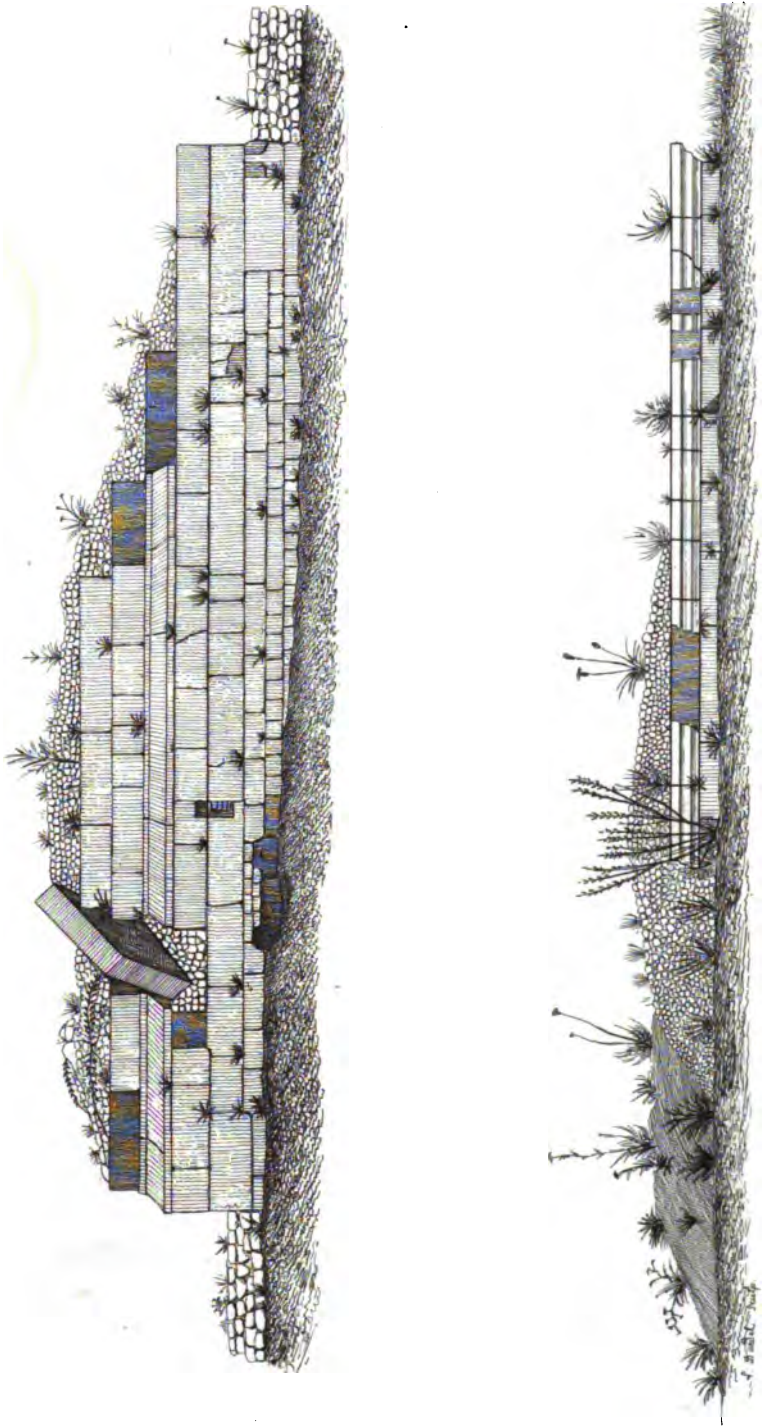
10

265.

11111111  
22222222  
33333333

THE ASTOR LENOX  
TILDEN FOUNDATION  
PUBLIC LIBRARY  
125 ST. LEWIS AND  
TILDEN FOUNDATION

THE ASTOR LIBRARY  
JY



Imp. Ch. Blanchard, 1876

MONUMENT DE SARRA

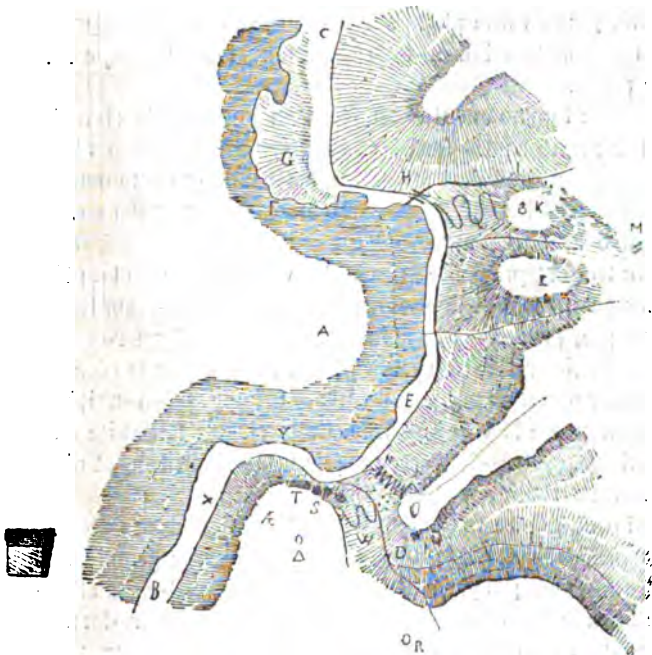
---

LE MONUMENT DE  
**SARBA** (Djouni de Phénicie)

ET LE SITE DE

**PALÆBYBLOS**

---



- A. Baie de Djouni. — B. Chemin du Lycus. — C. Chemin de Djebil. — D. Chemin de Zouk. — E. Chemin du littoral, voie antique. — F. Râs Mamiltein. — G. Rochers. — H. Pont Mamiltein. — I. Nahr Mamiltein. — J. Montée de Ghazir. — K. Ghazir. — L. Ain Warka. — M. Ruines d'un temple. — N. Chemin en lacets. — O. Mont Climax. — P. Chemin d'Harissa. — Q. Deir Bkerké. — R. Zouk Mikail. — S. Sarba. — T. Temple. — V. Antoura. — W. Sentier. — X. Bouquet de pins. — Y. Rochers taillés. — Z. Djouni. — Æ. Champ Nauphal  
A. Débris et citerne.

Lorsque, venant de Beyrouth et se dirigeant vers le Nord, on arrive au bord du Lycus, on peut traverser la rivière soit à gué, soit au pont, un peu plus haut. On continue sa route en laissant à sa droite un moulin, à sa gauche une petite fabrique, et en cheminant dans un sentier pierreux qui côtoie des champs de colocasses et de mûriers. Ces champs dépassés, on n'a plus autour de soi que des rochers et des pierres. La route est pénible; on l'abrège en galopant sur une grève étroite, le long de la mer, jusqu'à un bouquet de pins-parasols. Là on remonte sur la route qui tourne à l'Est en côtoyant la rive Sud de la baie de Djouni, qu'on a à sa gauche. Devant vous se dresse un haut contre-fort du Liban au pied duquel s'étagent des maisons blanches disséminées dans la verdure des mûriers. A droite, des maisons en contre-haut annoncent les approches d'un village, et des rochers taillés indiquent l'emplacement d'une localité antique. Quelques pas encore, et la route descend, en passant devant un petit café, jusqu'à une plage sur laquelle se voient constamment des barques en construction ou en réparation. On est à Djouni, sur la grande place.

Le chemin tourne ensuite au Nord en longeant la rive Est de la baie et le grand contre-fort dont j'ai parlé, franchit trois lits de torrents, passe au pied de la montée de Ghazir, et là, tourne à l'Ouest sur la rive Nord de la baie. A partir de cet endroit il se trouve resserré entre la mer et des rochers formant l'extrémité d'un autre grand contre-fort qui abrite la rade des vents du Nord et du Nord-Est. Quelques pas plus loin le chemin franchit le Nahr-Mamiltein sur un pont antique, puis, au Râs-Mamiltein, s'infléchit au Nord, dans la direction du Nahr-Ibrahim et de Djebeïl, le long de la côte de Syrie.

Le sentier pierreux qui part du Lycus occupe, selon moi, à peu près l'emplacement de la voie romaine. Celle-ci, qui fait suite au sentier et le continue, est très-distincte jusqu'au Râs-Mamiltein et n'est autre que la route actuelle.

Djouni occupe une vaste étendue de terrain, car ses maisons sont très-éparpillées. La plupart sont adossées à cette grande montagne ou contre-fort dont j'ai parlé et qui, courant du Nord-Est au Sud-Ouest, protège la rade des vents d'Est et de Sud-Est. Ce contre-fort, dont les pentes sont extrêmement raides, se termine brusquement, à Djoun; même, en une sorte de promontoire séparé des collines de Zouk par le ouâdi Antoura, dont le fond est un lit de torrent, à sec l'été. Ce ouâdi est dominé, à son entrée, par le Deïr Bkerké, construction de caractère féodal et des plus solides. C'est la résidence d'hiver du patriarche maronite. — Un peu plus haut se voit une petite chapelle mi-

raculeuse. — Ces deux édifices sont, pour ainsi dire, accrochés au versant Sud du promontoire précité. Quelques arbres les dominent et les environnent. Au sommet sont des rochers, et un chemin qui mène au pays haut par Harissa, Ghosta, etc. Ce chemin ne communique qu'avec Djouni par un sentier pratiqué sur le versant Ouest, en vue de la baie, et dont l'entrée m'a paru avoir été évidemment pratiquée de main d'homme dans les rochers de crête. Ce sentier descend le flanc de la montagne en lacets réguliers, nombreux, relativement peu rapides, traverse le village en faisant quelques sinuosités et vient déboucher sur la place, non loin d'une filature. — Les maisons bâties sur une petite hauteur, au Sud de la baie, et que l'on a à sa droite en venant du Lycus, forment un petit groupe, une sorte de hameau nommé *Sarba*.

La baie de Djouni est plus profonde au Nord, où l'ancrage est plus sûr (et où j'ai vu une fois au mouillage une corvette anglaise), qu'au Sud où le fond est sablonneux. Toute grande ouverte à l'occident, elle n'est exposée qu'au vent d'Ouest, vent de pluie, vent d'hiver moins violent et moins dangereux que les vents du Nord et de l'Est. J'ajouterai que la rade est accessible de nuit pour les barques habituées au cabotage le long de la côte, et le serait pour tous autres bâtiments si un feu de port était établi dans une position convenable. Mais les bâtiments de commerce ne viennent pas à Djouni, et Djouni restera toujours ce qu'il est malgré son port, qui est en somme le seul qui mérite ce nom de Péluse à Alexandrette. Pourquoi cela ? C'est que Djouni n'a point de territoire, étant resserré entre les montagnes et la mer, et par conséquent n'est pas dans un pays de production. De plus, Djouni et son magnifique port, que quelques travaux rendraient le plus sûr du littoral syrien, sont pour ainsi dire isolés du reste du pays, ne communiquant avec le Nord et le Sud que par les défilés de Mamiltein et du Lycus, avec les pays hauts et les vallées voisines, à l'Est, que par des sentiers de montagne. Djouni est donc resté village tandis que Tripoli, Djebeil, Beyrouth, Saïda, Sour, Acre, possédant des territoires d'une grande étendue, productifs, et d'un accès et d'un parcours relativement faciles, sont devenues des villes opulentes.

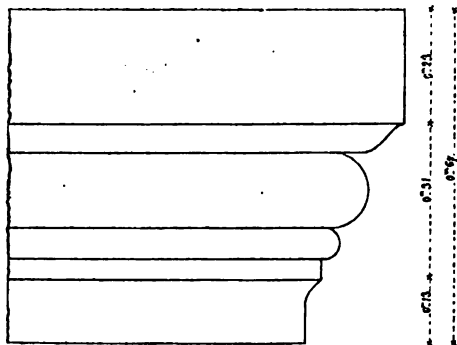
Djouni est à peu près à égale distance de deux villes importantes : Djebeil et Beyrouth. Approximativement il y a, par la route ordinaire : 1° de Djouni à Djebeil 17,939 mètres ; 2° de Djouni à Beyrouth 18,438 mètres ; 3° ce qui donne pour la distance totale de Djebeil à Beyrouth environ 36,377 mètres.

La partie de Djouni nommée *Sarba* est comme un petit faubourg à



part. Il occupe la croupe terminale d'un massif rocheux dont la hauteur varie de 15 à 20 mètres et au bas duquel passe la route. Les rares maisons de Sarba (quatre ou cinq) regardent toutes le Nord, c'est-à-dire la baie. Sauf le petit café dont j'ai parlé, elles sont bâties au bord du plateau que forme le sommet de la colline et qu'occupe un champ cultivé appartenant au scheikh Nauphal. Pour y parvenir, on tourne à droite lorsque, venant du Lycus, on arrive sur la plage près des barques. On monte ensuite un sentier qu'on trouve bientôt à droite et qui débouche sur la hauteur, longe le champ Nauphal au Levant, et conduit au seuil de chaque demeure. — La principale habitation est celle de MM. Khadra. C'est la dernière à l'Ouest. Elle attient à une petite propriété sise au Couchant et consistant en plates-bandes de terrains de culture, s'étageant sur la pente de la colline au moyen de murs de soutènement en pierres sèches, peu élevés (1 à 2 mètres). Le premier palier est en contre-bas du champ Nauphal et la différence de niveau est d'environ 6 mètres. Il n'y a point de mur de soutènement. Celui-ci est remplacé par la paroi d'un grand édifice rectangulaire dont les trois autres côtés sont engagés et enfouis dans le terrain Nauphal, et qui maintient parfaitement les terres.

Ce monument, évidemment antique, est plat à sa partie supérieure et dallé de grandes pierres taillées avec soin ; mais cette terrasse est presque entièrement recouverte par un énorme amas de moellons gros, en moyenne, comme un pavé. Elle était bordée par une corniche dont on voit des restes presque au niveau du sol, dans le



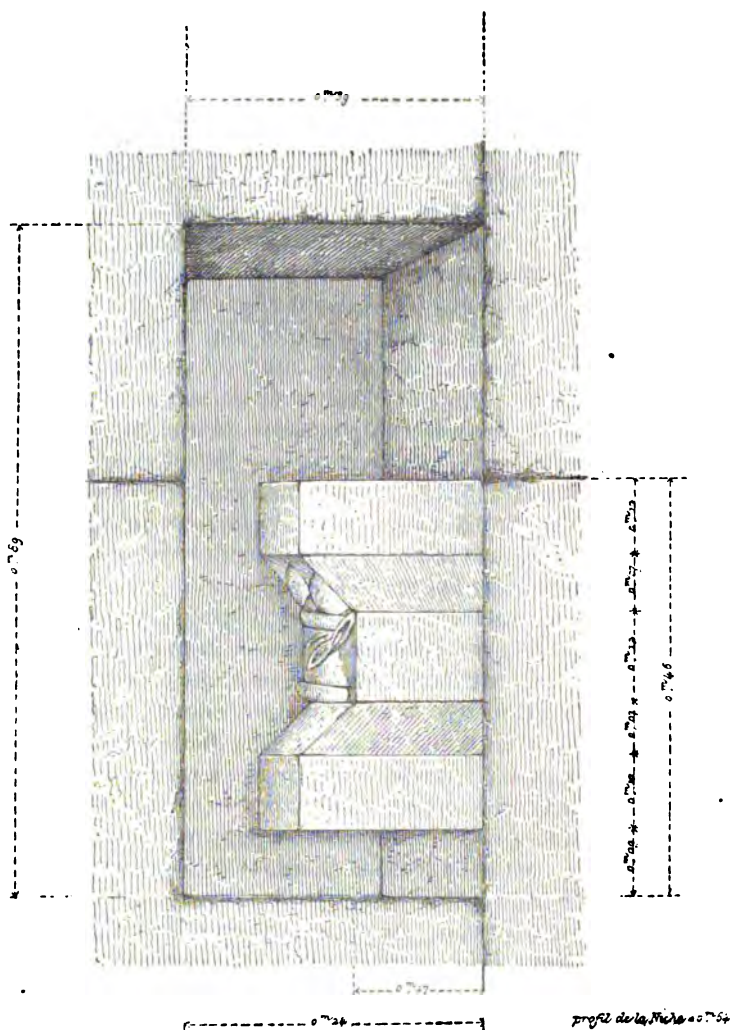
champ Nauphal. Ces restes appartiennent à la façade Sud, maintenant enfouie, et qui regardait Beyrouth. — Si l'on descend dans

le premier terrain Khadra, la façade Nord apparaît tout entière, regardant la baie et les rochers de Mamiltein. Elle est, pour ainsi dire, intacte, et permet de se faire une idée exacte du monument.

L'édifice se compose de deux massifs de maçonnerie superposés. Comme celui du haut est en retrait sur l'autre, ce retrait est ménagé par une cymaise renversée, plate et dont l'obliquité est d'un peu moins de 45°. Le massif inférieur ou base se compose de cinq assises (la plus basse visible au ras du sol), toutes cinq de hauteurs inégales et en pierres taillées de dimensions qui varient de 5 mètres de long à 0<sup>m</sup>,50 et même moins. — L'assise dans laquelle est pratiquée la cymaise, et les trois dernières qui forment le massif supérieur, sont entre elles d'inégale hauteur. A cette partie supérieure de l'édifice des pierres manquent au parement extérieur, à l'Est et à l'Ouest; la partie médiane n'a, pour ainsi dire, pas souffert, et permet de restituer l'ensemble. — A l'angle inférieur occidental du monument, la première pierre de la seconde assise fait une forte saillie et est, dans sa moitié supérieure, pourvue d'une sorte de tenon de mortaise comme si elle eût dû s'encastrier dans un autre bloc et être, en quelque sorte, l'arrachement d'une maçonnerie. Cette seconde assise, comme on le voit sur la planche, se dédouble jusqu'au roc qui paraît vers l'extrémité Est. De gros moellons bien équarris et en deux rangs superposés remplacent une pierre absente, entre la pointe du roc et la troisième assise. Enfin des pierres de taille font suite jusqu'à l'angle oriental de l'édifice. — A l'Est, c'est-à-dire à la gauche du spectateur, au tiers environ (10<sup>m</sup>,50) de la longueur totale de la façade et entre les deux assises du massif inférieur, immédiatement sous la cymaise, est une niche rectangulaire large de 0<sup>m</sup>,39, haute de 0<sup>m</sup>,89, profonde de 0<sup>m</sup>,64. Cette niche a été taillée dans les deux blocs superposés de gauche, ceux de droite formant simplement paroi. Du milieu de cette paroi de droite se détache un petit cippe carré, haut de 0<sup>m</sup>,46 et se présentant comme une console ou un support, sculpté (avant sa pose?) dans le bloc de la seconde assise. — Ce cippe consiste en un dé haut de 0<sup>m</sup>,12, ayant une base de 0<sup>m</sup>,17 composée d'une cymaise plate et d'une abaque. Le couronnement est pareil. Sur la face médiane ou antérieure, regardant la paroi de gauche, se présente de profil une tête de génisse de style assez primitif, sculptée en relief sur le dé et la cymaise supérieure. — 0<sup>m</sup>,09 séparent la base du cippe du sol de la niche, et 0<sup>m</sup>,34 séparent le plafond de celle-ci du dessus de la console.

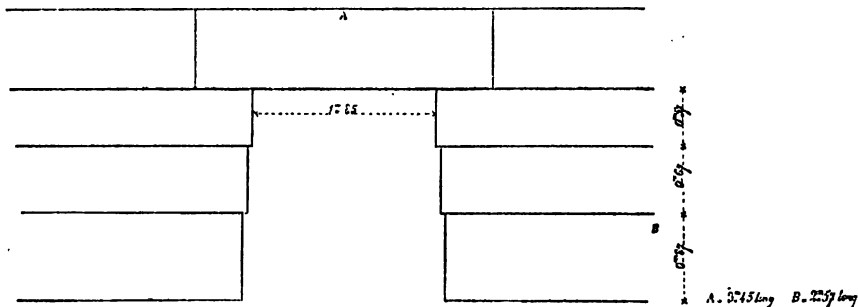
A gauche de la niche, vers l'angle Est de l'édifice, est une brèche produite par l'enlèvement de pierres de parement extérieur appar-

tenant aux cinq dernières assises du haut. Un des blocs ou dalles de terrasse, déplacé, a basculé et recouvre obliquement cette brèche, qui donne accès dans un couloir. Celui-ci est rempli,



comme doit l'être tout l'intérieur du monument, par des pierres, dont les plus grosses ont été édifiées en un mur vertical pour empêcher toute descente ou toute tentative de déblayement. La

plafond, de 1<sup>m</sup>,85 de large, est formé par les dalles de terrasse, dont une est longue de 3<sup>m</sup>,45. Les parois du couloir vont en s'élargissant vers le bas, car les assises surplombent de 0<sup>m</sup>,08 à 0<sup>m</sup>,10 l'une



sur l'autre. Celles-ci sont, comme le reste de l'édifice, de grand appareil (une pierre mesure 2<sup>m</sup>,57 de long), mais de hauteurs inégales : celle du haut a 0<sup>m</sup>,57, la seconde 0<sup>m</sup>,69, la troisième 0<sup>m</sup>,87.

J'ai mesuré le monument avec un décimètre-ruban ; aussi mes cotes sont-elles approximatives. J'ai trouvé 28<sup>m</sup>,50 (54 coudées philétériennes) pour la longueur du massif inférieur, ce qui donne pour celui du haut 27<sup>m</sup>,60 en déduisant de chaque côté environ 0<sup>m</sup>,45 de retrait. — La largeur de la terrasse est d'environ 14<sup>m</sup>,69 (27 coud. phil.), et celle du bas de l'édifice, par conséquent, est d'à peu près 15<sup>m</sup>,60. La hauteur du monument prise à l'Ouest, depuis le haut jusqu'à la base de la pierre d'arrachement, est de 6<sup>m</sup>,27. A l'Est, les hauteurs additionnées des six pierres d'angle superposées donnent (les quatre assises du massif supérieur étant d'épaisseur égale) : 0<sup>m</sup>,84 × 4 + 0<sup>m</sup>,88 + 1<sup>m</sup>,14 = 5<sup>m</sup>,38. La moyenne d'élévation serait de 5<sup>m</sup>,82 (11 coud. phil.), mais la mesure vraie ne pourrait être obtenue qu'en déblayant et mettant à nu le rocher qui sert de base à l'édifice.

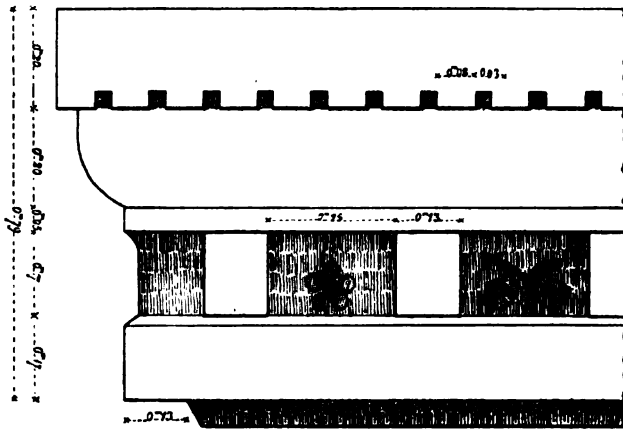
La pierre dont est bâti celui-ci m'a paru être un calcaire blanc, dur et compacte, de même nature que la roche environnante.

Les débris antiques que j'ai reconnus autour du monument sont :

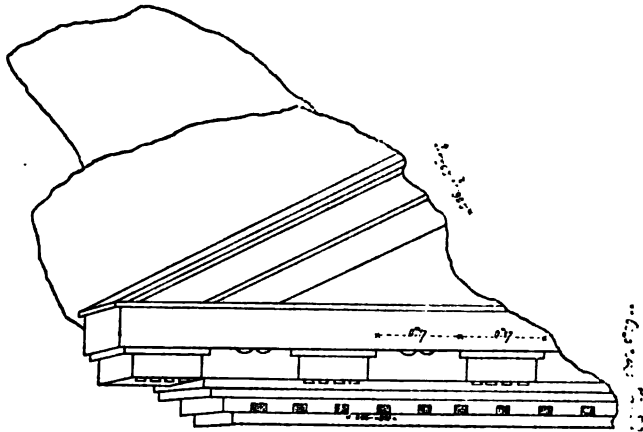
1° A l'angle Ouest, gisant sous une broussaille, un fragment d'une corniche de grande dimension, de style simple et sévère, d'exécution vigoureuse. Je crois ce morceau très-ancien et d'époque grecque.

2° L'angle oriental se rattache à la maison Khadra par un mur de soutènement en pierres sèches, dans lequel sont enchâssés des tronçons de colonnes de granit gris, de 0<sup>m</sup>,70 de diamètre.

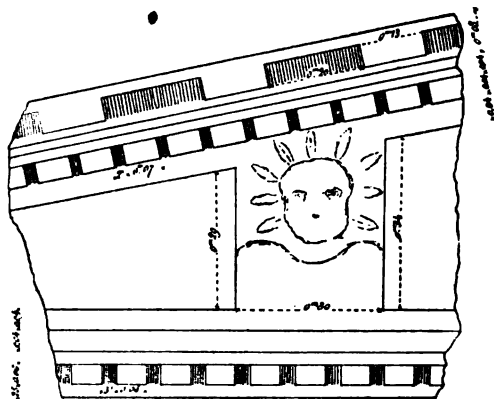
3° Dans le champ Nauphal sont deux citernes, antiques, m'a-t-on dit : l'une proche du monument et que je n'ai pas vue ; l'autre au Sud-Est, près du sentier de communication, et dont l'orifice, carré,



est presque entièrement recouvert par un bloc à bossages de 1<sup>m</sup>,76 de long, 1 mètre de large et 0<sup>m</sup>,84 de haut. Tout à côté gisent dans l'herbe : un fragment de petite corniche en pierre blanche, et deux



portions de petits frontons, d'architecture grecque, et dont l'un porte une tête radiée d'Apollon. — Je n'ai pas vu d'autres débris aux environs.



Les rochers de la côte présentent, comme je l'ai déjà dit, des vestiges de travaux antiques, tous groupés dans le voisinage immédiat du grand édifice et sous la maison Khadra, parallèlement à la route :

A gauche, en venant du Lycus, tout au bord de la mer, une alvéole circulaire avec un trou central avait dû recevoir une meule de moulin.

Plus bas, un rocher brisé et tombé dans l'eau a été entaillé comme pour recevoir des assises de maçonnerie.

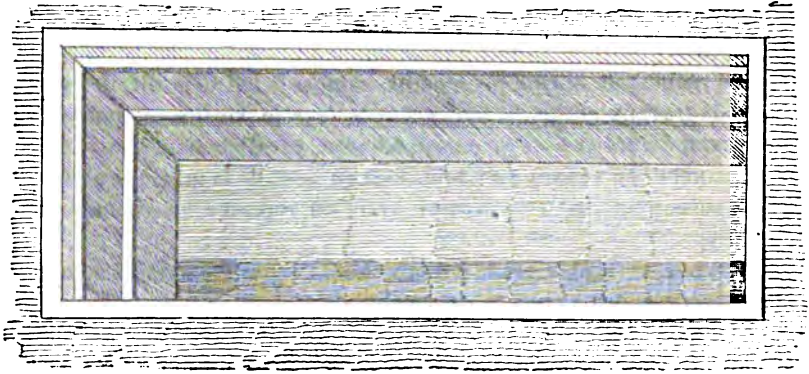
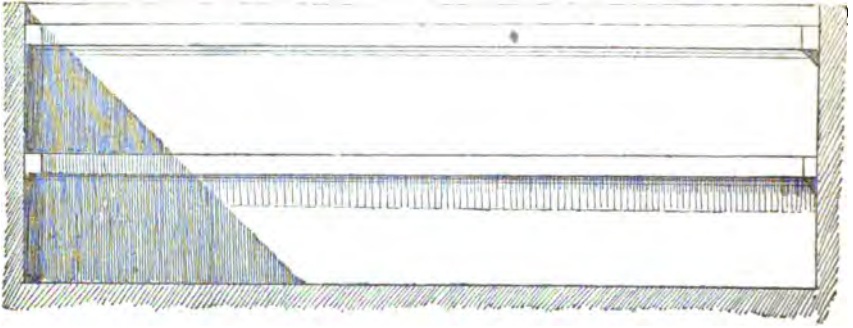
Enfin, les roches voisines portent les traces du travail de l'homme.

Sous la maison Khadra, une paroi de roc bien taillée et assez haute est peut-être celle d'une citerne ou indique, plus probablement à mon sens, qu'on avait adossé là une habitation.

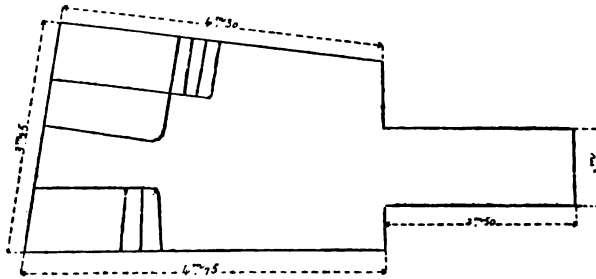
Un peu plus bas est une citerne à ciel ouvert. Elle est carrée et d'environ 4 mètres de côté.

A peu près à 35 mètres de là, au Levant, sont six alvéoles sépulcrales pratiquées dans le rocher. Quatre sont dans la direction N.-S. (parmi elles est une tombe d'enfant) et deux dans la direction E.-O. Une de ces deux est une tombe de tout petit enfant.

A trois pas de là, vers l'Est, est une chambre et trois tombes d'adultes, orientées N.-S. Celle du milieu présente une particularité curieuse : sa longueur est de 2<sup>m</sup>,11 ; sa largeur à la surface du roc, de 0<sup>m</sup>,66 ; sa profondeur, de 0<sup>m</sup>,74 ; un listel ou baguelette carrée saillante qui règne sur tout le pourtour de la paroi interne, à 0<sup>m</sup>,26 de distance du fond, divise horizontalement le tombeau en deux parties égales et permettait, en servant de support à une dalle intermédiaire, de superposer deux cadavres.

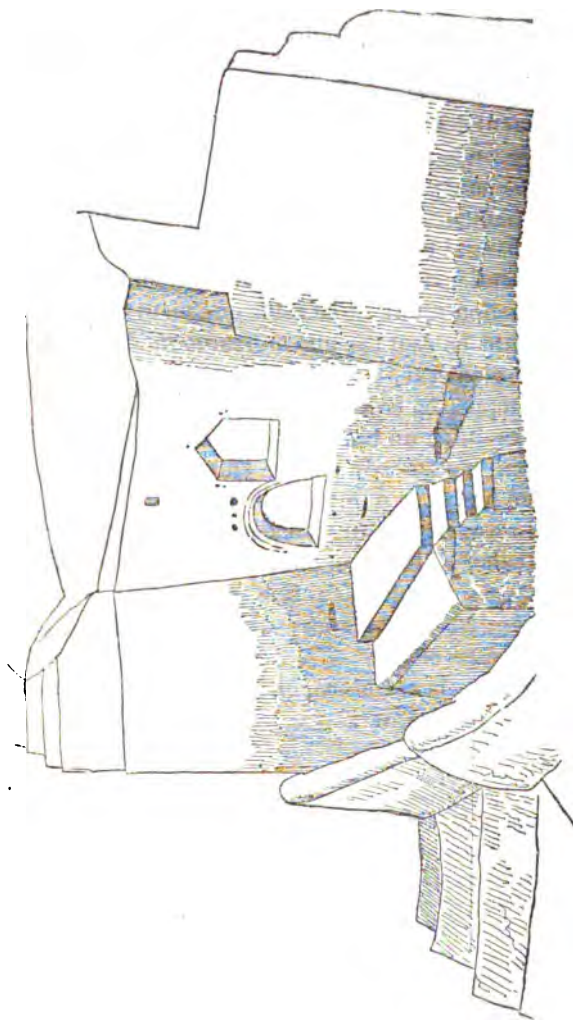


Enfin, plus bas, à quelques pas de la route, es une excavation ou chambre taillée dans le roc. Elle affecte la forme d'un trapèze allongé



dont la base, de 3<sup>m</sup>,15, est au Levant. Le côté Sud est de 4<sup>m</sup>,30. Le côté Nord, de 4<sup>m</sup>,75. Dans la paroi Ouest, qui peut avoir 2<sup>m</sup>,80 de

large (je n'ai pu la mesurer), s'ouvre sur toute la hauteur une sorte de conduit ou cheminée dont la section est un carré long de 2<sup>m</sup>,50 sur 1 mètre.— Au-dessus de la paroi Est sont quelques marches d'un



escalier qui s'interrompt brusquement. — A un pied et demi, à peu près, au-dessous, un rebord a été ménagé horizontalement dans la pierre et se prolonge sur toute la longueur de la paroi Sud.— Dans la



partie inférieure de la chambre, toujours à l'Est, ont été taillés, dans les encoignures Nord et Sud, deux escaliers, le premier de trois marches, l'autre de quatre. Tous deux tiennent à un palier; à celui du Sud est jointe une sorte de console ou palier annexe en contre-bas de l'autre de quelques centimètres. — Au-dessus de cet escalier, dans la partie Sud, ont été creusées, l'une un peu au-dessus de l'autre, deux niches, la plus basse cintrée, la plus haute à voûte angulaire. Elles étaient probablement fermées, car des trous de clous encore visibles indiquent des garnitures d'entrée. — Sur la même paroi (au niveau de la seconde marche) est une sorte de boyau qui servait, je crois, de rampe ou de point d'appui. — La paroi Nord n'a que le tiers environ de la hauteur de celle du Sud. Elle est couronnée par un parapet assez bas qui permet de voir toute la chambre. — Le long de ce parapet un sentier et quelques degrés descendent sur la route. — Le fond de l'excavation est un lit de sable que vient sans cesse mouiller le flot de la baie entrant par une anfractuosité de rocher. — Cette chambre est, à mon sens, un curieux spécimen d'une cave marine de maison antique. Je crois en effet que le lit de sable du fond recouvre une cavité ou un bassin où l'eau était sans cesse renouvelée, ce qui permettait d'y tenir du poisson en réserve (1). La cave, étant fermée du côté Nord par une muraille qui continuait la paroi et le parapet, était recouverte d'un plancher portant sur ce mur et sur la feuillure du rocher à l'Est et au Sud. On arrivait sur ce plancher par les degrés cités en premier lieu. Une trappe et un escalier de bois permettaient de descendre sur les paliers de pierre et, par les marches, jusqu'au réservoir. Les niches renfermaient les ustensiles et le luminaire. Quant à la cheminée, elle servait à l'aérage, à puiser de l'eau, monter le poisson, etc.

(1) A Beyrouth même, vers Râs-Beyrouth, les roches de côte qui s'étendent depuis les cimetières (non loin du Port à charbon) jusqu'à une petite anse, vers la ville, offrent de nombreuses traces du travail de l'homme. Outre des débris de maçonneries de plusieurs époques, on peut voir, dans les endroits où le roc est aplani, des *bassins carrés*, en communication avec la mer au moyen de goulets, étroits de deux ou trois doigts, ou rigoles qui permettaient à l'eau de se renouveler sans cesse. Sauf un ou deux, ces bassins ne sont pas assez profonds pour qu'on puisse s'y baigner. Aussi je les considère simplement comme des *réservoirs à poissons*. Quelques-uns présentent sur leurs bords des traces de feuillures, ce qui me fait supposer que des fermetures à claire-voie pouvaient s'y encastrier. — Je crois que sur d'autres points des côtes de Phénicie on pourrait reconnaître, dans les roches travaillées, des réservoirs identiques.

Avant d'étudier le monument de Sarba et de dire un dernier mot sur les antiquités qui l'environnent, il est nécessaire de préciser, dans la mesure du possible, le passé de Djouni.

Rien d'antique dans ce nom de Djouni. Il s'écrit جوني et est le relatif de جون dont la racine est جان être blanc ou rouge; جون signifie baie, bras de l'arc (voy. *Dict. de Kazimirski*), et ces deux sens rapprochés rappellent ce vers de Virgile :

Portus ab Eoo fluctu curvatur in arcum.  
(*Énéide*, l. III, v. 533.)

جوني veut donc dire *golfe*. C'est le village de la Baie, nom d'origine tout arabe.

Les Itinéraires anciens ne m'ont fourni aucun renseignement sur le site de Djouni; mais Pline l'ancien m'a donné un nom sur lequel j'ai pu baser des conjectures : « At in ora etiamnum subjecta Libano: « fluvius Magoras (1), Berytus colonia quæ Felix Julia appellatur, « Leontos oppidum, flumen Lycus, Palæbyblos, flumen Adonis, « oppida Byblos, Botrys... » (l. V, c. 17). — Palæbyblos se trouvait donc entre le Lycus et l'Adonis. — Mais Strabon est plus explicite encore : « εἴτα μετὰ ταύτην (Byblos) Ἀδωνίς ποταμὸς, καὶ ὄρος Κλίμαξ καὶ « Παλαίβυβλος, εἴθ' ὁ Λύκος ποταμὸς καὶ Βηρυτός » (l. 16, c. XIX). D'après

(1) Il me semble hors de doute que *Magoras* soit une appellation grecque du Tamyras, et ne désigne pas le Nahr-Beyrouth comme je l'ai cru moi-même, en supposant une interversion dans les manuscrits (voir *Rev. archéol.* 1872, *Leontopolis de Syrie*). En effet :

1° Pline, ne mentionnant que les étapes et sites remarquables de la côte, devait omettre le Nahr-Beyrouth (qui probablement tirait alors comme aujourd'hui son nom de la ville même), beaucoup trop près de Beyrouth pour former une station distincte, et se confondant avec la cité.

2° Pline mentionne le *Magoras* comme le premier point de la côte (en venant du Sud) où le Liban se rapproche de la mer. Or ce point est justement le *Tamyras*.

3° Dans son Routier du littoral, Pline ne devait pas omettre le *Tamyras*, halte obligée avant d'arriver à Beyrouth, et célèbre comme limite de l'ancien royaume Giblite, dont l'autre frontière était l'*Adonis*.

4° Il est à remarquer que Pline donne l'épithète de *flumen* au Lycus et à l'*Adonis*, rivières qui ne sont jamais à sec. Le Nahr-Beyrouth étant dans le même cas, si le nom de *Magoras* l'eût désigné, l'auteur l'eût aussi appelé *flumen*, « cours d'eau ». Mais il le qualifie de *fluvius*, « torrent ». Donc le *Magoras* ne peut être que le *Tamyras*, qui est un torrent, et il n'existe aucune interversion dans les leçons des manuscrits.

5° Le mot *Magoras* étant familier aux oreilles des Grecs, ceux-ci, aidés par l'assonance des deux noms (*Tamyras*, *Magoras*), ont adopté celui dont le sens leur était le moins étranger.

ce texte, la route, en allant N.-S., passait *d'abord* au pied du mont Climax, puis à Palæbyblos. — Toutefois la carte de Peutinger seule m'a donné par ses chiffres une solution satisfaisante. En effet : en allant du Sud au Nord nous y voyons après *Beritho* le chiffre VII. A ce septième mille se trouve justement le village actuel d'*Antelias*, le *Leontos oppidum* de Pline. Ensuite *Palæbyblos* sans aucun chiffre, et enfin *Biblo* suivi du chiffre XII, représentant le nombre de milles qui séparent cette station de la précédente. Or les 17,939 mètres que l'on compte entre Djebeïl (Byblos) et Djouni équivalent à douze milles romains de 1481<sup>m</sup>,481, plus un dixième. Le site de Djouni est donc celui de Palæbyblos, que je suppose avoir occupé la rive Sud de la baie. — Lorsque des Phéniciens, partis de l'Est, furent portés, malgré eux peut-être(1), par les courants et les moussons des mers de l'Inde jusque dans le golfe d'Oman, ils continuèrent à pousser leurs *praos* vers l'Ouest et, trouvant la route fermée au fond du golfe Persique, s'établirent sur les côtes d'Arabie non loin de l'embouchure du Chott-el-Arab, où ils fondèrent Tylos et Arados (*les Bahreïn*; Pline, *Hist. nat.*, VI, 28). Intelligents, vifs et entreprenants comme des Américains, ils prirent pied sur le continent, s'établirent en Chanaan, et, avançant vers l'Occident, sans doute d'après l'opinion (peut-être de source atlante) qu'ils devaient, par cette voie, retrouver leur lieu d'origine, ils arrivèrent aux bords de la Méditerranée. Essentiellement marins, ils s'établirent naturellement au seul port du littoral syrien, celui qui prit le nom de Byblos. — Byblos est donc la plus ancienne ville de Phénicie. Etienne de Byzance l'affirme (v. BYBAOΣ : Βύβλος πόλις φοινίκη ἀρχαιοτάτη πασῶν, Χρόνου κτίσμα, « Byblos, ville phénicienne, la plus ancienne de toutes, fondation de Chronos »), ainsi que Sanchoniaton (édition Orelli, p. 29 : ... ὁ Κρόνος... πρώτην πόλιν κτίζει τὴν ἐπὶ Φοινίκης Βύβλον, « Kronos fonde la première ville qui soit en Phénicie, Byblos »). Ce premier comptoir donna naissance à deux autres colonies, Gebal et Berytus. *Baalitis*, dite aussi *Dions*, *Neptune* et les *Cabires* eurent leurs temples dans les nouvelles cités (Sanchon., éd. Orelli, p. 38-39). Ces premiers Phéniciens ou Chananites étaient agriculteurs et pêcheurs, et j'ajouterai métallurgistes. Mais ce fut surtout à Sidon et à Tyr, fondations plus récentes des Chananites, que l'industrie et la marine prirent le plus beau développement. Les habitants de Byblos étaient aussi maçons et charpentiers (*Rois*, v, 18; Ezéchiël, xxvii, 9).

(1) C'est ainsi qu'à une époque moderne les *Hovas*, partis de la Malaisie, atterrirent à Madagascar, dont ils se sont en partie rendus maîtres par leur intelligence et leur énergie.

Je vois dans le mont Climax (ou mont Echelle) de Strabon cette montagne sur le flanc de laquelle s'étagent les nombreux lacets du sentier dont j'ai parlé, lacets comparables aux enfléchures d'une échelle. Ce chemin, je pense, a fait donner au versant qui le porte le nom de *Climax* et est très-ancien. Autrefois comme aujourd'hui il était la seule voie de communication de la ville avec le pays haut. Il est large de deux mètres environ en moyenne, ce qui est assez considérable pour la contrée; il est très-usé, pratiqué avec soin sur cette pente rapide, et il forme des zigzags égaux. Enfin, un débouché sur le plateau lui a été taillé dans le roc, au-dessus de Bkerké. Tout ceci vient bien à l'appui de mon opinion, d'accord en tous points, du reste, avec le passage de Strabon.

Il reste à savoir pourquoi un nom, celui de *Sarba*, a été spécialement donné à un coin de Djouni, là même où était la ville de Palæbyblos. *Sarba* s'écrit *سربا* ou *صربا* et n'a aucun sens. Ce n'est donc pas un nom arabe. C'est, à mon avis, un vocable de tradition dont les trois lettres mères *Srb* sont identiques à *Srp* constructives du mot *Serapis*. *Sarba* tire donc son nom du Sérapéum de la vieille Byblos, là où fut le tombeau d'Osiris et le berceau de la civilisation phénicienne.

On connaît la légende: Isis, à la recherche du corps de son époux, prend Anubis pour pilote et met à la voile (1) vers Byblos où le cercueil d'Osiris, miraculeusement enfermé dans une colonne d'*ericea scoparia*, fait partie de la construction d'un palais. Isis demande le coffre et l'emporte en Egypte. Le roi Malcandre et la reine Astarté exposèrent la colonne dans un temple élevé à Isis (Plutarque, *de Iside et Osiride*, c. xvi), et on l'y vénérât encore du temps de Plutarque, au deuxième siècle après Jésus-Christ.

Ainsi donc, à Byblos était un Sérapéum (cf. Lucien, *de Dea Syria*, c. 7) qui fit de la cité une Médine phénicienne. Celle-ci, cependant, comme Djouni et pour les mêmes causes, devint déserte et se réduisit à un simple village, tandis que Gebal s'éleva en pays découvert et accessible. Pour y attirer le commerce, la légende d'Isis, modifiée et

(1) En plaçant Anubis dans leur panthéon, les Égyptiens lui donnèrent une tête canine, symbole de flair, d'aptitude à retrouver une piste, un sillage, une *route de mer*. Cependant ils firent honneur de l'invention de la voile à Isis (Hygin; Fulgence; Diod., l. I, c. 15; Eratosth., 35), ainsi que du premier vaisseau (Hygin, Fab., 277; — Fulgence, l. I, c. 25). Isis ne fut que l'importatrice de la première, car la voile, caractère majeur de la navigation de long cours, est phénicienne comme celle-ci, et c'est par son voyage à Byblos que la déesse la connut.

*phénicianisée* (1), y fut installée, et, avec elle, un sanctuaire, des fêtes et un pèlerinage furent établis (2). La ville devint importante et l'est encore.

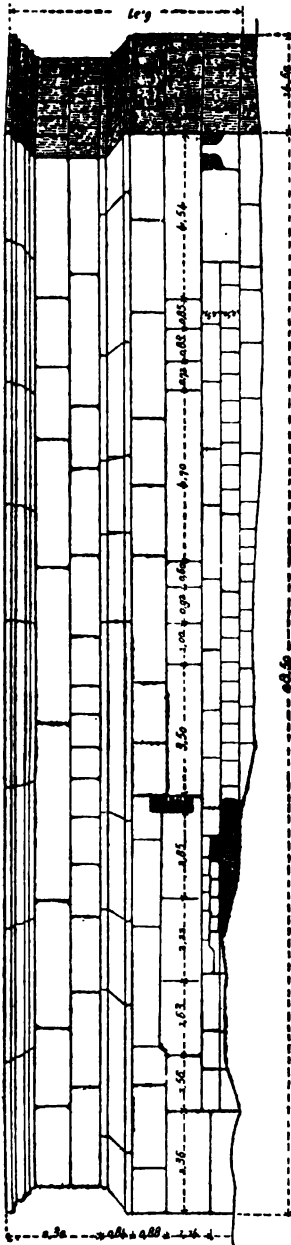
La vieille cité conserva ses souvenirs et son temple ; c'est le grand

(1) Osiris devint Adonai, Isis s'appela Astarté ou mieux Astarteth, et Typhon se changea en sanglier. On sait la légende.

Il est à remarquer que la reine de Byblos porta, outre les noms de Saosis et de Nemanun, celui d'Astarté. D'après une ingénieuse hypothèse, le nom divin, qui doit s'écrire *عسترة*, vient de la racine sémitique trilitère *ستر* qui veut dire *vêtir*, et signifierait alors : *la vêtue*. Dans ce cas le *ع* serait une lettre euphonique analogue à celle que l'on met *forcément* en français, par exemple, devant les mots qui commencent par *st, sp, sc*. — *Astarteth* serait donc une simple épithète donnée d'abord à Isis à cause du voile noir ou multicolore qui la couvre, puis attribuée postérieurement à l'autre reine (temporelle) de Byblos, Saosis ou Nemanun. Sur le nom précis de celle-ci, au dire de Plutarque (*de Iside*, c. xv), on n'était pas d'accord. Il est probable que plus tard on a confondu les deux personnalités. *Astarteth* était bel et bien, à Gebal même, la déesse égyptienne (cf. la stèle de Byblos) adorée conjointement avec Nephthys (Renan, *Mission de Phénicie*, p. 201 ; cf. p. 214). *Astarteth* fut aussi le nom de la Vénus Uranie, divinité sidérale chaldéenne toujours représentée complètement et même richement vêtue (cf. *la Patère d'Idalie*, dans la *Rev. archéol.*, nov. 1872 et janv. 1873). Celle-ci avait un temple à Sidon (Luc., *de Dea Syria*, c. 4). — Comparez la statuette de Golgos de la collection Cesnola (Mémoire de M. Doell, dans les *Mém. de l'Ac. des sc. de Saint-Petersbourg*, vii<sup>e</sup> sér., t. 19, n<sup>o</sup> 4, pl. I, fig. 2). Cette statuette remarquable, gravée pl. I, ne représente pas assise sur un trône la déesse phénicienne. Celle-ci est debout sur une sorte de pavois sous lequel sont encore fixées deux petites têtes dont les corps ont disparu. Il y avait quatre têtes. Ces quatre cariatides étaient, je pense, des prêtresses. — La déesse est debout en grand costume : Au front, un riche bandeau. La chevelure tombe en tresses nombreuses par derrière et de chaque côté (cette mode s'est conservée jusqu'à présent chez les Arabes). Au cou, deux colliers symboliques : un cercle et un triple rang de perles fermé par un chaton carré. L'avant-bras, nu, est orné aux poignets de bracelets ouverts, se fermant par pression et dont les deux bouts sont garnis de têtes d'antilope. Un vêtement de dessus, fait d'une étoffe souple et fine, s'ouvre par devant en formant de chaque côté de symétriques petits plis. Des manches à agrafes couvrent le haut du bras. La robe, tombant par devant jusqu'au cou-de-pied seulement, *couvre les talons* et est pourvue d'une queue que la main gauche tient et ramène en avant (les femmes bédouines portent encore des robes à queue). Aux pieds nus, des sandales à courroies. L'ensemble de cet accoutrement est lourd, et paraît bizarre. La déesse rappelle ainsi la *squaw* d'un Peau-Rouge.

(2) Voy. Luc., *de Dea Syria*, c. 5, 6, 7, 8. Il appert de ces passages : 1<sup>o</sup> que sous ses modifications phéniciennes le mythe de Vénus et d'Adonis resta égyptien (c. 5 et 7) ; 2<sup>o</sup> que Gebal se substitua sous le rapport religieux, si complètement, à Byblos, qu'elle finit par lui prendre même son nom (Byblos devint alors *Palæbyblos*). Même histoire arriva pour la Paphos de Cypre.

Gebal semble avoir été respectée par le christianisme, car on peut lire dans Benjamin de Tudèle (éd. Asher, I. LX et XXVIII) : « Et de là à une journée de voyage est l'autre Gebail, qui est la Geboul des fils d'Ammon (Ammonites). Elle con-



monument que j'ai décrit qui fut ce sanctuaire. Son étude attentive nous fera connaître comment il se fait qu'il soit encore debout.

Comme je l'ai dit, l'appareil des cinq assises inférieures diffère de celui des trois assises du haut. En haut, c'est l'appareil dit *isodomon* ; en bas, c'est le *pseudisodomon* (Pline, *Hist. nat.*, l. XXXVI, c. 54 ; Vitruve, l. II, c. 8, 4). Celui-ci est de beaucoup le plus ancien, car on le retrouve dans la construction du Trésor d'Atrée et de la porte des Lions à Mycènes. Il est évident alors que la grande ruine de Sarba appartient à deux époques bien distinctes, et mon opinion est que la portion inférieure est un reste de l'édifice primitif, d'architecture probablement égyptienne. Ce devait être un énorme cube allongé, couronné par un tore et un évasement, et simulant ces coffres où se trouvent enserrés les cercueils de momies (on voit de ces coffres dans les musées). L'appareil *isodomon* représenterait une réfection exé-

tient environ 150 juifs et est gouvernée par sept Génois dont le chef est Julianus Embriaco. On trouve là l'ancien sanctuaire des Ammonites et leur idole est assise sur un trône en pierre richement doré. Deux figures de femmes sont à côté de son trône à droite et à gauche, et devant est l'autel sur lequel les Ammonites offraient des sacrifices et brûlaient de l'encens dans les temps anciens. — La ville contient environ 200 Juifs, et est sur le bord de la mer de la terre d'Israël. » — Cette idole, est évidemment Vénus-Uranie ou Astaroth, car on a trouvé à Chypre des groupes de l'époque grecque, représentant la déesse complètement vêtue, coiffée de la tiare (le modius) et assise sur un trône flanqué de deux prêtresses. — Le fanatisme a, depuis longtemps, fait justice du monument de Byblos ou plutôt de Gebeil.

cutée à une époque grecque, comme l'indique la corniche moulurée du couronnement dont on voit des restes au Sud.

Il n'existe aucune trace d'escalier extérieur, et cette particularité s'est retrouvée sur plusieurs autres temples du Liban. — Les débris de colonnes dont j'ai parlé plus haut et le morceau d'entablement que j'ai décrit me semblent avoir appartenu soit à une colonnade surmontant le monument même et soutenant une corniche et peut-être un toit, soit à un temple pourvu d'une *cella*. Dans la première hypothèse, l'édifice tout entier devait ressembler un peu au célèbre tombeau de Mylasa de Carie, décrit par Ch. Fellows (*Lycia*), tombeau consistant en une base carrée renfermant la tombe et une sorte de temple ou plutôt de colonnade formée de piliers carrés. La deuxième hypothèse me semble plus probable, et je pense que les premiers Séleucides firent élever sur le cénotaphe d'Osiris un temple dédié à Isis, la patronne de Byblos et la divinité la plus invoquée des marins. En un mot, ils façonnèrent le coffre de pierre *en soubassement de temple grec* (1), construisirent celui-ci et conservèrent ainsi à l'ensemble de l'édifice son sens primitif : *Isis sur la tombe de son époux* (2). Les colonnes, d'or-

(1) Ce serait alors pour conserver à l'édifice entier ce caractère d'un *tombeau surmonté d'un naos* que l'on a supprimé l'escalier, auquel on suppléait par une échelle mobile. En vertu de cette conjecture, le monument de Sarba peut avec raison être rapproché du tombeau de Mylasa, précité. — Mon opinion est aussi que les soubassements des temples, avec ou sans escaliers, sont des réminiscences de tombeaux.

(2) Un fragment de plaque de revêtement en albâtre, rapporté de Ruad par M. Renan (Louvre, Salle asiatique), nous montre, sous un semis de *vaisseaux isiaques portant le soleil* (voy. *Rev. archéol.*, janvier 1876, p. 29-30) et surmonté de la *torsade mystique*, un sphinx ailé à tête de femme *coiffée du pschent royal* et couché sur le Sérapéum. — Le sphinx, avatar d'Isis, est la *Neith* des Egyptologues ou la Nature organisée et vivante. Ici il est Isis elle-même, *Isis reine, l'épouse d'Osiris sur la tombe de son mari*.

Le sphinx, représentant l'épouse d'Osiris, est toujours, comme tel, placé *immédiatement* sur le tombeau du dieu, et porte alors un attribut royal. Mais il en est tout autrement lorsque, coiffé simplement du *klaft*, il est destiné à des sépultures de mortels. En effet, Neith, la vie organique, sur un tombeau, symbolise la résurrection ou plutôt la *palingénésie*. Or les Egyptiens, dont les idées étaient nettes et précises, sachant que cette palingénésie ne s'accomplit point *directement*, mais par un *intermédiaire nécessaire*, n'ont jamais placé *immédiatement* sur des tombes des figures de sphinx, mais ils ont seulement *juxtaposé* celles-ci aux monuments funéraires. Ceux-ci alors étaient *presque toujours surmontés de la pyramide*. La pyramide est la sixième partie du cube, qui donna son nom à Cybèle. C'est l'image du Tumulus, de la Terre-Matière (Γῆ μήτηρ, *Mater-ia*), cet *intermédiaire nécessaire* où tout se régénère, se recompose, et que, dans cette idée de *réfection*, on accumulait sur le cadavre. Celui-ci était même introduit au sein de la matière elle-même, c'est-à-dire de la

dre ionique très-probablement, pouvaient, vu leur élévation (6 mètres environ, leur diamètre étant de 2 pieds philétériens ou 0<sup>m</sup>,70), être, avec le haut du temple, aperçues du large et servir ainsi aux navigateurs de point de repère (1), d'*amer*, en un mot. Et je crois même que l'idée utilitaire ne fut pas étrangère à la réédification grecque.

La niche de la façade Nord est sensiblement reportée vers l'Est. Cette disposition, qu'il était facile d'éviter, a bien évidemment été voulue et ce pour un motif religieux : vers le Levant aussi regarde la tête bovine du petit cippe, et sur cette console était, je pense, une figure tournée aussi au Levant.—Mais quelle figure ?—Le monument renfermait un cercueil de l'Égyptien Osiris, mort et inconnu jusqu'alors au pays, et était consacré à Isis, vivante, populaire et

pyramide, tout comme l'est un œuf de scarabée dans sa boule. Gizeh, Saqqarah, Daschour nous offrent des exemples de ce fait, ainsi que les trois pyramides situées à trois stades nord de Jérusalem et dans lesquelles Héléne, reine d'Adiabène, se fit inhumer avec ses deux fils (Fl. Jos., B. J., V, 2, 2). Lorsque la pyramide était placée sur un cercueil (elle formait alors, sur le couvercle, un toit à double pente et à deux pignons inclinés), elle était souvent cantonnée de sphinx (sarcophage d'Amathonte, par exemple, etc.) ou, à défaut, de cornières offrant des figures de sphinx en bas-relief, remplacées elles-mêmes très-fréquemment par la *palmette grecque* (qui n'est autre que le soleil de la *barque isiaque*, laquelle symbolise la résurrection ou mieux *la vie*). J'ajouterai que le grand sphinx de Gizeh n'est pas un tombeau, mais que, juxtaposé à des tombes royales, il représente la déesse vénérée dans le temple qu'il recouvre. — Enfin le sphinx, multiplié de manière à former des avenues conduisant à des sépulcres, intervertit son rôle et semble signifier alors *la vie préface de la mort*.

Ainsi donc la véritable Isis-Epitymbie des mortels est la pyramide (qui, comme l'ŷ-Vénus matérielle, prend à Paphos la forme conique), que les hiéroglyphes, d'ailleurs, nous montrent posée sur un tombeau. Le sphinx ne peut que lui être juxtaposé, superposé même, mais ne la remplace que sur le Sérapéum.

Faut-il conclure de toute cette note que la plaque de Ruad reproduit le primitif monument de Sarba ? Non. Car celui-ci, cénotaphe, n'est que commémoratif de Sérapis (toutefois, oubliant ce point, on revendiquait plus tard, chez les Giblites, la dépouille même d'Osiris ; Luc., de *Dea Syria*, c. 7), dont il ne contenait aucun morceau. Le sphinx royal n'est donc pas admissible ici, et je pense qu'au-dessus de l'étui d'erices, qui avait contenu le coffre d'Osiris, se trouvait un simple naos dédié à la déesse.

(1) Le monument des Machabées à Modin, en Palestine, servait aussi de point de repère aux navigateurs : « ... ensuite il établit au-dessus des colonnes des panoplies pour immortaliser leur nom et, devant ces panoplies, des navires (rostrés ?) sculptés afin d'être aperçus de tous ceux qui naviguent sur la mer. » (Machabées, c. XIII, v. 29.) L'angle droit que formaient les navires avec les colonnes en rendait, effectivement, la vue plus distincte. On sait quel rôle basique jouent les *amers* dans le pilotage.



vénérée. Il est donc tout naturel qu'on ait, de préférence, invoqué la protection de celle-ci sur un travail commencé. Aussi le petit tabernacle, ménagé dans les premières assises, dut-il, comme par une dédicace anticipée, recevoir l'image d'Isis, qui devint ainsi le talisman protecteur de l'édifice. Comme le cippe semble tout frais épannelé, est blanc encore de l'outil du manoeuvre, et qu'il est *absolument* intact, il est évident qu'il est resté longtemps caché. Aussi est-il probable qu'une dalle *murait* la niche (1) et n'a disparu qu'à une époque relativement récente. C'est, je crois, pour conserver ce talisman qu'on n'a point remanié la partie construite en pseudisodomon et que l'on a eu recours à l'artifice de la cymaise pour obtenir les dimensions philétériennes de la plate-forme. La conclusion de tout ce qui précède est que l'habitable et ce qu'il y a dedans datent de la fondation du temple. La rudesse et la simplicité primitives du cippe et de la tête de génisse attestent d'ailleurs une époque très-reculée et corroborent mon opinion.

Si, maintenant, l'on regarde à distance cette façade Nord déchaussée jusqu'au roc, on constate que le sol primitif devait *tout au moins* affleurer le bas de la niche (en recouvrant, par conséquent, la pierre d'arrachement en saillie à l'angle Nord-Ouest) et marquer le niveau du seuil de la porte d'entrée du tombeau (pratiquée au milieu probablement de la façade Sud) ainsi que la hauteur du sol de la salle intérieure. Celle-ci et le couloir se trouveraient, d'après cela, avoir à très-peu près sept coudées égyptiennes d'élévation, soit 3<sup>m</sup>,675.

Mais l'édification du temple grec dut amener l'abandon du Sérapéum proprement dit (2), que l'accumulation des débris et l'exhaussement du sol ne tardèrent pas à recouvrir presque complètement. C'est ainsi que l'énorme massif de pierres de taille s'est conservé intact jusqu'à l'époque, inconnue du reste, mais relativement

(1) Cet usage de *murer* dans les fondations ou la maçonnerie des édifices des statuettes de vierges se retrouve au moyen âge. Mais le populaire a transformé ces vierges en jeunes filles et fabriqué, comme commentaires à l'appui, de curieuses légendes et des histoires atroces.

(2) Le culte d'Osiris, toutefois, ne fut pas délaissé, comme le prouve l'inscription en l'honneur de ΖΕΥC ΕΠΙΟΥΡΑΝΙΟΥ découverte à Sarba même par M. Renan. Ce ΖΕΥC avait, je pense, près ou au dedans du temple, une chapelle à laquelle il est possible qu'ait appartenu le fragment de fronton de marbre blanc à la tête radiée et que j'ai décrit plus haut.

ΖΕΥC ΕΠΙΟΥΡΑΝΙΟΥ est la traduction littérale de *Baal Semin* adoré dans toute la Phénicie arméenne, à partir du Tamyras, limite de l'ancien royaume Giblyte. Au Sud on adorait surtout Vénus et Hercule, à Sidon et à Tyr.

récente (1), où la formation, pour la culture, de plates-bandes étagées fit déblayer la partie Nord et jouer ainsi au monument, comme je l'ai déjà dit, le rôle de mur de soutènement. Il faut aussi reporter à la même date la découverte de la niche, la démolition partielle de l'édifice, et l'accumulation de pierres dans son intérieur (voy. la relation de Brocchi).

Les travaux exécutés dans le roc, aux abords du temple et au bord de la mer, sont un indice de séjour permanent qu'on pourrait attribuer sans invraisemblance, à cause de la proximité du sanctuaire, à des personnages sacerdotaux. Mais il ne me paraît pas possible de formuler une hypothèse pour attribuer à ces excavations une date même approximative.

En résumé, j'ai, dans cette notice, établi nettement : 1° que la montagne de *Bkerké* est très-probablement le mont *Climax* ; 2° que *Djouni*, et particulièrement le lieu nommé *Sarba*, est bien le site de *Palæbyblos*, en m'appuyant sur les données de la carte de Peutinger ; 3° que la grande ruine, dont j'ai donné description et détails, ne peut être que le Sérapéum de la vieille cité qui resta, après sa décadence au profit de *Gebeil*, un centre religieux illustre et vénéré ; 4° que les tombes et autres travaux exécutés dans les rochers de la côte et avoisinant le temple doivent naturellement être attribués aux habitants du lieu, peu nombreux et dont le séjour n'était motivé que par le service du sanctuaire.

J'ajouterai qu'un déblayement de l'édifice, pour l'isoler, amènerait, entre autres découvertes intéressantes, celle de la porte d'entrée. Si, comme je crois l'avoir bien établi, l'édifice est un Sérapéum, et si, en outre, sa construction est conforme aux traditions funéraires de l'ancienne Egypte, il faut considérer le monument tout entier comme un *mastaba* (voy. *Rev. archéol.*, janv. 1869, *les Tombes de l'ancien empire*, par A. Mariette), le couloir comme un *serdab* muré et isolé de toutes parts, et la *chambre principale* comme la seule partie communiquant au dehors par une porte centrale. —

(1) Le comte de Choiseul-Gouffier, qui explora, il y a cent ans, cette portion de la Phénicie, n'a pas vu le monument de Sarba. L'ingénieur Brocchi s'arrêta à Djouni et le visita, le 1<sup>er</sup> janvier 1824, à son retour [de Djebel] (voy. t. III, p. 319-20 du *Giornale delle osservazioni fatte ne' viaggi in Egitto, Siria, etc.*, Bassano, 1841-43, 5 vol. in-8° et atlas de 20 pl.). Il paraît être le premier voyageur qui ait vu, à peu près dans l'état où il est maintenant, le *Kalaat Sarba*. Je crois donc rester dans les limites du probable en reportant aux premières années de ce siècle l'époque de la découverte de l'édifice.

Ces points ne pourront être éclaircis que lorsqu'on aura complètement vidé l'intérieur de la ruine des pierres dont on l'a rempli.

Le temple de *Sarba* n'est pas le seul édifice de grand appareil que j'aie vu dans cette partie du Kesrouan. Pendant un séjour que je fis en septembre 1868 au couvent-forteresse maronite de *Aïn-Warka*, situé dans un vallon non loin et au Sud-Est de *Ghazir*, je fis l'ascension d'une montagne boisée dominant le monastère et haute de plus de 700 mètres. Au sommet étaient les ruines d'un édifice important. Un énorme pan de mur était encore debout, construit en grand appareil *isodomon*. Je ne sais si ces débris ont été vus avant moi et depuis. Mais à mon retour, ayant jeté les yeux sur la carte et interrogé des gens du pays, je sus qu'il y a, de ces ruines à *Djebel*, une journée de marche. Or un temple célèbre était situé dans la montagne, à la même distance de Byblos, au dire de Lucien (*de Dea Syria*, c. IX).

..... Ἀνέβην δὲ καὶ ἐς τὸν Λίβανον ἐκ Βύβλου ἰδὼν ἡμέρης πυθόμενος αὐτόθι ἀρχαῖον ἱερὸν Ἀφροδίτης ἕμμεναι τὸ Κινύρας εἶσατο καὶ εἶδον τὸ ἱερὸν καὶ ἀρχαῖον ἦν. τὰδε μὲν ἐστὶ τὰ ἐν τῇ Συρίῃ ἀρχαῖα καὶ μεγάλα ἱερά. « De Byblos, je « montai au Liban jusqu'à une journée de là, ayant appris qu'il s'y « trouvait un ancien temple d'Aphrodite fondé par Cinyras. Je vis « ce temple. Il était vraiment ancien. Ce sont là les vieux et grands « sanctuaires qu'il y a en Syrie. »

Lucien n'indique point la direction qu'il prit; mais, le monument que j'ai vu se trouvant dans la vieille Phénicie et proche de Palæbyblos, vers Tyr et Sidon, une identité avec le temple de Cinyras (le Cyprïote) s'établit en sa faveur.

GEORGES COLONNA CECCALDI.

---

# LA BASILIQUE DE FANUM

CONSTRUITE PAR VITRUVÉ

---

Vitruve a peu de chapitres plus intéressants que celui où il décrit la basilique de Fanum, qui avait été élevée sur ses propres plans (1). On voit là le théoricien à l'œuvre, et dans un cas exceptionnel ; car en citant cet exemple il a voulu établir l'indépendance de l'art vis-à-vis de certaines règles, et prouver que l'invention n'est pas incompatible avec tant de prescriptions minutieuses auxquelles est soumise la pratique de l'architecture. Mais dans ce passage, comme dans le reste de son livre, Vitruve a procédé avec les habitudes d'esprit des anciens. Il n'a dit absolument que l'indispensable, laissant à la réflexion du lecteur le soin de suppléer tout ce qu'il passait sous silence, c'est-à-dire tout ce qu'il jugeait pouvoir être sous-entendu dans une démonstration adressée seulement à des connaisseurs.

Cette méthode, si contraire à la verbosité moderne, nous dérouté toujours. Elle est cause que la configuration de la basilique de Fanum, de même que celle de tous les monuments dont la description seule nous est parvenue, reste par plusieurs de ses côtés à l'état de problème, quoique le texte ait été depuis plus de trois cents ans discuté et retourné dans tous les sens.

Comme je crois avoir trouvé la solution de quelques-unes de ces difficultés, et qu'il me semble y avoir lieu, d'autre part, à faire valoir des idées heureuses qui ont été déjà émises, mais sans avoir attiré l'attention qu'elles méritaient, je vais reprendre l'une après l'autre les diverses parties de la question, en ayant soin de fixer

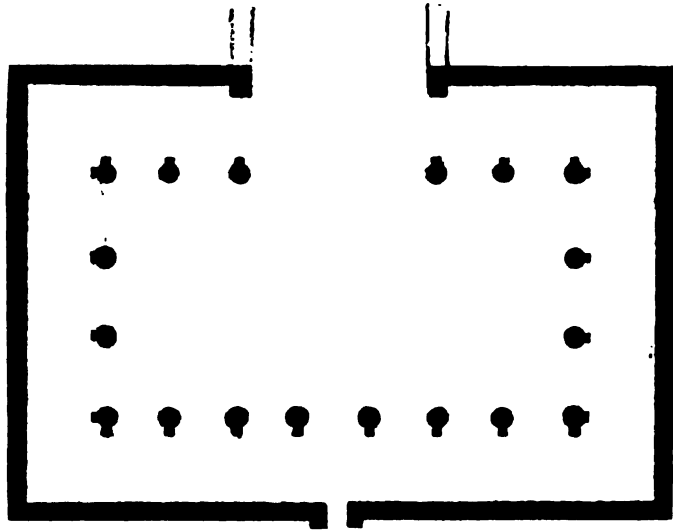
(1) *De architectura*, lib. V. cap. 1. « Comparationes basilicarum, quo genere coloniarum Juliae Fanestri collocavi, curavi que faciendam. »

d'abord le point où chacune a été amenée. Par là le lecteur sera mis à même de discerner clairement ce qui appartient à mes devanciers, et ce qui est de moi.

LE PLAN DE L'ÉDIFICE.

Depuis la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, il n'y a plus d'hésitation quant au plan de la basilique proprement dite. Mal compris par Giocondo, dont l'erreur s'imposa d'abord aux érudits, il a été figuré d'une manière définitive par Daniel Barbaro dans l'édition de Vitruve imprimée à Venise en 1567.

L'édifice consistait en une nef oblongue, de 120 pieds sur 60, portée sur dix-huit colonnes qu'on peut appeler à bon droit gigantesques, car elles avaient 50 pieds de haut (1). Un portique de 20 pieds de



large enveloppait le quadrilatère (2), sauf sur le milieu de l'un des

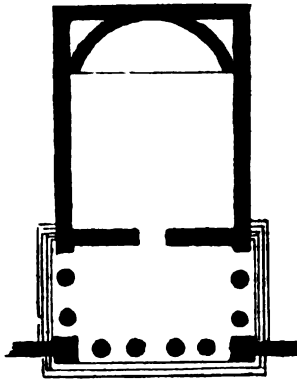
(1) « Mediana testudo inter columnas est longa pedes CXX, lata pedes LX.. columnæ altitudinibus perpetuis cum capitalis pedum L.. Columnæ sunt in latitudine testudinis cum angularibus dextra ac sinistra quaternæ; in longitudine que est foro proxima, cum iisdem angularibus, VIII; ex altera parte cum angularibus, VI... »

(2) « Porticus ejus circa testudinem, inter parietes et columnas, lata pedes XX. »

grands côtés, où la colonnade avait été interrompue, parce que là s'adaptait un bras de transept servant de dégagement à un temple d'Auguste (1). Les convenances du lieu avaient exigé, en effet, que ce temple fût planté perpendiculairement à la basilique, avec laquelle il faisait corps. La figure ci-jointe (p. 24) fera saisir d'un coup d'œil ces dispositions.

Voilà autant de points incontestés et incontestables. Mais il n'y a plus la même certitude ni la même entente pour ce qui concerne le raccordement du temple avec la basilique.

L'interruption de la colonnade sur l'un des grands côtés du quadrilatère avait suggéré à Vitruve l'idée de mettre là le tribunal, au contraire de ce qui avait lieu partout ailleurs ; car la place consacrée du tribunal, dans les basiliques, était l'un des petits côtés de l'édifice. L'architecte s'étant décidé cette fois pour le grand côté, l'emplacement choisi par lui fut, suivant son expression, *dans le temple* (2), et la forme qu'il donna à son tribunal fut celle d'un segment de cercle un peu moindre que l'hémicycle (3). De là une restitution adoptée partout jusqu'à la fin du siècle dernier, et qui figure encore sur les planches des dernières éditions françaises de Vitruve, restitution d'après laquelle le tribunal aurait consisté en une abside rejetée au fond de la *cella* du temple :



(1) « *Mediæ duæ (columnæ) in ea parte non sunt positæ, ne impediatur aspectus pronæ ædis Augusti, quæ est in medio latere parietis basilicæ collocata.* »

(2) « *Item tribunal est in ea æde.* »

(3) « *Hemiclyci schematis minore curvatura formatum.* »

Entre plusieurs données du texte qui s'opposent à ce que les choses soient entendues de la sorte, il y a principalement le témoignage de l'auteur, qui déclare avoir réservé un espace de 15 pieds devant le tribunal, afin que le public qui assistait aux jugements ne gênât pas les gens d'affaires assemblés dans la basilique (1). Si le tribunal avait occupé le fond de la *cella*, il n'y aurait pas eu à se préoccuper de l'intervalle qui séparerait les deux assistances, car, étant dans des pièces séparées, elles n'auraient pas pu se troubler réciproquement.

Une remarque judicieuse de l'Anglais Newton (2), mais dont ce critique ne sut tirer parti qu'à moitié, a mis dans notre siècle Marinio sur la voie de la véritable solution (3).

La *cella* du temple n'a rien à faire dans la question. Le tribunal avait sa place dans le pronaos, et la preuve en est donnée par le texte qui dit que la courbe suivant laquelle il avait été dessiné se développait entre les deux antes établies en avant du pronaos (4). Étant dans le pronaos, le tribunal était dans le temple, car le pronaos était une partie intégrante du temple; et ainsi s'explique très-bien l'expression *in œde*.

D'autre part, il résulte non moins clairement d'une explication donnée au sujet du comble que le pronaos du temple fut la continuation du bras de transept de la basilique, qu'en conséquence ce corps de bâtiment faisait saillie hors de l'alignement du bas-côté (5). Il se prolongeait jusqu'au mur de face de la *cella*, au sujet de laquelle il n'y a rien à conjecturer, attendu que Vitruve n'en a pas dit un mot.

Déduisant de ces données ce que le tribunal devait sembler dans son élévation, Newton et Marinio le dessinèrent sous la forme, non pas d'une abside, mais d'un exèdre. La restitution de ces deux

(1) « *Introrsus curvatura pedum XV, uti qui apud magistratus starent, negotiantes in basilica ne impedirent.* » Giocondo, ayant jugé que la précaution avait été prise plutôt en faveur des assistants au tribunal que des gens d'affaire, introduisit *eos* après *uti*: leçon adoptée jusqu'à Schneider, qui rétablit le texte des manuscrits et des premières impressions dans son édition, publiée à Leipzig en 1807. Jusqu'ici Marinio est le seul qui ait profité de cette correction.

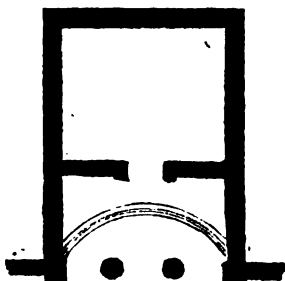
(2) *The architecture of M. Vitruvius Pollio translated from the original latin*, t. I, p. 95.

(3) *Vitruvii de architectura libri decem*, t. I, p. 259.

(4) « *Ad antas, quæ a pronao procurrunt, dextraque et sinistra hemicyclum tangunt.* »

(5) « *Transtra cum capreolis, columnarum contra corpora et antas et parietes pronai collocata, sustinent unum culmen perpetuæ basilicæ, alterum a medio supra pronao sedis.* »

savants diffère en un seul point. L'exèdre avait été mis en avant du pronaos par Newton; Marinio, en le reculant à l'entrée du pronaos, entre les deux antes, lui assigna la place exigée par le texte (1):



L'idée de Newton date de 1791. Elle a été vulgarisée par l'édition de Vitruve donnée à Udine en 1827. Elle a reçu une publicité nouvelle de Marinio, qui y introduisit la correction que je viens d'indiquer, en 1836. Je m'étonne, après cela, qu'il n'en ait été tenu compte ni dans le Vitruve de MM. Caussin et Tardieu (deux éditions, 1837 et 1859), ni dans celui de M. Maufras (collection Panckoucke, 1847).

Il est vrai que, sous sa forme la plus récente, elle donne lieu à une objection. L'exèdre occupant tout l'intervalle entre les deux antes du pronaos, il n'y aurait plus eu d'accès entre la basilique et le temple. Newton sentit la difficulté, et c'est sans doute ce qui le détermina à avancer indûment l'exèdre dans la basilique. Marinio, en redressant cette faute de son devancier, perdit de vue la nécessité du passage.

Pour tout concilier, on n'aurait qu'à pratiquer à droite et à gauche des coupures dans l'exèdre. Je crois néanmoins qu'il y a un meilleur parti à prendre.

D'après la préoccupation où Vitruve témoigne avoir été d'éviter tout ce qui aurait dérobé la vue du pronaos aux yeux de ceux qui étaient dans la basilique, je rejetterais l'hypothèse d'un exèdre.

Je me représente l'hémicycle comme un degré de plusieurs marches interrompu au milieu par une estrade. De cette façon j'obtiens l'élévation qui était de règle à la fois pour l'aire des temples et pour le siège du juge dans les tribunaux. Ce siège n'était pas

(1) « Ad antas quæ a pronaos procurrun, dextraque et sinistra hemicyclum tangunt. »

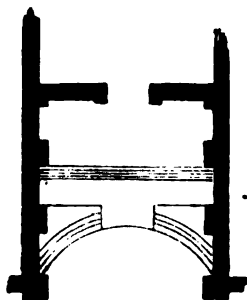


nécessairement une pièce de construction, témoin l'aire parfaitement unie du tribunal dans la basilique de Pompéi.

Une autre correction me paraît devoir être apportée au plan de Marinio. Les deux colonnes supprimées du grand côté de la basilique pour l'ajustement du transept, il les a transportées entre les deux antes, sur la corde de l'hémicycle, et ainsi le pronaos se trouve accommodé à la formule du temple sur antes.

Si Vitruve n'avait supprimé deux des colonnes de son grand ordre que pour les reculer de 20 pieds, c'est-à-dire à l'alignement de la clôture du bas-côté de sa basilique, il est difficile de croire qu'il aurait tant insisté sur cette suppression, laquelle eut pour objet, dit-il, d'éviter tout obstacle à la vue du pronaos (1). Il y a plus. Quand il parle de la toiture de l'édifice, il explique que des entrails avec arbalétriers reposaient tant sur les antes que sur les murs latéraux du pronaos(2). Or, si des colonnes avaient été dressées entre les antes, elles auraient supporté nécessairement un fronton d'architecture et non pas une ferme de comble.

On est donc obligé d'admettre un pronaos sur antes sans colonnes interposées, et ma restitution, complétée par cette circonstance, est celle-ci :



C'est une forme exceptionnelle, j'en conviens; mais elle n'aura pas lieu de surprendre, la disposition du temple, relié comme on vient de le voir à la basilique, étant elle-même exceptionnelle.

Je passe à d'autres corrections qui concernent, non plus le plan,

(1) « *Mediæ duæ (columnæ) in ea parte non sunt positæ, ne impediunt adspectum pronai sedis Augusti.* »

(2) « *Transtra cum capreolis, columnarum contra corpora et antes et parietes pronai collocata.* »

mais les parties hautes de l'édifice : sa couverture, son couronnement, son étagement.

## LA TESTUDO OU COUVERTURE DE LA NEF.

La couverture de la nef et par extension la nef elle-même ont été appelées par Vitruve *testudo*. C'est une expression sur laquelle on n'est pas encore parvenu à s'entendre, et dont l'emploi par notre auteur l'a fait accuser d'avoir ignoré la propriété des termes de sa langue (1). Cherchons ce qu'il faut en penser.

Le plus grand nombre des commentateurs ont cru qu'il fallait entendre par là une voûte. Aussi les dessins de restitution représentent-ils d'ordinaire le corps principal de l'édifice terminé par une voûte en berceau sous sa toiture. On a soin d'avertir que cette voûte était de bois, vu l'impossibilité d'établir sur des colonnades une voûte d'une telle portée, si elle eût été d'appareil ou même de maçonnerie (2). Quant à la forme du berceau, on se partage entre le plein cintre (3) et le cintre surbaissé (4).

Marinio s'est prononcé pour un sens tout différent de celui-là. Suivant lui la *testudo* de Vitruve aurait été un plafond. La raison qu'il en donne est le vers de l'*Enéide* qui représente Didon trônant à Carthage,

Tum foribus divae, media testudine templi (5).

Virgile, dans la pensée du savant italien, aurait usé là d'une licence poétique en abusant du sens de *testudo*. Il ne pouvait avoir en vue qu'un temple à la façon des Grecs. Or les temples grecs taient plafonnés.

Seul de tous ceux qui ont travaillé à l'éclaircissement de Vitruve, Pedro Marquez a jugé à propos de disserter sur le sens de *testu-*

(1) « Compertum est facile Vitruvium voces ad varios sensus convertisse et unam pro alia usurpavisse. » Marinio, t. I, p. 258. Perrault avait déjà fait à Vitruve le reproche d'avoir mis *testudo* au lieu de *foris*. *Les dix livres d'architecture de Vitruve*, édition de 1684, p. 152.

(2) Stratico, *M. Vitruvii Pollionis architectura, textu ex recensione codd. emendato cum exercitationibus notisque novissimis Joannis Poleni et commentariis variorum* (Udine, 1827), t. II, part. 2, p. 21.

(3) Perrault, Gallani, Tardieu, Maufras.

(4) Newton, Ortiz, Rodes, Poleni.

(5) Livre I, v. 505.

do (1). Sa discussion a le défaut d'être confuse, et de plus, incomplète. Il commence par admettre que *testudo* s'est appliqué indistinctement à toute espèce de couverture de forme relevée, soit voûte, soit comble en pavillon ou comble à deux versants; puis s'attachant à l'assimilation de la couverture de la basilique avec celle de la machine de guerre décrite dans le X<sup>e</sup> livre de Vitruve sous le nom de *testudo*, il se prononce enfin pour un comble à deux versants. Le dessin qu'il donne à l'appui de son interprétation est celui d'un édifice accommodé à l'instar des basiliques chrétiennes dont le comble constitue l'unique couverture. Déjà Daniel Barbaro avait adopté ce parti, mais sans l'appuyer sur aucune raison, pour le dessin de restitution qui accompagne le Vitruve de Venise, 1567.

Ainsi trois solutions différentes sont en présence. Au-dessus de la basilique de Fanum régnait une voûte, ou un plafond qui dérobaient la vue du comble, ou un comble dont la charpente apparente contribuait à l'effet intérieur de l'édifice.

Entre ces trois formes, il n'y a pas à hésiter un seul instant. Le sens de *testudo*, dans la bonne latinité, n'en comporte qu'une. C'est ce qu'aurait démontré Marquez, s'il avait allégué tous les textes et serré de plus près ceux dont il s'est servi.

Le sens de *testudo*, plafond, est d'abord à écarter. L'unique exemple sur lequel se fonde le critique qui l'a admis n'autorisait pas sa conclusion. L'image du temple de Carthage n'est pas tout entière dans l'hémistiche *media testudine templi*. Virgile a décrit l'édifice avant d'y amener Didon. Il a insisté sur la quantité de bronze qu'on y voyait briller, et entre autres choses il a cité des poutres que du bronze reliait entre elles :

Aerea cui gradibus surgebant limina, nexaeque  
Aere trabeae; foribus cardo stridebat ahenis(2).

Dans quelle partie de l'édifice de pareilles poutres ont-elles pu avoir leur place?

Qu'on fasse attention qu'il ne s'agit que du pronaos du temple; car c'est contre la porte, *in foribus*, que la reine viendra s'asseoir tout à l'heure.

Le poète met d'abord sous les yeux du lecteur le couronnement du péristyle élevé au-dessus du degré traditionnel : *gradibus surgebant*

(1) *Delle case di città degli antichi Romani*, p. 246.

(2) *Aeneid.* l. I, v. 448.

*limina*. Il décrit ensuite les poutres en question, et enfin la porte. Évidemment Virgile a fait allusion à un temple du genre de la Maison carrée de Nîmes et de la ci-devant église Notre-Dame-de-Vie à Vienne, temples où le pronaos est si profond qu'il comporte trois travées. Donc deux fermes de comble étaient nécessaires pour soutenir la couverture de ce pronaos, et ce sont les entrails de ces fermes, composés de poutres couplées, qui motivaient les liens de bronze. La dernière conséquence est que, puisque les entrails étaient apparents, le pronaos du temple n'avait pas de plafond, et ainsi il n'est pas permis d'invoquer le témoignage de Virgile comme preuve que *testudo* ait été, même poétiquement, synonyme de *lacunar*.

Voyons maintenant ce qu'il faut penser de *testudo* avec le sens de voûte.

Servius autorise cette acception par une glose qu'il a attachée précisément au *media testudine* de Virgile. Voici comment il s'exprime :

« *Camera obliqua vel incurva quæ, secundum eos qui de ratione scripserunt templorum, ideo sic fit ut simulacro cæli imaginem reddat, quod constat esse convexum.* »

Donc, selon Servius, on serait libre de traduire l'expression de Virgile par « un comble oblique », c'est-à-dire à deux versants, ou par « une voûte ».

Si l'interprétation que j'ai donnée tout à l'heure du vers de Virgile est rigoureuse, et elle l'est, on n'a point cette liberté. Quant aux anciens liturgistes invoqués par le scoliate pour justifier l'idée d'une voûte, il n'y a aucune apparence qu'il ait trouvé chez eux la dénomination de *testudo* appliquée à ces temples qu'ils disaient imiter la conformation du ciel ; car les temples imitant la conformation du ciel étaient les temples ronds, dont la voûte s'appelait proprement *tholus*. D'autre part, dans les écrivains du *vii<sup>e</sup>* et du *viii<sup>e</sup>* siècle de Rome, *testudo* employé pour désigner une couverture ne signifie jamais autre chose qu'une couverture à pentes plates.

Exemples :

Verrius Flaccus abrégé par Festus : « *Pectinatum tectum dicitur a similitudine pectinis in duas partes devexum, ut testudinatum in quatuor (1).* »

Varron consignait le nom donné au vestibule de la maison romaine à cause de sa couverture qui était un toit à quatre pans :

(1) Paulus ex Festo.

« *In hoc (cavo ædio) locus si nullus relictus erat sub divo qui esset, dicebatur testudo ab testudinis similitudine* (1). »

Vitruve, après avoir décrit les combles en forme de pyramide à quatre pans, que les habitants de la Colchide mettaient au-dessus de leurs constructions, conclut en disant : « *Ita efficiunt barbarico more testudinata turrium tecta* (2). »

Tite-Live, pour faire comprendre la manœuvre militaire qu'on appelait « la tortue » : « *fastigiatam, sicut tecta ædificiorum sunt, testudinem faciebant* (3). »

Columelle indiquant la manière d'abriter les figues après la cueillette : « *crates... ex utroque latere super terram planæ disponuntur, ut, quum sol in occasum fuerit, erigantur inter se acclives, testudinato tecto, more tuguriorum* (4). »

Enfin Virgile, dans le passage ci-dessus expliqué.

Mon énumération n'est pas complète. J'ai omis un second exemple de *testudo* employé par Vitruve dans un cas où ce mot semble si bien avoir le sens de voûte, que tout le monde l'a entendu ainsi, et qu'une démonstration est nécessaire pour établir qu'il veut dire autre chose.

C'est dans le chapitre des instructions pour construire les bains. L'architecte indique sommairement qu'il n'y aura qu'un foyer pour chauffer les chaudières et les *testudines alveorum* (5).

*Testudines*, comme je viens de le dire, n'a fait de difficulté pour personne ; mais on s'est cassé la tête sur *alvei*.

Comme le texte mentionne plus loin un *alveus* qui était la piscine de l'établissement, on s'est buté généralement à identifier les deux choses, et l'on a vu dans les *alvei* nommés en premier lieu des baignoires.

Marinio, renchérisant sur ses devanciers, se persuada que *alvei* avait été mis là comme synonyme de *ahena* ou *caldaria* (6), conjecture qui l'amena à un sens peu différent de celui que Poleni avait trouvé en rendant *alvei* par « corps de fourneau » (7). Dans tous les

(1) *De lingua latina*, V, 161.

(2) Lib. II, c. 1.

(3) *Hist. rom.*, l. XLIV, c. 9.

(4) Lib. XII, c. 15.

(5) « *Ahena supra hypocaustum tria sunt componenda... testudinesque alveorum ex communi hypocausti calefacientur.* » L. V, c. 10.

(6) « *Sensus scilicet, ex communi hypocausti caleferi ahenorum testudines, quæ sunt camerae caloris super quas sita erant ahena.* » T. I, p. 306.

(7) Stratico, édition d'Udine, t. II, part. 2, p. 142.

cas, les *testudines* furent prises pour des voûtes construites sous les appareils qui devaient être chauffés.

Le premier inconvénient de cette interprétation est de fausser l'image que contient le mot *testudo*. L'écaille de la tortue est sur l'animal, et non pas sous lui. Les *testudines* devaient être au dessus et non pas au-dessous des *alvei*.

En second lieu, pour justifier une disposition si peu d'accord avec la propriété du terme, on s'est autorisé d'un certain dessin bien connu des archéologues, car, outre qu'il figure dans la plupart des éditions illustrées de Vitruve, il a été publié et republié dans une infinité d'autres ouvrages, et toujours donné comme la reproduction d'une peinture antique qui aurait été découverte à Rome, au *xvi*<sup>e</sup> siècle, dans les ruines des thermes de Titus. Or ce document, si longtemps en possession de tous les respects, a cessé d'être de ceux qu'il est permis d'invoquer. M. Edmond Saglio vient d'établir, dans l'article *Balnæ* de son excellent Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, que la prétendue peinture des thermes de Titus est tout bonnement une restitution essayée d'après Vitruve par un architecte de la Renaissance, et c'est là qu'ont pris figure les *testudines alveorum* entendues comme des corps de fourneaux voûtés.

Cherchons le commentaire de Vitruve là où il doit être cherché, c'est-à-dire dans les ruines des établissements de bains. Les constructions de ceux de ces édifices que la Gaule posséda en si grand nombre présentent toujours le même arrangement. On y voit un seul foyer qui chauffait à la fois les chaudières et le dessous des chambres, l'aire de celles-ci étant portée sur des rangées de pilettes entre lesquelles circulait la chaleur. Les espaces ménagés pour cette circulation forment de petites galeries ou conduits qui se coupent à angles droits autour des pilettes, et l'ensemble présente une configuration approchant de celle d'un rayon de miel.

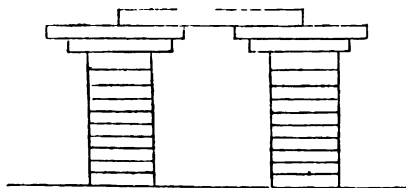
Or, si *alveus* en latin peut signifier une baignoire, il signifie plus proprement un conduit, puis par extension un assemblage de conduits, puis encore un rayon de miel. Cette dernière acception n'est-elle pas décisive dans le cas présent? Les *alvei* de Vitruve ne sont pas autre chose que les espaces laissés entre les pilettes sous l'aire des chambres qui étaient chauffées.

Revenons maintenant aux *testudines*.

Comme il est notoire que les espaces entre les pilettes des sous-sols n'étaient point voûtés, nous possédons dès à présent la certitude que Vitruve n'a pas entendu parler de voûtes. Ce qu'il a appelé

*testudines*, c'est la couverture produite par de grands carreaux qui fermaient les vides entre les pilettes. Mais, pour comprendre la justesse de son expression, il faut tenir compte d'un détail qu'il a omis, sans doute dans la pensée que les praticiens y suppléeraient d'après les mesures qu'il assignait aux pièces à employer dans la substruction de l'aire.

Les pilettes devaient être faites en briquettes carrées de huit pouces, les couvertes en grands carreaux de deux pieds (1), de sorte que ces carreaux, posant par leurs angles sur l'axe des pilettes, auraient eu seize pouces (près de 0<sup>m</sup>,40) de portée sur le vide. C'était trop de porte-à-faux. La fracture de ces grandes pièces, qui avaient le pavement à supporter, aurait été à craindre si on n'y avait pas pourvu par une précaution que les fouilles ont permis de constater plus d'une fois. On terminait les pilettes par une brique plus large, au-dessus de laquelle on en mettait une autre plus large encore, et ainsi l'on obtenait des chapiteaux en saillie par lesquels était soulagée la portée des grands carreaux.



On voit par là que les couvertes au-dessus des pilettes apparaissaient mouvementées dans le sens des deux versants d'un comble, et nous voilà ramenés à la signification de *testudo* telle qu'elle a été établie ci-dessus par les exemples puisés dans la bonne latinité.

Mais le témoignage de Servius ?

Le témoignage de Servius vaut pour l'époque où écrivait Servius. Il est certain qu'au <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle de notre ère, et plus encore au <sup>vi</sup><sup>e</sup> et au <sup>vii</sup><sup>e</sup>, *testudo* s'employait pour dire une voûte. Je pourrais en citer de nombreux exemples, mais sans utilité pour ma thèse, qui est d'établir que *testudo* ne comporta pas le sens de voûte avant l'époque de la décadence.

(1) « Laterculis bessalibus pilæ struantur, ita dispositæ uti bipedales tegulæ possint supra easse collocatæ. » L. V, c. 10.

Donc, de toutes les restitutions proposées pour la couverture de la basilique de Fanum, il n'y en a qu'une de bonne : c'est celle de Marquez, en tant du moins que Marquez a fait entrer cette couverture dans l'ordonnance intérieure du monument. Il est certain en effet, certain de toute certitude, que l'édifice élevé par Vitruve présentait par dedans, à sa partie supérieure, la même conformation que Saint-Paul-hors-les-Murs et plusieurs anciennes basiliques tant de Rome que d'autres villes d'Italie, la même conformation que l'église de Saint-Vincent-de-Paul à Paris.

Cela posé, nous sommes en mesure d'aborder la traduction du passage où cette partie de la construction est décrite. Il contient une phrase bien simple, et que cependant l'on n'a jamais comprise par suite de la préoccupation où l'on a été d'y trouver ce qui n'y était pas.

Voici le texte :

*Transtra cum capreolis, columnarum contra corpora et antas et parietes pronai collocata, sustinent unum culmen perpetuæ basilicæ, alterum a medio supra pronauum ædis. Ita fastigiorum duplex tecti nata dispositio, extrinsecus tecti, et interioris altæ testudinis præstat speciem venustam.*

Avec l'idée préconçue que l'auteur parlait de deux choses absolument différentes, l'embarras où l'on s'est trouvé a fait supposer dans la dernière phrase une corruption profonde. Pour faire un sens, on s'en est pris à *tecti* dont la répétition paraissait absurde. Les uns ont supprimé ce mot dans l'un ou l'autre de ses deux emplois (1); les autres ont mis à la place de *tecti nata*, *pectinata*, correction à coup sûr ingénieuse, mais qui a le double inconvénient de ne se pas justifier au point de vue paléographique et de faire naître deux adjectifs consécutifs, *duplex*, *pectinata* (2).

Je crois, moi aussi, qu'il y a une correction à faire, mais qu'elle doit se borner à transposer *tecti* avant *duplex*. Ce *tecti* me fait l'effet d'une glose qui aura été introduite dans le texte à côté de la place qui lui convenait. Une glose, effectivement, n'était pas inutile afin de préciser ce qu'il faut entendre par *fastigiorum*. Le mot *fastigium* signifiant à la fois le faitage d'un édifice et les frontons sur lesquels le faitage s'appuie à ses extrémités, un scoliaste aura voulu avertir que dans le cas présent c'est de faitage que Vitruve avait voulu parler.

(1) Voir les annotations de Schneider, au t. II, p. 324, de son Vitruve. Leipzig, 1807.

(2) Poleni est l'auteur de cette correction, témérairement introduite par Stratico dans le texte du Vitruve d'Udine.



La traduction sera donc :

« Les entrails et arbalétriers établis, d'une part à l'aplomb des colonnes, d'autre part sur les antes et les murs du pronaos, déterminent respectivement, et le comble qui s'étend sur la longueur de la basilique, et celui qui s'en va du milieu sur le pronaos. De là une double direction des faitages qui produit un heureux effet, extérieurement comme toiture, intérieurement comme assemblage de deux versants monté à une si grande élévation. »

La langue française possède le mot *dos-d'âne* qui rendrait exactement la configuration extérieure de la *testudo*; elle n'en a pas pour en exprimer la configuration intérieure. C'est pourquoi je me sers de la périphrase « assemblage de deux versants ».

Maintenant qu'on sait à quoi s'en tenir sur la couverture de la basilique, je vais traiter la question de l'entablement, qui est un point que personne ne me paraît avoir saisi d'une manière conforme au texte.

J. QUICHERAT.

(La suite prochainement.)

---

---

# D'UNE ÉPITAPHE MÉTRIQUE

DU CLOITRE DE SAINT-SAUVEUR, A AIX

---

La rareté des inscriptions de l'époque carlovingienne et des premiers temps qui la suivirent m'engage à rappeler aux antiquaires une épitaphe depuis longtemps connue, mais dans laquelle on n'a pas relevé un trait qui mérite l'attention. Il s'agit d'un marbre posé à plat sur une banquette dans le cloître de Saint-Sauveur, à Aix; c'est le siège habituel des mendiants, et la légende qui y figure va s'effaçant de jour en jour. Alors qu'il avait moins souffert, ce texte a été vu par Peiresc, et j'en retrouve, dans ses papiers, la copie suivante qui, bien qu'assez informe, n'en a pas moins gardé quelque valeur (1) :

CIVS · XPI NNGIICI · IVIENA'A  
NDERAT · OBVIA MERITIS · ILLVC  
M · INTRAVIT · OVANS TVA LIMINA · XPE  
CIPVVS ECLESIAE · DOCTOR  
EN · PSALMOGRAFI · CANERE DAVID  
AGENS FELICITER · AEVO  
ETATE · FVIT · DIVES · IN · OMNES  
VM · DIGNITATE · REQVIRIS  
REMA DEMONSTRANT

Plus de deux siècles après Peiresc, en 1819, M. de Saint-Vincens a copié à son tour ce petit texte, dont il nous a donné un dessin fort soigné qu'accompagne une notice étendue (2).

(1) Bibliothèque nationale, ms. du fonds latin, n° 8958, folio 284.

(2) *Mémoire sur un marbre qui sert de banquette dans le cloître de Saint-Sauveur et qui porte une inscription du x<sup>e</sup> ou du xi<sup>e</sup> siècle.* (Recueil de mémoires et autres pièces qui ont été lus dans les séances de la Société des amis des sciences, lettres, agriculture et arts à Aix, 1819, p. 336.)

Voici sa transcription :

..... QVE SOCI.....  
 ..... ONS GENDL ..... MERITIS.....  
 ..... SPOLIVM · INTRAVIT OVANS TVA LIMIN · XPE ·  
 ..... S PRAECIPVVS · ECCLESIAE ; DOCTOR ·  
 ..... CARMEN PSALMO GRATI CANERE · DAVID  
 ..... QVADRAGENIS FELICITER · AEVO  
 ..... NCTIS · PIETATE · FVIT · DIVES · IN OMNES  
 ..... FORTE CVM DIGNITATE REQVIRIS  
 ..... IE · POSTREMA · DEMONSTRANT

Je n'ai pas à m'occuper ici de la lecture proposée pour les premières lignes du marbre, où l'on a vu, sans que rien y autorise, l'épithaphe d'un chanoine nommé Pontius. Les deux derniers vers appelleront seuls mon attention.

M. de Saint-Vincens les restitue et les traduit ainsi :

*Virtutem* FORTE CVM DIGNITATE REQVIRIS  
*Tempora prima vita atq*VE POSTREMA DEMONSTRANT

« Voulez-vous connaître la vertu et les dignités réunies? Sa vie et ses derniers moments en donnent un exemple. »

L'abbé De Perrier, venu après lui et mieux inspiré pour le mot du début, lit comme il suit :

*Nomen si* FORTE CVM DIGNITATE REQVIRIS  
*Litterae verbaq*VE POSTREMA DEMONSTRANT

Le nom, la fonction du défunt, devaient, à son sentiment, être dès lors mentionnés dans ces quelques lignes qui terminaient peut-être l'inscription.

« Pontius (ou tout autre chanoine), précepteur (ou grammairien)... Il a vécu... ans... mois... jours... il est mort le... (1). »

A ce dernier point de vue, je m'éloignerai autant de la lecture de M. de Saint-Vincens que de celle de l'abbé De Perrier. Plutôt que de procéder par divination, comme l'ont fait l'un et l'autre, il im-

(1) Même volume, p. 372.

porte, me paraît-il, de chercher si la comparaison des formules épigraphiques ne permet pas de pénétrer, avec plus de chances de certitude, le sens des derniers vers de l'épithaphe.

Deux inscriptions, l'une trouvée au Pin, en Provence (1), et datée de l'an 506, l'autre découverte à Vercelli (2), me fournissent tout d'abord des vers que l'on doit rapprocher de ceux du marbre d'Aix :

NOMEN DVLCE LECTOR SI FORTE DEFVNCTAE  
REQVIRIS

NOMINA SANCTARVM LECTOR SI FORTE REQVIRIS

Sur la foi de ces types, on peut donc lire sans témérité dans l'inscription qui nous occupe :

*Nomen si* FORTE CVM DIGNITATE REQVIRIS

Les deux pièces que je viens de citer sont acrostiches, et leur communauté de formule avec l'épithaphe d'Aix me paraît indiquer que cette dernière l'est également. Son dernier vers doit donc, selon toute apparence, indiquer au lecteur le moyen de connaître le nom et le titre du mort.

EX OMNI VERSO TE LITTERA PRIMA DOCEBIT

est-il écrit à ce sujet sur le marbre de Vercelli.

Fabretti en rapporte deux autres où la formule explicative varie :

QVI LEGIS REVERTERE PER CAPITA VERSORVM ET  
INVENIES PIVM NOMEN

IS · CVIVS · PER · CAPITA · VERSORVM · NOMEN ·  
DECLARATVR (3)

(1) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 630.

(2) Muratori, *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, p. 1903, n° 5.

(3) *Inscriptiones*, c. IV, n° 150; c. IX, n° 290. Le génitif VERSORVM que donnent ces deux inscriptions nous offre une forme surannée plutôt qu'irrégulière, car elle se retrouve chez des auteurs antiques cités par Priscien, XVI, 14 (éd. de Krehl, t. I, p. 268). Voir, pour cette persistance des formes anciennes dans les inscriptions et par conséquent dans le langage vulgaire qu'elles représentent, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, notice n° 230.

Cela donné, j'estime que dans l'épithaphe d'Aix *capita* précédait, sans doute, le mot **POSTREMA**, et que le texte se terminait par un *quasi versus* chargé de fautes comme plusieurs des autres de cette pièce, et construit à peu près comme il suit :

*Versuum capita atqVE POSTREMA DEMONSTRANT*

Le nom du défunt se trouvant, si je ne me trompe, indiqué par la première lettre des vers, malheureusement incomplets à leur début, c'est dans la dernière, **POSTREMA**, que je chercherai la mention de sa dignité. Or nous sortons ici entièrement du cercle des probabilités pour trouver un terrain plus ferme ; dans la copie de Saint-Vincens, les 3°, 4°, 5°, 6° et 7° vers, qui ont gardé leur fin, donnent en cinq lettres la fin de mot **ERDOS**, dont le commencement ne serait pas difficile à restituer quand même nous ne retrouverions pas dans la transcription de Peiresc les sept dernières lettres du mot.

Il s'agit donc, dans l'épithaphe d'Aix, d'un prêtre, **sACERDOS**, dont le nom et le titre étaient indiqués, suivant une mode antique, par les lettres initiales et finales des vers.

Une inscription mutilée trouvée à Rome en 1872, près de l'église S. Lorenzo in Lucina, et datée de l'an 783, paraît être conçue dans ce type peu commun et présenter le nom et le titre **PAVLVS LEVITA** écrits en acrostiche par les premières et dernières lettres des six hexamètres qui la composent (1).

Nous savons qu'aux temps carlovingiens on étudiait, on reproduisait les formules des épithaphes antiques, celles surtout des pièces en vers si souvent colligées et recopiées alors (2). C'est à cette époque, ou tout au moins aux premières des années suivantes, que le fait de l'imitation des vieux types épigraphiques et la forme des caractères me paraissent permettre d'attribuer notre inscription.

EDMOND LE BLANT.

(1) De Rossi, *Bullettino della Commissione archeologica municipale*, 1872-1873, p. 42-53.

(2) Voir *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, Préface, p. cxxxiii, et notice n° 483 A.



LIBRARY  
1914



Atafu, Samoa



Atafu, Cook Is. Samoa

---

NOTE

SUR UNE INSCRIPTION INÉDITE

DE LA

RÉGION CENTRALE DES PYRÉNÉES

(ANCIENNE CIVITAS CONVENARUM)

---

L'éperon de rocher calcaire sur lequel est gravée cette courte inscription est situé à 300 mètres environ du village actuel de Cierp, sur la rive gauche de la Pique (1), dont la vallée se resserre rapidement en amont du village. Par suite d'éboulements verticaux, qui remonteraient ici à deux mille ans au moins, la tête de cet éperon s'est trouvée transformée en une sorte de falaise semi-circulaire, découpée intérieurement en dents de scie, d'une hauteur à peu près égale. Elle forme de ce côté la limite et la berge des riches alluvions de la rivière, bouleversées aujourd'hui par la désastreuse inondation du 24 juin 1875 (2).

L'inscription, qui ne compte que deux mots, est gravée en deux lignes et à deux reprises sur les parois opposées d'un de ces angles rocheux, à 2 mètres environ au-dessus du sol actuel. La forme

(1) Le premier affluent considérable de la Garonne, à laquelle il se réunit un peu plus loin.

(2) Il est assez remarquable que le village de Cierp ait encore aujourd'hui son *latifundium* et que ce *latifundium* (le château de Cierp) soit situé précisément sur la rive gauche de la Pique, en amont du village, dont il forme de ce côté la dernière habitation. Du château ou du jardin qui précède le château partait jadis une magnifique avenue de platanes qui se prolongeait, avant l'inondation, jusqu'à l'éperon de rocher dont nous parlons ici.



svelte et encore élégante des caractères indiquerait le premier ou le second siècle de notre ère :

(0 <sup>m</sup> ,10)	MONS		MONS
(0 <sup>m</sup> ,10)	CCAAVVSS		CCAAVVSS

Le nom de *Mons Cavus* (le mont ou la montagne creuse) n'aurait, même aujourd'hui, rien que de très-naturel, appliqué à une excavation rocheuse encadrée de lianes et coiffée de verdure. Ce qui est plus singulier c'est la fantaisie qu'ont eue le lapicide qui gravait l'inscription ou le *possessor* gallo-romain qui la faisait graver, de redoubler les quatre lettres de l'adjectif *cavus* (*cavs*), soit pour attirer l'attention des promeneurs, légèrement embarrassés, soit pour faire allusion à l'écho qui en répétait les syllabes et le nom, gravé lui-même à deux reprises sur les deux parois du rocher.

E. BARRY.

Marignac, le 22 octobre 1877.

---

---

# PEINTURES D'UNE SALLE

DANS LE

CIMETIÈRE DE CYRIAQUE, PRÈS DE ROME.

---

Parmi les peintures connues de la catacombe de Cyriaque, près Saint-Laurent hors les murs de Rome, celles d'un *arcosolium* reproduit par d'Agincourt dans son *Histoire de l'Art*, t. V, pl. IX, 8, et par Perret dans ses *Catacombes de Rome*, t. III, pl. XLIII et XLIV, ont pour l'iconographie chrétienne une valeur dont M. de Rossi vient de révéler l'importance en déterminant leur date et leur interprétation (1); la gravure de d'Agincourt, malgré son exactitude générale, est à une échelle tellement réduite qu'elle n'a pas permis d'apercevoir ce qui fait le prix de ces peintures, et les dessins de Perret, incomplets et infidèles, ne le laissent pas soupçonner. Mais grâce aux croquis donnés par M. de Rossi, on discerne clairement en quoi ces fresques offrent un intérêt singulier.

La paroi que pénètre l'*arcosolium* est décorée sur toute sa surface. Sa partie haute se divise en trois panneaux. Celui du centre renferme un Jonas couché sous le cucurbite, et, au-dessus, cette acclamation : *Zozimiane in Deo vi(vas)*; les trois dernières lettres ont été détruites par l'ouverture ultérieure d'un *loculus* qui, se prolongeant sur le panneau de droite, y a décapité un Moïse ôtant sa chaussure. Un autre *loculus* a pareillement altéré, dans le panneau de gauche, le corps du personnage qui fait pendant à ce Moïse; M. de Rossi incline à penser que le législateur hébreu figure ici, une seconde fois,

(1) *Bull. di archeol. crist.*, 3<sup>e</sup> série, 1<sup>re</sup> année, fasc. III, pl. VIII et IX, et fasc. IV, p. 145 et suiv.

recevant les tables de la loi ; seulement il ne s'explique pas, dans cette hypothèse, l'opportunité d'un édifice esquissé à l'arrière-plan. Plus bas, et toujours en dehors de la baie de l'*arcosolium*, deux petits panneaux latéraux sont chargés chacun d'un oiseau. Au-dessous, comme une clôture protectrice de la tombe encaissée dans cette baie, règne, d'un bout à l'autre de la paroi, le simulacre peint d'une barrière à traverses en croix de Saint-André, qui se termine à chaque extrémité par une *hermule*, c'est-à-dire un montant couronné d'un buste ; et deux animaux (brebis ou biches ?) sont postés en avant de la barrière, l'un broutant, l'autre levant la tête. Le Christ nimbé, assis sur un modeste siège à dossier, près d'une corbeille pleine de volumes, entre deux apôtres également assis, occupe la lunette de l'*arcosolium*. Un disque contenant le Pasteur appuyé sur son bâton entre deux arbres et deux brebis, forme la clef de voûte de l'intrados, sur la courbure duquel font ornement deux groupes de brebis. Enfin, et nous touchons au point qui mérite spécialement l'attention, à la base de l'intrados on distingue, du côté gauche, une *orante* debout et un personnage vu de trois quarts, nimbé, vêtu à l'antique, assis sur un siège à dossier, serrant de la main gauche un volume et étendant le bras droit ; du côté droit, le même tableau renversé de telle sorte que le corps du personnage assis masque sa main gauche et le volume.

La figure nimbée ne peut être que celle du Christ. Perret s'est mépris en y voyant une sainte. A vrai dire, les traits de cette figure sont plus féminins que masculins ; mais on sait que souvent les anciens peintres des catacombes, pour imprimer à la physionomie idéale du Rédempteur le cachet d'une délicatesse juvénile, la revêtent d'un caractère ambigu ; et, dans le cas actuel, le nimbe devient un attribut qualificatif. En effet, ce nimbe ne permet pas de reculer la date des peintures au delà du iv<sup>e</sup> siècle ; la balustrade fictive de l'*arcosolium* semble d'ailleurs à M. de Rossi une réminiscence des précautions adoptées pour la conservation des sépultures dans les cimetières à ciel ouvert, quand le christianisme fut professé en pleine liberté. Toutefois le type des personnages, la dignité, l'aisance et la justesse de leurs attitudes sentent les traditions de l'art vers la fin du iii<sup>e</sup> siècle ; en outre, l'acclamation *Zozimiane*, etc., est d'un style qui tomba promptement en désuétude après l'édit de Milan. De ces considérations combinées on doit inférer que la décoration du *cubiculum* appartient aux premiers temps de l'affranchissement de l'Église par Constantin. Or, à cette époque, le nimbe est l'apanage du Fils de Dieu. C'est donc bien le Christ que nous avons

sous les yeux, non pas un Christ enseignant, non pas un Christ béni-  
nissant, mais un Christ accueillant l'*orante* qui se tient debout de-  
vant lui; le geste de son bras droit ne laisse aucun doute à cet  
égard.

Que signifie une telle composition? « Autant il est fréquent de  
trouver, précisément à cette place, sur les *arcosolia* l'effigie de  
l'âme des défunts sous l'aspect d'une *orante*, dit M. de Rossi, au-  
tant il me paraît naturel de prendre ceci pour la comparation d'une  
âme devant le tribunal du Christ qui la reçoit avec bienveillance  
dans la paix éternelle. La scène est *rarissime*; je pourrais invoquer  
comme terme de comparaison un bas-relief et un graffite, tous les  
deux funéraires, du musée de Latran; mais, attendu que sur ces  
pierres le personnage vis-à-vis de l'*orante* n'est pourvu ni du  
nimbe, ni des autres caractères typiques de la figure soit idéale,  
soit conventionnelle du Sauveur, le rapprochement ne serait pas  
décisif... Pourtant l'interprétation que je propose me semble suffi-  
samment certaine. » Elle est tellement rationnelle que je crois im-  
possible de lui en opposer une autre. En même temps, et par cela  
qu'elle s'appuie sur la force des inductions et non sur l'analogie des  
précédents, elle rend les fresques auxquelles elle s'applique parti-  
culièrement précieuses pour l'histoire de l'art.

Jamais, en effet, si je ne m'abuse, avant la date que M. de Rossi  
assigne au monument dont il s'agit, la peinture murale n'avait as-  
socié l'image du Christ vivant à celle de personnages étrangers aux  
épisodes des livres saints. L'*arcosolium* du cimetière de Cyriaque la  
montre se départant, pour la première fois peut-être, de cette réserve  
et abordant une scène entièrement neuve. Il expose aux regards la  
plus ancienne représentation publique du Jugement individuel, où  
se rencontrent face à face le juge et le justiciable. Il témoigne ainsi  
d'une manière irréfragable que l'émancipation de l'art chrétien  
suivit pas à pas celle du culte.

Dans un ordre d'idées différent, la balustrade simulée au devant  
de l'*arcosolium* est très-curieuse. Ni d'Agincourt, ni Perret n'avaient  
pu la voir sous l'amas de décombres qui obstruait le sol du *cubicu-  
lum*. M. de Rossi, en prenant l'initiative de la signaler aux archéo-  
logues, y a reconnu une imitation des barrières en usage autour des  
tombes établies à la surface du sol. Dès lors les opinions qu'il avait  
émises dans le troisième volume de la *Roma sotterranea*, relative-  
ment à la disposition des cimetières à ciel ouvert, reçoivent une  
éclatante confirmation. Il avait notamment énoncé, bien qu'il n'eût  
le moyen d'en administrer aucune preuve matérielle, que les mon-

tants ou piliers, aux angles des clôtures, devaient être souvent semblables à ceux qu'une pierre de Nemi et les lettres de Cassiodore désignent sous le nom d'*hermulæ*. La peinture du cimetière de Cyriaque vient précisément lui apporter le secours d'un exemple inespéré et attester la justesse de son intuition.

LOUIS LEFORT.

---

---

LES

# MONUMENTS DE L'ÉPOQUE ROMANE

## EN HONGRIE

---

Il existe en Hongrie, depuis la fin de l'année 1872, une *Commission des monuments historiques*, instituée près du ministère de l'instruction publique et des cultes. Comme toutes les commissions de ce genre existant dans les autres pays, elle a pour mission de rechercher et de classer les monuments du passé qui sont parvenus jusqu'à nous, de les faire connaître au public par des descriptions détaillées, des gravures ou des photographies, et enfin de signaler au gouvernement les crédits nécessaires pour leur entretien et leur restauration.

Jusqu'à ce jour, il est vrai, le Parlement n'a accordé que des sommes assez minimes pour les travaux de restauration. Mais il est juste de faire observer que la commission existe depuis quatre ans à peine. Le ministre s'est d'ailleurs ému de cet état de choses, et il a récemment invité la commission à lui présenter un rapport sur les travaux scientifiques qu'elle a accomplis, en lui signalant les résultats déjà obtenus et ceux qu'on espère atteindre dans l'avenir, ainsi que l'importance des crédits qui seraient nécessaires.

Ayant eu l'honneur d'être chargé de ce rapport, j'ai fait à cette occasion un travail qui a été publié en langue hongroise, dans l'année 1876, sous ce titre : *Courte description des monuments chrétiens de l'époque romane en Hongrie*.

Une courte description est, en effet, la seule chose possible aujourd'hui. Le moment n'est pas encore venu de donner des détails complets et circonstanciés sur nos monuments nationaux. La Hongrie ne compte encore qu'un petit nombre d'archéologues,

et la plupart se sont bornés jusqu'ici à faire quelques recherches dans le voisinage immédiat de leurs habitations. En somme, ce qui a été fait en ces derniers temps ne peut être encore considéré que comme un travail préparatoire et superficiel.

Heureusement pour la science, ce sont les monuments les plus anciens et les plus intéressants qui ont attiré l'attention générale. Ils ont déjà été explorés à diverses reprises et sont suffisamment connus. Il m'a donc été possible de donner à leur égard un aperçu assez complet, bien que forcément très-rapide.

Qu'on me permette d'en présenter ici le résumé, pour faire connaître la Hongrie aux personnes qui ne sont pas initiées à sa langue nationale, ou qui n'ont pas le loisir nécessaire pour lire les documents publiés à Bude-Pesth.

Le plus ancien monument de l'antiquité chrétienne dans notre pays est le *cubiculum* de Pécs (en allemand Fünfkirchen). Ce *cubiculum*, qui est d'ailleurs unique dans son genre de ce côté des Alpes, est un petit cimetière souterrain, dans lequel a été construite une chapelle des morts, ce qui prouve très-clairement que le tout remonte à l'époque de la persécution des chrétiens au quatrième siècle.

C'est d'ailleurs à cette époque qu'appartiennent visiblement les fresques découvertes à la fin du siècle dernier. Malheureusement ces fresques, qui étaient suffisamment conservées lorsqu'on les a retrouvées, se sont détériorées depuis; et elles se dérobent chaque jour de plus en plus aux investigations des savants. Elles offrent le développement pictural de cette phrase de la Bible : « Quiconque croira et se fera baptiser sera sauvé. »

Une description détaillée de ce curieux monument, ainsi que d'un tableau qui s'y trouve, a été faite en langue hongroise dans le travail publié par l'Académie des sciences sous le titre de *Monumenta Hungariæ*, ainsi que dans les Mémoires déjà parus de la Commission centrale des monuments. Rossi en a reproduit un extrait dans son *Bullettino di archeologia cristiana*.

A Nemet-Csanád, un autre monument de l'antiquité chrétienne a été mis au jour lors de la construction de la nouvelle cure, qui a été édiflée en grande partie sur l'emplacement de l'ancienne. C'est un baptistère souterrain, tout à fait analogue à celui dont le dessin a été publié dans le *Cosmeterium* de Ponziano de Marchi. Nous retrouvons là, également, la lance pour l'immersion, les canaux qui conduisent l'eau à l'intérieur et au dehors, et au bas de l'escalier le palier où prend place le prêtre qui accomplit la cérémonie. Toute-

fois, la construction primitive a été en partie remplacée par une autre, au moyen âge, sous prétexte de réparations. L'ordonnance intérieure est seule restée la même.

Comme *basilique*, on peut encore citer, parmi celles qui appartiennent à l'antiquité chrétienne, l'église royale *Királyi templom*, (*Königskirche* ou *Reichskirche*), construite, dès le début du onzième siècle, par saint Etienne, à Alba, sa résidence. Les ruines de cette église ont été étudiées avec soin lors des fouilles opérées en 1848, 1862 et 1874. La première de ces fouilles a été causée par la découverte imprévue des sépultures royales, due absolument au hasard ; et elle fut alors subitement interrompue par l'invasion de Jellachich. Celles de 1862 et de 1874, au contraire, eurent lieu sous la direction de la Commission des monuments, et furent poursuivies de façon aussi régulière que systématique. Elles firent reconnaître une construction première, sur laquelle sont venues se greffer, à trois reprises, des modifications survenues à la fin du douzième siècle, au tiers environ du quatorzième, et dans le courant du quinzième. Malgré ces changements, la largeur primitive est cependant restée la même, et l'abside en plein-cintre resserrée entre les deux tours a également été maintenue. Mais la longueur de la basilique a été diminuée, et à la place des colonnes ont été dressés des piliers d'avant assez faibles, puis renforcés à deux reprises.

L'église, lorsqu'elle constituait une basilique, et encore après sa première reconstruction, avait simplement un toit de charpente ; et l'élargissement ultérieur donné aux piliers eut surtout pour but de les mettre en état de supporter une voûte destinée à préserver l'édifice contre les fréquents dangers d'incendie.

L'extrémité occidentale de l'église est la seule partie qui n'ait pas encore été mise au jour ; mais on a déjà retrouvé les tombeaux de tous les rois enterrés dans cet endroit, depuis saint Etienne jusqu'à Jean Zapolga (la sépulture de ce dernier reste seule à retrouver). Il est impossible de ne pas être frappé de l'analogie qui existe entre ces monuments funéraires et ceux des rois de France, de la race mérovingienne, qu'on a découverts à Paris, à Sainte-Geneviève. Dans les deux endroits c'est le même système de cercueils simplement posés à terre, et la même forme économique de cercueils en planches, allant en se rétrécissant du côté des pieds. Cependant on peut observer, dans l'église royale d'Alba, une méthode de rangement très-distincte, et en même temps toute spéciale, qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, mais qui était fort usitée en Hongrie, comme le démontrent de très-nombreux exemples. Le fondateur de



l'église a choisi un lieu de sépulture commun pour lui et sa famille, et, quant à lui-même, il n'a point marqué sa propre place devant le maître-autel, mais bien à l'extrémité est de l'un des bas côtés, devant la tour que le termine. Lorsque plus tard il a été béatifié, ses descendants lui ont fait élever un autel; mais, imitant sa piété et sa modestie, ils ont à leur tour marqué leurs places à l'extrémité nord des bas côtés, où se sont trouvés quatre cercueils en pierre rangés méthodiquement à côté les uns des autres. Avant eux, le roi Kálmán (Coloman), ce monarque énergique sous le règne duquel a été édictée la seule défense que contiennent les lois hongroises d'enterrer dans les églises, avait indiqué pour lieu de sa sépulture, à sa femme et à lui, la tour du sud-est, où l'on a trouvé deux cercueils en pierre de forme peu compliquée. Ils consistent, en effet, en un simple morceau de pierre, selon l'usage adopté au début du douzième siècle, tandis que les autres cités plus haut, et appartenant à une époque postérieure, ont vraiment la forme d'un sarcophage, et contiennent une croix, ainsi qu'un anneau d'argent sur lequel est gravé un cerf dans l'attitude de la course, tous objets qui révèlent clairement le milieu du douzième siècle.

La première restauration de l'église eut lieu sous Béla III. On le voit à la place qu'il s'est assignée, avec sa famille, près de celle du fondateur. On a découvert, en effet, dans le bas côté, au sud de l'église, cinq sarcophages, parmi lesquels celui du roi, en marbre rouge, et contenant à l'intérieur les insignes royaux, mais seulement en cuivre argenté.

La maison d'Anjou fut la première à s'écarter des usages nationaux; Charles-Robert, qui fit faire la seconde restauration du monument, fut enterré immédiatement devant le maître-autel, dans un sarcophage protégé par une maçonnerie en briques.

Plus tard, les rois en revinrent à l'usage antique; leurs tombeaux prirent place à côté de ceux de leurs prédécesseurs, à l'extrémité orientale de l'église, dans les bas côtés du nord et du sud.

Mathias Corvin s'est également fait construire une chapelle sépulcrale, pour y reposer seul, à l'est de l'église. Mais on n'a pu retrouver jusqu'ici que la partie septentrionale de cette chapelle; toute la partie sud a disparu, jusqu'aux pierres fondamentales. Des détails plus circonstanciés sur les résultats des fouilles de 1862 se retrouvent dans un ouvrage spécial que j'ai publié en 1864. Quant aux découvertes qui se sont produites en 1874, elles ne sont connues jusqu'ici que par des rapports isolés et des articles de journaux; et

cela tient surtout à ce que la partie occidentale de la basilique n'est pas encore entièrement mise à jour.

Un second édifice, datant du règne de saint Etienne, et récemment découvert, est celui de la *cathédrale* (plus tard métropole) de *Kalocsa*.

C'est la plus basse des trois églises qui ont été successivement superposées les unes aux autres. Elle répondait peu, par son étendue, aux nécessités de sa destination. Pourtant elle avait aussi les quatre tours qui la rendaient susceptible de défense. Il n'y manque même pas les pièges préparés entre les tours de l'ouest. L'abside se terminait-elle en ligne droite ou en demi-cercle, c'est ce qu'il est impossible de discerner, attendu qu'elle est aujourd'hui complètement en dessous des constructions actuelles, et qu'on n'a pas fait de fouilles à cet endroit. Sur cette ancienne église s'éleva, au début du treizième siècle, un monument splendide, dont les fondations ont servi en partie à soutenir l'église actuelle, qui date du siècle dernier.

La construction du treizième siècle appartenait entièrement à l'école française; elle en avait la longue nef assez élancée, le chœur très-développé avec des chapelles rayonnantes, et deux tours à l'ouest. Un maître nommé Martin Ravesus ou Ravegus (l'auteur penche pour Ravesus, à cause de la localité de Raves, dans les Vosges), a très-probablement tracé le plan de l'édifice, attendu que son nom est inscrit sur une pierre tumulaire encore très-bien conservée dans le mur de l'église actuelle. Il y est désigné, il est vrai, sous la modeste qualité de lapidaire. Il reste de cette construction une assez grande quantité de détails, en fine pierre calcaire imitant le marbre; ils ont été donnés au Musée national hongrois par l'archevêque Louis Haynald et y sont pieusement conservés. Tous portent distinctement le cachet de l'école française, mais principalement les colonnettes des piliers, avec les feuilles et les bourgeons si fortement développés du chapiteau, ainsi qu'avec les scoties profondément creusées de leur pied. A en juger par ce qui reste des piliers, extrêmement étroits, l'édifice devait être d'une grande hardiesse. L'église actuelle a laissé hors d'usage la nef, la chorolle et les chapelles rayonnantes, de sorte qu'on a pu retrouver complètement ces diverses parties, d'après leurs fondations qui étaient à fleur de terre sur la place environnante.

HENZLMAN.

(La suite prochainement.)

---

## BULLETIN MENSUEL

### DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE DÉCEMBRE.

---

M. Maximin Deloche reprend la lecture de son mémoire sur les *Invasions gauloises en Italie*, et aborde la question des *Listes ethniques comparées de Tite-Live et de Polybe*. Nous donnerons l'analyse de ce travail quand la lecture en sera terminée.

M. Edmond Le Blant communique à l'Académie des observations relatives à un sarcophage chrétien portant des bas-reliefs sur l'interprétation desquels des avis très-divers ont été exprimés, notamment par le P. Cahier dans ses *Nouveaux mélanges d'archéologie*, et par un antiquaire calésien, M. Estrangin. Voici en peu de mots l'explication de M. Edmond Le Blant. Divisé en quatre tableaux encadrés par des arcades, ce marbre présente à chacune de ses extrémités une figure d'homme nu tenant un cheval par la bride et conforme au type traditionnel sous lequel se montrent les *Dioscures*. Puis d'un côté un jeune homme serrant la main d'une femme dont la tête est couverte d'un voile, de l'autre un personnage plus âgé et barbu, portant un *volumen* et tenant la main d'une femme voilée. Ce personnage est un soldat, sans doute; on reconnaît sur sa cuisse le fragment d'une arme brisée. M. LeBlant voit dans ces tableaux l'image de deux personnages, deux frères probablement, représentés sous les traits des *Dioscures*. L'un était un jeune homme, l'autre un homme d'âge mur. C'est pour cela que l'un des *Dioscures* est imberbe, l'autre barbu. Le christianisme de ceux auxquels a appartenu cette tombe se montre *accessoirement* par les bas-reliefs de la face latérale où sont sculptés la multiplication des pains et des poissons, et divers autres attributs chrétiens. Il y a là un mélange des mœurs païennes et des mœurs chrétiennes fort intéressant. Les têtes des héros, sur ces bas-reliefs comme sur plusieurs monuments analogues connus, doivent avoir été faites à la ressemblance des défunts. L'usage de diviniser ainsi les morts était très-répandu dans l'antiquité. On connaît un tombeau romain, demeuré sans destination, qui représente une scène de la légende de Didon et d'Énée. Les têtes de ces personnages y sont demeurées brutes, attendant les indications des acheteurs. Le tombeau d'Arles doit être un de ces tombeaux fabriqués d'avance, et approprié par la famille des défunts, qui était une famille chrétienne.

M. Michel Bréel lit une note concernant deux *Inscriptions en langue osque* dont la plus ancienne paraît remonter au <sup>ii</sup>e siècle avant notre ère. La *Revue* a reproduit cette communication dans son dernier numéro (numéro de décembre).

La séance publique de l'Académie des inscriptions a eu lieu le 7 décembre. Après le discours du président, M. F. Ravaisson, et la proclamation des prix décernés, M. Wallon, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur *la Vie et les œuvres de M. le vicomte Emmanuel de Rougé*. Cette notice ainsi que les autres communications faites à cette séance ont été reproduites *in extenso* dans le recueil officiel de l'Académie. Nous n'avons pas à en parler ici

A. B.

---

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

## ET CORRESPONDANCE

---

— Dans le numéro de décembre, nous avons reproduit une note des *Débats* signalant d'importantes découvertes qui auraient eu lieu dans le voisinage de Manfredonia, l'exhumation de l'antique Sipontum; mais quelques détails de cette note avaient éveillé nos doutes; nous avons donc écrit à Rome pour avoir de plus amples renseignements. Nos doutes étaient fondés, comme le prouve l'extrait suivant d'une lettre qui nous a été adressée à ce sujet :

« Il y a une quinzaine de jours, nous avons formé, A. et moi, un grand projet : nous devions aller nous rendre compte des découvertes de Sipontum, qui ont fait tant de bruit en France. Tout était prêt, mais il fallait prendre des renseignements. Quel n'a pas été notre désespoir quand nous avons appris de la bouche de M. Fiorelli qu'il n'y avait, pour ainsi dire, rien de vrai dans cette nouvelle ! Son auteur est-il français ou italien ? Je ne sais ; il me semble pourtant qu'il a dû naître en Gascogne.

On a découvert *au mois de juillet 1876*, à Santa-Maria di Siponto, près de Manfredonia, l'enceinte d'un temple et une colonne de cipolin; une inscription importante y était gravée; elle apprend que le sanctuaire était consacré à Diane (*Notizie degli scavi di antichità*, juillet 1876, p. 102, et septembre 1876, p. 145). Cette inscription *unique* a été envoyée au musée de Naples. Voilà le premier élément de l'article du *Journal des Débats*. Voici le second : dernièrement on a trouvé à *Saepinum* (Sepino), dans le *Samnium*, un portique assez bien conservé de l'époque de l'empire et une inscription qui a été envoyée au Musée de Naples. Quant au monument élevé en l'honneur de Pompée après sa victoire sur les pirates, et aux nombreuses médailles découvertes à Sipontum, ce sont de pures fables.

« Ainsi l'auteur de cette nouvelle à sensation a donné comme récente une découverte qui remonte à dix-huit mois; il a confondu la ville de Sipontum, sur le golfe de Manfredonia, avec la ville de Saepinum, située dans le Samnium, ce qui ne fait pas honneur à ses connaissances géographiques; enfin, pour donner à son récit un plus grand intérêt, il a multiplié les inscriptions et inventé la découverte du monument de Pompée. »

— On lit dans l'*Italia* du 3 novembre :

« Les travaux d'édilité qu'on exécute dans les divers quartiers de la ville ont amené la découverte, durant le mois d'octobre, de plusieurs objets d'une importance archéologique non commune. La démolition de la tour à gauche de la porte du Peuple a remis au jour une centaine de blocs de marbre, portant des inscriptions et des bas-reliefs, le tout dans un état de conservation parfaite. La démolition de la tour devait s'arrêter au niveau du seuil de la porte ; nous sommes heureux de pouvoir annoncer que, vu l'importance des découvertes, les recherches archéologiques ne seront pas suspendues ; elles continueront tant qu'on aura la probabilité de faire de nouvelles découvertes.

Les blocs de marbre sculptés trouvés dans la partie inférieure de la tour sont dans la proportion de six à dix par rapport aux blocs bruts. Le côté d'un des mausolées, peut-être celui de Lucius Nonius Asprenas, a été retrouvé presque en entier ; deux quadriges y sont sculptés en bas-relief au moment où ils tournent le but ; les noms des chevaux et du camp auxquels les quadriges appartenaient sont gravés sur le marbre. Les restes de ce mausolée seront placés non loin du lieu de leur découverte.

Au Quirinal, la chute d'un bloc de fondation des thermes de Constantin a conduit à la découverte d'une section bien conservée de la crypte-portique de la maison des Avidii. La paroi de cette crypte est en mosaïque représentant un jardin dans sa partie inférieure, des groupes de masques comiques et des chars dans la partie supérieure. Près des chars sont inscrits les noms de quelques chevaux, tels que *Fenix*, *Ingenius*, etc., etc.

Sous l'escalier de l'église de la Victoire, on a découvert un dépôt d'ex-voto d'origine archaïque, formé de plusieurs centaines de vases, sébiles, grains de collier, figures en terre cuite, ainsi que quelques bronzes. Dans la même rue, en face du ministère des finances, on a mis au jour le pavé de la voie qui conduisait à la porte Colline.

Place San Gregorio, à la profondeur de quatre mètres, on a également découvert le pavé de l'ancienne route, sur lequel gisait une tête de petit faune, grandeur naturelle, sculptée en rouge antique.

A l'Esquilin, à la rue Merulana, on a mis au jour quelques puits funéraires semblables à ceux découverts l'année dernière et appartenant à un C. Antonius. Ces puits, fort anciens, sont revêtus de pépérin rouge dans la section inférieure. La section supérieure est formée d'énormes cylindres en terre cuite percés de trous pour poser le pied de manière à faciliter la descente et fermés à l'orifice par un disque sur lequel est inscrit en graffite le nom du propriétaire. Près d'un de ces puits, on a recueilli quelques ex-voto en terre portant des inscriptions archaïques d'une grande importance.

Au Campo Varano on a trouvé, en outre de nombreuses inscriptions, des *columbaria* païens situés le long de la voie Tiburtine, et d'un petit sépulchre chrétien, les substructions d'une ancienne villa sur une longueur de 80 mètres environ. »

— M. le lieutenant Dufour vient de faire une intéressante découverte aux environs de Ferdjoua, à l'entrée de la petite Kabylie, entre Milah et Djigelli (province de Constantine). A l'intérieur d'un dolmen encore intact, il a trouvé un squelette entier assis, les bras croisés sur la poitrine, les jambes allongées. Dans les terres provenant de cette fouille on a ramassé un morceau de verre avec couche d'émail bleu, une longue aiguille à cheveux en os et une coquille perforée presque fraîche. Nous attendons de nouveaux détails sur cette découverte.

— *L'Avenir d'Arras* annonce qu'on vient de découvrir un tableau peint par un Artésien au commencement du seizième siècle.

Ce tableau porte, dans un cartouche, une inscription dont on peut lire encore ce qui suit :

IAN DE CONIXLOO ARR...  
INVENTOR ET PINX.  
ANNO 1509.

Il mesure 1 mètre 20 centimètres de largeur sur 70 centimètres de hauteur, et représente, au milieu d'un paysage compliqué, Adonis blessé, soigné par Vénus et l'Amour. Les personnages sont mal dessinés, mais le paysage est bien peint et curieux.

— *Fougères antédiluviennes.* — Une découverte importante, au point de vue de la botanique fossile, vient d'être faite dans les schistes ardoisiers d'Angers. M. le professeur Morière y a trouvé une plaque présentant l'empreinte évidente d'une fougère d'assez grande taille. En communiquant cette nouvelle à l'Académie, M. G. de Saporta fait remarquer que le terrain silurien d'Europe n'ayant encore fourni, en fait de végétaux, que des algues d'une nature problématique, la fougère des schistes ardoisiers d'Angers doit être regardée comme la plus ancienne plante terrestre qui ait été rencontrée sur notre continent.

L'origine même de la végétation devra être rejetée au-delà du terrain silurien, puisque la fougère d'Angers semble annoncer une flore déjà relativement riche et complexe, éloignée des premiers débuts du monde des plantes, dans des temps tout à fait voisins de l'apparition de la vie.

M. Léo Lesquereux, qui poursuit en Amérique des recherches sur les végétaux carbonifères et paléozoïques, avait déjà recueilli des fougères jusque vers la base du terrain silurien. (*Espérance du peuple.*)

— *Découverte d'une villa romaine.* — Des fouilles assez importantes viennent d'être faites dans la commune de Saint-André-en-Terre-Pleine (Yonne) par M. de Béru. Elles ont permis de reconnaître les restes d'une vaste villa. On y a trouvé des médailles, beaucoup de poterie et différents objets d'art.

M. de Béru en a fait le plan et se propose de publier le résultat de ses recherches dans le prochain Bulletin de la Société d'études d'Avallon.

(*La Côte-d'Or.*)

— De Rossi, *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 3<sup>e</sup> série, 1<sup>re</sup> année, n<sup>o</sup> 4 : La plus grande partie de ce numéro est occupée par un mémoire que M. de Rossi a composé pour l'Académie pontificale d'archéologie et qu'il a eu la bonne pensée de reproduire dans le *Bulletin*. Ce mémoire, des plus intéressants, est consacré à l'histoire du musée d'épigraphie chrétienne de Saint-Jean-de-Latran, sous ce titre : *Il museo epigrafico cristiano Pio-Lateranense*. On en a ici la première moitié. — Vient ensuite une note sur un *arcosolium orné de peintures* qui se trouve dans le cimetière de Cyrinaque, dans l'*Agro Verano* (pl. VIII et IX du numéro 3 de la même année). — Nouvelles. Rome : *Découvertes dans le cimetière Ostiano* (pl. XI). *Petit cimetière chrétien*, près le 5<sup>e</sup> mille de la voie Latine (pl. XII).

3<sup>e</sup> série, 2<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 1 : Seconde partie du mémoire intitulé : *Museo epigrafico cristiano Pio-Lateranense*. Les planches I et II, ainsi que la planche X du dernier numéro de 1876, seront expliquées dans le Bulletin de 1877 (pl. III et IV).

— Παρνασσός, revue mensuelle, 1<sup>re</sup> année, 7<sup>e</sup> cahier :

S. A. B., *Esquisse de l'état de l'hellénisme* au moment on se préparait notre résurrection nationale, et augmentation de l'activité commerciale à ce moment. S. P. Lambros, *Ἀνύπαρκτα ὄνόματα*. De Vougiouka, *Des eaux d'Œdipos*. Dragoumis, *Introduction à la seconde édition des Souvenirs historiques*. K. Pop, *Plans anciens pour le démembrement de l'empire turc*. Manuel I. Gédéon, *Monuments de la poésie hellénique au moyen âge*, publiés aujourd'hui pour la première fois. K. Nestoridès, *le roi Midas et son barbier*. Souvenirs de la révolution française. — Nouvelles archéologiques (découvertes en Grèce, découvertes d'antiquités romaines en Occident).

Nous avons transcrit le sommaire complet de ce numéro pour donner une idée de la variété des sujets traités dans cette revue. Pour ce qui est des numéros suivants, nous nous bornerons à indiquer les articles qui sont de nature à intéresser nos lecteurs.

— Numéro d'août : A. Mordtmann jeune, *Inscriptions de Constantinople*. Il s'agit d'inscriptions byzantines; l'auteur rend compte, par la même occasion, d'un ouvrage qui vient de paraître à Constantinople et qui contient, à ce qu'il semble, beaucoup de renseignements curieux sur la Constantinople byzantine et turque, les Βυζαντινὰ μελέτηι du docteur Paspatis.

— Numéro de septembre : Constantin S. Kondos, *Variétés philologiques*. Élie Tsitséllis, *Lieux-dits à Céphallénie*. Solomos, *Souvenirs de la Doride*. *Le couvent de Varisakova*. *Les fouilles faites au pied de l'Acropole* (extrait du rapport présenté à la Société archéologique et publié dans ses Actes).

— Dans les nouvelles nous trouvons indiqués les derniers résultats des fouilles qui se poursuivent sur le versant méridional de l'Acropole. On aurait dégagé complètement le portique d'Eumène, édifice que Vitruve est le seul des anciens à mentionner et qui unissait le théâtre de Bacchus à l'Odéon de Régille. On annonce aussi la découverte d'une tête de

marbre bien conservée, qui paraît être un portrait de Socrate, ainsi que l'exposition prochaine des objets provenant de Mycènes et de Spata. La troisième campagne des fouilles allemandes à Olympie est recommencée. En creusant les fondations d'une maison à Athènes, on a trouvé une stèle funéraire qui représente un éphèbe avec son chien. Le bleu dont était peint le champ sur lequel se détache la figure est encore très-visible. — *Découverte d'une inscription métrique funéraire à Corfou.* (Elle est composée de huit distiques.) Séances de la Société philologique le Par-nasse. Chronique.

— Octobre : Alphonse Typaldos, *L'accusation de vénalité portée contre Démosthène.* (L'auteur en est encore à relever les nombreuses erreurs de Boullée et ne paraît point connaître l'étude si pénétrante que M. Jules Girard a consacrée à l'affaire d'Harpale dans son ouvrage intitulé *Études sur l'éloquence attique*, 1874, in-18, Hachette.) Constantin S. Kondos, *Variétés philologiques.* Manuel I. Gédéon, *Momuments de la poésie hellénique du moyen âge* (suite). Elias Tsitsélis, *Noms de lieux-dits à Céphallénie* (suite). Séances du Σύλλογος Παρνασσός. Chronique.

— Numéro de novembre 1877 : K. Mylonas, *Phidias et son époque.* Constantin Pop, *le P. Hyacinthe.* K. Condos, *Variétés philologiques.* Théod. Phlogait, *le Somnambulisme.* Elias Tsitsélis, *Noms de lieux-dits à Céphallénie.* X. Landerer, *les Eaux médicinales chez les anciens.* M. Gédéon, *Momuments de la poésie hellénique du moyen âge*, courtes remarques à ce sujet. Nouvelles archéologiques. Séances du Syllogue. Chronique.

Les fouilles, annonce ce journal, ont été reprises à Mycènes, au milieu d'octobre, sous la direction de M. Stamatakis et pour le compte de la Société archéologique. Dans l'enceinte circulaire que dessine un mur de pierres, sur l'acropole de Mycènes, on vient de trouver et d'ouvrir une tombe archaïque tout à fait semblable à celles qu'avait découvertes M. Schliemann les années précédentes. Les objets qui y ont été recueillis sont du même genre, seulement la proportion des métaux précieux y est moindre.

— *Musée archéologique*, publié sous la direction de M. de Caix de Saint-Aymour, 2<sup>e</sup> volume, 3<sup>e</sup> livraison.

Cette livraison ne contient guère qu'un article et qu'un dessin qui ait trait à l'antiquité. En voici le sommaire :

Léon Palustre, *le Triomphe d'Anne de Montmorency*, miniature du xvi<sup>e</sup> siècle. *Les costumes de guerre*, nouvelle galerie du Musée d'artillerie. Boban, *Anciens étriers mexicains.* G. Demay, *Sigillographie du moyen âge*; les maires et les échevins. A. de Caix de Saint-Aymour, *Un sceau de potier antique.* Forgeais, *Jouets et fantaisies d'adolescents.* Indicateur de l'archéologue et du collectionneur. 1. Académie; 2. Bibliographie; 3. Nouvelles.

Le numéro contient deux planches hors texte et quatre gravures dans le texte.



— *Bulletin de correspondance hellénique*, n° 8. Ce numéro est le dernier de la première année. Avec le titre et la table, il contient les articles suivants :

1. Duchesne et Collignon, *Rapport sur un voyage archéologique en Asie Mineure*. 2. Neroutsos, *Inscription bilingue gravée sur un obélisque d'Alexandrie*. 3. J. Martha, *Inscriptions de Sparte*. 4. P. Foucart, *Fragment de décret athénien*. 5. Ch. Bayet, *Inscriptions chrétiennes de l'Attique* (avec trois planches de fac-simile). Nouvelles et correspondances.

Nous rappelons à nos lecteurs que l'on s'abonne au *Bulletin* chez Thorin, 7, rue de Médicis, à Paris, et que le prix de l'abonnement annuel est de 20 francs. Ce recueil est celui qui tient le mieux au courant des découvertes épigraphiques et archéologiques qui se font presque chaque jour sur le sol de la Grèce. Des planches gravées avec soin font connaître les monuments les plus importants.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, juillet 1877 (2 feuilles):

Mau, *Fouilles de Pompéi* (suite). G. Tarantini, *Découverte d'une tombe contenant des vases peints*, près de la ville d'Oria (un as de la famille Scribonia a été trouvé dans la même tombe). A. Nino, *Découverte d'une nécropole dans les Abruzzes*, près de la ville d'Alfedena. J. Mochi, *Sur le tunnel de la voie Flaminienne appelé Furlo*. A. Kluegmann, *Sur les monnaies étrusques d'or et d'argent*. Furtwængler, *Sur deux types de l'Amour dans la sculpture* (suite).

Octobre et novembre (2 feuilles) :

W. Helbig, *Fouilles de Chiusi*. (Cet article comprend la description du curieux sarcophage représentant une jeune femme de la gens Seiania, sur lequel nous donnerons dans le prochain numéro des détails d'après une correspondance de l'*Academy*.) A. Mau, *Fouilles de Pompéi* (suite). A. Mau, *Un troisième établissement balnéaire à Pompéi*. H. Dressel, *Un graffiti pompéien* (de caractère érotique). A. Kluegmann, annonce du livre intitulé « *Römische Consularmünzen in italienischen Sammlungen*, von M. Bahrfeldt », Weidmann, Berlin, 1877, in-8.

— Sommaire du numéro de décembre du *Journal des Savants* : *Bulletino dell' Istituto di corrispondenza archeologica*, par M. Naudet. *Cornéli Taciti opera*, par M. E. Egger. *Les fouilles de Spata, en Attique*, par M. Ch. Lévêque. *L'Origine des ordres grecs*, par M. G. Perrot. *Le Missorium de Geilamér*, par M. A. de Longpérier. Nouvelles littéraires, etc.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Una visita al Museo di Storia patria di Reggio dell' Emilia**, par Vittorio Poggi. Broch. in-4° de 27 p., Savona. Tirage à part de la *Liguria occidentale di Savona*.

Ce compte rendu d'une visite faite à l'intéressant musée de Reggio, si bien classé par le professeur Chierici, est un excellent résumé des faits historiques ressortant de l'étude des différentes séries qui y ont été laborieusement recueillies depuis une quinzaine d'années : *série de la pierre, série du bronze, série du fer pré-étrusque, série étrusque, série romaine*. C'est toute l'histoire du développement de la civilisation dans la partie de l'ancienne Italie portant aujourd'hui le nom d'*Emilie*, qui se déroule devant nous en quelques pages. Le soin que M. Chierici a pris de n'admettre dans son musée, sauf les objets de comparaison, que les antiquités de sa province, en lui permettant de former, en peu de temps, un tout à peu près complet, a rendu possible à un observateur attentif cette vue d'ensemble. M. V. Poggi passe ainsi successivement en revue les populations de l'âge de la pierre polie, celle des Terramares, celles qui reposent dans les cimetières des types de Villanova, de La Certosa, de Marzabotto, pour arriver à l'âge étrusque et romain. Il retrouve dans cette succession d'antiquités la trace des Aborigènes, des Pélasges, des Ombriens, des Ligures, des Etrusques. On remarquera avec étonnement que les Celtes ou Gaulois n'y figurent pas. Il y a là une lacune à combler. La part de chacune de ces populations est sans doute difficile à faire. Les archéologues ne sont pas encore d'accord sur ce qui appartient à chaque race. On sent, toutefois, que ce but peut être atteint. Telle est l'impression que laisse l'examen d'un musée organisé comme celui de Reggio. La brochure de M. Poggi est à la fois la justification du système de classement adopté par M. Chierici et l'éloge mérité du zélé conservateur qui a su obtenir en si peu de temps de si beaux résultats. A. B.

**La Tragédie grecque**, par E. A. CHAIGNET, professeur à la Faculté de Poitiers. 1 vol. in-12.

Quoique le caractère de ce livre soit plus littéraire qu'archéologique, nous ne craignons pas de le recommander aux lecteurs de la *Revue*. Il se rattache à nos études par un excellent exposé des origines et des progrès de la tragédie jusqu'à Alexandre le Grand, précédé d'une analyse fort bien faite de la *Poétique* d'Aristote. On ne lira pas non plus sans profit

l'étude approfondie qu'y poursuit M. Chaignet de trois des principaux chefs-d'œuvre de l'art grec, *Agamemnon*, *Antigone* et *Hippolyte*. Certains aspects de la société athénienne au siècle de Périclès y sont mis en évidence. On se fait, après cette lecture, une plus juste idée du milieu moral au sein duquel ces chefs-d'œuvre ont pu naître. X.

**A** *Thousand Miles up the Nile*, by AMELIA B. EDWARDS, author of *Untrodden Peaks and Unfrequented Valleys*, *Barbara's History*, etc., with upwards of seventy illustrations engraved on wood by G. PEARSON, after finished drawings executed on the spot by the author. — London, Longmans Green and Co, 1877, in-8, 732 p.

C'est un récit de plus à joindre aux nombreux récits de voyage qu'on a déjà écrits sur l'Égypte. Le ton, simple, familier même, lorsqu'il s'agit de conter les menus incidents de la vie sur le Nil, s'élève et s'anime quand l'auteur décrit les impressions diverses que lui ont fait éprouver l'aspect du pays et la contemplation des ruines. M<sup>lle</sup> Edwards a remonté le fleuve jusqu'à la seconde cataracte : c'est plus qu'on ne fait d'ordinaire. Les touristes s'arrêtent presque tous à Philæ : parmi ceux qui vont au delà, fort peu, dans ces derniers temps du moins, ont publié le journal de leur excursion. La partie du livre de M<sup>lle</sup> Edwards qui traite de la Nubie renferme des détails nouveaux pour le grand nombre des lecteurs. Debôt, Tafah, Kalabsché, Dendour, Amada, Derr, Ibrim, noms célèbres parmi les égyptologues, sont presque inconnus au reste du monde. Ibsamboul seul est cité souvent ; la gravure ou la photographie ont familiarisé les Européens les plus casaniers avec les merveilles de ses colosses et de ses temples souterrains. M<sup>lle</sup> Edwards y demeura quatorze jours entiers sans pouvoir se laisser d'admirer. « Il y avait je ne sais « quoi d'étonnant à se retrouver chaque matin au pied même de la « berge escarpée, et, sans lever la tête de l'oreiller, à voir si près de soi, « comme frappée en repoussoir sur le ciel, cette rangée de faces géantes. « Si, par un clair de lune, elles s'offraient sous un aspect étrange, elles « étaient bien plus étranges encore, aperçues dans le gris de l'aube. A « cette première heure du jour, la plus solennelle parmi les vingt-quatre, « elles portaient une expression fixe, fatale, presque terrible. A mesure « que le ciel s'échauffait, à cette expression redoutable succédait une « rougeur qui montait et s'accroissait de plus en plus comme fait en « montant la rougeur de la vie. Un moment, elles semblaient s'illuminer, « sourire, se transfigurer. Puis un éclair passait sur elles, comme si ce « fût l'éclair même de la pensée, le premier éclair du soleil levé. Avant « qu'on pût dire qu'il y avait quelque chose, il n'y avait déjà plus rien. « L'instant d'après, montagne, rivière, ciel, tout apparaissait net et distinct dans la lumière tranquille du jour, et les colosses, redevenus « simples colosses, sereins dans leur masse de pierre, siégeaient au grand « soleil. Chaque matin je m'éveillais à temps pour entrevoir ce prodige « journalier. Chaque matin, je voyais ces faces formidables passer de la « mort à la vie, de la vie à l'immobilité de la pierre taillée. J'en arrivai

« presque à me persuader que tôt ou tard un matin arriverait où, le charme antique venant à se rompre soudain, les géants se lèveraient et se mettraient à parler. » Je ne sais si chaque voyageur qui remonte le Nil a éprouvé la même impression : M<sup>lle</sup> Edwards a l'imagination du romancier. En tout cas, la peinture est forte et bien faite.

Les digressions archéologiques sont toujours de mise dans un voyage d'Égypte. Elles ont d'autant plus droit de figurer dans celui-ci que M<sup>lle</sup> Edwards a dirigé des fouilles pour son compte et découvert à Ibsamboul même un monument demeuré jusqu'alors inconnu. C'est un petit spéos du temps de Ramsès II. On ne peut pas dire que les tableaux et les textes mis au jour offrent un bien vif intérêt : ils ne renferment guère que des formules banales. On n'en doit pas moins savoir gré à M<sup>lle</sup> Edwards de la conscience avec laquelle elle a copié tout ce qui valait la peine d'être copié. Si chacun des amateurs qui parcourent l'Égypte en faisait autant, bien des documents encore inconnus seraient mis en lumière et sauvés de la destruction. Les informations de M<sup>lle</sup> Edwards sont le plus souvent exactes, et son érudition puisée à bonne source. On sent trop par endroit que cette érudition est de fraîche date et n'est pas toujours sûre d'elle-même. J'ai été fort étonné, pour ma part, de me voir cité dans une note comme autorisé à l'appui de cet anachronisme que Thoutmès III était le père et le prédécesseur d'Amenamhâ III. Évidemment M<sup>lle</sup> Edwards (p. 540-541) a brouillé ses notes. M. de Rougé n'aurait probablement pas été fort aise de voir attribuée à Brugsch la découverte que lui-même avait faite en 1855 du sens du mot *pharaon*. Je pourrais relever un assez grand nombre de pareilles inadvertances. Aucune d'elles, prise en son particulier, ne serait bien grave ; réunies, elles ne laisseraient pas de faire une impression pénible. Il faut qu'à la prochaine édition de son ouvrage M<sup>lle</sup> Edwards se décide à faire revoir le détail par un égyptologue de profession.

Malgré ces imperfections, le livre est un bon livre, agréable à lire et instructif dans l'ensemble. S'il n'a pas comme *l'Égypte à petites journées* de M. Rhoné l'avantage d'une érudition sûre et presque irréprochable, il a du moins le mérite de présenter les faits dans un langage coloré et d'une façon intéressante. Il faut en recommander la lecture aux personnes qui, sans être égyptologues, veulent se faire de l'Égypte et de ses ruines une idée agréable et suffisamment exacte.

G. MASPERO.

**Milet et le golfe Latmique : Tralles, Magnésie du Méandre, Priène, Milet, Didymes, Héraclée du Latmos,** fouilles et explorations archéologiques faites aux frais des barons G. et E. de Rothschild, et publiées sous les auspices du ministère de l'instruction publique, par OLIVIER RAYET et ALBERT THOMAS. Baudry, 1877, in-4° et in-8°, 1<sup>re</sup> livraison.

Ancien membre de l'École française d'Athènes, M. O. Rayet, très-jeune encore, est déjà connu des érudits. On a lu et apprécié ses mémoires d'archéologie et d'épigraphie dans les *Archives des missions scientifiques*,

*l'Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques, la Gazette des Beaux-Arts et la Revue archéologique.* Épigraphiste exercé à la lecture des textes par le déchiffrement même des inscriptions, par l'étude des nombreux marbres qu'il a découverts, formé à l'interprétation et à la critique par les leçons de MM. Renier et Foucart dont il a été le fidèle auditeur, archéologue dont l'éducation s'est faite au milieu des monuments pendant un séjour de quatre années dans cette Grèce, que depuis la fin de sa pension il va revoir presque tous les ans, M. Rayet n'est pourtant pas seulement épigraphiste ou archéologue. L'étude des textes qu'il copie avec tant de soin et qu'il explique avec tant de compétence, celle des temples qu'il a fouillés avec tant de succès, et de ces statuettes, de ces terres cuites, de ces vases qu'il connaît si bien et dont il s'est fait une si belle collection, est pour lui le moyen d'écrire l'histoire de l'antiquité, dans ce que ce terme a de plus général. Agrégé d'histoire, M. Rayet aspire à embrasser, dans ses recherches, l'ensemble de la vie des Grecs d'autrefois. C'est ce que l'on avait pu déjà entrevoir dans ses précédents travaux, même dans ceux qui semblaient les plus spéciaux; c'est ce que démontre le remarquable ouvrage dont nous avons sous les yeux la première livraison.

Tous les amateurs de l'art antique, tous ceux qui visitent nos musées et qui s'intéressent au progrès de nos collections, connaissent déjà la salle où sont réunis les fragments de grand prix qui proviennent des fouilles exécutées à Milet et parmi les ruines du temple d'Apollon Didyméen, par M. Rayet et par M. Thomas, élève pensionnaire de l'Académie de France à Rome, en 1872 et 1873; on sait quels documents tout à fait nouveaux ces fouilles nous ont fournis sur un des édifices les plus célèbres de l'antiquité. Les bases sculptées du grand temple d'Apollon, avec leur ornementation si riche et si variée, ont été, comme les fûts sculptés d'Éphèse, une révélation pour les architectes; ils leur ont rappelé, une fois de plus, ce que l'on est toujours trop porté à oublier, quelle était l'inépuisable fécondité de l'art grec, comment, tout en restant fidèle à certains principes, il ne s'était pas enfermé dans des formules étroites et rigides. Il serait aussi impossible de trouver deux temples grecs qui se ressemblent de tout point que deux figures humaines qui soient exactement pareilles. Les règles et les proportions avaient été fixées par les architectes du vi<sup>e</sup> et du v<sup>e</sup> siècle, heureux interprètes du génie de leur race, de ses croyances et de ses besoins; depuis lors, dans ce qu'elles ont de plus général et de plus élevé, elles restent toujours les mêmes; mais, tout en se laissant porter par la tradition et en acceptant l'ensemble du travail accompli et des règles établies par ses prédécesseurs, chaque architecte de mérite introduit dans son œuvre certaines nouveautés de détail qui lui donnent une physionomie originale et un cachet personnel. Dans ce perpétuel et brillant effort pour rajeunir et varier un type depuis longtemps créé, aucune école ne s'est plus signalée que celle des architectes ioniens du iv<sup>e</sup> et du iii<sup>e</sup> siècle avant notre ère; c'est un fait

qui avait déjà été soupçonné, mais qu'achèvent de mettre en lumière les découvertes et les recherches de M. Rayet et de l'architecte qu'il avait appelé à le seconder, M. Thomas.

Les fouilles exécutées par les deux amis sur l'emplacement du temple d'Apollon Didyméen sont la partie la plus importante de la campagne d'exploration si bien conduite par M. Rayet; elles n'ont pas été entreprises, comme on pourrait être tenté de le croire d'après les difficultés surmontées et les résultats obtenus, aux frais du gouvernement français. Les dépenses, qui n'ont pas laissé d'être considérables, en ont été supportées par deux riches particuliers, MM. Gustave et Edmond de Rothschild; ce sont eux encore qui ont fait don au Louvre de tous les fragments antiques rapportés par M. Rayet. Une aussi intelligente libéralité n'étonnerait personne en Angleterre, dans le pays où existe cette *Société des dilettanti* qui, depuis le siècle dernier, a tant contribué à nous faire connaître l'histoire de l'architecture grecque et a enrichi de si beaux dons le Musée britannique; mais, malgré l'exemple donné par un homme tel que le duc de Luynes, il est rare de voir chez nous des fortunes privées favoriser des recherches qui ont un caractère aussi élevé et qui profitent aux progrès de la science, qui enrichissent d'œuvres classiques les collections nationales. Les plus intelligents des amateurs s'en tiennent d'ordinaire à la poursuite et à la possession de ce qui est connu sous le nom de *curiosités*, du *bibelot*, pour employer un terme familier par lequel est bien marquée la différence entre ces objets de tout genre que l'on paye si cher dans les ventes et des fragments tels que les bases des colonnes d'Apollon Didyméen ou les statues recueillies parmi les décombres du théâtre de Milet. Espérons, dans l'intérêt de la science historique et du grand art, que les barons de Rothschild trouveront quelques imitateurs parmi ceux qui ont pris l'habitude de payer sans compter des monuments dont toute la valeur est parfois dans leur extrême rareté ou dans leur bizarrerie! Les crédits dont disposent aujourd'hui les musées de Londres et de Berlin sont si considérables que, sans le patriotique concours des riches amateurs, nos collections courent le risque de se voir bientôt dépassées dans certaines séries et de ne plus garder cette supériorité dont nous avons été fiers si longtemps.

L'ouvrage de M. Rayet commence par une étude de géographie physique et politique des plus intéressantes; l'auteur y décrit, avec une précision toute scientifique, le cours du Méandre depuis sa source jusqu'à son embouchure. On remarquera surtout les renseignements très-curieux qu'il a réunis sur la profonde transformation que les alluvions du fleuve ont opérée dans toute la partie inférieure du bassin, sur les villes maritimes loin desquelles leurs dépôts ont repoussé la mer, sur les îles qu'elles ont rattachées au continent. Le fait avait déjà été signalé en gros; mais jamais la topographie ancienne et la moderne de cette région n'avaient été comparées avec cette abondance et ce détail. Il y a même là, quoique l'auteur ne semble chercher que l'exactitude, un rare talent de style; il

est impossible de mieux donner, par quelques traits fermes et nets, l'idée d'un pays, le sentiment de sa physionomie et de son originalité.

Les chapitres suivants (2, 3, 4 et 5) sont consacrés à l'histoire et à la description de la ville de Tralles, et de cette ville d'Aidin-Guzel-Hissar qui a remplacé Tralles dans la moyenne vallée du Méandre et qui se trouve aujourd'hui la tête de la ligne de l'*Ottoman rail-way*. Nous y trouvons les mêmes mérites que dans le premier chapitre; mais le pittoresque y tient nécessairement moins de place. Dans le texte sont reproduites de nombreuses médailles.

Voici la liste des planches in-folio qui accompagnent cette première livraison :

1° Deux belles cartes en couleur, dressées par M. Rayet. La première représente la *vallée inférieure du Méandre et les parties adjacentes du vilayet d'Aidin*; la seconde, le *golfe latmique et les parties adjacentes de l'Ionie, de la Carie et de la Lydie, entre le V<sup>e</sup> siècle avant notre ère et le II<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ*. Un simple coup d'œil jeté sur ces cartes suffit pour se rendre compte du travail accompli par le Méandre depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

2° Priène, temple d'Athéné Poliade, vue prise de la façade principale. État actuel (quatre élévations et une coupe longitudinale). Plan (état actuel). Plan restauré. Détail de l'entablement et coupe sur le caisson du portique. Chapiteaux et pilastres trouvés en avant du temple.

3° Milet. Lion en marbre trouvé dans la nécropole.

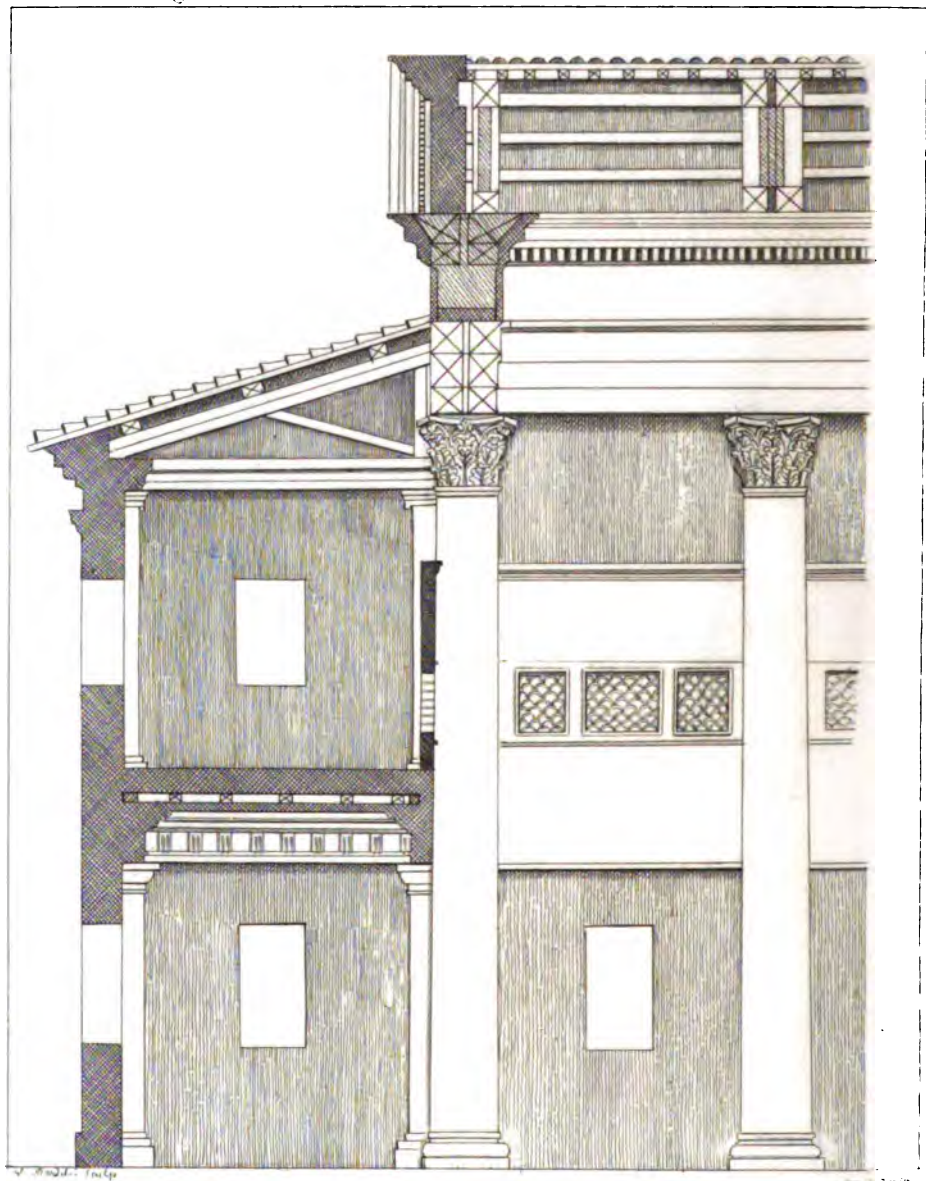
4. Didymes. Apollon Didyméen, bronze du musée du Louvre.

G. PERROT.

1853







COUPE DE LA NEF ET DE L'UN DES BAS COTES  
DE LA BASILIQUE DE FANUM

---

# LA BASILIQUE DE FANUM

CONSTRUITE PAR VITRUVÉ

*Suite et fin (1)*

---

## L'ENTABLEMENT DE LA BASILIQUE.

Un entablement, comme on sait, se compose d'une architrave, d'une frise et d'une corniche.

Vitruvé déclare avoir formé son architrave par l'assemblage de trois poutres de deux pieds d'équarrissage chacune (2). Il a laissé sous-entendue la façon dont l'assemblage avait été fait. Faut-il comprendre que les trois poutres avaient été mises côte à côte ? Personne n'y a songé ; car trois poutres de deux pieds l'une contre l'autre auraient produit une largeur de six pieds, plus les intervalles toujours ménagés entre les pièces de bois que l'on accouple. Alors l'assemblage, contre toutes les règles de l'art et les lois de la solidité, aurait débordé le fût des colonnes.

L'assemblage était-il par superposition ? Dans ce cas l'architrave n'avait plus la largeur nécessaire tant pour couvrir les colonnes que pour supporter la construction superposée.

Par cette double considération on fut amené à comprendre qu'il y avait eu à la fois superposition et juxtaposition ; en d'autres termes, que Vitruvé avait fait son architrave en mettant l'une sur l'autre des poutres couplées.

(1) Voir le numéro de janvier et la planche III.

(2) « *Supra columnas ex tribus tignis bipedalibus compactis traves sunt circa collocatae.* » L. V, c. 1.

Ici, nouvelle difficulté, à cause du chiffre consigné dans le texte. C'est bien trois poutres que disent les premières éditions d'accord avec tous les manuscrits. Or pour l'étagement combiné avec la juxtaposition il faudrait au moins deux couples, et il n'est pas possible de composer deux couples à moins de quatre pièces. En raisonnant de la sorte on a conclu à la nécessité d'une correction. Au chiffre III on a substitué IIII (1).

Mais changer les chiffres dans un texte équivaut à ce qu'en médecine on appelle un remède héroïque, et les remèdes héroïques ne sont à employer que dans les cas tout à fait désespérés. Faut-il donc désespérer de tirer parti des trois poutres indiquées par les manuscrits de Vitruve ?

Galiani et Marquez en ont jugé autrement. Ils ont admis le couplage comme chose à compter dans le chiffre indiqué, de sorte que les trois poutres représentent pour eux six pièces assemblées deux par deux (2).

Laissons de côté Marquez. Ce savant, esprit ingénieux s'il en fut, a un défaut, qui est de ne jamais dégager une vérité sans l'accompagner de paradoxes qui la rendent inacceptable. Dans le cas présent, au lieu de justifier la combinaison qu'il proposait, il s'est laissé aller à vouloir prouver que les poutres employées par Vitruve n'avaient pas été d'un équarrissage parfait; que les deux pieds indiquaient seulement leur mesure sur couche; que sur leur profil elles avaient eu au moins deux pieds et demi; et ainsi il a donné à conclure qu'il admettait une hauteur de sept pieds et demi pour l'architrave.

Galiani, plus fidèle aux données du texte, s'est contenté des six pieds produits par la superposition de trois poutres de deux pieds de face; mais il eût été nécessaire de justifier ce résultat par une discussion, faute de laquelle il n'eut l'approbation ni de Stratico, ni de Marinio. Ces critiques préférèrent prendre le parti qui consiste à corriger le texte; ils adoptèrent l'architrave de quatre pieds.

Pourquoi cela ?

Parce que l'usage est de donner à l'architrave la hauteur d'un

(1) Perrault, *Les dix livres d'Architecture de Vitruve*, p. 145.

(2) « La mia opinione però è che qui Vitruvio non abbia date se non le misure dell' altezza; e in fatti tre altezze di due piedi, cioè piedi sei, danno un ben proportionato architrave a una colonna di cinquanta piedi. » Galiani, *l'Architettura di M. Vitruvio Pollione*, p. 169 (Naples, 1758). — « Oltre ai tre legni di facciata, erano altri tre al di dietro uniti ad essi. » P. Marquez, *Delle case di città degli antichi Romani*, p. 281.

module et demi, c'est-à-dire des trois quarts de l'épaisseur de la colonne, et que les trois quarts de l'épaisseur de colonnes de cinq pieds de diamètre, comme étaient celles de Fanum, équivalent à trois pieds trois quarts.

Mais est-ce à l'usage, c'est-à-dire à la pratique fondée sur des règles établies au xvi<sup>e</sup> siècle, qu'il convenait de s'en rapporter ici? On a oublié que Vitruve avait traité des proportions de l'architrave, et que ses préceptes à ce sujet ne sont pas ceux auxquels se conforment les modernes. D'après lui la hauteur de l'architrave doit avoir pour étalon, non pas l'épaisseur de la colonne, mais sa hauteur. Ainsi, sur des colonnes de 15 à 20 pieds, l'architrave en sera le treizième; sur des colonnes de 20 à 25 pieds, elle en sera le douzième et demi (1), et ainsi de suite en observant de 5 pieds en 5 pieds une augmentation progressive qui corrigera la diminution produite par l'effet perspectif. Il en résulte que des colonnes de 50 à 55 pieds commandent une architrave qui ait un neuvième et demi de leur hauteur. Cette mesure donnera 5 pieds et à peu près 3 pouces pour l'architrave de la basilique de Fanum, dont les colonnes avaient 50 pieds.

Ce n'est pas tout. La règle de Vitruve que je viens d'appliquer ne concerne que les trois bandeaux de l'architrave. La cymaise de couronnement avait sa mesure à part. Elle devait être le septième de la hauteur des trois bandeaux, soit ici 9 pouces (2). Ajoutons ces 9 pouces aux 5 pieds 3 pouces déjà trouvés, nous arrivons à 6 pieds.

Donc l'architrave de la basilique ayant dû avoir 6 pieds de haut, il avait fallu, pour la produire avec des poutres de 2 pieds d'équarrissage, superposer trois de ces poutres. C'est la justification du chiffre III des manuscrits, et celle de l'opinion de Galiani; c'est la preuve irréfragable que les poutres étaient superposées.

La nécessité du couplage pourrait être affirmée dès à présent comme corollaire. Elle a sa preuve directe dans ce que le texte nous apprend de la frise établie au-dessus de l'architrave.

La frise n'est pas nommément spécifiée dans la description de l'entablement. Vitruve s'est borné à expliquer comment il s'y était

(1) « Si a XV pedibus ad XX, columnæ altitudo dimetiatur in partes XIII et unius partis altitudo epistylii fiat; item, si a XX ad XXV pedes, dividatur altitudo in partes duodecim et semissetim, et ejus una pars epistylum in altitudine fiat, etc. » L. III, c. 3.

(2) « Cymatium epistylii septima parte suæ altitudinis est faciendum. » *Ibid.*

pris pour continuer la construction au-dessus de son premier membre d'architecture. « Sur l'architrave, dit-il, à l'aplomb des chapiteaux de la colonnade, ont été posées des piles hautes de 3 pieds et larges de 4 sur toutes leurs faces, qui ont été dressées *ex fulmentis* (1). »

Notons tout de suite ces 4 pieds en carré que les piles présentaient à leur base, et qui rendent indispensable le couplage des poutres de l'architrave. L'ouvrage en charpente qui supportait un massif de 4 pieds de côté ne pouvait pas avoir lui-même moins de 4 pieds de large. Cela va de soi. Il n'en est pas de même du sens qu'il convient de donner à *ex fulmentis*.

Cette expression a fait le désespoir des commentateurs. Le plus grand nombre y ont vu une fourrure et n'en ont pas tenu compte. Schneider, meilleur philologue qu'antiquaire, tient pour certain que *ex fulmentis* désigne un certain mode de construction (2). Marinio s'en tire en disant que Vitruve se sert souvent de *ex* dans un sens détourné et que cette fois il l'a employé comme synonyme de *pro* (3). La traduction, selon lui, devrait être que ces piles servaient d'appuis. Mais quoi? des piles ont-elles jamais servi à autre fin que celle d'appuis, et *ex* a-t-il jamais signifié autre chose en latin que le mouvement accompli à partir d'un point quelconque? Je m'étonne que tant de savants hommes aient trouvé là une difficulté insurmontable, car il me semble se présenter naturellement à l'esprit que les *fulmenta* furent des appuis sur lesquels s'élevaient les piles. Vitruve a voulu dire qu'il avait établi ses piles sur des socles, et cela pour deux raisons qui font de ces pièces complémentaires une chose si nécessaire qu'elle n'avait pas besoin d'être expliquée.

1° Ces piles exécutées en maçonnerie, probablement avec des briques, n'auraient pas eu un fond suffisamment solide si elles avaient été posées à cru sur un ouvrage en charpente, exposé à se tourmenter, et d'ailleurs présentant du vide dans son assemblage : d'où la nécessité de les construire sur des bases de pierre.

2° Les piles avec leur hauteur de 3 pieds n'auraient pas suffi pour donner à la frise l'élévation voulue. D'après la doctrine de Vitruve, la frise, suivant qu'elle était lisse ou sculptée, devait avoir

(1) « *Supra trabes contra capitula, ex fulmentis dispositæ, pilæ sunt collocatæ, altæ pedibus tribus, latæ quoquo-versus quaternis.* » L. V, c. 1.

(2) « *Certe Vitruvii fulmenta, quibus pilæ struantur, genus aliquod et certam figuram commentorum significare debent.* » T. II, p. 322.

(3) « *Frequenter Vitruvius utitur præpositione ex sub variis significationibus. In hoc loco adhibet eam vice præpositionis pro. Pilæ enim non sunt ex fulmentis factæ, sed stant pro fulmentis.* » T. I, p. 260, note 20.

un quart en moins ou un quart en plus de la hauteur de l'architrave (1). Celle de la basilique de Fanum était incontestablement du premier genre, car, au témoignage de l'architecte, la sculpture avait été bannie de l'architrave, et l'économie avait été cherchée dans toutes les parties de l'étagement (2). La hauteur étant réglée par là aux trois quarts des 5 pieds 3 pouces que nous avons trouvés pour la hauteur de l'architrave, nous arrivons à bien près de  $\frac{3}{4}$  pieds. Il fallut donc que chaque pile fût montée sur un socle monolithe de 40 à 41 pouces d'épaisseur, et c'est ainsi que la frise fut en proportion. Je pense que tout le monde acceptera cette explication de *ex fulmentis*.

L'intention de l'architecte n'avait pas été de tirer parti de ces piles pour l'effet de son entablement. Il les avait certainement dissimulées sous un ouvrage de menuiserie. Le plus grand nombre des commentateurs l'ont interprété ainsi, et je me rallie à leur opinion.

Il n'y a plus à s'occuper que de la corniche.

Vitruve dit l'avoir faite avec deux poutres de deux pieds, et il lui donne le même nom qu'il a donné à l'architrave, *trabes*, mais en établissant une différence par l'épithète *everganæ* (3).

Les commentateurs, n'ayant pas compris que le couplage avait été sous-entendu dans la composition de l'architrave, ont été conséquents avec eux-mêmes. Ils ont fait la corniche d'une seule poutre en hauteur, mettant l'une à côté de l'autre les deux pièces indiquées par le texte, de sorte qu'un maigre couronnement de deux pieds aurait terminé une colossale ordonnance qui s'élevait à plus de 59 pieds au-dessus du sol. Et devant cette conséquence si contraire aux principes anciens et modernes de l'art personne n'a reculé, personne sauf Newton, qui, ayant admis l'existence d'une voûte sur la nef de la basilique, a jugé nécessaire d'attacher aux impostes de cette voûte un larmier comme complément sous-entendu de la corniche fournie par la hauteur d'une seule poutre (4).

(1) « Zophorus supra epistylum quarta parte minor quam epistylum ; sin autem sigilla designari oportuerit, quarta parte altior quam epistylum, uti auctoritatem habeant sculpturæ. » L. III, c. 3.

(2) « Sublata epistylorum ornamenta... operosam detrahit molestiam sumptusque inminuit ex magna parte summam. » L. V, c. 1.

(3) « Supra eas (pilas) ex duobus tignis bipedalibus trabes everganæ circa sunt collocatæ » L. V, c. 1.

(4) Aucune explication n'est donnée ; c'est seulement d'après le dessin de restitution qu'on peut juger du parti pris par cet architecte. Cf. *The architecture of M. Vitruvius Pollio*, t. I, pl. 10.

Ici comme pour l'architrave, comme pour la frise, il y avait lieu d'invoquer Vitruve lui-même, car Vitruve a fixé aussi les proportions de la corniche. Il compte dans la composition de ce membre d'architecture :

1° Le bandeau denticulé, qui doit être de même hauteur que le bandeau intermédiaire de l'architrave (1), égal lui-même au tiers de la totalité de l'architrave, soit dans le cas présent 20 pouces 4 ligne;

2° La cymaise du bandeau denticulé, égale à un sixième de ce bandeau (2), soit 3 pouces 4 lignes;

3° Le larmier ou bandeau de couronnement, *corona*, avec sa cymaise, égal au bandeau du milieu de l'architrave (3); ici, derechef, 20 pouces 4 ligne;

4° La grande doucine, égale à un peu plus du huitième du larmier (4); ci, 3 pouces.

L'addition de toutes ces mesures nous donne 46 pouces et demi, et 46 pouces et demi sont bien près de 4 pieds, c'est-à-dire de la hauteur produite par la superposition de deux poutres de deux pieds. Il est donc manifeste qu'il faut entendre encore par les deux poutres qui formaient la corniche de la basilique, deux poutres couplées, ou quatre pièces de charpente.

Reste à fixer le sens contenu dans *everganæa*. Comme il n'y a pas d'autre exemple de cet adjectif dans toute la latinité, il a ouvert la porte aux conjectures. Le plus grand nombre des commentateurs y ont vu un dérivé du grec *εὐεργής*, *artistement travaillé*; d'autres, tout en admettant l'origine grecque, ont cru qu'il fallait changer *everganæa* en *energaneæ*, pour arriver par là au sens de *εὐεργός*, *robuste*; d'autres, sans aller chercher si loin, ont proposé le radical *evergere*. Il est certain que la physionomie du mot est toute latine, et que si *succedere* a engendré *succedaneus*, *evergere* a pu engendrer aussi *everganeus*.

Marquez, raisonnant d'après cette donnée, est le premier qui ait entrevu la signification du mot; il comprit qu'il s'agissait de poutres

(1) « Supra zophorum denticulus est faciendus, tam altus quam epistylii media fascia. » L. III, c. 3.

(2) « Hujus cymatium altitudinis ejus sextam partem. » *Ibid.*

(3) « Corona cum suo cymatio præter simam, quantum media fascia epistylis. » *Ibid.*

(4) « Insuper coronas simæ, quas Græci ἐπιπέλας dicunt, faciendæ sunt altiores octava parte coronarum altitudinis. » *Ibid.*

sortant de l'œuvre (1); mais sortant de quelle façon? Ici la fantaisie à laquelle ne s'abandonne que trop souvent cet antiquaire reprit le dessus. N'a-t-il pas fait des *trabes everganeæ* des poutres qui traversaient l'édifice, en d'autres termes, des entrails! et comme les entrails, *transtra*, ont été indiqués par Vitruve dans la même phrase, Marquez s'est évertué à prouver que, pour l'architecte romain, ce mot, dont il y a vingt exemples plus décisifs les uns que les autres, avait signifié les pannes de la toiture. C'est le cas de s'écrier avec le poète : *infelixa operis summa!*

Marinio, en se ralliant à l'opinion que *everganeus* dérivait de *evergere*, a conclu plus sensément que l'ouvrage qui *evergeait* ne pouvait être qu'un ouvrage présentant de la saillie en porte-à-faux, conformément à ce qu'on doit attendre d'une corniche (2); mais cette explication si raisonnable, il ne l'a proposée qu'autant que la leçon *everganeæ* serait la bonne : ce dont il n'osait pas répondre.

C'est trop de circonspection. Il suffirait de l'interprétation de Marinio pour confirmer la leçon *everganeæ* si elle était douteuse; car le sens trouvé par ce savant d'un mot qui était resté inexplicable jusqu'à lui met dans tout son relief la valeur de la périphrase employée par Vitruve.

Le mot *corona*, que nous rendons par corniche, n'avait pas dans la langue technique des anciens le sens étendu de *corniche* dans la nôtre. Il servait à dénommer seulement le larmier, le bandeau supérieur de l'entablement, ainsi que je l'ai indiqué ci-dessus d'après Vitruve lui-même. Cela allait bien pour exprimer la corniche dorique ou la toscane, qui n'ont que le bandeau du larmier; mais lorsque l'on voulait désigner dans son entier le groupe de moulures, appelé chez nous *corniche*, qui surmonte la frise des ordres ionique et corinthien, *corona* n'était plus de mise; il fallait recourir à une périphrase. Celle dont se sert ici l'auteur latin est fondée sur l'assimilation de l'objet qu'il a en vue à une architrave. Il appelle cet objet *trabes*. Rien de plus juste, puisque ces nouvelles poutres étaient dans la même attitude et remplissaient la même fonction au-dessus d'un rang de piliers que l'architrave au-dessus de l'ordre des colonnes; et comme un déterminatif était indispensable pour établir

(1) « Il credo derivato non da qualche parola greca, ma dal verbo latino *evergere*, onde il suo significato s'a *everganeæ quasi evergentes*, cioè che escono in fuori. » *Delle case di città degli antichi Romani*, p. 299.

(2) Tome I, p. 260, note 22 : « Hæ trabes *evergere*, scilicet aliquantulum projecturæ habere debent, ut coronæ projecturam efforment. »



la distinction des deux choses, la locution a été logiquement complétée par une épithète qui exprime le trait de conformation caractéristique de la corniche. La traduction littérale de *trabes everganæ* est donc « architrave en projection », périphrase qui ne peut se passer du commentaire que Vitruve appelle ainsi la corniche de l'entablement dans l'ordre corinthien.

En résumé, l'entablement de la basilique de Fanum était parfaitement régulier, répondant aux proportions du reste de l'édifice, et conforme aux prescriptions contenues dans les premiers livres du traité de Vitruve.

Mes dernières observations, ainsi que je l'ai annoncé déjà, auront trait à l'étagement de la basilique, question à laquelle se rattache celle des percements, et celle aussi de la couverture des galeries du pourtour.

#### L'ÉTAGEMENT DE LA BASILIQUE.

Le portique de 20 pieds de large qui enveloppait la nef était étagé. Il s'élevait à une hauteur qui n'est pas indiquée; nous savons seulement que la toiture de ses galeries supérieures, qui était un appentis, était posée plus bas que celle du vaisseau principal (1). J'appellerai *bas-côtés* l'ensemble de ce portique, dont la conception se retrouve dans la plupart de nos grandes églises.

Toutes les restitutions de la basilique essayées jusqu'ici présentent à cette partie une disposition étrange. On a appliqué la toiture des galeries supérieures au fût des colonnes, à 40 pieds environ au-dessus du sol, de sorte que l'édifice serait resté à jour en haut des entrecolonnements, et que non-seulement les chapiteaux des colonnes auraient été exposés aux injures de l'air, mais que la pluie chassée par le vent serait entrée dans la nef.

Il est vrai qu'on a cru pouvoir induire de certaines indications que plusieurs basiliques, et des plus célèbres, n'eurent pas de clôture. Mais, outre que ce n'était pas le cas de celle de Fanum, dont les murs sont mentionnés deux fois dans le texte (2), je m'en rapporte au programme tracé antérieurement par Vitruve, programme dont l'une des conditions est que la basilique serve d'abri contre le

(1) « *Trabes sustinentes cantherium et porticus quæ sunt submissa infra testudinem tecta.* » L. V, c. 1.

(2) « *Porticus circa testudinem inter columnas et parietes..... ædis Augusti quæ est in medio latere parietis basilicæ collocata.* »

mauvais temps (1). Je tiens compte aussi de la situation de Fanum, qui était une ville maritime exposée aux bourrasques si fréquentes sur cette partie des côtes de l'Adriatique. C'est pourquoi je me refuse à admettre une disposition bizarre qui ne s'expliquerait pas par un motif valable d'économie, et qui aurait nui à l'effet du monument; car quoi de plus laid que des colonnades coupées par un appentis?

L'idée originale, et vraiment digne d'un grand artiste, qui présida à la conception de la basilique de Fanum, fut d'établir le corps de l'édifice sur des colonnades colossales que n'interromprait point l'étagement des bas-côtés. Comme il y avait à suspendre un plancher et une toiture sur ces bas-côtés, Vitruve en prit les appuis derrière les colonnes par le moyen de dosserets dessinés en pilastres (2). Il usa de ce procédé qui devint plus tard la loi de l'architecture du moyen âge.

Au sujet de ces pilastres, voici ce que nous savons :

Ils étaient de deux modules différents, et superposés.

Ceux de l'ordre inférieur, sur lesquels portaient les mattresses poutres du plancher, avaient de haut vingt pieds, de largeur deux pieds et demi, de saillie un pied et demi (3).

Ceux du haut soutenaient les demi-fermes composant la charpente de l'appentis qui couvrait les galeries supérieures. Leurs dimensions étaient 18 pieds d'élévation, 2 de largeur, 1 de saillie (4).

Tout cela est parfaitement clair, sauf un point qui reste sous-entendu. Quelle distance Vitruve avait-il laissée entre les pilastres du bas et ceux du haut? car la somme de leurs hauteurs est 38 pieds, et de là, pour arriver aux 50 pieds où s'élevaient les colonnes, il y a de la marge.

Tous les commentateurs ont cherché la solution de cette difficulté dans une phrase qui suit immédiatement l'énoncé des mesures affectées aux pilastres. C'est une phrase obscure, dont le sens demande à être serré de près :

*Reliqua spatia inter parastatarum et columnarum trabes per intercolumnia luminibus sunt relicta.*

On a entendu : « Ce qui reste d'espaces entre les poutres portant

(1) « Ut per hiemem sine molestia tempestatum se conferre in eas negociatores possint. »

(2) « Columnæ habentes post se parastatas. »

(3) « Parastatas altas pedes XX, latas pedes duos semis, crassas pedem unum semis, quæ sustinent trabes in quibus invehuntur porticum contignationes. »

(4) « Supraque eas aliæ parastatæ pedum XVIII, latæ binum, crassæ pedem, quæ excipiunt item trabes sustinentes cantherium et porticus... tecta. »

sur les pilastres de colonne à colonne a été réservé, entrecolonnement par entrecolonnement, aux jours nécessaires pour éclairer l'édifice. » De là le parti auquel on s'est arrêté d'établir le vide en haut des colonnades.

Mais Vitruve a-t-il dit ce qu'on lui fait dire ?

Il y a un mot dans sa phrase qui met sur la voie d'une tout autre interprétation. C'est *luminibus*. Dans le langage technique *lumen* signifiait *percement* et non pas *jour* ; il s'appliquait aux portes aussi bien qu'aux fenêtres. Entre beaucoup d'exemples que fournit l'architecte romain, il suffit de citer son chapitre de la théorie des portes (1). La baie de la porte est toujours pour lui *lumen*, et plusieurs inscriptions antiques abondent dans le même sens. Il a donc voulu parler ici des percements, portes et fenêtres, de sa basilique, lesquels percements étaient pratiqués en correspondance avec les entrecolonnements, *per intercolumnia*, et pratiqués où, sinon dans les murs de clôture de l'édifice ?

On est donc amené par là à faire entrer dans la phrase la considération des murs de clôture à l'un et à l'autre étage des bas-côtés, et par suite on arrive à comprendre autrement *inter parastatarum et columnarum trabes*. Pour que ce membre de phrase comportât le sens qu'on lui a attribué, il faudrait qu'il y eût *supra* au lieu de *inter*, car les jours, étant des espaces vides au-dessus de l'appentis, auraient régné, entre les colonnes il est vrai, mais non pas entre les poutres fatièrres du même appentis. Il s'agit ici des *trabes*, c'est-à-dire des pièces de charpente dessinées en manière d'architraves qui allaient des colonnes aux murs de clôture et qui constituaient, au rez-de-chaussée les maîtresses poutres du plancher d'étagement, à l'étage supérieur les entrails du comble en appentis. C'est bien dans chacune des travées délimitées par ces grosses pièces, *inter trabes*, qu'avaient été pratiqués les percements. En outre, dans l'expression redoublée *parastatarum et columnarum*, je vois l'indication des travées accusée par un trait de plus. Il fallait que des pilastres correspondissent sur les murs de clôture à ceux qui étaient adossés aux colonnes. C'est de ceux-là que l'auteur a entendu parler, n'en ayant rien dit jusque-là parce qu'ils étaient commandés par la force des choses, tout comme j'ai démontré tout à l'heure que l'était le couplage des pièces de charpente dans l'entablement.

Ainsi le texte n'autorise point à supprimer la clôture en haut de l'édifice, et la conséquence est qu'il faut ajuster autrement qu'on

(1) L. IV, c. 6 : *D: ostorum sacrarum adium rationibus*.

ne l'a fait jusqu'ici la toiture qui recouvrait les galeries supérieures des bas-côtés.

Rappelons-nous que cette toiture, en même temps qu'elle avait à abriter la nef, devait se trouver en contre-bas de la toiture qui recouvrait la nef elle-même (1).

Le problème amené à ces termes n'admet qu'une solution. L'appentis ne put pas être appliqué ailleurs qu'au revers des architraves de la nef, et les entrails des demi-fermes sur lesquelles il était porté, établis sur le plan de l'astragale des colonnes, devaient être engagés par un bout dans les chapiteaux.

Je suppose par là des chapiteaux dont le revers n'avait pas été sculpté. C'est un sacrifice qui n'avait aucun inconvénient pour l'effet de l'ensemble. La hauteur où se trouvaient placées les corbeilles, leur dimension énorme, et par suite la projection considérable des volutes et feuilles d'angle, s'opposaient à ce qu'on pût apercevoir du bas leur face postérieure. Les seules choses visibles pour ceux qui se tenaient dans la nef étaient la volée des entrails et le profil des chapiteaux des pilastres par lesquels les mêmes entrails étaient soutenus; car, dans mon système, l'abaque du chapiteau des pilastres adossés aux colonnes se mariait avec l'astragale de ces mêmes colonnes; et cette disposition est si avantageuse que je ne doute pas que les praticiens ne la regardent comme une confirmation du sens que j'ai donné aux indications de Vitruve (voir le dessin de restitution, pl. III).

Le sommet des pilastres supérieurs, étant au point que je viens de dire, se trouvait à 45 pieds au-dessus du sol; leur base en était à 27 pieds, puisqu'ils avaient 18 pieds de haut. D'autre part, nous savons que les pilastres de l'ordre inférieur montaient à 20 pieds. Il y avait donc un intervalle de 7 pieds entre les pilastres du bas et ceux du haut.

L'existence d'un pareil espace est l'indice que les pilastres du rez-de-chaussée étaient surmontés d'un entablement, et l'entablement peut-être d'un plafond: ce qui produisant environ 5 pieds, les 2 pieds restant pour aller à 7 représentent l'épaisseur du plancher d'étagement.

Je reviendrai tout à l'heure sur cette épaisseur du plancher, ainsi que sur l'ordonnance des bas-côtés. Il faut en finir avec l'étagement où, indépendamment de tout ce qui vient d'être expliqué, faisait figure le *pluteum* ou devanture des galeries supérieures. C'est une

(1) « Porticus quæ sunt submissa infra testudinem tecta »

partie sur laquelle le texte ne nous apprend rien, sinon qu'en la disposant derrière les colonnes, l'architecte s'était soustrait à l'obligation de répandre dessus une décoration coûteuse (1). Le champ reste donc ouvert aux conjectures; mais on a des formules à l'aide desquelles on peut espérer de ne pas tomber dans l'arbitraire.

Il ne faut pas se représenter la devanture des hautes galeries dans les basiliques romaines sous la forme de balustrade ou de tout autre garde-corps à hauteur d'appui. C'étaient des cloisons montant jusqu'aux trois quarts des colonnes supérieures, lorsque l'édifice reposait sur deux ordres étagés. Cette mesure est celle que Vitruve indique dans ses instructions générales pour la construction des basiliques, et en la donnant il explique qu'il fallait que les personnes qui se tenaient dans les galeries fussent entièrement dérobées à la vue des gens d'affaires réunis au rez-de-chaussée (2).

A Fanum la basilique n'avait pas deux étages de colonnes, mais, comme elle avait deux étages de pilastres, il est assez naturel de penser que la mesure du *pluteum* avait été prise sur les pilastres de l'ordre supérieur, conformément à la règle. Alors il faudra compter 43 pieds et demi pour la devanture, à quoi s'ajoutera la hauteur du fond produit par les architraves qui allaient de pilastre à pilastre entre les colonnes sous le plancher, et par le revêtement de menuiserie couvrant l'épaisseur du même plancher. Ce sera une augmentation de 7 pieds, d'après la mesure que j'ai trouvée pour l'établissement du plancher. Par conséquent une zone de 20 pieds et demi se développait comme une tenture derrière les colonnades garnissant les quatre côtés de la nef, sauf à l'interruption produite par le transept. Le bord supérieur de cette zone se trouvait porté à 40 pieds et demi au-dessus du sol, de sorte que des vides de 9 pieds et demi de haut par entrecolonnement terminaient l'ordonnance sous l'entablement de la nef.

Dans une lettre de Pline le jeune où est décrit l'aspect d'une basilique pendant la tenue des assises, il est dit que des spectateurs nombreux regardaient des galeries supérieures ce qui se passait au tribunal (3). Je ne crois pas cette circonstance incompatible avec les

(1) « Sublata epistyliorum, et pluteorum columnarumque superiorum distributio operosam detrahit molestiam. »

(2) « Pluteum quod fuerit inter superiores columnas, quarta parte minus quam superiores columnæ fuerint, oportere fieri videtur, uti supra basilicæ contignationem ambulantes ab negotiatoribus ne conspiciantur. »

(3) *Epist.* VI, 33, 3.

devantures de galeries telles que je viens de les définir. La recommandation de Vitruve étant d'empêcher le public qui se tenait au premier étage d'être vu, mais non pas de voir, il est permis de supposer que dans la cloison régnait un bandeau en découpure produisant le genre de grillage appelé *transenna*.

## REMARQUES COMPLÉMENTAIRES.

Je terminerai par plusieurs explications dont la place la plus naturelle aurait été peut-être parmi les développements qui précèdent; mais elles auraient ralenti des démonstrations auxquelles il importait de donner toute la rapidité possible. C'est pourquoi je les ai réservées pour la fin.

Quelques mots d'abord sur les ordres d'architecture employés dans la basilique de Fanum.

Tous les raisonnements auxquels je me suis livré relativement au dessin architectonique de la nef reposent sur l'hypothèse que les colonnes y étaient d'ordre corinthien. Il n'y a pas eu d'inconvénient à laisser sous-entendu un fait qu'il était si facile de dégager des données énoncées dès le commencement. Des colonnes hautes de 50 pieds et épaisses de 5 disaient tout. Si j'y reviens c'est pour aller au-devant d'une question que la réflexion pourrait suggérer à quelques personnes.

Les modernes, invoquant la pratique des anciens, ont donné pour hauteur à la colonne corinthienne 18 modules, c'est-à-dire 9 fois son diamètre. Faut-il considérer le surhaussement des colonnes employées dans la basilique de Fanum comme une chose exceptionnelle? Non, car Vitruve nous apprend que les proportions des colonnes corinthiennes étaient différentes lorsqu'on les employait dans d'autres édifices que les temples (1). Son expression est que leur épaisseur devait égaler la hauteur de leur fût divisée par  $8 \frac{1}{2}$  (2): ce qui nous amène exactement, pour les colonnes de Fanum, au diamètre de 5 pieds.

Quant aux entrecolonnements, ils présentaient à Fanum deux mesures différentes: ils étaient de 15 pieds ou trois épaisseurs de colonne sur les petits côtés de la basilique, et seulement de 12 pieds

(1) L. V, c. 9.

(2) « Scapus præter spiram et capitulum in octo partes et dimidiam dividatur, et ex his una crassitudini columnæ detur. »

et à peu près 3 pouces, c'est-à-dire un peu moins de deux épaisseurs et demie, sur les grands côtés.

Ces écartements répondent à l'ordonnance *eustyle*, définie par notre auteur à propos des temples (1).

Pour ce qui est des pilastres adossés aux colonnes, l'ordre auquel ils appartenaient se déduit avec la même facilité. Ceux de l'étage inférieur étaient doriques, et ceux du dessus ioniques. Ils se rapportent aux proportions indiquées dans le chapitre que Vitruve a consacré aux portiques extérieurs des théâtres; car alors la hauteur de la colonne dorique, base et chapiteau compris, devait être de 15 modules (2), et celle de la colonne ionique de 17 modules sans compter la base ni le chapiteau (3).

Je conviens qu'ici le pilastre dorique présente l'écart d'un module en plus, car quinze modules ou quinze fois la moitié de 2 pieds et demi auraient fourni 18 pieds trois quarts et non pas 20. Mais l'écart en moins serait bien plus grand si l'on supposait l'ordre ionique. D'ailleurs la règle a toujours été, quand on superposait les ordres, de mettre en bas celui du dessin le plus simple.

Comme c'est une solution rigoureuse que je poursuis, je ne saurais laisser dans le vague cet excès d'un module qui vient s'ajouter à une dimension augmentée déjà jusqu'à sa dernière limite. Si un pilastre dorique de 2 pieds et demi de large, c'est-à-dire d'un pied un quart de module, atteignait son maximum d'élévation lorsqu'il était porté à quinze modules ou 18 pieds trois quarts, comment se fait-il que Vitruve ait mis 20 pieds pour la hauteur d'un pilastre de cette sorte?

Je crois avoir trouvé la raison de cette différence en supposant qu'il y avait un socle de quinze pouces de haut sous la plinthe du pilastre. L'utilité, je dirai même la nécessité d'un pareil socle devient manifeste si l'on cherche à combiner ensemble, comme elles doivent l'être ici, les deux bases du pilastre et de la colonne. Les hauteurs et les moulures étant différentes, les profils se contrarient; on n'arrive à un effet satisfaisant ou, pour parler avec plus de justesse, la disparate n'est tolérable qu'en faisant partir les deux fûts d'un

(1) L. III, c. 2.

(2) « Si dorici generis erunt columnæ, dimetiantur earum altitudines cum capitulis in partes quindecim, et ex iis partibus una constituatur et fiat modulus. » L. V, c. 9.

(3) « Sin autem ionicæ columnæ fient, scapus præter spiram et capitulum in octo partes et dimidiam dividatur, et ex his una crassitudinî columnæ detur. » *Ibid.*

même plan. Or, pour obtenir ce résultat, il faut hausser d'un module la base du pilastre.

Newton ni Marinio n'ont jugé à propos de répéter sur les murs de clôture de la basilique les pilastres adossés aux colonnes. Cela tient sans doute à ce qu'ils n'avaient pas compris la phrase où est indiquée la répétition. Perrault toutefois, sans avoir soupçonné davantage que ces pilastres étaient prescrits par le texte, les a figurés dans son dessin de restitution, et il a bien fait; seulement son dessin pêche en ce qu'il a accommodé les deux étages à la formule du dorique.

L'épaisseur de 2 pieds que j'ai attribuée au plancher tout seul pourra paraître excessive, d'autant que les architectes qui ont proposé aussi 2 pieds ont fait entrer dans ce calcul l'épaisseur des maîtresses poutres, *trabes*; et comme ces pièces n'auraient pas pu avoir, dans leur supposition, moins de 8 à 9 pouces, il ne serait resté pour le plancher proprement dit que l'épaisseur d'environ 1 pied 3 pouces.

Pour se contenter de cette dernière mesure il faut avoir oublié la charge que les anciens mettaient au-dessus de la boiserie de leurs planchers.

Je rétablis les choses d'après les instructions de Vitruve (1), en attribuant à celles des couches dont l'épaisseur n'a pas été spécifiée l'expression la plus modérée.

1° Le couchis de solives . . . . .	15 centimètres.
2° L'assemblage de planches. . . . .	3 »
3° Une couche de cailloux ou de paille pour garantir la boiserie de l'humidité du dessus. . . . .	6 »
4° Le <i>statumen</i> , composé de pierres grosses pour le moins à remplir la main . . . . .	12 »
5° La <i>rudratio</i> , maçonnerie de gravois . . . . .	10 »
6° Le <i>nucleus</i> , blocage de terre cuite concassée, d'au moins 6 doigts . . . . .	12 »
7° Le pavement . . . . .	2 »

Le total est de 60 centimètres, ou 2 pieds romains.

La description de Vitruve est trop succincte pour qu'il ait songé à entrer dans le détail des matériaux employés par lui. D'après ce qu'il dit au commencement de son traité de l'usage qu'on faisait sur les bords de l'Adriatique, et nommément à Fanum, du mélèze des Alpes, ce bois étant charrié jusqu'à la mer par le Pô (2), il est vrai-

(1) L. VII, c. 1, *De ruderatione*.

(2) « Hæc autem (larix) per Padum Ravennam deportatur, in colonia Fanestri, Pisauri, Anconæ, reliquisque quæ sunt in ea regione municipiis præbetur. » L. II, c. 9.



semblable que la charpente de la basilique fut en mélèze, d'autant plus que l'architecte romain, sur la foi d'une observation mal faite, professait l'opinion que le mélèze résistait à l'incendie. Quant au reste de la construction, l'économie qui y avait présidé est énoncée assez nettement pour que l'on se persuade que la brique y jouait le principal rôle. La plupart des édifices du Fano moderne sont encore en briques ; la pierre y est rare. Je ne serais pas surpris que même les colonnes gigantesques de la basilique eussent été formées de claveaux en terre cuite, comme les colonnes de la basilique de Pompéi. Par un enchevêtrement ingénieux de pièces découpées à leur tête, les anciens arrivaient à produire à peu de frais des fûts cannelés. La pierre n'était employée que pour les bases et les chapiteaux ; encore les bases des colonnes de Pompéi sont-elles en terre cuite. Un enduit de stuc donnait à l'ouvrage l'apparence du marbre.

J'ai visité Fano dans la pensée que peut-être l'un des énormes chapiteaux de la basilique, converti en cuve baptismale, se serait conservé dans quelque église. Mon espoir a été déçu. Ni dans les églises, ni dans le vestibule de l'évêché où l'on dépose les antiquités fournies par les fouilles, je n'ai trouvé quoi que ce soit qui ait appartenu à la basilique. L'emplacement même de l'édifice est resté pour moi fort problématique. On ne doute pas à Fano que la grande place actuelle ne réponde au forum de l'ancienne colonie. Le côté sur lequel devait s'élever la basilique est occupé par le palais communal du moyen âge, converti en théâtre depuis deux siècles. Les fouilles d'une fondation jetée sur ce point en 1750 mirent à découvert les substructions d'un vaste édifice divisé en beaucoup de pièces (1). Cela ne répond pas au plan de la basilique. Les lieux, dans leur état actuel, n'apportent donc aucun éclaircissement au texte de Vitruve. Attendons que les recherches des savants du pays se soient dirigées sur cette question intéressante.

J. QUICHERAT.

(1) Amiani, *Memorie istoriche della città di Fano*, t. I, p. 30.

---

---

# MONUMENTS DE L'ÉPOQUE ROMANE

## EN HONGRIE

*Suite et fin (1)*

---

La monographie complète des deux églises se trouve dans l'ouvrage allemand que j'ai publié en 1873 sous ce titre : *Les fouilles de l'archevêque de Kalocsa*.

Une autre cathédrale bien conservée est celle de *Fünfskirchen* (Pècs). Bien qu'elle ait été bâtie dans les dernières années du XII<sup>e</sup> siècle, elle appartient plutôt, dans sa partie primitive, au vieux style roman qu'à celui qui s'est formé plus tard. Cette cathédrale a aussi quatre tours, mais qui font complètement saillie devant les murs latéraux, et les défendent contre toute attaque. L'église elle-même a pris place dans une acropole fortifiée. Près d'elle se trouve le *cubiculum* des vieux âges chrétiens, que nous avons signalé plus haut; et probablement, en creusant le long du bas-côté du sud, on retrouverait encore les fondements d'un édifice religieux construit au XI<sup>e</sup> siècle, par le roi Pierre. La fondation de la cathédrale actuelle doit être attribuée à Callarus, l'unique archevêque de Fünfskirchen (1187-1219). Elle a été faite sur le plan de celle de Gurker, en Carinthie, avec cette différence cependant que la meilleure disposition et le développement plus complet des colonnes de la crypte révèle clairement la connaissance de modèles plus perfectionnés (les cryptes de San-Marco, à Venise, ou de Saint-Bénigne, à Dijon,

(1) Voir le numéro de janvier.

par exemple). Le style caractéristique des constructions hongroises se traduit également par le vaste développement de cette crypte souterraine, qui embrasse toute la partie est de l'édifice. A l'origine, on y descendait à l'aide de deux escaliers pratiqués dans les bas-côtés. Actuellement il n'en subsiste plus qu'un, qui part du milieu de la grande nef. Les deux précédents ont été en grande partie murés dans le siècle dernier, au grand détriment de la science archéologique, attendu que sur les murailles de l'escalier du sud se trouve la seule peinture en relief de quelque importance qui existe en Hongrie. Il y a là un parallèle entre la vie du Sauveur et celle de Samson, le héros de l'Ancien Testament, traité d'une façon qui s'éloigne sensiblement des procédés bien connus du moyen âge. La présence d'une si riche décoration dans un lieu si peu éclairé est due à l'évêque Barthélemy, de la famille française de Brancion, qui à la même date fournit aussi un abbé au célèbre monastère de Cluny. Barthélemy vint probablement en Hongrie (comme page ?) avec la seconde femme de Béla III, qui était fille du roi de France, et il fut nommé évêque de Fünfkirchen étant si jeune encore, que le pape laissa sa nomination en suspens jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge et les connaissances nécessaires. Plus tard il négocia le mariage de Iolantha, fille du roi de Hongrie, avec un fils du roi d'Espagne; et à cette occasion il ne fit pas moins de quatre voyages en Espagne. En passant il visita Cluny, d'où il a très-bien pu ramener les auteurs de ces reliefs. En tous cas, lorsque les dessins de ces sculptures murales ont figuré à Paris, à l'Exposition de 1867, les archéologues français y ont immédiatement reconnu la manière des couvents français du XII<sup>e</sup> siècle. J'ai publié : *Monographie de la cathédrale de Fünfkirchen* dans les *Monumenta Hungariæ*; un extrait de cette monographie a été publié en allemand dans les « Rapports de la Commission centrale ». Dans ces deux ouvrages il est également fait mention des tentatives de restauration de l'église de Saint-Bénigne à Besançon. Les dessins et plans de cette restauration ont d'ailleurs figuré, eux aussi, à l'Exposition de 1867, à Paris.

La dernière cathédrale construite dans le style de transition est celle, encore aujourd'hui existante, de Gyula-Fejérvár (Karlsburg) en Transylvanie. M. Louis Haynald, lorsqu'il était encore évêque de Transylvanie, en fit réparer l'intérieur d'après le style primitif. Ce fut le premier exemple d'une restauration faite selon les règles de l'art en Hongrie. La cathédrale de Karlsburg a deux tours à sa façade de l'ouest, une longue nef centrale, et un chœur assez développé, qui fut encore allongé dans le siècle dernier, et restauré

alors dans le style flamboyant, ce qui ne s'était jamais produit en Hongrie. La date de la construction ne peut en être indiquée d'une façon tout à fait précise ; pourtant, d'après certaines données historiques, il paraît démontré que la fondation a dû avoir lieu immédiatement après l'invasion des Tartares, et que la construction a dû se prolonger pendant toute la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. L'école allemande se révèle ici principalement par une certaine timidité dans la conception du plan, qui n'a pas permis, par exemple, de faire reposer, comme dans les églises françaises de la même époque, de longues travées sur des piliers relativement très-faibles ; au contraire, les côtés de l'édifice sont courts et les piliers très-forts. Dans les nefs latérales les arcs-boutants français font également défaut.

La décoration plastique, en revanche, est d'une extrême richesse, non-seulement sur les chapiteaux, mais aussi sur les fûts des colonnes du portail. Sur les stylobates de l'abside originaire, encore existante aujourd'hui, sont des groupes de personnages. Des figures en relief apparaissent aussi au fond de la grande nef et dans d'autres endroits. Deux bas-reliefs principaux se rencontrent notamment dans le chœur ; ils représentent le combat de l'archange Michel contre le dragon, et comptent parmi les meilleures productions de la sculpture en relief.

On a également trouvé dans cette église les sarcophages de nombreux membres de la famille Hunyady, ornés de peintures et de sculptures en reliefs. Frédéric Müller a donné une description complète de la cathédrale de Karlsburg dans le 3<sup>e</sup> volume des Mémoires de la Commission centrale.

C'est à une époque plus reculée qu'appartient la *cathédrale de Szepes-Várallja (Kirchdrauf)* dans le comitat de Szepes (Zips). Selon toute apparence, le doyenné de Szepes fut fondé par Béla IV. Or, doyenné et église furent élevés en 1176 au rang de siège épiscopal et de cathédrale. Les bâtiments se composent de trois parties, qui appartiennent à trois époques bien distinctes. Les tours et le vaisseau principal sont de l'époque de transition ; le chœur est du style flamboyant. Mais, sur le côté de l'église, Etienne Zapolya, père du roi Jean, a fait construire, vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, une vaste et élégante chapelle mortuaire. Ce qu'il y a de plus caractéristique dans la partie ancienne des bâtiments, c'est la largeur parfaitement égale des trois nefs, où ne se trouvent que deux piliers. Au-dessous des tours les bas-côtés se rétrécissent sensiblement. Ici se trouve un grand portique transversal, le plus ancien qui existe en Hongrie, avec celui de Fünfkirchen.

L'ensemble de ce monument a été l'objet d'un travail détaillé, de la part de M. Mertens, dans le 6<sup>e</sup> volume des Mémoires de la Commission centrale.

A côté de ces cathédrales antiques il convient de citer un certain nombre d'églises attenant à des couvents ou des communautés religieuses. Parmi elles se trouvent en première ligne celles d'*Akos* et d'*Harina*, qui sont visiblement les plus anciennes. Ces deux édifices ont la plus grande ressemblance; ils ont également une abside fortement saillante et des piliers très-minces, mais, en revanche, des murailles extrêmement épaisses et de doubles tours sur la façade, très-développée. Ils n'ont d'ailleurs, ni l'un ni l'autre, de crypte souterraine. Un simple toit de bois, que des piliers assez faibles suffisent à supporter, se retrouve également dans les deux églises. A *Harina* existent aussi deux colonnes. Tous ces indices révèlent clairement le début de l'époque romane.

Plus moderne, et faisant vraiment époque par son apparition originale, est l'*église abbatiale de Lébény* (Leiden), dont la construction, due à l'ordre des Bénédictins, remonte à l'année 1207. C'est la plus ancienne église abbatiale de Hongrie dont l'origine soit exactement connue. Elle doit à son antiquité d'avoir servi de modèle à beaucoup d'autres; mais elle-même a cherché ses modèles en France, notamment à Saint-Just (près Valcabrèze), à Saint-Gaudens, à Saint-Aventin (Haute-Garonne) et autres du même genre. L'abside et le pourtour du chœur, qui s'inclinent en saillies presque égales vers l'est, forment un peu plus du demi-cercle; la nef principale a trois couples de piliers fortement développés; et primitivement elle n'était pas voûtée, tandis que la rotonde de l'est était recouverte de coupes, et que les tours des clochers ont des voûtes croisées entre les nervures saillantes. Ces tours avancent peu sur la façade; et le portail le plus richement sculpté n'est pas celui de la principale entrée. C'est le portail du sud, donnant sur le cloître, et qui conduit des autres parties de l'édifice à l'intérieur de l'église. Les anciens bâtiments conventuels, qui servent actuellement de cure, ont été restaurés à l'intérieur, et l'on travaille également à les restaurer extérieurement. M. Essenwein, directeur du Musée germanique de Nuremberg, qui a tracé les plans de cette restauration, a publié une excellente description de l'église et du couvent dans le second volume des Mémoires de la Commission centrale.

Parmi les autres églises abbatiales visiblement construites sur le modèle de celle de Lébény, nous nous bornerons à citer ici celle de *Kaplony*, *Aracs*, *Ják*, *Horpács* et *Zsámbék*. La première a dû être

démolie il y a une vingtaine d'années, à cause du mauvais état des bâtiments; la seconde gît en ruines loin de tout lieu habité; et de l'ancienne église de *Horpács* il ne reste plus que le riche portail.

L'église de *Ják*, en revanche, qui subsiste encore, n'est pas seulement un des plus brillants monuments du style roman en Hongrie; mais elle mérite aussi d'être mise en parallèle avec les édifices de petite dimension les mieux réussis en ce genre à l'étranger. Sa richesse a tout spécialement attiré l'attention des archéologues viennois, qui ont, à diverses reprises, publié des détails sur ce monument, avec de nombreuses illustrations à l'appui, dans les *Mémoires annuels de la Commission centrale* et dans l'ouvrage sur *les monuments du moyen âge dans l'Empire*. Ces archéologues n'ont cependant jamais fait ressortir suffisamment le cachet de l'école française que l'église de *Ják* révèle au suprême degré. On peut notamment comparer son portail principal avec celui de Villers-Saint-Paul (département de l'Oise) que Viollet-le-Duc décrit dans son Dictionnaire, à la page 399. Dans les deux monuments on retrouve, presque identique, la même décoration des archivoltés; et dans les deux aussi succèdent, presque dans le même ordre, aux formes plus adoucies de l'intérieur les contours plus durs et plus accusés du dehors.

Le portail de *Ják* est cependant plus riche, par suite des statues des saints et des apôtres, qui ressortent sur le fronton. Les proportions sont aussi meilleures, mieux calculées, mieux appropriées, ce qui tient évidemment à sa date postérieure. Ce n'est qu'au-dessus de la porte d'entrée qu'on trouve encore le plein-cintre. Partout ailleurs l'ogive domine en souveraine.

Quant à la date précise de la construction, il résulte d'un document daté de 1256, et dans lequel l'église se trouve nommée, qu'elle a dû être terminée un peu avant. Les riches décorations de la façade de l'ouest se retrouvent aussi dans la partie orientale du chœur. Sous les nombreux châssis entrecroisés et ornés de couronnes, les fenêtres prennent place entre des pilastres et des archivoltés richement ornées. Puis au-dessous sont de nouvelles arcatures dans lesquelles se trouvent des figures en relief, debout, couchées ou assises, comme celles de la fenêtre supérieure. De semblables figures se reproduisent également le long des murailles. Les flèches des tours sont demeurées inachevées. Ce n'est que bien plus tard qu'on leur a donné complètement la forme pyramidale. A l'intérieur également l'église a dû être l'objet d'une importante restauration.

En somme, toutefois, elle est suffisamment conservée. Elle sert actuellement d'église paroissiale.

Comme ruines, les plus intéressantes sont sans contredit celles de l'église de *Zsàmbék*, de l'ancienne abbaye des Prémontrés, non loin de la capitale. Elle date visiblement de l'époque où la lutte était engagée entre le plein-cintre et l'ogive. La forme ogivale a pris la haute main dans la construction, tandis que les chapiteaux, les bases des colonnes, et autres détails, appartiennent encore au pur style roman. Les deux tours sont, dans toute leur hauteur, quadrangulaires et massives; mais, au-dessus des fenêtres étroites et resserrées du bas, on remarque, aux troisième, quatrième et cinquième étages, de vastes fenêtres à trois panneaux; et les contreforts des tours se rapprochent beaucoup aussi du style gothique flamboyant. Malheureusement le grand portail est entièrement détruit; mais on voit encore au-dessus une rosace d'une merveilleuse élégance, encadrée dans une ogive très-développée. Sur le fronton l'on voit aussi une frise d'arcade demi-circulaire déjà fort allongée.

L'ordre des *Prémontrés*, comme on sait, fut directement introduit de France en Hongrie.

Une autre église qui appartenait également au même ordre, et qui est d'une construction tout à fait spéciale, est celle de Kis-Bény, non loin de Esztergom (Gran). C'est en France qu'il faut en chercher les modèles, à Cognac, Mouthiers, etc. Mais en Hongrie, elle est unique en son genre. Les deux bas-côtés de l'abside forment, avec une sorte de jubé, un chœur qui avance vivement sur la nef transversale, tandis que la partie principale de l'abside forme tout simplement la prolongation de la nef du milieu. Celle-ci s'élargit à deux endroits, savoir : à l'ouest, pour la tour du clocher; à l'est, pour faire place à une tribune. Devant le clocher est un porche, qui était primitivement ouvert, et le seul de son genre qui existe en Hongrie. Cette église, comme tant d'autres, a été récemment restaurée, mais malheureusement dans des conditions peu en rapport avec son style. Une monographie de l'église de Kis-Bény a été publiée dans l'*Archaeologiai Közlemények* de l'Académie des sciences de Hongrie (3<sup>e</sup> volume) ainsi que dans les *Mémoires de la Commission centrale* (année 1862). La date de sa fondation dut être fixée à l'année 1217.

Quelques années après, à savoir en 1225, eut lieu la construction de l'église abbatiale des *Bénédictins* sur la colline de *Saint-Martin*. Celle-ci du moins a été habilement restaurée, avec goût et avec art, par François Storno. L'archevêque-abbé Chrysostome Kruesz a consacré à cette restauration un magnifique ouvrage, orné de nom-

breuses gravures, publié en 1876. La partie occidentale de l'église a fait place, dans le cours du siècle dernier, à une nouvelle construction, tandis que la nef et le bas-côté de l'est, ainsi que l'étroite église souterraine, sont restés tels qu'en 1225. Le cloître établi au sud, bien qu'ayant été renouvelé, est aussi resté sur les anciens fondements. Il faut noter que, dans cette église appartenant aux Bénédictins, le chœur se termine par un mur droit, avec trois petites fenêtres en plein-cintre, au-dessus desquelles une grande rosace ogivale éclaire toute l'église. La chapelle souterraine a six piliers très-forts; et la nef du dessus a également six piliers très-développés. Le portail qui conduit du cloître à l'église est en marbre rouge, et orné d'une riche décoration.

Le cloître de l'ordre de *Cîteaux*, à *Apátfalva*, non loin d'Eger (Erlau), fut fondé par Béla IV, en 1237. Il n'en reste plus aujourd'hui que l'église, qui est des plus simples, conformément aux règles de l'ordre. Elle a une clôture rectiligne et manque de clocher. Nous trouvons un type tout à fait analogue dans l'Album de Villars de Honnecourt. L'évêque *Ipolyí* a écrit la monographie de cette église dans l'*Archeologiai Közlemények* (volume VI); et M. E. H. y a joint une description architecturale et une vue d'après ses propres dessins. La notice descriptive a été également reproduite en langue allemande dans les Annales de la Commission centrale (année 1862).

L'église d'*Apátfalva* est un des rares édifices religieux de Hongrie dans lesquels on retrouve à l'extérieur l'emploi de l'art polychrome. Le portail principal, notamment, construit avec beaucoup de goût, se compose de pierres rouges et vertes, tirées des montagnes voisines.

On peut fixer à une date un peu plus reculée la construction de l'église d'*Ocsa*, près de Pesth, qui dans l'origine a appartenu vraisemblablement à une abbaye de l'ordre des Prémontrés, et qui appartient aujourd'hui aux Suisses de la religion réformée. Cette église est encore assez bien conservée. A l'ouest, elle présente le style ordinaire du pays, tandis qu'à l'est un transept très-saillant se relie à un long vaisseau à trois nefs. De ce transept se détachent les clôtures polygonales de l'abside et des chapelles rayonnantes, placées cependant de façon à n'avoir point un seul et même mur commun. Entre l'abside et chaque chapelle règne une sorte de petit passage en cul-de-sac. Le vaisseau principal est simplement recouvert en bois. Cette église est une des premières, en Hongrie, qui aient attiré l'attention spéciale de l'Académie des sciences, qui, dans un des premiers volumes de ses Annales, en a publié une monographie,



conforme, il est vrai, à l'état des connaissances sur le moyen âge à cette époque, c'est-à-dire fort erronée.

A côté de plusieurs autres constructions dépendant d'ordres religieux, l'ouvrage que nous analysons signale spécialement deux chapelles de bénédictins, l'une à Deákmonostor, l'autre à Báthmonostor. Elles ont toutes deux, malgré l'exiguité de leurs dimensions, une double tour sur la façade de l'ouest. L'une et l'autre ont été l'objet de monographies spéciales, à savoir la première par l'évêque Ipolyi, la seconde dans mon ouvrage sur *les fouilles de l'archevêque de Kalocsa*.

Un très-petit nombre d'églises paroissiales datant d'une époque antérieure au style ogival ont pu se conserver jusqu'à nous. Il n'en existe plus une seule, notamment, dans les villes, attendu que la vie urbaine, en Hongrie, n'a généralement commencé qu'après l'invasion tartare, et que, même dans les localités de l'époque romaine qui subsistent encore, il n'existe rien de remarquable à signaler. Il semble cependant qu'une partie de *l'église paroissiale de Pesth*, au moins à en juger par la simplicité du style roman à l'intérieur de la tour du sud, doive dater des premières années du XIII<sup>e</sup> siècle.

Au début, et avant toutes les autres, les villes florissantes furent celles dans le voisinage desquelles on exploitait des mines ou carrières. Ainsi trouvons-nous encore suffisamment conservées des églises romanes ou de l'époque de transition à Börzsöny, Szász, Dobroniva, Karpona et Hajnik, toutes localités qui actuellement, l'exploitation des carrières y ayant cessé, ne comptent plus parmi les villes de la montagne. Les grandes cités de ce genre existant aujourd'hui, à savoir Selmeecz, Körmöcz, Besztercebánya et Zólyom, ne sont parvenues que plus tard à leur plein développement; ce que démontre très-clairement le style plus moderne de leurs églises, beaucoup plus importantes, tandis que les anciens édifices avaient généralement de plus petites dimensions, et une ordonnance infiniment plus simple, avec une abside demi-circulaire, et n'ont reçu que plus tard une clôture rectiligne ou polygonale. Partout également on trouve ici un seul clocher, dominant la grande nef, comme celui de l'église de Gebshausch.

Non moins rares sont aussi les vieilles églises paroissiales, de style roman naturellement, des *bourgs et villages*. Un grand nombre de celles qui subsistent encore sont issues d'anciens caveaux mortuaires, en forme de rotondes. On a rejoint au segment brisé une longue nef pour former l'édifice. On trouve même un exemple de rotonde complète dans la petite église romane de Fötlak dans le

comitat de Vas. Celle de Rába-Szent-Miklós forme aussi un cercle auquel viennent se rattacher trois grands croissants. Enfin l'on trouve une rotonde avec addition d'un chœur à clôture rectiligne à Kis-Peteske. Les petites églises de Kis-Sali et autres sont très-visiblement issues d'anciennes chapelles funéraires. Cependant il est très-difficile de fixer ici une date précise pour leur fondation, attendu que le style roman, dans sa simplicité primitive, s'est conservé en Hongrie bien plus longtemps qu'ailleurs.

Des *caveaux romans* proprement dits, ou chapelles de cimetière, subsistent aussi, savoir : l'un complètement renouvelé par une récente restauration à Kis-Bény, d'autres bien entretenus à Szakolcza, Ják, Selmeçz et autres lieux. Les lampadaires qui en forment la décoration habituelle ont cependant disparu de partout. Les croix elles-mêmes et autres ornements datant de l'époque romane peuvent être classés, en Hongrie, parmi les raretés.

En ce qui concerne la construction des *burgs* et forteresses sur les hauteurs, la date la plus ancienne peut être réclamée par certaines parties des châteaux de Freyburg, de Nyitra, de Zolyom, ainsi que par les ruines de l'ancien château de Visegrád, bien qu'ici rien ne permette de prouver, ni par des documents écrits, ni par les détails du style, que ces monuments soient antérieurs à l'époque de l'invasion tartare. Y avait-il en Hongrie, avant cette invasion, des forteresses régulières? C'est une question qui a été souvent agitée, et à laquelle on a répondu aussi bien par l'affirmative que par la négative. Mais, en faveur de l'affirmation, on n'a pu invoquer le témoignage d'aucun monument, d'aucune ruine, qui, d'après sa construction, remonte jusqu'à la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Le caractère général de la vie hongroise à cette époque plaide aussi pour la négative, et par-dessus tout l'absence d'une véritable vie urbaine, et ce fait bien connu que les villes n'ont commencé à être dotées de murs d'enceinte, de portes, de tours et de fortifications que dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

Le plus ancien document écrit qui se rapporte à un *burg* encore existant est une bulle du souverain pontife, dans laquelle est approuvé un don de Béla IV à son épouse Marie. Cette bulle est datée du 24 décembre 1263, et la reine y est fortement louée d'avoir fait bâtir, sur l'emplacement qu'on lui avait donné, un burg où les veuves et les orphelins pourraient trouver au besoin un refuge contre l'invasion tartare, si elle venait à se reproduire. Cela s'applique au burg inférieur de *Visegrád* (*castrum, quod Wysegrad dicitur*); et en effet, le style du donjon et de la tour qui subsistent

encore de ce château se rapporte parfaitement à la date de la bulle. L'épaisseur massive des anciens murs romains se trouve ici unie à l'élégance architecturale des fenêtres et d'autres détails. Le donjon lui-même est hexagone. A la partie inférieure il n'a pas de fenêtres. Dans les trois étages du dessus les ouvertures sont encore en plein-cintre, tandis qu'à l'étage le plus élevé (le cinquième) elles sont déjà ogivales. Les fenêtres sont grandes et séparées en deux parties par une colonnette très-élancée. L'état de ruine dans lequel se trouve actuellement Visegrad et les nombreuses modifications qu'a subies plus tard l'intérieur du burg ne permettent pas de dire avec certitude s'il y avait été pris des dispositions pour faire égarer les assaillants, ainsi que cela avait lieu dans la plupart des donjons français. Mais d'après la forme seule des colonnettes des fenêtres, on peut reconnaître un modèle français.

Le donjon de Visegrad, qui, par sa merveilleuse situation dans une contrée splendide, attire les regards de tous les voyageurs pendant le trajet du bateau à vapeur de Vienne à Pesth, est restauré en ce moment par le professeur Schulek. La Commission des monuments historiques s'est chargée de subvenir aux frais, qui seront payés par son budget ; et il en résulte malheureusement que, vu la modicité des ressources dont elle dispose, l'œuvre de restauration ne pourra marcher que fort lentement.

Telles sont, en résumé, les principales richesses archéologiques qui ont été jusqu'à ce jour l'objet d'une étude quelque peu attentive en Hongrie. Ce ne sont pas les seules à coup sûr. Beaucoup de monuments, datant de la maison d'Anjou et de Mathias Corvin, attendent encore des investigations sérieuses de la part des savants et des chercheurs.

Tel qu'il existe aujourd'hui, l'état de la science archéologique en Hongrie nous permet de formuler nettement les observations suivantes, qui seront la conclusion naturelle de ce travail :

1° Les premiers rapports intellectuels de la Hongrie avec l'Europe occidentale datent du début du XI<sup>e</sup> siècle ; ils furent marqués par la fondation des abbayes de bénédictins et des dix premiers évêchés. Ce sont des fondations du premier roi. Il faut signaler sa toute-puissance, et le résultat de ses efforts réformateurs pour s'assurer le concours des étrangers, des Allemands surtout, en vue de propager le christianisme et de bâtir des églises. Ses regards sont constamment dirigés vers l'Ouest, vers l'Église romaine. En aucun point ne se montre, sous son règne, l'influence byzantine. Cette influence de

l'Occident continue à dominer toute l'époque de transition en Hongrie. En ce qui concerne l'Orient, les Hongrois, non-seulement après l'invasion turque, mais déjà du temps des empereurs, se tinrent plutôt sur la défensive, et ne se montrèrent nullement disposés à subir une influence quelconque. L'indice le plus caractéristique à cet égard fut le règne du roi Béla III (1173-1196). Sous ce monarque, qui pourtant avait été élevé à Constantinople, l'école byzantine parvint encore moins à prendre pied que sous ses prédécesseurs. Au contraire, la France et l'Allemagne se partagèrent de façon exclusive l'influence dominante en Hongrie.

2° La carte des monuments historiques nous montre, par suite du nombre bien plus grand des tombeaux, églises, etc., une couleur plus foncée de ce côté du Danube, dans l'ancienne Pannonie, et au pied des Carpathes. Au contraire, entre le Danube et la Theiss, et dans l'intervalle qui sépare la Theiss des frontières de Transylvanie, elle est bien plus claire. Les monuments y sont plus espacés. Si d'une part ce fait révèle le progrès accompli par la Hongrie depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, il faut aussi tenir compte, d'autre part, du manque absolu de matériaux de construction dans les plaines, vraiment semblables à des steppes, de cette partie du royaume de saint Étienne. Une troisième place, un peu plus fournie en monuments, se montre près de Brasso (en allemand Kronstadt), commençant en Transylvanie, et traversant ce pays le long des rives du Szamos et de la Theiss, par Kaschau et la Zips, jusqu'aux frontières de la Pologne et de l'Allemagne du Nord. C'est la direction que suivait au moyen âge le commerce est-indien, et par laquelle le Nord envoyait ses fils couvrir de leurs corps les faibles empereurs de Byzance.

3° A l'exception de la basilique d'Alba, que saint Étienne fit construire avec la plus grande magnificence sur les fondements ébauchés par le chef des Bulgares, Kean, on ne trouve, jusqu'aux vingt dernières années du XII<sup>e</sup> siècle, aucun monument véritable en Hongrie. A cette époque seulement commence la construction d'édifices vraiment dignes de ce nom (pour la plupart, des églises et des couvents); et même il se produit alors l'inverse de ce qu'on avait vu se produire dans l'architecture française. Tandis, en effet, qu'en France le style architectural avait pris naissance dans la construction des couvents de bénédictins, et de là seulement s'était étendu aux cathédrales et aux églises paroissiales, le contraire eut lieu en Hongrie. On commença par de splendides cathédrales; et ce fut seulement plus tard, dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, que le style

de transition se fit jour dans les églises et convents des Bénédictins, des Prémontrés et des moines de l'ordre de Cîteaux. Sous le rapport de la nationalité, l'influence française et l'influence allemande se partagent le terrain. La première est dominante au début, tandis que dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, et plus tard, l'influence allemande prend absolument le dessus.

4<sup>o</sup> Au moyen âge, à une seule exception près, l'architecture hongroise ne fut pas originale ni autochtone. Toutefois on peut y noter des groupes isolés, dont tous les édifices sont construits sur le même plan, conformément à un modèle commun, choisi parmi les monuments anciens les plus remarquables. Les ordres religieux ont, pour la plupart, imité le style de la maison-mère à l'étranger. Quant aux cathédrales, elles offrent une variété infinie; et c'est seulement dans quelques contrées que les églises ou les édifices populaires dénotent une certaine unité, une tendance à se relier à un style commun. Encore cela n'est-il à relever que pour les monuments du XIV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle.

5<sup>o</sup> L'absence d'un style autochtone en Hongrie, déjà signalée plus haut, a produit deux résultats. En première ligne, le mélange de tous les styles, anciens ou récents, ce qui crée à l'archéologue une grande difficulté pour fixer les dates chronologiques; puis, d'autre part, il ne peut absolument pas être question d'une école hongroise proprement dite. La seule exception est la basilique construite par saint Étienne, qui, avec ses quatre tours symétriques (1), peut être considérée comme le modèle d'un genre auquel appartiennent un grand nombre de cathédrales datant de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. En dehors d'elles on ne remarque en Hongrie qu'un certain provincialisme, également signalé par les archéologues allemands. Il consiste dans l'absence de transept, dans la longueur démesurée des nefs collatérales au dessous des tours très-élargies, et même parfois dans l'absence presque totale de chœur. Les colonnes n'apparurent que dans la basilique d'Alba; le développement des piliers est en général fort incomplet, et vaut encore mieux dans le style de transition. Les tours sont aussi restées inachevées; les arcs-boutants doivent être comptés parmi les raretés, ainsi que les clochetons ou les cou-

(1) Des églises à quatre tours existent aussi ailleurs; mais en général les deux tours de l'est correspondent au pied du chœur, ce qu'exprime très-clairement la dénomination de *chœur à tours*. Mais dans la basilique d'Alba il n'existe pas de chœur isolé et allongé comme ailleurs. Les tours de l'est sont aussi en avant que l'abside demi-circulaire.

poles au-dessus des croisées. Ce qui nous reste de mieux du style ogival se retrouve dans les portails, les tabernacles et les autels, dont nous possédons un grand nombre qui sont vraiment très-remarquables.

Quant aux édifices fortifiés, le besoin ne s'en fit sentir qu'après les tristes événements produits par l'invasion tartare. A partir de 1241 l'on se mit à construire des *burgs*; on mit les villes en état de défense, et l'on ne trouverait pas aujourd'hui dans toute la Hongrie une seule forteresse qui date de l'époque romane. La construction des villes rappelle les modèles que les émigrants, venus d'Allemagne, avaient vus dans leur patrie. Au milieu, une vaste place, entourée parfois de portiques ou de galeries; cette place, généralement très-allongée, était nommée *ring*. Deux longues rues parallèles, reliées avec elle par des rues plus courtes, s'étendaient de chaque côté. Puis, là où le terrain le permettait, une sorte d'acropole, entourée de remparts; et les monuments publics indispensables, tels que les églises, l'évêché, plus tard l'hôtel de ville, compris dans l'enceinte de cette acropole. En fait de constructions de première nécessité, telles que ponts, conduites d'eau, routes, etc., rien ne s'est conservé jusqu'à nous. En thèse générale, les constructions et les appareils révèlent une certaine négligence. La plupart du temps, le moellon et la brique sont seuls employés; la pierre de taille ne se trouve que dans un petit nombre de monuments très-importants. Autrement elle n'était employée que pour les détails accessoires.

Enfin (et c'est par cette remarque que nous voulons finir), dans les diverses phases, si caractéristiques, qu'a traversées notre architecture nationale, l'impulsion est toujours venue de l'ouest de l'Europe, jamais de l'Orient. Dans des cas très-rares seulement, elle est venue du Sud-Est, mais non de l'Est proprement dit. Cependant il a toujours existé un commerce très-actif entre la Hongrie et l'Orient, comme le démontre la route si fréquentée, si richement décorée de monuments, qui conduit d'une contrée à l'autre. La décadence et l'effacement de l'influence orientale doivent être attribués, sans contredit, aux Saxons de la Transylvanie, qui ont constamment défendu, avec leur ténacité habituelle, l'entrée de cette route contre les envahissements de l'église grecque.

HENZLMAN.

---

DÉCOUVERTE  
D'UNE  
INSCRIPTION GAULOISE

A PARIS

ÉTYMOLOGIE DU NOM DE *LUTÈCE*

---

Le monument que je viens signaler à l'attention des épigraphistes et des celtologues, et qui est conservé depuis des années au musée de Cluny, consiste en un bloc carré de pierre calcaire, dont la



largeur varie de 0<sup>m</sup>,30 à 0<sup>m</sup>,31, la hauteur de 0<sup>m</sup>,28 à 0<sup>m</sup>,29 et l'épaisseur de 0<sup>m</sup>,14 à 0<sup>m</sup>,15; il est figuré ci-dessus en un fac-simile réduit au cinquième de la grandeur réelle.

Comme on le voit (1), l'inscription est gravée dans une aire creuse encadrée d'une bordure en relief, formant tout autour une marge de 0<sup>m</sup>,03 de largeur. Le texte tient en six lignes, dont les cinq premières occupent toute la largeur de l'aire creuse, tandis que la sixième ne comporte que trois lettres, notablement plus petites que celles des lignes précédentes et suivies d'un long espace en blanc. Cette circonstance, jointe à la présence de l'encadrement, donne l'assurance qu'il ne manque rien à la surface épigraphique. La hauteur des lettres est de 35 millimètres dans les cinq premières lignes, et de 20 dans la sixième. La plupart des *o* sont plus petits que les lettres voisines ; la forme en est, en général, bien circulaire, à l'exception de ceux que le manque d'espace, vers la fin des lignes, a obligé de rétrécir. L'aspect paléographique de l'ensemble annonce le 1<sup>er</sup> siècle de notre ère. Quant à l'état de conservation, il est assez médiocre, surtout en quelques endroits. Quoi qu'il en soit, voici le résultat de mon déchiffrement :

BRATRONOS  
 NANTONICN  
 EPADATEXTO  
 RIGI·LEVCVLLO  
 SVIOREBE·LOCI  
 TOI

1<sup>re</sup> ligne. BRATRONOS. — Les neuf lettres sont certaines.

2<sup>e</sup> ligne. NANTONICN. — La lettre A est suivie de la ligature N (N et T); la lecture de toute la ligne est certaine ; à la suite du N final, il y aurait place tout au plus pour un I, mais on n'aperçoit rien.

3<sup>e</sup> ligne. EPADATEXTO. — Les deux premières lettres sont très-oblitérées. Je crois néanmoins reconnaître un E et un P ; puis vient un A, certain ; ensuite un D barré ; enfin les six lettres ATEXTO, certaines.

4<sup>e</sup> ligne. RIGI·LEVCVLLO. — Toutes les lettres, au nombre de douze, certaines, sauf la troisième qu'on peut prendre pour un C ou pour un G ; un point entre la 4<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup>.

(1) M. de Longpérier, à qui j'ai communiqué l'épreuve de ce dessin, me fait remarquer avec raison qu'elle ne représente pas l'espèce de réglure ou de gouttière suivant laquelle le lapicide a gravé chaque ligne.



5<sup>e</sup> ligne. SVIOREBE·LOCI. — Les six premières lettres, certaines; les autres sont moins lisibles; il y a peut-être un point entre la 6<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup>, et un autre plus apparent entre la 8<sup>e</sup> et la 9<sup>e</sup>, à moins que ce ne soient de simples érosions de la pierre.

6<sup>e</sup> ligne. TOI ou TOE. — Ces trois lettres sont frustes. La dernière consiste en un jambage auquel s'appuie un trait oblique, à la manière du bras supérieur d'un K.

Après avoir rendu compte du déchiffrement, je passe à la lecture analytique du texte, en ne m'occupant que des parties certaines.

*Bratronos* est un mot qui a une physionomie tout à fait gauloise, et qui paraît dérivé d'un primitif \**brater*, comme *patronus* de *pater*, *matrona* de *mater*. Le sens de cette forme hypothétique doit sans doute être cherché dans l'ancien irlandais *bráthir*, irlandais moderne *brathair*, ancien cornique *broder*, sanscrit *bhrátar*, zend *brátar*, gothique *brothar*, ancien allemand *bruadar*, ancien slave *bratrá*, bohémien *bratr*, latin *frater*, grec *φάτηρ*, *φράτωρ*, mots dans lesquels la signification étymologique « protecteur » a pris l'acception de « frère », « confrère ».

Dans le mot *Nantoni-cn*, malgré l'absence de toute lettre désinentielle *i* ou *o*, on distingue le suffixe *-cn* à signification filiative qui caractérise les noms *Oppianicnos*, fils d'*Oppianos*; *Trutiknos*, fils de *Trutos*; *Tanotaliknos*, fils de *Tanotalos*; *Toutissicnos*, fils de *Toutissios*; *Ὠσολίνος*, fils de *Versios*. Les formes *Tanotalos* et *Toutissios* ne sont point purement hypothétiques; car la première se montre précisément dans la même inscription de Novare où on lit *Tanotaliknos*, et la deuxième correspond à la forme féminine *Toutissia* qui se lit sur une plaque votive en bronze trouvée à Plombières et conservée au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale :

(sic)  
DEAEO NEPTVN  
TOVTISSIA  
VESTINA  
V · S · L · M

Semblablement, on peut rapprocher *Lucotios* (1) de *Λουκοτίνοσ*.

Le mot *Nantoni-cn(os)* signifie donc pour nous « le fils de *Nantonios* ». Or une inscription conservée au musée d'Yorck (*Corpus*

(1) Ch. Robert, *Nunismatique de la province de Languedoc*, p. 55.

*inscr. Latin.*, t. VII. n° 168) fait connaître le nom d'homme Nantonius :

MATRIBVS  
M · NAN  
TONIVS  
ORBIOTAL  
V · S · L · M

A propos de cette inscription, que je transcris sans reproduire les curieuses ligatures dont elle est remplie, il me sera permis de relever une inadvertance de l'éditeur ; M. Huebner complète le surnom *Orbiotal* au moyen de la désinence *is*, sur le modèle de *Vitalis*, de *Natalis*. Il semble cependant que l'analogie des autres noms gaulois terminés en *talos* ou *talus*, tels que *Κασσιτάλος*, *Dannotalus*, *Dubnotalus*, *Samotalus*, *Verotalus*, *Argiotalus*, etc., commandait la restitution *Orbiotalus* et non *Orbiotalis*.

*Nantonius* est dérivé du thème *nanto* qui, dans les langues néo-celtiques, a le sens de « vallée », en sorte que *Nantonius* signifie, à proprement parler, *originaire* ou *propriétaire*, ou bien *habitant de la vallée*, « *vallensis* ».

*Epadatextorigi*, comparable pour la terminaison aux formes datives *Marti Caturigi* (1), *Marti Albiorigi* (2), *Apollini Toutiorigi* (3), est le datif d'un nom *Epadatextorix*, dont la longueur et la complexité ne sont pas plus insolites que celles de *Eposterovidus* (4), *Epamanduodurum* (5), *Verecundaridubius* (6), et que je décompose en trois membres, *epad-atexto-rix*.

Le premier se lit sur des monnaies arvernes (7), mais sans la particularité de la barre traversant le *d*, comme sur notre inscription ; c'est donc à tort que la *Grammatica celtica* de Zeuss (2<sup>e</sup> édit., p. 77), empruntant à M. Becker sa liste d'exemples du D barré, y a introduit de prétendues légendes monétaires EPA Ð, ou IIPAD avec un *e* à deux jambages.

(1) Orelli, n° 1980.

(2) Deloye, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6<sup>e</sup> série, tome I (1875), p. 166.

(3) Brambach, *Corp. inscr. Rhenan.*, n° 1529.

(4) Orelli, n° 660.

(5) Wessel, *Itin. Anton.*, p. 386.

(6) Tite-Live, *Epitome*, cxxvii.

(7) Voir le *Dictionnaire d'archéologie celtique* publié par la Commission de la topographie des Gaules, tome I, n°s 91, 133 et 134 des planches numismatiques.

M. Becker (1), persuadé que ce dernier mot entrait dans la composition du nom d'homme arverne *Epsnactus*, avait simplement conjecturé que la transcription variable de la quatrième lettre, ici par un *s*, là par un *d*, était l'indice d'un phonème particulier à la langue gauloise et représenté par un D barré sur quelques monuments épigraphiques du nord-est et du centre de la Gaule. On est d'accord pour attribuer à cette lettre spéciale un son dental sifflant, analogue à celui du thêta grec. Pour ma part, je crois qu'il revit dans le *dd* gallois (2), identique au *th* doux anglais, que l'alphabet anglo-saxon représentait également, coïncidence remarquable, par un D barré, et que des grammairiens modernes ont proposé de figurer par *dh*, pour le distinguer du *th* fort (3). Le *s* de notre mot *norse*, synonyme de « scandinave », représente semblablement une prononciation approximative du *th* anglais du mot *north*, « le nord ».

La forme EPA Ð, dont l'inscription de Paris nous donne le premier exemple authentique avec un D barré, et qui, pour la dériv-

(1) *Die inschriftlichen Ueberreste der keltischen Sprache*, dans les *Beiträge zur vergleichenden Sprachforschung* de Kuhn et Schleicher, tome III (1863), p. 163.

(2) Cette notation au moyen d'un *d* redoublé est d'autant plus remarquable qu'elle caractérise également presque toujours le D barré gaulois à l'intérieur des mots ; par exemple, MEDBIGNATIVS (Brambach, 1336), CADDARENSIVM (*id.*, 1317), CONEBBI (*id.*, 1450), GEBBI (*id.*, 1780), TEBBIATIVS (*id.*, 849), TEBBI.... (*id.*, 1558), TEBBI (Wright, *The Celt, the Roman, the Saxon*, p. 222), MEDBILV (Schuermans, *Sigles Agulins*, 3478), MEDDIRIVS (*id.*, 3479, 3480), SEBOBBV (inscr. du Vieil-Évreux), BVBBARVS (Allmer, *Inscr. de Vienne*, IV, p. 481), TIIBDI (Allmer, *Inscr. de Vienne*, atlas, pl. 206, n° 1 ; cf. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques*, 1873, p. 74, et de Longpérier dans *Rev. numism.*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 73), MIIBDI (inscr. de Bourges), MELIÐIVS (inscr. de Luxeuil), enfin BVBBVTIONIMON (inscr. de Compiègne). M. Becker a remarqué que dans le mot VIROBBI (Brambach, n° 1726) le deuxième D est traversé par une barre qui se prolonge jusqu'à la boucle du premier D, sans traverser celui-ci. Au moment où je corrige les épreuves du présent mémoire, la dernière livraison de la *Revue archéologique* (tome XXXIV, p. 414) m'apporte une intéressante nouvelle ; M. Bréal vient de signaler quatre exemples de D barré dans une seule et même inscription péliguienne. C'est la première fois que cette particularité se montre dans l'épigraphie italique ; peut-être s'apercevrait-on que, faute d'attention suffisante, elle a passé inaperçue dans les autres inscriptions osques déjà connues ; il conviendrait donc sans doute de soumettre ces textes à un nouvel examen.

(3) La prononciation du *th* doux (*flat*), comme dans les mots *the*, *thou*, *father*, diffère très-sensiblement de celle du *th* fort (*hard*), comme dans les mots *thick*, *thank*, *thumb*, et dans les mots empruntés au grec, *theatre*, *theory*, *theme*, *Themistocles*. Il existe entre ces deux sons la même corrélation qu'entre les couples *b* et *p*, *f* et *v*, *d* et *t*, *g* et *k*, *j* et *ch*, *z* et *s* de notre alphabet.

tion, se compare à *carad-*, par exemple dans CARA Ð ITONVS(1), CARA Ð Ð OVNA (2), montre le suffixe Ð s'attachant à un thème *epa* (cf. *Epamaigus* (3), *Epaticcus* (4)), doublure du thème *epo*. Or ce dernier a le sens de « cheval », si nous nous en rapportons au témoignage de Pline (5), *eporedias Galli bonos equorum domitores vocant*, appuyé par le scholiaste de Juvénal (6), *Epona mulionum dea*.

Le deuxième membre, *atexto*, se retrouve dans le nom d'homme *Atextus*, sur une inscription de Melun, transmise d'un côté par Muratori (p. 1282, n° 5), d'après une copie de Bimard,

DIS MANIBVS TVO  
TICIO ET VERCE  
ET SENOGNATO ET  
COLONAE PATRIB  
ET FRATRIBVS  
A·TEXTVS D S P

et d'un autre côté par un document conservé aux Archives de Melun, et édité dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1865, p. 183, sous la forme :

TV·TICIO·ET VERCE ET SENOGNATO  
ET·COLONAE·PATRIBVS·ET·FRATRIBVS  
A·TEXTVS D·S·P

On a également une marque de potier publiée sous la forme ATECH·M (*Corp. inscr. Latin.*, VII, n° 1336, 97), qui me paraît avoir été mal lue pour ATECTI·M.

D'autre part, la combinaison du thème *atecto* avec *rix* se trouve à l'état de composé binaire dans la légende d'une monnaie pictonne

(1) *Dict. d'arch. celt.*, n° 8 des pl. épigraph., Inscription du Vieil-Evreux.

(2) Ch. Robert, *Épigraphie de la Moselle*, p. 95.

(3) Gruter, p. 764, n° 1.

(4) Evans, *Ancient british coins*, pl. VIII, n° 12, 13 et 14. — Chabouillet, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 16<sup>e</sup> série, tome I (1875), p. 251.

(5) *Hist. nat.*, III, 17.

(6) *Satir.*, VIII, v. 154. Cf. Tertullien, *Apol.*, XVI; *ad Nat.*, I, 11.

**ATECTORIX** (1), avec la seule différence du groupe XT changé en CT, comme dans les formes **PIXTILOC**, **PIXTILOS** et **PICTILOS** (2) fournies par la numismatique gauloise. Comparez encore le nom d'homme **VENEXTOC** (3) au nom du pagus *Vennectis* (4), **LVXTHIRIOC** (5) à *Luclerius* (6), **DIVIXTVS** à **DIVICTA**. L'équivalence des notations XT et CT permet donc de ramener la recherche de l'étymologie de *atexto* à celle de *atecto*, et celle-ci, abstraction faite du préfixe, me paraît donnée par une racine *teg*, qui a le sens de « couvrir » dans les langues néo-celtiques, ancien irlandais *teg*, « maison », irl. mod. *tigh*, cornique et bas-breton *ty*, aussi bien que dans le grec τέγος, τέγη, et le latin *tectum*; en gaulois même on a le nom du peuple des *Tectosagi*, qui est vraisemblablement emprunté à celui de leur vêtement, *quasi sagis tecti*. La transition du sens concret « couvrir, vêtir », au sens figuré « protéger », s'est effectuée subsidiairement sous l'influence du préfixe, comme en général cela a lieu pour les verbes dans la composition desquels entre une préposition (7).

Quant au dernier membre *rix*, qui joue un grand rôle dans l'onomatique de la Gaule, *Orgetirix*, *Vercingetorix*, *Cantorix*, *Togirix*, *Albiorix*, *Magiorix*, *Eporédix*, etc., on est d'accord pour lui reconnaître le sens de « chef, maître », correspondant au latin *rex* (8).

*Atectorix* pourrait donc avoir la signification de « chef protecteur », et sub-équemment *Epadatectorix* celle de *seigneur protecteur*, *dieu tutélaire des chevaux* ou *de la cavalerie*.

Je passe maintenant au quatrième mot de notre inscription, *leucullo*, qui, par sa désinence dative, s'accorde avec *epadatectorigi*, et

(1) De Barthélemy, dans la *Revue celtique*, I, p. 293; le même, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XXXVII, p. 496.

(2) De Barthélemy, dans la *Rev. celt.*, I, p. 297; Hucher, *l'Art gaulois*, t. II, p. 152.

(3) De Barthélemy, *loc. cit.*, p. 298; Hucher, *loc. cit.*, p. 155.

(4) Inscription de Nizy-le-Comte conservée au musée de Soissons.

(5) Hucher, dans la *Rev. celt.*, II, p. 100.

(6) César, *Bell. Gall.*, VII, 5.

(7) Avec un préfixe différent, *Atextus* est de construction semblable à celle du nom *Contextos* qui se lit sur l'inscription gauloise d'Autun et auquel Adolphe Pietet attribuait le sens de « socius », en se fondant sur l'irlandais *contech*, « convenus »; voir son *Essai sur quelques inscriptions en langue gauloise*, p. 35. Mais je ne vois pas quel secours je puis tirer de cette étymologie, qui conduirait à faire interpréter *Epadatectorix* comme signifiant *dominus equestrum advenarum* ou *commilitonum*.

(8) Zeuss, *Gramm. celt.*, p. 20 (2<sup>e</sup> édit.).

dont le suffixe diminutif se rencontre souvent dans la nomenclature gauloise (cf. *Cintullus*, *Marullus*). Ce mot fait invinciblement songer à *Lucullus*, *Luculus*, nom particulièrement fréquent dans l'épigraphie de la Cisalpine. C'est donc de cette région que parait être venu dans la nomenclature romaine, comme tant d'autres noms d'origine gauloise, *Plinius*, *Livius*, *Virgilius* (1), *Galba*, le cognomen illustré par une branche de la famille Licinia. L'étymologie de *leucullos*, ou de *lucullus*, ce qui est tout un, doit être cherchée dans une racine *luc* qui comporte l'idée d'éclat, de lumière, de blancheur, et qui s'est conservée avec un accord remarquable, non-seulement dans le groupe des idiomes néoceltiques, cornique *luchas*, *luchet*, « éclair », gallois *lluched*, bas-breton *lucheden*, gaélique *luchar*, « éclat », irlandais *luchair*, irl. *luchbru*, « chevelure blanche », irl. *loiche*, « lumière », mais aussi dans les autres groupes de notre famille linguistique, gothique *liuhath*, « lumière », vieux haut-allemand *liohht*, all. mod. *licht*, *leuchte*, grec *λευκός*, *λόχος*, *ἀμφιλόχη*, latin *lux*, *lumen* (*lucmen*), *luna* (*lucna*), *luculentus*, *Lucius* (2), avec sa double transcription grecque *Λεύκιος* et *Λούκιος*. C'est le mot *luculentus* qui me semble le mieux correspondre par quelque-une de ses acceptions au gaulois *leucullos*, peut-être avec une nuance hypocoristique exprimée par le suffixe diminutif.

De cette forme diminutive on remonte immédiatement à une forme antérieure plus simple, *leucos*, qui se retrouve dans le nom d'une rivière de la Gaule, le *Leucus* (3), et dans le nom ethnique des *Leuci*. Ce peuple était ainsi nommé sans doute à cause de la blancheur de quelque partie de son vêtement national, auquel semblent faire allusion les expressions de Martial (4) *leuconicis lanis* et *leuconicis sagis*; de *leucus* dérive *leucitanus* (5), comme *celtitanus* de *celtus*.

(1) *Gramm. celt.*, p. 11, 20.

(2) Varron, *Ling. lat.*, 6, 2, 52, § 5 : *Crepusci qui eo tempore erant nati, ut Lucii prima luce.*

(3) Baluze, II, p. 1429 et 1462 : *Super rivum Leuco, — super rivum qui dicitur Leucus.*

(4) *Epigram.*, XI, 56, v. 9, et XIV, 150, v. 2.

(5) Ce mot est employé comme surnom de femme dans une inscription publiée par Muratori (p. 2080, n° 9) d'après Guasco, *Capitol. antiq. Inscr. cap.* VIII, p. 61, n° 714 :

CRESCENT  
IA VINCENT  
IAE LEVCI  
TANE B·M

Il y a encore d'autres mots qui se rattachent étymologiquement à *leucullo*; je demande à faire en leur faveur une digression qui ne sera nullement indifférente à mon sujet.

L'empereur Julien (4), qui savait parfaitement à quoi s'en tenir sur la prononciation du nom de Lutèce, puisqu'il avait séjourné pendant l'hiver de l'an 360 dans cette ville, alors très-modeste, *πολύγη*, l'orthographe (2) *Λουκετία*, adjectif gaulois qui doit signifier

(1) *Misopogon* (éd. Teubner, 1875), p. 438 : ἐτύγγανον ἐγὼ χαιμάζων παρὶ τὴν φλίην Λουκετίαν, ὀνομάζουσι δὲ οὕτως οἱ Κελτοὶ τῶν Παρισίων τὴν πόλιν.

(2) La transcription de Strabon, *Λουκοτοκία*, et celle de Ptolémée, *Λουκοτετία*, ne diffèrent de celle de Julien que par l'addition du suffixe final *x*, et ont par conséquent la même étymologie. Elles ont visiblement l'avantage de se tenir plus près de la forme complète et primitive défigurée dans les transcriptions latines de César (*Lutetia*), d'Ammien Marcellin et de Vibius Sequester (*Lutecia*), de la carte de Peutinger (*Luteci*), de l'Itinéraire d'Antonin (*Lutitia*, *Luticia*), des Annales Tricastines de saint Prudent au ix<sup>e</sup> siècle (*Lutecia*, *Lotitia*, *Loticia*). Il y a cependant une double difficulté; d'abord, on ne comprend pas comment dès le temps de César la forme contractée *Lutecia* aurait précédé la forme intégrale *Loucotecia*, car c'est l'inverse qui aurait dû avoir lieu; ensuite, malgré la ressemblance de ces deux formes, elles diffèrent encore trop sensiblement pour que l'on admette qu'elles aient pu être simultanément appliquées à la même localité. Je crois trouver l'explication de cette apparente anomalie dans un renseignement très-curieux qui nous a été conservé par deux documents plus récents. Dans un diplôme du roi Childébert I<sup>er</sup>, daté de l'an 558 et rapporté par D. Bouquet (*Rec. des hist. des Gaules*, t. IV, p. 622), on lit ceci : « coepi construere templum in urbe Parisiaca prope muros civitatis, in terra quae aspicit ad fiscum Isciacensem (*Issy*), in loco qui appellatur *Locotitiae*, in honore sancti Vincentii martyris. » D'autre part, Robert Gaguin (*De origine et gestis Francorum compendium*, 1497, f<sup>o</sup> 11, v<sup>o</sup>) dit : « Clodoveus, ut professam fidem insigne aliquo opere illustraret, templum in colle *Lecuticio* qui nunc Genovefae appellatur Parisii, a fundamentis extractum divis apostolis Petro et Paulo dicat, » ce que Galliot Dupré traduisait ainsi en 1514 : « il fist construire un temple depuis les fondements jusques en haut sur le *Mont Agu* de Paris que l'on dit maintenant le *mont Sainte Geneviève*. » Adrien de Valois (*Not. Gall.*, col. 439) connaissait ces textes; mais s'il en parle, c'est seulement pour déclarer que le nom de Lutèce, réservé à la ville bâtie dans une île de la Seine, n'a pu être transféré dans l'usage aux localités transfluviales et suburbaines où furent bâties les monastères de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain. En quoi il a parfaitement raison, malheureusement il n'a point tiré toutes les conséquences qui découlent du rapprochement de ces textes avec ceux de Strabon et de Ptolémée. Or il paraît indubitable que la *Loucotocia* ou *Loucotecia* de ces derniers est identique à la *Locotitiae* de Childébert; il est, en outre, évident que cette *Locotitiae* est un lieu voisin, mais différent de Lutèce; d'où cette conclusion : Strabon et Ptolémée, n'ayant à leur disposition que des renseignements topographiques dont ils n'avaient pas vérifié l'exactitude sur place, comme Julien, ont confondu avec Lutèce une petite localité voisine portant une dénomination à peu près semblable. Quant à l'étymologie de *Locotitiae*, elle n'offre aucune difficulté, c'est un dérivé de *Loucetia*, signifiant quelque chose comme « la Lutécienne », ou « la petite Lutèce »; ou, mieux encore, c'est un adjectif dérivé du nom d'homme

« la blanche ». On peut croire que cette dénomination a pour origine la couleur claire du calcaire employé dans la construction du chef-lieu des Parisii, ou l'exploitation des carrières renommées de plâtre dont il était entouré; comparez le nom de ville *Alba*, très-fréquent, et celui de *Robrica* (pour *Rubrica*), « la rouge ».

Entre le nom de ville *Loucetia* et l'épithète *loucetius* (1), donnée à Mars sur quelques autels votifs de la Grande-Bretagne et de la Gaule, il existe un rapport, non pas topologique, mais simplement étymologique, et puisqu'il est avéré par le témoignage incontestable de Julien que la langue gauloise possédait un adjectif féminin *loucetia*, nous devons considérer comme réellement indigène le Mars qualifié par la forme masculine de cet adjectif, sans chercher à l'expliquer par un emprunt fait au Panthéon romain, où l'on trouve le Jupiter *Leucesius* du chant arvale, le Jupiter *Lucetius* et la Juno *Lucelia* (2) visiblement apparentée avec la Juno *Lucina* (archaïque *Loucina*), des monuments épigraphiques et numismatiques. Remarquons, en passant, que nous avons dans cette coïncidence l'exemple intéressant d'un mot dont la formation a été réalisée par le latin et par le gaulois, indépendamment l'un de l'autre, avec des matériaux linguistiques communs, radical et suffixes.

Je mets sous les yeux du lecteur le texte de ces *ex-voto* de Mars avec l'indication de leur lieu d'origine.

A Bath (Angleterre), sur un autel en pierre (3):

P E R E G R | N V S  
S E C V N D | F I L  
C | V I S T R E V E R  
L O V C E T I O  
M A R T I · E T  
N E M E T O N A (sic)  
V · S · L · M

*Lucotios*; appliqué à un nom de lieu, cet adjectif signifie « le domaine ou la maison de Lucotios », *villae* ou *casae Lucotitiae*, de même que le nom de lieu *Procolitiae*, en Grande-Bretagne, signifie *casae* ou *villae Proculi*. Le nom d'homme *Lucotios* et son filiatif *Loucotincos* sont donnés par des légendes de monnaies gauloises; *lucotios*, comme *loucetius*, doit signifier « le blanc ».

(1) Sur l'équivalence des diphthongues *eu*, *ou*, voyez la *Grammatica celtica*, p. 34 et 35.

(2) A. Gelle, *Noct. Attic.*, V, 12.

(3) *Corp. inscr. lat.*, VII, n° 37.



A Marienborn (Hesse rhénane), sur une lame de bronze (1),

CVRTELIA PREPVSA

MARTI LOVCETIO

V · S · L · M

et sur une autre lame (2),

MARTI LEVCETIO

T · TACITVS CENSORINVS

V · S · L · M

La lecture du mot TACITVS donnée par tous les éditeurs doit être fautive ; je n'hésite pas à la corriger en TACITVS ou TACITVS, avec une terminaison en *ius* conforme à celle des noms gentilices.

A Kleinwinternheim, près de Mayence, sur un autel en pierre, mutilé (3) :

[lo]VCETIO

////VLLA · FON

////ONEM · SVA

////ARE · SACEC

La première ligne admet évidemment pour restitution LEVCETIO ou LOVCETIO.

A Frauenstein (Nassau), sur une pierre qui doit être restituée ainsi au moyen des copies de Huttich et de Lehne (4) :

[m]ARTI

[lo]VCETIO

[pr]O SALV[te]

[imp. d. n. . . . .]

[. . . . . aug. pii]

[q. voconius rit]

[ulus. 7. leg. xxii]

[pr. p. f. ponendum]

[curavit]

(1) Brambach, *Corp. inser. Rhnan.*, n° 925.

(2) *Id.*, *ibid.*, n° 930.

(3) *Id.*, *ibid.*, n° 925.

(4) *Id.*, *ibid.*, n° 1540.

A ces textes, j'ajoute une inscription d'Angers où l'épithète accolée au nom de Mars est mise sous la forme LOVC, qui me paraît plutôt l'abréviation de LOVCIO que de LOVCETIO, mais qui n'en représente pas moins un synonyme très-voisin de ce dernier. J'ai étudié cette inscription sur place et, malgré les dégradations dont elle a souffert au milieu et au bas de la troisième ligne, je la lis ainsi sur mon estampage (1) :

MAR† LOVC  
AVG  
C|VLIVSTRI////

*Marti Louc(io) Aug(usto), C. Julius Tri.....*

A côté de ces variétés de Mars caractérisées par les épithètes *Leucetius*, *Loucetius*, *Louc(ius?)*, je place un Mars Leucimalacus que nous font connaître deux textes épigraphiques découverts dans ces dernières années à Demonte (Piémont) (2).

DEO MARTI  
LEVCIMALACO  
M·FVSCIVS SEC  
VNDVS·DECVR  
QVIRINA  
V·S·L·L·M

[le]VCIMAL[aco]  
[a]VFILLIV[s]  
AVGVSTVS  
VOTVM SOL  
PLOSTRALIBVS  
DEDICAVIT

Bien que l'on ne saisisse pas avec netteté le sens précis de chacune de ces épithètes, un fait est constant, c'est qu'elles ont une signification commune dénotant, sous des formes variées, un seul et même attribut auquel s'attache une idée de blancheur ou d'éclat que l'on retrouve certainement exprimée d'une manière analogue dans la dédicace DEO BORVONI ET CANDIDO d'un *ex-voto* découvert à Entrains (Nièvre), et très-probablement aussi dans les dé-

(1) M. Godard-Faultrier, dans son *Inventaire des antiquités du musée d'Angers*, p. 6, nous fait connaître comment Bodin déchiffrait et interprétait cette inscription qu'il avait découverte, MARTIOVC || AVG || CIVILECTRI, *Martio viro clarissimo Augustali civitatis lectum tributum*.

(2) *Corp. inscr. Latin.*, nos 7862 et 7862<sup>b</sup>.

dicaces ALBIORICE et MARTI ALBIORIGI (1) de deux autres *ex-voto* conservés au musée d'Avignon. Un fait non moins constant, c'est que ces épithètes semblent réservées au dieu Mars, avec un accord remarquable, sur huit monuments disséminés à de grandes distances les uns des autres, depuis la Grande-Bretagne jusqu'à la haute Italie, des rives du Rhin jusqu'aux bords de l'Océan, ou peu s'en faut. Or, si l'on admet provisoirement que l'être auquel s'adresse la dédicace *Epadatextorigi Leucullo est*, non pas un homme, mais un dieu, ainsi que je le démontrerai plus loin, l'épithète *leucullo*, étroitement apparentée avec celles de Mars Leucetius, Loucetius, Loucius, Leucimalacus, doit se référer à une variété de la même divinité, d'autant plus que, d'autre part, le nom *Epadatextorigis* nous ramène également à ce dieu qui, chez les Gaulois, paraît avoir eu dans ses attributions la protection des chevaux de transport et celle du personnel des équipages de guerre. C'est du moins ce qu'indique la dédicace de deux inscriptions où Mars est qualifié de *mulio*, et que je transcris d'après mes estampages; l'une a été découverte à Craon (Mayenne) :

AVG  
· MARTIMVLION[*f*]  
TAVRICVSTAVRIF  
VSLM

l'autre à Nantes; à l'aide de la précédente je la restitue ainsi (2) :

[*a*]VGMAR+M[*u*]  
[*k*]ONI SIGNVM  
[*c*]VMSVOTEMPJO  
[*et*]ORNAMENTIS  
[*o*]MNIBVSSVOETTOVTIL  
[*f*]AEFILIAENOMINE  
AGEDOVIRVSMO  
RICI FIL·V·S·L·M

(1) Voir, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6<sup>e</sup> sér., tome I (1875), p. 164, une intéressante notice de M. Deloys, sur le Mars Albiorix et sur la déesse Albiorica.

(2) Il m'a été impossible de représenter toutes les ligatures de ces deux inscriptions par le seul secours des caractères typographiques.

Je dois maintenant justifier mon assertion touchant la destination de notre pierre épigraphique, que je regarde plutôt comme un *ex-voto* que comme une épitaphe.

En effet, dans les inscriptions funéraires, le nom du défunt est mis au datif avec indication de sa filiation, tandis que celui qui a fait élever le monument se désigne par le nominatif en s'abstenant de mentionner sa propre généalogie. L'inverse a lieu dans les inscriptions votives; le nom du dédicant, mis au nominatif, est généralement suivi de celui de son père, tandis que la divinité est nommée au datif, nécessairement sans filiation; telles sont les inscriptions de Bath, de Craon, précédemment citées. Or il est visible que notre inscription parisienne, d'après la tournure de son contexte, est rédigée sur le type ordinaire des inscriptions votives, parfaitement distinct du type des épigraphes funéraires. Je la regarde donc comme un *ex-voto* dédié par Bratronos, fils de Nantonios, à un dieu Epadatextorix Leucullos, variété de Mars gaulois.

Si, malgré l'absence de ponctuation visible entre EPAD et ATEXTORIGI, quelques personnes éprouvaient un scrupule à traiter ces deux groupes comme un seul mot, il leur serait loisible de rattacher EPAD, comme complément grammatical, à BRATRONOS NANTONICN. L'adoption de cette coupure, que je ne repousse pas d'une manière absolue, conduirait à construire la proposition ainsi : *Bratronos Nantonion(os), Epad, Atextorigi Leucullo, etc.* Il s'agirait alors d'une dédicace de Bratronos, fils de Nantonios, cavalier (?), à Atextorix Leucullos.

Quant au surplus de l'inscription,

SVIOREBELOCI  
TOI

j'avoue que je n'y découvre rien qui, dans l'état actuel de notre connaissance de la langue gauloise, puisse être rapproché de quelque autre texte et en recevoir le moindre éclaircissement. La division des mots est même incertaine; tout ce que l'on est fondé à dire de ce groupe de *σπαξ λεγόμενα*, c'est qu'il relate le motif ou les circonstances de la dédicace, et qu'il recèle le verbe de la proposition dont le sujet et le régime indirect occupent les quatre premières lignes. A l'égard des deux dernières lignes, j'estime qu'il vaut mieux s'abstenir de toute conjecture arbitraire, et par conséquent, oisuse.

La provenance précise de cette pierre et la manière dont elle est entrée dans le musée de Cluny sont entourées de quelque obscurité. Tout ce que l'on sait, c'est qu'on la découvrit, il y a plusieurs années, en déplaçant quelques blocs gisant dans un coin du musée. M. du Sommerard, directeur de l'établissement, suppose, avec toute apparence de raison, qu'elle y a été déposée avec d'autres débris provenant des travaux de réparation de la Sainte-Chapelle, et que l'ouvrier qui l'a apportée s'est retiré sans donner de renseignements au gardien.

L'inscription ne renferme aucun mélange de mots latins et l'on a ainsi le droit d'affirmer qu'elle est entièrement gauloise d'un bout à l'autre. C'est donc un nouveau texte à ajouter au petit nombre de ceux que l'on possède jusqu'à présent. Outre l'utilité qu'il ne peut manquer d'avoir pour les études celtiques, il est pour nous, dans le sens le plus strict, un des plus rares monuments de nos antiquités nationales, plus particulièrement intéressant pour la ville de Paris, qui désormais n'aura plus à envier à Alise, à Autun, à Beaune, à Guéret, à Nevers, à Nîmes, à Poitiers, à Vaison et à Volnay leurs célèbres inscriptions gauloises.

Avant de quitter ce sujet, il me reste à m'acquitter d'une dette de reconnaissance. M. de Saulcy me permettra de lui renouveler publiquement ici mes remerciements pour avoir bien voulu faire prendre date à ma découverte et en rehausser l'intérêt par ses observations personnelles, en la communiquant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans sa séance du 10 août 1877.

ROBERT MOWAT.

---

---

# MÉLANGES D'ÉPIGRAPHIE

---

## I

### INSCRIPTIONS DE VARNA.

Les photographies d'après lesquelles je publie les inscriptions suivantes sont dues à M. Ermakow, artiste zélé et habile, qui a parcouru, il y a quelques années, une partie de l'Asie Mineure et de la Roumélie, et qui a réussi ainsi à réunir une ample collection de photographies de bas-reliefs, d'inscriptions, de vues, de paysages, etc. C'est lui qui a découvert l'inscription d'Amasia, publiée par M. Perrot (*Mém. d'arch.*, p. 143 et suiv.), et le même a photographié, pour la première fois, le *Monumentum Ancyranum*. Cette fois je me bornerai à publier les textes de Varna, d'où nous ne connaissons jusqu'à présent que les inscriptions données par le *Corpus inscriptionum*, vol. I, 2056-2056 c, et dans les *Addenda*, 2056 e-g et deux autres que nous citerons plus bas.

#### A. — Dédicaces.

1. Sur le piédestal d'une statue, dont il ne reste que les pieds :

ΕΡΑΤΩ

2. Bas-relief fragmenté, où l'on voit encore quelques parties de deux cavaliers galopant à droite, les chlamydes flottantes.

ΟΣΚΟΡΟΙΣΕΥΧΑ

Δι]οσκόροις εὐχα[ριστήριον.

B. — *Actes publics.*

3.

ΚΛΗΣΙ	ΑΙΝ
ΣΑΥ	ΝΕΙΕΣΙΝ
ΟΤΕΙΜ	ΕΦΑΝΟΥΝΑΥΤΟΝ
ΚΑΘΕΚΑΣΤΟ	ΕΝΙΑ ΤΟΝΕΝΤΟΙΣΕΡ
ΜΑΙΟΙΣΑΝΑ	ΓΕΛΛΟΝΤΟΣΤΟΥΙΗΡΥ
ΟΣΟΙΝΕΟΙΣΤΕΦΑΝΟΥΣ	ΞΙ ΑΝ
Δ ΟΝΑΡΑΤΟΥΡΙΟΥΦΙΛΟΔΟΞΙΑΣΕΝΕ	
	ΣΕΙΣΕΑΥΤΟΥΣΤΗΝΔ ΠΙΜΕ
ΑΛ ΑΝΡΟ Σ ΣΘΑΙΤΗΣΑΝΑΓΟΡΕΥ ΕΩΣ	
Τ ΣΤ ΝΟΥ ΥΣΚΑΘΕΚΑΣΤΟΝ	
ΝΕΕΙΝΟΝ	

κλησι. . . . . ἐπ]αιν. . . . .  
 . σφυ. . . . . νειεσιν. . .  
 φιλ]οτειμ. . . [στ]εφανούν αὐτόν  
 καθ' ἕκαστο[ν] ἐνια[υ]τόν ἐν τοῖς Ἑρ-  
 μαίοις ἀνα[γ]γέλλοντος τοῦ κήρυ-  
 κ]ος · οἱ νέοι στεφανού[σι] Ξ[εῖν]αν-  
 δ[ρ]ον Ἀπατουρίου φιλοδοξίας ἐνε-  
 κεν τῆ]ς εἰς ἑαυτούς · τὴν δ[ὲ] ἐ]πιμέ-  
 λε[ι]αν πο[ι]ή[σ]ε[σθαι] τῆς ἀναγορεύ[σ]εως  
 τ[ού] στ[εφά]νου [το]ύς καθ' ἕκαστον [ἐπι-  
 αὐτό]ν. . . . .

Le décret éphébique devait être proclamé chaque année de nouveau pendant les jeux du dieu protecteur des gymnases; probablement c'est à cette occasion qu'il a été publié la première fois. A Téos (?) (*C. I. G.* 3087) les jeunes gens érigent de même des statues aux gymnasiarques ἐν τοῖς Ἑρμαίοις. Des jeux, appelés Ἑρμαια, se trouvent d'ailleurs mentionnés en Arcadie (Polémon, *Frag. hist. Gr.* III, p. 123), spécialement à Phénéa (Paus., VIII, 14, 10).

Dans les villes asiatiques les jeunes gens qui fréquentaient le gymnase étaient divisés en trois classes : παῖδες (garçons), ἑφηβοί

(adolescents) et νέοι (jeunes hommes), comme à Athènes en παῖδες, ἀγένοιοι et ἄνδρες, dont chacune avait son organisation spéciale, tandis que le gymnase entier était dirigé par le γυμνασάρχος (voir les inscriptions de Ilium Novum, *C. I. G.* 3619, et de Pergame dans les *Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1872, n° 2). Ainsi, nous retrouverons plus bas le premier éphébarque, qui était probablement sous-directeur de la classe des adolescents (n° 6).

A la troisième ligne je reconnais le mot φιλοτεμία, dans l'usage particulier qui a été signalé par M. Perrot (*Mél.*, p. 197, note 2). En effet, en comparant les inscriptions de Cyzique (*C. I. G.*, 3662, vol. II, p. 918), où φιλότημος est ajouté plusieurs fois aux noms de magistrats sacerdotaux, il faut présumer que ce mot avait pris un sens spécial comme titre officiel.

Le nom d'Apaturios indique l'origine ionique de l'ancienne Odessus; il suffit de rappeler ici le mois ionique Ἀπατουραίων, les surnoms des déesses Ἀφροδίτη Ἀπατουρίας (*C. I. G.* 2120), Ἀθηνᾶ Ἀπατουρίας, et surtout la fête Apaturia. Le nom Ξέανδρος, que j'ai cru devoir suppléer, l. 6, manque dans le lexique de Pape-Benseler; cependant il est justifié par Ἀνδροξένης; comparez Νέανδρος et Ἀνδρόνικος, etc.

4.

ΟΝΑΚ	. . . . .
ΟΙΠΡΥΤΑΙ	Οἱ πρυτάνεις
ΕΣΤΕΦΑΝΩ	ἑστέφανωσαν
ΕΡΙΜΗΝΙΕΥΣΑΙ	ἐπιμηνιεύσοντας
ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΙ	Ἀπολλώνιον
ΣΙΜΩΝΟΣ	Σίμωνος
ΚΑΛΛΙΜΑΧΟΝ	Καλλιμαχόν
ΦΑΝΕΡΟΥ	Φανέρου
ΚΑΙΓΡΑΜΜΑΤΕ	καὶ γραμματέα
ΘΕΣΣΑΛΟΝ	Θέσσαλον
ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ	Ἀρτεμιδίουρου
ΛΕΣΕΜΟΝ	. . . . .
ΟΕΓΑΣ	. . . . .
ΕΜΝΟ	. . . . .



Des trois personnes honorées deux avaient fonctionné comme ἐπιμήνιοι, prêtres chargés de célébrer des sacrifices mensuels. Il y avait des ἐπιμήνιοι des villes et des ἐπιμήνιοι des gymnases, entre lesquels il faut bien distinguer. Les uns avaient, par exemple, à offrir à Athènes chaque mois au serpent de l'acropole le gâteau de miel (Hérod., VIII, 41), à Sestos les sacrifices publics à l'occasion de la fête du roi Aitalos (inscr. de Sestos, *Hermès*, VII, p. 115, l. 35 : ἐν τε τοῖς γενεθλοῖς τοῦ βασιλέως καθ' ἕκαστο[ν] μῆνα θυσιάζων ὑπὲρ τοῦ δήμου, etc.); également on en trouve mentionné à Théra (*C. I. G.*, 2438, p. 370), *Pium novum* (*C. I. G.*, 3595) Erythrae (inscr. 97 dans l'Annuaire de l'Ecole évangélique de Smyrne de 1873), sans qu'on puisse déterminer la nature de ces sacrifices. Les ἐπιμήνιοι du gymnase dont il s'agit dans notre inscription se retrouvent à Sestos, où leur fonction est expliquée dans l'inscription que nous venons de citer par les mots : καθ' ἕκαστόν τε μῆνα ἐπιτελῶν τὰς προπούσας θυσίας ὑπὲρ τῶν νέων τοῖς [κα]θεστηκόσιν τοῦ γυμνασίου θεοῖς (l. 67 et suiv.); les dieux protecteurs des exercices gymnastiques sont Hermès et Hercule.

Le nom propre Φάνερος ne figure pas dans le dictionnaire de Pape-Benseler.

5.

ΤΥΧΗ

ΟΡΟΣΑΡΧΙΕΡΕΩΣΚΑΙΕΥΠΟΣΙΑΡ  
 ΕΒΔΟΜΗΟΙΔΕΕΙΣΙΝΕΦΗΒΟΙ  
 ΩΡΟΣΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥΗΔΥΣΑΡΧΕΣΤΡΑΤΟΥ  
 ΕΝΟΣΦΙΛΟΞΕΝΟΥ ΔΙΟΝΥΣΙΟΣΔΑΔΑ  
 ΛΟΣΠΟΣΕΙΔΗΟΥ ΑΠΕΛΛΑΣΓΛΑΥΚΙΟΥ  
 ΥΣΙΟΣΘΕΜΙΣΤΑ ΕΛΛΗΝΧΑΙΡΕΟΥ  
 ΑΓΟΡΑΣΚΑΛΛΙΣΘΕΝΟΥ ΑΠΑΤΟΥΡΙΟΣΑΠΑΤΟΥΡΙΟΥ  
 ΠΑΤΡΟΣΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ ΒΑΣΣΟΥΣΕΠΑΜΕΙΝΟΝΤΟΣ  
 Τ ΙΟΥ ΜΑΡΚΟΣΠΩΛΙΩΝΟΣ

[Ἀγαθῇ] τύχη

. . . . . ορος ἀρχιερέως καὶ εὐποσιάρ-  
 χου]. . . ἐβδόμη · οἱ δὲ εἰσὶν ἔφηβοι ·

Ἄρτεμιδῶρος Ἄρτεμιδώρου Ἡδὸς Ἄρχεστράτου  
 Φιλῶξ]ενος Φιλοξένου Διονύσιος Δαδά

Δίφιλος Ποσειδήου	Ἀπελλάς Γλαυκίου
Διονύσιος Θεμιστᾶ	Ἑλλην Χαιρέου
Πρωτ]αγόρας Καλλισθένου	Ἀπατούριος Ἀπατουρίου
Ἀντ]πατρος Ἀπολλωνίου	Βάσσους Ἐπαμείνοντος
. . . . τ . . . . . ίου	Μᾶρκος Πωλίωνος

Fragment du catalogue des éphèbes inscrits dans l'année de l'euposiarque et grand prêtre . . . . ωρ. Sur le titre εὐποσιάρχης, voyez Perrot (*l. c.*, p. 197), qui, à propos d'une inscription de Tomi, cite encore comme second exemple l'inscription de Smyrne, *C. I. G.*, 3385. Mais il faut le reconnaître aussi à Thasos, *C. I. G.*, 2163 :

Παίστρατος Διονυσίου ὁ μέγας εὐποσιάρχης.

où Bœckh, à tort, a cru devoir préférer la lecture de Scholten : συμποσιάρχης ; les copies de Sherard et Conze (*Reise auf den Inseln des thrakischen Meeres*, p. 22) portent distinctement εὐποσιάρχης. A Erythrae (Hamilt., n° 234) le sénat érige une statue en l'honneur d'une personne qui avait été ἀγορανόμος, εὐποσιάρχης et πανηγυριάρχης τῶν μεγάλων Δημητρίων. Notre inscription, où nous voyons ce titre à côté de celui du grand prêtre, confirmerait l'opinion de M. Perrot, qu'il faut chercher là le nom de quelque magistrat sacerdotal, ajoutons d'un magistrat propre à la tribu ionienne ; car jusqu'à présent il s'est seulement trouvé à Smyrne, Erythrae et dans les colonies ioniennes (Tomi, Odessos, Thasos). Cependant, si je ne me trompe pas, une explication suffisante est donnée par une inscription provenant de l'ancienne Olbia (*Hermès*, t. III, p. 440) ; un ex-prêtre offre à Ἀχιλλεύς ποντάρχης et à Θέτις un monument : ὑπὲρ τῆς πόλεως εὐποσίας καὶ εἰρήνης καὶ τῆς ἑαυτοῦ ὑγείας. Il faudrait donc voir dans le mot εὐποσία un synonyme de εἰρήνη et ὑγεία, et εὐποσιάρχης désignerait un magistrat analogue à l'εἰρηναρχής, espèce de directeur de la sûreté générale. En Phrygie on adorait une déesse Euposia (*C. I. G.*, 3906 b : θεὰ σεβαστή Εὐποσία), et dans une inscription trouvée près de Cyzique (*C. I. G.*, 3690) Εὐποσία est employé comme nom propre féminin, tout à fait comme les synonymes Ὑγεία, Εἰρήνη.

La forme Βάσσους, l. 8, au lieu de Βάσσος, est assez singulière ; cependant, comme il est prouvé par l'inscription suivante, elle était adoptée à Odessus et il n'y a pas lieu de croire à une faute de lapicide.

6.

ΑΓΑΘΗ  
 ΠΕΙΩΚΑΙΠΡΟΚΛΩΥΠΑΤΟΙΣΠΡΟ  
 ΘΕΟΥΜΕΓΑΛΟΥΔΕΡΖΕΛΑΤΟ  
 ΟΙΔΕΕΙΣΙΝΕΦΗΒΟΙΕΠΙΣΥΝΑΡΧΛ  
 ΙΕΡΕΩΣΘΕΑΣΡΩΜΗΣ·ΚΑΙΙΑΡΧΟΝΤΟΣ·  
 ΤΦΛΘΕΟΦΙΛΟΥΠΡΩΤΟΣΟΕΦΗΒΑΡΧΟΣΚ  
 ΤΦΛΒΑΣΕ·ΥΣΦΛ·ΘΕΟΦΙΛΟΣ·ΑΥΡΑΡΤΕΜ  
 ΤΦΑΔΓΚΗΠΙΟΔΟΤΟΣ ΑΥΡΒΑ·ΕΡΙ

'Αγαθῆ [τύχη

Πείω και Πρόκλω υπάτοις πρό

θεού μεγάλου Δερζελάτου

οἶδε εἶσιν ἐφηβοὶ ἐπὶ συναρχ[ί]α[ς

πρώτος θεῶς Ῥώμης και (πρώτου) ἄρχοντος·

T. Φλ(άβιου) Θεοφίλου· πρώτος δ' ἐφηβάρχος κ[α]ί

T. Φλ(άβιος) Βάσσου· Φλ(άβιος) Θεόφιλος· Αὐρ(ήλιος) Ἀρτεμ[ίδωρος

T. Φλ(άβιος) Ἀσκ(λ)ηπίοδος Αὐρ(ήλιος) Βαλερι[ανός.

La date consulaire, 1. 2 (Pius et Proculus), correspond à l'an 238 de notre ère. L'inscription contient le catalogue des éphèbes de l'année de T. Flavius Théophilus, premier archonte et grand prêtre de la déesse Rome; le πρώτος ἀρχων a déjà été rencontré comme nom du premier magistrat à Tomi (Perrot, *J. c.*, p. 196); c'était le président du collège des archontes, appelé συναρχία, 1. 4 (sur cette expression voy. Lebas et Waddington, *V. arch.*, *As. Min.*, 83, avec les notes de l'éditeur).

Le plus curieux fait attesté par notre inscription, c'est le culte à Odessos d'une divinité qui s'appelait le grand dieu Derzélats. Nous connaissons l'état des villes helléniques sur la côte occidentale et boréale du Pont-Euxin, qui pendant l'époque de leur décadence étaient envahies par les tribus du pays; celles-ci finirent par introduire les langues, les mœurs et les cultes barbares au milieu de la civilisation des colonies. Odessos était dans le district des Thraces Krobyzi, et nous sommes fondés à présumer que le grand dieu Derzélats appartenait par son origine à cette tribu thrace. Le nom pro-

pro thrace Derziparos (Dumont, *Inscr. de Thrace*, p. 77) se dérive probablement de la même racine. Sur les plus anciennes monnaies de la ville il y a la représentation d'une autre divinité barbare entourée de la légende θεοῦ μεγάλου Κύρσα Ὀδησιτῶν; c'est donc de bonne heure que les colons grecs se sont vus forcés d'admettre dans leur olympé les divinités du pays, et ce n'est pas seulement dans les vœux d'une personne privée, mais sur la monnaie et dans un décret public, que nous les trouvons reconnues officiellement.

A la huitième ligne, la faute Ἀσκητιδότης au lieu de Ἀσκλητιδότης doit se trouver, d'après la photographie, sur la pierre même.

J'ai déjà remarqué plus haut que l'éphébarque doit être distingué du gymnasiarque; il n'y en a que trois exemples : à Cyzique (*C. I. G.* 3660), à Sestos (voy. l'inscr. de Sestos précitée, l. 52), et à Pergame (Curtius, *Beiträge*, etc., p. 68, II).

Qu'il me soit permis de relever à cette occasion une erreur assez singulière de M. Charles Curtius qui, en parlant de la haute importance des institutions gymnastiques en Asie Mineure, a découvert qu'à Pergame les jeunes gens (οἱ νέοι) formaient un δῆμος avec une βουλή, de sorte qu'ils constituaient un État dans l'État (*Hermès*, vol. VII, p. 43 et 44). Cependant, en consultant l'inscription qui est citée par le savant épigraphiste à l'appui de sa découverte fort étonnante, nous voyons au premier coup d'œil que, au lieu de ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος τῶν νέων, il faut suppléer sans doute ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος τῶν νέων κώρων Περγαμηῶν.

## 7.

ΤΩΙ ΙΝΩΙΣΕ

ΤΩΙΠΑΤΡΙΠΑ

ΟΛΚΩΤΟΥΔ

ΝΥΤΡΑΣΙC

Fragment d'un double de l'inscription qui a été déjà publiée d'après un autre marbre se trouvant actuellement à Constantinople, où il avait été apporté de Varna. Voy. Delhier, *Epigraphik von Byzantium*, p. 66. Voici la restitution de ce nouveau fragment :

Αὐτοκράτορι Καίσαρι Τίτῳ Αἰλίῳ Ἀντων[ε]ίνῳ Σεβαστῷ  
 εὐσεβεῖ εὐτυχεῖ ἀρχιερεῖ μεγίστῳ πατρὶ πατρίδος  
 ἡ καλῆς τῶν Ὀδησιτῶν καινῶν] ἄλλῃ τὸ ἐδ[ωρ εἰσή-  
 γαγεν προνοουμένου Τίτου] Οὐίτρασί[ο] Πωλλίονος  
 [πρεσβευτοῦ καὶ ἀντιστρατήγου]

C. — *Monuments funéraires.*

8. Bas-relief; homme debout, de face, vêtu de la tunique; à droite un garçon debout, de face. Au-dessus :

ΣΙΜΩΝΘΕΟΤΙΔΟΥΗΡΩΣ  
ΧΑΙΡΕ

Σίμων Θεοτίδου ἥρωος  
χαῖρε.

Le nom propre Θεοτίδης manque dans le Dictionnaire de Pape-Benseler; c'est probablement une abréviation de Θεοδοτίδης.

9. Bas-relief; femme assise à gauche, devant elle une servante.

Σ ΟΥΣΕΛΛΗΝΟΣΘΥΓΑΤΗΡ  
ΓΥΝΗΔΕΑΡΙΣΤΟΚΛΕΟΥΣΤΟΥΙ Η  
ΝΙ ΧΑΙΡΕ

Σα . . οὐς Ἑλληνοσ θυγατήρ  
γυνή δὲ Ἀριστοκλέους τοῦζη  
νι χαῖρε

La leçon : τοῦζηνι, l. 2-3, est sûre, et il n'y a pas de traces de lettres entre ΝΙ et ΧΑΙΡΕ; je n'en saurais donner une explication.

10. Bas-relief; repas funèbre.

ΑΝΘΕΣΤΗΡΙΕ  
ΜΗΝΟΔΩΡΟΥ  
ΧΑΙΡΕ

Ἀνθεστήρια  
Μηνοδώρου  
χαῖρε.

11. Bas-relief. Homme de face debout, la main droite enveloppée dans la tunique, tenant un enfant de la gauche; à gauche, un hermès.

ΕΣΤΙΑΙΟΣ ΕΣΤΙΑΙΟΥ  
ΧΑΙΡΕ

Ἐστιαῖος Ἐστιαίου  
χαῖρε.

12. Cavalier à droite, la chlamyde flottante; derrière lui, homme debout; à droite une femme assise.

Au-dessous :

ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΠΡΩΤΑΓΟΡΟΥ  
ΗΓΥΝΗ ΔΕΥΧΑΙΡΕΑΥΤΟΥΠΟ  
ΤΟΥ ΠΡΩΤΑΓΟΡΟΥ ΘΥΓΑΤΗΡ  
ΧΑΙΡΕΤΑΙ

Aucune lettre douteuse. Évidemment il faut distinguer l'inscription qui avait été gravée d'abord sur la pierre,

Διονύσιος Πρωταγόρου  
χαῖρε,

de ce qu'on a ajouté dans la suite :

ἡ γυνή δὲ αὐτοῦ πο  
του (?) Πρωταγόρου (sic) θυγατῆρ  
χαίρεται (sic, pour χαίρετε),

mots que je ne saurais arranger convenablement.

A la deuxième ligne, le signe qui suit les lettres ΔΕ me semble être plutôt un signe orthographique que la lettre Υ, par laquelle il a été rendu dans la transcription typographique.

J. MORDTMANN FILS.

(La suite prochainement.)

---

# DÉCRET

## DU CONSEIL DES CINQ CENTS

DE L'ANNÉE 394

---

Les deux fragments que j'ai rapprochés proviennent d'une même stèle. L'un, celui de gauche, se trouve encore à Athènes et a été publié en dernier lieu par M. Kœhler (1). L'autre a été transporté, depuis de longues années, au musée de Copenhague, et publié par M. Ussing (2). J'en donne le texte d'après un estampage que je dois à l'obligeance de M. Ch. Graux. Le rapprochement des deux estampages m'a prouvé de la manière la plus évidente que ces deux morceaux se faisaient suite et qu'entre les deux il n'y avait pas de lacune.

ΕΔΟΞΕΝ ΤΗ ΒΟΛΗ ΙΑΙΓΗΙΣ  
ΑΤΗΣ ΕΓΡΑΜΜΑΤΕ ΥΕΑΜΕΙΥ  
ΕΙΠΕΕΡΑΙΝΕΣΑΙ ΣΘΟΥΥ  
ΣΕΣΤΙΡΟΕΝΟΤΙΑ ΔΥΝΑΤΑ  
Β ΤΗΝ ΠΟΛΙΝ ΤΗΝ ΑΘΗΝΑΙΩΝ  
ΕΡΕΙΔΗ ΑΥΤΟΗΣ ΑΝΟΙΠΡΟΓΟ,  
ΕΡΓΕΤΑΙ ΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ ΤΗΣ ΑΘΗ  
ΛΙΤΗΝ ΕΡΟΗΣΑΙ ΝΤΟ ΑΘΗΝΑΙΟΙ

(1) *Corpus inscr. Attic.*, t. II, 25.

(2) *Inscriptions grecques et latines du musée de Copenhague*, n° 1.

ΤΟΓΓΡΑΜΜΑΤΕ ΑΤΗΣΒΟΛΗΣΕΝΣ  
 10 ΠΟΛΗΚΑΙΕΝΓ'ΥΘΙΟΤΑΕΥΗΦΙ  
 ΔΗΜΛΙΚΑ ΛΕΣΑΙΔΕΣΘΟΥ  
 ΥΡΙΟΝΕ ΣΤΟΠΡΥΤΑΝΕΙΟ  
 ΣΤΟΚΡΑΤΗΣΑΙΣΧΙΝΟΚΕΦ  
 ΟΛΙΔΗΣΓ . ΦΥΣΙΝΙΟΣΗΡ'

Ces deux fragments donnent toute la partie gauche du décret ; après la dernière ligne, je ne distingue aucune trace de lettre. On voit par les lignes 1, 6 et 13 que le nombre des lettres était de 39 ; nous avons donc un peu plus de la moitié du monument, et il est possible d'en essayer la restitution. Quelques parties ne sont proposées que comme des conjectures, suggérées par l'étude d'actes analogues ; elles marquent la suite des idées et donnent exactement le nombre de lettres qui manque. Comme dans les inscriptions du commencement du quatrième siècle, la diphthongue *ω* est toujours exprimée par *ο* ; *αι* par *ε* dans *κοεῖν* (l. 4). L'orthographe *πόλις* se rencontre dans quelques autres textes du même temps ; l'usage du mot *πόλις* pour désigner l'Acropole s'est aussi conservé dans les premières années qui ont suivi l'archontat d'Euclide.

Ἔδοξεν τῆι βουλῆι, Αἰγῆις [ἐπρυτάνευεν, Ἀριστοκράτης  
 ἔγραμμάτευε, Ἀμειψίλας ἐπιστάται, . . . . .  
 εἶπε · ἐπαινέσαι Σθορόν[ην τὸν Μῆδον? εἰτι πρόθυμ  
 ος ἐστὶ ποεῖν εἰ τι δύναται ἀγαθὸν τοὺς συμμέχους? καὶ  
 τὴν πόλιν τὴν Ἀθηναίων, [καθάπερ δ' αὐτῆς δεῖται,  
 ἐπειδὴ αὐτοῦ ἦσαν οἱ πρόγο[νοι πρόξενοι αὐ καὶ ἐν  
 εργέται τῆς πόλεως τῆς Ἀθη[ναίων, αὐτὸν δὲ καὶ πο  
 λίτην ἐποίησαντο Ἀθηναῖοι, [ἀναγράψαι Σθορόνη  
 τὸν γραμματέα τῆς βουλῆς ἐν σ[τήλαις λιθίναις ἐν  
 πόλει καὶ ἐν Πυθίῳ τὰ ἐψηφισμένα περὶ προγόνων  
 τῶι δήμῳ, καλέσαι δὲ Σθορό[νην Μῆδον? ἐπὶ δεῦτερα  
 ν ἐς α]ῦριον ἐς τὸ πρυτανεῖον.  
 Ἀριστοκράτης Αἰσχίνου Κεφ[αλήθεν ἔγραμμάτευε  
 Εὐβουλίδης Ἐλευσίνιος ἤρχ[ε.

La date est marquée dans les deux dernières lignes. Euboulidès



fut archonte éponyme dans l'année 394-393. Il est assez rare de trouver l'indication du dème ajoutée au nom de l'archonte; cependant on en connaissait déjà un exemple pour l'année 377:

Σωτίων ἐγραμμάτευεν Ἐ[λευσί]νιος  
Καλλίας Ἀγγεληθεὺς ἤρχεν (1).

Le secrétaire du conseil, pendant la prytanie de la tribu *Ægeis*, était Aristocratès; nous voyons par un autre décret, rendu sous l'archontat d'Euboulidès, que, pendant la prytanie de la tribu Pandionis, cette fonction était exercée par Platon (2). Le secrétaire changeait donc à chaque prytanie, conformément à la règle suivie dans tout le cinquième siècle. Il en était encore de même en l'année 368, sous l'archontat de Nausigénès (3). Mais à partir de l'année 363, le secrétaire du conseil, quoique désigné par le titre de γραμματεὺς κατὰ πρυτανείαν conserva ses fonctions toute l'année (4).

Un autre détail que les monuments épigraphiques permettent de constater, c'est que le secrétaire en charge pendant une prytanie n'était pas pris parmi les prytanes. Ainsi Aristocratès était du dème de Képhalé qui faisait partie de la tribu Acamantis, tandis que la prytanie appartenait à l'*Ægeis*. Dans la même année, le secrétaire, pendant la prytanie de la Pandionis, était du dème de Phlya, c'est-à-dire de la Cécropis. Il y avait là probablement une précaution prise contre la trop grande importance qu'aurait eue l'une des dix tribus, si elle avait fourni en même temps les prytanes et le secrétaire du conseil.

Le personnage au sujet duquel fut rendu le décret du conseil des Cinq Cents n'est pas connu.

L'indication de sa patrie était dans la fin de la ligne 3 qui a disparu et se répétait probablement à la ligne 11. L'ethnique τὸν Μῆδον, dans le premier cas, Μῆδον dans le second, donnerait exactement le nombre de lettres nécessaire. Voici quels indices, assez faibles, j'en conviens, peuvent conduire à cette restitution :

1° Les Athéniens avaient alors les meilleurs rapports avec les Perses. Les agents du Grand Roi parcouraient la Grèce pour former contre les Spartiates la ligue qui menaça leur domination; les sa-

(1) *Corpus inscr. attic.*, t. II, 22.

(2) *Ibid.*, t. II, 8.

(3) *Ibid.*, t. II, *Addenda*, p. 400 et 402.

(4) *Ibid.*, t. II, 54, 55. — *Ἀθήναιον*, t. V, p. 516.

trapes fournissaient à Conon l'argent et les vaisseaux avec lesquels il battit à Cnide la flotte lacédémonienne.

2° Le nom propre Σθορύνης ne se rattache à aucun nom hellénique. M. Bréal, que j'avais consulté sur la racine de ce mot, incline à y reconnaître un nom perse, se rattachant au mot zend *štawra* (fort) qui aurait pu former un nom propre comme *štawruna*.

Quelle que soit la valeur de cette conjecture, il est certain que Sthorynès était un personnage considérable et qu'il appartenait à une famille dévouée aux Athéniens. Ses ancêtres avaient déjà reçu de la république le titre héréditaire de proxènes et bien-faiteurs (l. 6-7); lui-même, par ses services, avait mérité d'obtenir le droit de cité à Athènes (l. 7-8). Ces honneurs étaient fréquemment conférés, même à des étrangers qui n'étaient pas de race hellénique. Le roi de Sidon Straton fut proxène des Athéniens (1); Evagoras de Chypre (2), le satrape de Mysie, Orontès (3), Ariobarzanes, plusieurs dynastes de la Thrace (4), reçurent le droit de cité à Athènes.

L'objet principal du décret fut une mesure sollicitée, à ce qu'il semble, par Sthorynès. Il avait demandé que le conseil fit graver sur des stèles de marbre et exposer sur l'Acropole et dans le temple d'Apollon Pythien les décrets que le peuple avait précédemment rendus en l'honneur de ses ancêtres.

On ne connaît jusqu'ici aucun exemple de décrets de ce genre consacrés dans l'enceinte du Pythion, et c'est peut-être une faveur exceptionnelle que sollicitait Sthorynès. Mais il était toujours d'usage d'exposer ces actes sur l'Acropole, et, pour s'expliquer la demande de Sthorynès, il faut supposer que les stèles relatives à lui-même ou à ses ancêtres avaient été détruites pendant la tyrannie des Trente. Les inscriptions nous ont conservé la preuve formelle de faits de cette nature. Des Thasiens vinrent demander au conseil et obtinrent le rétablissement de la stèle sur laquelle avait été gravé le dé-

(1) *Corpus inscr. Attic.*, t. II, 86.

(2) *Ibid.*, t. II, *Addenda*, p. 397.

(3) *Ibid.*, t. II, 108.

(4) *Demosth. contr. Aristocrat.*, 118, 202, 203.

(5) Ἐδοξεν τῆς βουλῆς · Οἰνης ἐπρωτάνευε, Δεξιθεος ἐγραμματεύε, Δημοκλῆς ἐπιστά-  
ται, Μονιπίδης εἶπε · Ἀμόντορι καὶ Εὐρύπυλῳ καὶ Ἀργαίῳ καὶ Λάκιροι καὶ Ἀλιέμῳ,  
τοῖς Ἀσημέντου παισὶ, ἐπειδὴ ἡ στήλη ἐπὶ τῶν Τριάκοντα ἐν ἧ ἦν αὐτοῖς ἡ προξενία,  
ἀναγράφαι τὴν στήλην τῶν γραμματέα τῆς βουλῆς τέλει τοῖς Εὐρύπυλου · καλέσαι δὲ  
καὶ ἐπὶ ξένια Εὐρύπυλον ἐς τὸ πρωτανεῖον ἐς αὐρίον. (*Corpus inscr. Attic.*, t. II, 3.)  
M. Koehler a reconnu le nom de Ἀμόντωρ Ἀσημέντου dans un décret athénien con-

cret qui leur conférait la proxénie (5); nous trouvons dans un autre fragment la trace d'une restauration semblable (4).

La décision du conseil ne donnait à Sthorynès ni titre, ni privilège nouveau; il n'était donc pas nécessaire de la soumettre à un vote du peuple. Comme le montre l'exemple des Thasiens cité plus haut, le conseil avait le droit d'ordonner, de sa seule autorité, la gravure et l'exposition de décrets votés antérieurement par l'assemblée. En accordant à Sthorynès l'objet de sa requête, le conseil y joignit deux marques d'honneur : l'éloge et une invitation au prytanée.

P. FOUCART.

férant des privilèges à des Thasiens chassés de leur patrie ἐπι ἀδικισμῶ (ibid., 4). Le nom de leur chef étant Ἐρχένρος, il est probable que nous avons là une partie de l'acte rappelé par Démosthène dans le discours contre la loi de Leptène (39).

(4) *Corpus inscr. Attic.*, t. II, 36.

---

**BULLETIN MENSUEL**  
**DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS**

NOIS DE JANVIER.

---

M. Charles Robert présente diverses observations sur un trésor de monnaies du XIII<sup>e</sup> siècle et du commencement du XIV<sup>e</sup>, découvert à Saint-Vith en 1876. Ces monnaies appartiennent en grande partie à la Lorraine et au Luxembourg. Il s'y trouvait aussi des petits deniers des archevêques de Trèves, des évêques de Toul et des évêques de Metz. Le savant académicien fait remarquer que presque toutes les monnaies des évêques de Metz découvertes à Saint-Vith sont nouvelles et nous font connaître divers ateliers monétaires qui n'avaient pas été signalés jusqu'ici, comme ceux de Châtel, Saint-Germain, Conflans-en-Jarnisy et Moyen-Vic. Ces noms de lieu ainsi que ceux de Metz, Marsal, Epinal, Rambervilliers, Sarrebourg et Vic se montrent pour la première fois en langue vulgaire.

M. Albert Dumont, directeur de l'Ecole française d'Athènes, adresse à l'Académie une série de photographies des objets antiques découverts à Spata. Ces objets offrent plus d'une analogie avec les antiquités exhumées à Mycènes par M. Schliemann et plus anciennement à Rhodes et à Chypre. On entrevoit ainsi la possibilité de former un nouveau groupe archéologique du plus grand intérêt, se rapportant à une civilisation pré-hellénique dont le principal siège aurait été en Asie Mineure et dans les îles.

M. Geffroy, directeur de l'Ecole française de Rome, envoie, de son côté, une note de M. Fernique, membre de l'école, sur les fouilles de Palestrina. Cette note montre combien il est nécessaire de ne pas confondre ensemble et considérer comme formant un seul tout les antiquités recueillies dans un même cimetière antique. La nécropole de Préneste, dit M. Fernique, comprend trois genres de tombeaux :

1<sup>o</sup> Les sépultures archaïques où l'on a rencontré plusieurs fois des objets de style oriental. Elles se composent d'amas de pierres formant des *chambres funéraires*. La plupart doivent remonter au VII<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

2<sup>o</sup> Les sarcophages de pépérin, tantôt oblongs, tantôt carrés. Les uns contiennent le corps entier du défunt, les autres seulement les cendres ; c'est là que se trouvent les miroirs, les cistes, et les objets de toilette.

3<sup>o</sup> Les sarcophages formés de grandes tuiles.

Presque toutes les sépultures récemment découvertes appartiennent à la seconde catégorie. Les sarcophages sont au nombre de 125 à 130. La plupart ne renfermaient que des ossements. Quelques objets déposés dans les tombes, notamment des ornements en forme de pomme de pin, sont caractéristiques. Ces objets portent quelquefois, inscrits en caractères archaïques, le nom de famille du défunt : Fabricius, Opilia, Roscia. Ces fouilles bien étudiées promettent d'heureux résultats.

M. Heuzey présente à l'Académie une anse en bronze de style archaïque provenant de la riche collection de M. Carapanos, l'heureux explorateur de Dodone. M. Heuzey accompagne cette présentation de réflexions relatives à la forme du vase, qui devait être un vase consacré aux sacrifices.

M. Maximin Deloche continue la lecture de son mémoire sur les *Invasions gauloises en Italie*.

Il est bien tard pour parler de la perte regrettable faite par l'Académie en la personne de M. Boutaric. M. Boutaric est déjà remplacé par M. Hervey de Saint-Denis.

A. B.

---

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

## ET CORRESPONDANCE

---

— Nous tirons les renseignements suivants d'un article de l'*Academy* (15 décembre 1877); ils nous font connaître une des plus importantes découvertes qui aient eu lieu depuis longtemps en Étrurie :

« Les trésors archéologiques de l'Italie se sont récemment augmentés d'un magnifique monument de l'art étrusque, sous la forme d'un sarcophage de terre cuite découvert à Chiusi par M. Pietro Bonci Casuccini.

« Le sarcophage de Chiusi diffère de celui de Corneto par l'ornementation et le couvercle. Au lieu d'un simple toit pointu, nous avons la couche ordinaire sur laquelle repose une jeune femme presque de grandeur naturelle et peinte avec des couleurs qui n'ont rien perdu de leur fraîcheur. Elle s'appuie du coude gauche sur deux oreillers, et de l'autre main, soulève le voile qui lui couvre la tête et descend sur sa poitrine. Elle est vêtue d'une double tunique retenue à la taille par une ceinture brodée; cette tunique est fermée au cou par une agrafe d'or qui a la forme d'une Gorgone ailée. Une couronne d'or orne les cheveux. Autour du cou est un collier composé de petites amphores. A ses oreilles sont des pendants d'or; des bracelets d'or serrent ses bras nus. Sa main droite ornée de cinq bagues tient la patère de l'éternel banquet, et sous le bout de sa longue robe apparaît un petit pied emprisonné dans une exquise sandale enrichie de pierres précieuses.

« Le cercueil, qui a la forme d'un piédestal supportant la magnifique statue, montre en relief cinq pilastres ioniques entre lesquels se trouvent deux rosaces épanouies et deux patères. Avec le squelette on a trouvé un as oncial romain sans le nom du triumvir monétaire. Cette monnaie a pour nous la plus grande valeur, car elle nous permet de fixer jusqu'à un certain point la date du monument. C'est un fait certain que l'as oncial commença à être frappé, à Rome, en l'an 537 de la ville, et dura jusqu'à la loi papiria, en 665. Depuis 608 il ne fut frappé que rarement, et porta toujours le nom des magistrats monétaires. Près du sarcophage étaient plusieurs objets en argent, tels qu'un petit vase, une petite patère, un peigne, des épingles pour les cheveux, plusieurs petites assiettes de différentes grandeurs et une paire de pincés pour arracher

les cheveux. A côté de celles-ci étaient deux petites amphores d'ivoire pour les onguents, un vase de bronze, et de petites boules de cristal.

« La jeune morte dont nous voyons l'effigie reproduite sur le couvercle était une Seiana, ainsi que nous l'apprenons par une inscription gravée sur le bord du sarcophage et reproduite sur l'enduit. Quelques savants ont soutenu que les inscriptions faisaient mention de deux individus dont l'un, le mari, désirait être enseveli auprès de la compagne bien-aimée des jours heureux de sa vie. Mais ce qui rend cette idée inadmissible c'est tout d'abord le fait que l'urne ne contenait qu'un seul squelette ; on est arrêté ensuite par une autre considération, c'est que l'inscription placée sur le bord a été cachée par le plâtre qui a servi à refermer le couvercle, et que cela a rendu nécessaire une nouvelle inscription qui a été peinte en rouge sur le stuc même. En dehors de sa valeur artistique, le monument est particulièrement intéressant, à ce qu'il me semble, par ce fait que la première inscription a été gravée sur le sarcophage avec des caractères mobiles, tandis que la terre en était encore humide. Ce ne serait pas là le seul exemple qui nous prouve que les anciens connaissaient ce procédé. Dans son bel ouvrage, *les Inscriptions céramiques de la Grèce*, M. Albert Dumont a traité à fond ce sujet (p. 45) ; pour le moment il sera suffisant de dire que nous avons maintenant un exemple qu'il convient d'ajouter à ceux qu'il a cités.

« L'endroit où le sarcophage a été trouvé se nomme la Martinella. C'est une colline située au nord-ouest de la ville, à une distance d'environ deux kilomètres. J'y allai quelques jours après les fouilles, et je pus voir les tombes ouvertes et les objets qu'on y avait recueillis. Une de ces tombes, simplement peinte, avait été déjà violée dans l'antiquité ; on n'y avait par conséquent rien trouvé. Mais les autres étaient pleines de sarcophages et de petites urnes. Il n'y avait rien de remarquable dans la construction des tombes, qui étaient formées comme d'habitude de chambres carrées, creusées dans la pierre tendre, et auxquelles on arrivait par la route ordinaire, flanquée des *loculi*, ainsi que cela se retrouve dans toutes les autres tombes de Chiusi. Ces *loculi*, connus dans le voisinage sous le nom de *nicchiotti*, sont des dépendances de la tombe principale. Au lieu d'une porte, ils ont des tuiles qui portent des inscriptions reproduisant à l'extérieur les noms gravés ou peints sur les urnes qui se trouvent à l'intérieur. On a retrouvé plusieurs de ces tuiles, mais pas celles, malheureusement, qui eussent pu révéler le nom de la belle Seiana, dont le corps ne fut pas trouvé dans la principale chambre de la tombe, mais fut enseveli dans le *loculus* le plus voisin de l'entrée, à gauche de la route. Au dedans de la grande chambre se trouvait un sarcophage avec son couvercle, qui avait été brisé dans l'antiquité même et raccommodé avec du plomb. Comme le reste, il était décoré de peintures, mais elles étaient si effacées qu'il était impossible de déchiffrer l'inscription tracée sur le bord avec un pinceau. Les trois autres *loculi* contenaient de petites urnes en pierre de Cetona (Cetona est le nom d'une colline du voisinage), et un sarcophage

en terre cuite portant sur son couvercle une figure de femme de grandeur naturelle, complètement enveloppée dans un linceul. Mais aucune des nombreuses urnes, aucun des nombreux sarcophages trouvés ainsi, n'égalent en beauté le tombeau de la Seiana, qui peut être à bon droit considéré comme un des plus beaux monuments de l'art étrusque qui soient encore parvenus jusqu'à nous.

« Le sarcophage en question est, ainsi que je l'ai dit, à Rome. Le ministre de l'instruction publique, M. Coppino, qui a eu le bon esprit d'en ordonner l'achat, ferait bien de l'exposer pendant quelque temps dans un des musées de Rome, afin qu'il puisse être admiré et étudié par les savants et les artistes de la capitale, avant d'être transporté à Florence comme on doit probablement en avoir l'intention. »

— *L'Ossuaire préhistorique de Nanteuil-Vichel (Aisne)*. M. Edouard Fleury nous écrit : « Vous savez qu'on rencontre dans le département de l'Aisne (arrondissements de Laon, Soissons et Château-Thierry) un grand nombre de villages souterrains, composés de cavernes qu'on nomme *Creutes*, *Creutes* et *Boves* suivant les divers cantons où se trouvent ces habitations troglodytiques. C'est un vaste ensemble géographique et archéologique qui ne se compose pas de moins de quatre-vingts stations, toutes situées dans les stratifications tendres et pulvérulentes du tuf de notre étage calcaire, et sur lesquelles j'ai appelé l'attention du monde savant dans plusieurs mémoires.

« Il m'a semblé que j'étais autorisé à faire remonter l'âge de ces cavernes aux temps de la pierre polie, dont j'avais retrouvé, dans le voisinage le plus immédiat de ces creutes et boves, les outils et les armes de silex, ainsi que la vieille poterie, brutale, grossièrement travaillée, épaisse, mal assise, mal cuite et noirâtre.

« Tous ces objets, en nombre souvent très-considérable, jonchaient les abords des creutes. Ils se présentaient le plus souvent sur le plateau qui surmonte immédiatement ces excavations, parfois un peu au-dessous et le long des pentes des montagnes.

« Jamais je ne les avais jusqu'à présent trouvés dans l'intérieur même des grottes, et on le comprend quand on sait que toutes ces stations souterraines sont taillées à même dans la roche, et qu'elles ont toutes servi d'habitation depuis la plus haute antiquité jusqu'en plein moyen âge, jusqu'à nos jours même, puisque certains de nos villages occupent encore aujourd'hui ces emplacements antiques.

« En ne dissimulant pas l'intérêt réel que leur inspirait l'étude de ces villages souterrains et en les croyant très-anciens, des savants n'ont pas cru que j'eusse fait mes preuves d'âge précis. Ils n'ont pas vu dans la présence constante de nombreux silex aux alentours de la creutte, sur son toit, pour ainsi dire, sous ses pieds aussi, une preuve tangible et scientifique du synchronisme de cette creutte et de ces silex, et ils en exigeaient à bon droit la présence dans l'intérieur même des grottes.

« Cette preuve que je ne pouvais trouver sur le plancher et dans les parois

de pierre, qui ne dissimulaient rien et avaient été si longtemps hantées par des civilisations diverses, je les espérais des cimetières ou hypogées des stations souterraines, comme les grottes crayeuses de la vallée du Petit-Morin les avaient fournies à M. de Baye. Bien que je n'eusse point encore découvert les cavernes mortuaires où les troglodytes de nos crottes ensevelissaient et cachaient leurs déçédés, j'affirmais, dans chacun de mes mémoires, qu'en les trouverait un de ces jours et que, dans ces bienheureuses cavernes *de la mort*, on découvrirait, avec la dépouille humaine des plus vieux possesseurs de notre sol, les armes et outils de silex déposés suivant des rites funèbres qui dateraient alors sérieusement et incontestablement nos villages souterrains.

« Cette prédiction s'est accomplie à la lettre et tout récemment dans une bove de Nanteuil-Vichel, petit village du canton de Neuilly-Saint-Front (arrond. de Château-Thierry).

« Dans les derniers jours de novembre 1877, M. le comte Des Cars faisait défricher, sur la rive gauche de l'Oucroq, et au lieu-dit de *Bovillon* (petite bove, petite crotte), un savart qui touche à une grotte nommée aussi le *Bovillon* et n'ayant qu'un mètre environ de hauteur sur deux mètres de large en tous sens. On eut s'apercevoir que cette grotte ne portait pas sa vraie hauteur et qu'elle avait été remplie par un rapport de terre étrangère, ce qui se vérifia dès les premiers coups de bêche.

« On n'avait pas creusé cette terre de 40 à 50 centimètres, qu'on tomba sur un entassement incroyable d'ossements humains, décomposés, fragiles, et du milieu desquels on tira cent cinquante têtes et plus, bien conservées, de toute grandeur et de tout âge. Il y avait plusieurs couches de squelettes; certains corps étaient rangés en bon ordre le long des parois de la grotte mortuaire. C'était un ossuaire véritable de l'âge de la pierre polie; car, parmi tous ces débris humains, on ramassa deux magnifiques et longues lances de silex taillé, une autre moitié de lame de silex brisé, une jolie hache de silex poli et trois emmanchements complets de bois de cerf, au trou de l'un desquels cette hache s'adaptait parfaitement.

« La recherche fut poursuivie au dehors et en avant de la grotte du *Bovillon*, et une fosse à peu près égale au caveau mortuaire se montra également pleine d'ossements.

« Voilà donc trouvée la crotte-hypogée avec les ustensiles typiques de pierre qui la datent, cette fois, en toute sécurité et sans permettre le doute. Je crois avoir trouvé sur deux autres points du département de l'Aisne des pistes analogues et que je compte interroger bientôt; l'une d'elles a déjà fourni des renseignements utiles, mais nécessaires à vérifier et compléter.

« Je manque, d'ailleurs, de détails plus complets sur la trouvaille de Nanteuil-Vichel. Le retour du bon temps donnera à la fouille de nouvelles nouvelles. Dès aujourd'hui on peut dire que l'histoire des crottes et habitations souterraines du département de l'Aisne vient de faire un pas très-important.

EDOUARD FLEURY.



— Le *Bulletin de l'Institut de correspondance hellénique* commence sa seconde année par un numéro des plus variés et des plus intéressants, dont voici le sommaire :

1. Th. Homolle, *Fouille sur l'emplacement du temple d'Apollon à Délos*. (Ce n'est pas encore une relation détaillée, ni le texte et l'explication des inscriptions découvertes; c'est le rapport sommaire adressé le 14 juillet 1877 à M. Dumont.) 2. Néroutzos, *la Forteresse d'Antioche en Isaurie et le prêtre Basidius Lauricius*; remarques de M. Th. Homolle. 3. E. Egger, *Note sur une inscription métrique commémorative de la bataille de Leuctres*; remarques de M. Klou Stephanos. 4. A. Papadopoulos Kerameus, *Liste des agoranomes de Smyrne*. 5. Ch. Bayet, *Inscriptions chrétiennes de l'Attique* (planche I). 6. P. Lambros, *Bulle inédite de Jean, évêque latin d'Andros*. 7. P. Foucart, *Comptes des trésoriers des richesses sacrées*. (C'est à cet article que doit se rapporter la planche qui porte le numéro II dans le sommaire, mais qui est marquée du chiffre X. Pourquoi cette double numération?) 8. J. Martha, *Inscriptions d'Achate*. 9. A. Dozon, *la Littérature populaire chez les Chèques ou Albanais*. 10. Max. Collignon, *Inscriptions d'Ornélé en Phrygie*. Faits et nouvelles.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° XII, décembre 1877 :

Séance solennelle du 14 décembre; discours de M. Hensen qui, en inaugurant la nouvelle salle de réunion, a retracé à grands traits l'histoire de l'Institut depuis sa fondation par Gerhard et Bunsen, et rendu un juste hommage au duc de Luynes, qui a tant fait pour en assurer l'existence pendant les années difficiles. Mucci, *Note sur les fouilles de Sepinum*. G. Tarrantini, *lettre à M. Hensen sur les fouilles d'Orta*. Mauceri, *lettre à M. Hensen sur les fouilles de Termini*. Dressel et Buecheler, *Notes sur les inscriptions pélagiennes*. Tables.

— *Athinaion*, t. VI, n° 4 (novembre et décembre) :

K. Mylonas, *Phidias et son époque*, discours prononcé à l'ouverture du cours d'archéologie. Klou Stephanos, *Documents inédits sur l'occupation des Cyclades par les Russes (1770-1774)*. Spiridion Lambros, *Observations sur l'ouvrage de Gardthausen intitulé : Beiträge zur griechischen Palæographie*. Athanase Pétridès, *Observations complémentaires sur Kyrillos Lauriotés*. S. D. Valvi, *l'antique tradition d'Ibycos et des grues*. Koumanoudis, *Inscriptions de l'Asklépieion et du terrain environnant*. Livres nouveaux. Observations météorologiques.

— L'*Athenæum* annonce que les fouilles de Kouyounjik, près de Ninive, interrompues par la mort prématurée de M. Georges Smith, du British Museum, vont être reprises par M. Rassam, déjà connu par ses nombreux travaux sur les antiquités assyriennes. (Débats du 28 janvier.)

— *Παρνασσός*, dernier numéro de 1877, avec la table :

Nous ne trouvons dans ce numéro que deux articles à signaler, comme se rattachant à nos études : la suite des *variétés philologiques* de M. Condos, et la fin du travail de M. Tsitsélis sur les lieux-dits de Céphallénie.

— *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, 13<sup>e</sup> année, 1876 :

Le bulletin contient cette année moins d'articles pouvant intéresser les archéologues qu'il ne l'a fait d'autres fois. Nous ne trouvons à citer que les articles suivants, accompagnés de deux planches : *Emplacement d'un château mérovingien et sépulture à Saint-Euphrone*, par M. Armand. *Note sur les fouilles des tumulus du bois de la Perrouse, à Auvénay (Côte-d'Or)*, par M. de Saulcy. *Note sur les ossements humains des tumulus du bois de la Perrouse*, par M. Hamus.

— Nous recevons le premier numéro d'un *Bulletin d'archéologie et d'histoire dalmate*, rédigé en italien, qui commence sa publication au 1<sup>er</sup> janvier 1878 et qui compte paraître tous les mois en un cahier composé d'au moins une feuille in-8, à Spalato, sous la direction du professeur Gladinié. Celui-ci, dans un article par lequel s'ouvre le nouveau recueil, en trace le programme, indique les limites de la région dont il se propose de faire mieux connaître les antiquités, et le place sous le haut patronage de Mommsen. Vient ensuite un essai sur les projets présentés et les travaux exécutés ou plutôt à exécuter pour isoler et restaurer le dôme de Spalato (mausolée de Dioclétien), puis le texte d'un certain nombre d'inscriptions inédites de Narona. En supplément est jointe la première feuille d'un discours prononcé par l'architecte Louis Hauser et intitulé : *Spalato ed i monumenti romani della Dalmazia*. M. Hauser a accompagné M. Conze à Samothrace; c'est lui qui est chargé de la restauration de la cathédrale de Spalato.

— Sommaire du numéro de janvier du *Journal des savants* : *Histoire de la civilisation hellénique*, par M. Miller. *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, par M. H. Wallon. *Le Zend-Avesta de Zoroastre*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. *Dernière année du duc et connétable de Luynes*, par M. B. Zeller. Nouvelles littéraires. Revue des livres nouveaux.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Annuaire des sciences historiques, bibliographie des ouvrages d'érudition, publié par AM. DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. 1 vol. in-12, Hachette, 1877.**

Dans sa préface, l'auteur exprime ainsi les raisons qui l'ont déterminé à choisir ce titre, et les services qu'il a voulu rendre. Nous nous sommes proposé, dit-il, « de faire entrer dans notre cadre tous les renseignements concernant les sciences qui servent de base analytique à l'histoire proprement dite, c'est-à-dire l'archéologie, l'épigraphie, la numismatique, l'anthropologie, en un mot toutes les branches du savoir humain qui étudient les sources de la grande histoire. »

L'annuaire est divisé cette année en quatre chapitres d'importance inégale.

Le premier, intitulé *Documents officiels*, renferme des indications, tirées surtout de l'*Annuaire de l'instruction publique*, sur les différents services du ministère, sur le budget de l'instruction publique, sur les établissements et écoles de l'Etat, sur les bibliothèques publiques, les archives et les musées (54 pages).

Le second chapitre (74 pages) est placé sous la rubrique : *Académies et sociétés savantes*. On y trouve, après le tableau des membres de l'Académie des inscriptions et de ses diverses commissions, des renseignements du même genre sur le comité des travaux historiques et des sociétés savantes avec tous ses correspondants ; vient ensuite la liste des sociétés savantes, de la province, classées par départements, avec un relevé sommaire de leurs publications, puis des notices sur diverses sociétés savantes de la France et de l'étranger, particulièrement de la Belgique, qui, par l'emploi de la même langue, par la communauté de certains souvenirs, nous touche de si près.

La troisième partie comprend la *Bibliographie des ouvrages d'érudition*. Là sont rangés, sous différentes rubriques, les titres de 2,150 ouvrages, articles ou brochures, se rapportant aux diverses branches des études historiques. Une dernière partie, intitulée *Revue de l'année 1876*, devait comprendre, dans la pensée de l'auteur, une revue très-complète des événements archéologiques qui se sont accomplis pendant l'année 1876, fouilles, découvertes, congrès ; mais, de l'aveu de M. Caux, cette partie, qui doit prendre, dans les annuaires suivants, une place très-considérable,

est, pour cette fois, très-écourtée. On n'y rencontrera guère que la liste des congrès archéologiques qui ont eu lieu dans le courant de l'année. L'ouvrage se termine par une *Table de la bibliographie par noms d'auteurs*.

On a déjà relevé, dans la Bibliographie surtout, des omissions et des erreurs dont il serait facile de dresser une assez longue liste; mais il convient d'être indulgent pour un premier essai et de penser plutôt avec reconnaissance au service rendu. Nous ne doutons pas que le prochain Annuaire ne permette de constater un progrès sérieux dans la disposition des matières, qu'il ne soit plus exact et plus complet. Peut-être d'ailleurs la tâche entreprise est-elle au-dessus des forces d'un seul homme et conviendrait-il, comme l'a fait M. Tournier pour la *Revue des revues*, appendice de la *Revue de philologie*, de partager ce travail considérable entre plusieurs collaborateurs.

G. P.

**On the temples of Diana at Ephesus and of Apollo at Didyme, as illustrating the Hypæthrum of the Greeks, by Jos. Fergusson. London, 1877.**

Depuis le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, la sagacité des érudits s'est exercée à plusieurs reprises sur le problème de l'introduction de la lumière dans les temples grecs. Tous les efforts que l'on a faits pour le résoudre ont été singulièrement entravés, il faut le reconnaître, par cette circonstance, que le défaut de documents n'a pas permis d'en fixer les données avec une précision suffisante. De là résulte la différence et le contraste des restitutions graphiques qu'ont proposées les architectes.

Ce n'est pas de cette divergence de vues qu'il convient de les blâmer. Le reproche qu'on peut leur adresser avec raison, c'est de ne s'être pas assez préoccupés des dispositions et des dimensions si variées des temples, d'avoir voulu trop généraliser les solutions auxquelles ils s'arrêtaient. En s'efforçant d'adapter les mêmes procédés d'éclairage à des édifices dissimilaires, ils se sont heurtés à des impossibilités qui ont amené l'abandon de systèmes parfois ingénieux, et que l'on aurait pu appliquer d'une manière heureuse à des cas particuliers.

M. Fergusson a évité en partie cet écueil dans l'étude qu'il vient de publier. Les modes d'éclairage qu'il affecte aux temples diffèrent selon que ces édifices sont d'extrême ou de moyenne grandeur. Dans les deux cas cependant, des ouvertures verticales donnent accès à la lumière. Lorsqu'il s'agit de grands monuments, tels que l'Artémisium d'Ephèse ou le Didymæum de Milet, la partie intérieure du temple comprise entre les murs est divisée, dans sa longueur, en trois parties. La plus importante, celle du milieu, est le naos proprement dit, que surmonte un toit continu : il est dépourvu de colonnes; deux petites cours découvertes, sortes de vestibules placés l'un en avant, l'autre en arrière, sont accolées à cette partie centrale.

On comprend aisément que, dans ces conditions, il suffit, pour éclairer le vaisseau du milieu, d'en percer largement les murs de tête et de fond. Par ces ouvertures, le jour direct que reçoivent les vestibules découverts se répand, en effet, dans l'intérieur du naos, sans rencontrer d'obstacle.

Théoriquement, cette solution n'a rien d'impossible : elle exige dans l'application, telle que la conçoit M. Fergusson, l'emploi de moyens dont la vraisemblance est discutable. Il est difficile, par exemple, de distinguer dans le plan du temple d'Ephèse la trace, ou tout au moins l'amorce, des murs entre lesquels auraient pu se trouver des cours à ciel ouvert. Ensuite, les jours pris dans ces cours auraient eu le grave inconvénient d'éclairer par derrière plus que par devant la statue du dieu renfermée dans le naos. La forme des ouvertures par lesquelles la lumière pénètre a soulevé d'autres objections. M. Fergusson construit ces vastes fenêtres au moyen d'un arc plein-cintre qu'il élève à la hauteur des versants de la toiture ; ce qui le conduit à couvrir intérieurement le naos d'une voûte de charpente, disposée en berceau. L'emploi probable de ce procédé de construction par les Grecs a été vivement contesté, en Angleterre plus que partout ailleurs.

Nous ne suivrons pas sur ce terrain les contradicteurs de M. Fergusson. S'il y a une certaine hardiesse à supposer l'application du cintre dans quelques temples, peut-être est-il plus téméraire encore de la nier d'une manière absolue, surtout lorsqu'il s'agit d'édifices qui, comme le temple d'Ephèse, appartiennent au siècle d'Alexandre. Quelque restreint qu'en ait été l'usage, l'arcature appareillée est une des formes de l'architecture des Hellènes. Les ruines des villes antiques de l'Épire ne laissent aucun doute sur ce point.

De ce que, par la poussée qu'elle exerce, la voûte lapidaire est incompatible avec la structure du temple grec, on a eu tort de conclure que le naos de ces édifices n'a pu être couvert autrement que par la charpente apparente du comble triangulaire ou par un plafond horizontal. La voûte de bois étant homogène, à raison de ses assemblages, satisfait également aux exigences de la construction et de la stabilité : l'action qu'elle produit sur les murs qui la portent est essentiellement compressive.

M. Fergusson rappelle, trop sommairement peut-être, que plusieurs médailles représentent des temples dont le tympan du fronton accuse l'arc. Cette particularité peut s'expliquer de deux manières : l'artiste a voulu indiquer l'intérieur de l'édifice ; pour cela il a supprimé les colonnes centrales de la façade, ce qui lui a permis de montrer la statue du dieu, au fond du naos ; ou bien il a fait abstraction des colonnes avec l'intention de donner toute l'importance possible à l'image divine, pour laquelle l'arc qui entame le fronton n'est qu'un encadrement de fantaisie. Quelle que soit l'explication que l'on choisisse, on est obligé de reconnaître que les médailles sur lesquelles on voit l'arcature représentent le plus souvent des temples asiatiques.

C'est là une circonstance remarquable ; un passage de Vitruve mérite d'en être rapproché : « Dans quelques villes, dit cet auteur, les édifices tant publics que particuliers, et même les maisons royales, sont, comme on peut le voir, construits en brique ; tel est à Tralles le palais des rois attaliques. Le palais de Crésus est aussi construit avec des briques. Dans

la ville d'Halicarnasse, celui du puissant roi Mausole, bien que les marbres de Proconèse y brillent de tous côtés, à des murailles de briques qui, offrant encore aujourd'hui une solidité remarquable, sont recouvertes d'un enduit si poli qu'il ressemble à du verre (1). »

Il n'est pas difficile de reconnaître dans ces murs de briques recouverts d'un enduit « poli comme du verre », c'est-à-dire d'émail, les modes de construction et de décoration des édifices de Khorsabad. Cette similitude de procédés affirme nettement l'influence prolongée de l'Assyrie sur l'Asie Mineure. Elle atteste, de plus, l'existence de la voûte dans les palais dont parle Vitruve, l'emploi étendu de la brique impliquant nécessairement l'arc composé de *voussoirs*, en Lydie et en Carie tout aussi bien qu'à Ninive. Cela étant admis, il n'y a rien d'impossible à ce que la forme de la voûte, inévitable dans les constructions de brique, ait été appliquée, par imitation, à des édifices composés d'autres matériaux. L'architecture métallique de notre époque reproduit souvent ainsi les courbes des arcs lapidaires, sans qu'elles soient motivées par aucune exigence matérielle.

Nous n'hésitons pas d'ailleurs à le dire, la voûte produit une impression désagréable dans les restitutions de M. Fergusson; elle fait ressembler par trop les temples d'Ephèse et de Milet à certains édifices de la décadence romaine. Ce mauvais effet est loin d'être atténué par les consoles de pauvre style qui sont placées dans l'entablement des cours hypæthres. Il aurait été possible, croyons-nous, d'obtenir des résultats plus heureux, en donnant à la charpente intérieure de ces édifices une courbe autre que le plein-cintre, le segment par exemple. Bien des indices peuvent faire supposer, en effet, que les Grecs n'ont pas imprimé au bois, sans la modifier, la forme de l'arc lapidaire.

Quant au temple considéré extérieurement, nous remarquerons tout d'abord que les vestibules hypæthres dont nous avons parlé déjà devaient avoir pour effet de montrer deux ouvertures dans le toit. M. Fergusson dissimule ces échancrures au moyen d'un attique, petite construction qui forme sur le comble de l'édifice une sorte d'excroissance à laquelle on donne le nom de *lanterne*. Cette disposition a le défaut de diviser d'une manière fâcheuse le haut du temple.

Pour la justifier, l'auteur s'autorise de quelques sarcophages grecs, lesquels figurent de tous petits édicules dont la couverture est surélevée et paraît percée à jour dans sa partie centrale. C'est faire une confusion regrettable. Au lieu d'une lanterne, ces sarcophages indiquent seulement une dalle monolithe, un châssis troué de façon à introduire une lumière suffisante dans l'édifice, et à réduire, autant que possible, la quantité de pluie à laquelle il livre passage.

On voit en quoi le châssis diffère de la lanterne.

Le premier, de forme triangulaire, n'est élevé sur les tuiles qu'afin de refouler les eaux du toit. C'est un élément de construction.

(1) Livre II.

La seconde n'a pas à satisfaire aux mêmes conditions, puisqu'elle couronne une cour découverte, spécialement disposée pour recevoir les eaux pluviales. Terminée arbitrairement par des lignes horizontales, elle n'a pas de fonction nécessaire dans l'ossature du temple. Ce n'est qu'un décor qui, pouvant se retrancher à volonté, concorde peu avec le principe des formes grecques.

Les observations de détail que nous venons de présenter n'atteignent en rien ce qui constitue essentiellement la solution ingénieuse de M. Fergusson. Le mode d'éclairage qu'il propose a pu convenir à certains temples de grande dimension, bien qu'il ne soit pas prouvé qu'on l'ait appliqué à Ephèse et à Milet.

Nous n'analyserons pas la partie de son mémoire qui a trait aux temples de proportion moyenne; c'est la reproduction de travaux antérieurement publiés par l'auteur, et connus depuis longtemps des archéologues français.

CHARLES CHÉRIEZ.

**L'Âge de pierre dans les souvenirs et superstitions populaires,**  
par M. EMILE CARTAILHAC; grand in-8, 103 p., figures. Paris, C. Reinwald et Co.

Ce sujet ne pouvait être traité par quelqu'un dont la compétence en ce qui concerne l'âge de pierre fût plus généralement reconnue que celle du savant directeur de la revue mensuelle les *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, organe spécial des études paléolithologiques.

M. E. Cartailhac n'avait en quelque sorte qu'à puiser dans son recueil pour y trouver tous les éléments nécessaires à son mémoire; il ne s'est cependant pas contenté de mettre en œuvre les documents qui s'offraient si facilement à lui. Ne partageant pas le dédain que l'école préhistorique affecte de professer pour l'antiquité classique, il les a surtout complétés par de laborieuses recherches dans les textes qui lui ont paru toucher de près ou de loin à son sujet. En dehors des preuves matérielles résultant des objets eux-mêmes, il a constaté d'abord, par des citations nombreuses empruntées aux auteurs grecs et latins, l'ancienneté des superstitions qui s'attachaient aux instruments en pierre, épaves des premiers âges de l'humanité. Il en fait ressortir la persistance et la généralité avec le secours de documents plus récents quoique moins connus, les Sagas scandinaves, *Olaüs Magnus*, *Mercati*, *Boèce de Boot*, *Melwing Mahudel*, etc. Nous n'avons pas à ajouter qu'il appuie en outre ses assertions sur l'autorité des écrivains modernes les plus acceptés.

Quant aux souvenirs que l'antiquité avait conservés de l'usage des instruments en pierre, M. E. Cartailhac ne néglige aucun des textes qui nous instruisent que l'emploi en était parfois imposé par des rites sacrés, et qu'il s'était conservé dans certains rites religieux; ce qui, par parenthèse, implique bien quelque contradiction avec ce que nous lisons au cours du mémoire, sur l'oubli dans lequel était nécessairement tombée cette appropriation primitive. Sans cet oubli, il est difficile en effet de comprendre que la superstition ait attribué à ces instruments une origine

qui dénote l'ignorance complète de leur fabrication et de leur destination. La tradition remontant jusqu'à l'âge de pierre nous semble moins probable que la continuation de l'usage de la pierre durant les âges suivants.

Dans les croyances populaires, l'idée qui s'est attachée aux *céramies* ou aux équivalents dans les différentes langues, aux pierres de foudre en France, dérive du phénomène de la chute des aérolithes. Les celts en pierre ont été vraisemblablement assimilés aux bolides en raison de leur aspect particulier dû au polissage, de leur forme spéciale, *mégulière*, inusitée, qui n'était pas celle des cailloux ordinaires, et en faisait par le fait des sortes de raretés. Les *céramies*, tombées du ciel au milieu des tourmentes de l'orage et des grondements du tonnerre, ne pouvaient être que des éclats de la foudre même, et devinrent, par une inversion d'idée commune aux superstitions, un talisman protecteur contre ses effets redoutables. De là à faire des celts le symbole de la foudre ou du dieu qui la lançait, la pente était toute naturelle; mais il ne s'ensuit pas que la forme lithique sous laquelle certaines divinités étaient révérees dans l'antiquité procédât nécessairement de la même idée.

Le rôle des *céramies* transformées en talismans ne se borna pas à protéger des effets de la foudre, leur influence s'étendit à beaucoup d'autres cas. Dans une saga du Nord, elles assurent la victoire dans les combats; aujourd'hui encore, dans bien des campagnes, les pierres de foudre possèdent des vertus curatives, surtout à l'égard des troupeaux. Les haches ne jouirent pas seules de ces précieux privilèges, la superstition leur associa les pointes de flèches en silex, peut-être à cause de la propriété qu'a la roche de produire une étincelle par la percussion, et parce qu'elles répondaient plus spécialement à l'idée des traits lancés par le dieu du tonnerre. Plusieurs de ces jolies amulettes sont figurées dans le mémoire que nous avons sous les yeux; trois riches colliers étrusques (Musées du Louvre et de Londres) portent pour pendeloque une pointe en silex.

Les limites imposées à une simple notice bibliographique ne nous permettent pas de suivre M. E. Cartailhac dans son voyage scientifique à travers tous les pays où il retrouve l'âge de pierre manifesté dans les croyances et les superstitions populaires. Nous pouvons encore moins entrer avec lui dans les considérations de linguistique auxquelles il se livre, dans les détails qu'il donne sur les découvertes archéologiques, tout un ensemble de faits fort intéressants d'où l'auteur fait découler la preuve, au moins discutable à notre avis, de l'universalité d'un âge de pierre. Nous le regrettons; mais le compte-rendu rapide que nous venons de faire de la dernière publication de M. E. Cartailhac suffit pour recommander la lecture d'un travail consciencieux, riche de renseignements curieux et parfois inédits.

Avant de clore cet article nous prendrons la liberté de faire une observation à M. le directeur des *Matériaux*.

Dès le début de son mémoire, on le voit préoccupé de l'idée, qui perce souvent aussi dans sa revue, qu'en principio l'âge de la pierre soulève



encore des oppositions ; il nous semble qu'il se crée volontiers des adversaires imaginaires. En quoi l'opinion, bien ou mal fondée, de la persistance de l'usage des instruments en pierre, pendant un temps plus ou moins long, après l'introduction des métaux ; de l'utilisation d'armes de pierre dans des cas très-exceptionnels, et à des époques relativement rapprochées de nous ; en quoi cette opinion porte-t-elle atteinte à une thèse entrée depuis longtemps dans l'ordre des faits acquis, reposant sur des preuves positives ?

En fait, l'école préhistorique ne rencontre d'autres contradictions que celles que font naître son esprit systématique de généralisation, et ses prétentions d'imposer des solutions absolues dans une science née d'hier et dans laquelle nos connaissances ont encore tant à acquérir.

H. A. MAZARD.

1914  
OCTOBER





ΑΙΕ ΑΛΑΣ ΖΕΝΩΝΙΟΣ ΒΑΙΣΙ ΥΝΗΑΙ  
ΤΟΥ ΓΑΥΡΥΤΗΧΑΙΡΕΟΥ ΧΑΙΡΕΤΑΙ

BANQUET FUNÉBRE  
Stele d'Odessos

*Imp. 17. Chardon. inv.*

---

# MÉLANGES D'ÉPIGRAPHIE

*Suite et fin (1)*

---

13. Banquet funèbre ; homme barbu à demi couché, s'appuyant sur le coude gauche, tenant une couronne de la main droite élevée. A gauche, femme assise, tenant un enfant au sein. En bas, deux enfants debout.

Au-dessus :

ΙΣ · ΖΩΝΕΑΥΤΩΚΑΙΤΗΓΥΝΑΙ  
' ΜΝΕΙΑΣ' ΧΑΡΙΝ'

. . . ζῶν ἐαυτῷ καὶ τῇ γυναι-  
κι . . . ]α μνείας χάριν.

14. Banquet funèbre (planche IV). Homme à demi couché sur un lit, s'appuyant sur le coude gauche, tenant un fruit, probablement une nêfle, de la main droite ; à gauche, femme assise, tenant l'index de la main gauche sur la tempe gauche, geste indiquant l'action du souvenir. A gauche et à droite, deux enfants.

Ἀπελλᾶς Ξένωνος καὶ ἡ γυνὴ αὐ-  
τοῦ Γλυκύτης Χαίρου χαίρεται (sic, pour χαίρετε).

Le nom propre Γλυκύτης est à ajouter au Dictionnaire de Pape Benseler.

15. ΕΝΦΑΔΕΓΑΙΑΚΑΤΕΧΕΙΔΩ  
ΜΝΕΙΝΦΝΥΙΦΝΗΡΑΚΛΕΙΔΦΥ

(1) Voir le numéro de février.

ΤΥΡΑΝΟΝ ΑΠΟ ΠΡΟΓΟΝΩΝ ΕΥ  
 ΓΕΝΗ ΖΗΣΑΝΤΑ ΕΤΗ ΕΙΚΟΣΙ  
 ΤΗΝ ΣΤΗ ΛΗΝ ΑΝΕΣΤΗΣΑΝ  
 ΑΥΡΗΛΙΟΣ ΗΡΑΚΛΕΙΔΗΣ ΠΑΤΗΡ  
 ΚΑΙ ΜΑΔΑΓΑΥΑ ΜΗΤΗΡ  
 ΜΝΗΜΗΣ ΧΑΡΙΝ

Ἐνθάδε γαῖα κατέχει Δο-  
 μνεῖνον υἱὸν Ἡρακλείδου  
 Τυρανὸν ἀπὸ προγόνων εὐ-  
 γενῆ ζήσαντα ἔτη εἰκοσι·  
 τὴν στήλην ἀνέστησαν  
 Αὐρήλιος Ἡρακλείδης πατήρ  
 καὶ Μαδαγαῦα μητήρ  
 μνήμης χάριν.

Le jeune Domninus était originaire de la ville de Τύρας sur le Dniestre, dont l'éthnique était Τυρανός et Τυράτης; Étienne de Byzance et Pape-Benseler (*s. v.*) n'admettent la première forme que sur l'autorité d'Alexandre le Polyhistor; cependant elle se trouve exclusivement sur les monnaies de cette ville et vient d'être confirmée par notre inscription. Le nom de la mère, Μαδαγαῦα, est sans doute d'origine barbare; je suis porté à croire qu'elle descendait d'un des nombreux *reguli* des tribus indigènes, comme la mère de Démosthène, la femme d'Iphicratès, etc., et que l'origine noble, dont se vante son fils, revenait à elle et pas à son père.

16.                    ΣΕΒΗΡΟΣ · ΝΙΚΟΜΗ  
                           ΔΟΥΣ ΖΗΣΑΣ ΚΟΣ  
                           ΜΙΩΣ ΕΤΗ ΕΒΔ  
                           ΜΗΚΟΝΤΑ ΧΕΡΕ  
                           ΠΑΡΟΔΕΙΤΑ

Σεβήρος Νικομήδους ζήσας κοσμίως ἔτη ἑβδ(ο)μήκοντα· χέρε παραδείται.

17.                    ΛΑΒΙΑΚ  
                           ΤΑΚΥΜΑ  
                           ΗΔΩ     Ν  
                           ΑΝΕΘΗΚΑ.

Ἐνθάδε Φ]λαβία κ[α]τακυμᾶ[ται] . . ηδω . ν ἀνέθηκα.

17. CYNBIOC  
ENAMENH  
ΛΩΡΕΝΤΙΟΥ  
ΚΡΙΝΙΑΡΙΟΥ  
ΗΤΙΣΕΤΕΛΕΥ  
ΤΗCENMMΛΡ  
ΤΙΟΥΓΗΜΕΡΑ

σύνβιος  
γ]εναμένη  
Φ]λωρεντίου  
σκρινιαρίου  
ἤτις ἐτελεύ-  
τησεν μ(ηνός) Μαρ-  
τίου γ' ἡμέρα.

18. Parmi les photographies de M. Ermakow je ne retrouve pas l'inscription suivante, qui a été découverte il y a environ six ans; elle est gravée sur un sarcophage.

ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ  
ΘΕΟΤ...ΟΥ  
ΗΡΩΣΖΗΣΑΣΕ  
ΤΗΛΒ·ΧΑΙΡΕ

Διονύσιος  
Θεοτ[είμ]ου  
ἥρωος ζήσας ἔ-  
τη λβ' · χαῖρε.

J. NORDTMANN FILS.

---

# ÉTUDE ÉPIGRAPHIQUE

508

## UN TRAITÉ DE SAINT AUGUSTIN

---

Les découvertes de l'épigraphie et de l'archéologie, en venant chaque jour apporter une nouvelle lumière sur les origines du christianisme, permettent de pénétrer plus profondément dans la connaissance de la société chrétienne pendant les premiers siècles. On arrive ainsi à reconstituer la vie intime des chrétiens, à se mêler en quelque sorte à leur existence. Dans cette étude, l'histoire des dogmes trouve aussi son avantage : si les écrits des Pères et des docteurs exposent l'enseignement de l'Église, l'épigraphie indique la croyance des fidèles. Assurément, entre l'un et l'autre on trouve quelques divergences : les hérésies, en effet, qui sont aussi anciennes que le christianisme, n'ont pas accompli leur œuvre sans laisser des traces de leur passage. Mais lorsqu'une doctrine erronée a fait son apparition, il s'est toujours trouvé quelque docteur, évêque ou simple prêtre, qui a élevé la voix pour la signaler et pour combattre les novateurs.

Parmi ces écrits destinés à maintenir les fidèles dans les justes limites de la foi catholique, il en est un particulièrement intéressant ; je veux parler du petit traité de saint Augustin qui est intitulé : *De cura pro mortuis gerenda*, et dont la pensée, parfois les termes mêmes, se retrouvent dans les inscriptions des premiers siècles.

Cet opuscule, dans lequel les auteurs du moyen âge, et notamment saint Julien de Tolède (1), ont puisé sans réserves, a été cité avec quelques détails, mais sans commentaires cependant, par deux au-

(1) Ce Père en donne des passages entiers dans son livre intitulé *Prognosticon* (*Bibl. Maz. Patrum*, t. XII, Lugduni, 1677). Voir aussi les fragments que Gratien cite dans son *Decretum*.

teurs modernes : MM. Paul Allard (1) et le docteur Kraus (2). Il avait déjà fourni à M. Ed. Le Blant le sujet de savantes dissertations dans son recueil des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*. M. de Rossi en a fait la base d'un travail dans lequel il examine la croyance des premiers chrétiens sur la protection que les martyrs accordent à ceux qui leur rendent un culte ou qui se font ensevelir près de leurs tombes (3). Enfin tout récemment M. l'abbé Martigny a étudié d'après le *De cura pro mortuis* l'ancien usage de l'ensevelissement près des martyrs (4).

Après les travaux que je viens d'énumérer, il paraîtra sans doute bien téméraire de revenir encore sur un sujet étudié par des hommes aussi compétents. Mais jusqu'à présent le traité de saint Augustin n'a été, pour ainsi dire, envisagé qu'à un point de vue spécial. Il sera peut-être intéressant de le prendre dans son ensemble et d'examiner successivement toutes les questions qu'il soulève, afin d'élucider quelques points un peu obscurs de l'épigraphie chrétienne. — Je commencerai par l'analyse de l'opuscule de saint Augustin.

Le traité du *Soin qu'on doit aux morts* (5), composé vers l'an 421, a été écrit en réponse à une question posée par saint Paulin, évêque de Nole. Une noble veuve avait sollicité et obtenu de saint Paulin que son fils fût enseveli dans la basilique de saint Félix. L'évêque pense qu'il est utile pour un chrétien que son corps repose près des tombeaux des martyrs; mais il veut connaître l'opinion de saint Augustin à ce sujet, car il ne sait trop comment concilier le profit qui peut en résulter pour les défunts avec cette parole de l'Apôtre : « Tous les hommes seront jugés suivant ce qu'ils auront fait pendant leur vie » (§§ 1, 2).

Saint Augustin répond d'abord que les bonnes œuvres des vivants peuvent être de quelque utilité pour les défunts lorsque ceux-ci ont mené une vie édifiante. Puis il fait observer que les livres des Macchabées établissent l'usage de la prière pour les morts, et il déclare que, lors même que l'Écriture sainte serait muette sur ce point, la

(1) *Rome souterraine*, 1<sup>re</sup> édition, appendice, note D, p. 486.

(2) *Die romischen Katakomben*, Fribourg, 1873, in-8.

(3) *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 1875, édit. française, p. 25.

(4) *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, deuxième édition (1877), v<sup>o</sup> *Ad Sanctos*.

(5) Je suis l'édition des œuvres de saint Augustin imprimée par Gaume; Paris, in-8, 1837. Cette édition reproduit du reste les divisions de celle des Bénédictins. Le traité qui nous occupe se trouve dans le tome VI, col. 865 et suiv. (édit. des Bénédictins, tome VI, p. 516 et suiv.).



coutume de l'Église suffirait pour justifier cette pratique (§§ 2, 3). Quant à l'absence de sépulture, elle ne fait éprouver au chrétien aucun dommage : la pompe des funérailles, de même que le lieu et le mode de l'ensevelissement, sont plutôt une consolation pour les vivants qu'un soulagement pour les morts (§ 4). Mais il faut rendre ces devoirs aux défunts afin de témoigner du respect que l'on a pour les fidèles dont le corps a été le temple de Dieu. La sépulture près des tombes des martyrs n'est utile que si les chrétiens sont de la sorte amenés à prier avec plus de ferveur pour ceux qui ont quitté cette vie (§§ 5 à 7).

Les martyrs de la Gaule doivent nous servir d'exemple. Si Dieu a permis la profanation de leurs restes, c'est pour nous montrer que toutes les injures faites à un cadavre ne peuvent causer aucun préjudice à l'âme du défunt ; c'est aussi pour nous faire voir que la certitude que leurs cendres seraient dispersées n'a pas affaibli chez ces martyrs la foi en la résurrection (§§ 8 à 10). L'Écriture sainte loue ceux qui ont eu soin de la sépulture des morts : ils ont, en effet, donné de la sorte une preuve de leur charité envers leurs frères (§ 11).

On raconte, dit ensuite saint Augustin (§ 12), que des morts sont apparus aux vivants afin de demander la sépulture pour leur cadavre. Sans nier le fait, l'évêque d'Hippone conteste que les défunts connaissent ce qui se passe sur la terre. Il entre alors dans une longue dissertation (§§ 12 à 15) sur les apparitions des morts, sur les songes, sur les visions. Après en avoir cherché la cause, il lui paraît que ces phénomènes se produisent par l'intermédiaire des anges (§ 16). Il donne ensuite quelques exemples tirés de l'Écriture sainte (§§ 17, 18).

Saint Augustin est ainsi amené à examiner comment les martyrs connaissent les besoins des fidèles qui les invoquent et comment ils exaucent les prières qui leur sont adressées : il conclut que c'est par une permission spéciale de Dieu, mais il pense que nous ne devons pas trop chercher à pénétrer les secrets d'en haut (§§ 19 et 20).

En résumé, dit l'évêque d'Hippone, nous ne pouvons soulager les défunts que par le sacrifice de l'autel, la prière et l'aumône. Mais ceux-là seuls qui ont vécu saintement profiteront de nos bonnes œuvres. Comme nous ne pouvons scruter la conscience de ceux qui sont décédés, nous devons prier pour tous. Nous qui croyons à la résurrection, nous devons plus que les autres prendre soin du corps des défunts : ce n'est pas un gage du salut éternel que nous leur donnons, mais c'est un devoir d'humanité que nous remplissons.

Ensevelir un chrétien près des martyrs ne peut lui être utile que si les fidèles, en le recommandant à la protection de ces martyrs, offrent à Dieu des prières plus abondantes en sa faveur.

On voit d'après ce sommaire que le traité de saint Augustin vise beaucoup plus de questions que saint Paulin n'en avait soulevé. Il est manifeste que saint Augustin a pris texte de la demande qui lui était posée pour dire sa pensée comme évêque sur plusieurs pratiques et croyances relatives au culte des défunts, croyances qui étaient en usage parmi les fidèles, mais qui ne lui paraissaient pas d'une doctrine et même d'une morale saines.

Le paganisme, en effet, avait eu, sur tout ce qui se rattachait à l'idée de la mort et au culte à rendre aux défunts, des idées absolument différentes de celles qu'avait apportées le christianisme. Il est donc facile de comprendre qu'il se soit glissé dans les croyances chrétiennes quelque vestige des erreurs anciennes. Ces erreurs, dont les inscriptions présentent la trace et dont l'étude jettera une certaine lumière sur le traité de saint Augustin, portaient sur plusieurs points : le défaut de sépulture, le dogme de la résurrection des corps, et l'avantage spirituel que les chrétiens pouvaient retirer de leur ensevelissement près des martyrs. Cette dernière erreur, dont la réfutation est l'objet essentiel du *De cura pro mortuis*, amène saint Augustin à affirmer et à expliquer le dogme de l'intercession des saints, et à établir l'utilité de la prière pour les morts.

Tels sont les différents points que je me propose de passer en revue, laissant, bien entendu, de côté la question des songes et des apparitions, qui rentre dans un tout autre ordre d'idées. Ce travail sera une sorte de parallèle entre les paroles de saint Augustin et les témoignages fournis par l'épigraphie, par les Actes des martyrs, par les livres liturgiques, et en général par tous les monuments qui se rapportent aux origines du christianisme.

## I

Le soin de la sépulture a toujours été pour les anciens un sujet de grandes préoccupations; ils attachaient à l'accomplissement de cet acte une idée religieuse et ils pensaient que l'âme du défunt ne pouvait jouir de la félicité promise aux justes si son corps était privé de sépulture. Bien que complètement réprochée par le christianisme, cette croyance, qui avait jeté des racines profondes dans

le monde païen, était encore quelque peu répandue au v<sup>e</sup> siècle, *opinio utcumque vulgata*, nous dit saint Augustin (1). Le fait est, du reste, amplement prouvé par les violentes attaques et par les insultes que les païens dirigèrent contre les chrétiens lors du sac de Rome, en présence des nombreux cadavres qui durent être laissés sans sépulture. L'évêque d'Hippone répondit à ces reproches et à ces railleries dans son livre de *la Cité de Dieu* : « Le soin des funérailles, dit-il, le mode de sépulture, la pompe des obsèques, sont plutôt une consolation pour les survivants qu'un avantage pour les défunts. » Et il termine par ces mots : « Ainsi, quand ces pieux devoirs ont manqué aux cadavres des chrétiens dans la désolation de Rome ou des autres villes, ce n'est ni une faute de la part des vivants, qui n'ont pu s'en acquitter, ni une peine pour les morts, qui n'ont pu sentir cette privation (2). » Saint Augustin a reproduit toute cette argumentation dans le *De cura*, et dans le cours de ce petit traité il revient plusieurs fois sur le même sujet et répète sous diverses formes cette pensée : le défaut de sépulture ne cause aux fidèles aucun dommage (3). Mais il ajoute aussi, d'accord avec la tradition chrétienne, qu'il faut rendre aux défunts les derniers devoirs, que c'est là un acte d'humanité agréable à Dieu, une œuvre de charité que le chrétien doit accomplir pour que plus tard on en use de même à son égard (4). Si les païens, qui ne croient pas à la résurrection de la chair, prennent tant de soin du corps des défunts, combien davantage les chrétiens ne doivent-ils pas donner, en ensevelissant les morts, la preuve de leur foi dans la résurrection (5) !

Mais il n'était pas besoin de toutes ces recommandations : saint

(1) *De cura pro mortuis*, § 3.

(2) « Proinde ista omnia, id est curatio funeris, conditio sepulturæ, pompa exsequiarum, magis sunt vivorum solatia quam subsidia mortuorum... — Quando ista cadaveribus christianorum in illa magnæ urbis vel etiam aliorum oppidorum vastatione defuerunt, nec vivorum culpa est, qui non potuerunt ista præbere, nec mortuorum poena, qui non potuerunt ista sentire. » (Lib. I, cap. 12, 13.)— Il y avait cependant des philosophes païens qui s'inquiétaient peu de la sépulture, et plusieurs passages des auteurs anciens montrent qu'au besoin on savait fort bien s'en passer. Voy. Virgile, *Æneid.* II, 646; Lucain, *Pharsal.* VII, 723, 819; Pétrone, *Satiric.*, CXV; Sénèque, *Epist.* XCII.

(3) *De cura*, § 11; cf. §§ 12, 22.

(4) *De cura*, §§ 5, 11, 22. — Comparer les expressions de saint Augustin avec celles d'Ulpien au Digeste, *De relig. et sumptibus funer.*, l. 14, § 7 (lib. XI, tit. 7).— Lorsqu'il parle des derniers devoirs à rendre à un défunt, saint Augustin semble craindre qu'on ne donne un sens trop étendu à ses paroles et aussitôt il se hâte de prouver que le défaut de sépulture ne nuit en rien aux morts. Voy. § 5.

(5) *De cura*, § 22.

Augustin nous parle, en effet, de la tristesse que les fidèles ressentait lorsqu'ils savaient devoir être privés de sépulture (1). Les Actes des martyrs mentionnent fréquemment la préoccupation qu'éprouvaient les confesseurs de la foi au sujet du sort qui attendait leurs restes. Les uns priaient leurs amis ou les assistants d'ensevelir leur corps après le supplice (2), d'autres confiaient à prix d'argent ce soin aux exécuteurs (3); les Actes rapportent aussi que des saints apparurent en songe aux fidèles pour leur ordonner d'ensevelir leurs restes (4). C'était aussi un sujet de vive tristesse pour les chrétiens de ne pouvoir recueillir les reliques des martyrs ou de ne pouvoir donner la sépulture à leurs morts (5). La lettre des églises de Vienne et de Lyon et le récit du martyre de saint Polycarpe témoignent de ces regrets (6). Les magistrats romains connaissaient, du reste, fort bien les sentiments des chrétiens qu'on leur amenait pendant les époques de persécution, et ils les menaçaient fréquemment de la privation de la sépulture, s'ils ne consentaient à sacrifier aux faux dieux. Beaucoup de ces menaces furent mises à exécution, et les restes d'un grand nombre de martyrs furent jetés en pâture aux chiens et aux oiseaux de proie, leurs corps engloutis dans les

(1) *De cura*, § 9.

(2) *Acta S. Torpetus* (*Acta SS. Maii*, t. IV, p. 9). — *Acta S. Eustratii* (Surius, III Dec.). — *Acta S. Mennæ* (Surius, XI Nov.). — *Acta S. Sabini* (Surius, XIII Mart.)

(3) *Acta S. Fortunatæ* (*Acta SS. Octobr.*, t. VI, p. 455). — *Acta SS. Victoris et Coronæ* (Surius, XIV Maii).

(4) *De cura*, § 12.

(5) *De cura*, § 10. — Voy. aussi *Acta SS. Octobr.*, t. XII, p. 469; Bruxelles, 1867. *Martyr. Romanum*, 15 Maii (S. Necander). — Sur l'empressement des fidèles à ensevelir les martyrs, cf. Aringhi, *Roma subterr.*, lib. I, cap. XI seqq. (t. I, p. 36 et suiv., Paris, 1659). Il faut cependant remarquer que les chrétiens n'ont pas toujours eu le courage de donner la sépulture aux corps des martyrs: quelques-uns avaient été mis à mort pour ce motif (saint Necander, sainte Anastasie, sainte Basilissa, etc.), et la perspective d'un sort semblable effrayait les survivants. Nous lisons dans les Actes de saint Urbain: « *Ministri diaboli jactaverunt corpus S. Luciani de tribunali ante conspectum sanctorum; quod quidem nemo Christianorum, propter tyrannorum edictum, ausus est sepellire. Veniens igitur noctu Fortunatus presbyter tulit corpus et sepelivit in crypta in cœmeterio Prætextati XII kalendas Junii.* » (*Acta SS. Maii*, t. VI, p. 13.) — Cf. *Acta S. Saturnini* (Ruinart, *Acta sincera*, t. I, p. 804, édit. Galura).

Un témoignage indirect sur le même sujet est aussi fourni par le passage suivant d'une lettre du clergé de Rome à l'église de Carthage: « *Et quod maximum est, corpora martyrum aut ceterorum, si non sepellantur, grande periculum imminet eis quibus incumbit hoc opus.* » (Inter D. Cypriani opera, *Epist.* II.) — Voir Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiterj*, p. 233.

(6) Eusèbe, *Hist. eccles.*, V, 1, *ad fin.* — *Martyrium Polycarpi*, XVII, édit. Héfélé.

rixières ou dans la mer, leurs membres brûlés et leurs cendres dispersées aux quatre vents, afin que les chrétiens se trouvassent dans l'impossibilité de les recueillir, de leur donner une honorable sépulture et de leur rendre le culte habituel (1). Mais ce n'était pas encore là le seul but que poursuivaient les païens ; ils espéraient, en détruisant le corps des martyrs, les empêcher de ressusciter. L'épître des églises de Lyon et de Vienne est le premier document qui nous signale ce fait (2), et il faut reconnaître que les magistrats romains avaient bien calculé leurs coups. Dans deux savants mémoires (3), M. Ed. Le Blant donne d'intéressants détails sur la croyance au dogme de la résurrection de la chair. Il nous montre la lutte qui s'est engagée pendant de longs siècles entre les païens et les chrétiens à ce sujet, les objections des uns, les réponses des autres, les doutes de quelques-uns. Il n'est guère de dogme qui ait plus difficilement conquis droit de cité : il est attaqué par un grand nombre, dit saint Cyrille de Jérusalem (4), et nous pouvons voir dans les *Actes des Apôtres* (5) et dans les *Épîtres* de saint Paul (6) les difficultés qu'on lui opposait dès l'origine du christianisme. Saint Augustin combat ces objections à son tour (7); et il explique que Dieu a permis que les restes des martyrs fussent jetés au vent afin que la

(1) *De cura*, §§ 8, 10. — Eusèbe, *Hist. eccles.* V, 1. — Tertullien, *Apolog.*, 37. — Surius, *VII Januar.* (S. Lucianus); *XX Januar.* (S. Sebastianus); *IX Mart.* (XL martyres); *III Maii* (SS. Alexander et Antonina); *VIII Sept.* (S. Hadrianus), etc. — Ruinart, *Acta sincera, Passio S. Saturnini*, § V; *S. Claudii et soc.*, § V; *S. Pionii*, § XXI; *S. Fructuosi*, §§ III, IV, VI, VII; *S. Tarachi*, § VII. — Prudence, *Peristeph. hymn. VI. S. Fructuosi*, v. 136.

(2) « Igitur martyrum corpora... tandem cremata et in cineres redacta, in fluentis Rhodani alveum sparsa sunt ab impiis, ne ullæ delocaps eorum reliquie in terris superessent. Atque id agebant prorsus quasi Deo superiores et resurrectionem illis adimere possent : ut, quemadmodum ipsi dicebant, ne spes quidem ulla resurgendi eis relinqueretur; qua freti novam quamdam ac peregrinam nobis invehunt religionem et gravissima quæque tormenta contemnunt, promptique et alacres mortem subeunt. Videamus nunc an sint resurrecturi et utrum adesse ipsis Deus suus ac de manibus nostris ipsos eripere valeat. » (Ruinart, *Acta sincera : Epist. eccl. Vienn. et Lugdun.*, § XVI.) — Cf. *Acta S. Saturnini*, § VI (Ruinart, *ibid.*, t. I, p. 306).

(3) *D'un argument des premiers siècles contre le dogme de la résurrection* (extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, 1862). — *Les Martyrs chrétiens et les Supplices destructeurs du corps* (extrait de la *Revue archéologique*, 1874).

(4) *Catech.* XVIII, 1 : ὑπὸ πολλῶν μὲν ἀντιλεγόμενον.

(5) *Act.* XVII, 32; XXVI, 24.

(6) I Cor. xv, 12-21; II Timoth. iii, 18.

(7) *De cura*, § 4. Ce passage est extrait de la *Cité de Dieu*; voy. aussi les chapitres 20 du livre XX, et 4 et 20 du liv. XXII de ce dernier ouvrage.

foi des chrétiens en la résurrection ne fût pas affaiblie par la destruction de leurs corps (1). Les objections des païens laissèrent cependant des doutes dans l'esprit des chrétiens, et la conservation de leurs restes parut à un grand nombre nécessaire pour pouvoir participer à la résurrection. Une curieuse épitaphe signalée par M. Ed. Le Blant met le fait en pleine lumière. En voici la fin :

ADIVRO VOS OMNES XPIANI  
 [ET TE CVSTVDE BEATI  
 IVLIANI PER DO ET PER TREMENDA DIE  
 IVDICII VT] HVNC SEPVLCR[VM VIOLARI  
 NVNQVAM PERMITTATIS SED CONSERVETur  
 VSQVE AD FINEM MVNDI VT POSIM  
 SINE IMPEDIMENTO IN VITA REDIRE  
 CVM VENERIT QVI IVDICATVRVS EST VIVOS  
 ET MORTVOS] (2).

Comme l'a montré M. Ed. Le Blant (3), il faut expliquer par le même sentiment de crainte les anathèmes et les imprécations que l'on rencontre si fréquemment dans les épitaphes chrétiennes contre les violateurs des tombeaux. D'autres marbres aussi, en témoignant de la croyance des uns, montrent que la foi chancelait chez les autres; et je pense que les inscriptions qui y furent gravées ont eu quelquefois pour but de distinguer des hérétiques les fidèles dont ils recouvraient la tombe (4).

(1) « Postremo ne fides resurrectionis consumptionem corporum reformidaret;... nihil ad detrimentum saltem ipsorum corporum, quominus integra resurgerent pertinere. » *De cura*, §§ 10, 8.

(2) Ed. Le Blant, *les Martyrs chrétiens*, etc., p. 10 du tirage à part. (Inscription provenant de Côme et datant des dernières années du VI<sup>e</sup> siècle. — Cette inscription, qui était entière au temps de Peiresc, a été mutilée depuis. Les mots placés entre crochets sont tirés du manuscrit de Peiresc.)

(3) *D'un argument des premiers siècles contre le dogme de la résurrection*, p. 8 du tirage à part.

(4) Une inscription porte QVAE CREDIDIT RESVRRECTIONEM (anno 493; de Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 401); la phrase de *Job*, XIX, 25, 26, est répétée plusieurs fois sur des inscriptions, soit en entier, soit en partie : CREDO QVIA REDEMPTOR MEVS VIVET, etc. (Jacutius, *Bonusæ et Mennæ tit.*, p. 57; Hübner, *Inscr. Hispania christ.*, n° 95; Böck, *Corp. inscr. Græc.*, dissert. sub n° 9878). — Cf. de Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 497, n° 1087; Damasus, *Carm.* XXXIV; Marini, *Arvali*, p. 266, p. 492; Fabretti, *Class.* X, n° 595, etc. — M. l'abbé Martigny voit dans le soin si exclusif des chrétiens pour la sépulture personnelle une preuve du respect dû à

## II

Si les chrétiens se préoccupaient beaucoup d'obtenir une sépulture honorable pour leurs restes mortels, ils n'attachaient pas une moins grande importance à la question du lieu de l'ensevelissement, et le voisinage des tombes des saints était pour eux d'un grand attrait. Ce désir qu'éprouvaient les fidèles d'être ensevelis auprès des tombeaux des martyrs est établi de la manière la plus nette par les monuments de l'antiquité chrétienne; ce n'est pas seulement dans les écrits des Pères de l'Eglise que nous en trouvons la preuve : les inscriptions et les cimetières fournissent aussi des témoignages très-explicites.

Il convient, en effet, de se rappeler que pendant l'âge des persécutions les restes des martyrs étaient ensevelis dans les catacombes, et que les corps de ces confesseurs de la foi, déposés dans les *cubicula*, devenaient le centre d'agglomérations sépulcrales souvent fort étendues (1). Le savant M. Ed. Le Blant a signalé le même fait pour différentes églises de la Gaule : le sanctuaire était occupé par des sépultures qui devenaient de plus en plus serrées à mesure qu'elles se rapprochaient de l'autel (2). A Rome même, les traces en sont encore plus sensibles, et il n'est pas rare de voir dans les *cubicula*

des corps qui avaient été le temple de l'Esprit saint, bien plus que l'indice de la vaine crainte de voir leur résurrection devenue impossible par la dispersion de leurs membres, « erreur, dit-il, qui put bien entrer par exception dans quelques esprits grossiers, comme semblent l'indiquer certains monuments épigraphiques, mais contre laquelle proteste toute la tradition catholique. » (*Dict. d'archéol. chrét.*, 2<sup>e</sup> édit., p. 38-39, v<sup>o</sup> *Anathème*, § II.) Je ne saurais partager entièrement l'opinion du savant archéologue chrétien. Assurément ces doctrines erronées sur le dogme de la résurrection ne furent pas professées par la majorité des chrétiens, mais un nombre assez grand d'entre eux s'y laissa entraîner, comme le prouvent les imprécations inscrites sur les tombes, et les luttes que les Pères de l'Eglise eurent à soutenir. Le passage de Minutius Félix que cite M. l'abbé Martigny ne me convainc pas davantage : après la paix de l'Eglise, le dogme de la résurrection, qui n'avait pu être accepté par les païens, devait être moins bien compris par les nouveaux chrétiens qui embrassaient une religion devenue sans danger pour eux ; la foi était alors moins robuste qu'au temps des persécutions, et il se produisit une sorte de mélange de christianisme et de paganisme qui amollissait les âmes aussi bien que les croyances. Du reste, comment expliquer, sinon par l'existence d'une erreur qui devait être assez répandue, que les marbres postérieurs au 1<sup>er</sup> siècle portent seuls la mention expresse CREDIT RESURRECTIONEM ou une formule aussi absolue ?

(1) P. Allard, *Rome souterraine*, 1<sup>re</sup> édit., p. 59-60.

(2) Ed. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 432, note; t. II, p. 607 (additions); *Manuel d'épigraphie chrétienne*, p. 150.

des fresques dégradées et des parois entaillées pour faire place à un *loculus* qui témoigne à la fois de la dévotion du défunt pour le saint près duquel il repose, et d'un souverain mépris pour les œuvres d'art dont la piété des premiers fidèles avait orné la sépulture des martyrs (1). Ces dégradations regrettables ne furent commises que depuis le IV<sup>e</sup> siècle : c'est qu'en effet l'administration des catacombes, à cette époque, était passée des mains des prêtres à celles des *fossores* (2), et à partir de ce moment, au lieu de se continuer avec l'unité de plan qui avait présidé aux travaux pendant l'ère des persécutions, les excavations furent faites sans ordre, sans suite, selon les caprices de chacun. Il n'est pas inutile d'ajouter qu'après l'avènement de Constantin, et lorsque l'Eglise fut officiellement reconnue par l'Empire romain, l'usage disparut peu à peu d'enterrer les fidèles dans les catacombes : les ensevelissements avaient lieu dans des cimetières à ciel ouvert, et le percement de nouvelles galeries dans les cimetières souterrains ne tarda pas à s'arrêter complètement.

L'architecture même des catacombes a donc son enseignement ; à son tour l'épigraphie chrétienne apporte un grand nombre de preuves dans la question qui nous occupe. Nous lisons sur des marbres de Rome : IN CRVPTA NOBA RETRO SAN | CTVS (3); DVLCIS ANIMA MANET HIC POLOCRONI | IN LOCO SANCTO (4); SERPENTI | VS EMIT LOC | M A QVINTO | FOSSORE AD | SANCTVM C | RNELIVM (5); *intra tua* SANCTE POSVERVNT LIMINA MARTYR (6); PARAVERVNT SIBI LOCVM AT IPPO- LITV (7); GAVDIOSA DEPOSITA | IN BASILICA | DOMINI FELICIS (8); KATEΘAIMHN IC TO AGEION MAPTYPIN (9); HVIC SANCTO LOCO SEPVLTVS (10); AD SANCTVM PETRVM APOSTOLVM (11); ELEGI SANCTI IANITOR ESSE LOCI (12); ENΘΑΔΕ

(1) De Rossi, *Bull. d'archéol. chrét.*, 1863, p. 2. Voy. aussi les planches de la *Roma sotterranea* du même auteur.

(2) Allard, *Rome souterraine*, 1<sup>re</sup> édit., p. 138.

(3) Boldetti, *Osservaz.*, p. 53.

(4) *Ibid.*, p. 58.

(5) De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, tav. XXVIII, n° 2.

(6) De Rossi, *Bulletin d'archéol. chrét.*, 1875, p. 30, édit. française.

(7) Marchi, *Monumenti delle arti crist. primit.*, t. I, p. 150.

(8) Aringhi, *Roma subterr.*, t. I, p. 214.

(9) Lupi, *Epitaph. Severæ mart.*, p. 34.

(10) Marini, *Arvali*, t. II, p. 505.

(11) Aringhi, *Roma subterr.*, t. I, p. 204.

(12) De Rossi, *Bulletin*, 1864, p. 33.



ΠΑΥΛΑΙΝΑ | ΚΕΙΤΑΙ ΜΑΚΑΡΩΝ | ΕΝΙ ΧΩΡΩ (1); LVGIVS  
VRBANVS HVIC (sanctæ Cæcilie) PONTIFICES SOCIAN-  
TVR (2).

Hors de Rome, nous trouvons des inscriptions analogues :

SANCTORVMQVE CVPIS CARA REQVIESCERE TERRA (3);  
MARTYRIS AD FRONTEM RECVBENT QVAE MEMBRA SE-  
PVLCHRO (4); LOCVM QVEM SIBI COMPARABERVNT IN ORA-  
TORIV | SANCTI ALEXANDRI (5); IN XPO VIVENS AVXI-  
LIANTE LOCO | NAZARIVS NAMQVE PARITER VICTORQVE  
BEATI LATERIBVS TVTVM REDDVNT MERITISQVE CORO-  
NANT (6); SANCTORVM GREMIS COMMENDAT MARIA COR-  
PVS (7); REQVIESCUNT MEMBRA SACRATO | PRO MERITIS  
DEVOTA LOCO (8); COMMENDANS SANCTIS ANIMAM COR-  
PVSQVE FOVENDVM (9); CVIVS CORPVS PRO FORIBVS  
MARTYRORVM CVM | LOCULO SVO PER PRESBYTERVM  
HVMATV E (sic) (10); LEONTIA BENE | MERITA TEGET  
HA | EC SEDES CVI TALE | SEPVLCHRVM | SANCTA BEATO  
| RVM MERITO VI | CINIA PRAESTAT (11); I · HOC · SANC-  
TORVM · LO | CO · REQVIESCIT · PISINIO (12); *in hoc sancto*  
ET RELIGIOSO LOCO POSITA EST LICINIA (13); AD SANCTA  
MART... (14).

En Gaule, on rencontre l'expression du même sentiment : POSI-  
TVS | EST AD SANCTOS (15); MERVIT SANCTORVM SOCIARI  
SEPVLCRIS (16); ET LICET ANTE PEDES MARTINI CON-

(1) Aringhi, *Roma subterr.*, t. I, p. 122-123.

(2) Mai, *Collect. Vaticana*, t. V, p. 46, 1 (inscript. du ix<sup>e</sup> ou du x<sup>e</sup> siècle).

(3) A Milan; Gruter, 1055, 0.

(4) A Milan; Gruter, 1055.

(5) A Tibur; Lupi, *Epil. Sever. mart.*, p. 26.

(6) A Verceil; Gazzera, *Inscr. crist. del Piemonte*, p. 101.

(7) A Verceil; Gazzera, *loc. cit.*, p. 97.

(8) A Verceil; Gazzera, *loc. cit.*, p. 98.

(9) Piémont; Gazzera, *loc. cit.*, p. 103.

(10) A Catane; Muratori, *Nov. Thes. inscr.*, 1916, 4.

(11) A Aquilée; Mommsen, *Corp. inscr. lat.*, t. V, n° 1678.

(12) A Aquilée; Mommsen, *ibid.*, n° 1698.

(13) A Vérone; Maffei, *Museum Veron.*, p. CLXXIX.

(14) Maffei, *loc. cit.*, p. CCLXXIX, 7.

(15) A Lyon; Ed. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 61.

(16) A Trèves; Ed. Le Blant, *loc. cit.*, n° 293.

TVMVLETYR (1); SOCIATA M · S (2); AD SANCTVM MARTYRE (3).

Je citerai encore l'inscription suivante en Espagne : MALVI ABERE SACRVM LOCVM (4); l'épithaphe d'Uranius Satyrus, frère de saint Ambroise : VRANIO SATYRO SVPREMVM FRATER HONOREM | MARTYRIS AD LAEVAM DETVLIT AMBROSIVS (5); les inscriptions funéraires de Grégorius et de Nonna, parents de saint Grégoire de Nazianze :

Γείτονες εὐμενέοιτε, καὶ ἐν κόλποισι δέχοιθε  
Μάρτυρες διμετέροις αἵμα τὸ Γρηγορίου (6).

Ψυχὴ μὲν πνεύρασσα πρὸς οὐρανὸν ἦλυθε Νόννας,  
Σῶμα δ' ἄρ', ἐκ νηοῦ Μάρτυρι παρθέμεθα.

Μάρτυρες ἀλλ' ἐπέδεχθε θῶος μέγα, τὴν κολύμοχθον  
Σάρκα, καὶ διμετέροις αἵμασιν ἐσπομένην (7).

Les inscriptions que je viens de citer sont toutes postérieures à la paix de l'Eglise; mais on ne saurait douter que le sentiment qu'elles expriment n'ait existé de tout temps chez les fidèles. « La destination première de la catacombe, dit M. de Pressensé (8), était de grouper autour des corps vénérés des martyrs les sépultures chrétiennes. »

Saint Maxime de Turin parle, du reste, de la sépulture près des martyrs comme d'une coutume ancienne : *a majoribus nostris provisum est ut sanctorum ossibus nostra corpora sociemus*, dit-il (9); et le Martyrologe romain (10) comme le *Liber pontificalis* (11) viennent confirmer l'antiquité de cet usage.

(1) A Tours; Ed. Le Blant, *loc. cit.*, n° 184.

(2) « Sociata martyribus », à Cologne; Ed. Le Blant, *loc. cit.*, n° 854. Il faut rapprocher de cette inscription celle qu'on lit sur un marbre de Ratisbonne : QUIESCENTI IN PACE MART[Y]RIBVS SOCIATAE. Ed. Le Blant, *loc. cit.*, t. I, p. 472-473.

(3) A Arles; Ed. Le Blant, *loc. cit.*, n° 528. Cf. n° 242, 412, 492, et dans Mai, *Collect. Vat.*, t. V, p. 360, l'épigraphie d'Algasius, comte d'Aquitaine.

(4) Hübner, *Inscr. Hispan. christ.*, n° 158.

(5) Gruter, 1167, 2.

(6) Muratori, *Anecd. græca*, t. I, p. 61.

(7) Muratori, *loc. cit.*, p. 91-92.—Voyez encore : Muratori, *Anecd. græca*, t. I, p. 44; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 123; de Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n° 1097; Gruter, 1167, 4.

(8) *Histoire des trois premiers siècles de l'Église*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 111. Cf. *La vie ecclésiastique, religieuse et morale des chrétiens aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles*, p. 545.

(9) *Homil. in nat. SS. Taurin.* (Biblioth. Max. PP., t. VI, p. 41; Lugduni, 1677).

(10) *Martyr. Rom. XXX Junii* (S. Lucina).— Cf. Surius, *XX Januar.* (S. Sebastianus).

(11) *Lib. Pontific.*, in *Marcellinum* (Bianchini, t. I, p. 24).

Assurément la foi catholique avait inspiré ce sentiment qui remonte, d'après le témoignage des catacombes, au berceau même du christianisme. Mais il n'est pas sans intérêt d'examiner quels furent les motifs qui guidèrent les fidèles et quelle espèce de profit ils espéraient retirer de leur ensevelissement auprès des saints. La croyance à l'intercession des saints se présente tout naturellement comme un de leurs principaux mobiles. M. de Rossi explique avec beaucoup de raison que les tombes des martyrs étant plus que les autres des centres de prière et de réunion, où l'on célébrait les saints mystères, les sépultures des fidèles devaient peu à peu se grouper les unes à côté des autres autour des corps de ces confesseurs de la foi (1) : le chrétien pensait ainsi avoir plus souvent part aux prières que les vivants adressaient à Dieu par l'intermédiaire du saint. D'autre part, la confiance que les fidèles puisaient dans l'intercession d'un martyr était souvent la conséquence de la dévotion particulière qu'ils avaient eue pour lui pendant leur vie. C'est ainsi que nous voyons sainte Eustelle se faire enterrer près de saint Eutropius (2), et Constantine ou Constance, fille de Constantin le Grand, se préparer un tombeau près de la basilique de sainte Agnès (3). Saint Maxime de Turin disait aussi : « Les martyrs veillent sur nous pendant notre vie, et au moment de la mort ils viennent recevoir notre âme : dans le premier cas, c'est pour nous préserver de la peste du péché; dans le second, c'est pour nous soustraire à l'horreur de l'enfer.... En reposant auprès des martyrs nous évitons les ténèbres de l'enfer... Si les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir contre l'apôtre et martyr Pierre, quiconque est réuni à un martyr n'est pas sous l'empire du tartare. Les puissances infernales n'ont en effet aucune action contre les martyrs (4). »

Nous retrouvons ces paroles de saint Maxime dans l'inscription suivante de Trèves :

VR SINIANO SVB DIACONO SVB HOC TVMVLO OSSA QVIES

(1) De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 84.

(2) *Acta SS. Aprilis*, t. III, p. 735. — Du Saussay, *Martyr. Gallic.*, XXI Maii (S. Eustella).

(3) *Acta S. Agnetis*, § XVI (*Acta SS. Januarii*, t. II, p. 353; Antwerp., 1643).

(4) « In corpore nos viventes custodiunt martyres et de corpore recedentes excipiunt : hic ne peccatorum labes assumat; ibi ne inferni horror invadat.... Cum sanctis ergo martyribus quiescentes evadimus inferni tenebras.... Si ergo apostolo et martyri Petro inferni porta non prævalet, quisquis sociatur martyri, tartaro non tenetur. Martyres enim inferni porta non possidet. » (*Homil. in natal. SS. Taurinorum*; *Bibl. Max. PP.*, t. VI, p. 41.)

CVNT QVI MERVIT SANCTORVM SOCIARI SEPVLCRIS | QVEM  
NEC TARTARVS FVRENS NEC POENA SAEVA NOCEBIT (1), etc.

Si la présence du martyr mettait le défunt à l'abri des attaques du démon, son intercession n'était pas moins puissante pour défendre l'âme de son protégé devant le tribunal de Dieu, et pour lui rendre plus favorable la justice divine. Une inscription de Verceil nous en donne la preuve :

IN XPO VIVENS AVXILIANTE LOCO

.....  
O FELIX GEMINO MERVIT QVI MARTYRE DVCI  
AD DM MELIORE VIA REQVIEMQVE MERERI (2).

Voici enfin ce que porte une inscription du IV<sup>e</sup> siècle, trouvée dans la basilique de Saint-Laurent *in agro Verano* : PRO VITAE SVAE | *tes*TIMONIVM SANCTI MARTYRES APVD DEVM ET ✠ ERVNT ADVOCATI (3).

Saint Maxime de Turin, dans l'homélie que j'ai déjà citée, recommande aux chrétiens la dévotion envers les martyrs : « Mes frères, dit-il, vénérons pendant notre vie ces martyrs que nous pouvons avoir pour défenseurs après notre mort (4). » Et saint Ambroise s'écrie à son tour : « J'ai des reliques que je puis embrasser; j'ai un tombeau sur lequel je peux me faire ensevelir, et je crois me recommander davantage à Dieu si je repose au-dessus des ossements d'un saint (5). »

La présence du corps d'un martyr avait encore un autre résultat : c'était de protéger les tombeaux environnants. Il est vraisemblable que, à l'imitation du prophète de Samarie (6), les chrétiens cherchè-

(1) Ed. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 293 (t. I, p. 396). — Le même sentiment est exprimé dans une épitaphe de Vienne (Ed. Le Blant, *ibid.*, n° 492, t. II, p. 218-219) : SI MAGNA PATRONIS | MARTYRIBVS QVAERENDA QVIES SANCTISSIMVS ECCE | CVM SOCIIS PARIBVSQVE SVIS VINCENTIVS AMBIT | HOS ADITOS SERVATQVE DOMVM DOMINVMQVE TVETVR | A TENEBRIS.

(2) Gazzera, *Iscriz. crist. del Piemonte*, p. 101.

(3) De Rossi, *Bullett. di arch. crist.*, 1864, p. 34.

(4) S. Maximus, *Hom. in nat. SS. Taurinorum* (Bibl. Max. PP., t. VI, p. 41).

(5) S. Ambrosius, *De excessu fratris sui Satyri*, § 18. — Cf. *Theodoret. Cyri episc. apud Rosweid., Vitæ Patrum*, lib. IX, cap. 21; Marini, *Papiri diplom.*, p. 99. On peut aussi rapprocher de ces textes les peintures des catacombes données par M. de Rossi dans son *Bulletin d'archéologie chrétienne* (1863, p. 76; 1875, fasc. I, pl. I; édit. française).

(6) III Reg. XIII, 24, 32, et IV Reg. XIII, 16, 18. — S. Augustin, *De cura*, § 9.

rent à empêcher la violation de leur sépulture en la mettant sous la protection immédiate d'un martyr, et à préserver de la sorte leurs restes contre des profanations que les imprécations les plus terribles étaient impuissantes à réprimer (1). Plusieurs inscriptions font mention de ce patronage que les saints devaient étendre sur le corps des défunts (2).

Des inscriptions qui nous sont restées ressortent encore deux faits : le premier, c'est que les fidèles considéraient le sang des martyrs comme capable de laver les souillures de ceux qui reposaient près d'eux. L'épithaphe d'Uranus Satyrus, frère de saint Ambroise, exprime cette pensée :

VRANIO SATYRO SVPREMVM FRATER HONOREM  
MARTYRIS AD LAEVAM DETVLIT AMBROSIVS  
HAEC MERITI MERCES VT SACRI SANGVINIS HVMOR  
FINITIMAS PENETRANS ABLVAT EXVVIAS (3).

En second lieu, le chrétien espérait ressusciter aux côtés du martyr près duquel il serait enseveli.

FVNERE PERFVNCTVM SANCTIS COMMENDO TVENDVM  
VT CVM FLAMMA VORAX VENIET COMBVRERE TERRAS  
COETIBVS SANCTORVM MERITO SOCIATVS RESVRGAM

nous dit une inscription d'Espagne (4) ; et une épithaphe de Vienne

(1) « Execrationes illæ contra sepulcrorum violatores, quos leges nullæ civiles aut ecclesiasticæ coercere unquam potuerunt. » (Lupi, *Épithaph. Severæ martyris*, p. 34.) — Ces formules d'anathème deviennent très-fréquentes à partir du v<sup>e</sup> siècle, par suite des invasions des barbares. (Damasus, *Carm. XXVIII*). Pour les inscriptions qui les mentionnent, voir Lupi, *loc. cit.*, p. 24; Gazzera, *Inscr. crist. del Piemonte*, p. 47; Oderici, *Sylloge veterum inscriptionum*, p. 256; *Inscript. Siciliae*, p. 250, n<sup>o</sup> XXXII; Muratori, 1923, 2; 1949, 3; 1975, 10; de Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 515, 568; Hübner, *Inscr. Hispan. christ.* n<sup>o</sup> 29; Mai, *Coll. Vaticana*, t. V, p. 411, 8; Ed. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, n<sup>os</sup> 13, 216, et les exemples qu'il cite p. 290-292.

(2) MARTYRIBVS DOMINI ANIMAM CORPVSQVE TVENDO (Gazzera, *Inscr. crist. del Piemonte*, p. 80); COMMENDANS SANCTIS ANIMAM CORPVSQVE FOENDVM (*ibid.*, p. 103); SANCTORVM GREMIIS COMMENDAT MARIA CORPVS (*ibid.*, p. 97).

(3) Gruter, 4167, 2.— Cf. Muratori, *Anecd. græca*, t. I, p. 91-92. Saint Paulin de Nole dit aussi : « Quem Complutensi mandavimus urbe propinquis Coniunctum tumuli fœdere martyribus : Ut de vicino sanctorum sanguine ducat, Quo nostras illo purget in igne animas. Forte etenim nobis quoque peccatoribus olim Sanguinis hæc nostri guttula lumen erit. » (*De obitu Celsi pueri*, édit. Rosweid., p. 633, v. 605-611.)

(4) Hübner, *Inscr. Hispan. christ.*, n<sup>o</sup> 158.

porte la mention RESVRRECTVRVS CVM SANCTIS (1). Théodoret rapporte que saint Jacques réunit des reliques des martyrs, voulant vivre en compagnie des saints et ressusciter avec eux (2). Et si nous descendons à une époque moins éloignée, nous trouverons ce sentiment manifestement exprimé dans la Vie de saint Bernard (3).

Eviter l'enfer, protéger leur sépulture contre toute profanation, ressusciter aux côtés du saint dans lequel on avait placé sa confiance, et avoir au moment du jugement un défenseur devant le tribunal de Dieu; être, enfin, plus facilement admis à jouir de la gloire éternelle; tels étaient donc les motifs qui faisaient désirer au chrétien d'être enseveli près des martyrs.

Ces précieux avantages ne devaient-ils pas inspirer aux fidèles un soin jaloux de leur sépulture et ne pouvaient-ils pas amener quelques âmes, insuffisamment pénétrées de l'esprit chrétien, à croire, comme les païens, que le bonheur de la vie future dépendait du mode d'ensevelissement? C'est ce qui arriva en effet, comme nous l'avons vu précédemment au sujet du dogme de la résurrection de la chair, et le traité *De cura pro mortuis* nous montre à son tour que des abus s'étaient glissés dans l'ancienne pratique des fidèles.

G.-M. TOURRET.

(La suite prochainement.)

(1) Ed. Le Blant, *Inscr. chréti. de la Gaule*, n° 419 (tome II, p. 81) et l'inscription qui est citée. — L'épithaphe de ce Cynegius dont la sépulture a motivé le traité *De cura pro mortuis* porte, suivant la restitution donnée par M. de Rossi (*Bull. d'archéologie chréti.*, 1875, p. 34 de l'édition française): *Felici merito HIC SOCIABITVR ANTE TRIBVNAL*.

(2) « Cum multos quidem prophetas, multos autem apostolos, maxime autem plurimos martyres undique collegisset, eos posuit in una arca, volens simul habitare cum populo sanctorum et desiderans cum eis resurgere et dignari Dei contemplatione. » *Theodoreti Philoth., apud Rosweid., Vitæ Patrum*, lib. IX cap. 21.

(3) Gaufrid., *Vita S. Bernardi*, lib. V, cap. 2. Cité par Boldetti, *Osservazioni*, p. 56.

---

REMARQUES  
SUR  
QUELQUES TEXTES GALLO-ROMAINS  
DES ALPES-MARITIMES  
QUI PORTENT DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

---

Le département des Alpes-Maritimes, qui est un des plus riches en textes anciens, n'a été jusqu'à ce jour exploré par des archéologues que dans sa partie méridionale, où les transports offrent une certaine facilité. Chargé, en mai 1876, d'une mission d'exploration scientifique dans ce département, je détache de mon rapport sur l'épigraphie antique les quelques paragraphes qui suivent, pour en faire un tout ayant trait à la géographie ancienne. Dans mon rapport, ces textes sont séparés les uns des autres et peuvent passer inaperçus ; j'ai pensé qu'il pouvait être bon de les rapprocher.

Je ferai prochainement des travaux analogues sur les milliaires que j'ai recueillis, et sur les divinités connues et inconnues dont j'ai relevé les noms.

I

Sur le versant nord du Cheiron, à deux heures de marche du village de Roquesteron et près du lieu connu dans le pays sous le nom de Vegay, l'on rencontre de grands bois de sapins et de hêtres séculaires, qui couvrent à l'est plusieurs lieues d'étendue. De nombreuses sources, qui tantôt se précipitent fougueusement au travers des

rocs énormes détachés des sommets supérieurs et tantôt courent paisiblement sur des tapis de mousses où elles forment de petits lacs, font de cet endroit l'un des points les plus agréables du département. Depuis longtemps déjà, j'avais entendu dire par les habitants du pays qu'on y voyait une ou plusieurs inscriptions indéchiffrables, et deux fois, malgré l'absence absolue de chemins, je m'étais rendu en ces lieux sans pouvoir jamais découvrir les textes dont on me parlait; lorsque enfin, il y a deux mois environ, j'y rencontrai un berger, qui me donna des indications tellement précises que je finis par mettre la main dessus.

C'est dans une clairière située au pied d'une falaise de douze à quinze mètres, à côté d'une source dont les eaux ont couvert les environs de tufs, que je découvris à grand'peine une pierre presque brute, sur laquelle, malgré une puissante végétation de lichens et de mousses, je reconnus la trace de quelques caractères. Un simple lavage à l'aide d'une brosse de chiendent suffit pour faire ressortir en entier l'inscription qui va suivre, dont le dernier mot de l'avant-dernière ligne seul était un peu altéré; le reste de l'inscription est d'une netteté absolue et ne laisse aucun doute. Les lettres ont quatre centimètres de hauteur et sont peu soignées.

FAGO DEO  
C SECVNDVS  
CF·PATERNVS  
EXPAG·STAR  
VIC·VEL  
GRAV·INF·I·I<sup>o</sup>////  
V S L M

Tout l'intérêt de l'inscription réside dans les quatrième et cinquième lignes de ce texte; quels sont ce *pagus Star.* et ce *vicus Vel.*? Le nom du village de Roquesteron offre trop d'analogie avec le sigle *Star* pour que l'on puisse chercher ailleurs; quant au mot *Vel*, il me semble pouvoir être appliqué indifféremment à deux quartiers qui se trouvent au nord-est de ce village; l'un se nomme Velacié, l'autre Velostine. Voici donc comment je lis ce texte:

- « Fago Deo, Caius Secundus Caii filius Paternus ex pago Star(oni), vico Vela(cio) (ou Velostino), gravi infirmitate liberatus, votum solvit libens merito. »



Je pris de cette inscription deux bons estampages et je cherchai aux alentours la seconde pierre qui m'avait été désignée; je ne cherchai pas longtemps et presque immédiatement je trouvai, gravée sur la falaise elle-même, tout à côté de la source, l'inscription suivante :

**BIBE MVLTOS ANNOS BIBAS**

Ce qui, rapproché de l'inscription ci-dessus, laisserait croire que ces eaux étaient considérées par les Gallo-Romains de ces régions comme possédant des vertus curatives.

Cette source était-elle consacrée au dieu *Fagus*, qui paraît être la divinisation du hêtre, ou bien le mot *Fagus* est-il un nom topique de divinité? Les deux opinions peuvent, ce me semble, se soutenir, et peut-être sont-elles vraies toutes deux. Je n'entrerai pas, faute de matériaux suffisants, dans cette discussion; mais je rappellerai seulement que ce n'est pas la première fois que le dieu *Fægus* est mentionné en France; je ne citerai à l'appui que l'inscription suivante trouvée à Tibiran (Hautes-Pyrénées), dans la propriété du baron d'Agos, et conservée dans la belle collection de son propriétaire :

**FAGO  
DEO  
BONXVS  
TARINIF**

A la suite de cette découverte, je me rendis à Roquesteron dans le but d'y rechercher quelques traces du séjour des Romains. Mes recherches ne furent pas longues et, presque immédiatement en arrivant, je découvris, sur le pied-droit de la porte du rempart, en face du pont, l'inscription suivante, qui est inédite :

**M·CVPITI·PA  
TERNI·DECV  
RIONI·A LXXV  
TVTVS FIL**

Comment ce texte, qui est placé bien en vue, a-t-il échappé aux

regards des épigraphistes jusqu'à ce jour, c'est ce que je ne m'explique pas, car il est là certainement depuis la construction du rempart, qui paraît dater du ix<sup>e</sup> ou x<sup>e</sup> siècle. Un peu plus loin, sous un arceau, à l'entrée du village, sur la route de Sigalle, je découvris une stèle funéraire en trop mauvais état pour pouvoir être lue, mais je pus y reconnaître les sigles du duumvir, IIV, et du centurion C ; à la fin de la quatrième ligne la syllabe INI, et à la dernière, presque en entier, les mots IVI/////VERVNT, *vivi posuerunt*.

Au-dessous et dans un carré se trouvait gravée, en relief, une courte épée ; au-dessus, dans un triangle, un croissant et deux objets trop frustes pour pouvoir être déterminés.

Il ressort, ce me semble, clairement de tout ceci, que Roquesteron existait à l'époque romaine sous le nom de *pagus Staro*, et qu'il y avait une administration municipale assez complète, puisqu'on y retrouve des décurions et des duumvirs.

Il est donc probable que la voie romaine, dont j'ai signalé l'existence dans la vallée de l'Esteron, passait par là, se dirigeant sur Briançonnet (qui se nommait alors *Brigomagus* ou *Brigantium*), lieu où j'ai retrouvé ses traces.

## II

Les auteurs, historiens ou archéologues qui ont écrit sur nos régions, mentionnent au monastère de Saint-Pons, près Nice, une inscription dont j'ai vainement recherché l'original, et qui dans sa forme rappelle beaucoup celle du Cheiron. Voici ce texte :

MATVCIAE · PATERNAE · EX · PAGO  
 LICCIRO · VICO · NAVELIS · IMMATV  
 RA · MORTE · SVBTRACTAE · ANN · XXV  
 M · V · L · MATCCIVS · VARINVS · ET  
 AELIA · MATERNA · PARENTES

(Bourquelot, p. 122.)

On a voulu, on ne sait trop pourquoi, reconnaître dans le pagus désigné sous le nom de *Liccirum* le petit village de Lieuche (Alpes-Maritimes), qui se trouve à une grande distance de Saint-Pons, dans la vallée du Chanz, l'un des affluents de l'Esteron. Quant au vicus

*Navelis*, on en a fait, sans plus de raison, le village d'Auvare, près de Puget-Théniers. Ce sont là deux attributions tout à fait fantaisistes et qui dénotent chez leurs auteurs une connaissance bien imparfaite de la région ; il ne faut, en effet, que remonter le Paillon pendant quelques kilomètres en partant de Saint-Pons, pour arriver à un village nommé Lucérane, dont la conformité de nom avec le pagus Liccirum mentionné par l'inscription paraît complète. On a trouvé à Lucérane de nombreuses traces d'habitation romaine et l'inscription suivante :

C·IVLIO·VALENTI·I·F·FALER  
VIVIRO·CIVIT·SALINIEN/////////  
ALPIVM MARITIMARVM  
PATRONO OPTIMO  
TABERNARI·CEMENE/////////

(Durandi, *Il Piemonte Cispadano*, p. 66.)

Ce Caius Julius Valens était sextumvir de Castellane, mais il n'était pas de ce pays, puisque ce municipe était inscrit à la tribu Quirina, tandis que l'inscription mentionne la tribu Falerina, à laquelle étaient inscrites toutes les peuplades ligures des environs de Cimiez.

Il existe, au nord de Lucérane, un vaste plateau connu sous le nom de Plateau des Romains ; tout enfin nous prouve que le pays était habité à l'époque romaine.

Le vicus *Navelis* me paraît être identique avec le lieu connu aujourd'hui sous le nom de Plan de Revel. Je suis persuadé que l'inscription devait porter VICO REVELIS ou RAVELIS et que *Navelis* est une mauvaise lecture. Il est malheureux que ce texte soit perdu, car nous en sommes réduits à faire des conjectures, alors que la lecture aurait tranché toute espèce de difficulté.

Le Plan de Revel, qui est fort connu des archéologues, possède un *corpus* d'inscriptions trop volumineux pour que je puisse les citer ici.

### III

Joffredy (*Storia delle Alpi maritime*, p. 160) mentionne l'inscription suivante à l'Escarène :

DEO  
EGOMONI  
CVNTINO  
VIC·CVN  
P

Le vicus *Cuntinus* nommé dans ce texte ne me paraît pas pouvoir être autre chose que le village de Contes, qui est tout près de l'Escarène. Carlone, qui combat cette opinion, fait remarquer que ce lieu est désigné dans les chartes du moyen âge sous le nom de *locus de Computis* ; il ajoute qu'il y a, près de la porte d'entrée de la paroisse, une pierre que la tradition locale prétend être la *pierre des comptes*, sur laquelle était effectué le paiement des redevances à des seigneurs du voisinage. L'argument n'est pas sérieux, car, si quelques chartes portent le nom de *castrum de Compites* ou *locus de Computis*, cela ne peut être attribué qu'à l'ignorance des rédacteurs de ces chartes, qui, voulant latiniser le nom de ce village, en ont fait *Computis* ; d'ailleurs, d'autres chartes portent le nom de *Cuntinus*, ce qui est péremptoire. Pour ce qui est de la pierre, quoique je respecte toujours les traditions locales, je me permettrai de faire remarquer que la pierre en question est un cippe romain et que, s'il a servi à compter l'argent des redevances seigneuriales, sa destination première était tout autre.

Le culte du dieu Ségomon a été très-répendu sur le versant gaulois des Alpes ; il en a été trouvé des traces à Culoz (Ain), à Arinthod (Jura), à Nuits (Côte-d'Or) et à Lyon. M. H. Monin (*Monum. des anciens idiomes gaulois*) pense que le radical *sego*, que l'on rencontre dans un grand nombre de noms gaulois d'hommes et de localités, doit être rattaché aux radicaux *sig* et *sieg* des idiomes tudesques, dont le sens est *poursuite* et *victoire* ; ce serait une sorte de dieu de la guerre que les Romains identifèrent avec Mars, comme le prouve l'inscription de Culoz, publiée dans la *Revue archéologique* (t. IX, p. 315), où ce dieu est nommé Mars Ségomon.

IV

On trouve à la Penne, petit village des environs de Puget-Théniers, l'inscription suivante, à demi enfouie dans le cimetière :

DEO  
MARTI·IEVSD  
RINO·PAG·BERETI  
NIDE SVO SIBI  
POSVERVNT

L'abbé Papon, qui, le premier, a mentionné cette inscription, en donne l'explication suivante, qu'il tient de M. Seguiet : *Deo Marti Jeusdrino pac(ator) Beretini de suo sibi posuerunt*. Cet auteur prétend que les Bérétins étaient les habitants de la Penne.

Il en est de l'interprétation comme de l'attribution, toutes deux pèchent par la base. Le sigle PAG ne peut pas plus être traduit par *pacatori* que *Beretini* par «habitants de la Penne». Voici comment je lis cette inscription : *Deo Marti Jeusdrino, pag(an) Beretini de suo sibi posuerunt*. Les *Beretini* ne me paraissent pas pouvoir être autre chose que les habitants de Berre, petite commune des environs de l'Escarène.

La formule *de suo sibi*, que contient l'inscription, n'est ordinairement employée que dans les monuments funéraires, car on ne s'explique pas la présence du mot *sibi* dans une inscription votive; or, comme l'inscription est parfaitement conservée et qu'il ne peut y avoir le moindre doute sur sa lecture, il faut admettre que le lapicide, habitué à graver cette formule sur des monuments funéraires, l'a, par erreur, introduite dans un texte votif.

A côté de cette inscription j'ai découvert une stèle qui porte les mots suivants :

P·MON/////   
NIO///FILI////   
Patri P///   
VIVIS i/////   
SVER////

ce que je rétablis ainsi :

P·MON(TA)   
NIO·FILI(I)   
PATRI P(I)O   
VIVIS (PO)   
SVER(VNT)

Je sais bien que la formule *flii*, sans les noms, est au moins très-rare, sinon tout à fait inusitée ; mais je ne vois pas d'autre moyen de compléter ce texte.

Au-dessus de l'inscription, dans un triangle, se trouve un croissant accompagné de trois trèfles ; au-dessous est sculptée, en grand relief, une tête de taureau.

J'ai trouvé cette curieuse inscription enfouie à un mètre dans le cimetière, en faisant déblayer la précédente, dont le sommet seul affleuraient le sol.

EDMOND BLANC.

CONTE DES DEUX FRÈRES<sup>(1)</sup>

Le *Conte des Deux Frères*, découvert et analysé pour la première fois par M. DE ROCÉ (Revue archéologique, 1<sup>re</sup> série, t. VIII, p. 385 et suiv., 1852), a été depuis traduit en allemand par BRUGSCH (*Aus dem O.*, 1864, p. 7 et suiv.), en français une première fois par moi-même (*Revue des cours littéraires*, 1<sup>re</sup> série, 1870, p. 780 et suiv.), en anglais par LEPAGE-RENOU (*Records of the Past*, t. II, p. 137 et suiv., 1873). J'ai pensé qu'il pourrait être agréable aux lecteurs de la *Revue* d'en avoir une traduction à peu près exacte. Le texte a été si minutieusement étudié qu'un petit nombre de passages présente encore quelques difficultés : partout ailleurs le sens général et même la nuance ont été si souvent discutés qu'on peut les considérer comme bien établis.

1. IL Y [A]VAIT UNE FOIS deux frères d'une seule mère et d'un seul père (2) : Anoupou (3) était le nom du grand, Bitauou était le nom du petit. Et Anoupou, lui, [avait] une maison, avait une femme, et son petit frère était avec lui en guise de serviteur (4). C'était lui qui faisait les vêtements, et allait derrière ses bestiaux aux champs; lui qui faisait le labourage, lui qui battait, lui qui exécutait tous les

(1) Les mots en italique ont été ajoutés au texte pour en rendre l'intelligence plus facile au lecteur. Les mots entre crochets [] répondent aux lacunes de l'original que j'ai pu combler; plusieurs points..... à celles que je n'ai pas réussi à remplir. Les rubriques sont en petites capitales.

(2) La polygamie était permise, bien qu'elle ne fût pas toujours pratiquée par les simples particuliers. Souvent, un riche personnage, après avoir eu des enfants d'une femme légitime ou d'une concubine, la donnait en mariage à quelque subordonné qui en avait des enfants à son tour. Il n'était donc pas inutile de dire, en nommant deux frères, qu'ils étaient « d'une seule mère et d'un seul père ». La préférence accordée ici à la mère sur le père était de droit commun en Égypte : nobles ou roturiers, chacun indiquait la filiation maternelle de préférence à la paternelle. On s'invitait : « Ousortesen, né de la dame Monkhit », ou bien : « Sésouari, né de la dame Ta-Amen », et on négligeait le plus souvent de citer le nom du père.

(3) Forme originelle du nom divin dont les Grecs et les Latins ont fait Anubis, Anubis.

(4) Lire : Xer ar [A]nupu s[u ær]i pà xer[is] himit [au pa]i w son shere, etc.

travaux des champs (1). Ce petit [frère] était un [ouvri]er excellent (2); il n'y avait point son pareil dans la terre entière(3). [Voilà ce qu'il faisait] (4).

2. [ET] BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA (5), le petit frère [était derrière s]es bœufs, selon sa coutume de [chaque jour]. Il [revenait] à sa maison chaque soir, chargé [de] toutes les herbes des champs, *et voici ce qu'il faisait après [qu'il était revenu des champs] (6) : il déposait les herbes (7) devant s[on grand frère, il] s'asseyait avec [la] femme (8); il mangeait, il buvait, il [entraît dans] son étable, il [gardait ?] ses bœufs [avec lui ?] (9). 3. ET QUAND LA TERRE S'ÉCLAIRAIT ET QU'UN SECOND JOUR ÉTAIT, [après que les pains]*

(1) Restituer : *Au montuw a-iri-tu-naw hobsu awu hi shemt msa naiuw adutu r sokhtu [a]u montuw a-iri-tu ska montuw duai[u] mont[uw a-]iri-tu naw aputu nib ni m sokhtu.*

(2) Restituer : *Astu a[u païw son] shere [hanou]ti nofer.* Le petit fragment placé dans l'édition anglaise aux lignes 6 et 7, et renfermant un *a* et un *h* superposés, doit être reporté ici, aux lignes 3 et 4.

(3) L'Égypte était divisée en deux moitiés (PESHUI), en deux terres (TOUI) dont chacune était censée former un pays distinct, celui du nord (TO-MIRI) et celui du sud (TO-RIS ou TO-QEMAT). La réunion de ces deux contrées s'appelait tantôt QIMIT, la terre noire, tantôt TO-R-T'ER-W, la terre entière.

(4) Lacune de trois ou quatre mots fort courts. La restitution est de M. Grébaut : *As unu [a-iri-naw].*

(5) Il ne faut pas prendre cette transition à la lettre. *Beaucoup de jours après cela* n'implique pas nécessairement un laps de temps considérable; c'est une formule sans valeur certaine, dont on se servait pour indiquer qu'un événement était postérieur à un autre événement d'au moins un jour. Pour marquer le passage d'aujourd'hui à demain, on disait : « *Quand la terre s'éclaira et qu'un second jour fut* »; pour aller au delà, on ajoutait : « *Beaucoup de jours après cela.* »

(6) Litt.: « *il faisait [après qu'il était revenu des] champs.* »

(7) Litt.: « *Il les déposait.* »

(8) Litt.: « *avec sa femme.* »

(9) Restituer : *[Au paï]w son shere [msà païu]w adutu m païw skheru ni [hru] nib mtuw [beqà] r païw pà r tennu ruhi awu atpu [m sti]mu nib n sokhtu a-iri-[tu-naw] m-khet [beq-naw m] sokhtu m[tu]w uoh-u mbah pd[ïw son da a]uw hims hnd [t'aw] himit mtuw ant m[tu]w dku? r] païw ahaitu m[.....] naiuw adutu [hnd-w?].* Dans les tableaux agricoles on voit souvent le bouvier qui pousse ses bœufs devant lui, d'où l'expression *marcher, aller derrière les bœufs* (SHEM MSA NAIW AAUTU), pour *conduire les bœufs*. Il porte sur les épaules une sorte de bât analogue à la bricole de nos porteurs d'eau, et d'où pendent tantôt des couffes remplies de foin ou d'herbe, comme c'est le cas pour Bitau, tantôt des cages qui renferment un lièvre, un hérisson, un faon de gazelle, une oie, un animal quelconque attrapé pendant la journée. De retour au logis, le bouvier déposait son faix devant le maître; celui-ci est représenté tantôt debout, tantôt assis sur un fauteuil à côté de sa femme, comme Anoupou dans notre roman.



étaient cuits, il les mettait de[vant] son grand frère, [il emportait] des pains pour les champs (1); il poussait ses bœufs pour les faire manger dans les champs. *Tandis qu'il* allait derrière ses bœufs, [ils] lui disaient : « L'herbe est bonne [en] tel endroit »; lui, écoutait tout ce qu'ils disaient, il les menait au bon pâturage (2) qu'ils souhaitaient. *Aussi* les bœufs qui étaient avec lui (3) devenaient beaux, beaucoup, beaucoup; ils multipliaient leurs naissances, beaucoup, beaucoup.

4. ET QUAND CE FUT LA SAISON DU labourage, son [grand] frère lui dit : « Prépare-nous [notre] attelage pour labourer, car la terre est sortie de l'eau (4), elle est bonne à labourer. Aussi, va-t'en au champ avec les semences, car nous nous mettrons à labourer demain matin (5) »; ainsi dit-il. 5. [Son] petit frère fit toutes les choses que son grand frère lui avait dites (6). 6. QUAND LA TERRE S'ÉCLAIRA, ET QU'UN SECOND JOUR FUT, ils allèrent aux champs avec leur [attelage; ils se] mirent [à] labourer[, et leur cœur fut] joyeux beaucoup, beaucoup, de leur travail, [et ils n']abandonnèrent [pas] l'ouvra[ge] (7).

7. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, ils étaient aux champs et ils [labouraient] (8). 8. Le grand frère (9) dépêcha son petit frère, disant : « Cours, apporte-nous les semences du village! » Le petit frère trou[va la] femme de son grand frère qu'on coiffait (10). 9. Il lui dit : « Debout! donne-moi des semences, que je coure aux champs; car mon [grand] frère en m'envoyant [a dit] : point de retard (11)! » 10. Elle lui dit : « Va, ouvre le coffre, prends ce

(1) Restituer : *[Au nà-u dku] au-u past mtuw uoh-u m[bah] patw son da..... r sokhtu.*

(2) Litt. : « au bon endroit d'herbes... ». Restituer : *mtuw tehamu natuw eheu r tat amiu-um sokhtu auw shemt msa natuw eheu [au s]en t'ot-naw nower pa stimu [m] ast meni, etc.*

(3) Litt. : « qui étaient devant lui ».

(4) Litt. : « sortie ». C'est une allusion au retrait de l'inondation.

(5) Le texte original collationné par M. Wilbour donne très-nettement *m duaw*, « demain matin ».

(6) Restituer : *A t'ot-naw patw son da [r-t'eru-s]en.*

(7) Restituer : *A[u hdi sen] notem r-ager (sop sen) hi palsen r-a-baku[u au-sen an] khrad baku.*

(8) La restitution est incertaine : *Au sen [baku]u.*

(9) Litt. : « Il dépêcha son petit frère ».

(10) Litt. : « la femme de son grand frère, on était assis à coiffer elle ».

(11) Le texte porte : *Pa un a-iri pat-t son[da] sdnnà-n-i mdai ut'ewa.* C'est unè

qui te plaira (1), de peur que ma coiffure ne tombe en chemin. »

11. Le jeune homme entra dans son étable, prit (2) une grande jarre, car son intention (3) était d'emporter beaucoup de grains, la chargea de blé et d'orge et sortit sous le faix (4).

12. Elle [lui] dit : « Qu'est-ce que les choses (5) qui sont sur [ton épaule ? » Il] lui dit : « Orge, trois mesures, froment, cinq mesures, total, cinq, voilà ce qui est sur [mon] épaule (6). » Ainsi lui dit-il.

13. Elle [lui adressa la parole], disant : « C'est vraiment une [grande] force [qui est] en toi, car je vois ta vigueur chaque jour ! » (7) et son cœur le connut en connaissance de [désir amoureux] (8). 14. Elle se leva, elle le saisit, elle lui dit : « Viens ! reposons ensemble, une heure durant (9) ! Si tu [m']accordes [cela] (10), certes, je [te] ferai de beaux vêtements. »

15. Le jeune homme [devint comme] une panthère du midi en [grande] fureur, à cause des vilaines paroles qu'elle lui disait, et elle eut peur beaucoup, beaucoup. 16. Il lui parla, disant : « Mais certes, tu es pour moi comme une mère ! mais ton mari est pour moi comme un père ! mais lui qui est plus grand que moi, c'est lui qui me fait subsister ! Ah ! cette grande horreur que tu m'as dite, ne me la dis pas de nouveau, et moi je ne la dirai à personne, et je ne la divulguerai de ma bouche à aucun homme (11). » Il chargea sa charge, il s'en alla aux champs. 17. Quand il fut arrivé auprès de son grand frère, ils se mirent à s'acquitter de leurs travaux.

phrase elliptique avec suppression du verbe *t'od*, comme on en rencontre un grand nombre dans les textes égyptiens : « Car, ce qu'a fait mon [grand] frère en m'envoyant, [il a dit :] « ne pas tarder ! »

(1) Litt. : « Prends ce qui est en ton cœur. »

(2) Litt. : « apporta une grande jarre. »

(3) Litt. : « car son cœur était d'emporter beaucoup de semences. »

(4) Litt. : « la chargea de blé et d'orge et sortit sous eux », c'est-à-dire avec le blé et l'orge.

(5) *Shau*, « les choses utiles, les denrées. »

(6) Le scribe, oubliant qui parlait, a mis le pronom K, de la deuxième personne, au lieu du pronom I. La phrase restituée est : *Un an [set hi] t'ot naw Akh shau nti hi re[men-k. Un-an-w hi] t'ot n set uot'-ti t'amd xomt suo t'ama son t'om' t'ama tiu nti hi remen-k.*

(7) Restituer : *Un-an-set hi t'odtu m-td-w] m-t'ot un pehti[nti] am-k kher tui hi petri naiuk tanro [m] mint.*

(8) Restitution douteuse.

(9) Litt. : « faisons-nous une heure de reposer eux. »

(10) Restituer : *Khûnak p[ai ni] ka iri-i [nak] hobsu nowru ;* litt. : « si digneris (khu) cela à moi. »

(11) Litt. : « je ne la ferai sortir de ma bouche pour aucun homme »,

18. Et, sur le moment du soir, comme le [grand] frère retournait [à sa] maison, et que le frère cadet était derrière ses bœufs [avec] sa charge de toutes les choses des champs, et qu'il poussait ses bestiaux devant lui pour les mener (1) coucher à leurs éta[bles qui étaient dans] le [villa]ge, alors la femme du grand frère eut peur des paroles qu'elle avait dites. 19. Elle prit de la graisse sale et noire (2), et devint comme qui a été frappé d'un malfaiteur, afin de dire à son mari : « C'est ton petit frère qui [m]'a fait violence ! » quand son mari reviendrait au soir, selon son habitude de chaque jour. En arrivant à sa maison, il trouva sa femme couchée et dolente comme d'une vio[llence] ; elle ne lui versa point l'eau sur les mains selon son habitude [de chaque jour] (3), elle ne fit pas la lumière devant lui (4) ; le logis était dans les ténèbres et elle couchée toute salie (5). Son mari lui dit : « Qui donc a parlé avec toi ? » Voilà qu'elle lui dit : « Il n'y a personne qui ait parlé avec moi, excepté ton petit frère. Lorsqu'[il] vint prendre pour toi les semences, me trouvant assise toute seule, il me dit : « Viens, toi, que nous « reposions ensemble une heure durant (6) ; orne ta [chevelure]. » Il me parla ainsi ; moi, je ne l'écoutai point : « Mais moi, ne suis-je pas ta mère ? et ton grand frère n'est-il pas pour toi comme un « père ? » Ainsi lui dis-je. Il eut peur, il me battit pour que je ne te fisse point de rapport. Mais si tu permets qu'il vive, je suis morte (7) ; car, vois, quand il viendra [le soir], comme je me suis plainte de ces vilaines paroles, ce qu'il fera est évident (8). »

(1) Litt. : « pour les faire coucher dans leurs étables ».

(2) *Un-an-set hi an ártu qadir*. Ce membre de phrase renferme un mot *qadir* emprunté aux langues sémitiques :  $\text{קָדִיר}$  et qui signifie *être sale, être noir*. « Elle apporta de la graisse noire de saleté. » Les Égyptiens de la XVIII<sup>e</sup> et de la XIX<sup>e</sup> dynastie, sans cesse en contact avec les peuples cananéens, leur empruntèrent un grand nombre de mots. Certains textes, ceux du Papyrus Anastasi n° IV par exemple, sont écrits à moitié avec des mots sémitiques habillés à l'égyptienne. Sur cette mode qui dura près de quatre siècles, voir Maspero, *Du genre épistolaire chez les Égyptiens de l'époque pharaonique*, p. 9, et *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 337-338.

(3) *De chaque jour* a été passé par le scribe.

(4) *Au bu pūt set [s]au r-átt-w*.

(5) *Boshu*. On pourrait traduire : « toute mouillée » ou « toute nue ».

(6) Litt. : « viens, toi, faisons une heure de nous coucher ».

(7) Litt. : « je mourrai pour moi, au-i r mūt-ni ».

(8) Le texte est très-mutilé en cet endroit. Je ne garantis pas l'exactitude de la restitution. *Petri unnaw it m[ruhi] pō un tu-i shonnu pāi samiu ban unu awu r irit-w m s'hat'*. « Vois, il est venu le [soir], étant je me plains de ces propos mauvais, est [le] il fera cela en lumière ! » Le texte donne *sat'*, faute évidente pour

20. Le grand frère devint comme une panthère du midi : il donna du fil à son couteau (1), il le mit dans sa main. 21. L'ainé se tint derrière la porte de son étable, afin de tuer son petit frère, lorsqu'il viendrait au soir, pour faire entrer ses bestiaux dans [l']étable. Et quand le soleil se coucha, *et que le petit frère* (2), chargé de toutes les herbes des champs, selon son habitude de chaque jour, arriva, la vache qui marchait en tête, à l'entrer dans l'étable, dit à son gardien : « Attention ! ton grand frère se tient devant toi, avec son couteau, pour te tuer ; sauve-toi devant lui ! »

22. Quand il entendit ce que disait la vache qui marchait en tête, la seconde (3) lui ayant parlé de même, il regarda par-dessous la porte de son étable, il aperçut les pieds de son aîné qui se tenait derrière la porte, son [couteau à la] main ; il posa son fardeau à terre, il se mit à courir à toutes jambes, et son grand frère partit derrière lui avec le couteau. 23. Le petit frère cria vers Phrâ-Harmakhouti (4), disant : « Mon bon maître, c'est toi qui distingues le faux du vrai ! » Et Phrâ entendit toutes ses plaintes, Phrâ fit paraître (5) une eau immense entre lui et son grand frère (6), *et elle* était pleine de crocodiles ; l'un d'eux se trouva d'un côté, l'autre de l'autre, *et le grand frère par deux fois lança* sa main pour frapper, *par deux fois* ne tua pas son petit frère (7) : voilà ce qu'il fit. 24. Son petit frère l'appela de la rive, disant : « Reste là (8) jusqu'à l'aube. Quand le disque solaire se lèvera, je plaiderai avec toi (9)

*s'h'a'*. Le texte original, collationné par M. Wilbour, porte distinctement dans la lacune les traces du mot *ruhi*.

(1) Litt. : « il fit couper son couteau ».

(2) Litt. : « et qu'il revient, chargé de toutes les herbes des champs. »

(3) Litt. : « l'autre ».

(4) Les Égyptiens nommaient le soleil RA et, avec l'article masculin, PRA ou PHRA. Ils considéraient chacune des phases de son cours comme une manifestation spéciale de son être à laquelle répondent une forme divine et un nom différents. Ils l'appelaient Atoum avant son lever, Harmakhouti (Hor dans les deux horizons) à son lever et à son coucher, Khopri (celui qui devient) ou Harpocrate (Hor l'enfant) à son lever, Râ, Shou, Anhour, Hor, en son midi, Shou et Nower-Toum à son coucher. Phrâ-Harmakhouti est donc une manière mythologique d'exprimer le soleil. D'Harmakhouti, les Grecs ont fait Harmakhis ; Harmakhis était personnifié dans le grand Sphinx de Gizeh.

(5) Litt. : « fit être ».

(6) Litt. : « entre lui entre son grand frère ».

(7) Litt. : « fit deux fois de frapper avec sa main, de ne pas le tuer ».

(8) Litt. : « Tiens-toi demeurant ».

(9) Litt. : « je ferai le rétablissement du vrai ».

devant lui, et je [rétablirai] la vérité, car je ne serai plus avec toi (1) jamais, je ne serai plus dans les lieux où tu seras : j'irai au Val du Cèdre (2) !

25. QUAND LA TERRE S'ÉCLAIRA ET QU'UN SECOND JOUR FUT, Phrâ-Harmâkhouti s'étant levé, chacun d'eux aperçut l'autre (3). 26. Le jeune homme parla à son grand frère, disant : « Pourquoi venir derrière moi (4), pour [me] tuer en fraude, sans avoir entendu ce que ma bouche avait à dire (5) : Mais moi, je suis bien ton petit frère ! mais toi, *tu m'es* comme un père ! Mais ta femme *m'est* comme une mère ! Ne serait-ce pas, après que tu m'eus envoyé pour nous apporter des semences, *que* ta femme m'a dit : « Viens, passons « [ensemble] une heure, couchons-nous (6) ! » et, voici, *elle* a tourné cela pour toi en autre chose (7). » 27. Il fit connaître à son grand frère tout ce qu'il y avait eu entre lui et la femme (8). 28. Il jura par Phrâ-Harmâkhouti, disant : « Toi, [venir derrière moi] pour [me] tuer en fraude, t'être tenu, le poignard à la main, contre la porte, en embuscade, quelle infamie (9) ! » Il prit un couteau affilé, il se trancha le membre, il le jeta à l'eau où le calmar (10) le dévora, il s'affaissa, s'évanouit : le grand frère (11) *en* maudit son cœur beaucoup, beaucoup, *et* resta là à pleurer tout haut, *car* il ne savait pas

(1) Restituer : *An au-i khopru m-tâ-k[ui] rnheh.*

(2) La Vallée du Cèdre paraît être en rapport avec la Vallée où Ammon, le dieu de Thèbes, allait faire une visite annuelle. C'est un nom mystique de l'autre monde.

(3) Litt. : « un vit un d'eux. »

(4) Litt. : « pourquoi ton venir derrière moi. »

(5) Litt. : « point tu n'entends ma bouche à parler. » De même que dans l'inscription de Beni-Hassan, *ro-i hi l'otu* introduit un discours direct du personnage.

(6) Litt. : « Viens, faisons une heure couchons-nous ! »

(7) Litt. : « Voici, tourné cela à toi en autre chose ! »

(8) Litt. : « Il lui fit connaître ce qui s'était passé avec lui avec sa femme. »

(9) Le texte est ici très-corrompu. Il porte *Ar pâ paik khotbu-k m kheru au-k kheripaik ndui, kheri ast rôui n kât ta huatu*. La comparaison avec le texte analogue du verset 26 prouve qu'il faut corriger : soit *Ar paik [i msa-i]r khôtbu[-i]mzeru*, soit, avec une forme grammaticale rare à cette époque, *Ar paik r-khotbu-[-i] m-kheru*, etc. Le mot à mot donne : « est ton [venir derrière moi] pour [me] tuer en fraude », ou bien : « est ton faire tuerie (*r-khotbu*) de moi, en fraude, avec ton couteau, étant toi avec ton couteau sous le lieu de la porte, en trahison, la saleté ! »

(10) *Nôru*. Dans un monument de l'ancien Empire, le met *Nôr* a pour déterminatif un crustacé se rapprochant du calmar. Dans la légende osirienne, c'est l'oxyrhynque qui dévore le membre d'Osiris.

(11) Litt. : « son grand frère ».

*comment* passer sur la *rive* où était son petit frère, à cause des crocodiles. 29. Son petit frère l'appela, disant : « Ainsi, tu t'es figuré une mauvaise action ! ainsi, tu ne t'es pas rappelé une seule bonne action ou une seule des choses que j'ai faites pour toi (1) ! Ah ! va-t'en à ta maison, soigne toi-même tes bestiaux, car je ne demeurerai plus à l'endroit où tu seras, j'irai au Val du Cèdre. Or, voici ce que tu feras pour moi : tu viendras prendre soin de moi, si [tu] apprends qu'il m'est arrivé quelque chose (2). Car j'enchanterai mon cœur, je le placerai sur le sommet de la fleur du Cèdre ; et, si on coupe le Cèdre, mon cœur tombera à terre (3), tu viendras le chercher ; quand tu passerais SEPT ANNÉES à le chercher, ne te rebute pas (4), mais, une fois que tu l'auras trouvé, mets-le dans un vase d'eau fraîche ; certes, alors je vivrai de nouveau, je révélerai le mal qu'on m'aura fait (5). Or, tu sauras qu'il m'est arrivé quelque chose, lorsqu'on te mettra une cruche de bière dans la main *et qu'elle* fera des bouillons : ne reste pas un moment de plus, après que cela te sera arrivé. » 30. Il s'en alla au Val du Cèdre, *et* son grand frère retourna à sa maison, la main sur sa tête, barbouillé de poussière (6). Lorsqu'il fut arrivé à sa maison, il tua sa femme, la jeta aux chiens *et* demeura (7) en deuil de son petit frère.

31. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, le petit frère, étant au Val du Cèdre, sans personne avec lui, passait la journée à chasser les bêtes de la contrée, *et* venait se coucher le soir sous le Cèdre, au sommet de la fleur duquel son cœur était placé. 32. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, il se construisit de sa main, dans le Val du Cèdre, une villa remplie de toute bonne chose, afin de s'y établir. Comme il sortait de sa villa, il rencontra le Cycle des dieux (8) qui s'en allait régler les destins de leur Terre-

(1) Litt. : « une des choses, j'ai fait cela pour toi ».

(2) Litt. : « Or est ce que tu feras pour moi, ton venir pour soigner moi, si [tu] apprends à savoir : est quelque chose arrivant pour moi. »

(3) Litt. : « il tombera ».

(4) Litt. : « ne dégoûte pas ton cœur ».

(5) Litt. : « je répondrai au transgressé [contre moi] ».

(6) Litt. : « enduit de poussière ». Une des marques de douleur les plus fréquentes en Égypte comme dans le reste de l'Orient. On ramassait à terre de la poussière ou de la boue pour s'en barbouiller le visage et la tête.

(7) Litt. : « s'assit ».

(8) La Trinité égyptienne, triplée en chacune de ses personnes, formait un ensemble théorique de neuf personnes divines qu'on appelait *paût niteru*, « l'Ennéade, la neuvaïne des dieux » ou, pour employer un terme plus vague, le cycle des dieux.

Entière (1). 33. Le cycle des dieux parla d'une seule voix (2) et lui dit : « Ah ! Bitau, taureau du cycle des dieux (3), ne demeures-tu pas seul, après avoir quitté ton pays devant la femme d'Anoupou, ton grand frère ? Voici, il a tué sa femme, car tu lui avais révélé tout ce qui avait été fait de mal contre toi. » Leur cœur en étant malade beaucoup, beaucoup, Phrâ-Harmakhouti dit à Khnoum : « Oh ! fabrique une femme à Bitau, afin que tu ne restes pas seul (4). » 34. Khnoum lui fit une compagne [pour] demeurer [avec lui], qui était parfaite en ses membres plus que femme en la Terre Entière, car tous les dieux étaient en elle. 35. Les Sept Hathors (5) vinrent la voir et dirent [d']une seule bouche : « Qu'elle meure de mort violente ! » 36. Bitau la désirait beaucoup, beaucoup : comme elle demeurait dans sa maison, tandis qu'il passait le jour à chasser les bêtes de la contrée, pour les amener et les déposer devant elle, il lui dit : « Ne sors pas dehors, de peur que le fleuve t'enlève ; je ne saurais te délivrer de lui, car je suis une femme tout comme toi (6). Et mon cœur est posé au sommet de la fleur du Cèdre, et si un autre le trouve, je me battrais avec lui. » 37. Il lui ouvrait son cœur sous toutes ses formes.

38. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, Bitau étant allé à la chasse, selon son habitude de chaque jour, comme la jeune femme était sortie pour se promener sous le Cèdre qui était auprès de sa maison, voici, elle aperçut le fleuve qui tirait vers elle, elle se prit à courir

Cette Ennéade, dont chaque personne peut se décomposer en un nombre infini de formes secondaires, représentait la divinité égyptienne dans son unité multiple, telle que l'avaient conçue les écoles sacerdotales. Ici, elle est l'analogie, avec une idée abstraite en plus, les dieux d'Homère qui s'en allaient souper chez les Éthiopiens, les plus justes des hommes.

(1) C'est-à-dire : « de l'Égypte ». Cf. plus haut, § 1, note 3.

(2) *n ud* « en un », tous à la fois.

(3) L'épithète de *Taureau* est au moins bizarre, appliquée à un eunuque. On ne doit pas oublier cependant que Bitau est Osiris, et que sa mésaventure, tout en lui enlevant sur la terre la puissance virile, ne l'empêche pas, comme dieu, de garder ses facultés prolifiques. Dans une des formes de la légende, Osiris, privé de son membre, n'en réussit pas moins à féconder Isis et devient le père d'Horus.

(4) Cette phrase renferme un brusque changement de personne. Dans la première partie, Phrâ s'adresse à Khnoum et lui dit : « Fabrique une femme à Bitau » ; dans la seconde, il se tourne brusquement vers Bitau et lui dit : « afin que tu ne sois plus seul. »

(5) Les Sept Hathors, que nous retrouvons dans le Conte du Prince Prédestiné, jouent dans la légende égyptienne le même rôle qu'ont les fées marraines dans nos contes de fées. (Cf. Maspero, *le Conte du Prince Prédestiné*, p. 4, extrait du *Journal asiatique*, 1877-1878.)

(6) Ne pas oublier que Bitau est devenu eunuque.

devant lui, elle entra dans sa maison. 39. Le fleuve appela le Cèdre, disant : « Que je m'empare d'elle ! » *et* le Cèdre livra (1) une boucle de ses cheveux. 40. Le fleuve la porta en Égypte, il la déposa au logis des blanchisseurs de Pharaon, v. s. f. (2). 41. L'odeur de la boucle de cheveux se mit (3) dans les vêtements de Pharaon, v. s. f.; l'on batailla avec les blanchisseurs de Pharaon, v. s. f., disant : « Odeur de parfum *il y a* dans les vêtements de Pharaon, v. s. f. » On se mit *donc* à batailler avec eux chaque jour, *et* ils ne savaient plus ce qu'ils faisaient, *et* le chef des blanchisseurs de Pharaon, v. s. f., vint au quai, *car* son cœur était dégoûté beaucoup, beaucoup, des querelles qu'on lui faisait chaque jour (4). 42. Il s'arrêta, il se tint sur la berge juste en face la boucle de cheveux qui était dans l'eau; il fit descendre quelqu'un (5), on la lui apporta, trouvant qu'elle sentait bon beaucoup, beaucoup, *et* lui la porta à Pharaon, v. s. f. 43. On amena les magiciens (6) de Pharaon, v. s. f., 44. Ils dirent à Pharaon, v. s. f. : « Cette boucle de cheveux appartient à une fille de Phrâ-Harmakhouti *qui* a en elle l'essence de tous les dieux (7). O toi à qui la terre étrangère rend hommage (8), que des messagers aillent vers toute terre étrangère pour chercher cette fille (9), *et* le messager qui [ira] au Val du Cèdre, que beaucoup d'hommes aillent avec lui pour la ramener. » Voici, Sa Majesté, v. s. f., dit : « C'est parfait, parfait, ce que nous avons dit (10). » On fit partir *les messagers*. 45. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, les hommes qui étaient allés vers la Terre étrangère vinrent faire rapport à Sa Majesté, v. s. f. *Mais* ceux qui étaient allés vers le Val du Cèdre ne vinrent pas : Bitauou les tua, *et* laissa un seul d'entre eux pour faire rapport à Sa Majesté,

(1) Litt. : « apporta ».

(2) Pharaon est une forme bébraisée, puis grécisée, du titre *Per-da*, « la grande maison », qui sert à désigner tous les rois. V. s. f. est l'abréviation de la formule *Vie, santé, force*, qui suit presque toujours le nom d'un roi, ou un titre royal.

(3) Litt. : « devint dans les vêtements ».

(4) Litt. : « après le quereller avec lui chaque jour ».

(5) Litt. : « Il fit descendre. »

(6) Litt. : « les scribes sachant les choses ».

(7) Litt. : « Une fille de Phrâ-Harmakhouti, est l'eau de tout dieu en elle ».

(8) *Kher su m nut-hir-k-kui-ti set*. Le titre de Pharaon est formé de l'expression *nut' hir-k* « Salut à toi », prise comme verbe et mise à la première personne, *Nut hir-k-kui*, « Je fais salut à toi ». Cette première personne à son tour reçoit le suffixe nominal *ti* et devient un nom précédé de la préposition *m* d'état : « O lui en qualité de honoré de la terre étrangère ».

(9) Litt. : « pour la chercher ».

(10) Litt. : « Parfait beaucoup, beaucoup, ceci nous avons dit. »



v. s. f. 46. Sa Majesté, v. s. f., fit partir beaucoup d'archers, aussi des hommes de char, pour ramener la fille des dieux (1) ; [une] femme était avec eux *et* lui donna tous les beaux affiquets d'une femme (2). 47. Cette femme vint en Égypte avec la fille des dieux (3), *et* on se réjouit d'elle dans la Terre Entière. 48. Sa Majesté, v. s. f., l'aima beaucoup, beaucoup, *et* ON (4) la salua Grande Favorite. 49. On lui parla pour lui faire dire la condition de son mari, *et* elle dit à Sa Majesté, v. s. f. : « Qu'on coupe le Cèdre *et* qu'on le détruise ! » On fit aller des archers avec leurs outils pour couper le Cèdre ; ils arrivèrent au Cèdre, ils coupèrent la fleur sur laquelle était le cœur de Bitau, *et* il tomba mort en cette male heure.

50. ET QUAND LA TERRE S'ÉCLAIRA ET QU'UN SECOND JOUR FUT, après que le Cèdre eut été coupé, comme Anoupou, le grand frère de Bitau, entra dans sa maison *et* s'asseyait ayant lavé ses mains, on lui donna une cruche de bière *et* elle fit des bouillons, on lui *en* donna une autre de vin *et* elle se troubla (5). 51. IL prit son bâton avec ses sandales, aussi ses vêtements avec ses outils, il se mit à marcher vers le Val du Cèdre, entra dans la villa de son petit frère *et* trouva son petit frère étendu sur sa natte, mort. Il pleura, quand il aperçut son petit frère étendu mort ; il s'en alla pour chercher le cœur de son petit frère sous le Cèdre à l'abri duquel son petit frère couchait le soir, il fit trois années de recherche sans rien trouver (6). Et il entamait (7) la quatrième année, quand le cœur *de son petit frère* (8) désira venir en Égypte *et* dit : « J'irai demain » ; ainsi dit-il en son cœur (9).

(1) Litt. : « pour l'amener ».

(2) Litt. : « lui donna tous les beaux affiquets d'une femme dans sa main ».

(3) Litt. : « la femme vint en Égypte avec elle ».

(4) ON, répondant à la forme du pronom indéfini *emtutu* suivie du déterminatif divin, paraît désigner constamment le Pharaon. « On la salua » sera donc l'équivalent de « Pharaon la salua ».

(5) Litt. : « elle fit ordure ».

(6) Litt. : « il fit trois années de le chercher, ne pas le trouver. »

(7) Litt. : « et il prenait ».

(8) Litt. : « son cœur ».

(9) Les Égyptiens décomposaient la personne humaine en divers éléments distincts *et* doués chacun d'une sorte de vie indépendante. Le cœur, évoqué par Osiris juge des Enfers, venait, après la mort, rendre témoignage des actions du défunt (*Totib.*, ch. xxx). Il n'est donc pas étonnant de trouver le cœur de Bitau vivant encore, après la chute de l'arbre sur lequel il avait été placé, *et* disant : « J'irai demain en Égypte ». Le texte ajoute : « ainsi dit-il en son cœur », qui est un idiotisme commun en Égypte, mais présente ici une apparence singulière. C'est en effet le cœur lui-même qui est supposé prononcer la phrase *en son cœur*.

52. ET QUAND LA TERRE S'ÉCLAIRA ET QU'UN SECOND JOUR FUT, ANOUPOU alla sous le Cèdre (1), passa son temps à chercher (2); il revint le soir, *et*, regardant *autour de lui* pour chercher (3) de nouveau, il trouva une baie, la retourna sens dessus dessous (4), *et*, voici, c'était le cœur de son petit frère. Il apporta une tasse d'eau fraîche, l'y jeta *et* s'assit selon son [habitude] de chaque jour. 53. ET LORSQUE LA NUIT FUT, le cœur ayant bu l'eau (5), Bitaou tressaillit de tous ses membres, se mit à regarder fixement son frère aîné, *puis* défaillit (6). Anoupou, le grand frère (7), saisit la tasse d'eau fraîche où était le cœur de son petit frère; celui-ci but, son cœur fut en sa place, *et* lui devint comme il était *autrefois*. 54. Chacun d'eux embrassa l'autre, chacun parla avec son compagnon. 55. Bitaou dit à son grand frère : « Voici, je vais devenir un grand taureau qui sera de tous les bons poils, *et* dont on ne connaîtra pas la nature (8). Toi, assieds-toi sur [mon] dos quand le soleil se lèvera, *et*, lorsque nous serons au lieu où est ma femme, je révélerai [tout le mal qui m'a été fait] (9). Toi, conduis-moi à l'endroit où l'On est, *et* on te fera toute bonne chose, on te chargera d'argent *et* d'or pour m'avoir amené à Pharaon, v. s. f., car je serai un grand miracle *et* on se réjouira de moi dans la Terre Entière, *puis* tu t'en iras dans ton bourg. » 56. ET QUAND LA TERRE S'ÉCLAIRA ET QU'UN SECOND JOUR FUT,

(1) Litt. : « il fut à devenir à aller sous le Cèdre ».

(2) Litt. : « à le chercher ».

(3) Litt. : « pour le chercher ».

(4) Litt. : « il retourna sous elle ».

(5) Litt. : « les eaux ».

(6) Litt. : « son cœur fut en défaillance, le cœur lui faillit ». L'idiotisme égyptien, très-naturel partout ailleurs, est ici un véritable non-sens. Le cœur de Bitaou, n'étant pas encore en sa place, ne peut pas tomber en défaillance.

(7) Litt. : « Anoupou, son grand frère ».

(8) Ce taureau est un Apis, Bitaou n'étant lui-même qu'une forme populaire d'Oairis. Apis devait avoir sur le corps un certain nombre de marques mystiques, dessinées par des poils de couleurs diverses. Il était noir, portait au front une tache blanche triangulaire, sur le dos la figure d'un vautour ou d'un aigle aux ailes déployées, sur la langue l'image d'un scarabée; les poils de la queue étaient doubles. « Le scarabée, le vautour, *et* toutes celles des autres marques qui tenaient à la présence *et* à la disposition relative des épis, n'existaient pas réellement. Les prêtres, initiés aux mystères d'Apis, les connaissaient sans doute seuls *et* savaient y voir « les symboles exigés de l'animal divin, à peu près comme les astronomes reconnaissent, dans certaines dispositions d'étoiles, les linéaments d'un dragon, d'une lyre *et* d'une ourse. » (Mariette, *Renseignements sur les Apis*, dans le *Bulletin archéologique de l'Athénæum français*, 1855, p. 54.)

(9) C'est la répétition abrégée de la pensée déjà exprimée deux fois aux v. 20 *et* 33.

Bitau se changea (1) en la forme qu'il avait dite à son grand frère. Anoupou, le grand frère (2), s'assit sur son dos, à l'aube, *et* arriva à l'endroit où On était. On le fit remarquer à Sa Majesté, v. s. f., elle le regarda, elle entra en liesse beaucoup, beaucoup, elle lui fit grand'fête beaucoup, beaucoup, disant : « C'est un grand miracle qui se produit ! » et on se réjouit beaucoup de lui dans la Terre Entière (3). 57. On chargea d'argent et d'or le grand frère (4), qui s'établit dans son bourg ; On lui donna des gens nombreux, des biens nombreux, *et* Pharaon l'aima beaucoup, beaucoup, plus que tout homme en la Terre Entière.

58. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, le taureau (5) entra dans le harem, se tint à l'endroit où était la favorite, se mit à lui parler, disant : « Vois, je vis à présent. » Elle lui dit : « Toi, qui es-tu donc ? » Il lui dit : « Moi, je suis Bitau. Tu savais que si tu laissais abattre le Cèdre par Pharaon, v. s. f., c'en serait fait de moi *si bien* que je ne pusse plus vivre (?) (6), et, vois, je vis à présent, je suis taureau (7) ». 59. La favorite eut peur beaucoup, beaucoup, du propos que lui avait tenu son mari. 60. Il sortit du harem, *et* Sa Majesté, v. s. f., vint passer un jour heureux avec elle : elle fut à la table de Sa Majesté *et* On fut bon pour elle beaucoup, beaucoup. 61. Elle dit à Sa Majesté, v. s. f. : « Jure-moi par Dieu disant : Ce que tu me diras, je l'écouterai pour toi (8). » Il écouta tout ce qu'elle disait : « Qu'il me soit donné de manger le foie (?) de ce taureau, car on n'en fera jamais rien (9). » C'est ainsi qu'elle lui parla. On s'affligea de ce qu'elle disait beaucoup, beaucoup, *et* le cœur de Pharaon en

(1) Litt. : « devint ».

(2) Litt. : « son grand frère ».

(3) Pendant le temps qui s'écoulait entre la mort d'un Apis et l'invention d'un autre Apis, l'Égypte entière était en deuil ; l'intronisation du nouvel Apis faisait cesser le deuil et était célébrée par de grandes fêtes. Le roman reproduit donc en cet endroit les habitudes de la vie réelle.

(4) Litt. : « On le chargea d'argent et d'or son grand frère ».

(5) Litt. : « il entra ».

(6) Cette phrase est très-obscur et, en apparence au moins, très altérée par la faute du copiste. La formule *skheri ast ro-i*, qui la termine, semble devoir se traduire : « Tu savais..... faire être dessous le lieu de ma bouche, afin que je ne pusse vivre ! » La traduction « Tu pensais en finir avec moi, si bien que je ne pusse plus vivre, » me paraît être l'équivalent de l'idiotisme égyptien.

(7) Litt. : « je suis en taureau ».

(8) Litt. : « pour elle ».

(9) Litt. : « car il ne fera chose (*qui vaille*) ».

fut malade beaucoup, beaucoup. 62. ET QUAND LA TERRE S'ÉCLAIRA ET QU'UN SECOND JOUR FUT, on célébra une grande fête d'offrandes *en l'honneur* du taureau *et* on envoya un des premiers officiers de Sa Majesté, v. s. f., pour faire égorger le taureau. Or, après qu'on l'eut fait égorger, comme il était sur l'épaule des hommes *qui l'emportaient*, il secoua son cou, il laissa tomber deux gouttes de sang vers les deux grands perrons (?) de Sa Majesté, v. s. f.: l'une d'elles fut d'un côté de la grande porte (1) de Pharaon, v. s. f., l'autre de l'autre côté, *et* elles poussèrent en deux grands perséas (2), dont chacun était de toute beauté. 63. On alla à Sa Majesté, v. s. f.: « Deux grands perséas ont poussé en grand miracle pour Sa Majesté, v. s. f., pendant la nuit, à côté de la grande porte de Sa Majesté, v. s. f. »; *et* on se réjouit à cause d'eux dans la Terre Entière, *et* On leur fit des offrandes.

64. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, Sa Majesté, v. s. f., sortit du portail (3) de lapis-lazuli, le cou ceint de guirlandes de toute sorte de fleurs; il était sur son char de vermeil et sortit du palais royal, v. s. f., pour voir les perséas. 65. La favorite sortit sur un char à deux chevaux, à la suite de Pharaon, v. s. f. 66. Sa Majesté, v. s. f., s'assit sous un des perséas, [la favorite s'assit sous l'autre perséa. Quand elle fut assise, le perséa se mit] à parler à sa femme (4): « Ah! perfide! Je suis Bitau et je vis en dépit de toi.

(1) Le mot employé, *tera*, est sémitique (*Recueil de Travaux*, t. I, p. 56-57). C'est un de ces emprunts dont je parlais plus haut (cf. v. 19, note 2).

(2) Le Perséa était consacré à Osiris.

(3) Litt.: « *se leva* du portail ». Le roi étant le fils du Soleil, on se sert pour rendre ses actions des mêmes mots qu'on emploie à marquer les phases du soleil.

(4) Le texte porte : *Un-an-hon-w hu hems kheri ut n shauabu hi l'odu md tai-w himi*. « Le roi s'assit sous un Perséa pour parler avec sa femme. » On s'attendrait, après cette introduction, à trouver un discours du roi, et on a un discours du perséa. Il faut donc traduire : « Le roi s'assit sous un perséa [qui] parla avec sa femme, » c'est-à-dire avec la reine, qui, du temps où Bitau n'était pas encore perséa, avait été la femme de Bitau. Cette version, outre certaines difficultés grammaticales, présente quelques difficultés de logique. Si le roi est assis sous le perséa, et que ce perséa-là se mette à parler à la reine, comment le roi n'entend-il pas le discours ? En résumé, je pense que le scribe a passé une ligne et que cette ligne était ainsi conçue :

L. 6 : *Un-an-hon-w d u. s. hi hems kheri ut-n shauabu* [UN AN TA SHEPSI HI HEMS KHERI PA KI.

L. 6 a : *N SHAUBU HIMS PU AR-NAS UN AN PA SHAUBU*] *hi l'odu md taiwhimit*.

Il y a là un simple *bourdon*. Le mot *shauabu*, répété plusieurs fois, devait, dans l'original de notre manuscrit, être écrit de telle sorte que le *shauabu* de la ligne 6 se trouvât à peu près exactement au-dessous du *shauabu* de la ligne 6 a. Le scribe,

Tu savais que, laissant couper [le Cèdre] par Pharaon, v. s. f., c'en serait fait de moi (?); je suis devenu taureau, et tu m'as fait tuer ». 67. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, comme la favorite était à la table de Sa Majesté, v. s. f., et qu'ON était bon pour elle, elle dit à Sa Majesté, v. s. f. : « Jure-moi par Dieu, disant : « Ce que me dira la favorite, je l'écouterai pour elle. Dis ! » Il écoute tout ce qu'elle disait. Elle dit : « Qu'on abatte ces deux persées, qu'on en fasse de bonnes planches ! » 68. On écoute tout ce qu'elle disait. 69. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, Sa Majesté, v. s. f., envoya des ouvriers habiles, on coupa les deux persées de Pharaon, v. s. f., et se tenait là, regardant faire (1), la royale épouse, la favorite. 70. Un copeau s'envola, entra dans la bouche de la favorite. 71. Elle [l'javala (2)], et conçut. 72. [ON FAÇONNA LES POUTRES,] et ON en fit tout ce qu'elle voulut (3).

73. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, elle mit au monde un enfant mâle; et on alla dire à Sa Majesté, v. s. f. : « Il t'est né un enfant mâle ! » 74. On l'apporta, on lui donna des nourrices et des remueuses (4). On se réjouit dans la Terre Entière, ON se mit à faire un jour de fête (5), on commença d'être en son nom (6). Sa Majesté, v. s. f., l'aima beaucoup, beaucoup sur l'heure, et ON le salua FILS ROYAL DE KOUSH (7). 75. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA,

en copiant, a passé de l'un à l'autre, sans s'apercevoir qu'il omettait une ligne entière.

(1) Litt. : « regardant cela ».

(2) *Un an set hi amdm*. Le verbe *amdm* est ici déterminé par l'œil, ce qui semblerait lui donner le sens de *savoir, connaître*. Le contexte paraît prouver qu'ici le scribe s'est trompé de déterminatif et aurait dû mettre, au lieu de l'œil, l'homme portant la main à la bouche. *Amdm*, ainsi déterminé, signifie *manger, dévorer*.

(3) Litt. : « On fit tout ce qui était dans son cœur, avec elles. »

(4) Cette charge de *remueuse* ou de *berceuse* était parfois remplie par des hommes : quelques hauts fonctionnaires de la XVIII<sup>e</sup> dynastie en ont été investis. Le mot *khnem*, qui la désigne, signifie au propre *dormir, assoupir* : le *khnem* est donc au propre la personne qui endort l'enfant, la *monit* celle qui lui donne le soin.

(5) Litt. : « On s'assit pour faire un bon jour ».

(6) Cette phrase obscure semble signifier ou qu'on commença à donner le nom du jeune prince aux enfants qui naquirent après lui, ou qu'on commença à mettre son nom dans le protocole des actes publics.

(7) Un des titres des princes de la famille royale. Le *fil royal de Koush* était, à proprement parler, le gouverneur du pays de Koush, c'est-à-dire de l'Éthiopie. Dans la réalité, ce titre pouvait ne pas être simplement honorifique : le jeune prince gouvernait lui-même et faisait dans les régions du haut Nil l'apprentissage de son métier de roi.

Sa Majesté, v. s. f., le fit prince héritier de la Terre Entière. 76. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, quand il fut resté [beaucoup d'années] prince héritier de [la Terre Entière](1), Sa Majesté, v. s. f., s'envola vers le Ciel (2). 77. Bitau dit: « Qu'on m'amène les grands conseillers de Sa Majesté, v. s. f. (3), que je les instruisse de tout ce qui s'est passé à mon sujet. » 78. [On] lui amena sa femme, il plaida contre elle par-devant eux, on exécuta leur sentence(4). On lui amena son grand frère, et il le fit prince héritier de la Terre Entière. Il fut vingt ans roi d'Égypte, puis passa de la vie, et son grand frère fut en sa place, dès le jour des funérailles.

Il est fini en paix ce livre, pour le compte du scribe trésorier Qagabou, du trésor de Pharaon, v. s. f., du scribe Hori, du scribe Meremapt, fait par le scribe Ennana, le maître des livres. Quiconque parle de ce livre, Thot soit son allié (5).

G. MASPERO.

(1) Restituer : *Au sakem-w [ronpit-u qennu]-u m rpit m [pà to-r-t'er-w]*.

(2) Un des euphémismes ordinaires du style officiel égyptien pour dire qu'un roi est mort.

(3) Litt. : « mes grands conseillers de Sa Majesté, v. s. f. »

(4) Litt. : « on fit le parlé en eux ».

(5) *Iri-naw Thuti ari kheriti*. Litt. : « Fasse à lui Thot compagnonnage (ou compagnon) de lutte ».

---

MÉMOIRE

SUR

LE TEMPLE HYPÆTHRE

*(Lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la  
séance du 28 décembre 1877.)*

---

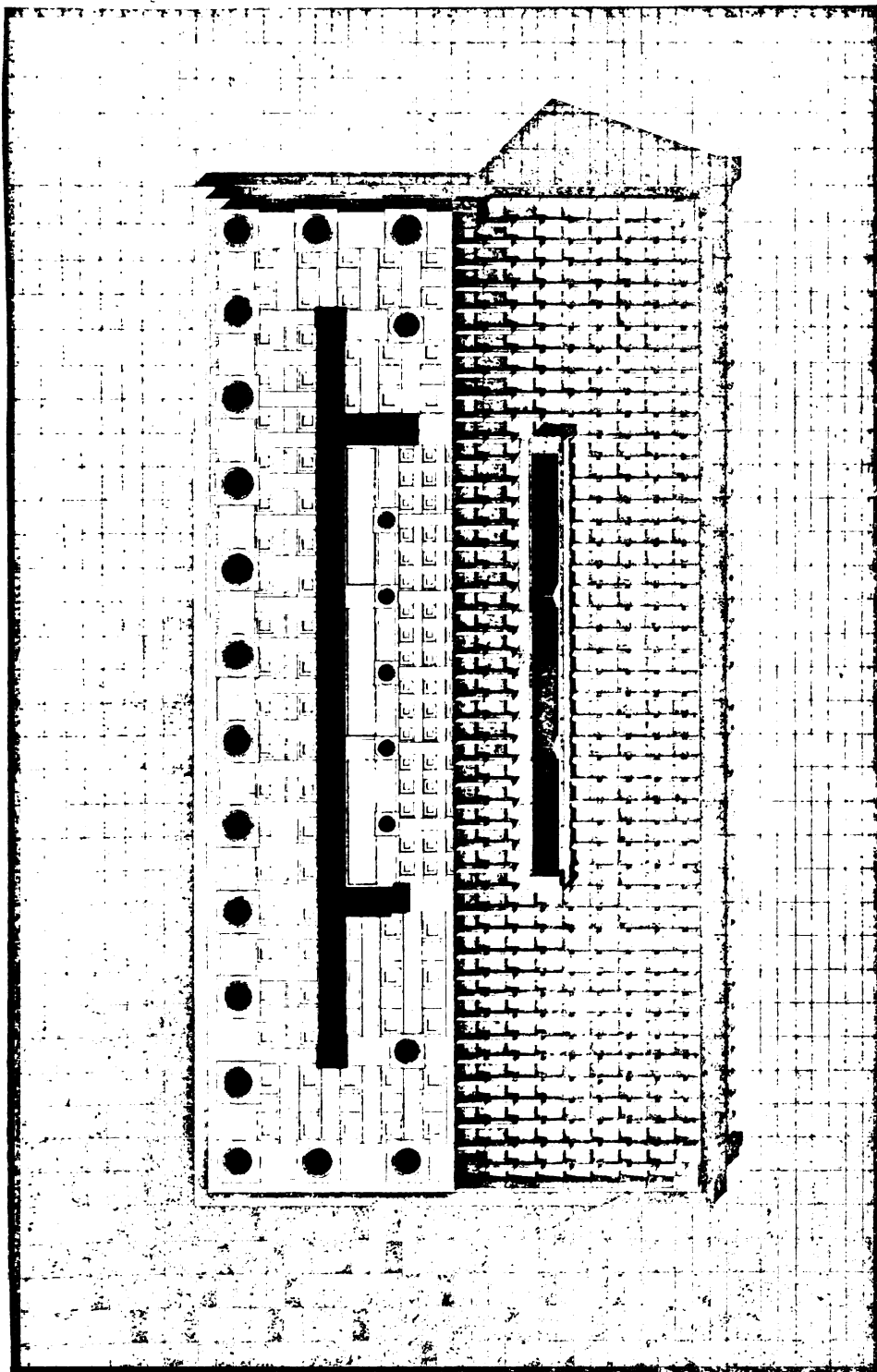
I

De tous les monuments antiques de la Grèce, il en est peu sur lesquels on ait réuni autant de documents que sur le temple. Un grand nombre de relevés successifs, de mieux en mieux exécutés, en ont fait connaître la disposition et l'ordonnance. Les particularités qui caractérisent les colonnes angulaires; l'inclinaison des axes dans le sens de la hauteur; la courbure des lignes horizontales, quoiqu'elle ne soit sensible qu'au moyen d'instruments de précision; l'éblouissant éclat de la polychromie étendue sur les membres du monument; tous ces raffinements, dus en partie aux artistes expérimentés du siècle de Phidias, n'ont pas échappé à des investigations patientes et suivies.

Des observations qui laissent si peu de place à l'incertitude devraient faciliter, semble-t-il, la restitution du temple, édifice dont la structure est d'une simplicité extrême. Il n'en est malheureusement pas ainsi. Lorsqu'on essaye d'en rapprocher les différentes parties intérieures, on voit bien vite qu'un sérieux obstacle empêche de les coordonner.

Dans une partie de sa hauteur, la cella se rétablit aisément, mais comment se terminait-elle ?

Sur ce point les ruines sont muettes : à part deux ou trois frag-



ESSAI DE RESTITUTION  
D'UN TEMPLE HYPÆTRE





de  
ter  
ter  
du  
ed  
is  
qu  
va  
di  
to  
qu  
re  
le  
et  
pa  
C  
P  
re  
es  
E  
E  
E  
E  
E  
E  
E  
E

ments de marbre dont la destination est incertaine (1), rien n'a été découvert qui puisse élucider cette question.

A défaut d'indices matériels, on a essayé de découvrir dans les textes la solution cherchée. Vitruve nous apprend qu'il existait des temples où la partie supérieure de la couverture était ouverte.

Il en était ainsi de ceux que les Romains consacraient à certaines divinités, et des temples auxquels les Grecs donnaient le nom d'*hypæthres*. Après avoir décrit d'une manière obscure ces derniers édifices, dont la cella renfermait, dit-il, deux rangées de colonnes, il ajoute que Rome ne possédait pas de ces sortes de temples, mais qu'il y en avait un dans la ville d'Athènes (2). Dans quelques passages très-courts, plusieurs écrivains grecs et romains, — Pausanias, Varron, Justin, — paraissent corroborer le témoignage de Vitruve ; d'autres, comme Strabon, semblent l'infirmier.

Nous reviendrons plus loin sur ces textes ; mais, pour le moment, voici ce que nous voulons constater : On ne peut tirer des auteurs que des notions vagues et contradictoires sur la manière dont l'ouverture à ciel ouvert était disposée.

Aussi les savants et les artistes qui ont voulu reconstituer les temples hypæthres ont-ils obtenu des résultats entièrement opposés, et il n'y a pas lieu de s'en étonner.

Quatremère de Quincy suppose que ces édifices étaient éclairés par une ouverture centrale pratiquée dans le toit de la cella (3). C'est le mode d'éclairage usité dans nos musées. En cherchant à l'appliquer au temple, on rencontre plusieurs difficultés. Une ouverture à jour libre dans le toit laisse nécessairement tomber les eaux du ciel sur le sol. Si l'on veut remédier à cet inconvénient, il faut la fermer avec des matériaux imperméables ; mais alors, la lumière est interceptée, si l'on ne recourt à l'emploi du verre. Il n'est pas vraisemblable que les Grecs aient su utiliser cette matière pour un tel usage. Rien ne fait supposer, jusqu'ici, que leur industrie en ait jamais fourni le moyen. A défaut de verre, on aurait pu recourir peut-être aux pierres diaphanes ; mais, outre qu'aucun fragment de cette nature n'a été découvert parmi les nombreuses tuiles de marbre que l'on a rencontrées si souvent dans les fouilles, bien des difficultés de

(1) Sur ces fragments, voir R. Cockerell, *The temple of Jupiter Panhellenus at Ægina*, London, 1860.

(2) Vitr., l. III, c. 2, 8.

(3) Quatremère de Quincy, *Mémoires de l'Institut*, 2<sup>e</sup> série, 1805-6, t. III. Comme Quatremère, M. Michaelis admet que le toit de la cella du Parthénon était perforé dans une partie de sa profondeur (*Der Parthenon*, Leipzig, 1871-71, pl. II).

détail rendent cette supposition peu probable. Des tuiles de marbre dont nous venons de parler, les unes étaient plates et se recouvraient dans une notable partie de leur largeur ; comme elles reposaient sur les chevrons de la charpente, de manière à franchir le vide d'une pièce à l'autre, elles avaient une épaisseur considérable. D'autres tuiles, de forme triangulaire, les recouvraient partiellement encore, dans le sens de la longueur ; de telle sorte, la lumière que l'on aurait pu obtenir des pierres transparentes, déjà douteuse par elle-même, aurait été impuissante à traverser ces épaisseurs superposées. Si l'on admet que le temple avait un plafond, de nouveaux inconvénients surgissent ; nous ne nous y arrêtons pas, par la raison que des figures sont nécessaires pour les rendre sensibles.

Après Quatremère de Quincy, l'opinion que la cella n'avait pas de toit dans l'espace compris entre les deux rangées de colonnes qui la divisent a semblé prévaloir. Un architecte de talent, Blouet, a beaucoup contribué à répandre cette croyance, en introduisant, dans les temples du Péloponèse dont il a tenté la restauration, une sorte de *compluvium* analogue à celui des maisons de Pompéi (1). Cet architecte ne paraît pas, du reste, avoir eu une grande confiance dans la vraisemblance du moyen dont il s'est servi.

Il accompagne, en effet, de l'explication suivante ses relevés du temple d'Apollon Epikourios :

« Le système de couverture que nous indiquons pour la partie « hypæthre du temple doit être moins considéré comme une « restauration de ce qui devait être que comme un toit placé sur les « ruines existantes (2). »

Blouet avait l'esprit trop juste pour ne pas avoir été frappé des inconvénients qu'entraîne un ciel ouvert. Cette disposition permet, en effet, aux eaux pluviales d'inonder le sol de la cella ; projette, sur la statue du dieu, la lumière dans toute sa crudité, et donne aux côtés du temple une silhouette tout à fait désagréable.

Plus tard des architectes étrangers, parmi lesquels nous citerons Canina et M. Fergusson (3), ont présenté d'autres hypothèses que l'on peut ramener à un même principe : le *compluvium* imaginé par Blouet est surmonté d'un comble qui dépasse de la hauteur d'un demi-étage les ailes étroites de la cella, lesquelles sont couvertes en appentis, à la manière des supports d'un atrium. Des jours latéraux,

(1) Blouet, *Expédit. scient. de Morée*, Paris, 1831-32, I, pl. 68, 69 ; II, pl. 28 et 29.

(2) Blouet, *Expédit. de Morée*, II, page 11.

(3) Canina, *L'Architettura antica descritta* ; Rome, 1832-44.

ménagés dans la hauteur du petit étage auquel on donne le nom de *lanterne* en terme de métier, éclairent la cella (1).

Quelques-uns des inconvénients que nous avons signalés plus haut sont ainsi palliés, mais les eaux sont toujours rejetées dans l'intérieur du temple. Ensuite, l'étage qui donne du jour exige des supports placés au-dessus des deux ordres superposés qui forment les petites nefs de la cella. Cet arrangement n'est pas impossible à construire, mais il est disgracieux ; on sent que c'est un hors-d'œuvre, une addition faite après coup, qui détruit l'unité du temple.

Des dispositions plus éloignées encore de la simplicité grecque ont été proposées par M. Falkener (2). Nous ne pouvons les indiquer ici ; les moyens qu'elles exigent se prêtent difficilement à une description.

Enfin, plus récemment, M. de Ronchaud, s'appuyant sur un passage d'Euripide, a esquissé une restitution théorique de la cella du Parthénon ; voici en quoi elle consiste : des tapisseries, placées sur un *bâtis* de charpente, surmontent une ouverture centrale réservée dans le toit du temple. Dressée à une hauteur suffisante, cette construction légère, qui affecte la forme d'une tente, donne, par ses côtés, accès à la lumière, et protège, dans une certaine mesure, la cella contre les influences atmosphériques (3).

Quoiqu'il soit très-ingéniusement conçu, ce système ne s'appliquerait pas sans difficulté.

Le peu de durée des tentures exposées en plein air, la faible résistance qu'elles opposeraient à l'infiltration des eaux, et surtout le caractère provisoire d'une couverture étoffée, s'accordent mal avec l'expression de consistance empreinte dans toutes les parties du temple qui nous sont connues. On est disposé à voir dans les tapisseries de l'intérieur du Parthénon une décoration temporaire, renouvelée dans certains cas, plutôt qu'une ornementation fixe ; quelque chose d'analogue à ces draperies que l'on tend quelquefois dans nos églises et que l'on varie, à raison des cérémonies pour lesquelles on s'en sert.

La plupart des restitutions que l'on a faites de l'ouverture hypæ-

(1) M. Fergusson applique cette disposition aux temples de moyenne grandeur (*On the temples of Diana at Ephesus and of Apollo at Didyme, as illustrating the hypæthrum of the Greeks* ; London, 1877).

(2) Falkener, *On the hypæthron of the greek temples* ; London, 1861.

(3) L. de Ronchaud, *le Péplos d'Athéné Parthénos* (*Revue archéologique*, 1872).

thre du temple ont été réunies par Hittorf, dans une même planche de son dernier ouvrage (*l'Architecture antique de la Sicile*) (1). Il suffit d'y jeter les yeux pour reconnaître que, dans toutes ces tentatives, il a été impossible d'éviter entièrement deux obstacles : la déformation produite par l'échancrure du toit, et l'invasion des eaux dans l'intérieur de l'édifice.

En 1868, M. Beulé signalait déjà, dans son *Histoire de l'art grec* avant Périclès, les difficultés que nous avons reconnues et l'insuccès des efforts entrepris pour les surmonter.

En présence de la contradiction des textes et du silence des monuments, il concluait ainsi : « Il faut attendre que les monuments « parlent ou qu'un architecte archéologue trouve une heureuse solution du problème et nous démontre qu'un temple pouvait être « fermé tout ensemble et éclairé (2). »

C'est cette démonstration que nous nous proposons de faire.

## II

Quelques réflexions nous aideront à délimiter le terrain sur lequel nous allons opérer.

On a cru, pendant longtemps, que l'architecture grecque se résu-  
mait dans un petit nombre de formes sans cesse répétées ; les notions insuffisantes que l'on possédait sur les monuments de l'Attique et du Péloponèse ne permettaient pas de soupçonner qu'il en eût été autrement.

Nous savons aujourd'hui tout ce que cette appréciation avait d'erroné. Une connaissance plus exacte des richesses archéologiques de la Grèce a fait découvrir sous l'apparente similitude des formes, malgré la répétition des mêmes types, une variété d'effets et une liberté d'expression vraiment surprenantes, tout un monde imprévu de créations exquises.

L'uniformité trompeuse des temples n'avait pas laissé distinguer tout d'abord la différence des méthodes de construction et la diversité des dispositions appliquées par les architectes, suivant les lieux et les temps ; maintenant cette diversité nous apparaît réelle, et si générale que, dans le grand nombre d'édifices sacrés que nous connaissons, on en chercherait vainement deux qui fussent semblables.

(1) Pl. 87.

(2) Page 297.

Toute cette richesse de procédés, mise en œuvre par les Grecs dans le temple, peut, dès maintenant, faire pressentir que le problème de l'ouverture hypæthre avait dû recevoir plus d'une solution.

Les observations suivantes confirmeront la justesse de cette vue.

Si l'on réunissait, dans un même tableau, les plans de tous les temples, rapportés à une même *échelle*, la particularité saillante qui ressortirait de la comparaison de ces édifices serait l'inégalité extraordinaire des surfaces qu'ils occupent. Tel temple de l'Attique ne comprend qu'une superficie de quarante mètres carrés (1), tandis que certains temples de Sicile se développent sur une étendue de cinq mille mètres carrés (2).

Le parallèle des temples, considérés sous le rapport des éléments matériels qui les composent, offrirait des résultats non moins divergents. Pour en donner une idée, nous allons rappeler succinctement les principales configurations des édifices sacrés.

La Cella, ou plus exactement le Naos, ce vaisseau central qui est l'essence du temple et qui suffit parfois à le constituer, n'est précédé souvent que d'un simple portique servant de pronaos ; c'est la disposition que Vitruve nomme *in antis* ou *prostyle*, suivant les cas ; tels sont les temples de Kourno et de Messène (3). Plusieurs édifices de ce genre sont quelquefois réunis et forment un assemblage plein de mouvement et de variété ; il en est ainsi de l'Erechtheum d'Athènes.

Viennent ensuite les temples *périptères*, c'est-à-dire entourés de colonnes ; l'intérieur du naos de ces édifices est vide, comme dans le temple de Thésée ; divisé par des portiques formés de deux ordres superposés, ainsi qu'au Parthénon ; ou enfin partiellement occupé par des colonnes engagées dans les murs, véritables contre-forts dont la destination est un mystère ; cette construction singulière a été observée dans le temple d'Apollon Epikourios, à Bassæ (4). On distingue encore les temples *pseudo-périptères* (5), *diptères* (6), *pseudo-diptères* (7). Nous parlons de ces variantes du principe périptère pour constater seulement que l'application en coïncida parfois avec certains changements apportés à la disposition du naos ;

(1) Temple de la Victoire Aptère à Athènes.

(2) Temple de Zeus Olympien à Sélinonte.

(3) Lebas, *Voyage archéologique en Grèce* : Péloponèse, pl. II, 2. — Blouet, *Expédition de Morée*, I, pl. 30-34.

(4) Blouet, *Expédition de Morée*, II, pl. 28-29.

(5) Temple de Zeus Olympien d'Agrigente.

(6) Temples d'Ephèse et de Milet.

(7) Temple d'Artémis Leucophryne à Magoésie du Méandre.

autant que les ruines permettent d'en juger, c'est ainsi que l'intérieur de quelques grands monuments, celui du temple d'Ephèse, par exemple, aurait été fractionné en un certain nombre de divisions transversales.

De ces observations, on est obligé de conclure qu'un même système de couverture et d'éclairage ne pouvait s'adapter à des dispositions si diverses, ni convenir à des édifices dont les dimensions présentaient les contrastes les plus opposés.

Nous n'avons pas l'intention de rechercher ici les moyens qui ont pu être employés pour faire pénétrer la lumière dans les petits temples prostyles, dans les temples asiatiques de proportions colossales, ou dans les édifices dont la structure exceptionnelle semble exiger des dispositions particulières de couverture et d'éclairage.

Ce que nous voulons prouver, c'est que le plus grand nombre des temples, — ceux qui sont périptères et dont le naos est pourvu de colonnes, — « pouvaient être tout ensemble fermés et éclairés ».

Pour cela, nous allons essayer de découvrir, dans la destination et dans la composition mêmes de ces temples, des indications générales qui puissent nous permettre d'en restituer, d'une manière conforme à l'esprit de l'art grec, les parties qui nous sont inconnues.

Quand on examine avec une attention suffisante le plan, la coupe et l'élévation de la plupart des temples périptères, ce que l'on remarque tout d'abord, c'est l'unité frappante en vue de laquelle en ont été assemblées les diverses parties. Ni le plus petit décrochement, ni le moindre indice fourni par la construction ne portent à penser que ces édifices aient jamais pu être autre chose que des vaisseaux quadrangulaires dont la couverture devait être continue.

Il suffit de se rendre compte de l'importance des temples dans les villes grecques, de la préoccupation qui en faisait choisir l'emplacement dans une situation telle qu'on l'aperçût d'abord de *trois quarts*, de manière que la couverture fût visible dans sa longueur, pour que l'on écarte définitivement l'hypothèse d'une échancrure du toit, dont l'effet aurait été de rompre l'harmonie des lignes du temple et de produire une silhouette découpée qui aurait semblé annoncer la réunion de plusieurs édifices.

Sur ce point, les monuments figurés justifient notre manière de voir. De nombreux bas-reliefs (d'une époque assez basse, il est vrai) montrent des temples dont la toiture est ininterrompue (1). Quelques

(1) Clarac, *Musée de sculpture*, 39, pl. 120 ; 41, pl. 122.

médailles fournissent des renseignements plus précis encore : ainsi un bronze d'Athènes, de l'époque impériale, représente le Parthénon couvert d'un toit d'une continuité parfaite (1).

Ces raisons suffisent pour que nous astreignons les moyens d'éclairage que nous voulons reconstituer à cette condition première, de conserver dans son intégralité la rectitude des lignes de la couverture du temple.

CHARLES CHIPIEZ.

(*La suite prochainement.*)

---

(1) Donaldson, *Architectura numismatica* ; London, 1859, n° 1. Sur une monnaie de bronze de Pæstum, le toit d'un temple offre également une surface unie (*Revue générale de l'architecture*, 1858, page 19).



---

# L'INSCRIPTION GAULOISE DU MUSÉE DE CLUNY

RESTITUÉE A NÉRIS-LES-BAINS (ALLIER)

---

Mon article sur la découverte d'une inscription gauloise à Paris avait à peine paru dans la *Revue archéologique* (t. XXXV, fév. 1878, p. 94), lorsque M. A. de Barthélemy m'a fort obligeamment communiqué un renseignement important qu'il venait de recevoir de M. de la Villegille. A la date du 10 février, ce dernier l'informait que ce monument épigraphique provient d'une enceinte carrée en terre, située à droite de la route de Montluçon à Nérís, en arrivant dans cette dernière ville. M. de la Villegille l'a acheté en 1836 à Nérís même, et l'a donné en 1869 au musée de Cluny avec un lot d'autres antiquités.

Devant un témoignage aussi positif, il n'est plus permis d'attribuer à l'inscription gauloise une origine parisienne; elle doit être désormais restituée à Nérís-les-Bains et classée parmi d'autres inscriptions votives recueillies dans cette localité. Elles nous apprennent que la bourgade antique était, à l'origine, une simple station balnéaire à laquelle présidait un dieu *Nerios*; d'où *Neriomagus*, nom de ce vicus. La première est complète; le mot *Augustorum* qu'on y lit prouve qu'elle ne saurait être antérieure à l'année 163, époque où pour la première fois deux empereurs, Marc-Aurèle et L. Vêrus, régnaient simultanément:

NVMINIBVS  
AVGVSTORVM  
ET IVNONIBVS  
NERIOMAGIENSES (sic, avec M et A liés).

Deux inscriptions, malheureusement mutilées, semblent appartenir comme la précédente à l'époque antonine; elles relatent, sinon la fondation, du moins l'embellissement ou la restauration de l'édifice

balnéaire par un Julius Equester, qualifié de *duumvir*; il s'agit nécessairement du magistrat principal de la *civitas Biturigum*, à laquelle appartenait le vicus Nériomagus. Voici l'une de ces inscriptions d'après le dessin publié par M. Esmonnot, dans le *Bulletin de la Société d'émulation* de l'Allier, t. III (1853), p. 200 :

//////MINIB·AV///·ET·NERI////  
 ////S·FIL·EQVES///ER IIVIRII////  
 ////LVCII·IVLII·EQ//ESTRIS·FILII////  
 ////IAS·PORTICVS·QV//BVS·FONTES////  
 ////OMNIBVS·SVIS ORNAMENTIS////

L'autre inscription, dont je dois à la bienveillance de M. Esmonnot un fac-simile inédit, et qui paraît être une répétition du même texte, nous apprend de plus que Julius Equester était *flamen Romae et Augusti*. Elle porte à la première ligne :

[numini]B AVG ET NERIO DEO V////////

Puisque *Nerios* est un nom de divinité et que *magus* est un mot gaulois qui signifie certainement *campus* (Zeuss, *Gramm. celt.*, 2<sup>e</sup> éd., p. 4), il s'ensuit que *Neriomagus* veut dire « terrain consacré au dieu Nerios », de même que l'on trouve non-seulement à Rome, mais ailleurs (1), un *campus Martius*; cf. encore *Camulodunum*, « la colline du dieu Camulus » (Mars gaulois), comparable au grec δ'Ἀρειος πάγος. Sans rien préjuger sur la nature de ce dieu Nérios, j'avoue que ce nom me fait songer d'une manière plus ou moins directe, plus ou moins lointaine, à la *Nerio Martis* des Sabins. De même, d'autres divinités de la Gaule, telles que le *Mars Loucetius* ou *Leuce-tius*, ainsi que le dieu *Vesons*, la *Tutela Vesuna* et les *Matronae Vesuniahenae*, semblent devoir être mises en rapport mythologique ou linguistique respectivement avec le *Jupiter Leucesius* du Latium et avec la *Vesuna* osque et ombrienne.

Pour terminer, je crois devoir rappeler que l'on a trouvé à Nérès des tuiles portant l'estampille LEG VII AVG L APPVO LEG qui a fourni à M. L. Renier le thème d'une de ses plus heureuses découvertes historiques (2), à propos du campement temporaire de la légion VIII<sup>e</sup> Augusta dans cette localité, en l'an 88.

ROBERT MOWAT.

(1) Castan, *le Champ de Mars de Vesontio* (extr. de la *Rev. arch.*, 1870, t. XXI, p. 3).

(2) *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1872, p. 423.

---

## LES FOUILLES

DE

# LA PIAZZA DI PIETRA A ROME

---

Dans toutes ses rues, sous tous ses pavés, Rome ménage des surprises aux archéologues. A côté des découvertes certaines que promettaient les fouilles du Forum si l'on n'avait abandonné, faute d'argent, les travaux à peine commencés, on en fait chaque jour auxquelles on s'attendait peut-être moins dans les quartiers les plus habités et les plus fréquentés. C'est ainsi que dernièrement, dans une rue voisine du Panthéon, en ouvrant une tranchée pour établir une conduite de gaz, des ouvriers ont été arrêtés par un énorme fragment de colonne en marbre rouge, provenant, paraît-il, d'un temple de Mars. Ces jours-ci, nouvelle surprise dans le même quartier, tout près encore du Panthéon. En faisant, *piazza di Pietra*, des travaux d'utilité publique, on a découvert, à deux mètres sous terre, un gros bloc de pierre d'environ deux mètres carrés. En s'élargissant à sa base, ce grand quadrilatère, qui semble être la partie antérieure d'un piédestal, forme une sorte de socle arrondi, sur lequel repose une statue d'un relief de 7 à 8 centimètres et d'une hauteur de 1<sup>m</sup>,50. — Les pieds s'appuient sur la moulure supérieure de la plinthe et la tête touche à la corniche. Cette statue était à peine mise au jour et débarrassée de la terre qui la couvrait, qu'on trouvait à côté un beau bas-relief représentant un trophée d'armes. Les travaux qui se poursuivent donneront certainement de nouveaux résultats. D'autres fragments commencent déjà à apparaître.

La statue représente une femme dont le visage seul a presque entièrement disparu. Elle est encore coiffée du bonnet phrygien, d'où sortent deux longues tresses de cheveux qui tombent sur ses épaules. Une longue tunique, aux plis artistement disposés, descend jusqu'à ses pieds. Un des souliers, que la tunique laisse apercevoir, est orné d'un dessin qui semble représenter un soleil avec ses rayons. Une des jambes disparaît complètement sous les draperies qui la couvrent; l'autre apparaît, bien modelée, sous la tunique, transparente en cet endroit. Entre les doigts de la main gauche on distingue un petit fragment de pierre horizontal, qui

peut-être était la poignée d'une épée, mais qui plus probablement servait simplement de tenon.

Le lieu où cette découverte a été faite, l'analogie frappante que ce fragment de pierre par sa forme et ses dimensions, la statue par sa taille et sa pose, présentent avec d'autres fragments antiques conservés à Rome, permettent d'établir, d'une façon presque certaine, la nature, le caractère et la destination de ce morceau d'architecture.

C'est à la *piazza di Pietra*, entre le Panthéon et la place Colonne, que se trouvent les débris d'un monument antique appelé aujourd'hui *Dogana vecchia* et qui fut autrefois un temple de Neptune. C'est Agrippa qui l'avait construit en 728, en souvenir de ses victoires sur mer. Dion Cassius, qui raconte ce fait (1), ajoute que le ministre d'Auguste avait entouré ce temple d'un vaste portique décoré de peintures, qui représentait les diverses aventures des Argonautes ; sujet, du reste, qui n'était pas nouveau. Sans parler des sarcophages qui représentent Jason, ses compagnons et tous les chevaliers de la Toison d'or, nous possédons des métopes, trouvées en 1835 à Pæstum et appartenant au temple dit *temple de la Paix*. On y voit Phryxus avec son bélier, Jason accroupi sous un grand bouclier et s'apprêtant à tuer le dragon ; Hercule, Hypsipyle, etc. (2). La peinture analogue qui décorait ce portique d'Agrippa lui avait fait donner le nom de « portique des Argonautes », nom que l'on retrouve dans les écrivains anciens et chez les auteurs des *Mirabilia*. Outre ces peintures, ce portique était orné, comme les arcs de triomphe du Forum, de marbres, de bas-reliefs et de piédestaux représentant des trophées, et des images de provinces vaincues. La statue et le trophée d'armes découverts ces jours-ci sur l'emplacement même de l'ancien portique en sont la preuve évidente. Du reste, Canina dit positivement qu'à l'endroit même où s'est faite la découverte dont nous parlons ici on mit au jour, sous ses yeux, un grand nombre de blocs de pierre tout semblables au fragment qui nous occupé et qui valurent à la place le nom de *piazza di Pietra*. On en a la preuve par la description qu'il en fait (3) et par les piédestaux identiques conservés aux musées du Capitole et des Conservateurs. Ces piédestaux, en effet, représentent tous des femmes de la même taille et dans la même attitude que celle dont nous venons de faire la description. Au-dessus de l'une d'elles (4), vêtue d'une simple tunique qui lui découvre le sein gauche et armée d'une hache à la main, on lit :

IMPERII ROMANI PROVINCIA.

Au-dessous :

VNGARIÆ.

(1) LIII, 27.

(2) *Journal des savants*, mai 1835.

(3) II, cXLIV.

(4) Musée du Capitole, n° 7.

' Au-dessus d'une autre (1) presque semblable et portant écrit le nom de l'empereur Domitien (DOMITIANVS CÆSAR AVGVSTVS), on a placé le buste colossal d'un César.

On a compris, en effet, que ce grand bloc de pierre faisait partie d'un piédestal. Sa forme et sa base renflée, arrondie et destinée, sans aucun doute, à reposer à terre, le font deviner aisément. Sur ce piédestal, comme sur les autres semblables, devait s'élever soit une statue d'empereur, soit celle des généraux vainqueurs des provinces représentées sur le socle sous la figure de femmes avec les attributs et le costume propres aux habitants du pays soumis. Ainsi les provinces personnifiées ressemblaient en quelque sorte à des cariatides, et, vaincues, portaient leurs vainqueurs.

Une dernière remarque. Le portique dont ce piédestal faisait partie fut construit, nous l'avons dit, en même temps que le temple élevé par Agrippa à Neptune. L'ensemble de ces deux constructions est appelé par Dion Cassius *Ποσειδώνιον* et par Spartien *Basilica Neptuni*. Comment se fait-il alors que le fragment qui nous occupe soit d'une autre époque et d'un meilleur style que le temple même de Neptune ? La raison nous en est donnée par Spartien. Il raconte que sous Titus, en 80, un immense incendie détruisit tout ce magnifique quartier, où, tant de beaux monuments se dressaient à côté les uns des autres. En peu de temps, le temple de Sérapis, d'Isis, les bains d'Agrippa, le théâtre de Balbus, le Diribitorium, le portique d'Octavie et la basilique de Neptune furent consumés. Incendie qui dut être considérable, puisque, d'après Martial, le portique des Argonautes était à lui seul d'une très-grande étendue. Le poète parle des vastes espaces de ce portique, où l'on pouvait se promener à l'aise et au frais.

An̄spatia carpit lentus Argonautorum (2).

' C'est Hadrien qui répara ces ruines. Ainsi s'expliquerait la différence manifeste que l'on remarque entre le style du temple de Neptune et celui du fragment dont nous parlons. Les ruines du temple seraient de l'époque d'Hadrien, le piédestal découvert ces derniers jours remonterait au temps d'Auguste.

MAURICE ALBERT.

(1) Musée des Conservateurs, dans la cour.

(2) III, 20.

---

## BULLETIN MENSUEL

### DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE FÉVRIER.

---

M. Heuzy complète sa communication au sujet d'un vase sacré en bronze, du sanctuaire de Dodone, faisant partie de la collection Carapanos. Il montre que ce vase était un vase à long bec et que la décoration y était empruntée à des motifs remontant à une haute antiquité. Certains vases en terre provenant des antiques habitations fouillées à Santorin par M. Fouquet, habitations enfouies sous la lave à une époque dont l'histoire ne parle pas, semblent le prototype du vase de Dodone.

M. Léon Renier, en présentant à l'Académie un opuscule de M. Héron de Villefosse, intitulé *le Tarif de Zraia*, annonce que le monument épigraphique important qui a servi de base à ce travail, et sur lequel il avait dès 1858 attiré l'attention du gouvernement, a été transporté en France par les soins de M. de Villefosse et est, actuellement, déposé au Louvre. On doit se féliciter qu'une inscription d'un si haut intérêt historique soit désormais à l'abri des chances de destruction auxquelles elle était exposée en Afrique.

M. Deloche communique la suite de ses recherches sur l'ethnographie des peuples qui ont pris part à l'invasion et à la conquête de la Cisalpine. M. Deloche, dans cette partie de son travail, aborde l'étude des populations mentionnées par Polybe sans l'être par Tite-Live : les Ananes, les Agônes et les Taurisci.

M. Edmond Le Blant lit une note sur le texte des *Actes de sainte Thèle*.

M. Eugène Révillout reprend la suite de ses lectures sur les contrats égyptiens démotiques. L'acte nouveau qu'il étudie renferme de précieux renseignements sur une question fort intéressante : celle de savoir quelle garantie donnait en Egypte le vendeur d'un bien à son acquéreur, pour le cas où le bien, ne lui appartenant pas en réalité, serait revendiqué par un tiers.

M. Michel Bréal donne lecture d'une lettre de M. Mowat relative à une inscription chypriote, gravée au burin sur trois faces de la base d'un petit monument en bronze. L'inscription consiste en vingt-six caractères, sur lesquels M. Mowat en constate sept encore inconnus et attire sur ces caractères l'attention de l'Académie. M. Bréal déclare qu'en effet ces caractères n'ont point été expliqués jusqu'ici. Dans une note jointe à sa lettre, M. Mowat propose de traduire le KARVX EMI d'un monument chypriote déjà connu, où ces mots figurent au-dessous du disque ailé, non par : *Je suis Karyx*, mais *Je suis le Messenger*. *Karux* ne serait point un nom propre comme on l'avait cru, mais la forme dorique de *κήρυξ*, héraut, messenger. *Je suis le Messenger* serait une formule appliquée au disque ailé.

A. B.

---

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

## ET CORRESPONDANCE

---

— La 44<sup>e</sup> session du Congrès scientifique de France, fondé en 1832 par M. de Caumont, a eu lieu à Nice, du 10 au 20 janvier dernier. Pendant ces dix jours, d'intéressantes excursions ont été organisées à Cimiez, à Monaco, à Vintimille, à Antibes et à Vence. Les travaux de la section de médecine ont été les plus suivis et les plus nombreux, on devait s'y attendre dans une ville de saison, surtout à cause du programme, où les questions les plus intéressantes pour les hôtes d'hiver de Nice avaient été posées. Cette section s'est également occupée des curieux sarcophages découverts par M. Brun. La météorologie a été l'objet de fort intéressantes communications faites par MM. Teyssie, Niepce, Henry Petit-d'Ormo, etc. On a fait une description des terrains geynériens de Vence, et quelques études sur la nature des collines des environs de Nice. D'autres questions scientifiques ont également été résolues. Parmi les travaux de la section d'agriculture nous devons mentionner un rapport de M. Hal-lauer sur les reboisements et les gazonnements dans les Alpes-Maritimes, les analyses de M. Garcin et diverses communications relatives aux cultures locales. La section des lettres s'est occupée de l'idiome niçois et des traces de la langue celtique, ainsi que de diverses questions de philo-sophie. Les travaux de MM. Sardou, Alaux, etc., ont été très-remarqués.

J'ai hâte, comme vous voyez, d'aborder la partie des travaux du congrès qui vous intéresse le plus. La première excursion archéologi-que a été faite à Cimiez où, sous la conduite de M. Brun, secrétaire gé-néral du Congrès, inspecteur de la Société française d'archéologie, les délégués ont visité l'amphithéâtre, les ruines des aqueducs, les bains ré-cemment décrits par lui et au sujet desquels il a fait, en 1876, une inté-ressante communication à la Sorbonne. On a également visité le couvent où se trouvent trois remarquables tableaux de Bréa.

L'excursion à Vintimille a été certainement l'une des plus intéressantes du Congrès. Les délégués ont été reçus à la gare par M. Biancheri, syn-dic (maire) de la ville, frère de l'ancien président de la Chambre des dé-putés d'Italie, et par M. G. Rossi, inspecteur des fouilles de la province, à qui l'on doit la découverte du beau théâtre antique de la cité nerviennne. Ce théâtre, que nous avons visité sous la direction de M. Rossi, est dans un état parfait de conservation. Tous les gradins en pierre de taille sont

intacts, les moulures du *vomitorium* sont à vive arête et sans une seule épaufrure.

Les fouilles sont momentanément suspendues, mais plus de la moitié de la *cavea* est actuellement à découvert. Elle affecte la forme d'un demi-cercle qui nous a paru très-légèrement aplati, et se compose de neuf rangs de gradins, formant une seule précinction.

Le diamètre est de 31<sup>m</sup>,15 au niveau du gradin supérieur et de 25<sup>m</sup>,55 au niveau de l'orchestre. Le nombre des spectateurs assis pouvait être de 600. En outre, à la partie supérieure, à 0<sup>m</sup>,80 au-dessus du dernier gradin, s'étend une plate-forme de plus de 8 mètres de largeur, sur laquelle pouvait être établi un portique.

Les gradins, en pierre de taille de la Turbie, ont 0<sup>m</sup>,40 de hauteur sur 0<sup>m</sup>,70 de largeur. A l'emplacement des deux *scalæ* découvertes, ils sont entaillés à moitié, de manière que chacun forme deux marches. On n'a, jusqu'à ce jour, découvert qu'un *vomitorium*; il n'est pas voûté, mais recouvert de larges dalles formant les gradins. Le plafond forme trois redans, et, entre le dessous du gradin supérieur et le dessus du troisième gradin, on a ménagé dans ce plafond un large vide vertical, rectangulaire, de 0<sup>m</sup>,40 de hauteur, éclairant le passage, dont la hauteur est, sur les deux premiers mètres, de 3<sup>m</sup>,65 à 2<sup>m</sup>,85 sur 1<sup>m</sup>,40 et de 2,45 sur la longueur de la dernière dalle correspondant au quatrième gradin à partir du haut. Sous ces dalles se trouvent des moulures très-régulières et assez élégantes, formant un espèce d'encorbellement; elles sont bien traitées et d'un bon style, les arêtes sont très-vives, mais la largeur des listels et la saillie des doucines s'écartent de la finesse grecque. La hauteur totale depuis la plate-forme jusqu'à l'orchestre est de 4<sup>m</sup>,10. Le sol de l'orchestre est à 3<sup>m</sup>,90 en contre-bas de la route provinciale voisine. L'ancienne voie romaine est à 1<sup>m</sup>,20 au-dessus de l'orchestre, qui est lui-même de 2<sup>m</sup>,65 plus élevé que le niveau de la mer.

Ce théâtre était entièrement recouvert d'une épaisse couche de sable fin, qui dépassait de plus de trois mètres les maçonneries les plus élevées. M. Doumet-Adanson a reconnu dans ces sables les coquilles modernes des dunes en très-grande abondance.

Nous avons ensuite visité la cathédrale romane et son baptistère en forme de cuve à six pans, dont j'ai relevé le plan et la coupe. Il remonte, dit-on, au vi<sup>e</sup> siècle.

Un splendide déjeuner a été offert aux délégués du Congrès par M. le syndic de Vintimille.

L'excursion à Monaco a été fort intéressante: les délégués ont été reçus avec la plus grande courtoisie par M. le gouverneur général, baron Boyer de Sainte-Suzanne, et par les officiers du château. M. de Sainte-Suzanne, qui est un savant distingué, a fait lui-même les honneurs de la principauté et a fait visiter à ces messieurs le château du prince et les admirables jardins qui en dépendent, ainsi que le musée archéologique qu'il commence à former et qui contient déjà des objets du plus haut



intérêt. L'état de santé de S. A. sérénissime Charles III ne lui a pas permis de recevoir les membres du Congrès, dont l'un des vice-présidents était chargé de lui remettre le diplôme de membre de l'Institut des provinces de France. Nous donnerons, dans le compte rendu des travaux de la session, la liste des plantes exotiques acclimatées dans les jardins du prince.

L'excursion à Antibes a été d'un très-grand intérêt pour les horticulteurs. — On a visité le jardin Thouret, puis, sous la conduite de M. le colonel Gazan et de M. Mougins de Roquefort, on a suivi le tracé des anciens remparts d'Antibes, examiné les ruines du théâtre romain, les tours carrées bâties avec des matériaux provenant des remparts antiques, des restes de tours, des citernes et des portes dont l'appareil romain est encore intact.

Enfin, l'excursion de Vence, faite sous la direction de M. Edmond Blanc, a permis aux délégués d'étudier les terrains geynériens si remarquables des environs, de visiter les ruines du château des Templiers et les nombreuses inscriptions romaines recueillies dans la cour de l'ancien évêché. On a également vu avec beaucoup d'intérêt les belles stalles en bois sculpté (xv<sup>e</sup> siècle) de la cathédrale, et d'autres curiosités archéologiques, dont nous donnerons les détails dans le compte rendu de la session.

Les travaux des sections ont produit : un tableau des stations des diverses époques préhistoriques dans les Alpes-Maritimes, par M. Edmond Blanc;

Un tracé des voies romaines, résumé du travail de plusieurs membres de la section ;

Une notice sur les enceintes de l'époque ligurienne et sur les camps romains ;

Une étude sur les diverses tribus des Alpes-Maritimes avant l'invasion romaine, par M. Brun ;

Une étude sur les monuments antiques de la contrée, dont les plans ont été relevés et publiés ; sur les sigles en forme de feuilles de lierre ; sur les sépultures romaines dans les Alpes-Maritimes ; sur les aqueducs de Cimiez, etc.

M. Brun a présenté, dans une autre section, une longue liste de mots celtiques actuellement en usage dans l'idiome niçois, particulièrement des termes employés par les ouvriers en bâtiments, qui, évidemment, n'ont pas été les chercher en Basse-Bretagne. Il a ajouté aux noms celtiques de localités cités par Papon une nomenclature considérable, et donné l'étymologie des noms de toutes les tribus anciennes des Alpes-Maritimes. — Il y a un grand nombre de travaux de toute nature, et si les ressources financières le permettent, c'est-à-dire si la ville de Nice nous accorde une subvention, nous pourrions probablement publier deux volumes.

BRUN.

— *Extrait d'une correspondance du « Times » sur les dernières fouilles de Mycènes (n° du 5 février 1878).* — Les fouilles sont actuellement poursuivies pour le compte du gouvernement hellénique, sous la direction méthodique de M. Stamataki, surintendant des antiquités du royaume. La curieuse *enceinte* qu'on supposait être l'Agora, dans laquelle les tombes ont été découvertes, ainsi que l'emplacement auquel le docteur Schliemann a donné le nom de Palais Royal, ont été complètement explorés. Les terres remuées lors des premières fouilles ont été tamisées de nouveau, et on y a trouvé divers objets, parmi lesquels un ornement en or d'un travail délicat, représentant deux lions mâles, affrontés et dressés contre une tige de lotus, dans le goût assyrien, rappelant les sculptures de la Porte des lions.

La découverte la plus importante faite par M. Stamataki est celle d'une sixième tombe dans la problématique *enceinte* ou *périvolos*, et qui appartient certainement à la même époque que les cinq autres tombes trouvées par le docteur Schliemann. L'opinion que ces sépultures sont celles assignées par Pausanias à Agamemnon et à ses compagnons doit donc être définitivement abandonnée.

Les tombes sont distribuées sur deux rangs dans la partie sud de l'enceinte, formée de terres meubles et de pierrailles jusqu'au niveau de la partie nord, où l'on atteint de suite le roc et qui n'a rien fourni. L'enceinte présente un double rang de blocs bien taillés, de calcaire à polypiers et de grès, l'espace laissé vide entre les deux rangs ayant été vraisemblablement recouvert autrefois de blocs placés horizontalement. Ces blocs ont été extraits des anciennes carrières sur la route de Trenton, à mi-chemin entre Mycènes et Nemea, et sont différents des blocs de conglomérat employés dans les remparts de Mycènes et dans les constructions dites *Trésors*, ainsi que de ceux en calcaire gris de Messénie dans lesquels les lions des portes ont été sculptés. Les pierres des sépultures et celles des stèles qui les couronnaient proviennent des carrières de Trenton. Cette constatation est une des raisons pour lesquelles le correspondant du *Times* ne regarde pas l'enceinte comme étant l'Agora, mais plutôt comme la place où l'on brûlait les corps, un cimetière où se faisaient les offrandes aux mânes des morts. D'après M. Newton, ce cimetière était originairement en dehors des murs de l'Acropole mis au jour par le docteur Schliemann, et le second mur cyclopéen, au sud-ouest, ne fut élevé que postérieurement. En tout cas, les murs pélasgiques, en blocs polygonaux, dont on voit les spécimens dans le voisinage de la Porte des Lions et dans les trente-six trésors, ou mieux les six tombes, sont positivement de date plus récente.

La sixième tombe, récemment découverte, paraît, par sa position, construite la dernière; une partie est engagée sous le mur intérieur de l'enceinte. Deux squelettes y furent trouvés; le crâne de l'un d'eux, couvert d'un masque en or, est assez bien conservé, ainsi que quelques ossements à moitié brûlés. Avec eux on recueillit :

Une belle petite coupe en or, à bords évasés, ornée de guirlandes de feuilles et de cordons circulaires; elle est munie d'une anse fixée par deux rivets ;

Ornements en or, décorés de grainetis et destinés à être suspendus à des pectoraux ;

Deux ornements de jambières, en forme de trident, en or; plusieurs petits boutons et clous en or, et enfin, quantité d'épées en bronze et de vases de même matière.

L'habitation que le docteur Schliemann avait reconnue a été l'objet d'une exploration minutieuse; elle est située à l'orient des tombes, et contient plusieurs chambres, dont les murs sont grossièrement bâtis avec des pierres sans ciment.

Elle a fourni à M. Stamataki une collection aussi nombreuse que variée d'antiquités préhistoriques : ornements en ivoire, grains de colliers, spirales en verre, en ambre, en lapis-lazuli, pierres à aiguiser, moules en pierre, morceaux de couleurs, cachet non gravé en pierre, épingles et peignes en os, et divers objets en bronze.

Deux des objets en ivoire, d'un travail remarquable, sont gravés; sur l'un sont figurés un lion et un cerf, et sur le second deux cerfs face à face; quelques autres montrent certains dessins, semblables à des ornements, trouvés l'année dernière, par M. Stamataki, dans les tombes creusées dans le roc à Spata, près d'Athènes, et qui sont évidemment de la même époque que les antiquités de Mycènes. Il en est de même pour les ornements en forme de spirales, ainsi que pour les pendants de pectoraux.

La contemporanéité des sépultures de Spata et de Mycènes est importante, en ce que plusieurs objets qu'ont livrés les fouilles de Spata portent le cachet de l'art phénicien sous l'influence assyrienne et égyptienne, tandis que les autres ont franchement le caractère assyrien; il n'y a donc pas lieu d'être étonné du caractère assyrien de toutes les antiquités trouvées à Mycènes. Laisant de côté la Porte des Lions, dont le style est bien reconnu depuis longtemps, il est difficile de ne pas admettre l'influence assyrienne dans les ivoires gravés, dans quelques-uns des ouvrages en or, et surtout dans les ornements en spirales, employés sur les pierres tombales pour garnir les espaces vides. La division de ces pierres en compartiments est encore une réminiscence de l'art phénico-assyrien. La décoration autour du dos des stèles est analogue à celle des stèles étrusques de la Certosa.

Le fait peut-être le plus surprenant des fouilles de Mycènes est l'énorme accumulation de poteries, en partie brisées, qui en est sortie. Le terrain est couvert de tessons, et, sans tenir compte des poteries déjà transportées à Athènes, M. Stamataki est sur le point d'en expédier cinq caisses, et sa maison restera encore encombrée.

Les vases appartiennent en partie au type phénico-bellénique, décor brun sur pâte gris sale, partie au type des poteries noires de Chiusi, enfin à un dernier genre qu'on pourrait appeler préhistorique, orné de lignes

et de dessins rouges sur fond grisâtre, dont Mycènes a fourni tant de spécimens. Ces poteries, comparées aux trois sortes reconnues sur l'emplacement d'Orchomènes et dans le voisinage du Trésor de Minyas, sont sans doute de la même époque et permettent d'espérer des résultats intéressants des fouilles que la Société archéologique d'Athènes se propose de faire dans cette localité.

Avant de terminer il convient de mentionner la découverte récente d'un pavage en ciment ayant conservé des traces de peintures, faite dans la maison cyclopéenne à Mycènes, à une profondeur de 18 pieds, mais qui peut être, d'après une pareille découverte de M. Stamataki, de date relativement récente.

En somme, les fouilles entreprises jusqu'à ce jour, suffisantes pour prouver que les Grecs, ignorant encore l'usage de l'écriture et l'emploi du fer, étaient déjà en possession d'une civilisation remarquable, n'ont été pratiquées que dans une faible partie de l'Acropole. Elles laissent encore dans le doute la question de la nature de l'enceinte et de la corrélation des tombes avec les prétendus Trésors. Celui qu'a ouvert M<sup>me</sup> Schliemann a besoin d'être de nouveau fouillé avec soin; il en reste d'autres à explorer; le sommet et le derrière de l'Acropole doivent être excavés; une partie des murs du même temps que la Porte des Lions, et une autre porte située à côté, devront être mises au jour, travaux qui ne peuvent être confiés à de meilleures mains qu'à celles de M. Stamataki. H. A. M.

— On vient de trouver près de Djimillah (Algérie) une très-belle statue en marbre blanc, représentant une femme plus grande que nature, et n'ayant pas subi la moindre altération.

Cette œuvre d'art, qui peut soutenir la comparaison avec les plus belles productions des sculpteurs grecs, est taillée d'une seule venue, dans le même bloc de ce beau marbre de Numidie que Rome transportait à grands frais pour orner ses édifices publics.

On croit qu'elle représente Julia Domna, ce qui, à défaut de renseignements positifs, peut paraître vraisemblable si l'on considère que cette impératrice, mère de Caracalla, était, comme son fils, très-vénérée dans la partie de l'Afrique où se trouvait située Cuiculum (Djimillah).

— M. de la Saussaye, ancien recteur de l'académie de Lyon, commandeur de la Légion d'honneur, est mort au château de Troussaye, près de Blois, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Les remarquables travaux de M. de la Saussaye sur la Sologne blaise, sur les origines de la ville de Blois et les antiquités de la Sologne; ses histoires des châteaux de Chambord et de Blois, et enfin sa *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, lui ouvrirent, en 1842, les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il était un des membres les plus anciens.

— Une découverte archéologique à Merten, près Metz. — On vient de faire une découverte archéologique importante, celle d'un véritable monument gallo-romain.

On a mis à jour les ruines, soit d'un temple, d'un arc-de-triomphe ou d'un tombeau. Un propriétaire de Merten était en train de faire creuser un puits dans son jardin quand, à sa grande surprise, la pioche des terrassiers rencontra, à deux mètres de profondeur, d'énormes pierres de taille.

On poursuivit la fouille et on trouva une colonne de 3 mètres de hauteur avec chapiteau d'ordre corinthien d'un style très-pur, puis un buste d'homme, un buste de femme, la moitié d'un cheval et de têtes plus grandes que nature d'homme et de femme. Les fouilles se continuent. La Société d'archéologie de la Moselle compte tenir bientôt sur cette trouvaille le rapport d'un de ses membres, demeurant à Bouzonville, M. le docteur Regnier, qui assistait l'un des premiers à cette découverte.

Merten est une très-ancienne localité; une charte de l'abbaye Saint-Merten de Longeville-Saint-Avoid parle déjà, en 830, de *Mertha*; en 1173, de *Meretha*; en 1267, de *Matra Villa*. Ce village a pris le nom du cours d'eau la *Merta*, le long duquel il a été bâti.

— *Bulletin d'archéologie chrétienne*, de M. G. B. de Rossi, 3<sup>e</sup> série, 2<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 2 :

Ce numéro du Bulletin est précédé d'un court avertissement aux lecteurs, dans lequel M. de Rossi, répondant à certaines craintes qui avaient, paraît-il, été exprimées par plusieurs des lecteurs de ce recueil, annonce son intention bien arrêtée d'en continuer la publication régulière et d'y faire, dans une certaine mesure, la place plus large que par le passé à des articles fournis par des collaborateurs. Ces collaborateurs se trouveront naturellement parmi les membres de cette *Société d'archéologie chrétienne* que M. de Rossi a fondée en 1875 et qui, depuis lors, se réunit, pendant l'hiver, deux fois par mois, sous la présidence du P. Bruzza. Nous avons ici les *procès-verbaux des séances* de décembre 1875 à mai 1876; on y trouvera décrit plus d'un monument intéressant. Vient ensuite un premier article sur *le curieux plat de verre de Pogoritzza, aujourd'hui dans le musée Basilewsky, à Paris*; il est accompagné d'une planche qui représente ce monument, grandeur de l'original. Le cahier se termine par un article, auquel correspond aussi une planche, sur *la découverte d'un cimetière chrétien, avec inscriptions importantes, à Tropea de Calabre*.

— *Bullettino di archeologia e storia dalmata*, 1<sup>re</sup> année, n<sup>o</sup> 2 :

• Suite des *inscriptions inédites*. Marona (Vido), Delminiun (Gardum-Vojnié), Æquum (Citluk di Sinj). — *Delminium, l'ancienne capitale des Dalmates*. — Suite du discours du professeur Hauser sur *Spalato et les monuments romains de la Dalmatie*.

(Prix d'abonnement, 40 francs. Les lettres et communications doivent être adressées à la Direction, *Spalato, Dalmasia*.)

— Sommaire du numéro de février du *Journal des Savants* : *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, par M. H. Wallon. *Le Zend-Avesta de Zoroastre*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. *Dictionnaire français-grec*, par M. Miller. *Tableau de la littérature française*, par M. E. Caro. Nouvelles littéraires, livres nouveaux.

---

# BIBLIOGRAPHIE

---

**Revue des revues et publications relatives à l'antiquité classique.** Fascicules publiés en 1876 (4<sup>e</sup> cahier de la *Revue de philologie* pour 1877). Klincksieck, in-8.

## I

L'éradit, le philologue d'aujourd'hui ne peuvent se défendre de porter envie aux grands humanistes du seizième et du dix-septième siècle, aux Juste Lipsce, aux Scaliger, aux Casaubon, même à leurs élèves, au moindre d'entre leurs disciples. Voulait-on alors publier un texte récemment découvert ou donner une édition nouvelle de quelque auteur classique, se proposait-on d'éclaircir quelque face de la vie antique ou de traiter quelque question d'histoire, c'était à l'antiquité même que l'on s'adressait, c'étaient les maîtres de la pensée et de la langue grecque ou latine qu'on lisait et relisait avec un soin minutieux, avec une passion fidèle et patiente, jusqu'au moment où, par le travail de toute sa vie, on s'était assimilé tous les sucs nourriciers et comme la moelle même de l'antiquité. L'écrivain auquel on s'était attaché, on le commentait, on l'expliquait à l'aide des autres anciens. On ne sortait point de là, quelle que fût la recherche entreprise; on parcourait ce terrain en tous sens, par mille chemins qui se coupaient et se croisaient comme au hasard, mais on n'en franchissait pas les limites. Toutes les routes vous ramenaient à une seule occupation, à un seul devoir, étudier du mieux que vous pouviez la littérature classique, chez elle et dans son idiome, avec tout ce que vous aviez d'esprit naturel et de pénétration aiguisée par une longue pratique.

Il n'en est plus ainsi de nos jours. Comme dit le poète,

Nous sommes nés trop tard, dans un siècle trop vieux.

Celui qui tente d'interpréter un auteur, ou d'éclaircir et de résoudre un problème quelconque de philologie, d'archéologie ou d'histoire ancienne, ne saurait considérer comme non avenues trois siècles de recherche et de critique; il est tenu de se rendre compte de l'état de la question, sous peine de perdre son temps à enfoncer des portes ouvertes, à refaire ce qui a été fait et bien fait. Aucun esprit sérieux ne saurait nier cette nécessité; mais, d'autre part, n'y a-t-il pas là un danger sur lequel il convient d'ouvrir les yeux pour s'en préserver.

ver autant que possible? A s'enfoncer dans tout ce travail préparatoire, ne risque-t-on pas de s'y égarer et de s'y perdre, de n'en jamais sortir? S'en dégagera-t-on toujours assez tôt pour aborder avec toute la fraîcheur et la vigueur de son esprit ce qui doit rester le vrai travail, le travail fécond et utile, à savoir l'étude personnelle des monuments du génie antique? A chercher tout ce que d'autres ont dit avant nous sur un sujet, on risquera de ne jamais arriver à dire soi-même son mot, un mot naïf et sincère.

*Victuros agimus semper, nec vivimus unquam!*

s'écrie le poète moraliste, à propos de ceux qui diffèrent toujours le moment de s'appliquer au véritable emploi de la vie. N'en peut-on dire autant de celui qui consumera ses années à dresser ainsi l'inventaire de toutes les interprétations et de toutes les hypothèses émises avant lui? Souvent le temps et la force lui manqueront quand il se croira prêt à conclure par l'étude directe du monument. Il n'attaquera plus d'ailleurs ce monument avec une intelligence libre et non prévenue; par l'effet de cette longue enquête, certaines opinions se seront établies en maîtresses dans son cerveau; il ne lira pas avec ses propres yeux, mais avec ceux d'autrui.

Il y a donc là un péril à signaler, un vice de méthode dont les mauvais effets sont déjà très-sensibles. De plus en plus, on perd l'habitude de remonter aux textes eux-mêmes, de commencer par les lire avec simplicité et candeur; en a-t-on besoin, on les cherche dans les manuels de tout genre où ils sont découpés, classés, étiquetés. Les plus consciencieux des érudits prennent au moins la peine, quand ils allèguent un passage ainsi recueilli, de se reporter à l'auteur lui-même pour vérifier la citation; mais c'est là un travail dont se dispense le plus grand nombre. C'est ainsi qu'à chaque instant, dans les dissertations, dans les thèses de doctorat, en France et à l'étranger, on relève des assertions qui sont empruntées à des ouvrages de seconde main, où elles reposent sur des méprises ou des contre-sens. La lecture du texte, rattaché à ce qui précède et à ce qui suit, vous aurait certainement évité l'erreur; mais l'habitude se perd de finir même par où l'on devrait commencer, de lire l'antiquité dans ses monuments authentiques avant de chercher à savoir comment tel ou tel l'a comprise.

C'est que la tentation est forte. Tout vous incline, tout vous pousse à pencher, à verser de ce côté. Ce sont les manuels, où l'antiquité est débitée en tranches; c'est la lecture des recueils périodiques, c'est la facilité des grandes bibliothèques et la pratique des index, c'est la tendance générale de la critique. Vous ne pouvez toucher à un point quelconque de l'antiquité sans que l'on vous crie sur tous les tons: « Comment avez-vous osé écrire sur ce sujet? Vous ne connaissez pas ce qu'en ont dit MM. X., Y., Z. » Si l'on y va voir, les trois quarts du temps il s'agit de conjectures sans valeur, d'hypothèses gratuites, de théories sau-

grenues, par lesquelles aura cherché à se faire remarquer, tout frais émoulu des bancs du collège, quelque débutant, jaloux de faire un peu de bruit dans son petit cercle; celui qui vous jette cette brochure à la tête ne l'aura même jamais vue, il en aura trouvé le titre dans un index, ou dans une note au bas d'une page. La chose a d'ailleurs bon air; on saisit avec empressement cette occasion de paraître au courant de *la littérature du sujet*, comme on dit en style barbare. Il n'y a pas jusqu'aux plus illustres que l'on ne soit occupé à lapider aujourd'hui avec cette fronde facile à manier. M. Cobet savait que la vie était courte et qu'il fallait choisir; il a mieux aimé employer son temps à lire et à relire les auteurs grecs, à se pénétrer et à s'imprégner des plus fines saveurs de l'atticisme, qu'à compulsier des centaines de dissertations dont vingt ou trente peut-être lui auraient offert quelque chose d'utile; une fois qu'il a su le grec comme personne, il a appliqué son bon sens et son esprit — il en a beaucoup et du meilleur — à la critique des textes, et l'on sait ce que cet emploi de sa science et de son intelligence lui a fourni de corrections ingénieuses et souvent sûres, de remarques subtiles et fines. Il se trouve, paraît-il, qu'un certain nombre de ces corrections avaient été trouvées avant lui par d'autres. Le beau malheur! Tant mieux pour ceux qui se rencontrent ainsi avec M. Cobet et pour les conjectures mêmes qu'ils ont émises; elles reçoivent de cet accord un plus haut degré de certitude. Ce qui est certain, c'est que M. Cobet a eu plus de plaisir à lire bien des fois, comme il sait lire, Xénophon, Platon et Démosthène qu'à compulsier tout le *Rheinisches Museum* et tous les *programmes* de toutes les universités allemandes; c'est aussi que nous n'y avons rien perdu. La postérité choisira parmi les corrections et les conjectures du premier helléniste de notre temps; mais ce qui fait le charme et l'originalité de sa critique, c'est que, dans ce siècle de compilateurs, cette critique s'est inspirée directement de l'antiquité joyeusement embrassée par une vive intelligence qui ne voulait pas d'intermédiaire entre elle et l'objet de son culte.

## II

Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée; nous ne conseillons pas à tous les débutants d'imiter M. Cobet. On risquerait, à le tenter, de lui prendre seulement ce qu'on appelle ses défauts, et de ne point lui dérober ses rares mérites. De deux excès, celui que nous préférons encore, c'est la disposition que portent MM. Cobet dans la critique verbale et Fustel de Coulange dans l'étude de l'histoire, c'est la tendance à ne vouloir étudier l'antiquité que dans les textes anciens eux-mêmes, relus avec passion et profondément fouillés. Tout au moins nous en offrira-t-on ainsi une interprétation intéressante et qui ne sera point banale. D'ailleurs, pour avoir cette hardiesse, il faut aujourd'hui une énergie qui n'est pas commune; cet effort ne sera pas à la portée des esprits moyens, auxquels il



faut surtout songer quand on traite des questions de méthode. Il y a donc, pour ceux-ci, pour nous tous, un moyen terme à chercher, un équilibre à trouver. Il faut partir des textes classiques et il faut y revenir, mais après avoir pris connaissance des plus sages réflexions qu'ils aient suggérées aux meilleurs, aux plus savants et aux plus intelligents de ceux qui les ont interprétés et commentés depuis la Renaissance, surtout depuis cette espèce de seconde renaissance qui date de la fin du siècle dernier; il faut se tenir au courant de tout ce qu'ont projeté de lumière sur l'antiquité une meilleure classification des manuscrits, les voyages aux terres classiques, l'étude des inscriptions et des monuments figurés, les comparaisons instituées entre toutes ces manifestations de l'âme antique. L'important est que tout ce commentaire si riche et si varié ne vous empêche pas de lire, avant tout et après tout, les classiques dans le texte, c'est que les arbres ne vous cachent pas la forêt; c'est qu'il vous reste du temps et de l'attention pour entendre l'antiquité vous parler par la bouche même des anciens.

Un répertoire comme celui que nous devons aux soins des directeurs de la *Revue de philologie*, MM. Ed. Tournier, L. Havet et Ch. Graux, ne peut que nous aider à trouver ce moyen terme, cet équilibre qu'il est si désirable d'atteindre. Par le dépouillement complet de tous les recueils consacrés à l'étude de l'antiquité, la *Revue des revues* nous invite à savoir ce qui, dans un certain laps de temps, a été écrit, partout où l'on s'occupe de l'antiquité, sur le sujet qui nous intéresse; par le soin avec lequel a été faite l'analyse des différents articles, elle nous avertit de la valeur de ces articles; souvent elle nous dispense d'entreprendre, pour nous les procurer, des recherches longues et coûteuses; elle nous dirige ainsi comme par la main et ne nous engage à lire un essai, une étude de philologie, de critique ou d'archéologie qu'après nous avoir déjà permis de distinguer, au milieu de beaucoup de fatras, ce qui possède une véritable valeur scientifique et ce qui pourra nous fournir des renseignements, des suggestions utiles.

L'un des directeurs [de la *Revue de philologie*, M. Graux, a été particulièrement chargé de diriger cette vaste entreprise; on lira dans la préface qu'il a mise en tête du recueil l'exposé des règles qu'il s'est imposées pour ne pas étendre ce travail outre mesure et pour lui donner toute son utilité pratique; on y trouvera aussi la liste des recueils qui ont été analysés dans ce volume de 304 pages, avec les noms des rédacteurs entre lesquels s'est partagée cette lourde tâche, qu'il aurait été impossible de conduire à bonne fin, en trois ou quatre mois, sans cette division du travail. Il y a eu, pour chaque pays, un *rédacteur général* chargé de répartir entre les *rédacteurs particuliers* le dépouillement des périodiques et de revoir leurs analyses, de les ramener toutes, autant que faire se pouvait, à des proportions semblables et à une même précision. Voici les noms de ces rédacteurs généraux, et des provinces philologiques que chacun d'eux s'est réservées : MM. E. Benoist (Allemagne), Ch. Graux (Autriche-

Hongrie), O. Merten (Belgique), Ch. Graux (Danemark), Ch. Graux (Espagne), Ch. Graux (Etats-Unis de l'Amérique du nord), Ed. Tournier (France), E. P. (Grande-Bretagne et Irlande), E. Legrand (Grèce), E. Chatelain (Italie), Ch. Graux (Luxembourg), A. Carrière (Pays-Bas), Th. Mitschenko (Russie), Ch. Graux (Suède et Norvège), J. Nicole (Suisse), E. Legrand (Turquie). Secondé par M. Hippolyte Dulac, M. Ed. Tournier s'est chargé de dresser les tables; l'une est la table générale des matières traitées dans les articles de fond ou bien dans les articles qui rendent compte de livres, l'autre la table des noms d'auteurs.

Ce dont il est impossible de se faire une idée sans avoir feuilleté la *Revue des revues*, c'est la variété des matières qu'elle embrasse, et la substantielle concision des analyses qu'elle fournit. Le cadre où s'est volontairement renfermée la *Revue des revues* passera peut-être, aux yeux de certaines personnes, pour trop étroit; on pourra regretter que l'on n'y ait pas compris la littérature et les antiquités chrétiennes, au moins jusqu'au temps de Justinien; en effet, la langue que parlent les Pères, surtout les Pères grecs, est encore la langue antique; c'est à l'antiquité qu'ils appartiennent, malgré les nouveautés que contient le christianisme, par le tour de leurs idées, par les procédés de leur dialectique et de leur rhétorique, par la couleur de leur éloquence. Quant aux monuments figurés du christianisme, pendant les premiers siècles du christianisme, on sait combien ils renferment d'éléments empruntés au paganisme, de symboles anciens que les chrétiens emploient, faute d'en avoir encore créé qui leur appartiennent, mais qu'ils emploient en y attachant d'autres sentiments et d'autres idées. Il est tel sarcophage, telle peinture dont il est difficile de dire si l'on se trouve en présence d'un monument païen ou chrétien. La ligne de démarcation qu'a tracée l'auteur de ce plan peut donc sembler à quelques égards arbitraire et factice.

En revanche, si, dans le temps, on s'est arrêté trop tôt peut-être, dans l'intérieur de ces frontières on a compris l'étude de l'antiquité au sens le plus large. Malgré le titre du recueil auquel cette *Revue des revues* sert d'appendice, ce ne sont pas seulement les articles relatifs à la critique des textes, à l'interprétation des auteurs et à l'étude des langues qui ont été analysés ici; l'épigraphie et l'archéologie proprement dite ou étude des monuments de la plastique sont aussi bien représentées. Les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique* ont été dépouillées avec le même soin que les *Jahrbücher für Philologie* ou que le *Philologus*. A ce titre, ce vaste inventaire ne peut qu'être le bienvenu de nos lecteurs habituels, auxquels il rendra des services signalés.

On ne saurait songer sans un véritable sentiment de reconnaissance au labeur ingrat que se sont imposé, pour nous épargner du temps et nous faciliter la recherche, les hommes distingués qui se sont astreints à cette tâche; il leur eût été facile à tous d'employer ces heures d'une manière plus profitable en apparence, de les consacrer à des travaux qui leur auraient donné plus d'agrément et fait plus d'honneur. C'est ic ,

entre toutes, une œuvre désintéressée. A ceux qui ont eu assez d'abnégation pour s'y vouer, souhaitons la récompense qu'ils désirent sans doute le plus vivement, un succès qui leur permette de continuer cet effort pendant bien des années, avec les collaborateurs qu'ils ont su réunir autour d'eux et qui ne peuvent manquer de leur rester fidèles.

G. FERROT.

**Histoire et statistique monumentale du département du Cher,**  
par A. BUHOT DE KERSERS, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> fascicules. Paris, veuve A. Morel et C<sup>e</sup>,  
1876 et 1877.

Il y a deux ans, nous faisons des vœux pour le succès de M. Buhot de Kersers, à l'occasion d'une vaste entreprise à laquelle il consacrait son temps et son talent. Il fallait un véritable courage, un zèle archéologique semblable à celui que déploya jadis A. de Caumont en l'honneur de la Normandie, pour entreprendre la *Statistique monumentale du Cher* sur un plan aussi vaste que l'auteur l'avait conçu. Le premier fascicule comprenait le canton des Aix-d'Angillon ; c'est à ce moment que nous souhaitons la bienvenue à M. Buhot de Kersers, non sans une certaine crainte. Nous vivons dans un pays et à une époque où on ne semble pas disposé à encourager les œuvres d'art et d'érudition. Telle personne qui n'hésite pas à payer très-cher des objets futiles, des entreprises sans valeur, des caprices de mode ridicules, regarde à venir en aide à une publication destinée à rester. Il y a là, convenons-en, un sentiment doublement regrettable, je dirai même pénible à avouer ; c'est une lésinerie égoïste et inintelligente ; c'est aussi un manque de patriotisme. Celui qui est indifférent aux souvenirs et aux richesses monumentales de son pays, de sa province, n'est pas loin de faire bon marché des souvenirs et des monuments de la grande patrie. Regardons au-delà de nos frontières, et prenons exemple sur la faveur avec laquelle sont accueillies les monographies provinciales.

Nos craintes, cette fois, étaient exagérées. Après le canton des Aix-d'Angillon, a paru celui d'Argent ; aujourd'hui voici ceux d'Aubigny et de Baugy ; bientôt nous aurons le canton de Bourges même, sur l'importance duquel nous n'avons pas à insister. Dans les deux nouveaux fascicules qui ont paru nous retrouvons la même méthode déjà signalée auparavant, lorsque M. Buhot de Kersers commença cette belle publication : l'histoire est résumée avec critique, les sources ont été consultées avec soin ; des documents inédits sont tirés de la poussière des archives ; la partie archéologique est consciencieusement étudiée, et l'ouvrage complet formera véritablement un inventaire archéologique du département du Cher.

L'auteur a fait une légère modification au titre primitif ; au lieu de *Statistique monumentale*, il écrit, à partir de la 4<sup>e</sup> livraison : *Histoire et statistique monumentale*, etc. Ce titre, qui nous paraît plus exact et justifié, deviendra, nous l'espérons, celui de l'ouvrage complet.

Le 3<sup>e</sup> fascicule, consacré au canton d'Aubigny, donne l'histoire de cette circonscription, dont le chef-lieu, fief des Stuarts, comtes de Darn

ley, par donation de Charles VII, jusqu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, fut érigé en duché pour la favorite de Charles II, roi d'Angleterre. Le château, encore bien conservé, offre des souvenirs de Philippe-Auguste, du passage des Stuarts et de la duchesse de Portsmouth et d'Aubigny. Le canton de Baugy, qui est traité dans le 4<sup>e</sup> fascicule, se recommande aux archéologues par ses enceintes fortifiées, dont les plans sont relevés ; par les inscriptions antiques nombreuses, recueillies auprès du village d'Alléan. M. Buhot de Kersers a eu l'heureuse idée de donner de celles-ci des reproductions héliographiques, et nous espérons qu'il en agira de même pour tous les monuments épigraphiques dont il aura à parler. L'occasion, du reste, ne lui manquera pas, très-prochainement, puisque nous attendons les antiquités du canton de Bourges, qui ne comprendront pas moins de trois fascicules.

A. de B.

**Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par Ed. Fleury; t. II, in-4<sup>o</sup>. Paris, J. Claye, 1878.**

L'an dernier nous avons parlé du premier volume de ce grand travail archéologique, que nous signalions comme un modèle à suivre pour chacun de nos départements, en félicitant l'auteur de son énergique et savante initiative, et le conseil général de l'Aisne de son concours, qui a rendu possible la publication de cet inventaire. Notre jugement est corroboré aujourd'hui par toutes les revues qui s'intéressent à l'archéologie. Nous ne venons donc plus faire l'éloge de l'œuvre, mais annoncer sa continuation. Le second volume a paru au commencement de l'année, plus considérable que le premier et augmenté de 252 excellents dessins également dus au crayon de M. Edouard Fleury.

Ce nouveau volume comprend la fin de l'époque romaine, l'époque mérovingienne, l'époque carolingienne et la période du roman primaire ; il s'étend du milieu du vi<sup>e</sup> siècle au x<sup>e</sup> tout entier.

L'Aisne est riche en souvenirs romains, comme le prouvent les 75 dessins qui passent ici sous les yeux du lecteur, dessins reproduisant les monuments les plus divers et les plus curieux : bas-relief de Jupiter, d'Aizy-Jouy ; tête de cheval au repoussé et ciselée ensuite, de Braale ; cippes de Nizy-le-Comte, Sissonne, de la Malmaison, — ce dernier surtout qui est tricéphalique et tout particulièrement intéressant, — et tant d'autres dont l'énumération nous entraînerait trop loin.

Au point de vue mérovingien nous croyons que le travail de M. Fleury a une importance spéciale. Les monuments abondent et il n'a eu que l'embarras du choix : les cimetières de Caranda, de Sablonnière, d'Arcy-Sainte-Restitue, les fouilles de la Fortelle, de Couvron, ont amené la découverte d'un nombre prodigieux d'objets de toute espèce, dont une bonne partie d'une remarquable exécution. C'est une collection inappréciable qui passe sous les yeux du lecteur et lui permet de faire véritablement un cours d'archéologie. L'époque carolingienne fournit un moindre contingent ; encore M. Fleury a-t-il pu trouver de très-beaux spécimens, no-

tamment dans les anciens manuscrits de Laon et de Soissons. Tout au contraire, la moisson redevient riche avec la période romane : cuves baptismales, cryptes, débris d'anciens édifices encastrés dans des monuments plus modernes, chapiteaux d'une rare élégance, sont recueillis et décrits avec soin et savoir par M. Fleury. C'est aussi la partie capitale de l'ouvrage au point de vue archéologique, parce que l'auteur y étudie tout spécialement l'art roman. Il s'érige en novateur et, repoussant sur bien des points le système relatif aux origines de l'architecture chrétienne, il constate d'abord, comme il l'avait fait entrevoir au début de son travail, mais cette fois pièces en mains, que le nombre des débris antérieurs au xi<sup>e</sup> siècle est assez considérable dans l'Aisne, contrairement à ce qui a été dit et imprimé : ceci est évidemment hors de doute aujourd'hui; mais passant à la question générale, M. Fleury se demande quels sont les types architectoniques qui ont pu guider les architectes des édifices romans, et il propose de les rechercher dans les riches manuscrits peints par les Grecs et qui, sous les Carolingiens, se répandirent dans nos abbayes occidentales. « Les moines constructeurs y trouvèrent des idées nouvelles, des types plus parfaits et nouveaux que ceux dont ils usaient jusque-là, et ils purent appliquer cette perfection dans les nombreuses églises qu'ils élevaient alors, ainsi que nous l'avons vu, dans les abbayes de Saint-Quentin, vers 820; de Saint-Médard, de 820 à 840; de Saint-Léger de Soissons en même temps à peu près. » Nous indiquons seulement cette thèse; nous ne prétendons pas la discuter : nous nous contentons de rendre hommage à la bonne foi et à l'urbanité parfaite avec lesquelles M. Fleury discute, et de constater que les monuments produits par lui donnent une grande valeur à sa théorie, qui mérite attention et examen.

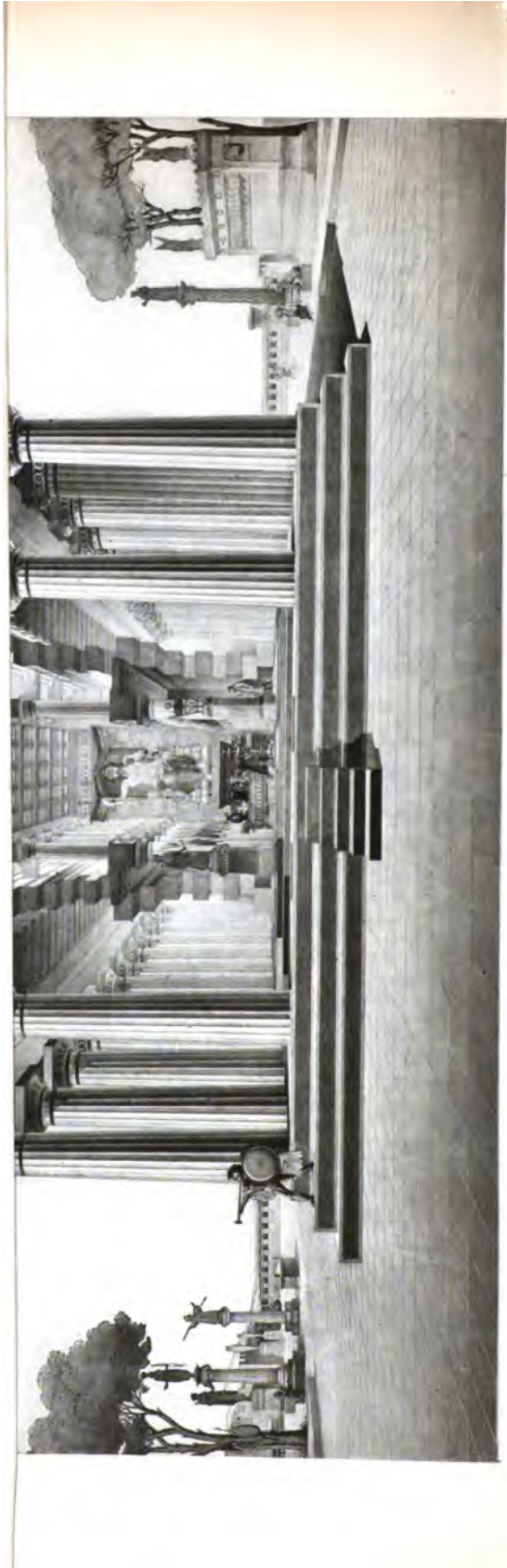
On voit que ce livre n'est pas seulement un beau livre et un travail intéressant un de nos départements. C'est une œuvre sérieuse, considérable pour l'histoire archéologique de France. Les deux tomes parus permettent de deviner ce que sera le dernier, consacré à toutes les richesses qui, à dater du xi<sup>e</sup> siècle, abondent littéralement dans l'ancien Vermandois.

E. DE BARTHÉLEMY.



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS

12

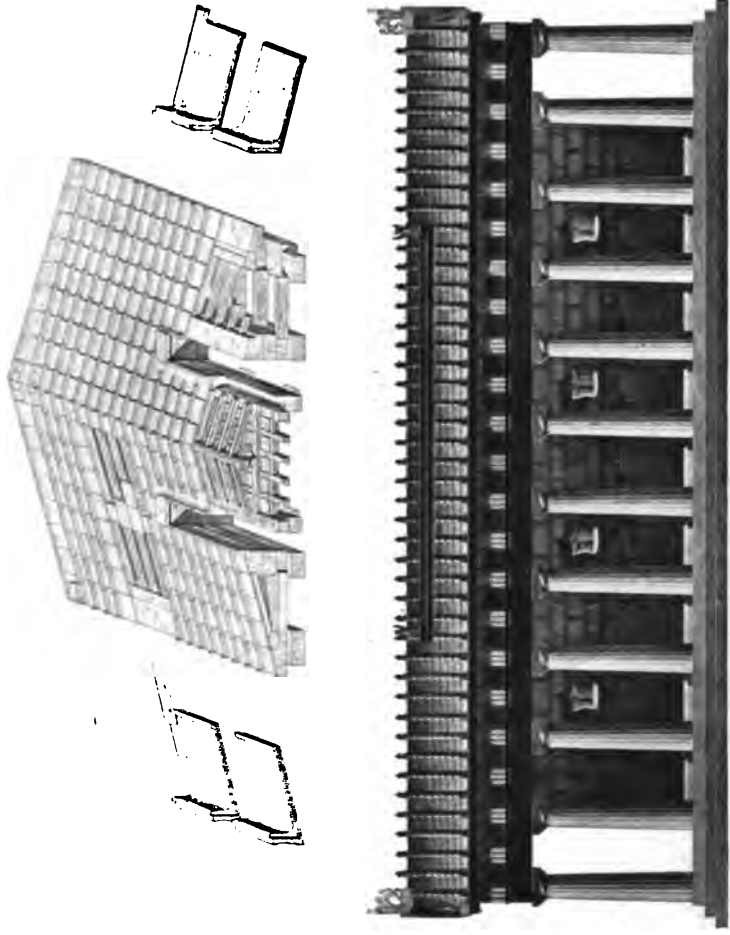


ESSAI DE RESTAURATION D'UN TEMPLE HYÉTIÈRE



THE ASTOR LIBRARY  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATION





ESSAI DE RESTAURATION DU TEMPLE HEPHAËSTE

ELEVATION LATÉRALE

---

# MÉMOIRE

SUR

## LE TEMPLE HYPÆTHRE

(Lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la  
séance du 28 décembre 1877.)

*Suite et fin* (1)

---

Si nous entrons dans le temple, nous apercevons aussitôt, tout au fond du naos, la statue chrysoléphantine du dieu. Ce colosse est composé de toutes sortes de matières précieuses, d'une multitude de petites pièces assemblées avec un art infini : certaines précautions, que nous ont fait connaître les auteurs, sont nécessaires pour en assurer la conservation (2).

Pour empêcher qu'il ne se dilate ou ne se contracte, il faut le soustraire à l'action trop directe des influences atmosphériques. Un rayon de soleil, quelques gouttes de pluie, en désagrégeraient bientôt les parties.

En avant de la statue du dieu sont réunies des œuvres d'art. Tableaux, statues, meubles, tentures, ustensiles d'argent et d'or encombrant la nef centrale du temple (3); c'est à grand'peine que le visiteur peut se frayer un passage au milieu de ces richesses accumulées. Là encore, le soleil et la pluie causeraient d'irréparables ravages si l'on avait la maladresse de leur ouvrir l'accès du naos. Il

(1) Voir le numéro de mars.

(2) Pausanias, V, 11, 10.

(3) Pausanias, V, 12, 5, 6, 7, 8; V, 17, 2, 3, 4, 5.

n'est donc pas douteux que les ouvertures destinées à laisser passer la lumière devaient être disposées d'une manière telle, que les objets renfermés dans le temple fussent à l'abri des rayons du soleil et de la chute de la pluie. Ne sait-on pas, d'ailleurs, que la partie de ces édifices où l'on déposait parfois le trésor public était habitable? Plutarque fait connaître cette circonstance curieuse, en nous montrant Démétrius Poliorcète logeant ses courtisanes dans l'opisthodomé du Parthénon (1).

Aux données imposées par les exigences matérielles, s'ajoutent les conditions que dictent les nécessités artistiques. La partie centrale du temple, complètement entourée de colonnes, est couverte d'ombre. Or, les jours de fête, la foule voyait la statue du dieu par la porte ouverte du naos. Est-il possible que les yeux, préparés à la grandeur de ce spectacle par la transition habilement ménagée du passage de la lumière extérieure à la demi-obscurité des portiques, n'aient rencontré au-delà du pronaos que cette même lumière éblouissante du dehors? Nous ne le croyons pas.

Il faudrait méconnaître le génie des architectes grecs, pour ne pas voir que le voile d'ombre étendu entre le dieu et ses adorateurs devait être le prélude d'un éclairage préparé, artificiel en quelque sorte, opposant la douceur et la richesse de ses effets à la crudité et à la violence de la lumière externe. Telles nous paraissent être les conditions complexes, et contradictoires en apparence, auxquelles devait nécessairement satisfaire tout mode de couverture et d'éclairage adopté pour le temple hypæthre.

Il reste maintenant à indiquer les moyens qui peuvent conduire à la réalisation du programme que nous venons de tracer. Pour cela, il est nécessaire que nous expérimentions sur un édifice dont les dimensions, les dispositions et l'ossature soient exactement connues. Le petit temple d'Égine, dessiné et mesuré plusieurs fois avec soin, se prêtera convenablement à la reconstitution que nous allons tenter. Faisons remarquer, cependant, que nous n'avons pas eu l'intention de présenter, dans les dessins joints à ce mémoire, une restitution purement archéologique du temple d'Égine (2), en ce sens que, tout en reproduisant avec exactitude la structure de l'édifice, nous avons usé d'une liberté relative dans les détails de son ornementation, toutes les fois que le manque de documents nous a laissé une lacune à combler. Pendant longtemps, on a supposé que le temple d'Égine était

(1) Plutarque, *Vie de Démétrius Poliorcète*.

(2) Nous renvoyons, pour cet objet, à la belle restitution de M. Ch. Garnier.

celui de Zeus Panhellénien dont parle Hérodote : il est à peu près prouvé aujourd'hui que ce monument était consacré à Pallas Athéné. Nous avons néanmoins choisi la première de ces attributions, par la raison qu'une statue colossale assise sur un trône donne à la mise en scène du naos une ampleur que ne pourrait produire une Athéné debout. Ces explications données, nous pouvons aborder le fond de notre sujet.

L'examen détaillé des dispositions fondamentales du temple d'Egine, la lecture du plan, pour parler en architecte, accuse clairement la fonction de toutes les parties de l'édifice, hors celle des deux files de colonnes qui divisent le naos (pl. IV, VI et VII). Quelle devait être la destination de ces supports? M. Beulé répond qu'ils permettaient de diminuer la portée de la charpente (1) : cette explication paraît raisonnable pour peu qu'il s'agisse d'un grand édifice ; mais à Egine, trois mètres de longueur suffisent pour que les chevrons de la couverture reposent sur les murs du naos. Aurait-on élevé une double rangée de colonnes pour diminuer, sans nécessité aucune, une portée si faible? L'étude de la coupe transversale du temple ajoute encore aux difficultés de cette question.

Les portiques superposés du naos s'y montrent séparés par un plafond, de façon que le portique supérieur forme une galerie, sorte de promenoir présentant quelque analogie avec le *triforium* des églises gothiques. Or, circonstance vraiment singulière, dans certains temples, celui d'Egine et le Parthénon par exemple, aucun escalier ne permet d'accéder aux galeries (2). Elles ne servaient donc pas à l'agrément du public ; d'autre part, on ne peut admettre que les architectes les aient élevées sans motif, ou à seule fin de décorer le naos. Les Grecs n'entendaient pas ainsi l'architecture ; pour eux, décorer un édifice c'était en recouvrir les parties constitutives d'une ornementation mesurée qui accusât clairement la destination spéciale de chacune de ces parties. Quant à nous, nous n'hésitons pas à affirmer que les rangées de colonnes du naos répondaient à une nécessité impérieuse ; c'était, nous avons à peine besoin de le dire, la nécessité d'éclairer le temple. Nous allons démontrer que toutes les conditions de couverture et d'éclairage que nous avons déterminées sont exactement remplies au moyen des doubles portiques du naos.

Supposons une toiture continue sur le temple : le naos est

(1) Beulé, *Histoire de l'art grec avant Périclès*, p. 291.

(2) Les escaliers des temples servaient uniquement à l'inspection des combles. C'est l'opinion de M. H. Labrousse, *Restauration des temples de la ville de Pastum*, p. 80.

dans une obscurité complète. Si nous enlevons une rangée des larges tuiles de marbre du toit, dans chaque surface comprise entre les colonnes intérieures et les murs du naos, sans nous préoccuper pour le moment de la manière dont se comporteront les eaux sur le reste de la toiture, la lumière tombe tout d'abord perpendiculairement sur les parois horizontales, autrement dit les plafonds, qui couvrent les portiques inférieurs; puis, à travers les entre-colonnements des portiques supérieurs, se répand comme par autant de fenêtres dans le naos (pl. VII). Le jour dont elle éclaire la statue divine et les trésors qui sont à ses pieds est un jour croisé, doux et légèrement diffus, tamisé qu'il est par les colonnes des galeries hautes. La lumière est d'une égalité constante, car des parois verticales d'une hauteur convenable, ménagées à dessein, empêchent que jamais un rayon solaire ne puisse pénétrer dans le naos proprement dit. Cet éclairage est, à un certain point de vue, l'équivalent de celui de nos cathédrales du moyen âge; il a quelque chose de religieux, de mystérieux. L'éclat en est assez affaibli pour que le spectateur qui le perçoit par la porte ouverte du temple ne songe pas à rechercher les moyens par lesquels on l'a obtenu (pl. VII).

Voilà le temple éclairé conformément à nos vues; mais la pluie, que nous redoutons avec raison, trouve un libre passage à travers l'ouverture que nous venons de former dans le toit. La disposition des portiques écarte tout danger de ce côté. D'abord, l'étroitesse de l'ouverture oppose un obstacle à la chute des eaux; ensuite, les parois qui arrêtent les rayons du soleil contraignent la pluie à s'abattre verticalement sur les plafonds lapidaires qui séparent les galeries. Enfin, une faible inclinaison donnée à la surface supérieure de ces plafonds suffit à rejeter les eaux sous les portiques extérieurs par de petites ouvertures, des trous réservés dans les murs du naos (pl. VI). Au moyen de ces dispositions si simples, pas une goutte de pluie ne peut tomber sur les objets renfermés dans l'intérieur du temple. Il n'est pas même nécessaire de trouser les murs de l'édifice pour atteindre ce résultat : la faible quantité d'eau qui s'abat sur les plafonds lapidaires, convenablement creusés pour la recevoir, peut y séjourner jusqu'à évaporation complète. On a également la faculté de laisser pleuvoir, dans ces conditions, sur le sol des galeries inférieures, dans le cas où l'on supprimerait les plafonds. Le dallage du grand temple de Pæstum, déprimé entre les murs et les colonnes du naos, concorde avec cette hypothèse (1).

(1) H. Labrousse, *les Temples de Pæstum*, pl. IV.

Montrons maintenant la manière de rejeter à l'extérieur, avec la plus grande facilité, les eaux qui coulent sur la partie du toit comprise entre les ouvertures qui donnent accès à la lumière. Il nous suffit de redresser l'extrémité des tuiles qui entourent chaque ouverture, de les couder (en évidant le marbre), puis de les assembler soigneusement entre elles. Nous constituons ainsi des chéneaux supérieurs et inférieurs : les premiers conduisent l'eau à droite et à gauche des ouvertures, jusqu'aux premières rangées continues des tuiles, d'où elle s'échappe par les bords du toit; les seconds empêchent le vent de refouler la pluie dans les espaces ouverts (pl. IV et VI).

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que la construction et l'arrangement de ces chéneaux sont tirés du temple même. C'est l'exacte reproduction de la moulure évidée qui couronne le fronton.

Si nous ne nous trompons, le temple ainsi complété est bien, comme le veut M. Beulé, « tout ensemble fermé et éclairé ». La statue du dieu reçoit le jour voulu, que nous faisait désirer l'ombre des portiques extérieurs, en même temps qu'elle est soustraite aux intempéries de l'air. Notons que, pour obtenir ces résultats, nous n'avons eu à introduire aucun élément nouveau dans notre édifice. Tout s'est borné à modifier quelques tuiles : encore en trouve-t-on de semblables sur la plupart des frontons des temples ; il serait donc à peu près impossible de reconnaître, dans des monceaux de ruines, des fragments que l'on pût attribuer avec certitude aux chéneaux des ouvertures du toit. Faisons observer encore que le peu de largeur de ces ouvertures, dans l'exemple que nous donnons, tient à ce que le temple d'Egine a de très-faibles dimensions. Malgré cette apparence resserrée, la totalité de la superficie éclairante dépasse dix mètres carrés, ce qui est plus que suffisant pour un aussi petit vaisseau que le naos d'Egine. Dans le Parthénon, les ouvertures du toit auraient mesuré plus de cent cinquante mètres carrés. Il est peu nécessaire d'insister sur ces questions de détail ; nous avons hâte, d'ailleurs, d'observer extérieurement l'édifice.

Plaçons-nous d'abord au niveau même du temple et choisissons un point de vue qui nous permette de voir le toit sous une certaine obliquité. Il est d'une continuité parfaite ; deux lignes horizontales, à peine perceptibles, s'y dessinent, sans produire de déformation. Détournons-nous maintenant, pour regarder au-dessous de nous, dans la plaine, d'autres temples dont les toits de marbre brillent au soleil ; nous voyons ces toitures rayées de deux minces lignes noires ; aucune altération n'en résulte. Dans les deux cas, l'unité du temple est respectée (pl. VI).

Il est temps d'examiner si les monuments et les textes justifient l'emploi des moyens dont nous nous sommes servi pour compléter le temple.

Une observation faite à Egine par M. Garnier, sur l'édifice même que nous avons reproduit, rend très-présumable l'existence de deux ouvertures dans le comble. Cette observation a porté sur les colonnes inférieures et sur les colonnes supérieures des portiques du naos. Les premières sont monochromes, tandis que le ton clair et uni des secondes est relevé violemment par des filets d'un rouge vif, qui cernent les arêtes des cannelures (1). Si l'on se reporte à la vue perspective que nous donnons, on verra qu'il était absolument nécessaire qu'il en fût ainsi. Les colonnes, éclairées par des jours croisés, n'offriraient au spectateur placé dans l'axe du temple qu'une silhouette molle et indécise, si des lignes fortement accusées n'y rétablissaient la fermeté des contours. Cet artifice raffiné et tout empreint de la finesse grecque s'explique de tous points par un éclairage bilatéral.

La structure des portiques intérieurs semble confirmer d'autre part les perforations du comble. Il résulte des ingénieuses remarques de M. Choisy que les Grecs disposaient les matériaux lapidaires en raison de la nature des actions dynamiques auxquelles ils les soumettaient : les assises, suivant qu'elles résistaient à la compression ou à la flexion, étaient posées sur *lit de carrière* ou *en délit* ; en d'autres termes, les strates des premières se présentaient horizontalement, celles des secondes, verticalement (2). L'application de ces principes de construction est manifeste dans les temples de Pæstum et d'Egine. L'architrave de l'ordre inférieur du naos de ces édifices est placée sur lit de carrière, ce qui est très-compréhensible : on pouvait redouter qu'elle ne s'écrasât entre le chapiteau des colonnes de cet ordre et le fût des colonnes supérieures, tandis qu'on n'avait pas à craindre qu'elle fléchît entre les supports, soit sous son propre poids, soit sous celui des minces dalles du plafond intermédiaire.

L'architrave de l'ordre supérieur est au contraire posée en délit, c'est-à-dire suivant le sens vertical des lits de stratification, et annonce, par cela même, qu'elle avait à résister à la flexion, à supporter un poids considérable sur le vide des entre-colonnements. De quelle masse pesante, autre que la charpente du naos, aurait-on pu la charger ? Sur cette architrave se trouve une dalle de recouvrement, ornée d'une moulure rostriforme, laquelle se répète sur les

(1) Ch. Garnier, *Mémoire sur le temple d'Egine* (Revue archéologique, 1854).

(2) A. Choisy, *l'Art de bâtir chez les Romains*, p. 119-123.

murs et encadre l'espace que nous avons assigné aux ouvertures du comble. C'est une particularité d'autant plus remarquable que l'architrave inférieure est profilée seulement sur celles de ses faces qui regardent l'intérieur du naos (1). De telles dispositions rendent non-seulement possible, mais vraisemblable, une interruption de la charpente sur les parties latérales du naos.

Dans toutes les restitutions du temple hypæthre qui ont été présentées jusqu'à ce jour, les eaux du toit tombent en partie vers le dehors, en partie dans le naos, sur le sol duquel des tuyaux en poterie les conduiraient. Sans nous arrêter à ce que des tuyaux de descente ont de choquant pour quiconque a étudié les monuments grecs, nous ferons observer que les investigations les plus minutieuses n'ont pu faire découvrir, dans l'énorme quantité de fragments céramiques que l'on a retrouvés, aucun débris qui se prêtât à cette destination. En second lieu, le sol du naos ne porte jamais la trace de dispositions prises en vue de l'écoulement de la pluie. Ces circonstances paraissent militer singulièrement en faveur de la manière dont nous avons tout d'abord rejeté, sans exception et d'une manière directe, les eaux pluviales hors du temple. Nous pourrions multiplier les remarques de ce genre, si la rapide analyse que nous devons faire des textes n'appelait notre attention.

Il serait hors de propos de discuter ce qui a trait aux temples romains. On a établi, avec raison, une distinction fondamentale entre l'hypæthre de ces édifices, dépourvus de portiques intérieurs (2), et celui des temples doriens. Nous laissons donc de côté Varron, Ovide, Lactance, Festus, Servius.

De tous les auteurs anciens, Vitruve seul a décrit les dispositions de l'hypæthre grec : « Hypæthros vero decastylos est in pronao et postico ; reliqua omnia eadem habet quæ dipteros, sed interiore parte columnas in altitudine duplices, remotas a parietibus, ad circumtionem, ut porticus peristylorum. Medium autem sub divo est sine tecto, aditusque valvarum ex utraque parte in pronao et postico. Hujus autem exemplar Romæ non est, sed Athenis octastylos, in templo Jovis Olympii (3). »

M. Beulé traduit ainsi ce paragraphe : « Le temple hypæthre a dix colonnes au pronao et au posticum. Semblable aux grands temples dont la colonnade extérieure est double, il a, dans l'intérieur de la

(1) A. Choisy, *l'Art de bâtir chez les Romains*, pl. XXIV.

(2) La cella du temple de Jupiter à Pompéi est une exception à cette règle.

(3) Vitruve, III, 2, 8.



cella, deux rangs de colonnes superposées, éloignées des murs, laissant de l'espace pour la circulation, comme les portiques du péristyle. L'espace compris entre les deux portiques de l'intérieur est à ciel ouvert et sans toiture ; il y a des portes de chaque côté, et dans le pronaos, et dans le posticum. Nous n'avons point à Rome de temple hypæthre, mais il y en a à Athènes, avec huit colonnes sur les façades, par exemple, le temple de Jupiter Olympien (ou bien avec la conjonction *et*, « et le temple de Jupiter Olympien. ») — « Un passage aussi important, fait ensuite remarquer M. Beulé, s'est trouvé malheureusement incorrect, et les variantes se contredisent. Que signifient ces dix colonnes au posticum et au pronaos ? Pourquoi les seuls exemples cités par Vitruve sont-ils une exception aux règles qu'il pose ? Ces portes de chaque côté sont-ce les portes ordinaires en avant de la cella, ou bien des portes latérales, comme celles qui existent au temple de Jupiter Olympien à Sélinonte, uniquement destinées à la foule ? Quels sont ces temples à huit colonnes dont parle Vitruve ? Le Parthénon ? Mais il y a un opisthodomé qui assurément ne servait point de passage à la foule, puisqu'il contenait le trésor public. Le temple de Jupiter Olympien ? Mais il a plus de huit colonnes sur les façades. Le temple d'Olympie ? Mais il n'en a que six. Les incertitudes sont nombreuses et sans issue : il faut donc attendre une leçon meilleure du texte de Vitruve (1). »

La description ambiguë de l'auteur romain indique suffisamment qu'il n'avait pas vu les temples hypæthres de la Grèce ; on la dirait composée de traits épars, recueillis dans les auteurs. A ce point de vue, elle offre même un intérêt tout particulier. En admettant que Vitruve ait réuni dans un exemple théorique des dispositions empruntées à divers temples, on peut s'expliquer, en effet, la plupart des règles qu'il a formulées.

Si nous écartons la question des portiques décastyles ou octostyles de l'extérieur, à laquelle notre supposition enlève toute importance, nous rencontrons immédiatement deux prescriptions très-compréhensibles.

La lumière doit pénétrer par le comble ouvert, *sub divo*, ce qui concorde avec les assertions de plusieurs écrivains. Ὑπαθριον, — ἐπὶ τῷ δέπρῳ, dit Hésychius dans une courte glose. Il faut ensuite que le naos soit divisé par des colonnes : cette disposition n'a rien d'imaginaire ; tous les archéologues savent que l'intérieur de plusieurs temples doriques était fractionné en trois nefs, au moyen de portiques

(1) Beulé, *Histoire de l'art grec avant Périclès*, p. 286-87.

superposés. Enfin, des portes sont nécessaires dans les murs du pronaos et du posticum : ici, les monuments contredisent le texte ; la grande entrée du temple ne se répète pas d'ordinaire sur le mur qui sépare le naos de l'opisthodomé.

S'agirait-il de portes latérales ? Examinons cette hypothèse. En attribuant au type idéal du temple hypæthre une ordonnance décastyle, Vitruve a en vue, par cela même, un édifice plus vaste que le Parthénon. Il est d'autant moins extraordinaire de supposer des entrées secondaires dans un vaisseau d'une importance aussi exceptionnelle, qu'une particularité semblable s'est souvent reproduite dans l'architecture grecque. Les propylées, par exemple, qui sont en quelque sorte la préface des temples et en répètent les lignes de façade, sont plus ou moins troués de chaque côté de la porte principale (1), ce que les nécessités de la circulation expliquent d'ailleurs d'une manière plausible. On ignore les motifs pour lesquels une disposition semblable a été appliquée dans certains édifices sacrés.

D'après Pausanias, des ouvertures, placées dans l'axe des portiques, étaient ménagées parfois dans le mur de fond du naos (2). Ce même auteur laisse entendre que le temple de Jupiter à Olympie avait plusieurs entrées : « Au-dessus des portes du naos, dit-il, on voit la chasse du sanglier d'Erymanthe » (3) ; et plus loin : « En entrant par les portes de bronze, vous voyez à droite une colonne contre laquelle Iphitos est adossé avec sa femme Echechiria » (4).

Deux portes ont été observées dans le pronaos du temple de Jupiter Panhellénien, à Aizani, en Asie Mineure (5). On voit encore les traces de deux entrées sur la façade du grand temple d'Agrigente (6). Enfin, le temple de Jupiter Olympien à Sélinonte avait, ce qui est décisif, des portes latérales sur le mur du pronaos et sur celui du posticum (7).

S'il en était ainsi du type canonique de l'hypæthre, les ouvertures du comble et les portes latérales des murs du pronaos et du posticum ont entre elles une étroite corrélation, dans le texte de Vitruve,

(1) Il en est ainsi des propylées d'Athènes et d'Eleusis.

(2) Pausanias, V, 10 : ἐστὶ γὰρ καὶ ἐν τῷ τοῦ ναοῦ κίονας, καὶ στοιὰ τε ἔνδον ὑπερφῶτοι καὶ πρόσσδος δι' αὐτῶν ἐπὶ τὸ ἄγαλμα ἐστί.

(3) *Ibid.*, ὑπὲρ μὲν τοῦ ναοῦ πεποιήται τῶν θυρῶν....

(4) *Ibid.*, τὰς θύρας δὲ ἐσιόντι τὰς χαλκᾶς ἔστιν ἐν δεξιᾷ πρὸ τοῦ κίονος Ἴφιτος ὑπὸ γυναικὸς στεφανοῦμενός Ἐεχευρίας.

(5) C. Texier, *Description de l'Asie Mineure*, I, pl. XXIX.

(6) Serradifalco, *Antiquità della Sicilia*, III, pl. XX et suiv.

(7) Boulé, *Histoire de l'art grec avant Périclès*, p. 106-107.

et dès lors la signification du *medium sub divo est sine tecto* est fort différente de celle qu'on lui a toujours attribuée.

Reprenons la traduction de M. Beulé en la modifiant en conséquence : « ... il a, dans l'intérieur de la cella, deux rangs de colonnes superposées, éloignées des murs, laissant de l'espace pour la circulation, comme les portiques du péristyle; *l'espace compris entre les murs et les colonnes de l'intérieur* (et non : l'espace compris entre les deux portiques de l'intérieur) est à ciel ouvert et sans toiture; à chaque extrémité il y a des portes, et dans le pronaos, et dans le posticum ».

La pluralité des portes, dont nous aurions pu multiplier les exemples, aplanit singulièrement, on le voit, la principale difficulté de ce paragraphe; on peut de plus en inférer, selon nous, que les dispositions canoniques de l'hypæthre comportaient deux ouvertures de comble dans les temples dont le naos était divisé par des colonnes, et que ces jours occupaient l'espace compris entre les murs et les colonnes du naos.

Un passage de Justin (1) appuie notre système de restitution plutôt qu'il ne l'infirme :

« Lorsque les Gaulois, dit-il, menaçaient le temple de Delphes, les Grecs crurent voir Apollon descendre du ciel et sauter dans son temple — *per culminis aperta fastigia*, — par les ouvertures du comble. »

D'autres textes souvent cités, et dont nous ne voulons pas exagérer l'importance, se rapportent encore à notre sujet.

Selon Pausanias, la foudre frappa le sol du temple d'Olympie lorsque Phidias demanda à Jupiter de lui montrer s'il agréait sa statue (2). C'est un témoignage indirect que le toit du temple était ouvert. Strabon fait la remarque suivante sur le Jupiter de Phidias : « Le dieu, bien que représenté assis, touchait presque le plafond de sa tête, et l'on ne pouvait s'empêcher de penser en le voyant que, s'il se fût dressé de toute sa hauteur, il eût soulevé le toit de l'édifice (3) ». Du passage de Pausanias nous avons dû conclure tout à l'heure que le temple d'Olympie était ouvert. Strabon nous montre que cet édifice était aussi couvert dans sa partie centrale. Je sais bien que l'on pourrait supposer un Jupiter Olympien placé dans une sorte de niche; mais cette disposition laisserait une

(1) Justin, XXIV, 8.

(2) Pausanias, V, 11, 9.

(3) Strabon, VIII, 3.

trace dans le plan du temple. Les dernières investigations dont le temple d'Olympie a été l'objet n'ont rien fait découvrir qui justifie cette disposition.

Il y a une concordance suffisante entre ces textes et notre restitution pour que nous jugions inutile de tirer parti de quelques arguments que pourraient nous suggérer un petit nombre d'inscriptions.

Si notre démonstration a été suffisamment claire, il doit être prouvé que le temple dorien, pourvu de colonnes à l'intérieur, était couvert et éclairé. Les moyens que nous avons employés pour donner accès à la lumière, — et qu'il appartenait à chaque constructeur de modifier dans une certaine mesure, — résultent du plan même du temple; la structure de cet édifice les annonce en soi : ces moyens sont simples, et nous paraissent s'accorder avec l'esprit de l'architecture grecque.

CHARLES CHIPIEZ.

---

---

# DÉCRET

POUR

## L'ENVOI DE CLÉROUQUES ATHÉNIENS A POTIDÉE

---

La partie conservée de cette inscription se compose de deux fragments; le plus petit, celui de droite, copié par Pittakis et Rangabé, n'a pas été retrouvé; pour celui de gauche, j'ai collationné les copies publiées dans le *Corpus inscriptionum atticarum* sur un estampage. A la ligne 6, la première lettre est un A. M. Kœhler a rapproché les deux fragments, qui proviennent d'un même décret, et restitué les cinq premières lignes qui contiennent l'intitulé. Je justifierai plus loin la restitution que je propose pour les lignes suivantes.

	Ι Ο Λ Ω Ν Ο Σ Α Ρ Χ Ο Ν Τ Ο Ζ Ε Ι . Τ Η Σ Ε Ρ Ε Ξ	Ι Ι Ι Δ Ο
	Ξ Ε Ν Τ Η Ι Β Ο Λ Η Κ Α Ι Τ Ω Ι Δ Η Μ Ω Ι Ε Ρ Ε	Χ Θ Η Ι Σ
	Ν Α Γ Α Θ Α Ρ Χ Ο Σ Α Γ Α Θ Α Ρ Χ Ο Ο Η Θ Ε Ν Ε Γ	Α Μ Μ Α Τ
	Σ Ε Κ Κ Ε Ρ Α Μ Ε Ω Ν Ε Ρ Ε Σ Τ Α Τ Ε Ι Φ Ι Λ	Σ Ε Ι Ρ
5	Ε Γ Ο Σ Ι Ν Ο Ι Η Κ Ο Ν Τ Ε Σ Δ Η Μ Ο Σ Ι Α Ι	Ω Ν Ε
	Α Σ Ε Ψ Η Φ Ι Σ Θ Α Ι Τ Ω Ι Δ Η Μ Ω Ι Γ . -	Τ Ο
	Τ Ι Κ Α Μ Α Λ Α Τ Ο Ι Σ Δ Ω Δ Ε Κ Α Θ	
	Σ Κ Α Ι Τ Ω Ι Η Ρ Α Κ Λ Ε Ι Ε Α Ν Σ	
	Σ Ι Τ Ο Σ Κ Λ Η Ρ Ο Χ Ο Σ Ε Σ Π Ο -	
10	Ι Ο Ι Η Κ Ο Ν Τ Ε	

Ἐπί Μόλωνος ἀρχοντος ἐ[πί] τῆς Ἐρε[χθ]ηίδος [πρυτανείας  
 Ἐδοξεν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμῳ · Ἐρεχθῆις [ἐπρυτάνε-  
 υε]ν · Ἀγαθάρχος Ἀγαθάρχου Ὀῆθεν ἐγ[ρ]αμμάτ[ευν] . . .  
 . . . ἐκ Κεραμέων ἐπεστάται · Φιλ[ιππο]ς εἶπ[εν] · περὶ ὧν  
 5 λέγουσιν οἱ ἥκοντες δημοσῖαι [παρὰ τῶν ε . . . . .  
 . . . . . ας, ἐψηφίσθαι τῶι δήμῳ [εὔξασθαι μὲν] τὸ[ν] κήρυκα α-  
 ὕ[ψ]ις μάλα τοῖς Δώδεκα Θε[οῖς καὶ ταῖς Σεμναῖς Θεα-  
 ῖ]ς καὶ τῶι Ἡρακλεῖ, ἐὰν σ[υνενέγκη] Ἀθηναῖοις πέμψ-  
 α]σι τοὺς κληρούχους ἐς Ποτ[εΐδαιαν, καθά . . . . . ἐπαγγέ-  
 10 λλοντα]· οἱ ἥκοντε[ς] δημοσῖαι παρὰ τῶν ε . . . . .  
 [ . . . . . ας, θυσίαν καὶ πρόσδοον ποιήσεσθαι, καθότι ἂν τῶι δ-]  
 [ήμῳ] δοκῆι . . . . .

Molon fut archonte éponyme pendant la troisième année de l'Ol. 104 (362/4). Le chiffre de la prytanie n'est pas indiqué dans ce texte; il l'était dans un autre fragment, mais les dernières lettres sont seules conservées, et l'on peut hésiter entre la 1<sup>re</sup>, la 3<sup>e</sup>, la 8<sup>e</sup>, la 9<sup>e</sup> (1). Le décret fut donc rendu dans le premier tiers de l'année ou dans le dernier, plus probablement au commencement de l'année.

Le secrétaire du conseil pendant la prytanie de l'Erechtheis, Agatharchos, fut également en charge pendant celle de la tribu Oeneis (2). Il conservait ses fonctions pendant toute l'année, au lieu de changer, comme autrefois, à chaque prytanie. Cette innovation fut introduite dans l'organisation du conseil entre 368 et 363 (3).

L'épistate était de Kéramé, dème de la tribu Acamantis; en effet, la présidence de l'assemblée avait été enlevée aux prytanes, qui l'avaient eue pendant tout le cinquième siècle, et transportée aux proédres. La date de ce changement n'est pas encore fixée. Il n'eut pas lieu immédiatement après l'expulsion des Trente Tyrans; car nous voyons par deux décrets de l'archontat d'Euclidès que le président était encore l'un des prytanes (4). Dans un décret de 399/8, dont l'intitulé est mutilé, on reconnaît que l'épistate était assisté de quatre ou cinq collègues appartenant à des tribus différentes (5). Pendant les années suivantes, la mention du dème n'est pas ajoutée

(1) *Corpus inscr. attic.*, II, 56.

(2) *Corpus inscr. attic.*, II, *Addenda*, p. 403.

(3) Voyez *Revue archéol.*, 1878, t. I, p. 120.

(4) *Corpus inscr. attic.*, II, *Addenda*, p. 393.

(5) *Corpus inscr. attic.*, II, *Addenda*, p. 396.

au nom de l'épistate, dans les décrets connus jusqu'ici ; la preuve directe fait donc défaut. A partir de 378, on peut constater que la présidence de l'assemblée fut toujours confiée aux proédres. Malgré ce changement, on continua encore à se servir de l'ancienne formule  $\delta$  δείνα ἐπεστάται ; mais elle n'a plus le même sens qu'au cinquième siècle et elle équivaut à la nouvelle formule plus correcte τῶν προέδρων ἐπεψήφισεν  $\delta$  δείνα. L'ancienne et la nouvelle sont employées tour à tour dans les inscriptions au moins jusqu'en 346. L'une et l'autre se rencontrent dans deux décrets de la même année en 378/7 (1), et même en 346 dans un procès-verbal de trois séances tenues par le conseil des clérouques athéniens établis à Samos (2).

L'orateur Philippos n'est pas connu.

La restitution du décret lui-même n'était pas possible, lorsque M. Kœhler publia ce texte dans le *Corpus*. On peut, je crois, l'essayer avec quelque certitude, depuis la découverte d'un décret daté de la même année et présentant des formules analogues (3) :

Ἐπὶ Μόλωνος ἀρχοντος

Συμμαχία Ἀθηναίων καὶ Ἀρκάδων καὶ Ἀχαιῶν καὶ Ἡλ-  
είων καὶ Φλειασίων · ἔδοξεν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμ-  
ω · Οἰνης ἐπρυτάνευσεν, Ἀγάθαρχος Ἀγαθάρχου Ὀψθε-

5 ν ἐγραμμάτευεν, Ξάνθιππος Ἑρμειος ἐπεστάται · Πε-  
ρίανδρος εἶπεν · εὔξασθαι μὲν τὸν κήρυκα αὐτίκα μ-  
άλα τῶι Διὶ τῶι Ὀλυμπίωι καὶ τῆι Ἀθηνᾶι τῆι Πολιά-  
δι καὶ τῆι Δήμητρι καὶ τῆι Κόρῃι καὶ ταῖς Δώδακ[α Θ-  
εοῖς καὶ ταῖς Σεμναῖς Θεαῖς, ἐὰν συνελεύκηι [Ἄθη-

10 ν]αίων τῶι δήμωι τὰ δόξαντα περὶ τῆς συμμαχί[ας, θυ-  
σία]ν καὶ πρόσοδον ποιήσεσθαι τελουμένων [τούτω-  
ν κα]θότι ἂν τῶι δήμωι δοκῆι · τα[ῦ]τα μὲν ἤρχθ[αι, ἐπει-  
δὴ δ]δ.....

La formule, avec quelques modifications de détail, s'adapte exactement aux parties conservées du décret de Potidée ; la restitution réunit les mots isolés et donne pour chacune des lignes le même nombre de lettres.

(1) *Corpus inscr. attic.*, II, 17 et *Addenda*, 17 δ, p. 398.

(2) Carl Curtius, *Inscripfen zur Geschichte von Samos*, n° 6.

(3) *Corpus inscr. attic.*, II, *Addenda*, p. 403.

L. 6: εὔξασθαι μὲν τὸν κήρυκα.

Le héraut du conseil et du peuple était nommé par l'assemblée, sur la présentation des prytanes et du conseil. Sa charge était une *δηροσσία*, salariée, qu'il conservait toute sa vie (1). En effet, le héraut Euclès, qui s'était signalé par son dévouement et ses services lors du renversement des Trente, remplissait encore cette fonction lorsque le dadouque Callias accusa Andocide devant le conseil des Cinq-Cents (2). Le souvenir de ses services valut même à son fils Philoclès la survivance de sa charge.

Le héraut était spécialement à la disposition des prytanes pour toutes les proclamations à faire dans le conseil et dans l'assemblée du peuple. Au commencement de chaque assemblée, c'était lui qui adressait aux dieux des vœux pour le bonheur et le salut des Athéniens, ainsi que des imprécations contre les orateurs qui tromperaient l'assemblée (3).

Ces vœux, que la loi prescrivait de prononcer régulièrement avant chaque assemblée, sont distincts des vœux extraordinaires dans lesquels le héraut, au nom de la cité, promettait à certains dieux des sacrifices, s'ils accordaient un heureux succès à telle ou telle entreprise.

L. 7-8. Les divinités envers lesquelles les Athéniens s'engagèrent ainsi, à l'occasion de la clérouchie de Potidée, étaient les Douze Dieux et Héraclès. Le nom qui a disparu peut être restitué avec certitude. La lettre *ς*, la seule conservée, prouve qu'il était au datif pluriel; par conséquent il faut suppléer ταῖς Σεμναῖς Θεαῖς. Les Déeses Vénérables étaient particulièrement honorées par les Athéniens. Outre la famille sacrée des Ἑσυχίδαι (4), leur culte était confié à dix *ιεροποιοί*, que le peuple élisait annuellement parmi les citoyens les plus considérables (5).

(1) *Corpus inscr. attic.*, II, 73.

(2) Voyez la même inscription. Cf. *Hermès*, I, p. 15, le commentaire de M. Kirchhoff, qui a expliqué, à l'aide de ce texte épigraphique, un passage jusque-là inintelligible du discours d'Andocide, *De myst.*, 112.

(3) Eschin., I, 23; Demosth., *Παραπρ.*, 70, *contra Aristocr.*, 97; Dinarch., *contra Aristotog.*, 16. Ces formules sont reproduites, avec des intercalations comiques ou satiriques, dans la pièce des *Thesmoph.*, v. 295 et suiv.

(4) Τῆς πομπῆς ταύτης Ἑσυχίδαι, ὃ δὴ γένος ἐστὶ περὶ τὰς Σεμνάς Θεάς καὶ τὴν ἡγεμονίαν ἔχει. *Frag. hist. gr.*, III, p. 131; *Polem.*, fr. 49; cf. les passages cités dans le fragment 41.

(5) Μὴ ἀγνοῶμεν δὲ ὅτι καὶ ἄλλοι εἰσὶν ἱεροποιοὶ τῶν Σεμνῶν Θεῶν, τὸν ἀριθμὸν δέκα. *Etym. magn.*, p. 469, 6. — Δείναρχος ἐν τῷ κατὰ Λυκούργου εὐθυνῶν φησὶ καὶ τὰς Σεμνάς Θεάς αἷς ἑκατὸς ἱεροποῖός καταστάς δέκατος αὐτός. *Dinarch.*, fr. 31. — Περιεῖδε



Nous avons vu le nom des Déeses Vénérables figurer dans le décret relatif à l'alliance avec les peuples du Péloponnèse, et un passage d'Eschine prouve que des vœux leur étaient fréquemment adressés dans les décrets (1).

L. 9. Les lettres  $\sigma$  sont la fin d'un participe au datif pluriel, qui gouverne l'accusatif τούς κληρούχους; on peut suppléer πέμψασι ou πέμπουσι. La première lettre de *συνελέγκη* est conservée et conduit à une phrase presque identique à celle de l'autre décret cité plus haut.

J'emprunte à cette même pièce les deux dernières lignes qui marquent la suite des idées et la construction de la phrase. Les mots *θυσία* και *πρόσδος* sont fréquemment joints ensemble, par exemple dans les passages suivants :

Συμβουλεύει εἰσιὼν εἰς τὴν βουλὴν περὶ θυσιῶν καὶ προσόδων καὶ εὐχῶν καὶ μαντειῶν (2). — Τῷ θυσίας τοῖς θεοῖς καὶ προσόδους, ὡς ἀγαθῶν τούτων ὄντων, ἕμας πεποιῆσθαι (3).

Après l'énoncé des vœux adressés aux dieux, le décret devait régler les mesures à prendre pour l'envoi et l'établissement des clérouques. Il y avait une formule, comme celle que nous avons rencontrée dans l'inscription de l'alliance avec les peuples du Péloponnèse, ταῦτα μὲν ἤϋχθαι, ἐπειδὴ δὲ . . . . δεδόχθαι τῷ δήμῳ.

On peut reconnaître les restes d'un vœu semblable et d'une même disposition dans un fragment du décret relatif à la clérouchie de Lemnos en 387 (4) :

. . . . . ς ἐπρυτάνευσεν. [Ἄδεια εἶπεν· εὔχασθαι μὲν τὸν κήρυκα. . . .  
 . . . . καὶ τοῖς Δώδεκα Θεοῖς, εἰ[άν] *συνελέγκη* Ἀθηναίους . . . . .  
 . . . θυσίαν ποιήσε]σθαι, καθότι ἂν τῷ δήμ[ῳ] δοκῆ, ταῦτα μὲν ἤϋχθαι,  
 ἐπειδὴ δὲ . . . . δεδ[ό]χθαι τῷ δήμῳ . . . . .

Des vœux analogues furent faits par les Rhodiens à l'occasion d'un

δὲ ταῖς Σεμναῖς Θεαῖς ἱεροποιὸν αἰρεθέντ' ἐξ Ἀθηναίων ἀπάντων τρίτον αὐτὸν καὶ καταρξάμενον τῶν ἱερῶν. *Démosth., Mid., 115.* L'orateur veut dire que les dix *ἱεροποιοί* étaient élus, sans distinction de tribu, parmi tous les Athéniens, et il se fait gloire d'avoir été choisi le troisième.

(1) Γράψει δ' ἐν τοῖς ψηφίσμασιν εὐχὰς ὑπὲρ τῆς πόλεως ταῖς Σεμναῖς Θεαῖς. *Esch., I, 118.*

(2) *Lys., contr. Andoc., 33.*

(3) *Démosth., pro Cor., 86.*

(4) *Corpus inscr. attic., II, 14.*

traité d'alliance conclu avec la ville crétoise de Hiérapytna. Θεός, τύχα ἀγαθά. Ἔδοξε τῷ δάμῳ, ἀγαθῆ τύχῃ εὐχασθαι μὲν τοὺς ἱερεῖς καὶ τοὺς ἱεροθύτας τῷ Ἄλλῳ καὶ τῇ Ρόδῳ καὶ τοῖς ἄλλοις θεοῖς πᾶσι καὶ πάσαις καὶ τοῖς ἀρχαγέταις καὶ τοῖς ἥρωσι, ὅσοι ἔχοντι τὴν πόλιν καὶ τὰν χώραν τὴν Ροδίων, συνενεγεῖν Ροδίοις καὶ Ἱεραπυτνίοις τὰ δόξαντα περὶ τᾶς συμμαχίας, ἐπιτελείων δὲ τῶν εὐχῶν γενομένων, θυσίαν καὶ πόθοδον ποιήσασθαι, καθὰ κα δόξῃ τῷ δάμῳ (1).

J'ai insisté sur cette partie du décret, parce qu'elle montre la place que les cérémonies religieuses tenaient dans la vie publique des Grecs, et en particulier des Athéniens.

L'inscription est également intéressante pour l'histoire des acquisitions des Athéniens dans la Chalcidique, et elle fournit un renseignement précis pour la chronologie de cette période qui est restée, sur plusieurs points, inexacte et incomplète.

Potidée était tombée aux mains des Athéniens pendant la campagne que Timothée conduisit contre les Chalcidiens et Amphipolis. Le général athénien échoua dans ses tentatives sur cette dernière ville, mais il fut plus heureux contre les villes de la Chalcidique, réunies alors en confédération sous l'hégémonie des Olynthiens. Malgré le peu de ressources que lui fournissait la république et la mauvaise volonté du chef mercenaire Charidemos, Timothée, avec l'alliance du roi de Macédoine, Perdicas, et l'appui d'un chef des Pélagoniens, Ménélaos, se rendit maître de Méthone, Pydna, Toroné, Potidée (2).

Diodore, et, d'après lui, les historiens modernes, ont placé tous ces événements sous l'archontat de Timocratès (Ol. 404, 1; 364/3) (3); mais ici, comme dans plusieurs autres endroits de son histoire, Diodore anticipe sur les événements. Nous voyons par un décret des Athéniens, voté pendant la sixième prytanie de l'archontat de Charicleidès (Ol. 404, 2), qu'à cette date, c'est-à-dire dans l'hiver de 362, Timothée parlait de la guerre contre les Chalcidiens comme durant encore (4). La prise de Potidée étant toujours placée en dernier par les auteurs anciens qui ont parlé des conquêtes du général

(1) Naber, *Mnemosyne*, 1852, p. 75.

(2) Isocr., *Antid.*, 112; *Dinarch.*, 14; *Schol. Olynth.*, III, 28; Diod., XV, 81; cf. Demosth., *contra Aristocr.*, 149 et suiv.; *Olynth.*, II, 14; Polyen, III, x, 14.

(3) Diod., XV, 81.

(4) Ἐπὶ Χαρικλείδου ἀρχοντος ἐπὶ τῆς Οἰνηίδος ἑκτῆς πρυτανείας..... Ἐπειδὴ Τιμόθεος ὁ στρατηγὸς ἀποφαίνει Μενέλαον τὸν Πελαγῶνα καὶ αὐτὸν συνεπολεμοῦντα καὶ χρήματα παρέχοντα εἰς τὸν πόλεμον τὸν πρὸς Χαλκιδίαν καὶ πρὸς Ἀμφίπολιν. *Corpus inscr. attic.*, II, 55.

athénien dans cette région, la date véritable est l'année de l'archontat de Charicleidès, à la fin de 363 ou au commencement de 362.

L'inscription prouve que, dès l'année suivante, les Athéniens envoyèrent des clérouques à Potidée. L'importance de la place et le souvenir du long siège qu'elle avait soutenu au commencement de la guerre du Péloponnèse justifiaient leur empressement à s'en assurer la possession. Le moyen le plus efficace était l'envoi de clérouques; ceux-ci, tout en conservant leur titre et leurs droits de citoyens athéniens, venaient avec leurs familles s'établir sur le territoire conquis et recevaient des lots de terre enlevés aux vaincus; ils formaient une sorte de colonie militaire, organisée à l'image de la république athénienne (1).

Les anciens habitants furent-ils tous dépossédés et expulsés, comme cela eut lieu lors de la première occupation de Potidée en 430? Je ne le pense pas. Les éloges qu'Isocrate donne à Timothée pour sa douceur et son équité, même à l'égard des villes prises d'assaut (2), doivent plutôt faire supposer que les habitants de Potidée furent traités cette fois avec moins de rigueur, et qu'en cédant une partie de leurs terres ils purent rester dans leur patrie. Diodore, en parlant de la prise de la ville par Philippe, distingue les clérouques athéniens, qu'il appelle *la garnison*, des habitants qui furent réduits en esclavage (3). A la ligne 5, on pourrait restituer  $\text{περὶ ὧν λέγουσιν οἱ ἤκοντες δημοσίαι [παρὰ τῶν ἐκ Ποτειδαίας]}$ ; mais il manquerait une lettre et il faudrait supposer une irrégularité dans la gravure. Dans un autre fragment postérieur à l'occupation athénienne, on distingue la mention d'une ambassade envoyée par les Potidéates et du bon accueil que lui firent les Athéniens (4). Il est fort possible du reste qu'il y ait eu parmi les habitants de Potidée un parti athénien qui ait demandé l'envoi de clérouques pour se défendre contre les attaques des Olynthiens. Un fait analogue se produisit à Samos. Lorsque Timothée eut chassé la garnison perse qui soutenait les oligarques, ce fut le parti athénien de Samos qui engagea les Athéniens à envoyer dans l'île deux mille clérouques (5).

Il y eut donc sur le territoire de Potidée, à partir de l'archontat

(1) Pour l'organisation des colonies athéniennes, voyez le mémoire que j'ai publié dans le t. IX des *Mémoires des savants étrangers*, p. 323 et suiv.

(2) Τὰς δοριαλώτους τῶν πόλεων οὕτω πρῶτος διόφκει καὶ νομίμως, ὡς οὐδεὶς ἄλλος τὰς συμμαχίδας. Isocr., 123.

(3) Diod., XVI, 8.

(4) *Corpus inscr. attic.*, II, 58.

(5) Voyez mon mémoire sur les colonies athéniennes, p. 395.

de Molon, deux populations distinctes : les anciens habitants et les clérouques athéniens. Ces derniers devaient être officiellement désignés par le titre de Ἀθηναίων ὁ δῆμος ὁ ἐν Ποτειδαίᾳ ; les orateurs contemporains se servent de périphrases revenant au même sens : οἱ Ἀθηναίων ἀποικοί (1), — Ἀθηναίων οἱ ἐν Ποτειδαίᾳ κατοικοῦντες (2).

Les Athéniens ne restèrent maîtres de Potidée que peu de temps. En 356, Philippe attaqua la place et l'emporta, après un siège pénible et coûteux. Il n'était pas encore en guerre ouverte avec les Athéniens ; il assiégea Potidée comme allié des Olynthiens, et il leur abandonna la ville conquise. Diodore vante la générosité de Philippe qui renvoya la garnison athénienne sans rançon (3) ; c'était bien le moins, puisqu'il était alors en paix avec la république et que les clérouques avaient le droit de se fier aux serments d'alliance qui subsistaient encore. La spoliation de ces colons, sans déclaration de guerre, était un des griefs que l'auteur du discours *De Halonneso* faisait valoir contre le roi de Macédoine (4). Une des conséquences immédiates de la prise de Potidée fut de décider les Athéniens à faire ouvertement la guerre à Philippe. Pour bien établir la suite et l'enchaînement de ces faits, il est utile de fixer exactement la chronologie de cette année ; c'est ce que j'ai essayé dans la note suivante.

## NOTE SUR LA CHRONOLOGIE DE L'ARCHONTAT D'AGATHOCLÈS.

357/6. — Ol. 105,4.

Diodore place sous l'archontat de Céphissodotos (358/7) les faits suivants : Campagne des Athéniens dans l'Eubée. — Commencement de la Guerre Sociale. — Philippe s'empare d'Amphipolis, de Pydna, de Potidée et de Crénides (5).

Cette chronologie a été en partie adoptée, en partie modifiée par

(1) Demosth., *Phil.*, II, §20.

(2) *De Halonn.*, 11 ; cf. *Œconom.*, II, 5.

(3) Φίλιππος Ποτειδαίαν ἐπιπολιορκήσας τὴν μὲν τῶν Ἀθηναίων φρουρὰν ἐξήγαγεν ἐκ τῆς πόλεως καὶ φιλανθρώπως αὐτῇ προσενεγκάμενος, ἐξαπέστειλεν εἰς τὰς Ἀθήνας. *Diod.*, XVI, 8.

(4) Καίτοι Ἀθηναίων οἱ ἐν Ποτειδαίᾳ κατοικοῦντες, οὐκ ὄντος αὐτοῖς πολέμου πρὸς Φίλιππον, ἀλλὰ συμμαχίας, καὶ δρῶν ὁμώμοσμένων, οὓς Φίλιππος τοῖς οἰκοῦσιν ἐν Ποτειδαίᾳ ὤμοσεν, ἀφῆρέθησαν ὑπ' αὐτοῦ τὰ κτήματα. *De Halonn.*, 11.

(5) *Diodor.*, XVI, 8.

les savants, qui ont réparti les événements rapportés par Diodore entre les trois archontats de Céphiosdotos, d'Agathoclès et d'Elpinès (1). Les inscriptions permettent d'établir : 1° que tous ces faits ont eu lieu, comme le dit Diodore, pendant la durée d'un même archontat; 2° que cet archontat est celui d'Agathoclès et non celui de Céphiosdotos.

Le premier texte épigraphique et le plus important pour la chronologie est composé de deux fragments; l'un est connu depuis longtemps, l'autre a été récemment publié et réuni au premier par M. Kœhler (2).

. . . . . Ἐπαινέσαι δὲ τὸν δῆμ-  
 ον τὸν Καρυστίων καὶ [τοὺς πρ]έσβ[ει]ς τῶν Καρυστίων [καὶ τ-  
 ὸν σὺν]έδρον καὶ καλέσ[αι αὐ]τοὺς ἐ[πι] ξένια εἰς τὸ πρυ[τανε]-  
 10 [τον] εἰς αὐρίον · ἐπαινέ[σαι] δὲ καὶ Μ[έ]νωνα τὸν στρατηγ[ὸν κ-  
 α]ὶ τοὺς πρέσβεις τοὺς πεμφθ[έ]ντας εἰς] Κάρυστον καὶ καλ[έ]σα-  
 ι] ἐπὶ δεῖπνον εἰς τὸ πρυτ[α]νεῖον ἐς [α]ύριον, ἀποδοῦναι δ[ὲ] α-  
 ὑ]τοῖς καὶ ἐφόδια τὸν ταμ[ι]α[ν] τοῦ δή[μ]ου Δ δραχμὰς ἐκ τῶν [ε-  
 ἰ]ς τὰ κατὰ ψηφίσματα ἀναλ[ι]σκομένω[ν τῶ]ι δήμωι · ἀποδοῦ[ν]-  
 15 α]ι δὲ τὸν ταμίαν τοῦ δήμου κα[ὶ] τοῖς πρέ[σβεις] τοῖς πρεσβεύ-  
 σ]ασι εἰς Ἐρετρίαν καὶ Χαλ[χ]ίδα καὶ ἐς [Ἔ]στιαν ΔΔ δραχμ-  
 ἀς ἐκάστωι · ἀποδοῦναι δὲ κα[ὶ] τοῖς τὴν σ[υ]μμα[χί]αν πρεσβε[ύ]-  
 σασι τὸν ταμίαν τοῦ δήμου Δ δραχμὰς [ἐκάστωι. Ο-  
 ἶδε ὡμοσαν · ἡ βουλή ἢ ἐπ' Ἄγαθ[ο]κλέους ἀρχοντος · οἱ σ-  
 20 τρατηγοὶ · [Χα]θρίας [Αἰ]ω(νεύς) · Χά[ρ]ης Ἄγγελῆθεν) . . . Ῥαμνοῦ(σιος)  
 Μένων Ποτά(μιος) · Φιλοχάρης Ῥαμ[ν]οῦσιος . . . . . ;  
 Ἐξηεστίδης Θεορ(ικος) · Ἄλλι . . . . .  
 Διοκλῆς Ἄλωπεκῆθεν.

Le nom du premier stratège a été effacé à dessein, sauf la dernière lettre du démotique qui est abrégé; cependant, on distingue encore la trace de quelques lettres. Velsen a cru reconnaître " . . . } Ψ . . . I "

(1) Clinton, *Fasti hellenici*; Schaefer, *Demosthenes und seine Zeit*, table chronologique à la fin du troisième volume; Carl Peter, *Zeittafeln der griechischen Geschichte*, 5<sup>e</sup> édition, 1877.

(2) *Corpus inscr. attic.*, II, 64; Kœhler, *Mittheil. Arch. Inst. Athen.*, t. II, p. 210.

. Ω. L'estampage me fournit une leçon un peu différente. Le premier trait horizontal n'existe pas; à la suite, il y a . . 3>ΙΑΣ . . Ω. La restitution Χαβρίας Αἰξω(νεύς) paraîtra bien probable. Suivant Diodore, Chabrias et Charès étaient stratèges lorsque les Athéniens les envoyèrent contre Chios (1). Mais Cornélius Népos fait au contraire remarquer que Chabrias n'avait pas de commandement, ce qui s'accorde avec une allusion à sa mort qui se trouve dans le discours contre la loi de Leptine (2). Il est possible de concilier les deux versions, en supposant que Chabrias avait été nommé stratège dans l'année 357/6, mais qu'il avait été destitué, pour une cause que nous ignorons; son nom aurait alors été effacé de la liste des stratèges. La restitution du nom de Chabrias entraîne celle de Χάρης Ἀγγεληθῆν, qui fut certainement stratège sous l'archontat d'Agathoclès.

Le stratège Διοκλῆς Ἄλωπεκῆθεν est le Dioclès dont parle Démosthènes dans la *Midiénne* (3); ce fut lui qui imposa aux Thébains la trêve par laquelle ceux-ci s'engagèrent à se retirer de l'île. Par conséquent, les ambassades rappelées dans l'inscription eurent lieu la même année que l'expédition des Athéniens en Eubée, et celle-ci doit être placée sous l'archontat d'Agathoclès (357/6) et non sous celui de Céphissodotos (358/7).

Par suite, il faut faire descendre d'une année les événements que Diodore raconte après l'expédition d'Eubée, pendant la durée de ce même archontat.

Le plus important est le commencement de la Guerre Sociale, qui éclata aussitôt après les affaires de l'Eubée. Diodore, en rapportant la fin de la guerre sous l'archontat d'Elpines (356/5), ajoute qu'elle avait duré trois ans. Mais, après avoir parlé de l'échec des Athéniens devant Chios dans la première année, il ne fait mention d'aucun événement dans la suivante. Ce silence s'explique parce qu'il avait avancé d'une année le commencement de la guerre. En rectifiant sa chronologie d'après l'inscription citée, on se trouve d'ac-

(1) Diod., XVI, 7.

(2) *Vit. Chabr.*, 4. Demosth., *Leptin.*, 82.

(3) Ἦδη τῶν σπονδῶν γεγονυιῶν, ἕς Διοκλῆς ἐσπέισατο Θηβαίοις, ἦκεν. Demosth., *Mid.*, 174. Ce que Démosthènes rapporte de la conduite de Midias pendant cette année prouve aussi que l'expédition d'Eubée et le commencement de la Guerre Sociale datent du même archontat. Midias était questeur de la Paraliénne, lorsque les Athéniens vinrent au secours de l'Eubée (*Mid.*, 174). Il exerçait encore cette fonction, qui était annuelle, lorsque ses rapines provoquèrent la défection de Cyzique (173 et le scholiaste).

cord avec Denys d'Halicarnasse : Οὗτος ὁ πόλεμος πίπτει κατὰ Ἀγαθοκλέα καὶ Ἑλπίνην ἀρχοντας (1).

Dans le récit des faits qui se passèrent sous l'archontat d'Elpines (356/5), Diodore rappelle les attaques des alliés contre les îles d'Imbros, de Lemnos et de Samos, occupées par les clérouches athéniennes, et des contributions qu'ils levèrent sur d'autres îles appartenant aux Athéniens (2). Il est probable que les alliés, après l'échec de Charès et de Chabrias devant Chios, furent maîtres de la mer et qu'ils en profitèrent immédiatement pour ravager les îles de l'Archipel. Cette campagne serait donc mieux placée sous l'archontat d'Agathoclès. Nous trouvons un indice en faveur de cette date dans un décret des Athéniens, voté pendant la neuvième prytanie de cette année (3). Le peuple désigne un stratège pour veiller aux besoins de la garnison d'Andros et prend des mesures afin de pourvoir au paiement de la solde de ceux qui occupaient cette position.

C'est, je crois, la preuve que les îles de l'Archipel étaient alors menacées, et elles ne pouvaient l'être que par la flotte des alliés, maîtresse de la mer.

On peut également déterminer la date des premières acquisitions de Philippe, Amphipolis, Pydna, Potidée, Crénides, que Diodore place sous l'archontat de Céphissodotos. Il faut les reporter à l'année suivante. Démosthènes dit qu'après l'expédition d'Eubée des députés d'Amphipolis vinrent offrir aux Athéniens de leur livrer la ville (4); elle n'appartenait donc pas encore à Philippe. Par conséquent le siège et la prise de cette place, qui sont postérieures à l'expédition d'Eubée, datent de l'archontat d'Agathoclès. Nous n'avons aucune donnée chronologique sur la prise de Pydna, mais il est certain qu'elle est antérieure au siège de Potidée et à l'occupation de Crénides. C'est avec raison que Diodore a placé ces deux événements dans la même année que la conquête d'Amphipolis. Les historiens modernes ont reculé la prise de Potidée par Philippe jusqu'aux pre-

(1) Dionys. Halic., *De Lys. Orat. attic.*, t. II, p. 261.

(2) Οἱ δὲ Χῖοι καὶ Ῥόδιοι καὶ Βυζάντιοι μετὰ τῶν συμμάχων ἐκαστὸν ναῦς πληρώσαντες Ἴμβρον μὲν καὶ Ἀἴμνον οὖσαν Ἀθηναίων ἐπύρθησαν, ἐπὶ δὲ Σάμον πολλῆ δυνάμει στρατεύσαντες τὴν μὲν χάραν ἐθήσαν.... πολλὰς δὲ καὶ ἄλλας νήσους οὖσας ὑπ' Ἀθηναίων κατακοιήσαντες, χρήματα ἤβροισαν εἰς τὰς τοῦ πολέμου χρείας. *Diod. Sic.*, XVI, 21.

(3) *Corpus inscr. attic.*, II, 62.

(4) Εἰ γὰρ, ὅθ' ἤγομεν Εὐβοεῦσι βεβοηθημέτας καὶ παρήσαν Ἀμφιπολιτῶν Ἴεραὶ καὶ Στρατοκλῆς ἐπὶ τούτῳ τὸ βῆμα, καλεύοντες ἡμᾶς κλεῖν καὶ παραλαμβάνειν τὴν πόλιν... *Demosth., Olynth.*, I, 8; cf. *Theop.*, fr. 189.

miers jours de l'Ol. 406,4. Cette opinion est fondée sur le passage suivant de Plutarque :

Φίλιππῳ δὲ ἄρτι Ποτειδαίαν ἤρηκότε τρεῖς ἤκον ἀγγελίαι κατὰ τὸν αὐτὸν χρόνον · ἡ μὲν Ἰλλυρίους ἠττάσθαι μάχῃ μεγάλῃ διὰ Παρμενίωνος, ἡ δὲ Ὀλυμπιάσιν ἔπιπῳ κέλῃτι νενικηκέναι, τρίτη δὲ περὶ Ἀλεξάνδρου γενέσεως (1).

Alexandre naquit le 6 du mois Hécatombéon, qui est le premier de l'année; on en a conclu que Philippe s'était rendu maître de Potidée dans les premiers jours de cette année. Mais il faut remarquer que, dans le passage cité, Plutarque a l'intention de faire ressortir la fortune de Philippe, en rapprochant le plus possible toutes les bonnes nouvelles qu'il reçut en même temps. S'il avait pris Potidée exactement dans les quelques jours du mois Hécatombéon qui précédèrent l'annonce de la naissance d'Alexandre, l'auteur l'aurait dit d'une manière positive. Au lieu de cela, il s'est servi de l'adverbe ἄρτι, qui manque de précision; employé avec le parfait, il signifie *nuper*, *nuperrime*, expression un peu vague qui peut s'entendre aussi bien pour un ou deux mois que pour quelques jours.

Voici maintenant pour la date une donnée positive. L'occupation de Crénides est certainement postérieure à la prise de Potidée. Après avoir raconté ce que Philippe fit de sa conquête, Diodore ajoute : Μετὰ δὲ ταῦτα παρελθὼν ἐπὶ πόλιν Κρηνίδας, ταύτην μὲν ἐπαυξήσας οἰκητόρων πλήθει μετωνόμασε Φιλίππου, ἀφ' ἑαυτοῦ προσαγορεύσας (2).

Or, le 11<sup>e</sup> jour de la première prytanie de l'archontat d'Elpines, qui correspond au 11 du mois Hécatombéon, les Athéniens décrétèrent la conclusion d'un traité d'alliance avec le Thrace Ketriporis, le Pæonien Luppeios et l'Illyrien Grabos pour faire en commun la guerre à Philippe (3). Dans le serment que les Athéniens prêtent aux envoyés de Ketriporis, ils prennent les engagements suivants :

Ἄλλα χωρία ἃ κατέχει Φίλιππος συγκα[τ]α[σ]τρέψομαι με-  
τὰ Κετριπόριος καὶ τῶν ἀδελφῶ[ν] καὶ Κρηνίδας συνε[ξ]αι-  
ρήσω μετὰ Κετριπ[ό]ριος καὶ τῶν ἀδελφῶν καὶ ἀποδώσω τα . . . .

M. Koumanoudis et M. Kœhler ont lu sur le marbre KP.NIΔ.Σ. La restitution de M. Kœhler Κρ[η]ν[ί]δ[α]ς est évidemment exacte. En examinant attentivement l'estampage, je distingue KP:INIΔΑΣ. Si, le 11<sup>e</sup> jour du premier mois de l'année, les Athéniens et le prince

(1) Plutarch., *Alex.*, 3.

(2) Diod., XVI, 8.

(3) *Corpus inscr. attic.*, II, *Addenda*, p. 406.



thrace s'alliaient pour enlever Crénides à Philippe, n'en ressort-il pas que celui-ci s'en était rendu maître au moins dans les derniers jours de l'année précédente? A plus forte raison faut-il placer dans cette même année la prise de Potidée, qui est antérieure à l'occupation de Crénides.

Cette rectification chronologique n'est pas sans importance pour l'intelligence des événements. Les Illyriens venaient d'être battus par Parménion; Kétriporis avait vu Philippe mettre la main sur le district de Crénides dont lui-même revendiquait la possession; les Athéniens, après avoir longtemps négocié avec le roi de Macédoine, étaient convaincus par la prise de Potidée qu'ils n'avaient rien à espérer de lui. C'étaient là des motifs suffisants pour amener une alliance contre l'ennemi commun (1).

Je résume ainsi les dates fixées dans cette discussion :

Ol. 105,4 (357/6), archontat d'Agathoclès.

Expédition des Athéniens dans l'Eubée.

Commencement de la Guerre Sociale. — Echec de Charès devant Chios et mort de Chabrias. — Les alliés, maîtres de la mer, attaquent Lemnos et Imbros, assiègent Samos et lèvent des contributions de guerre dans l'Archipel.

Philippe s'empare d'Amphipolis, de Pydna, de Potidée, de Crénides.

Victoire de Parménion sur les Illyriens.

Ol. 106,1 (356/5), archontat d'Elpinès.

Victoire de Philippe aux jeux Olympiques.

6 Hécatombéon. Naissance d'Alexandre.

11 Hécatombéon. Alliance des Athéniens avec les rois des Thraces, des Péoniens et des Illyriens contre Philippe.

P. FOUCART.

(1) Diodore parle seulement de la ligue des princes thrace, péonien et illyrien, sans mentionner leur alliance avec Athènes : Κατὰ δὲ τὴν Μακεδονίαν τρεῖς βασιλεῖς συνέστησαν ἐπὶ τὸν Φίλιππον, ὃ τε τῶν Θρακῶν καὶ Παιόνων καὶ Ἰλλυρίων (XVI, 22); mais cette fois il place le fait à sa date exacte, sous l'archontat d'Elpinès.

---

# LES DERNIÈRES FOUILLES DE PRÉNESTE

---

Des fouilles nombreuses ont été faites à Préneste depuis le mois d'octobre dernier, les unes par des propriétaires du pays, les autres par l'École française de Rome.

Au mois d'octobre 1877 on a creusé le sol autour d'un grand monument en briques, situé au pied et dans l'axe du temple de la Fortune. On y a trouvé beaucoup de fragments d'architecture (corniches, frises, chapiteaux d'ordre ionique et corinthien), dont quelques-uns sont d'une exécution soignée. On ne saurait dire s'ils appartenaient à la décoration générale du temple ou à celle du monument que l'on croit avoir été une fontaine.

Au même endroit on a découvert, sur un piédestal en travertin orné de triglyphes et de rosaces, comme le *podium* de la basilique, une inscription fort intéressante :

· L V T A T I V S · C N · F · C E R C O

Q(uaestor)

Les lettres ne portent aucune trace d'archaïsme et se rapprochent beaucoup de celles qu'on rencontre sur les inscriptions les plus récentes de la nécropole ; il semble donc que l'inscription est de la fin du second siècle ou du commencement du premier siècle avant notre ère. Le nom de Lutatius Cerco n'est pas inconnu dans l'histoire de Préneste ; on sait, par un passage de Valère Maxime, qu'après la première guerre punique le sénat avait défendu à un général de ce nom de consulter l'oracle de la Fortune(1). La *gens Lutatia* avait

(1) Val. Max., éd. Teubner, p. 16-17. *Ex Julio Paride* : Lutatius Cerco, qui primum Punicum bellum confecit, a senatu prohibitus est sortes Fortunae Praenestinae adire : auspiciis enim patriis, non alienigenis rempublicam administrari iudicabant oportere. *Ex Nepotiano* : Lutatium Cerconem confectorem primi Punicum belli, fama exstitit velle ad Praenestinam Fortunam sortes mittere, sive colligere [qui consulerent]. Hoc cognito senatus extraria responsa consultorum requiri.

peut-être, depuis, conservé des relations d'hospitalité ou de patronat avec la ville.

Vers le milieu du mois de novembre, on a entrepris des fouilles sur l'emplacement de la nécropole, dans le terrain si connu sous le nom de *Colombella*. Elles ne donnèrent des résultats importants que dans les premiers jours du mois de janvier 1878.

La nécropole de Préneste comprend trois genres de tombeaux :

1° Les sépultures archaïques où l'on a rencontré plusieurs fois des objets de style oriental : elles se composent d'amas de pierres ou de chambres funéraires; la plupart doivent remonter au sixième et même au septième siècle avant notre ère ;

2° Les sarcophages de pépérin, tantôt oblongs, tantôt carrés; les uns contiennent le corps entier du défunt, les autres n'en contiennent que les cendres; c'est là que se trouvent les miroirs, les cistes et les objets de toilette ;

3° Les sarcophages grossiers formés de grandes tuiles (*casae tegoloni*).

Dans les dernières fouilles on a trouvé une seule chambre funéraire, qui semblait avoir été déjà visitée dans l'antiquité; il n'y restait qu'un anneau d'or. Quelques sarcophages formés de tuiles ont été mis au jour, mais la plupart appartiennent à la seconde catégorie. Ces sépultures étaient au nombre de 125 à 130; la plupart ne renfermaient que des ossements. L'emplacement funéraire était marqué par des ornements en forme de pomme de pin (*pigne*) supportées par des bases : le nom du défunt était ordinairement gravé sur l'un ou sur l'autre de ces objets. Il semble que parfois la pomme de pin ait été remplacée par un buste de pierre calcaire ou de terre cuite. On a découvert vingt-six titres funéraires, auxquels j'en ajoute quatre (n° 27 à 30) trouvés dans des fouilles antérieures et encore inédits.

1. Sur une base.

COCIA M·F(*ilia*)

2. Idem.

M·CVNCIVS·C·F(*ilius*)

La lecture est incertaine : *Cungius*, *Cuncius* ou *Gungius* ?

3. Idem.

↳·CVPI·↳·F·A·N

L. *Cupi(us)*. L. f. A. n(*epos*)

4. Idem.

C · FABRICIVS · C · F

5. Idem.

V · VSCIA · MVXOR (sic)

6. Idem.

L · NYMITORI · L · F

L · N · RVBER

*L. Numitorius L. f(iilius)**L. n(epos) Ruber*

7. Idem.

OPILIA · C · F

Les caractères paraissent être d'une époque assez récente.

8. Sur une « pigna ».

ROSCIA

9. Sur une base.

CN · SAMIARIVS · CN

F

10. Idem.

C · SAMIARIO · M · F · M · N

11. Idem.

L · SAMIARI

M · F · DOSVO

12. Idem.

L · SAMIARI · L · F

13. Idem.

C · SAMIARI · C · F

De l'autre côté :

M · N · AN/////

Les caractères sont gros et parfaitement gravés. Le *cognomen* est incomplet.

14. Idem.

V · SAMIARIO · C · F · NN

15. Idem.

SAMARIA · M · F

MINORQ(///?)

16. Sur une « pigna ».

C · SAVFI · A · F  
*C. Saufus. A. f.*

17. Sur une base.

SAVFEIA · C · F  
 TONDI  
*Saufeia. C. f.*  
*Tondi (uxor)*

18. Idem.

TAMPIA · C · F

19. Idem.

I · TITIONIO · C · F

20. Idem.

C · TITIONIVS · C · F

Les caractères de ce titre funéraire sont très-beaux.

21. Idem.

//ONDIVS · M · F  
 M · N  
*Tondius M. f. M. n.*

22. Idem.

////TONDIA

23. Idem.

TONDIAI · I · F

24. Idem.

C · VATRONIO · I · F

25. Idem.

?h · VETILI I (?) L · F

Les caractères sont effacés ; la lecture n'en est pas certaine.

26. Idem.

CN · F

27. Idem.

CARVLIA FX (?)

Peut-être faudrait-il lire : « Carusia filia *decima* (?) »

28. Idem.

M CESTI · MF.  
*M. Cestius M. f.*

29. Idem.

I · ORATIA · L · F

*P. Oratia L. f.*

30. Idem.

P · NERONIVS · C · F

Quelques-unes de ces familles prénestines n'étaient encore connues par aucune inscription : ce sont les *gentes Cocia, Cungia, Gupia, Numitoria, Titonia*. Plusieurs de ces titres appartiennent à la fin du troisième siècle ou au commencement du second siècle avant notre ère, comme on peut s'en apercevoir d'après la forme archaïque des caractères, principalement de l'Λ et de l'β, et par les terminaisons en ο du nominatif singulier de la seconde déclinaison.

On a trouvé dans le sol :

1° Un nombre considérable de fragments de peintures murales, entre autres un buste de femme assez bien conservé ;

2° Beaucoup de fragments d'amphores sans masques et de petits vases communs ;

3° Une quarantaine de monnaies impériales en bronze et un dernier consulaire ;

4° Plusieurs bas-reliefs en terre cuite, en forme de demi-cercle, pareils à ceux de la collection du prince Barberini ; ils représentent deux groupes de deux chevaux, l'un tourné à droite, l'autre à gauche ; ces chevaux sont appuyés sur des amphores ; entre eux est un masque de lion ;

5° Deux bas-reliefs en terre cuite, en forme de cône, représentant l'enlèvement de Ganymède ;

6° Un petit médaillon en os sculpté, représentant une tête de femme ;

7° Plusieurs têtes en terre cuite de fabrication commune.

Dans les sarcophages de pépérin on a recueilli des morceaux d'*aes rude*, une dizaine de cistes contenant des objets de toilette (miroirs, strigiles, aiguille, boîtes à fard et onguents, peignes, éponges, etc.). Parmi ces objets, les strigiles ne portant aucune inscription ; les miroirs sont presque tous ornés de dessins au trait qui ne semblent pas très-achevés. Les « graffiti » des cistes n'atteignent pas la pureté et l'élégance de ceux de la ciste Ficoroni ; ils ne se distinguent pas d'une manière spéciale, autant qu'on en peut juger à présent, aucun de ces objets n'ayant encore été complètement nettoyé. Sur une des cistes se trouve écrit le nom des personnages.

Les poignées représentent deux lutteurs ou une femme couchée comme d'ordinaire. Cependant, parmi les figurines de ce genre, il faut signaler deux types nouveaux :

1° Une Minerve à côté d'un cheval; la déesse porte un casque très-haut, orné sur le côté de deux grandes aigrettes; elle est vêtue d'une longue tunique et de l'égide; elle porte sur la poitrine le *Gorgoneion*; elle devait tenir de la main droite une lance. Le cheval se cabre. De l'autre côté se trouvait aussi une figurine qui a été perdue. Le style de cette poignée est beau; il appartient à l'art latin.

2° Deux femmes portant le corps d'un homme; elles sont vêtues d'une longue tunique; l'une d'elles tient un poignard à la main.

Les boîtes en bois pour les parfums ont généralement la forme d'oiseaux; l'une d'elles a la forme d'un pied.

En résumé, les fouilles faites au mois de janvier dans la nécropole de Préneste n'ont apporté aucun renseignement bien nouveau, mais elles ont confirmé des conclusions qui ont été exposées ailleurs.

Au mois de février de nouvelles fouilles ont été faites au compte de l'Ecole française.

L'année dernière, en visitant les alentours de la ville de Préneste, j'avais recueilli quelques renseignements sur la découverte d'un dépôt de terres cuites. On avait trouvé dans un champ de peu d'étendue, situé au S.-O. de la ville, entre la Via Praenestina (route de Gallicano) et un rameau de la Via Labicana (grande route de Rome), plusieurs centaines d'objets votifs, pieds, mains, jambes, têtes d'hommes et de femmes, petits bas-reliefs, etc. Vers le même temps une découverte du même genre avait été faite à Santa Maria di Capua (1).

Je fus donc amené à rechercher quelle était la nature du dépôt de Préneste; étaient-ce les restes d'une grande manufacture de terres cuites ou un dépôt sacré d'ex-voto, des *favissae*?

Je commençai des fouilles le 4 février; elles durèrent onze jours. Le champ avait déjà été exploré, mais les propriétaires du terrain m'avaient affirmé que les fouilles n'avaient pas été finies. Je fis ouvrir trois tranchées. La première ne me donna aucun résultat; je trouvai seulement quelques débris de poterie, de verre, une monnaie d'argent du triumvirat (IV<sup>e</sup> légion) et quelques autres objets peu importants.

Dans la seconde tranchée, à la profondeur de 2<sup>m</sup>,50, on rencontra

(1) Cf. *Revue archéologique*, août 1877 : le Musée de Capoue.

un terrain composé de débris d'amphores, de briques et de pierres calcaires. Au-dessous se trouvait une couche de blocs de pépérin régulièrement taillés ; mais ils n'étaient pas unis par du ciment, et formaient, sur une étendue assez grande, une sorte de dallage ; nulle part on n'en a rencontré deux assises superposées. Ces blocs de pépérin recouvraient des terres cuites, dont beaucoup étaient intactes ; il paraissait donc qu'elles avaient été recouvertes avec un certain soin. Les ouvriers furent surpris de rencontrer ensuite une couche de terre vierge d'une épaisseur de 0<sup>m</sup>,50 environ, au-dessous de laquelle se trouvaient encore beaucoup d'objets de même nature et deux fragments d'*aes rude*. Le terrain avait été remué dans l'antiquité et il fallait aller plus avant. En effet, à une profondeur de près de 6 mètres on a encore recueilli quelques ex-voto et une petite monnaie grecque fort mal conservée ; il est impossible de voir la trace d'une légende. Elle représente au droit une tête de Jupiter barbu, laurée (?), tournée à droite ; au revers un cheval libre, tourné à droite ; c'est sans doute une monnaie de la Campanie ou de l'Apulie.

La troisième tranchée fut moins profonde que les deux autres ; on rencontra le sol vierge à 4 mètres seulement. C'est là que je trouvai, sur un espace de quelques pas, six ou sept cents objets intacts, sans compter une quantité innombrable de débris. Ces terres cuites étaient contenues dans une sorte de conduit creusé dans le sol vierge et rempli de terre végétale. Le canal était large de 0<sup>m</sup>,40, profond de 0<sup>m</sup>,50, et n'avait pas une direction régulière. Les ouvriers m'affirmèrent qu'ils l'avaient trouvé sur l'emplacement des premières fouilles, entre la seconde et la troisième tranchée.

A 0<sup>m</sup>,60 au-dessous de ce conduit, on en découvrit un autre plus large, qui le croisait presque à angle droit. On a pu vérifier qu'il s'enfonçait sous la terre jusqu'à une distance de 4 mètres. Ainsi, dans cette tranchée, les terres cuites ne formaient qu'un seul lit et étaient pour la plupart contenues dans une sorte de conduit. En cet endroit on a découvert une dizaine de morceaux d'*aes rude* de différentes grosseurs.

Les conclusions auxquelles j'ai été amené sont les suivantes :

1° Le sol, sur une longueur de 13 mètres et une largeur de 5 mètres, a été profondément remué dans l'antiquité ; il est possible que les terres cuites aient été déposées au fond d'une sorte de citerne, en différentes couches séparées par des lits de terre. La découverte de deux conduits qui, à une époque reculée, ont servi à l'écoulement des eaux semble confirmer cette hypothèse.



Les objets trouvés ne sont donc pas les débris d'une fabrique voisine abandonnée sur le sol : ils ont été enfouis à dessein et avec un certain soin, comme le prouvent les observations faites précédemment.

2° Si ces objets avaient appartenu à une fabrique, les fouilles auraient mis au jour un certain nombre de moules, de marques de potier, et de vases. On n'a rencontré rien de semblable. Les terres cuites sont des ex-voto. On peut les diviser en plusieurs séries :

A. Les membres votifs sont les plus nombreux : pieds de toute grandeur, mains, bras, jambes, poitrines, etc.

B. Une série d'animaux domestiques, bœufs, porcs et laies.

C. Des têtes de femmes d'un caractère plus ou moins archaïque; les têtes d'hommes sont beaucoup plus rares. Deux têtes de Faune, coiffées d'une sorte de bonnet, portent des oreilles d'animal; l'expression de la physionomie est étrange et semble désigner une antiquité assez reculée.

D. Des statuettes ou petits bas-reliefs représentant des femmes ou des hommes drapés; un jeune homme à demi drapé tenant de la main gauche une espèce de bâton tortillé qui repose à terre; un autre jeune homme nu penchant légèrement la tête sur l'épaule droite et caressant un chien placé à côté de lui; cette statuette est d'un travail soigné; une femme de profil, drapée et portant une urne entre ses bras; enfin une femme allaitant un enfant, peut-être la Fortuna Primigenia, mère de Jupiter.

Ces ex-voto étaient peints, les figures en rouge, les yeux et les cheveux en noir. Il semble que tous ces objets soient le produit d'une fabrication commune; on n'y trouve pas la trace d'un art d'origine grecque comme dans les terres cuites du musée de Capoue.

Un grand nombre de ces ex-voto devaient être déjà brisés quand ils ont été déposés dans le puits; les fragments n'en ont pas été retrouvés.

On a déjà rencontré plusieurs fois des dépôts d'objets votifs semblables à celui dont il est question ici. Il suffit de rappeler les découvertes de Falterona, aux sources de l'Arno (1); de Gabies, dans le voisinage de sources thermales (2), de Capoue (3), de Vicarello, et du temple d'Esculape à Athènes.

La présence de l'*aes rude* dans le dépôt de Préneste indique son

(1) *Bullet. de l'Inst. archéol.*, 1838, p. 65-70; 1842, p. 70.

(2) *Bullet. de l'Inst. archéol.*, 1845, p. 52-53.

(3) *Revue archéol.*, août 1877.

caractère religieux; cette monnaie primitive, qu'on a retrouvée en si grande quantité à Falterona et aux bains d'Apollon à Vicarello, subsista jusqu'à une époque récente dans certaines coutumes religieuses ou civiles des Romains.

Quelle est l'époque à laquelle appartient le dépôt de Préneste? Il est difficile de l'affirmer d'une manière précise. Les seuls éléments qui permettent de répondre à cette question sont les suivants:

1° Le style des ex-voto. Plusieurs de ces figurines ont un caractère assez archaïque, surtout parmi les têtes de femmes; d'autres au contraire sont d'une exécution plus soignée et semblent plus récentes. Toutefois les différences de style ne sont pas telles qu'on puisse établir plusieurs catégories bien distinctes: il faut se garder de prendre pour une marque d'archaïsme la négligence avec laquelle les terres cuites ont été fabriquées.

2° La monnaie grecque trouvée avec ces objets. La légende fait défaut et son état de conservation est très-imparfait; il paraît cependant qu'elle doit appartenir à une époque assez reculée.

3° L'analyse chimique des morceaux d'*aes rude*. Elle a été faite par le professeur de chimie à l'Université de Rome. Il a été constaté que deux morceaux d'*aes rude* ne contenaient aucune trace de plomb et que l'alliage consistait seulement en cuivre et en étain. Or, dans des analyses précédentes faites sur l'*aes rude* provenant de Vicarello, on avait remarqué que les fragments les plus anciens ne contenaient pas de plomb (1).

On peut donc conclure que le dépôt de Préneste est composé en partie d'objets qui remontent peut-être au second siècle ou au commencement du premier siècle avant notre ère. Toutefois les fouilles n'ont pas donné d'éléments positifs pour résoudre ce problème.

A qui ces ex-voto étaient-ils consacrés? La proximité du temple de la Fortuna Primigenia permet de les attribuer à cette divinité. Il y a plusieurs années, du reste, on avait déjà trouvé à côté du temple un dépôt de même nature.

Quelques autres découvertes ont été faites sur le territoire de Préneste dans le courant du mois de février. Le long de la route de Rome (fonds Parmigiani), en creusant une citerne on a trouvé deux statues en pierre calcaire fine; l'une, haute de 0<sup>m</sup>,60, représente une femme sans aucun attribut, élégamment drapée; la coiffure est formée de plusieurs petites tresses roulées sur le dessus

(1) Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, trad. Blacas, p. 175.

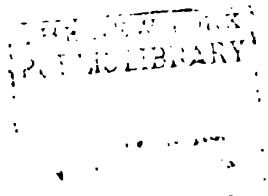
de la tête. Les traits du visage dénotent une certaine inhabileté de la part de l'artiste; c'est une mauvaise copie d'un bon original. L'autre statue est moins haute et n'a pu être retrouvée en entier; elle représente un jeune homme vêtu de la chlamyde; le style est meilleur que celui de la première.

Dans un champ aux environs de la ville on a découvert un chapiteau corinthien en travertin, absolument semblable à ceux du temple; il est possible qu'il ait appartenu à sa décoration.

E. FERNIQUE.

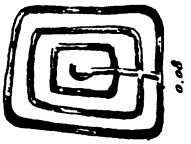
Rome, 25 février.

---





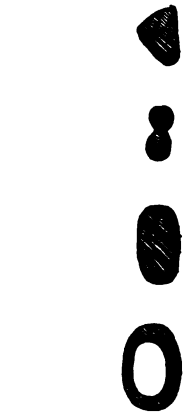
0.17



0.08



0.06



0.06



0.19



0.07



0.07



0.07

---

---

# LES SCULPTURES DE NOS ROCHERS

ET DE

## NOS MONUMENTS MÉGALITHIQUES (1)

---

La lecture du dernier article de la *Revue archéologique* : *Signes sculptés sur les rochers*, par M. A. Mazard, m'engage à faire connaître des idées et des faits consignés depuis plusieurs années dans ma tête et dans mes cartons, et qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour en sortir.

Elle se présente et j'en profite. J'ai trouvé dans cette analyse des appréciations tellement conformes à mes propres opinions, et dans les dessins qui l'accompagnent des signes d'une ressemblance si frappante avec quelques-uns de ceux que j'ai relevés sur les rochers et les mégalithes de la Bretagne, que je me suis laissé aller au désir de publier et mes trouvailles et les pensées qu'elles m'ont suggérées. A défaut d'autre mérite, elles auront celui de l'à-propos.

Depuis bien longtemps, au cours de mes excursions archéologiques, j'avais été frappé par ces grossiers essais de sculptures gravés sur nos rochers et nos monuments mégalithiques bretons, et, suivant l'exemple donné par un archéologue vannetais, M. de Cussé, j'avais relevé avec grand soin tous ceux que je rencontrais sur ma route. Je partageais, à cette époque, l'opinion la plus généralement admise, à savoir que les dessins de Gawr'inis et autres étaient des ornements, des sculptures décoratives, réservées

(1) M. A. Martin adresse à la direction de la *Revue* les observations suivantes sur les sculptures des rochers et monuments mégalithiques du Morbihan. Ces réflexions sont accompagnées d'une planche (n° VIII) que nous croyons utile de publier, comme complément de l'article de M. Mazard sur les *signes sculptés sur rochers* (décembre 1877).  
(La Direction.)

probablement aux seuls riches et puissants. Cependant, à mesure que j'amassais de nouveaux documents, le doute se faisait dans mon esprit. Les nombreuses découvertes de pareils signes dans la presque île guérandaise, mon pays natal, qui, vierge jusqu'alors de trouvailles archéologiques, venait, sous l'impulsion de quelques infatigables chercheurs, de se dévoiler comme un des plus curieux et des plus riches de la Bretagne en monuments de toute sorte, romains, gaulois, celtiques, etc., ces découvertes changèrent ce doute en négation. On décore un monument, un temple, un tombeau, un cippe; mais pas un rocher naturel, un affleurement granitique quelconque. Si un monument s'élève sur un mamelon rocheux, il me paraît difficile d'admettre qu'on ait pu couvrir de sculptures le socle qui lui sert de base et qu'on foulait aux pieds.

Que les constructeurs du dolmen de Gawr'inis aient rempli de sculptures les parois intérieures du monument, rien de plus naturel. C'était un hommage rendu au mort. On ornait sa demeure dernière; rien de mieux. Les tombeaux antiques faits sur le même modèle, pyramides, cryptes, grottes sépulcrales, montrent la même intention d'honorer celui qui y reposait, et un procédé analogue pour y parvenir. Des peintures, des sculptures garnissent les plafonds et les parois de ces demeures funéraires.

Mais que doit-on penser quand il n'y a pas de monument, quand les parties sculptées sont à l'extérieur, quand, enfin, le dessin n'a plus rien d'ornemental? Car, quelque primitif et grossier que soit un essai d'ornementation, il obéit à certaines lois d'ordonnance, de concordance, de symétrie, sans lesquelles il n'existe plus.

Je me rappelle avoir vu, dans le curieux musée que M. Kerviler a formé de ses belles découvertes du bassin de Saint-Nazaire, un certain nombre de poteries en argile séchée au soleil, le type peut-être le plus primitif de l'art céramique. L'une d'elles montre sur sa panse deux excroissances en demi-boule; une autre, des marques en creux faites avec le pouce : mais les deux demi-boules sont à la même hauteur et aux extrémités d'un même diamètre, comme des embryons d'anses; les traces de pouce sont disposées sur un même cercle autour du pot. Ce sont là des essais d'ornementation. De pareils signes sans ordre, sans symétrie, seraient des défauts de fabrication.

Ainsi donc chaque nouvelle découverte, chaque nouveau dessin pris sur nature, venait m'apporter un nouvel argument pour combattre ma première opinion, et, sans en venir à rejeter complètement le caractère ornemental de certains signes sculptés de nos dolmens,

j'arrivais peu à peu à me convaincre que ce ne devait être là qu'une rare exception, et qu'une idée tout autre avait dû présider au long et difficile travail de creuser le granit avec des instruments de bronze ou de pierre. Dans ma pensée, les sculptures de nos rochers et monuments mégalithiques pouvaient bien être des caractères destinés à perpétuer le souvenir d'un homme ou d'un événement, d'un fait, d'un rite. Ce n'était certainement pas là une écriture, mais un moyen mnémonique de rappeler certains souvenirs sous une forme figurative ou conventionnelle dont le sens très-vague et indéterminé pouvait être précisé par le lieu où se trouvait le monument ou le rocher, son usage, sa destination. Tout en adoptant cette hypothèse, je ne l'avais pas étendue jusqu'aux *cupules* qu'on trouve en si grand nombre sur les roches naturelles et sur presque tous les débris mégalithiques. Leur groupement, leur diversité de grandeur, la présence d'une ou deux cupules doubles (tangentes) au milieu d'un grand nombre de simples et, plus encore, la rencontre d'un cercle dans un groupe cupulaire, m'avaient fait songer à la possibilité de voir dans ces étranges sculptures tout un système de représentations astronomiques répondant aux rites d'un culte solaire et stellaire.

On ne peut nier la fréquence du culte des astres chez les anciens peuples, et, vraiment, nos signes cupuliformes avaient un air bien engageant. Je me rappelais ce que Chênedollé dit des pères de Chaldée « gravant sur les rochers les annales des cieux ». Ce n'est que plus tard, en trouvant des cupules mêlées à d'autres signes, en découvrant des pages entières où elles jouaient aussi leur rôle, que j'ai réuni dans ma pensée ce que les auteurs de ces bizarres dessins avaient joint sur leur grand livre; même sans renoncer à l'hypothèse que les groupes cupulaires avaient pu représenter des constellations, il fallait bien au moins admettre qu'ils n'avaient pas toujours eu cette signification et qu'ils n'étaient souvent qu'un des signes variés de nos curieuses pages lithographiques. On rencontre souvent de petits groupes de trois ou quatre cupules isolés, surtout sur les débris dolméniques. N'indiqueraient-ils pas tout simplement un chiffre, un nombre? Parmi tous les signes que nous rencontrons, la cupule est certainement le plus répandu. N'était-ce pas aussi le plus facile à faire, si nous considérons que nos sculpteurs n'avaient à leur disposition que des instruments très-grossiers, peut-être des haches en pierre seulement? Certes il était impossible d'inventer un caractère mieux adapté à leur outil imparfait.

Pour graver une cupule sur la roche dure, il n'était pas néces-



saire de frapper le burin avec un marteau. On obtenait ce creux rond par un simple frottement rotatif. — Il semble que la cupule a été le premier point de départ dans le genre de sculpture que nous étudions, et cela parce qu'elle était d'une facile exécution et pour ainsi dire commandée, tant par les matériaux que par les outils employés. Elle est la base d'un grand nombre de signes plus compliqués.

Point n'est besoin d'entrer dans le domaine des rêves et de l'imagination pour concevoir et admettre que les sculptures de nos rochers ont pu être des caractères, des figures, des hiéroglyphes mis là pour signifier et dire quelque chose. Je ne sache pas que nos croix, nos roses, nos cercles, nos crosses, nos zigzags, nos celtæ emmanchés, nos carrés, nos serpents, nos traits droits, nos cupules enfin, soient plus inadmissibles que les écritures laculiformes des Mexicains, les cailloux et les grains de maïs des Incas, les quippos des Péruviens, comme moyen de fixer la pensée ou d'en retracer l'expression oubliée.

Quand j'eus réuni un certain nombre de documents, je les adressai à la Société archéologique de Nantes en les accompagnant de mes réflexions, qu'elle voulut bien juger dignes de figurer en entier dans son Bulletin (tome XIII, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres de 1874). Il s'agissait en premier lieu des pages cruciformes de la Butte du Méniscoul, et je m'exprimais en ces termes à leur sujet :

« Je vois dans la table granitique naturelle aussi bien que sur les supports du dolmen du Méniscoul des inscriptions en caractères inédits, mais parfaitement définis, se rattachant à une écriture symbolique de peuples encore en enfance, écriture symbolique dont la pierre du Manè-er-Hroeck et les signes de Gawr'inis et du Manè-Lud pourraient bien être des pages variées. » (Page 149.)

Peu de temps après, à une objection qui m'avait été faite par M. Parenteau, je répondais par une longue lettre dont les principaux fragments furent aussi publiés dans le même Bulletin, et qui se terminait ainsi :

« Quelques petits dessins de caractères trouvés sur des pierres, et que j'adresserai à la Société, viendront encore confirmer par leur analogie soit avec les croix en question, soit avec les signes de la *Table des Marchands* et autres du Morbihan, le lien parenté qui semble réunir ou rapprocher tous ces embryons d'écriture. » (Page 152.)

Enfin j'adressai à M. Kerviler, pour en donner connaissance à la Société, une note avec de nombreux dessins trouvés dans mon pays

et dans les environs de Lorient, où se trouve le passage suivant (page 155 du même Bulletin) :

« Et tout cela n'aurait rien signifié ! Ce ne seraient pas des signes « conventionnels, des marques indicatives et mémoratives, des caractères figuratifs ou symboliques, une écriture, enfin ? »

Ces idées, que j'émettais il y a quatre ans, n'ont fait que se confirmer dans mon esprit, en présence des nouveaux documents recueillis par moi-même ou puisés dans des ouvrages parus en différents pays, comme ceux de M. H. Rivett Carnac et sir J. Simpson. Il y a eu une race, laquelle ? on l'ignore encore, qui semble avoir professé un culte tout particulier pour la pierre, qui a laissé partout des traces gigantesques de sa passion pour les énormes monolithes, qui a parcouru l'ancien monde en laissant derrière elle des preuves indestructibles et indéniables de ses talents de carrier et d'architecte cyclopéens, si bien qu'on pourrait l'appeler, comme ses monuments, la race mégalithique. Que si cette race a pu s'élever jusqu'à la conception d'une représentation graphique de son langage, c'est aux rochers qu'elle a dû confier ses premières tentatives d'écriture ; sur le granit, elle a gravé au burin de pierre ses symboles, ses figures, ses hiéroglyphes, comme les Américains les peignaient sur le bois ou sur la pierre, comme les Péruviens les confiaient aux cordelettes des quippos.

On s'est occupé de ces derniers et de bien d'autres grossiers rudiments d'écriture, pendant que nos dessins sculptés sur rochers restaient inconnus, oubliés, méprisés. Ils sont cependant là, sous nos yeux, dans notre pays ; ils sont l'œuvre d'hommes qui ont vécu sur ce sol où nous vivons aujourd'hui et qui sont peut-être nos pères. Ils mériteraient à ces divers titres qu'on voudût bien leur accorder quelque attention. — Il en est, paraît-il, des choses comme des hommes. « On n'est pas prophète dans son pays. » — Il y a d'ailleurs une tendance assez générale à préférer s'occuper de ce qui se passe très-loin de soi, dans des pays peu ou point connus. Loin de moi la pensée de supposer que c'est parce qu'on y est plus à l'aise, craignant moins la critique. Non ; mais ce qu'on écrit ou raconte alors possède une saveur exotique, présente un attrait d'étrangeté et d'inconnu qui se fait mieux venir. — Au risque d'être bien moins partagés, étudions donc un peu plus ce que nous avons tout autour de nous, presque sous la main.

Le premier pas à faire dans cette voie, le plus urgent, c'est d'amasser tous les documents qui existent encore. Chaque jour en fait

disparaître quelques-uns; nos dolmens, nos menhirs, nos belles masses granitiques aux formes arrondies, nos curieux rochers, sont renversés, brisés, exploités pour bâtir des maisons et empierrer les routes. Depuis une quinzaine d'années, je connais quatre ou cinq monuments mégalithiques qui ont ainsi disparu dans mon seul petit pays guérandais. Je ne parle pas des belles et imposantes têtes de granit qui émergent au milieu des bruyères de nos landes et des vertes herbes de nos vallons. Il ne se passe pas une année que nous n'ayons à pleurer quelque absent parmi elles. — J'ai regardé comme un devoir, et je l'ai pieusement rempli, de sauver de l'oubli tout ce qui avait échappé au marteau destructeur des maçons et des cantonniers, et qu'un pareil sort a aujourd'hui atteint ou atteindra quelque jour. Puisse mon exemple être suivi partout! La question des signes sculptés sur les rochers et les mégalithes ne pourra sortir de l'état de simple curiosité et par cela même d'indifférence où on l'a tenue jusqu'ici, pour entrer dans le domaine de la science et de la discussion, que le jour où des documents abonderont de tous les points du globe. Cette étude n'aurait-elle comme résultat que d'établir une parenté entre les peuples qui, à de si grandes distances, ont sculpté des signes identiques sur la pierre, qu'elle vaudrait encore bien la peine qu'on s'y attachât. Ne serait-il pas intéressant de pouvoir constater l'étendue des migrations d'une race, ses séjours plus ou moins prolongés dans telle ou telle contrée, au moyen de signes, partout les mêmes, dont elle aurait couvert les roches et les monuments élevés par ses soins?

On ne peut sortir de ces deux hypothèses : ces signes sont les caractères d'une écriture rudimentaire ou sont des ornements, des sculptures décoratives, en un mot des œuvres artistiques, quelque grossier et primitif que soit l'art qui les a produites. Peut-être y aurait-il lieu d'y voir les deux choses à la fois; mais cela ne renverserait aucune des deux hypothèses. Elles coexisteraient simplement.

L'art d'un peuple, à quelque moment qu'on le prenne et peut-être plus encore à ses premiers pas, porte avec lui un cachet d'originalité qui le distingue de tous les autres. D'après sa race, son développement intellectuel et moral, sa religion, sa constitution civile, chaque peuple a adopté un type, une représentation préférés qu'on retrouve jusque dans ses plus belles œuvres. C'est comme l'estampille de son génie artistique, et si on a pu dire que le style c'est l'homme, l'art c'est le peuple, en entendant par ce mot l'agglomération d'individus vivant sous les mêmes lois. Cependant l'art,

tendant toujours vers le même but, qui est de copier la nature, offre dans sa diversité beaucoup de points communs.

Il n'en est pas ainsi de l'écriture. Toute de convention, elle est née chez chaque peuple avec des procédés qu'aucun lien ne relie. Bien plus que pour les représentations artistiques, et pour des raisons souvent toutes matérielles et locales, on s'est servi pour fixer le langage de signes qui font reconnaître leurs auteurs au premier coup d'œil. Il en a été ainsi jusqu'au jour où une nation commerçante a inventé, pour les besoins de son négoce, un alphabet simple et commode que tous les peuples se sont empressés de copier. — Quand nous rencontrons dans les défilés de l'Asie Mineure, dans les montagnes de la Syrie, dans les plaines de la Mésopotamie, sur les rochers de l'Égypte, ces stèles et ces bas-reliefs, œuvres des grands conquérants, nous reconnaissons à leur style qu'ils sont égyptiens, assyriens, grecs ou romains. Les inscriptions, même celles indéchiffrées, nous offrent des moyens de reconnaissance plus sûrs encore. — Ainsi les dessins sculptés sur les rochers et les monuments mégalithiques doivent nous démontrer l'existence, à une époque inconnue, d'un peuple dont les migrations peuvent se lire, d'un bout à l'autre de l'ancien monde, grâce aux traces indestructibles qu'il nous a laissées de son passage en des lieux si divers. Il serait plus juste de l'appeler une race ; et dans le plus ou moins de perfection de ces sculptures, dans leur multiplicité en un endroit, leur rareté en un autre, dans la diversité des dessins, dans la prédominance d'un ou des mêmes signes sur un point donné, ne semble-t-il pas qu'on serait en droit de conclure à la variété de ses rameaux, à leur plus ou moins long et paisible séjour dans un lieu, à leurs tendances particulières, sans toutefois se départir de la donnée primitive ?

Ce serait cette race que j'appelais tout à l'heure mégalithique et qu'un savant archéologue breton, M. l'intendant René Gallet, en parlant d'un de ses rameaux, désignait avec beaucoup d'esprit et d'à-propos sous le nom de *race écrivaine* du Morbihan. Oui, cette race avait la passion d'écrire sur la pierre, et c'est le caractère le plus tranché et en même temps le plus original qu'elle nous a laissé d'elle. Par ce seul fait elle se sépare de toutes les autres et acquiert un cachet d'unité et de singularité qui la rend doublement intéressante.

Tous les signes que je donne ici (planche VIII) ont été trouvés sur des monuments mégalithiques ou des rochers naturels de la Bretagne, le plus grand nombre dans les environs de Guérande. Ils sont pris un peu partout sur les pages variées que j'ai entre les

maines. Ce sont des échantillons au moyen desquels on pourra partout reconnaître la fabrique. Tel dessin isolé dans un pays, et par cela même peu important, douteux peut-être, acquerra un grand intérêt si on le retrouve dans des lieux différents et très-éloignés. Le hasard seul ne produit pas de pareilles rencontres.

A. MARTIN.

---

---

## SUR L'ORIGINE

DE LA

# CONVENTION DITE DE DESCARTES

---

Les réflexions d'Auguste Comte sur la géométrie analytique sont généralement considérées comme une des parties les plus originales de sa philosophie mathématique.

On cite, avec raison, comme particulièrement ingénieuses ses remarques sur la doctrine des coordonnées : « Quand il s'agit d'indiquer la situation d'un objet sans le montrer immédiatement, le moyen que nous adoptons toujours, et le seul évidemment qui puisse être employé, consiste à rapporter cet objet à d'autres qui soient connus, en assignant la grandeur des éléments géométriques quelconques par lesquels on le conçoit lié à ceux-ci (1)... »

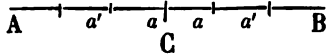
Tout le monde aperçoit les liens étroits qui rattachent à la doctrine des coordonnées la *convention dite de Descartes*. Enseignée au début de la Trigonométrie et dans l'Algèbre élémentaire, elle peut s'énoncer ainsi : *Les termes d'une équation qui ne diffèrent que par les signes + et — expriment des propriétés analogues de figures ne différant que par la transposition des parties correspondantes*. De même que pour la conception des coordonnées, la distance qui la sépare de la théorie des nombres figurés ne semble avoir été franchie que par Descartes, qui n'oublie pas d'ailleurs de résumer au début de sa *Géométrie* les connaissances acquises depuis Pythagore : « Et comme toute l'arithmétique n'est composée que de quatre ou cinq opérations qui sont l'addition, la soustraction, la multiplication, la division et l'extraction des racines, qu'on peut prendre pour une espèce de division, ainsi n'a-t-on autre chose à faire en géométrie touchant les lignes qu'on cherche, pour les préparer à estre connues, que leur en adjou-

(1) *Cours de Philosophie positive*, 2<sup>e</sup> édition, I, page 314.

ter d'autres, ou en oster (1)... » C'est pourquoi il est regrettable qu'Auguste Comte n'ait pas appliqué à l'origine de cette convention, dont plus que tout autre il reconnut l'importance, la méthode d'interprétation positive qui lui avait si bien réussi pour la doctrine des coordonnées. Il n'eût pas manqué d'apporter quelques restrictions à l'expression peut-être trop absolue de sa pensée en observant, comme nous allons essayer d'en donner la preuve, que si l'idée de cette convention est presque de tous les temps, tant elle remonte à une époque éloignée de nous, elle n'est pas de tous les pays, en remarquant ensuite que son développement a été aussi étroitement localisé que peu étendu mentalement jusqu'à la généralisation de Descartes, jusqu'à l'interprétation métaphysique de Carnot.

On sait qu'il y a deux grands systèmes de notations numériques : le système de numération par chiffres et le système de numération par barres, celui-ci aboutissant au système littéral pour les nombres supérieurs. Quelquefois le système par chiffres est exclusivement employé, comme de notre temps en France, où l'on n'emploie guère le système littéral que pour l'ornementation épigraphique. Quelquefois le système littéral est exclusivement adopté; tel était le cas des Etrusques, des Grecs, des Romains. Le plus souvent les deux systèmes ont été simultanément usités; il en est ainsi chez les Chinois.

On s'est beaucoup occupé des chiffres et de leur valeur de position; on a proposé diverses hypothèses pour expliquer leurs formes et déterminer leur propagation; mais on a négligé l'étude de la propagation des barres, leur valeur additive ou soustractive en raison de leur position, ce que nous appellerons leur *valeur de situation*. C'est cependant dans cette valeur de situation qu'apparaît pour la première fois l'idée de la convention de Descartes. En effet il est clair, par exemple, que la convention d'après laquelle on admet qu'à gauche de l'angle  $\overset{A}{\underset{B}{V}}^C$  ABC (ou cinq) les quantités se retranchent, tandis qu'à droite elles s'ajoutent (IV = quatre, VI = six), n'est que la convention d'après laquelle étant donnée la ligne AB,



les quantités  $a$   $a'$  se retranchent à gauche du point C et s'a-

(1) *Discours de la méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences, plus la dioptrique, les météores et la géométrie, qui sont des essais de cette méthode*; à Leyde, 1637, in-4; page 297.

joutent à droite du même point, c'est-à-dire la convention de Descartes : il suffit de réduire l'angle ABC à un point et de considérer les lignes AC et CB comme une série de points de contact d'un nombre infini de barres parallèles à une verticale passant par le point C.

L'étude de la propagation des barres était d'autant plus importante que non-seulement leur valeur de situation est bien loin d'avoir été connue de tous les peuples qui les ont employées, mais que même un grand nombre d'entre eux ont ignoré les moyens d'exprimer d'une manière abrégée leurs sommations, comme d'autres ignoraient l'expression abrégée des sommations de chiffres. Ainsi les Egyptiens employaient pour l'expression des neuf premiers nombres les neuf signes hiéroglyphiques suivants, creux et pleins (1) :

I	□
II	□□
III	□□□
IIII	□□□□
V	□□□□□
VI	□□□□□□
VII	□□□□□□□
VIII	□□□□□□□□
IX	□□□□□□□□□

Les Phéniciens avaient des signes aussi élémentaires (2) :

1	I	9	III III III
2	II	11	I—
3	III	12	I—
4	IIII, I III, \ III	13	III—
5	II III	14	I III—
6	III III	15	II III—
7	I III III	16	III III—
8	II, III III		

(1) *Exposé des signes de numération usités chez les peuples orientaux anciens et modernes*, par A. P. Pihan ; Paris, 1860 ; page 26.

(2) *Die phœnizische Sprache, Entwurf einer Grammatik nebst Sprach und Schriftproben mit einem Anhang enthaltend eine Erklärung der punischen Stellen im Pœnulus des Plautus*, von Dr Paul Schröder, mit 22 Tafeln ; Halle, 1869, in-8. Entre les pages 188 et 189.



On a vivement discuté la question de savoir si les Grecs, comme les Phéniciens, auxquels ils devaient leur alphabet, ont désigné, à une époque déterminée, par autant de barres qu'il y a d'unités les nombres inférieurs à 10. Jamblique, dans ses *Commentaires sur Nicomaque* (1), l'affirme expressément. Cependant M. Nesselmann a considéré comme peu digne d'attention une assertion datant d'une époque si avancée (2). Au contraire, M. Cantor l'a défendue (3) et avec raison, ce semble, puisque « on trouve un exemple de ce mode de notation grecque dans une inscription de Tralles datée du septième mois de l'an 7 d'Artaxerce II et qui doit être, par conséquent, de l'an 351 avant notre ère » (4). Mais il faut accorder que ce mode de notation est rare et qu'on ne l'a jusqu'ici rencontré que dans cette ville, qui serait, d'après Strabon, une colonie d'Argiens et de Thraces, ou, d'après un scholiaste de l'*Iliade*, une colonie de Pélagés (5).

« M. Edouard Biot a montré (*Journal asiatique*, décembre 1839) que les Chinois se servent quelquefois de barres verticales et horizontales pour exprimer les nombres. La valeur de ces barres est déterminée, comme celles de nos chiffres, selon la place qu'elles occupent dans le nombre exprimé, qui se lit de gauche à droite. Les unités s'écrivent d'abord avec des barres verticales, les dizaines avec des barres horizontales, les centaines avec des barres verticales, et ainsi de suite, en alternant, de manière à bien faire ressortir les divers degrés d'unités. Les barres numérales se partagent en deux séries que nous allons donner ci-après. Mais les cinq premiers chiffres, dans chaque série, sont formés d'autant de traits qu'ils représentent d'unités, tandis qu'à partir du chiffre 6, le trait superposé, soit horizontalement, soit verticalement, vaut 5 à lui seul.

(1) Page 80 (édition de Tennulius).

(2) *Die Algebra der Griechen nach den Quellen bearbeitet*, Berlin, 1843, in-8, page 202, note.

(3) *Mathematische Beiträge zum Culturleben der Völker*, Halle, 1863, in-8, page 111-127.

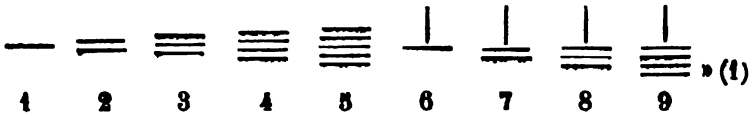
(4) *Elementa epigraphiæ graecae*, scripsit Joannes Franzius, Berolini, MDCCCXL; pages 346 à 347. *Corpus inscriptionum graecarum*, auctoritate et impensis Academiae litterarum regiae Borussiae, edidit Augustus Boeckh, MDCCCXXXIII, *volumen secundum*, pages 583-584, n° 2919. *Les signes numéraux et l'arithmétique chez les peuples de l'antiquité et du moyen âge*, par Th. Henri Martin, Rome, 1864, in-4, pages 29 et 30.

(5) *Milet et le Golfe Latmique: Tralles, Magnésie du Méandre, Priène, Milet, Didyme, Héraclée du Latmos*, par Olivier Rayet et Albert Thomas, tome 1, première livraison; Paris, 1877; pages 59-60.

*Première série*



*Deuxième série*



Les Chinois ont donc connu l'expression abrégée des sommes de barres, mais ils ont ignoré la valeur de situation.

Les Etrusques et les anciens Latins paraissent avoir été les seuls peuples qui aient connu à la fois les signes abrégés et la valeur de situation. On en jugera par le tableau suivant extrait de Fabretti (2) :

1	I	17	IIAX
2	II	18	IIIAX
3	III	19	XIX
4	IIII	20	XX
5	A	29	IIIIAXX.XIXX
6	IA.VI	40	XXXX.X↑
7	IIA	49	↑I
8	IIIA	50	↑
10	X	60	X↑
12	IIX.XII	94	IIIIXXX↑.XCIIII
14	IIIX.XIIII		
15	AX		

Sans insister sur le rapport des chiffres étrusques avec les chiffres romains, nous ferons remarquer l'indétermination qui régnait encore dans la convention, puisque II X et XII représentant 12, III X et XIII

(1) *Rapport des signes de numération usités chez les peuples orientaux anciens et modernes*, par A. P. Pihan ; Paris, 1860 ; page 7.

(2) *Le antiche lingue italiche ; Osservazioni paleografiche e grammaticali* di A. Fabretti ; Torino, 1874 ; pages 109 et 110.

représentent 44, etc. On ne peut guère regarder comme des exemples précis de la valeur de situation que les chiffres XIX, 19; XIXX, 29; ↑X, 40; ↑1, 49; XCIII, 94. Enfin il est à noter qu'on ne voit pas dans ce tableau l'équivalent du chiffre romain IV et d'une foule d'autres dont l'invention semblerait devoir être attribuée aux vieux Latins.

D'après Garrucci(1), ils employaient très-souvent les chiffres IV, 4; IIX, 8; IX, 9; XIV, 14; XIIIX, 18; XXIIIX, 28; XLV, 45; II↓, 48; ↓IX, 59; XXC, 80; XC, 90; VIC, 94; VC, 95. C'était donc approcher autant qu'il est possible d'une généralisation. Le pas a-t-il été franchi? On ne saurait le dire en l'absence des documents. Il est cependant probable que la soustraction n'a jamais eu lieu devant M signifiant 1000, et il est certain que le signe d'un petit nombre à gauche de M'était multiplicateur, ainsi que dans la notation cunéiforme. Toutefois le fait que nous venons de signaler confirme merveilleusement les témoignages de Tite-Live (2), de Pline (3) et de Valère-Maxime (4) sur les profondes connaissances des premiers habitants de l'Italie, surtout si l'on observe que dans les inscriptions qui ont été étudiées et dans les manuscrits la valeur de situation est loin de rester aussi générale. Ainsi, tandis que nous trouvons sur 183 inscriptions tirées des *vases de la vigne de San Caesario* (5) treize fois le chiffre IV, nous rencontrons le chiffre IIII deux fois dans la *Lex repetundarum* (année 631 de la fondation de Rome) (6), deux fois dans la *Lex Cornelia* (année 673 de la fondation de Rome) (7), huit fois dans la *Lex Rubria* (année 705

(1) *Sylloge inscriptionum latinarum aevi romanae reipublicae usque ad C. Julium Caesarem plenissima*, edidit Raphael Garruccius, Augustae Taurinorum, MDCCLXXV. Introduction, page 13.

(2) Livre IX, chapitre xxxvi, et livre I, chapitre xxxi.

(3) *Hist. natur.*, lib. II, cap. 53.

(4) Cité dans *l'Etrurie et les Etrusques*, par A. Noël Des Vergers, tome II, Paris, 1862-1864, pages 234-235. Voir aussi *Zosimi Historia*, Basil. (S. D.), in-fol., page 106, citée par M. Libri, *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, Paris, 1838, I, page 19.

(5) *Inscriptiones Latinae antiquissimae ad C. Caesaris mortem, consilio et auctoritate Academiae litterarum regiae Borussicae edidit Theodorus Mommsen; accedunt, elogium clarorum virorum edita ab eodem, fasti anni juliani editi ab eodem, fasti consularia ad A. V. C. DCCLXVI editi a Guilelmo Henzeno; Berolini, apud Georgium Reimerum, MDCCCLXIII; pages 209 à 218, inscriptions 829, 839, 866, 893, 896, 899, 901, 904, 913, 922, 957, 959, 983.*

(6) *Id.*, *ibid.*, page 59, ligne 8, ligne 36.

(7) *Id.*, *ibid.*, page 109, lignes 10 et 13.

de la fondation de Rome) (1), neuf fois dans la *Lex Julia municipalis* (année 709 de la fondation de Rome) (2), plusieurs fois dans des inscriptions diverses (3), six fois dans quelques lignes de la *Table de Peutinger* (4). Le chiffre IIX, qui n'est plus guère connu que des archéologues, est au contraire beaucoup plus fréquent (5) dans cette période. Le chiffre IX, moins rare dans les inscriptions de Bretagne (6), est remplacé par le chiffre VIII dans les inscriptions plus anciennes de Pompéi (7). Le chiffre XIV se trouve plus rarement (8). Le chiffre XIIX, 48, est assez commun, ainsi que les chiffres XLV, IIL, XXCIII et XC, etc. (9).

La valeur de situation ne paraît pas s'être généralisée après l'ère chrétienne; au contraire. On peut en juger par le recueil de Mommsen et en particulier par le recueil d'inscriptions militaires de M. L. Renier (10). Le chiffre IIII semble remplacer le chiffre IV (11), le chiffre VIII succède au chiffre IIX (12), le chiffre IX est presque introuvable (13).

Au moyen âge, loin de s'étendre, la convention semble rétrécir encore le champ de ses applications. Un coup d'œil même rapide jeté

(1) *Inscriptiones Latinae antiquissimae*, etc., page 115, ligne 5 (en montant), page 116, lignes 1, 11, 23, 33, 34, 37, 65.

(2) *Id.*, *ibid.*, page 121, lignes 5, 53, 60, 68; page 122, lignes 5, 6, 13, 56, 60.

(3) *Id.*, *ibid.*, page 123, *inscriptio patavina*; page 154, *sub Atina reperta*, lignes 4 et 5 (de l'inscription); page 160, *reperta ad S. Marcum de Capua*, ligne 7 (de l'inscription).

(4) *Id.*, *ibid.*, page 155.

(5) *Id.*, *ibid.*, voir les inscriptions 834, 867, 928, 960, 969, 972, 974, 980, 986.

(6) *Inscriptiones Britanniae Latinae consilio et auctoritate Academiae litterarum regiae Borussicae edidit Aemilius Hübnér, MDCCCLXXIII; Index*, page 335: « IX [183, 184, 243] 241 [244], 1224, 184. »

(7) *Inscriptiones parietariae Pompeianae, Herculenses, Stabianae*, consilio auctoritate Academiae litterarum regiae Borussicae edidit Carolus Zangemeister; *Index*, page 262: « VIII, 2464. »

(8) *Inscriptiones Latinae antiquissimae*, etc. numéros 755 et 944. *Inscriptiones Britanniae*, XIV [154, 155], XIII [187].

(9) *Inscriptiones Latinae antiquissimae, Index*, page 613.

(10) *Recueil de diplômes militaires* publié par M. Léon Renier, 1<sup>re</sup> livraison; Paris, imprimerie nationale, MDCCCLXXVI.

(11) Page 6, ligne 14 de la première page extérieure d'une inscription sur les cohortes prétoriennes, datée par M. Renier du 7 janvier 208. Lire, même page du même livre, ligne 13 de la page intérieure, et page 10, ligne 8 de la page extérieure, une inscription sur les cohortes urbaines.

(12) Page 6 du même livre, ligne 14 de la première page extérieure, et *passim*.

(13) Page 2, inscription du 6 mai 161, ligne 7.

sur les recueils d'inscriptions (1) ou sur les spécimens de chiffres publiés par Manbert, par M. Chasles, par M. Wœpcke, par Friedlein, par Sédillot, etc., le prouverait d'une manière péremptoire si on ne lisait dans les *Éléments de paléographie*, t. I, page 707, de M. de Wailly : « Il résulte de plusieurs monuments originaux que le chiffre IX était en usage au XIII<sup>e</sup> siècle. Dans.... un manuscrit de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, le nombre dix-neuf est écrit XVIIII, et nous présumons qu'à cette époque le chiffre IX se rencontrait moins souvent que les V suivi de quatre I. Toutefois on trouve l'X précédé d'un I sur plusieurs inscriptions fort anciennes.... ; nous l'avons rencontré aussi dans une charte de 1189. Quant au chiffre IV, nous l'avons vainement cherché dans un grand nombre de monuments antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle.... Il y a quelques exemples de chiffres romains écrits à rebours et qui correspondent à certaines locutions latines : au lieu de *decimus tertius*, *decimus quartus*, on disait aussi *tertius decimus*, *quartus decimus*; de là les chiffres VIX, IXX, etc., qui expriment les nombres seize (*sextus decimus*), dix-neuf (*nonus decimus*). » Nous regrettons vivement de n'avoir pu vérifier les assertions précédentes par l'examen des manuscrits; toutefois sur le nombre IV elles sont si parfaitement exactes que même dans les incunables, même au XVI<sup>e</sup> siècle, et au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle dans des manuels, on trouve le chiffre IIII aussi souvent que le chiffre IV. Qu'on nous permette de citer quelques exemples. On voit dans les *Quatre livres de la Géométrie pratique* par D. Henrion, *mathémat. à Paris, M. D. C. XX, passim*, dans le *Traité d'algèbre* par D. Henrion, *mathémat. à Paris, M. DC. XX*, page 9, et dans la *Briefve Instruction pour construire les fortifications pratiquées aux Pays-Bas*, par D. Henrion, *professeur ès mathématiques à Paris, M. DC. XXI*, page 10 les mots « chapitre quatre » écrits « chapitre » IIII. » Dans l'ouvrage intitulé : *Musica libris quatuor demonstrata Parisiis apud Guilelmum Cavellat in Pingui Gallina ex adverso collegii Cameracensis, 1682, cum privilegio*, le quatrième livre est indiqué en haut des pages par le chiffre IIII. Les titres des livres d'Oronce Finée sont écrits de la même façon dans sa *Promathesis* (1532, in-folio) : *De arithmetica practica libri IIII*, *De solaribus horologiis et quadrantibus libri IIII*. Nous pour-

(1) Voir entre autres les *Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné*, par A. Allmer et Alfred de Terrebonne. Paris, Thorin, 1875, in-8, et les *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII<sup>e</sup> siècle réunies et annotées*, par Edmond Le Blant, Paris, MDCCCLV, 3 volumes in-8.

rions multiplier les preuves à l'infini; mais nous n'oserions abuser plus longtemps de la patience du lecteur.

Les lignes précédentes suffisent pour démontrer que l'origine de la convention de Descartes doit être rapportée aux Etrusques, et que l'honneur de cette conception revient à une activité collective et non à une individualité historique. On pourrait peut-être en dire autant de bien d'autres conventions mathématiques importantes, de la création des notations algébriques, de l'invention des chiffres; nous espérons pouvoir aborder bientôt ces différents sujets.

C. HENRY.

---

---

## LES LIGURES

---

# LES NOMS DE LIEU CELTIQUES

ET LE

JUGEMENT ARBITRAL DES FRÈRES MINUCIUS

117 AVANT J.-C.

---

M. Müllenhof, dans son ouvrage sur la science de l'antiquité allemande, place les Ligures parmi les populations qui ont précédé en Europe la race indo-européenne (1). MM. Maury et Deloche soutiennent au contraire que les Ligures appartiennent non-seulement à la race indo-européenne, mais à un rameau déterminé de cette race, à la famille celtique. Cette contradiction entre des savants d'une si haute autorité peut nous disposer à croire que, dans l'état actuel de la science, il est impossible de résoudre la question de savoir à quelle race il faut rattacher les Ligures.

Je vais cependant essayer d'exposer des considérations nouvelles sur cette question. Suivant moi, contrairement à l'opinion de M. Müllenhof, les Ligures sont indo-européens ; mais je crois que MM. Maury et Deloche exagèrent la précision des résultats que l'on peut atteindre quand ils essayent de déterminer le rameau de la race indo-européenne à laquelle les Ligures appartiendraient. Mon opinion est donc intermédiaire entre celle du savant de Berlin et celle

(1) *Die Ligures... gehörten... zu der vorarischen Urbevölkerung Europas* ; Müllenhof, *Deutsche Alterthumskunde*, I, p. 86.

de ses contradicteurs français. Le document sur lequel je m'appuierai principalement m'a été signalé par M. E. Desjardins, l'habile épigraphiste si connu par ses beaux travaux géographiques. C'est la sentence arbitrale prononcée 117 ans avant J.-C. par les frères Minucius entre les habitants de Gênes et les *Viturii*. Sur l'histoire de ce document on peut consulter M. Egger, *Latini sermonis reliquæ*, p. 184. Son intérêt au point de vue de la linguistique a été surtout mis en relief par M. Mommsen, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. I, p. 74, et l'édition ainsi que le commentaire les plus récents sont dus au même savant, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. V, p. 886-888.

Avant d'entreprendre l'examen des mots ligures conservés par ce monument, avant de comparer ces mots à divers mots celtiques qui peuvent présenter avec ces mots ligures certaines analogies, j'exposerai quelques principes, fondamentaux suivant moi, qu'on devrait avoir présents à l'esprit quand on étudie les noms de lieu des pays où la race celtique a dominé dans l'antiquité.

Il est aujourd'hui généralement admis, qu'à part quelques noms de lieu d'origine ibérique, facilement reconnaissables dans la région située au sud de la Garonne et entre les Pyrénées et le Rhône, tous les noms de lieu de la Gaule, qui ne sont pas d'origine grecque, latine, néo-latine ou germanique, sont d'origine celtique. C'est à mon sens une doctrine beaucoup trop absolue. Ainsi le nom de *Rhodanus* n'est ni grec, ni latin, ni néo-latin, ni germanique; nous n'avons aucune raison pour le croire ibérique; et cependant il n'est pas celtique. C'était le nom du Rhône à son embouchure à l'époque où Marseille fut fondée, et alors les Celtes n'avaient pas encore atteint les côtes de la Méditerranée. Le nom du fleuve de Gaule *Rhodanus* est ligure, comme celui de son homonyme le *Rhotanus* de Corse (1). Le peuple ligure, sur le territoire duquel Marseille avait été bâtie, était le peuple des Κομμόνοι (2), appelés *Comani* ou *Commani* par les Latins (3), personnifiés sous le nom du roi *Comanus* ou *Commanus* dans une légende massaliote conservée par Justin (4). Le pays habité par ce peuple est la *Cemenice regio*, le *Cemenicus* (?) *ager* d'Aviénus (5); peut-être *Cemmenice regio*, *Cemmenicus* (?) *ager*; la

(1) Ptolémée, III, 2, 5; cf. Müllenhof, *Deutsche Alterthumskunde*, I, 193-194.

(2) Ptolémée, II, 10, 8.

(3) Pline, III, c. 4 (5), § 36.

(4) Justin, I, XLIII, c. 4, § 3; cf. Müllenhof, *Deutsche Alterthumskunde*, t. I, p. 179, note.

(5) *Ora maritima*, v. 615, 666; Müllenhof, *Deutsche Alterthumskunde*, p. 193, 195.



chaîne de montagnes qui le bornait au nord-ouest est encore appelée Κέμμενον ὄρος par Strabon, tandis que le nom gaulois de cette chaîne de montagnes est *Cebenna*, qui en gaulois voulait dire « dos ». Le nom de la ville de *Cemenelum*, aujourd'hui Cimiez, paraît dérivé de Κέμμενον. Voilà quelques exemples de noms de lieux de la Gaule qui, sans être ibères, sont antérieurs à l'époque celtique.

Nous devons considérer comme certainement celtique, seulement, 1° les noms de lieu qui sont donnés pour celtiques par les anciens, comme *Eporedia*, nom de la ville moderne d'Ivrée; 2° ceux dont la grammaire comparée a établi l'origine celtique. Nous citerons comme exemples des mots de cette seconde catégorie, d'abord, 1° les noms qui se terminent par le suffixe *-acus*, *-iacus*, ensuite les composés dont un terme est 2° *durum*, 3° *dunum*, 4° *magus*, 5° *briga*.

La présence de l'élément gaulois en Espagne est constatée par les mots suivants :

1° Cappacum, — Lambriacum, Arriaca, Ugultuniacum, Urbiaca.

2° Ocello-durum, Ecto-durum.

3° Arial-dunum, Cala-dunum, *Bisul-dunum* (*Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, t. II, p. 478), Estle-dunum (*Corpus inscriptionum*, t. II, n° 4604).

5° Amallo-briga, Arco-briga, Avo-briga, Caeto-briga, Calu-briga, Coelio-briga, Deo-briga, Desso-briga, Ituro-briga, Laco-briga, Miro-briga, Monte-briga, Nerto-briga, Nemeto-briga, Segobriga, Tala-briga, Turo-briga, Volo-briga, et même les noms plus modernes d'Augusto-briga, Flavio-briga, Julio-briga, enfin les dérivés Brigantium, Brigeco.

En Grande-Bretagne nous citerons :

1° Bremetonacæ, Brevonacæ, Eburacum, Galacum, — Epiacum, Sulloniacæ, Vagniacæ ;

2° Duro-brivæ, Duro-cornocium, Duro-levum, Duro-triges, Durovernum, — Lacto-durum (écrit Lacto-dorum dans l'*Itinéraire*) ;

3° Branno-dunum, Cambo-dunum, Camulo-dunum, Margi-dunum, Mori-dunum, Rigo-dunum, Sege-dunum, Sorbio-dunum ;

4° Cæsaro-magus, Novio-magus, Sito-magus ;

5° Pas de composés avec *briga*, mais la ville de Brigæ et le peuple des Brigantes.

En Gaule :

1° Antunnacum, Bagacum, Calacum, Camaracum, Nemetacum, — Gessoriacum, Juliacum, Mogontiacum, Perniciacum, Tolbiacum, Viroviacum, Vogdoriacum, etc. ;

2° Augusto-durum, Autessio-durum, Batavo-durum, Briva-durum,

Divo-durum, Epamanduo-durum, Icto-durum, Marco-durum, Octo-durum, Salo-durum, Vitu-durum, — Duro-casses, Duro-catalauni, Duro-cortorum ;

3° Acito-dunum, Lugu-dunum, Augusto-dunum, Cæsaro-dunum, Eburo-dunum, Mello-dunum, Minno-dunum, Novio-dunum, Segodunum, Vellauno-dunum, Viro-dunum, Uxello-dunum, etc.;

4° Argento-magus, Augusto-magus, Borbito-magus; Cæsaro-magus, Caranto-magus, Cassino-magus, Caturigo-magus, Condato-Eburo-magus, Julio-magus, Linto-magus, Marco-magus, Nerio-magus, Novio-magus, Ratu-magus, Rigo-magus, Ritu-magus, Seno-magus, Sermanico-magus, Sosto-magus, Vico-magus, Vindo-magus, etc.;

5° Boudo-briga, Eburo-briga, Litano-briga, et le dérivé Brigantio. La Rétie, la Vindélicie, le Norique, forment un groupe où nous remarquons :

1° Stanacum, — Abudiacum, Blaboriciacum, Canabiaca, Graviacæ, Joviacum, Lauriacum ;

2° Boio-durum, Brago-durum, Ebo-durum, Ecto-durum, Gabbavo-durum, Sorvio-durum, Venamaxo-durum ;

3° Cambo-dunum, Cape-dunum, Geso-dunum, Parro-dunum (1) ;

4° Druso-magus, Gabro-magus, Julio-magus ;

5° Ario-briga, Arto-briga, Brigo-banne, — Brigantium ;

La Pannonie et la Mésie nous offrent :

1° Cornacum ;

2° Duro-storum ;

3° Nevio-dunum, Novio-dunum, Singi-dunum ;

5° Bregetio.

La Galatie, extrémité orientale de l'empire celtique, nous présente :

1° Alizacum, Ubinnaca, — Acitoriziacum, Laudiciaca, Orosolodiacum ;

5° Ecco-briga.

En regard de ces noms, portés par la conquête gauloise au centre de l'Asie Mineure tout près de l'extrême limite de l'empire romain à l'orient, la géographie romaine nous montre à l'autre extrémité de cet empire, en Espagne, sur les côtes de l'océan Atlantique, les noms celtiques analogues de *Lambriaca*, de *Caeto-briga* et autres, que nous avons cités au commencement de cette énumération. L'antique domination celtique revit et ses bornes sont gravées en carac-

(1) Les Bergomates, Gaulois suivant Justin, étaient, suivant Caton, originaires de Parra que Pline a cru voisin de Bergame.

tères ineffaçables dans les monuments de la puissance du grand peuple de guerriers et d'administrateurs qui s'est élevé sur ses ruines par la supériorité dans le métier des armes et dans l'art du gouvernement (1).

La Germanie, malgré sa conquête par la race qui lui a donné son nom, conserve chez Ptolémée un certain nombre de noms de ville celtiques, antérieurs à cette conquête :

1° Bibacum, — Mattiacum, Iciniacum, Septemiaca ;

3° Carro-dunum (qu'on suppose être Radom en Pologne ?), Eburodunum (qui serait Brunn en Moravie ?), Lugi-dunum (qui serait Liegnitz en Silésie ?), Melio-dunum, Segodunum, Taro-dunum.

L'Italie septentrionale, soumise de si bonne heure à la domination romaine, offre aussi son contingent à la nomenclature géographique des Gaulois :

1° Benacus et Betriacum, auxquels les *Tabulae alimentariae* de Veleia, publiées avec un savant commentaire par M. Desjardins, nous permettent d'ajouter les *fundi* Stantacus, — Arsuniacus, Cabardiacus, Caturniacus, Crossiliacus, Flaccelliacus, Milieliacus, Orbiniacus, Pisuniacus, Pulleliacus, Scantiniacus ;

3° Sin-duni, peuple mentionné dans l'inscription 5050 du tome III du *Corpus inscriptionum latinarum* ; le fundus Nevi-dunus à Veleia, et le pagus Noviodunus à Plaisance suivant les *Tabulae alimentariae* ;

4° Bardo-magus, Bodinco-magus (2), Comillo-magus, Rigo-magus, Scinco-magus ;

5° Are-brigium.

Je ne veux pas dire qu'il n'y ait d'autres noms de lieu gaulois que ceux qui se terminent en *-acus*, ou qui contiennent les termes *durum*, *dunum*, *magus*, *briga*. Les nombreux *Medio-lanium* ou *Mediolanium* de Gaule, de Grande-Bretagne, de Germanie et d'Italie, portent un nom gaulois. *Tarvos* (nom gaulois du taureau) peut se reconnaître aussi bien dans le nom de la ville italienne de *Tarvisium* (Trévise) que dans le *Tarvenna* de Gaule, dans le *Tarvessedum* de Rhétie, et dans le *Tarvedum* de Grande-Bretagne. Le nom du fundus *Roudelius* à Veleia, comme celui de la station de *Roudium* en Gaule,

1) On peut encore citer en Galatie d'autres noms de lieu gaulois : Caballu-cone, Eco-brogis, Ipeto-brogen, Vinda ou Vindia.

(2) Bodinco-magus, « champ du Bodinco », paraît être un mot hybride : le premier terme, *Bodinco-*, est, suivant Pline, le nom ligur de Po ; *magus* est un nom commun gaulois.

sont dérivés d'un adjectif gaulois *roudiōs*, « rouge », en irlandais *ruadh*, qui apparaît comme nom d'homme dans deux inscriptions. Mais il faut se borner. Je donne les exemples les plus frappants, je crois, des caractères auxquels on reconnaît un nom de lieu celtique. Je ne puis insérer dans un article de revue le glossaire celtique dont je réunis les matériaux. Je passe aux noms de lieu contenus dans la sentence arbitrale rendue par les frères Minucius en l'an 147 avant notre ère, entre deux peuples ligures, les habitants de Gênes et les Viturii :

Alianus, *castellus*.

Apeninus, *mons* qui vocatur Boplo.

Berigiema, *mons*.

Blustiemelus, *mons*.

Boplo, *mons*.

Cæptiema, *convallis*.

Cavaturini, *vicus*.

Claxelus, *mons*.

Comberanea, *rivus*.

Dectunines, *vicus*.

Edus, *fluvius* (nom. Edus, acc. Edem, abl. Ede).

Eniseca, *rivus*.

Joventio, *mons*.

Langenses, Langueses, Langates.

Lebriemelus, *fons*.

Lemurinus, *mons*.

Lemuris, *fluvius*.

Manicelus ou Mannicelus, *mons*.

Mentovini, *vicus*.

Neviasca, *fluvius*.

Odiates, *vicus*.

Porcobera ou Procobera, *fluvius*.

Prenicus, *mons*.

Tuledo, *mons*.

Tulelasca, *fluvius*.

Vendupalis ou Vindupalis, *fluvius*.

Veraglasca, *fluvius*.

Vinelasca sive Vinelesca, *fluvius*.

Vitirii, Veturii, Veiturii.

Dans cet ensemble de noms, je ne trouve pas apparence de gaulois ; je ne trouve notamment aucune trace du suffixe *acus* ou *iacus*, dont les *Tabulae alimentariae* nous offrent onze exemples tout près

de Gênes, sur le territoire gaulois de Veleia; aucune trace des termes de *magus*, *dunum*, *durum*, *briga*, si fréquents dans les noms composés qui constatent sur tant de points de l'empire romain et de la Germanie la présence de la race celtique. Un seul mot me paraît se rapprocher d'un de ces termes, c'est *Berigiema*, *mons*, qui semble fournir la forme ligure du gaulois *briga*; comparez *Bergidum* et *Bergusia* en Espagne entre l'Ebre et les Pyrénées, *Bergintrum* en Gaule près de Tarentaise, *Bergomum* et le dieu topique de cette ville *Bergimus* dans l'Italie du nord. Tous ces noms de ville semblent dérivés du substantif indo-européen *bhargha*, « hauteur », en zend *barreza* = *baregha*, en allemand *berg*, en vieux slave *bregu*, en gaulois *briga*. *Berigiema* serait la forme ligure de ce mot, augmentée du suffixe *ma* qu'on trouve aussi dans *Bergomum*, *Bergimus*. Dans *Berigiema* la diphthongue *ie*, qu'on rencontre aussi dans les noms ligures de *Blustiemelus*, de *Caepiema* et de *Lebriemelus* fournis par notre inscription, paraît être caractéristique du dialecte de Gênes. A notre hypothèse que *berga*, *berega*, aurait été la forme ligure du gaulois *briga*, du vieux slave *bregu*, on opposera le nom du peuple ligure des *Sego-brigii*, mentionné par Justin d'après Trogue Pompée; mais il n'est pas certain qu'au lieu de *Sego-brigii* il ne faille pas lire *Sego-reii* (1); et, quand on maintiendrait la leçon *Sego-brigii*, quelle conséquence en tirer? qu'y aurait-il d'étonnant à ce que le Gaulois Trogue Pompée eût prononcé et écrit à la manière gauloise un nom ligure qui avait la même valeur étymologique et presque le même son qu'un nom de peuple gaulois bien connu, les *Sego-brigenses* d'Espagne?

Dans deux noms de rivières, *Comberanea* et *Porcobera* ou *Procobera*, on peut peut-être reconnaître un thème *bera* de la racine indo-européenne *bhar*, qui au sens passif veut dire « être porté », « être en mouvement », *ferri*. Mais de ce que cette racine existe dans les langues celtiques, on ne peut conclure que *Porcobera*, *Comberanea*, soient celtiques: cette racine est dans le domaine commun de la race indo-européenne.

Le nom du *vicus* appelé *Cava-turini* semble pouvoir se décomposer en deux termes dont le second paraît identique au nom des *Taurini*, peuple ligure. Les *Taurini*, suivant M. Mommsen, seraient identiques aux *Taurisci*, peuple gaulois: ils leur seraient identiques parce que ces deux noms ne diffèrent que par le suffixe, *-inus* d'un côté, *-iscus* de l'autre. Autant vaudrait dire qu'en français Paris, pari,

(1) Müllenhof, *Deutsche Alterthumskunde*, I, p. 179, nota.

parant, paré, parent, parer, paraître, paru, pareil, etc., ne différant que par la désinence, signifient la même chose. Le génie ne rend infallible personne, pas même M. Mommsen.

En résumé, je ne trouve rien de celtique dans les noms de lieu ligures que nous fournit le jugement des frères Minucius, et je ne vois pas de raison pour nier que ces noms de lieu ne puissent être indo-européens.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

---

---

**BULLETIN MENSUEL**  
**DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS**

MOIS DE MARS.

---

Le mois commence par un deuil. M. Laboulaye annonce la mort de M. de la Saussaye, membre de l'Académie depuis 1845.

M. de Lasteyrie met sous les yeux de ses confrères deux objets d'orfèvrerie trouvés dans un tombeau antique de Ravenne. Ces bijoux cloisonnés et incrustés de grenats sont du travail le plus fin. On y reconnaît l'art gothique. La tombe doit appartenir à un riche personnage du temps de Théodoric.

Une lettre émanant de la direction de notre École française de Rome donne des détails sur les fouilles poursuivies à *Préneste* par M. Fernique. Celui-ci a recueilli dans ces fouilles une série d'*ex-voto* peints, les figures en rouge, les yeux et les cheveux en noir, d'un type original. À côté de figures entières se montrent des membres votifs nombreux, des pieds, des mains, des bras, des jambes; puis des animaux domestiques, des bœufs, des porcs, des laies. La présence d'une monnaie grecque et de fragments d'*æs rude* permettent de dater approximativement ces antiquités, dédiées probablement à la *Fortune* dont le temple était voisin. M. Fernique pense que la plupart des offrandes appartiennent au second siècle avant notre ère. On sait que l'habitude de déposer l'*æs rude* comme offrande persista longtemps après que cette primitive monnaie n'avait plus cours.

M. Léon Renier présente, au nom de M. Cherbonneau, la copie d'une très-intéressante inscription provenant des ruines de Hadjar-el-Roum (*les Pierres des Romains*). Hadjar-el-Roum, aujourd'hui *Lamoricière*, est un des centres anciens qui ont produit le plus grand nombre d'épigraphes chrétiennes. La nouvelle inscription est datée de l'an 469 de la Province, 512 de notre ère; elle fixe d'une manière définitive la position des *Castra Severiana* et contient divers autres renseignements précieux sur lesquels M. Léon Renier se réserve de parler ultérieurement.

M. Maximin Deloche achève la lecture de son mémoire sur l'ethnographie gauloise de la haute Italie. L'étendue de ce travail ne nous permet pas d'en faire l'analyse.

M. E. Renan présente des observations sur une inscription bilingue, en grec et en phénicien, découverte à Délos par M. Homolle, membre de l'École française d'Athènes. Il s'agit des *images de Tyr et de Sidon offertes à Apollon Délien par des hiéronautes tyriens*. La comparaison des deux textes promet d'être très-instructive; malheureusement la partie phénicienne a beaucoup souffert. M. Renan attend un moulage qui rende l'étude du texte plus facile. L'inscription est du quatrième siècle avant notre ère; elle est donc d'un très-haut intérêt.

M. Révillout continue à entretenir l'Académie du résultat de ses études sur divers points de la législation égyptienne en vigueur sous les Ptolémées, telle que la présentent les papyrus démotiques.

A. B.

---

---

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

## ET CORRESPONDANCE

---

— — *Découverte de Merten.* — On nous adresse de Metz des renseignements sur une découverte que les journaux ont annoncée succinctement dans ces derniers temps et qui a été faite à *Merten*, dans notre ancien département de la Moselle. Cette découverte consiste en fragments qui paraissent avoir appartenu à un monument triomphal d'une certaine importance. Ce monument n'aurait pas eu moins de douze à quinze mètres de hauteur, à ce qu'il semble. Construit en grès rouge du pays, il aurait compris une colonne élevée sur un soubassement et supportant un groupe en ronde bosse.

Le soubassement était divisé en deux étages, le premier quadrangulaire, le second octogone, décorés l'un et l'autre sur chaque face d'une niche contenant une statue. Chacun de ces étages était couronné par un entablement régulier reposant sur des pilastres qui montaient le long des angles. L'entablement de l'étage inférieur était accompagné de modillons en console. Les quatre statues qui appartenaient à cette partie inférieure du soubassement représentent deux guerriers armés et deux figures de femmes drapées. On ne possède, au reste, que des fragments de ce soubassement.

La colonne qui s'élevait au-dessus est représentée par plusieurs tronçons dont le diamètre varie de 0<sup>m</sup>,60 à 0<sup>m</sup>,66, ce qui donne pour le fût entier de la colonne 5 à 6 mètres d'élévation, en l'estimant à 9 à 10 diamètres de hauteur. On ne possède du chapiteau que sa partie inférieure, décorée de feuilles recourbées et de quatre bustes en ronde bosse. Il est permis de penser que la partie supérieure de la corbeille, laquelle fait défaut, était ornée d'un second étage de feuilles du même genre.

Le groupe en ronde bosse qui surmontait la colonne est de beaucoup la partie la plus intéressante du monument. On n'en a malheureusement que des parties mutilées, mais elles suffisent pour donner une idée de l'ensemble. Ce groupe était composé d'un personnage étendu à terre et foulé aux pieds par un cheval portant un cavalier. On possède la tête et diverses parties du corps du personnage terrassé ; les pieds du cheval, ceux de derrière posant sur le sol, un de ceux de devant portant sur la tête du personnage couché par terre, l'autre à l'état libre ; la tête de l'animal et sa croupe, celle-ci marquant l'attitude d'un coursier qui se cabre. Du cavalier, on n'a retrouvé que



le torse, avec les attaches des bras, indiquant que le gauche était abaissé et le droit levé comme pour frapper.

Tous ces fragments étaient réunis dans un espace assez resserré, comme si on les eût enfoncés dans un trou pratiqué à cette intention. Les parties sculptées sont dans un tel état de conservation qu'on peut en conclure que le monument n'a été que peu de temps exposé aux injures de l'air. Il n'a vraisemblablement pas subsisté longtemps. Elevé sans aucun doute pour célébrer une victoire des Romains, il aura été bientôt après renversé dans un retour offensif des vaincus. Aucune inscription n'a du reste été trouvée parmi ses débris. A défaut des renseignements dont on est ainsi privé sur son origine, on pourrait peut-être tirer du style de ses sculptures quelques indications sur l'époque à laquelle il appartient. La considération que peu de temps a dû s'écouler entre son érection par les vainqueurs et sa destruction par les vaincus revenant à la charge donne l'idée que les deux faits peuvent se rapporter à la fin du 1<sup>er</sup> siècle et au commencement du 5<sup>e</sup> à peu près.

La localité où a eu lieu la découverte et où s'élevait sans aucun doute ce monument est un village où l'on n'avait jamais signalé jusqu'à présent d'antiquités gallo-romaines. Il est situé dans l'ancien arrondissement de Thionville, entre Boulay et Sarrelouis et à 8 ou 10 kilomètres seulement au sud de la Sarre. La contrée où coule cette rivière a fourni de nos jours un grand nombre d'antiquités de diverses sortes; mais on n'avait jamais rien trouvé de ce genre à Merten même.

Le groupe du vaincu foulé aux pieds par un cavalier est un type connu des numismatistes. Il figure au revers de plusieurs monnaies impériales romaines. Quant à sa reproduction en ronde bosse, nous ne savons pas si l'on en a d'autre exemple que celui qui vient d'être découvert. Il serait intéressant de savoir si le personnage couché sous le cheval ne présenterait pas ici cette particularité de se terminer par une queue de serpent. On pourrait dans ce cas ranger le groupe de Merten dans une classe de monuments composés d'un cavalier et d'un homme couché par terre présentant ce caractère singulier dont on a trouvé en Lorraine plusieurs spécimens plus ou moins mutilés. M. Bretagne a publié dans les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine un travail sur ces monuments. Nous n'avons malheureusement pas sur le groupe de Merten des renseignements suffisants pour nous éclairer à cet égard en ce qui le concerne.

Les indications qu'on nous donne sur les diverses parties du monument permettent d'en restituer à peu près la physionomie; et les dimensions connues de la colonne et des statues du soubassement fournissent les données partielles d'après lesquelles on peut se faire une idée de la hauteur probable de l'ensemble.

Aug. Prosr.

— On nous écrit de Rome, en date du 21 mars :

« On a découvert tout récemment, sur la via Nazionale, dans les dépendances du palazzo Pallavicini, tout voisin du palazzetto Rospigliosi où se trouve l'Aurore du Guide, une admirable mosaïque murale qui repré-

senté un vaisseau entrant, toutes voiles déployées, dans un port. Ce port a des quais, un môle, un phare à la base rectangulaire, à la partie supérieure cylindrique. Les couleurs en sont très-vives, le fond est d'un bleu foncé. Cette mosaïque, encore engagée dans les décombres, et que le municipal (auquel l'a donné M. le prince Pallavicini) travaille à détacher de la maison pour la transporter au nouveau musée du Capitole, paraît avoir appartenu au hymphée d'Avidius Quietus (voir les derniers numéros du Bulletin de la commission municipale). On ne peut encore la voir que très-difficilement. Elle m'a paru non entière, et mesure cependant 2<sup>m</sup>,40 de haut sur 1<sup>m</sup>,20 de large. C'est un magnifique morceau.

On a trouvé près de la place de l'Indépendance, sur l'emplacement du Camp des Prétoriens, un cellier contenant environ mille amphores disposées sur dix rangs superposés; deux cents environ portent des inscriptions en couleur.

On a trouvé des vases, les uns vernis en noir, les autres en argile jaunâtre, au fond d'un petit puits creusé dans l'argile, rue du Quirinal; ces vases ne sont pas de fabrication romaine; trois monnaies de l'époque consulaire les accompagnaient.

La démolition de la tour occidentale de la porte du Peuple met au jour de nouveaux débris des mausolées de la voie Flaminienne.

Le sarcophage décrit aux Nouvelles de la Revue, p. 123, a été acquis pour le musée de Florence. »

— Nous comprendrons désormais au nombre des publications périodiques sommairement analysées par la Revue, le *Journal de la Société orientale allemande*. Ce recueil, outre d'importantes contributions pour l'archéologie orientale proprement dite, contient souvent des travaux qui, touchant par plusieurs points à l'histoire, à la philologie et à l'archéologie classiques, sont de nature à intéresser particulièrement nos lecteurs.

*Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, 1877, vol. XXXI, 1<sup>er</sup> cahier:

A. v. Gutschmid, *Étude sur Agathangelos* (l'historien arménien). — J.-H. Mordtmann jeune, *Antiquités himyarites*. — Le même, *Mélanges mythologiques* (Ammudates Elagabalus et le dieu d'Héliogabale; Gad-Tyché). — W. Deecke, *Origine de l'alphabet sémitique primitif* (l'auteur, contrairement à l'opinion généralement reçue aujourd'hui, qui rattache l'alphabet au système graphique égyptien, essaye de le faire dériver des cunéiformes néo-assyriens). — Fr. Dieterici, *la Théologie d'Aristote* (version arabe). Jul. Jolly, *Textes Smriti de la collection Haug*. — Jos. Karabacek, *Une inscription arabe de Bosra* (intéresse indirectement l'histoire des croisades) (1). — Th. Noldeke, *Explication de quelques monnaies des Sassanides*. — Nous signalerons, dans les notices et correspondances, des remarques de M. K. Himly,

(1) Cf. à ce sujet un article de M. Clermont-Ganneau dans le *Journal asiatique*, 1877 (X, 508).

sur quelques expressions du grec moderne (ἀγροικοῦν, ἀγροίκτης, γρίκω, Καρσινοσ (mois), χελάνδια, καράσι, etc.

— Cahiers 2 et 3 : M. Grünbaum, *Contributions à la mythologie comparée, d'après le Talmud*. — R. Schroeter, *Lettre de Jacques de Sarug aux chrétiens héméarites* (texte syriaque et traduction). — A.-D. Mordtmann, *Inscriptions cunéiformes d'Arménie*. — G. Ebers, *Tombeau et biographie du commandant égyptien Amen en heb* (commentaire). — A. v. Kremer, *Poésies philosophiques de Abu-l'ald Ma'arri* (texte arabe et traduction). — O. Blau, *Sur le dictionnaire persan turc de N'smet ullah*. — Le même, *Sur la terminaison karta, kerta, dans les noms de lieux* (tels que Τιγρώνετρα, etc.). — A. Müller, *Sur quelques recueils de sentences arabes* (rapprochements avec l'antiquité classique). — Dans les notices et correspondances, note de M. C. Salemann sur une coupe d'argent historiée avec inscription pehlevie.

Le cahier 4, qui termine l'année 1877, ne nous est pas encore parvenu.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, 1878, n<sup>os</sup> 1 et 2, janvier et février (deux feuilles) :

Séances des 21 et 28 décembre 1877 et du 4 janvier 1878. On y remarquera des observations de M. Pigorini à propos de certains objets qui ont été trouvés sur l'Esquilin, dans les couches les plus profondes, celles qui contiennent les vases archaïques dits *vases latins* (avec l'urne en forme de cabane); ces objets, en corne de cerf, ont été reconnus pour des cardes à peigner le lin. A ce sujet, M. P. présente d'intéressantes remarques sur la culture et l'emploi du lin par les anciennes populations italiques. Dans le même ordre de recherches, on lira avec fruit la communication faite par M. Michel de Rossi au sujet d'une série de terres cuites latines archaïques récemment trouvées à Grotta-Ferrata. Au sujet de cette trouvaille, il rappelle avoir pu constater plus d'une fois la présence d'objets de ce genre sous des formations volcaniques provenant des éruptions du mont Albain, et en même temps il affirme pouvoir prouver que les objets retrouvés dans cette situation ont été d'un usage courant à l'époque des rois de Rome et pendant les premiers temps de l'ère républicaine. L'activité du grand volcan latin s'est donc prolongée bien plus tard qu'on ne l'avait cru, ce que confirment plusieurs textes de Tite-Live.

L. Nardoni, *Sur quelques figurines humaines de cuivre pur trouvées sur le Viminal*.

F. von Duhn, *Observations au sujet du culte d'une déesse-mère à Capoue et des restes de son temple*. M. Duhn cherche à démontrer le caractère funéraire de ces figures qu'un article de M. Girard et un autre de M. Fernique ont fait connaître à nos lecteurs (voyez *Revue archéologique* août 1876 et août 1877).

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n<sup>o</sup> 3, mars 1878 (2 feuilles) :

Séances des 11, 18, 25 janvier et 1<sup>er</sup> février. — A. Pellegrini, *Fouilles faites à Rome dans la piazza di Pietra*. — R. Mancini, *Relation des fouilles exécutées par lui-même sur les pentes de la montagne qui porte Orvieto* ;

tombes d'une nécropole étrusque. *Fouilles de Treglia*, lettre de M. Faraone à M. von Duhn. — Lumbroso, *Inscriptions grecques d'Égypte*. — Heydemann, *Notes et observations sur le catalogue de la collection Caputi à Ruvo*, rédigé et publié par Giov. Iatta (*i vasi italogreci del signor Caputi in Ruvo, descritti, dichariati e nella miglior parte ancora inediti*, publicati da Giovanni Iatta, con 10 tavole, Napoli, 1877, 8°, 110 pagine).

— *Bulletin de correspondance hellénique*, numéro d'avril 1878 :

B. Haussoullier, *Catalogue descriptif des objets découverts à Spata* (pl. XIII à XIX). — C. Condos, *Mélanges de critique*. Correction de textes : Lycurgue, Clément d'Alexandrie, Galien, Scholies de l'Odyssee, Théophraste, Cébès, Strabon, Hésychius, Philon le Juit, Origène. — Max. Collignon, *Inscriptions d'Ormié en Phrygie*. — S. P. Lambros, *Monodie inédite de Romain II sur la mort de sa première femme Berthe*. — Jules Martha, *Inscription d'Epidaure*. — Paul Girard, *Inscriptions d'Eubée*. — Faits et nouvelles. Institut de correspondance hellénique (séance du 17 mars). Bibliographie.

— *Archæologische Zeitung*, 1877, 4<sup>e</sup> cahier : F. von Duhn, *Catalogue des bas-reliefs grecs trouvés dans les fouilles de la Société archéologique sur le versant méridional de l'Acropole*, d'avril 1876 à juin 1877, avec un appendice qui contient la description des bas-reliefs votifs en l'honneur d'Asklepios conservés dans les collections athéniennes (pl. 15). A. Mau, *Découvertes archéologiques en Italie*. Société archéologique de Berlin, séance du 6 novembre 1877. Chronique de la fête de Winckelmann (Athènes, Rome, Berlin, Bonn, Francfort-sur-le-Mein). *Les fouilles d'Olympie*, 19<sup>e</sup> rapport. Dittenberger, *inscriptions d'Olympie*, 87 110 ; — A. Kirchhoff, n° 111 (pl. 16). Statuts de l'Institut de correspondance archéologique. Rapport sur les travaux de l'Institut de correspondance archéologique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1876 j'usqu'au 31 mars 1877. Tableau des membres de l'Institut. A. Pabst, table de l'année 1877.

— La *Gazette officielle* du royaume d'Italie contient, en date du 11 mars, un décret qui, en déclarant d'utilité publique les travaux de régularisation du Tibre, forme une commission chargée de procéder, avant que ne commencent les travaux hydrauliques de nettoyage, à des explorations scientifiquement conduites en vue de constater et de protéger tout ce qui peut, dans le lit du fleuve, intéresser l'histoire de Rome et l'étude de l'antiquité. Sont nommés membres de la commission chargée d'étudier et de proposer les moyens les plus propres et les plus rapides pour une exploration scientifique de la section urbaine du lit du Tibre : le marquis Caracciolo di Bella, sénateur, préfet de Rome, président; le baron Pietro Ercole Visconti ; le C<sup>r</sup> Pietro Rosa ; le prof. Al. Betocchi (du génie civil) ; le ch<sup>er</sup> Giac. Zucchelli, ingénieur en chef ; le prof. G. Henzen ; M. Geoffroy, directeur de l'École française ; M. Castellani ; M. R. Lanciani, secrétaire.

— Ἀθήναϊον, t. VI, n° 5 (janvier et février 1878) :

Lysandre Caftanzoglou, *De la tour turque qui a été récemment démolie dans l'Acropole d'Athènes*. Note supplémentaire, du même auteur, sur les différences entre l'architecture dite romantique et l'architecture hellé-

nique. C. Condos, *Notes de critique et de grammaire*. N. Petri, *Interprétation de quelques passages de Sophocle*. Spir. Lambros, *De la bibliothèque du métropolitain d'Athènes* Michel Acominos. A. Koumanoudis, *Inscriptions provenant des alentours de l'Asclépietion*. Autres inscriptions attiques, par le même. Livres nouveaux. Observations météorologiques.

— D'après le Παρνασσός, les émotions que traverse la population grecque et les préoccupations politiques n'ont pas suspendu l'activité de la Société archéologique pendant cet hiver. A Mycènes, M. Stamatakis a dégagé toute l'entrée du trésor d'Atrée; il a mis ainsi au jour un couloir d'environ 36 mètres, précédé lui-même d'une sorte de vestibule formant un carré qui a 30 mètres de côté. On a découvert des fragments de plaques en pierre, ciselées, qui, d'après leur forme, paraissent avoir clos jadis l'ouverture triangulaire qui forme aujourd'hui une sorte de fenêtre au-dessus de la porte. On possède ainsi maintenant tout le plan de l'édifice. En même temps des sondages répétés sur plusieurs points, dans l'intérieur de l'acropole, ont prouvé qu'il n'y existe point, comme on aurait pu le croire, d'autres tombes analogues à celles qu'ont découvertes MM. Schliemann et Stamatakis. A Athènes, la Société a terminé les fouilles de l'Asclépietion et le déblayement du portique d'Eumène; entre autres résultats, ces fouilles ont produit 405 inscriptions plus ou moins complètes. Tout cet espace a été entouré d'une clôture destinée à protéger les monuments demeurés sur place. L'inscription suivante a été découverte dans l'île de Nisyros, près du village de Troullos, sur un cube de marbre :

Ο ΔΑΜΟΣ ΕΣΤΕΦΑΝΩΣΕ  
ΚΥΔΑΡΧΟΝ ΚΑΛΛΙΝΙΔΑ  
ΧΡΥΣΕΟΙΣ ΣΤΕΦΑΝΟΙΣ ΚΑΙ ΕΙΚΟΝΙ ΧΑΛΚΑ  
..... ΑΡΕΤΑΣ ΕΝΕΚΑ ΚΑΙ ΕΥΝΟΙΑΣ.

— *Bullettino della commissione archaeologica comunale di Roma*, année V, n° 4, octobre-décembre 1877 :

R. Lanciani, *Mélanges épigraphiques* (avec un bois), continuation et fin. Visconti et Vespignani, *Des découvertes amenées par la démolition des tours de la porte Flaminienne* (planches XX et XXI). G. B. de Rossi, *D'une inscription mutilée, de sens étrange*, trouvée dans la tour de droite de la Porta Flaminia. R. Lanciani, addition à l'article intitulé *Miscellanea epigraphica*. Or. Marucchi, *D'une inscription de la voie Flaminienne* où sont mentionnés les *subœdriani* (avec un bois). Liste des objets d'art antiques découverts et conservés par les soins de la commission archéologique communale du 1<sup>er</sup> janvier au 30 décembre 1877. Actes de la commission et dons reçus.

— Παρνασσός, revue périodique mensuelle, t. II, n° 4 (nous ne signalons que les articles ayant trait aux études dont s'occupe la Revue): K. Condos, *Variétés philologiques*. Sp. Lambros, *Notes sur l'Église des Saints*

*Théodores à Athènes. Nouvelles archéologiques. Séances du syllogue Parnassos.*

— N° 2. N. Petri, *De l'ithôme et de Messène. Pappadopoulos Kerameus, De quelques particularités du dialecte ionique de Chios et d'Erythrées, d'après des monuments épigraphiques des V<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles avant notre ère* (avec 3 planches). *Nouvelles archéologiques. Séance du syllogue.*

— On nous écrit de Rome : « On travaille un peu au Forum. On a mis au jour les escaliers de la basilique de Constantin et un fût de colonne. — On a trouvé au portique d'Octavie le piédestal de la statue de Cornélie. On lit sur la base antérieure : *Opus Tysicratis*, et au-dessous : *Cornelia Gracchorum*. La forme de ce piédestal, plus long et plus profond que large, indique que Cornélie était assise. C'est une conjecture très-vraisemblable du père Bruzza. »

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° IV, avril 1878, 2 feuilles :

Séances des 8, 15, 22 février et du 1<sup>er</sup> mars. On y remarquera les observations échangées entre MM. Lumbroso, Henzen et Helbig sur des figures ornant un sarcophage découvert le long de la voie Latine et publié par M. Aquari dans le *Bulletin de la commission archéologique municipale*, 1877, p. 150-156. Tous les trois, ils critiquent l'explication qui en a été donnée et ils inclinent à y reconnaître une représentation relative à l'annonna, à l'arrivée en Italie de la flotte qui apportait les blés de l'Egypte. — G. Mocchi, *Découverte de bronzes provenant d'une antique fonderie ombrienne*. — Gozzadini, *Fouilles de Ceretolo*, dans les environs de Bologne. — Gamurrini, *Antiquités de Chiusi*, découvertes récentes. — W. Helbig, *Fouilles de Corneto*. — Mau, *Fouilles de Pompéi* dans l'hiver de 1876 à 1877.

— *Bulletin de la commission archéologique municipale de Rome*, 6<sup>e</sup> année, n° 1, janvier-mars 1878 :

C. L. Visconti, *D'une statue de Muse découverte dans les jardins de Mécène* (pl. I). R. Lanciani, *Découvertes qui ont eu lieu à la Piazza di Pietra* (pl. 2 et 3, 4 et 5). G. Gatti, *Inscriptions inédites et observations épigraphiques variées* (avec un bois). M. Et. de Rossi, *Sur un riche dépôt de poteries et autres objets archaïques trouvés sur le Viminal* (pl. VI-VIII et IX).

— Sommaire du numéro de mars du *Journal des Savants* : *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, par M. H. Wallon. *Le Zend-Avesta de Zoroastre*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. *Le Pasteur d'Hermas*, par M. E. Renan. *Note Japygo-Messapiche*, par M. A. Maury. *Dernière année du duc et connétable de Luynes*. *Nouvelles littéraires. Livres nouveaux.*

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Notice sur la découverte du Lavatorium de l'ancien hôpital Saint-Jean d'Angers**, par ARMAND PARROT, in-8, 1878. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 6<sup>e</sup> série, t. IV, 1876.)

Dans cet opuscule, rédigé avec beaucoup de soin et de compétence, M. Parrot fixe, par une série de comparaisons très-judicieuses, le caractère d'un petit monument du XIII<sup>e</sup> siècle sur la nature et la destination duquel on s'était trompé avant lui. Il montre jusqu'à l'évidence qu'il convient d'y reconnaître une de ces fontaines, destinées aux ablutions des vivants et des morts, qui s'étaient multipliées, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, dans les couvents français, et qui en ornaient les cloîtres. Par cette démonstration, il prévient une restauration qu'avait projetée le conseil municipal d'Angers et qui aurait tout à fait dénaturé l'élégante construction, mutilée et presque détruite au siècle dernier, qu'elle se proposait de faire revivre.

**Nouvelle Revue historique de droit français et étranger**, publiée sous la direction de MM. Laboulaye, de Rozière, Gide, Dareste, Boissonnade et Flach; Larose, éditeur, 22, rue Soufflot.

Ce recueil, qui paraît par livraisons tous les deux mois et qui forme tous les ans un volume de 700 à 800 pages in-8<sup>o</sup>, fait suite à la *Revue historique de droit* qui a paru pendant sept ans chez Thorin. En changeant d'éditeur, la *Revue* n'a pas changé d'esprit et de direction; suivant avec intelligence et curiosité le mouvement des études épigraphiques qui ont déjà tant ajouté de précieux monuments juridiques à ceux que nous ont conservés les manuscrits, elle contient souvent, sur l'antiquité, des études dont pourront tirer grand parti les historiens de la Grèce et de Rome; c'est à ce titre surtout que nous croyons devoir la signaler à l'attention de nos lecteurs. Ainsi nous remarquons, dans le volume de 1877, les articles suivants qui ont trait au droit grec et romain: *Une loi éphésienne du premier siècle de notre ère*, par M. Rodolphe Dareste (avec reproduction et traduction du texte épigraphique); *Un commissaire-priseur à Pompéi au temps de Néron*, par M. E. Caillemer (d'après les tablettes de cire découvertes il y a deux ans à Pompéi); *Dévolution et accroissement dans la « querela inofficiosi testamenti »*, par M. E. Machelard; *le Droit de succession à Athènes*, par M. E. Caillemer, etc.

G. P.

**Les Monuments mégalithiques de tous pays**, leur âge et leur destination, avec une carte et 230 gravures, par JAMES FERGUSSON. Ouvrage traduit de l'anglais par l'abbé HAMARD, avec une préface et des notes du traducteur (LII et 559 pages). Paris, Haton éditeur, 33, rue Bonaparte.

La *Revue archéologique* ne pouvait omettre de signaler à ses lecteurs ce travail d'ensemble, précis et détaillé, sur les monuments mégalithiques du monde entier, travail qui a si longtemps manqué, ce me semble, aux amis de cette branche de l'archéologie. Mystérieuse encore à certains égards, elle tend rapidement aujourd'hui à se faire sa place dans le domaine de la science positive, grâce aux énergiques efforts opérés depuis quelques années pour la dégager graduellement des préjugés obstinés qui l'encombraient. Mais là comme ailleurs, il faut, pour tirer des conclusions solides, avoir étudié, dans leur étendue et leurs rapports, les diverses parties de la science, et l'ouvrage que nous annonçons est de nature à faciliter grandement cette étude.

En passant dans notre langue, il a d'ailleurs notablement profité. Ce n'est pas seulement par un style irréprochable d'aisance et de netteté, où rien ne rappelle le labeur de la traduction, que le volume de M. Hamard mérite des éloges ; le savant oratorien de Rennes l'a enrichi de notes précieuses et surtout d'une assez longue préface d'un très-vif intérêt. Il y discute la question qui nous intéresse surtout en France, dans l'étude des monuments mégalithiques, celle de l'origine des dolmens, et il se prononce en faveur d'une origine celtique. Mais, en combattant certaines conclusions qui paraissaient devoir résulter de l'*Archéologie celtique et gauloise* de M. Alexandre Bertrand, en ce qui concerne ces monuments, c'est-à-dire des conclusions contenues dans le mémoire couronné par l'Académie des Inscriptions en 1861 et reproduites dans le volume de 1876, M. Hamard s'est trouvé, à son insu, concorder en grande partie avec le sentiment actuel de M. Bertrand, savoir que la civilisation de la race celtique est bien réellement représentée dans les tombes que recouvrent les dolmens et par ces monuments eux-mêmes ; seulement M. Bertrand maintient, et selon moi avec raison, que le fond de la population de nos contrées est antérieur, non-seulement à l'arrivée des Galls armés de fer, ce qu'admet pleinement M. Hamard, mais à l'émigration celtique, la première connue des Romains, qui apporta le bronze dans l'Europe centrale et occidentale, un peu avant la fondation de Rome. Il y a donc là un malentendu.

Il faut d'ailleurs avouer que le volume de Fergusson renferme au sujet des dolmens des assertions fort téméraires. L'auteur a eu raison, sans doute, de constater que ce mode de sépulture n'avait pas entièrement disparu au temps de la domination romaine ; mais il y a loin de là à prétendre, comme il le fait, que les dolmens en général ne lui sont pas antérieurs. Les arguments qu'il met en avant ne sont pas de nature à produire la conviction sur ce point ; et je me hâte d'ajouter que la responsabilité n'en est pas assumée par le savant traducteur.



Mais l'œuvre de Fergusson a le mérite de bien établir que cette forme de sépulture n'est propre ni aux contrées celtiques, ni même aux contrées européennes. On ne peut donc la tenir pour spéciale à une race unique. La chose n'a rien d'in vraisemblable, si l'on considère la simplicité de ces monuments; mais il n'est pas moins utile d'appeler ou de rappeler l'attention des archéologues sur cette extension si longtemps ignorée.

L'auteur anglais permet d'ailleurs de connaître avec exactitude l'état présent d'une branche entière de la science, même à ceux qui n'auraient étudié aucun des volumes où sont réunis les travaux accumulés depuis dix ans par les congrès d'archéologie préhistorique. Les formes de monuments mégalithiques qui dominent dans chaque pays y sont nettement distinguées; enfin de très-nombreuses gravures aident largement à la fois l'intelligence et la mémoire du lecteur. FÉLIX ROBIOU.

*Quid de collegiis epheborum apud Graecos, excepta Attica, ex titulis epigraphicis commentari liceat*, par M. MAX. COLLIGNON. Paris, Thorin, 1877, in-8, 82 pages.

*Essai sur les monuments grecs et romains relatifs au mythe de Psyché* (même auteur). Paris, Thorin, 1877, in-8, 160 pages.

Ces deux thèses ont été soutenues en Sorbonne le 10 mars dernier. Elles ont donné lieu à la Faculté d'apprécier avec quel esprit d'exactitude et de méthode sont désormais conduits les travaux de l'Ecole française d'Athènes. La thèse latine est un complément nécessaire de l'ouvrage de M. Albert Dumont sur l'éphébie attique; on peut regretter que l'auteur n'ait pas cru devoir faire entrer dans son plan la discussion des textes d'auteurs, auprès de l'étude des inscriptions; celle-ci du moins est aussi complète que possible. Il en résulte que l'institution éphébique a fleuri dans le monde grec tout entier depuis Marseille jusqu'à la côte de Syrie; les inscriptions connues se classent dans un espace de cinq cents ans entre le commencement du second siècle avant J.-C. et la fin du troisième siècle de notre ère. Elles ne se rapportent donc qu'au temps où la Grèce était asservie soit aux Macédoniens, soit aux Romains; malgré cette circonstance défavorable on peut encore distinguer une certaine diversité dans l'organisation éphébique des différentes villes grecques: en Béotie, à Mégare, en Péloponnèse, on est moins enclin qu'ailleurs à l'imitation des usages athéniens. Dans l'ensemble, l'éphébie traverse les phases successives de sa décadence: d'abord apprentissage de la vie publique et du service militaire, elle se transforme peu à peu en éducation littéraire mêlée de représentations religieuses qui bientôt l'absorbent à peu près complètement.

La thèse française est un mémoire d'archéologie figurée. M. Collignon a commencé par recueillir tous les monuments où la fable d'Eros et Psyché a laissé quelques traces. Ce long et consciencieux dépouillement de tant de collections publiées ou inédites lui a permis d'établir un catalogue méthodique de 200 pièces; on le trouvera à la fin du volume; en voici les divisions principales: 1° *monuments établissant les dates extrêmes des*

*représentations de Psyché* (n° 1-10); 2° *statues* (n° 11-32); 3° *pierres gravées* (n° 33-115); 4° *monuments funéraires païens* (n° 116-187); 5° *monuments chrétiens* (n° 188-200). Le commentaire, c'est-à-dire la thèse elle-même, se divise en deux parties : les cinq premiers chapitres, correspondant aux cinq divisions du catalogue, contiennent la discussion des monuments; l'auteur passe ensuite à l'analyse du texte d'Apulée et des rares allusions que font les auteurs à la fable de Psyché; il rapproche ces données littéraires des résultats déduits de l'examen des monuments, et présente ses conclusions.

Les monuments remontent à une date bien plus haute que les textes; le plus ancien paraît être un miroir étrusque du second siècle avant J.-C. Viennent ensuite les peintures de Pompéi, nécessairement antérieures d'un siècle et demi au récit d'Apulée. La limite inférieure est donnée par les sarcophages chrétiens du quatrième et du cinquième siècle. Les miroirs, les statues, dont quelques-unes peuvent remonter à une époque très-voisine de la période macédonienne, les pierres gravées, où le sujet est traité avec une grande variété, reproduisent des scènes le plus souvent étrangères au conte de *l'Ane d'or*. Jusqu'ici pas de symbolisme relatif à l'immortalité, pas de conceptions philosophiques enveloppées dans un mythe à la manière de Platon; l'allégorie de l'amour, de ses tourments, de ses joies, c'est tout ce que les artistes ont eu en vue. Avec les monuments funèbres nous arrivons à des représentations d'une portée plus haute; les épreuves de l'amour deviennent les épreuves de la vie humaine; la joie de Psyché enfin réunie à Eros devient le bonheur de l'âme en possession de la vie d'outre-tombe. Cette signification nouvelle, plus haute et plus grave que l'allégorie primitive, explique l'usage que les chrétiens ont fait du sujet de Psyché dans leurs monuments funéraires. M. Collignon dit (p. 57) que les monuments chrétiens où figure la représentation de Psyché ont *pour la plupart* un caractère funèbre. On peut dire *tous*, car l'église dite de Sainte-Constance n'est autre chose qu'un mausolée; ceci ressort déjà de l'examen du monument dans son état actuel et des textes qui s'y rapportent; les études publiées ou inédites de M. Eug. Müntz sur et intéressant sujet mettent ce point dans l'évidence la plus complète.

Dans ce développement du mythe de Psyché, le texte d'Apulée ne marque évidemment pas le point de départ des représentations figurées, ni même une phase particulière de la légende. Le rhéteur africain a pris les traits principaux de la fable populaire et en a fait un conte dont la forme lui appartient en propre, mais où il serait difficile de discerner une intention doctrinale; ce sont les commentateurs qui la lui ont attribuée en dépit de toute vraisemblance. Dans ce qu'il emprunte à la fable de Psyché, le récit d'Apulée est naturellement plus précis, plus intelligible que les représentations figurées; mais celles-ci réunies et comparées témoignent d'un développement légendaire plus riche, plus varié, plus symbolique. C'est à elles en définitive qu'il faut s'adresser pour pénétrer le sens de la fable et du mythe, pour en discerner le rapport avec les for-

mes différentes de la pensée antique. La fable en elle-même et dans son sens primitif répond aux mêmes préoccupations que les doctrines orphiques et la philosophie platonicienne, c'est-à-dire au sentiment de la déchéance humaine et de la nécessité d'une purification pour atteindre un état de bonheur stable et parfait. Les formes elles-mêmes rappellent celles des mythes de Platon. Si l'on tient compte de ce qu'elle suppose de pénétration et de délicatesse dans l'analyse des sentiments, on ne sera pas porté à faire remonter ses origines jusqu'aux temps de la mythologie naturaliste. D'un autre côté, la grâce, la naïveté des formes y est encore bien loin de la recherche qui caractérise les légendes symboliques de l'hellénisme à son déclin. En Grèce, l'allégorie d'Eros et de Psyché ne se rencontre pas sur les monuments funéraires; on n'y cherchait aucune espérance de vie future; la vie future préoccupait fort peu les Grecs, les penseurs exceptés, qui sont toujours le petit nombre. Il en est autrement chez les Romains; là tous les monuments relatifs à Psyché sont des tombeaux: la fable est devenue l'expression d'une croyance.

Le travail de M. Collignon ne se recommande pas seulement par l'exactitude des recherches et la sagacité de la discussion. La gracieuse légende de Psyché, qui inspira tant de belles formes antiques, n'est point ici froissée par un commentaire indigeste et brutal. Quiconque lira ce volume et notamment le chapitre final jugera comme moi qu'il y a lieu d'ajouter un numéro au catalogue de M. Collignon et de compter son livre au nombre des plus beaux monuments que nous ait valus le mythe d'Eros et Psyché.

L. DUCHESNE.

---

---

# ÉTUDE ÉPIGRAPHIQUE

SUR

## UN TRAITÉ DE SAINT AUGUSTIN

*Suite et fin* (1)

---

### III

D'après saint Augustin, la sépulture obtenue auprès des martyrs ne sert de rien si les survivants n'adressent pas à Dieu, en faveur du défunt, des prières plus ferventes (2). Cette doctrine est en parfait accord avec celle que professe saint Maxime de Turin (3), et il n'est pas douteux que le sentiment de ces deux Pères n'ait inspiré l'épithaphe que l'archidiacre Sabinus, mort au v<sup>e</sup> siècle, fit placer sur sa tombe (4).

Mais il ne faut pas perdre de vue que les paroles de saint Augustin s'adressent à ceux qui recherchaient pour leurs proches un tom-

(1) Voir le numéro de mars.

(2) « Quod vero quisque apud memorias martyrum sepelitur, hoc tantum mihi videtur prodesse defuncto ut commendans eum etiam martyrum patrocinio, affectus pro illo supplicationis augeatur (*De cura*, § 22)..... Sed cum talia vivorum solatia requiruntur, quibus eorum pius in suos animus appareat, non video quæ sunt adjumenta mortuorum nisi ad hoc ut dum recolunt ubi sint posita eorum quos diligunt corpora, eisdem sanctis illos tanquam patronis susceptos apud Dominum adjuvandos orando commendent (§ 6). Adjuvat defuncti spiritum non mortui corporis locus, sed ex loci memoria vivus matris affectus (§ 7). »

(3) « Fratres, veneramus eos (martyres) in sæculo, quos defensores habere possumus in futuro; et sicut eis ossibus parentum nostrorum jungimur, ita et eis fidei intentione jungamur... sociemur illis tam religione quam corpore. » *Homil. in natal. SS. Taurin.* (*Biblioth. Max. PP.*, t. VI, p. 41).

(4) De Rossi, *Bull. d'archeol. crist.*, 1864, p. 33.

beau près des martyrs (1); à ceux qui s'inquiétaient pour eux-mêmes de se faire ensevelir de la même manière, on pourrait appliquer ce que l'évêque d'Hippone dit de Flora (2) : « Si quidem credidit ejus (filii) animam meritis martyris adjuvari, hoc quod ita credidit, supplicatio quædam fuit. »

Nous avons vu avec quel soin les fidèles recherchaient dans les cimetières chrétiens une place près des tombes des martyrs. Après la paix de l'Église, on voulut aussi être enseveli dans les basiliques ou dans les églises. L'exemple partait de haut, puisque l'histoire nous apprend que Constantin désigna, avant de mourir, la place de sa sépulture dans la basilique des Saints Apôtres qu'il avait fait construire à cet effet (3). Les chrétiens s'empressèrent d'imiter l'empereur, et de tous côtés on demanda à être enseveli dans les églises dédiées aux martyrs : comme il est facile de le prévoir, des abus ne tardèrent pas à se manifester, et un certain nombre de chrétiens, dont la foi était peu éclairée, s'imaginèrent que la sépulture près des martyrs rachetait les péchés et expiait les fautes d'une vie peu édifiante. Saint Damase, qui plus que tout autre aurait pu se choisir un tombeau près des saints dont il avait relevé et propagé le culte, renonça à cette consolation et fit graver sur son épitaphe les paroles suivantes :

HIC EGO DAMASVS FATEOR VOLVI MEA CONDERE MEMBRA  
SED CINERES TIMVI SANCTOS VEXARE PIORVM (4).

C'était un blâme adressé à l'indiscret empressement de quelques chrétiens et un moyen de leur faire comprendre que leur première préoccupation devait être de mener une vie sainte. Plus tard, au v<sup>e</sup> siècle, ce sentiment s'accrut, et l'archidiacre Sabinus déclare nettement qu'on doit plutôt craindre que désirer reposer auprès des martyrs, et que c'est par la sainteté de la vie et non par le lieu de la sépulture que l'on doit se rapprocher d'eux (5). Ces scrupules et

(1) « Cum talia vivorum solatia requiruntur. » *De cura*, § 6.

(2) *De cura*, § 7.

(3) Euseb., *Vita Constantini*, lib. IV, cap. 60. — Cf. S. Joann. Chrysost. *Hom. XXVI in Epist. II ad Corinth.* (edit. Benedict., t. X, p. 625).

(4) Damasus, *Carm. XXXIII* (Migne, *Patrol. lat.*, t. XIII, col. 408).

(5) .....

NIL IVVAT IMMO GRAVAT TVMVLIS HAERERE PIORVM  
SANCTORVM MERITIS · OPTIMA VITA PROPE EST  
CORPORE NON OPVS EST ANIMA TENDAMVS AD ILLOS  
QVAE BENE SALVA POTES · CORPORIS ESSE SALVS.....

ces avertissements, qui durent être plus d'une fois exprimés, ne ralentirent pas l'ardeur des chrétiens, et en présence du nombre toujours croissant de ceux qui se faisaient enterrer dans les églises, le pouvoir civil dut intervenir. Une loi de l'an 381, édictée par Gratien, Valentinien et Théodose, défend d'ensevelir dans les temples des apôtres et des martyrs (1). Le nombre de ces sépultures diminua notablement; mais des exceptions subsistèrent, comme nous le prouve une inscription de l'an 382 restituée par M. de Rossi :

.....NA IN DOM CVLTRIX  
 .....P NVTRIVIT  
 .....S VIS  
*amatrix pau*PERORVM  
*quæ pro tanta* MERITA ACCEPIT  
*sepulcrum intra* HMINA SANTORVM  
 .....T ACCEPIT  
*quod multi cupiu*NT ET RARI ACCIPIVNT  
*Antonio et* SVAGRIO COS (2)

Peu de personnes l'obtiennent, RARI ACCIPIVNT, dit l'inscription; et c'est, je crois, à cette difficulté d'obtenir la faveur ambitionnée que nous devons un certain nombre des épitaphes mentionnant l'ensevelissement dans une église. Le chrétien aimait à témoigner qu'il était du nombre des privilégiés. A ce propos, il n'est pas inutile de faire remarquer que l'inscription citée plus haut nous offre un premier exemple du motif pour lequel on donnait place dans les églises à certaines sépultures : c'étaient les vertus notoires et les bonnes œuvres d'un chrétien qui lui procuraient ce privilège, comme en font foi plusieurs épitaphes postérieures au IV<sup>e</sup> siècle (3).

dans la basilique de S. Laurent in Agro Verano. — De Rossi, *Bull. d'archeol. crist.*, 1864, p. 33.

(1) « Nemo Apostolorum vel martyrum sedem humanis corporibus existimet esse concessam. » L. 2 cod. de Sacros. Ecclesis.

(2) De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, n<sup>o</sup> 319, p. 142.

(3) QVI MERVIT SANCTORVM SOCIARI SEPVLCRIS (à Trèves). Ed. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n<sup>o</sup> 293, t. I, p. 396. — DISCITE QVI LEGITIS DIVINO MVNERE REDDI | MERCEDEM MERITIS SEDES CVI PROXIMA SANCTIS | MARTYRIBVS CONCESSA DEO EST GRATVMQVE CVBILE | SARMATA QVOD MERVIT VENERANDO PRESBYTER ACTO... (à Verceil). Gazzera, *Inscr. crist. del Piemonte*, p. 101. — CORPORIS HANC REQUIEM MERVIT PRO MVNERE VITAE. Gazzera, *loco. cit.*, p. 103. — PONTIFICIS SANCTI REQUIESCUNT MEMBRA SACRATO | PRO MERITIS DEVOTA LOCO... (à Verceil). Gazzera, *loco. cit.*, p. 98. — QVAE

Quelques années après la promulgation de la loi édictée en 384, on pouvait acheter l'emplacement d'une tombe dans une basilique (1); peu à peu les achats devinrent plus nombreux : depuis la fin du v<sup>e</sup> et pendant tout le vi<sup>e</sup> siècle, on rencontre souvent des épitaphes qui mentionnent des sépultures faites dans les églises (2). On voit par quelques-uns de ces marbres que l'autorité ecclésiastique s'était cependant réservé le droit de concession (3).

ANNIS N. VIII ABSENTIA VIRGINI SVI SVAM CAS | TITATEM CVSTODIVIT VNDE  
IN HOC LOCO SANCTO DEPOSITA EST..... De Rossi, *Roma sotterr. crist.*, t. III,  
pl. XXIV-XXV, n° 4.

(1) LOCVM IN BASILIC ALVA EMI (in basilica alba). anno 391; de Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, n° 395. LOCVM EMIT... PASCASIO EPC, anno 397; de Rossi, *ibid.*, n° 442.

(2) De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, n°s 916, 918, 1081, 1125, 1199, 1297. — Une oraison du Sacramentaire gélasien mentionne le fait et laisse voir qu'il était passé à l'état d'habitude : « Hanc igitur oblationem pro tuorum requie famulorum ill. et ill. et omnium fidelium catholicorum in hac basilica in Christo quiescentium, et qui in circuitu hujus ecclesiae tuæ requiescunt. » Muratori, *Liturg. Rom. vetus*, p. 761.

(3) LOCVM CONCESSVM A PAPA HORMISDA, anno 526; de Rossi, *Inscript.*, t. I, n° 989. LOCVM CONCESSVM SIBI ET POSTERIS EIVS A BEATISSIMO PAPA IOANNE, anno 503; de Rossi, *ibid.*, n° 1096. *Locus quem se BIBI A DIVITE Præposito comPARAVERVNT*; de Rossi, *ibid.*, n° 1200. Cf. n° 1178. — En ce qui concerne les églises nouvelles, le fondateur était libre d'y défendre les ensevelissements. Ainsi s'explique la singulière anomalie qu'on remarque à cette époque, et que Marini a fait ressortir (*Papiri diplom.*, p. 283, note 21), entre les usages suivis par différentes églises et quelquefois dans la même ville. A Ravenne, l'église Saint-Vital ne pouvait recevoir que les corps des évêques; c'est ce qu'indique l'inscription que fit graver son fondateur, l'évêque Ecclesius, dans les premières années du vi<sup>e</sup> siècle :

HOS QVOQVE PERPETVA MANDAVIT LEGE TENENDVM  
HIS NVLLI LICEAT CONDERE MEMBRA LOCIS.  
SED QVOD PONTIFICVM CONSTANT MONVMENTA PRIORVM  
FAS SIBI SIT TANTVM PONERE SED SIMILES

(Marini, *Papiri*, p. 283.)

A Pérouse, Sallustius Salvinus fit bâtir un temple et y plaça cette inscription :

MEMMIVS SALLVSTIVS | SALVINVS DIANIVS VS | BASILICAM SANCTORV ·  
ANGELORVM FECIT IN | QVA · SEPELIRI NON LICET (Vermiglioli, *Ant. iscriz. Perugia.*, t. II, p. 442.) S. Fulgence fut le premier, dit Marini (*loc. cit.*), qui y fut enseveli, en 533.

Quant au fondateur de la basilique, il se faisait enterrer dans l'église qu'il avait construite. Une inscription d'Espagne confirme ce fait, qui trouve facilement des preuves dans l'histoire des premiers siècles. Hübner, *Inscript. Hisp. christ.*, n° 99 : IN HVNC TV | MVLVM REQVI | ESCIT CORPVS | BELESARI FA |  
MVLI XPI CONDI | TORI HVIVS BASE | LICE....

En Gaule et en Espagne, à la même époque, les abus étaient plus manifestes, puisque le concile de Bragues en 563 et celui d'Auxerre en 578 défendirent formellement d'ensevelir les défunts à l'intérieur des églises et des baptistères (1).

Mais toutes ces prescriptions restèrent à peu près inutiles. Au VII<sup>e</sup> siècle, dit Pellicia (2), la discipline se relâcha peu à peu sur ce point; les canons des conciles du IX<sup>e</sup> siècle, comme les capitulaires de Charlemagne, en rappelant les anciennes prescriptions ecclésiastiques, montrent combien s'était affermie la coutume de faire des églises un lieu de sépulture (3).

A partir de cette époque, on introduisit dans la législation des exceptions que le droit canonique devait laisser subsister et qui réservaient la sépulture dans les églises aux évêques, aux prêtres, aux abbés. Quelques laïques obtinrent aussi ce privilège comme récompense d'une vie pleine de mérites.

Quant à l'Église, malgré les abus qui s'étaient manifestés, elle n'avait point blâmé la pratique pieuse des chrétiens, pratique qu'approuvaient d'ailleurs de grands esprits comme saint Paulin de

(1) « Item placuit ut corpora defunctorum nullo modo in basilica sanctorum sepeliatur; sed, si necesse est, deforis circa murum basilicæ usque adheo non abhorret. Nam si firmissimum hoc privilegium usque nunc manet civitate, ut nullo modo intra ambitus murorum cujuslibet defuncti corpus humetur, quanto magis hoc venerabilium martyrum debet reverentia obtinere? » *Concil. Bracarense II*, can. XVIII (Labbe, *Concil.*, t. V, p. 842). — « Non licet in baptisterio corpora sepeliri. » *Concil. Antiodorensis*, can. XIV (Labbe, *Concil.*, t. V, p. 961).

(2) *De Eccles. politia*, t. II, p. 341. Bassani, 1782.

(3) « Prohibendum est etiam secundum majorum instituta ut in ecclesia nullatenus sepeliatur, sed in atrio, aut in porticu, aut in exhedris ecclesiæ. Intra vero ecclesiam et prope altare, ubi corpus et sanguis Domini conficitur, nullatenus sepeliatur. » *Concil. Moguntiense*, ann. 813 (Labbe, *Concil.*, t. VII, p. 1252). Richter rapporte ce concile à l'année 803 (édit. du *Decretum* de Gratien, col. 623). — « Nullus mortuus intra ecclesiam sepeliatur, nisi episcopi, aut abbates, aut digni presbyteri, vel fideles laici. » *Concil. Mogunt.*, can. LII (Labbe, *Concil.*, t. VII, p. 1253). — « Ut de sepeliendis in basilicis mortuis illa constitutio servetur, quæ ab antiquis patribus constituta est. » *Concil. Arelatense VI*, ann. 813, can. XXI (Labbe, *ibid.*, t. VII, p. 1238). Les Capitulaires de Charlemagne reproduisent plus d'une fois les défenses faites par les conciles : « ut nullus deinceps in ecclesia mortuum sepeliat », dit un capitulaire de l'an 789. Baluze, *Capit. I Caroli Magni*, cap. CLIII (tome I, col. 731; cf. t. I, col. 504, col. 752). — Le concile de Tribur, de l'an 895, spécifie nettement ceux auxquels on pouvait concéder la sépulture dans les églises : « Secundum statuta sanctorum Patrum et experimenta miraculorum prohibemus et præcipimus ut deinceps nullus laicus in ecclesia sepeliatur..... nisi forte talis sit persona sacerdotis aut cujuslibet justî hominis qui per vitæ meritum talem vivendo suo corpori defuncto locum acquisivit. » *Concil. Triburienne*, can. XVII (Labbe, *Concil.*, t. IX, p. 450).



Nole (1), saint Maxime de Turin (2), saint Ambroise (3), saint Jérôme (4), saint Grégoire de Nazianze (5), et à laquelle plusieurs papes devaient plus tard se conformer (6). Si des lois vinrent restreindre la faculté d'ensevelissement dans les églises, c'est, d'une part, qu'il devenait nécessaire d'arrêter le nombre toujours croissant des sépultures faites auprès de sanctuaires vénérés; c'est, d'autre part (et ce motif ne se produisit que plus tard), que les tombes se rapprochèrent tellement de l'autel que le saint sacrifice ne pouvait plus être célébré avec la dignité et le respect qui lui étaient dus (7); et on avait vu aussi des gens dont la vie avait été scandaleuse enterrés à côté des reliques des saints; mais des prodiges manifestes avaient démontré que Dieu ne pouvait tolérer ce profane contact pour les cendres des martyrs (8).

#### IV

Nous avons vu que le principal motif qui inspirait les fidèles, lorsqu'ils cherchaient à se faire ensevelir près des martyrs, c'était la confiance dans leur intercession. Ce point nous amène à parler du dogme de la communion des saints.

Ce que la doctrine catholique appelle *la communion des saints*, c'est l'union qui existe entre tous les membres de l'Eglise qui sont au ciel, dans le purgatoire et sur la terre; c'est la participation de chacun des fidèles aux œuvres méritoires des justes (9). Saint Augustin en parle de la manière la plus explicite à la fin de son traité

(1) « Dicis videri tibi non esse inanes motus animorum religiosorum atque fidellum pro suis ista curantium. » S. Augustin., *De cura pro mortuis*, § 1. Cf. S. Paulin. Nol., *De obitu Celsi pueri*, p. 533 534, edit. Rosweid.

(2) « Sociemur illis tam religione quam corpore. » *Homil. in natal. SS. Taurin.* — « Cum sanctis ergo martyribus quiescentes evadimus inferni tenebras, eorum propriis meritis attamen consocii sanctitate. » *Ibid.*, (*Bibl. Maz. PP.*, t. VI, p. 41.)

(3) « Commendabiliorum Deo futurum esse me credam, quod supra sancti corporis ossa quiescam. » *De excessu fratris sui Satyri*, § 19 (t. II, col. 1118, edit. Bened.).

(4) *Epitaphium Paulæ*, *Opp.* t. IV, p. 688, edit. Bened.

(5) V. Muratori, *Anecd. græca*, t. I, p. 61, 91-92.

(6) *Liber pontificalis*, in Zosim., § II; in Sixt. III, § IX; in Hilar., § XIII.

(7) Voy. les canons du concile de Mayence (Labbe, t. VII, p. 1252).

(8) Gregor. Turon., *De gloria martyrum*, cap. LXXXIX. — Gregor. Magnus, *Dialog. II*, 23 (*Opp.*, t. II, p. 251), etc. — Labbe, *Concil.*, t. IX, p. 450 (*Concil. Tribur.*, can. XVII).

(9) Voir *Catech. concil. Tridentini*, pars I, *De artic. IX*, § XXV. — Cf. *Concilii Tridentini Canones et Decreta*, sessio XXV, *De invocac. et veneratione sanctorum*.

*De cura pro mortuis* (1). L'évêque d'Hippone dit aussi dans un autre de ses ouvrages : « A l'autel, nous ne faisons pas mémoire des martyrs de la même manière que nous le faisons pour les autres fidèles qui reposent en paix ; nous ne prions pas pour eux : bien plus, nous leur demandons de prier pour nous (2). » La même pensée, la même croyance, sont d'ailleurs aussi nettement exprimées dans les Pères des premiers siècles. Il faut citer d'abord saint Ignace (3), saint Cyprien (4), saint Cyrille de Jérusalem (5), dont les témoignages sont formels, et plus tard saint Maxime de Turin (6), saint Basile (7), les livres liturgiques (8). Si nous examinons les monuments épigraphiques, la croyance à l'intercession des saints ne nous paraîtra pas établie d'une manière moins évidente par les témoignages

(1) « Hinc et illa solvitur quæstio quomodo martyres, ipsis beneficiis quæ dantur orantibus, indicant se interesse rebus humanis.... — Non igitur putandum est vivorum rebus quoslibet interesse posse defunctos quoniam quibusdam sanandis vel adjuvandi martyres adsunt : sed ideo potius intelligendum est quod per divinam potentiam martyres vivorum rebus intersunt... ipsis (martyribus) generaliter orantibus pro indigentibus supplicantum, sicut et nos oramus pro mortuis... — An Deus omnipotens exaudiens martyrum preces... et suorum martyrum ubi vult, quando vult, quomodo vult, maximeque per eorum memorias, quoniam hoc novit expedire nobis ad ædificandam fidem Christi, pro cujus illi confessione sunt passi, mirabili atque ineffabili pietate ac bonitate commendet... illis (sanctis) in summa quiete positus et ad alia longe meliora visa vacantibus seorsum a nobis, orantibusque pro nobis. » *De cura pro mortuis*, §§ 19, 20, 21.

(2) « Ideo ad ipsam mensam non sic (martyres) commemoramus, quemadmodum alios, qui in pace requiescunt, ut etiam pro eis oremus, sed magis ut et ipsi pro nobis. *Tract. 84 in Evang. S. Joann.* (tom. III, secund. part., p. 710, edit. Benedict.).

(3) Ἀγνίζηται ὑμῶν τὸ ἐμὸν πνεῦμα, οὐ μόνον νῦν, ἀλλὰ καὶ ὅταν Θεοῦ ἐπιτύχω. *Epist. ad Trallianos*, XIII.

(4) *Epist. LVII* (in fine) : Si quis istinc nostrum prior divinæ dignationis celeritate præcesserit, perseveret apud Dominum nostra dilectio, pro fratribus et sororibus nostris apud misericordiam Patris non cesset oratio. » Cf. *Lib. de Mortalitate*, in fine.

(5) Εἶτα μνημονεύομεν καὶ τῶν προκεκοιμημένων, πρῶτον πατριαρχῶν, προφητῶν, ἀποστόλων, μαρτύρων ὅπως ὁ Θεὸς ταῖς εὐχαῖς αὐτῶν καὶ προσεβείαις προσδέξηται ἡμῶν τὴν δέησιν. *Catech. XXIII, Mystagog. V*, cap. 9.

(6) « Cuncti igitur martyres devotissime percolendi sunt, sed specialiter ii venerandi sunt a nobis, quorum reliquias possidemus : illi enim nos orationibus adjuvant, isti etiam adjuvant passione. *Homil. in natal. SS. Taurin.* (*Biblioth. Max. PP.*, t. VI, p. 41).

(7) *Homil. in XL martyr.* (Migne, *Patrol. græc.*, t. XXXI, col. 523). — Cf. Rui nart, t. I, p. 360, *Acta S. Mazimi*, § II ; Damasus, *Carm. XX, XXII*.

(8) « Orationes eorum et benedictiones eorum, et pax eorum et caritas Dei sin, nobiscum in sæcula sæculorum. » (Renaudot, *Liturg. Orient.*, t. I, p. 516.) — Cf. Muratori, *Liturg. Rom. vetus (Liturg. Leonian.)*, col. 596.

de reconnaissance que les chrétiens plaçaient dans les cimetières et dont nous voyons des exemples dans les inscriptions suivantes : PETRVS ET PANCARA BOTV PO | SVENT MARTVRE FELICITATI (1); SANCTIS MARTYRIBVS | PAPRO ET MAVROLEONI | DOMINIS VOTVM REDD· | CAMASIVS QVIET ASCLEPIVS, etc.(2); SANCTO SILVANO VO | TVM POSVIT CLADIVS (sic) | EVTYCHES CVM COIV | GEM (sic) ET FILIOS (3); nous trouvons aussi des invocations aux martyrs conçues dans les termes les plus nets (4) et dans lesquelles les fidèles ne se contentent pas de demander des grâces spirituelles. Les proscynèmes que l'on trouve dans les catacombes de Rome sont très-curieux à ce point de vue, et la foi chrétienne s'y montre dans toute sa spontanéité; je n'en citerai que quelques-uns : SANTE SVSTE IN MENTE HABEAS IN HORATIONES AVRELIV REPENTINV; MARCIANVM SVCESSVM SEVERVM SPIRITA SANCTA IN MENTE HAVETE ET OMNES FRATRES NOSTROS; *petite spirita* SANCTA VT VERECVNDVS CVM SVIS BENE NAVIGET; ΕΛΑΦΙΝ ΟΙC (sic) ΜΝΙΑΝ ΕΧΕΤΑΙ; ΔΙΟΝΥCΙΝ ΕΙC ΜΝΙΑΝ ΕΧΕΤΑΙ (sic);..... ΟΤΙΑ PETITE..... ET PRO PARENTE..... *et pro* FRATRIBVS ΕjVS..... VIBANT CVM BONO (5).

Le chrétien ne se contentait pas d'invoquer les martyrs et les saints dont le culte était reconnu : il s'adressait aussi à ceux de ses proches qui étaient morts et il leur demandait de prier pour lui lorsqu'ils seraient en possession de la gloire éternelle : ROGES PRO NOBIS QVIA SCIMVS TE IN  $\mathbb{X}$ , lisons-nous sur un marbre du cimetière de Sainte-Agnès (6); ORO SCIO NAMQVE BEATAM, porte

(1) Oderici, *Sylloge*, p. 268.

(2) Migne, *Patrolog. lat.*, t. XIII, p. 390 (*Opp. S. Damasi*).

(3) Marini, *Arvali*, t. II, p. 405.

(4) FELICITAS CVLTRIX ROMANORVM, dans un oratoire près des thermes de Titus; de Rossi, *Bullet. d'archéol. chrét.*, 1869, p. 15, édit. française. — SANCTA MARTYR MVLTVM PRAESTAS, *ibid.*; de Rossi, *loc. cit.*, p. 45. — PETRVS PROTEGAT (sur un verre). Garrucci, *Vetri ornati*, X, 1. — RVTA OMNIBVS SVBDITA ET ATFABI | LIS VIVET IN NOMINE PETRI | IN PACE. Cimet. de Priscilla; Mai, *Collect. Vatic.*, t. V, p. 446, 9.

(5) De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 17, 18; p. 382, 383, 385, 386. — On peut comparer avec ces invocations le passage suivant de saint Basile : ὁ θλιδόμενος ἐπὶ τοὺς πειρασάκιοντα καταφεύγει, ὁ εὐφραϊνόμενος ἐπ' αὐτοὺς ἀποτρέχει· ὁ μὲν, ἵνα λύσιν εὐρη τῶν δυσχερῶν· ὁ δὲ, ἵνα φυλαχθῆ αὐτῷ τὰ χρηστότερα. Ἐνταῦθα γυνὴ εὐσεβῆς ὑπὲρ τέκνων εὐχομένη καταλαμβάνεται, ἀποδημοῦντι ἀνδρὶ τὴν ἐπάνοδον αἰτουμένη, ἀβρωστοῦντι τὴν σωτηρίαν. *Homil. in XL martyres* (Migne, *Patrolog. græc.*, t. XXXI, col. 523).

(6) Marini, *Arvali*, t. II, p. 362 et planche. — Cf. p. 295, note 12.

une autre inscription (1). Nous lisons encore : PETE PRO FILIIS TVIS (2), PETE PRO CELSINV CONIVGEM (*sic*) (3), PETAT PRO NOBIS (4), PETAS PONO (*sic*) (5), PETE PRO EOS (6), ΕΥΧΟY ΥΠΕΡ ΗΜΩΝ (7), CARVS ORATO DOMINVM TVM QVOD *ego* NON MEREOR VNITER DOMINVM | .....RE PRES- TES IN ORATIONIS TVIS VT POSSIT AMARTIAS MEAS IN- duLGERE (8), etc.

Le dogme de l'intercession des saints représentait aux yeux des fidèles une idée très-nette. Ceux-ci, en effet, considéraient les martyrs comme des patrons ayant en quelque sorte envers leurs clients des devoirs de protection et d'assistance analogues à ceux qui incombaient aux familles nobles de Rome vis-à-vis des *humiliores* qui demandaient leur patronage (9). Cette protection, les martyrs ne l'accordaient pas seulement aux fidèles : les cités elles-mêmes en ressentaient les effets. Saint Augustin parle d'une apparition de saint Félix aux habitants de Nole, lorsque cette ville était assiégée par les barbares (10); l'épigraphie chrétienne atteste à son tour que les villes avaient la plus entière confiance dans la protection des martyrs, et qu'elles comptaient sur eux pour les protéger contre

(1) Marini, *Arvali*, p. 266.

(2) Oderici *Sylloge*, p. 262.

(3) *Ibid.*, p. 263.

(4) *Ibid.*, p. 343.

(5) Aringhi, *Roma subt.*, t. I, p. 305. — Oderici, *loc. cit.*, p. 344.

(6) Oderici *Sylloge*, p. 344.

(7) *Corp. inscr. græc.*, 9545.

(8) De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 245. — Cf. Marini, *Arvali*, p. 266; Mai, *Collect. Vatic.*, t. V, p. 402, 8; Damas., *Carm.* XXXI; Marangoni, *Acta S. Victor.*, pp. 90, 110; Boldetti, *Osservaz.*, p. 418, 490; de Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 276, 277; *Corp. inscr. græc.*, n° 9673; Ed. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, n° 4; et saint Augustin : « Ipsi (martyribus) in loco suis meritis congruo ab omni mortaliu[m] conversatione remotis et tamen orantibus pro indigentibus supplicantium, sicut nos oramus pro mortuis. » *De cura*, § 20.

(9) C'est ainsi que saint Augustin dit en parlant des martyrs : « Non video quæ sunt adjumenta mortuorum, nisi ad hoc ut dum recolunt ubisint posita eorum quos diligunt corpora, eisdem sanctis illos tanquam patronis susceptos apud Dominum adjuvandos orando commendent. » *De cura*, § 6. — A la fin de ce même traité, il exprime de nouveau cette idée : « Commendans eum martyrum patrocinio. » Sur une épitaphe que j'ai déjà citée, on lit : CVIQVE PRO VITAE SVAE TESTIMONIVM SANCTI MARTYRES APVD DEVM ET CHRISTVM ERVNT ADVOCATI (de Rossi, *Bullet. d'arch. chrét.*, 1864, p. 34). Un graffiti donné par M. de Rossi dans sa *Roma sotterranea* (t. II, p. 383) porte ces mots : PETE PRO MARCIANVM ALVMNVN.

(10) *De cura*, § 19.

tout danger temporel (1). Saint Maxime donne à cette croyance l'appui de sa parole (2).

## V

Les fidèles ne songeaient pas seulement à eux-mêmes, lorsqu'ils imploreraient la protection des martyrs; mais leur pensée se reportait aussi vers ceux de leurs proches ou de leurs amis qui avaient quitté cette vie.

La prière pour les défunts est souvent mentionnée dans le *De cura pro mortuis*: je dirai quelques mots de cette importante question, qui terminera l'examen que j'ai entrepris du traité de saint Augustin.

Après avoir répété l'expression dont s'était servi saint Paulin dans sa lettre, *universa pro defunctis Ecclesia supplicare consuevit* (3), et après avoir rappelé le passage du livre des *Macchabées* où il est fait mention du sacrifice offert pour les morts (4), l'évêque d'Hippone ajoute: « Lors même que nous ne trouverions dans l'Écriture aucune parole relative à la prière pour les morts, nous devrions tenir grand compte de la coutume établie par l'autorité de l'Église

(1) PATRICI SOLOMON̄ INSTI[TV]TION̄ · NEMO EXPVGNARE VALEVIT | DEFENSIO MARTIR̄ · TVET[V]R POSTICVVS IPSE CLEMENS ET VINCENTIVS MARTIR̄ · CVSTOD · IN[T]ROITVM IPSV̄. L. Renier, *Inscript. rom. de l'Algérie*, n° 2746. — SIC LINQVENS MVNDVM COELESTEM POSSIDET ARCEM | QVI SIT PRAESIDIUM CELSA VIENNA TIBI. Ed. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, n° 429. — AEDIFICAVIT OPVS SANCTORVM PIGNORA CONDENS | PRAESIDIO MAGNO PATRIAM POPVLVMQVE FIDELIEM | MVNIVIT TANTIS FIRMANS CVSTODIBVS VRBEM. Gazzera, *Iscri. cristiane del Piemonte*, p. 80. — Cf. S. August. *De civit. Dei*, I, 1; Renaudot, *Liturg. Orient.*, t. I, p. 139; Prudence, *Peristeph.*, hymn. XIV: « Agnes sepulcrum est Romulea in domo... Conspetu in ipso condita turrium Servat salutem virgo Quiritium. » — Voy. aussi *Acta S. Agathæ*, cap. IV (*Acta SS. Februarii*, t. I, p. 623).

(2) « Præcipue eorum solemnitas ista nobis veneratione curanda est, qui in nostris domiciliis proprium sanguinem profuderunt: nam licet universi sancti ubique sint et omnibus prosint, specialiter illi tamen pro nobis interveniunt qui et supplicia pertulere pro nobis. Martyr enim cum patitur, non sibi tantum patitur, sed et civibus: sibi enim patitur ad præmium, civibus ad exemplum: sibi patitur ad requiem, civibus ad salutem. » *Homilia in natali SS. Taurin.*, in init. (*Bibl. Max. PP.*, t. VI, p. 41).

(3) *De cura*, § 3.

(4) II *Machab.*, XII, 43: « Et facta collectione, duodecim millia drachmas argenti misit (Judas) Jerosolymam offerri pro peccatis mortuorum sacrificium, bene et religiose de resurrectione cogitans. »

universelle : c'est elle, en effet, qui a placé la recommandation des défunts parmi les prières que le prêtre offre à Dieu pendant le sacrifice de l'autel (1). » Un peu plus loin, il fait ressortir l'avantage que les défunts tiraient du voisinage des martyrs, avantage qui consiste uniquement dans les prières plus ferventes que les vivants peuvent adresser à Dieu en leur faveur (2). Cependant, dit-il, en quelque lieu que le fidèle soit enseveli, ses frères ne doivent pas se dispenser de prier pour lui, car on doit procurer le repos à son âme. Il termine par ces mots : « Ne croyons donc pas pouvoir être utiles aux défunts que nous voulons soulager, autrement que par les supplications solennelles du sacrifice de l'autel et du sacrifice de nos prières et de nos aumônes (3). »

Comme le dit saint Augustin, l'Église tout entière avait coutume de prier pour les morts : les constitutions apostoliques ordonnent des prières pour les défunts le troisième, le neuvième et le quarantième jour, et à la date anniversaire de leur décès (4); Tertullien fait un devoir à la femme chrétienne de prier pour son mari (5). Dans les liturgies anciennes, on retrouve à chaque pas les prières pour les défunts (6), et les écrits des Pères sont remplis de passages qui attestent l'antiquité et l'universalité de cet usage (7). Ici, comme ailleurs, les inscriptions abondent : ce sont les morts qui se recommandent aux prières des vivants : ONNS QVI · INTRATIS | IN HANC. (8); AVLAM. DEI | ORATIONE ORATE. PR. ME | PECCATORE ROGO VOS ONNS QVI HINC | TRANSITIS ORAE PRO ME (9); ORO VOS (10); ... ROGO VOS HOM | NES QVI LEGITIS HORATE PRO

(1) « Sed etsi nusquam in scripturis veteribus omnino legeretur, non parva est universæ Ecclesiæ quæ in hac consuetudine claret auctoritas, ubi in precibus sacerdotis quæ Domino Deo ad ejus altare funduntur, locum suum habet etiam commendatio mortuorum. » *De cura*, § 3.

(2) *De cura*, §§ 6, 7.

(3) *De cura*, § 22.

(4) *Constit. apostol.*, lib. VIII, cap. 41, 42 (Labbe, *Concil.*, t. I, col. 505).

(5) Tertullian., *De monogamia*, x.

(6) Muratori, *Liturg. Romana vetus*, t. I, p. 761 ; t. II, p. 223. — Mabillon, *Liturg. Gallic. vetus*, p. 278, 289 ; cf. p. 218, 224 à 226, 253, 270, 572. — Mone, *Lateinische und griechische Messen*, p. 17, 19, 22, 27, 31, 32, etc. — Renaudot, *Liturg. Orient. collectio*, passim.

(7) Tertullian., *De corona*, III. — S. Cyrill. Hierosol., *Catech.* XXIII (mystag. v, cap. 9. — S. Cyprian., *Epist.* LXVI, édit. Baluze. — Clem. Alex., *Strom.*, VII, 12. — Joann. Chrysost., *De sacerdotio*, VI, 4, etc.

(8 et 9) Jacutius, *De Bonusæ et Mennæ titulo*, p. 14.

(10) Boldetti, *Osservazioni*, p. 436.

| ME PECCATORE (1); ce sont les vivants demandant les prières de leurs frères pour les défunts : MERVIT TITVLVM | INSCRIBI VT QVISQVIS DE FRATRIBVS LEGERIT ROGET DEV | VT SANCTO ET INNOCENTE SPIRITO AD DEVM SVSCIPIATVR (2); OBTESTOR VOS OMNES QVI HAEC LEC | TVRI ESTIS VT PRO REVQVIE ILLIVS ORARE NON DESINATIS (3); ce sont enfin les fidèles implorant pour les morts la miséricorde de Dieu et l'intercession des saints : KE MNHCØHTEI TOY ΔΟΥ | ΔΟΥ COY ΛΙΘΕΠΙΚΟΥ (4); MARTYRES SANCT IN MENTE HA | VITE MARIA (5); SANCTO MARTYRI LAVRENTIO (6); SANCTO MARTYRI IANVARIO (7); SANCTE LAVRENTI SVSCEPTA ABETO ANIMAM *ejus* (8); SERENVS FLENS DEPRECOR IPSE *deum*... ET BEATAM BASSILLAM VT VOBIS PRO MERITIS (9); DOMINA BASILLA COM | MANDA MVS TIBI CRES | CENTIVS ET MICINA | FILIA NOSTRA CRESCEN (10); COMMANDO BASSILA INNOCENTIAM GEMELLI (11); SANCTI PETRE MARCELLINE SVSCIPITE VESTRVM ALVMNVN (12); MARTER BAVDELIVS PER PASSIONIS DIE DNO DVLCEM SVVM COMMENDAT ALVMNVN (13); SCØ IOANNI. THEODORVS CONSTANTINA | IMPOSVERVNT PRO QVIETE ANIMAE (14), etc. Nous pouvons rapprocher de ces textes explicites les acclamations sépulcrales et les souhaits que forment les chrétiens pour ceux qui ont quitté cette vie. Telle est la formule fréquemment répétée dans les provinces orientales de l'empire romain : KYPIOC MNHCØH THC KOIMHCØC COY (15); et l'acclamation si universelle VIVAS

(1) Muratori, 1972, 17.

(2) Oderici *Sylloge*, p. 265.

(3) Hübner, *Inscr. Hisp. christ.*, n° 248.

(4) *Corpus inscrip. græcar.*, 8618.

(5) *Corp. inscr. latin.*, t. V, n° 1636.

(6) Bosio, *Roma sotter.*, p. 409.

(7) De Rossi, *Bullet. d'archéol. chrét.*, 1875, p. 32, édit. française.

(8) Mommsen, *Inscr. regni Neapolit.*, 6736.

(9) Bosio, *Roma sotter.*, p. 560.

(10) Jacutius, *De Bonusæ et Mennæ titulo*, p. 51.

(11) Boldetti, *Osservazioni*, p. 463.

(12) Davanzati, *Notizie della basilica di S. Prassede*, p. 211.

(13) Ed. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 596.

(14) Muratori, 1949, 1.

(15) *Corpus inscr. græc.*, 9461. — MNHCØH AITOU O ΘEOC ICTOU AIΩNAC (*ibid.*, 9643); COYCI O ΘEOC THN ΨYXHN YMΩN. *Ibid.*, 9845. — Voir aussi *Corp. inscr. græc.*, 8867, 9719; de Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 271.

ZHCH, VIVAS IN DEO (1) ; il suffit d'ouvrir un recueil d'inscriptions chrétiennes pour en trouver de nombreux exemples. Ce sont les plus antiques acclamations, et les inscriptions où elles figurent remontent aux premiers âges de la foi. Je signalerai seulement les quelques variantes suivantes de cette première formule: XPICTOC META COY (2); ΘΕΩ ΜΕΜΝΗΜΕΝΟC (3); ΑΕΙΜΝΗCΤΟC ΕΝ ΘΕΩ (4); IN DEO PAX (5); VIBE IN AETERNO (6); SPIRITVS IN BONO (7), etc. On doit ranger dans la même classe les formules CVM SANCTIS, INTER SANCTOS, qui expriment une espérance et un souhait en faveur de ceux qui sont décédés, et souvent aussi témoignent de la ferme confiance que les défunts jouissent du bonheur éternel; « *in occultis piorum sedibus quietos* (8) », « *in summa quiete positus* (9) », dit saint Augustin, reproduisant les expressions épigraphiques ACCEPTI REQVIEM IN DEO (10); INVENITI VICINA IN SEDE HABITARE BEATOS (11); SANCTORVM SEDE POTITVS (12); VIVIT IN AETERNA PARADISI SEDE BEATVS (13); PORTICIBVS SACRIS IAM NON PERGRINA QVIESCO (14). Le grand évêque nous parle aussi des âmes des fidèles reçues par Dieu, « *animæ fidelium a Deo susceptæ* » (15); c'est également dans ces termes que nous lisons la même pensée sur les marbres chrétiens, qui mentionnent encore l'admission des fidèles au milieu des chœurs des saints: IN PACEM CVM SPIRITA SANCTA ACCEPTVM (16); ACCEPTA AD SPIRITA

(1) « Talora (acclamazioni) hanno il valore di vere preghiere per ottenere quella pace. » De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 341.

(2) *Corp. inscr. græc.*, 9697.

(3) *Corp. inscr. græc.*, 9835.

(4) *Corp. inscr. græc.*, 9613.

(5) De Rossi, *Roma sott.*, t. II, tav. XLIX, n° 25.

(6) Boldetti, *Osservaz.*, p. 417.

(7) Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 131; Lupi, *Epit. Sever. Mart.*, p. 193; Boldetti, *Osservaz.*, p. 418; de Rossi, *Roma sott.*, t. II, tav. XLIII, n° 45; Mai, *Coll. Vatic.*, t. V, p. 446, 8.

(8) *De cura*, § 20.

(9) *De cura*, § 21. — V. aussi l'expression *in pace requiescere*, répétée deux fois dans le § 16.

(10) Marangoni, *Acta S. Victor.*, p. 97.

(11) Damas., *Carm. XIX*, de S. Gregorio.

(12 et 13) *Corp. inscript. latin.*, t. VI, part. I, in comment. sub n° 1756.

(14) *Inscript. Siciliae*, p. 250, n° XXXII.

(15) *De cura*, § 3.

(16) Boldetti, *Osservaz.*, p. 276. — Cf. les formules: RECEPTVS IN PACE (Boldetti, *ibid.*, p. 400); ΠΕΚΗΙΤΟC ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ (Aringhi, *Roma subt.*, t. II, p. 121); IN PACE XPI RECEPTA (Gazzera, *Iscr. crist. del Piemonte*, p. 35).



SANCTA (1); QUORVM SPIRITVS ACCEPVS EST (2); ACCEPVA APVT DEVM (3); QVEM DOMINVS SVSCEPIT IN PACE (4); MIPINA AKEMTA IN XPO (5); ROGET DEV(m) VT... AD DEVM SVSCIPIATVR (6).

Pour obtenir en faveur des défunts le repos éternel, les chrétiens ont trois moyens à leur disposition : le sacrifice de l'autel, la prière et l'aumône (7). J'ai parlé tout à l'heure de la prière pour les défunts; quant à l'aumône, qui a été aussi mise en pratique dès le commencement même du christianisme, son fréquent usage ne peut faire l'objet d'aucun doute. Il me paraît donc inutile d'insister sur ce point (8). Offrir le sacrifice pour les morts a été en usage de toute antiquité. J'ai déjà rappelé le passage de l'Écriture où nous voyons cette habitude mise en pratique par Judas Machabée; elle ne fut pas étrangère aux chrétiens, comme en font foi les constitutions apostoliques et les Pères des premiers siècles (9).

La commémoration des fidèles trépassés avait sa place marquée dans les prières de la messe, ainsi que l'indique saint Augustin : les anciennes liturgies nous en donnent une preuve évidente par les

(1 et 2) *Corp. inscr. latin.*, t. V, n° 1686, n° 1720.

(3) Aringhi, *Roma subit.*, t. I, p. 203.

(4) Gazzera, *Inscr. crist. del Piemonte*, p. 35.

(5) Fabretti, p. 391, n° 254.

(6) Odericus, *Sylloge*, p. 265.

(7) *De cura*, § 22 : « Non existimemus ad mortuos, pro quibus curam gerimus, pervenire, nisi quod pro eis sive altaris, sive orationum, sive elemosynarum sacrificiis solemniter supplicamus. » — Cf. Augustin., *Enchiridion*, cap. CIX : « Neque negandum est defunctorum animas pietate suorum viventium relevari, cum pro illis sacrificium mediatoris offertur, vel elemosynæ in ecclesia fiunt »; et les *Constit. apostoliques* : « item anno exacto (exsequiæ fiant) ad recordationem ejusdem (lib. VIII, cap. 42). — Gratien, dans son *Decretum*, ajoute, d'après S. Grégoire, un quatrième moyen de soulager les défunts; c'est le jeûne : « Animæ defunctorum quatuor modis solvuntur, aut oblationibus sacerdotum, aut precibus sanctorum, aut carorum elemosynis, aut jejuniis cognatorum » (Gratiani *Decretum*, t. I, p. 382, *cum comment. Turrecremala*, edit. Fontanini). Le jeûne, dans la primitive Église, était l'accompagnement nécessaire de la prière; il ne faut donc pas s'étonner si S. Augustin n'en a pas fait mention. — Voy. S. Polycarpe, *Epist. ad Philipp.*, cap. VII : « Vigilantes in orationibus et perseverantes in jejuniis »; Hermas, *Pastor*, lib. I, vis. III, cap. 10 : « Omnis oratio humilitate eget; jejuna ergo et percipies a Domino quod postulas; » Lactance, *De mortib. persecut.*, XI : « Jejunii et orationibus insistebant ». — L'usage du jeûne tirait, du reste, son origine de l'ancienne loi.

(8) *Act.* IV, 32, 34; VI, 1, 6; XI, 29. — Tertull., *Apolog.* XXXIX. — Euseb., *Hist. eccles.*, IV, 23; V, 2. — S. Cyprian., *Epist.* II, LXI, LXXVI. — S. Justin., *Apol.*, I, 14, 67. — Tertull., *Ad uzor.* II, 4, 9. — S. Ignat., *Ad Polycarp.*, IV.

(9) Voir les notes 3 et 7 de la page 391.

prières intitulées : *Post nomina, super diptycho*, qu'elles nous ont conservées, et qui aujourd'hui encore sont reproduites presque textuellement dans le canon de la messe. Voici en effet quelles sont les paroles que l'Église met dans la bouche du prêtre : « Memento « etiam, Domine, famulorum famularumque tuarum, qui nos præcesserunt cum signo fidei et dormiunt in somno pacis. Ipsis, « Domine, et omnibus in Christo quiescentibus, locum refrigerii, « lucis et pacis, ut indulgeas deprecamur. » La formule de début, *Memento, Domine, famulorum*, etc., se retrouve à chaque pas dans les liturgies orientales (1); elle est aussi fréquemment employée dans les inscriptions grecques (2). L'expression *qui nos præcesserunt cum signo fidei et dormiunt in somno pacis* se rencontre à peu près textuellement dans la liturgie et dans l'épigraphie. On lit en effet sur une épitaphe d'Afrique : *PRECESSIT NOS IN PACE* (3); et sur une inscription citée par M. Le Blant : *QVAE NOS PRAECESSERVNT IN SOMNO PACIS* (4). M. de Rossi donne une inscription romaine où se trouvent les mots *DORMIT IN SOMNO PACIS* (5); dans Boldetti, je relève une formule analogue : *IN PACE DOMINI DORMIAS* (6); dans les liturgies orientales, les expressions sont les mêmes : *quietem illis tribue quorum præcessit dormitio* (7); *quorum obitus præcessit* (8); *qui in Domino dormierunt*, disent les Constitutions apostoliques (9); *qui in fide discessissent*, dit le commentaire sur Job attribué à Origène (10). Je ferai les mêmes remarques sur le mot *quiescere in Christo*, que reproduisent les Constitutions apostoliques et le Sacramentaire grégorien (11). Les liturgies orientales le remplacent par *quiescere in fide Christi* (12). Quant aux trois souhaits renfermés dans

(1) Renaudot, *Liturg. Orient. coll.*, passim.

(2) ΜΝΗCΘΗ Ο ΟΕΟC, ΜΝΗCΘΗ Κ[ΥΡΙΟ]C, etc. *Corp. Inscr. græc.*, 9643, 8618, 9461, 9493, 9719, etc. — De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 271. — Cf. l'expression latine *IN MENTE HAVITE* (de Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 19).

(3) *Revue archéolog.*, t. IV, p. 662. Cette inscription est de l'année 403.

(4) Ed. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 384, notes.

(5) De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n° 442.

(6) Boldetti, *Osservaz.*, p. 418.

(7) Renaudot, *Liturg. Orient.*, t. 1, p. 7.

(8) *Ibid.*, p. 42.

(9) IV, 17.

(10) Lib. III.

(11) « Qui in Christo requieverunt. » *Constit. apost.*, VIII, 14. — « omniumque in Christo quiescentium. » *Sacram. Gregor.*

(12) « Qui obdormierunt in fide orthodoxa » (Renaudot, *loc. cit.*, t. I, p. 26, 34); « qui dormierunt et quieverunt in fide Christi » (Renaudot, t. I, p. 42). — Cf. p. 519, t. I; p. 28, 38, t. II.

la phrase *locum refrigerii, lucis et pacis*, il serait impossible d'énumérer toutes les inscriptions qui les contiennent. Je me contenterai de citer les principales.

Le mot REFRIGERIVM ou le verbe REFRIGERARE sont souvent employés par les fidèles qui veulent inscrire une prière sur la tombe de leurs frères : REFRIGERA CVM SPIRITA SANCTA (1), IN REFRIGERIO ET IN PACE (2), DEUS REFRIGERET (3), etc.; *ad indulgentiam et refrigerium sempiternum pervenire mereatur* (4); *rorem ei misericordiae tuae perennem infunde* (5); *Induc eos in locum viridem, super aquas refrigerii* (6).

Les mots *lux* et *pax* ne sont pas d'un moins fréquent usage chez les chrétiens: *lucis ei lætitiæque regionem in sanctorum tuorum societate concedas* (7); IC ΤΟΠΟΝ ΑΓΙΩΝ (8); VIVI IN GLORIA DEI ET IN PACE DOMINI NOSTRI Χ(9); IN PACE ET IN Χ(10); LVCE NOVA FRVERIS LVX TIBI CHRISTVS ADEST (11); ποδῶσα φῶς ΑΦΘΑΡΤΟΝ (12); DE HAC LVCE SVBLATA *est ut in mol(?)IORE* LVMINE VIVERE *Meretetur* (13); DEVS TE PRECOR VT PARADISVM LVCIS POSSIT VIDERE (14); *ut digneris, Domine, dare locum lucidum, locum refrigerii et quietis* (15).

La prière pour les défunts appelle une dernière question, qui a été déjà soulevée par M. l'abbé Martigny : il s'agit de la fête appelée Commémoration des morts, que l'Église célèbre le 2 novembre. Le savant archéologue, dans son Dictionnaire des antiquités chrétiennes (16), s'appuie sur un passage du traité *De cura pro mortuis* pour établir l'antiquité de cette fête dont on s'accorde généralement à fixer l'institution au x<sup>e</sup> siècle. Voici le passage de saint Augustin : «... non sunt

(1) Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 460.

(2) Gruter, 1057, 10.

(3) Boldetti, *Osservaz.*, p. 418.

(4) S. Gregorii *Missa pro episc. defuncto*, Opp. t. III, p. 217 (Paris, 1705, in-<sup>fo</sup>).

(5) S. Gregorii *Missa diei depos. defuncti*, Opp. t. III, p. 218.

(6) Renaudot, *Liturg. Orient.*, t. I, p. 18.

(7) S. Gregorii Magni *Lib. sacramentor.*, Opp., t. III, p. 218.

(8) Lapi, *Epitaph. Sever. Mart.*, p. 165, 166.

(9) Marangoni, *Acta S. Victorini*, Append., p. 69.

(10) Boldetti, *Osservaz.*, p. 318.

(11) *Corp. inscr. latin.*, t. VI, part. I, p. 389, sub. n° 1756.

(12) *Corp. inscr. græc.*, 9870.

(13) De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n° 1076.

(14) Ed. Le Blant, *Réponse à une lettre de 1680*, p. 13.

(15) Muratori, *Liturg. Rom. vetus*, t. I, p. 749 (Sacram. Gelasian.).

(16) V° *Fêtes*, § IX.

« prætermittendæ supplicationes pro spiritibus mortuorum : quas faciendas pro omnibus in christiana et catholica societate defunctis, « etiam tacitis nominibus eorum, sub generali commemoratione suscipit Ecclesia ; ut quibus ad ista desunt parentes, aut filii, aut quicumque cognati vel amici, ab una eis exhibeantur pia matre communis (1). » Je ne crois pas qu'on puisse voir là la mention évidente d'une fête réservée à la commémoration des défunts. La commémoration générale dont parle saint Augustin est tout simplement celle que l'on faisait à la messe, et dans laquelle le prêtre priait pour *tous* les fidèles morts dans la foi catholique : c'est ce qu'exprime saint Cyrille de Jérusalem par ces paroles : « Ensuite nous prions pour les pères et les évêques défunts et à la fois pour tous ceux d'entre nous qui ont quitté cette vie (2) » ; c'est également ce que l'on trouvera dans les liturgies anciennes : *Memoriam agimus defunctorum quoque nostrorum et omnium defunctorum fidelium* (3) ; *Memento, Domine, sacerdotum orthodoxorum pridem defunctorum... et eorum quos unusquisque designat animo* (4), etc. Il ne faut pas davantage s'arrêter à l'expression de Tertullien : « *oblaciones pro defunctis, pro natalitiis annua die facimus* (5). » Il était d'usage dans l'Eglise primitive de faire célébrer le saint sacrifice le jour anniversaire de la mort d'un défunt. Tertullien mentionne cette coutume dans son traité *De monogamia* (6), et on en trouve d'autres exemples dans les Constitutions apostoliques (7) et dans un ouvrage attribué à Origène (8). Les preuves alléguées à l'appui de cette opinion, que l'Eglise aurait déterminé un jour chaque année pour faire la commémoration générale des fidèles trépassés, me semblent donc fort douteuses.

En résumé, de l'examen du traité *De cura pro mortuis* ressortent l'antiquité et l'universalité des croyances catholiques ; on ne saurait nier que les paroles de saint Augustin n'aient eu une grande portée et n'aient puissamment contribué à détruire les derniers vestiges des

(1) *De cura*, § 6.

(2) *Catech. XXIII, Mystagog. V*, cap. 9 : εἶτα καὶ ὑπὲρ τῶν προκεκοιμημένων ἀγίων πατέρων, καὶ ἐπισκόπων, καὶ πάντων ἀπλῶς τῶν ἐν ἡμῖν προκεκοιμημένων.

(3) Renaudot, *Liturg. Orient.*, t. II, p. 17.

(4) *Ibid.*, p. 38.

(5) *De corona milit.*, cap. III.

(6) « (Uxor) pro animæ ejus orat... et offert annuis diebus dormitionis ejus » cap. X.

(7) « Exequiæ vero mortuorum fiant tertio die..... item anno exacto ad habendam memoriam ipsius defuncti. » Lib. VIII, cap. 42.

(8) « Convocantur in anniversariis diebus memoriæ vel parentum defunctorum vel amicorum seu quorumcumque qui in fide discessissent sacerdotes simul et laici. » *Commentar. in Job.*, lib. III.

superstitions païennes qui avaient pu se glisser parmi les fidèles. Elles ne tardèrent pas en effet à se dissiper. Il fallut plus de temps pour faire disparaître ce sentiment que le grand docteur avait surtout voulu combattre et qui faisait croire à plusieurs que la dévotion à quelque martyr pouvait tenir lieu de la pratique des vertus chrétiennes : mais saint Augustin avait vivement combattu cette erreur ; d'autres suivirent son exemple, et en somme, ce qui resta de toutes ces idées quelque peu superstitieuses du passé, c'était précisément ce que, à la fin de son traité, l'évêque d'Hippone avait établi comme la règle de foi en cette matière, c'est-à-dire le dogme de la communion des saints et de l'efficacité de leur intercession pour le soulagement des morts et la protection des vivants.

G.-M. TOURET.

---



114  
1871



AMPOULE DE S<sup>T</sup> MÈNAS  
 MUSÉE DU LOUVRE

---

## NOTE

SUN

# UNE FIOLE A INSCRIPTIONS

## PORTANT L'IMAGE DE SAINT MÉNAS

---

Il est peu de martyrs dont la mémoire ait été aussi populaire que celle de l'Égyptien saint Ménas. Plusieurs textes nous disent son nom, nous parlent du sanctuaire élevé autrefois, en son honneur auprès d'Alexandrie; la vie de sainte Apollinaire nous montre la pieuse chrétienne se rendant à ce temple avec ceux de ses esclaves qu'elle veut affranchir; ce fut là aussi que vint un tribun aveugle dont il est question dans le récit des miracles de saint Cyr et de saint Jean (1).

Des souvenirs matériels des pèlerinages au tombeau de saint Ménas nous sont gardés par de nombreux monuments antiques aujourd'hui répandus dans les musées, dans les collections particulières; je veux parler des ampoules de terre cuite timbrées de reliefs représentant le saint, ou marquées de son nom. Outre la fiole trouvée à Arles, il en est encore signalé d'autres découvertes en Sicile, en Sardaigne, en Italie, en Grèce, en Égypte, dans une île de l'Archipel, dans les tombes de l'Asie Mineure (2). On venait donc ainsi,

(1) *Vita S. Apollinaris Syncreticæ*, § 6. et 9; *Vita S. Joannis Eleemosynarii*, § 97 (Bolland., 5 et 23 jan.); *Epiphaniï monachi edita et inedita*, éd. Dressel, p. 6; Sophronius; *Sermo in laudem sanctorum Cyri et Johannis* (Mai, *Spicil. rom.* t. III, p. 486).

(2) De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1869, p. 20, 31, etc.; *Roma sotterranea cristiana*, t. III, p. 187; Garrucci, *On a box of carved ivory of the sixth century* (*Archæologia*, t. XLIV, p. 330).



de toutes parts, visiter la tombe d'un martyr, célèbre, comme le dit un texte ancien, dans le monde entier (1).

Nombreux étaient les souvenirs qu'on rapportait des pèlerinages : la cire prise aux cierges des temples, la terre, le sable des lieux environnants, l'eau qui avait lavé les tombes saintes, des fils détachés des tissus qui les recouvraient (2), des brins de la verdure dont elles étaient jonchées (3), la poussière de leurs marbres détachée avec le fer, au grand dommage des sculptures (4).

Ce qu'on en rapportait surtout, c'étaient des fioles d'huile venue des tombeaux vénérés et que sanctifiait cette provenance.

Je rappellerai d'abord, pour ne rien oublier, l'huile parfumée, le baume coulant, au dire de nos pères, des corps ou des sépulcres des bienheureux, trait dont se portent garants Grégoire de Tours, Théophane qui vivait au neuvième siècle, les rédacteurs des légendes slaves du moyen âge et de nombreux écrivains du même temps. Des fioles, dit-on, en étaient remplies et emportées comme eulogies (5).

L'illustre évêque de Tours et Paulin de Périgueux nous parlent d'un autre ordre de faits moins inquiétants pour la critique. « Les fidèles, écrivent-ils, ont coutume de porter et de déposer des vases d'huile près des tombes miraculeuses où dorment les confesseurs et les martyrs, dans les lieux vénérés, en la place où parut le Christ au berceau ; sur cette huile, la grâce d'en haut se répand comme

(1) *Miracula S. Cyri et Joannis*, § 3. La mémoire de ces sortes de voyages nous est gardée par deux inscriptions de l'an 479, copiées en Syrie par M. Waddington, et qui sont gravées sur les linteaux des portes de deux hôtelleries élevées pour les pèlerins, près de l'église construite en l'honneur de saint Siméon Stylite (*Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, nos 2691, 2692 ; de Vogüé, *Syrie Centrale, architecture civile et religieuse*, p. 141 et pl. CXIV).

(2) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 227.

(3) Gregor. Turon., *Vita Patrum*, c. viii, § 6.

(4) *Glor. confess.*, c. 36, 53 ; *Mirac. S. Mari.*, I, 2, II, 51, etc. Cette poussière était souvent employée comme un puissant remède. Longtemps après les âges mérovingiens, nos pères détachaient de même, à Poissy, de la poudre des fonts baptismaux de saint Louis, comme l'atteste l'état de la pierre, en même temps que cette inscription (*Expilly, Dictionnaire des Gaules et de la France*, t. I, p. 716) :

SI QVEM VRIT FEBRIS RASO DE PVLVERE SVMAT  
POCVLA PRAESENTEM SENTIET AEGER OPEM

(5) Gregor. Turon., *De gloria martyrum*, c. xxxi ; Theophanes, *Chronographia*, n° 758 (Byzant., in-f°, p. 370) ; Uccelli, *Autenticità dei corpi e degli atti dei S. martiri Donneneone, Donno ed Eusebia, Lettera II*, p. 17 ; Chodzko, *Légendes slaves du moyen âge*, p. 41, 42, 43, 46, 55 ; *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1854, p. 30, 31 ; *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, t. VIII, p. 505, etc.

une divine rosée (1). » D'autres textes montrent l'huile bénite prise aux lampes mêmes des sanctuaires; tel fut le baume sacré avec lequel Fortunat et Félix, son compagnon, guérèrent leurs yeux malades; le poète lui-même, Grégoire de Tours et Paul Diacre le racontent en détail (2).

« A Ravenne, écrit ce dernier, dans la basilique de saint Paul et saint Jean, on voit un autel élevé en l'honneur du bienheureux confesseur Martin; près de cet autel est une lampe qui l'éclaire. Fortunat et Félix touchèrent leurs yeux de l'huile de cette lampe; toute souffrance disparut et la guérison espérée fut entière. »

Des lampes brûlaient de même aux catacombes romaines devant les tombes des martyrs, et de leur huile parfumée furent remplies les fioles célèbres conservées aujourd'hui dans l'église de Monza et qu'envoya saint Grégoire le Grand à la reine Théodehinde (3). L'histoire des premiers siècles chrétiens mentionne à chaque instant ces phylactères rapportés des basiliques de saint Martin, du saint sépulture, de la tombe de saint Pierre, de celle de saint Marcellin, de saint Marcel, de saint Arédius, et les guérisons obtenues par leur vertu miraculeuse (4).

Un fait que raconte Grégoire de Tours, et qui se passa à Paris même, fait voir combien cette sorte de reliques était répandue chez nos pères; c'est l'histoire d'un imposteur abusant la foule par une exhibition d'huiles venues, annonçait-il, de tombeaux vénérés. « Il était, écrit le saint évêque, vêtu d'un *colobium* qu'une *sindon* recouvrait, et portait une croix aux bras de laquelle étaient suspendues de petites fioles contenant, d'après lui, de l'huile sainte. Il prétendait arriver d'Espagne et en rapporter ces reliques des bienheureux martyrs Vincent le lévite et Félix... Pendant que l'évêque Ragnemod, avec son peuple, faisait le tour des lieux saints, car c'était le temps des Rogations, cet homme vint avec sa croix, étalant son vêtement bizarre, et, suivi d'une troupe grossière, il

(1) Gregor. Turon., *Mirac. S. Mart.*, I, 2, II, 32; Paulin Petrocor., *Vita S. Mart.*, V, v. 106, 126, 140.

(2) Fortunat, *Vita S. Mart.*, IV, 690; Gregor. Turon., *Mirac. S. Mart.*, I, 5; Paul. diac., *De gestis Langobard.* II, 13.

(3) Marini, *Papiri diplomatici*, p. 208.

(4) Greg. Turon., *De glor. confess.*, c. 9 et 70; *Vita S. Aredii*, c. 39, 49; *Corpus inscriptionum graecarum*, nos 8980, 8981; Marini, *Papiri diplomatici*, p. 378; S. Gregor. Magn. lib. VIII, ind. I, *Epist.*, XXXIV, *Leontie ex conauli*; B. Sophronius, *Sermo in laudem S. Cyrilli et Johannis* (Mal, *Spicileg. rom.*, t. III, p. 323, 407, 498, 600), etc.

« tenta, avec cette multitude, de faire procession autour des saints lieux... Injurié par lui, l'évêque le fit enfermer. On le fouilla ; un grand sac qu'il portait fut trouvé plein de racines d'herbes diverses et aussi de dents de taupes, d'os de rats, d'ongles et de graisse d'ours. Ces instruments de maléfice furent jetés au fleuve. On enleva à l'imposteur sa croix et on le bannit du territoire de Paris ; mais il se fit une autre croix et continua ses pratiques. Saisi sur l'ordre de l'archidiacre, il fut chargé de chaînes et jeté en prison (1). »

La foi dans les huiles bénites, qui furent des premières dans les reliques que recueillirent les fidèles, la foi dans leur vertu était sans bornes. Un saint stylite du pays de Trèves racontait comment, affligé d'une éruption de pustules malignes, il s'était guéri en se frottant d'une huile venue de la basilique de saint Martin (2) ; un évêque de Clermont, saint Bonitus, qui mourut au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle, faisait des cures miraculeuses avec l'huile rapportée par lui, *pro benedictione*, dit son panégyriste, de la tombe de saint Pierre (3) ; ces prodiges étaient sans nombre ; des bestiaux même étaient préservés d'un mal contagieux, lorsque, le doigt trempé dans cette liqueur bénite, on les marquait du signe de la croix (4).

En Orient, même confiance en ces reliques. « Demeure, conseille saint Chrysostome, demeure près de la tombe des martyrs ; verses-y des ruisseaux de larmes, brise ton cœur et emporte avec toi l'eulogie... Prends l'huile sainte, que ton corps en reçoive l'onction, ta langue, tes lèvres, ton cou, tes yeux. » Ἐρωδιαν ἀπο τοῦ τάφου, λάβε εὐαιον ἔγιον, porte le texte (5) ; et nous retrouvons cette formule dans l'inscription tracée en lettres rétrogrades sur la fiole de grande dimension conservée au musée du Louvre et dont je donne ici l'image (6).

ΕΡΩΔΙΑΝ ΑΒΟΜΕ(ν) ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΜΗΝΑ (7).

(1) *Historia Francorum*, l. IX, c. 6.

(2) *Ibid.*, l. VIII, c. 15.

(3) Bolland., 15 jan., p. 1074, *Vita S. Boniti*, § 26 ; Mai, *Spicileg. rom.*, t. III p. 393, 486, etc.

(4) Greg. Turon., *Mirac. S. Mart.*, lib. III, § 18.

(5) *In martyres homilia*, t. II, p. 669, 670.

(6) Planche X. D'après une note du savant M. Nesbitt, un second exemplaire de cette même ampoule paraît exister au British Museum (*Archæologia*, t. XLIV, p. 330).

(7) Si, par une faute de syntaxe dont on trouve de nombreux exemples dans le

Une seconde ampoule du Louvre, qui porte seulement la légende elliptique ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΜΗΝΑ, montre par sa forme même et par son col taillé en forme de bec, que le contenu en devait être versé, comme le supposent les onctions dont parlent les textes.



Le pieux usage que je rappelle n'a point disparu avec les siècles antiques.

Nous lisons dans la vie de saint Nil, abbé de Grotta Ferrata, qui mourut au début du XI<sup>e</sup> siècle, l'histoire d'un possédé guéri avec l'huile puisée dans la lampe d'un sanctuaire (1).

langage vulgaire du VI<sup>e</sup> siècle, ΕΥΧΑΙΩΓΙΑ (εὐλογία) n'est pas écrit ici pour εὐλογίαν, il représenterait l'accusatif pluriel d'εὐλογίων, qui m'est inconnu, mais dont le correspondant latin existe dans le mot *eulogium*.

(1) *De sancto Nilo abbate Cryptæ Ferratæ*, § 58 (Bolland., 26 sept., t. VIII, p. 317). Ce miracle est représenté dans un tableau du Dominiquin conservé à Grotta Ferrata. L'artiste a placé la lampe devant un autel au-dessus duquel est l'image de la Vierge et de l'enfant Jésus.

Un récit du cardinal de Retz nous apprend que de son temps, en Espagne, on regardait comme miraculeuse l'huile de l'église de Notre-Dame del Pilar. « L'on me montra, dit-il, un homme qui ser-  
« voit à allumer les lampes qui y sont en nombre prodigieux, et on  
« me dit qu'on l'avoit vu sept ans à la porte de cette église avec  
« une seule jambe. Je l'y vis avec deux. Le doyen, avec tous les cha-  
« noines, m'assurèrent que toute la ville l'avoit vu comme eux et que  
« si je voulois encore attendre deux jours je parlerois à plus de vingt  
« mille hommes, même du dehors, qui l'avoient vu comme ceux de la  
« ville. Il avoit recouvré la jambe, à ce qu'il disoit, en se frottant de  
« l'huile de ces lampes. On célèbre tous les ans la fête de ce prétendu  
« miracle avec un concours incroyable de peuple, et il est vrai qu'en-  
« core à une journée de Saragosse, je trouvai les grands chemins  
« couverts de gens de toutes sortes de qualités qui y couroient (1.) »  
Une même foi dans la puissance de ce remède miraculeux existe encore en Italie ; j'ai vu à Rome, il y a quelques années, les fidèles se signer avec l'huile de la lampe brûlant devant la belle statue de la Vierge par le Sansovino, dans l'église de Saint-Augustin ; plusieurs même, m'a-t-on dit, en remplissent des fioles, comme on le faisait autrefois.

Sur l'ampoule du Louvre, comme sur un grand nombre d'autres portant l'image de saint Ménas, le martyr est représenté debout dans l'attitude de la prière. Sa tête nimbée divise en deux parties l'inscription O AFIOC MHNAC ; à ses pieds, de chaque côté, est un animal très-grossièrement figuré, dans lequel, après quelques hésitations, on s'accorde maintenant à reconnaître un chameau (2).

Un passage de Tillemont que cite le savant père Garrucci, en signalant cette particularité, est le seul texte imprimé qui l'explique. « On lit dans un manuscrit, dit l'illustre auteur, que le saint, avant  
« d'être décapité, ordonna que quand il seroit mort on mit son corps  
« sur un chameau qu'on laisseroit aller où il voudroit et qu'on en-  
« terrast son corps où le chameau s'aresteroit ; en quoy vous verrez,  
« dit-il, la gloire de J.-C. (3). »

Tillemont n'indique point sa source et je n'ai pas retrouvé le manuscrit même dans lequel il a lu, au folio 427, dit-il, les particuli-

(1) *Mémoires du cardinal de Retz*, livre V, à la fin (édition Petitot, t. III p. 281).

(2) Garrucci, *On a box of carved ivory of the sixth century* (*Archæologia*, t. XLIX p. 326) ; de Rossi, *Bullett. di archeologia cristiana*, 1872, p. 28.

(3) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. V, p. 758.

tés dont il parle. A défaut de ce texte, j'en puis du moins signaler plusieurs autres, car tous les manuscrits latins encore inédits où j'ai rencontré la Passion de saint Ménas rapportent ce trait qui manque dans la légende grecque, si semblable d'ailleurs (1).

« Cumque hæc verba complisset, » lisons-nous dans un manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle, « dixit turbis : Cum decollatus fuero, tollentes corpus meum camelo imponite et dimittite eum ita ut nullus præce-  
« dat ; tuncque videbitis gratiam Domini nostri Jesu Christi quum  
« ipse deducet eum ad locum ubi voluerit requiescere servum suum.  
« In loco autem in quo decubuerit corpus meum tradite sepulturæ.  
« Cumque loquendi finem fecisset, flectens genua paravit cervicem et  
« decollatus accepit coronam inter agmina Angelorum ac Martyrum.  
« Et sic introivit in conspectu Domini nostri Jesu Christi, sub die  
« tertia idus novembris. Cum ergo defunctus fuisset et divina virtute  
« tropheum fidei suæ meruisset, involventes christiani corpus ejus  
« vestibus preciosis inposuerunt camelo et dimiserunt eum sicut ipse  
« præceperat. Camelus autem ambulabat per montem, præcedente  
« Angelo Domini, et in loco in quo Deus voluit decubuit. Qui autem  
« sequebantur eum tollentes corpus ejus ibidem posuerunt. Postea  
« vero dignam meritis ejus basilicam condiderunt, in qua multas  
« virtutes operatur Dominus ad laudem nominis sui, usque in præ-  
« sentem diem (2). »

J'aurai à m'occuper ailleurs de cette pièce, qui présente, comme le dit Tillemont, « quelques marques d'antiquité et de vérité meslées de fautes ». Il me suffira aujourd'hui d'avoir signalé au lecteur le texte inédit qui explique la présence du chameau sur les très-nombreuses ampoules de terre cuite où figure l'image de saint Ménas et sur une précieuse pyxis d'ivoire commentée par le R. P. Garucci avec autant de savoir que de sagacité (3).

Une dernière observation me reste à faire au point de vue iconographique. Le passage que je viens de transcrire parle d'un seul chameau sur lequel furent chargés les restes de saint Ménas, et les

(1) Les *Passiones* grecques et latines sont conformes entre elles sur les points suivants : le saint est un soldat qui abandonne l'armée ; il se présente de lui-même, au théâtre, devant le juge Pyrrhus ; le *princeps* de l'*apparitio* qui l'interpelle au cours des débats se nomme Pégasius ; après avoir subi un premier interrogatoire, le martyr n'est condamné que le lendemain ; il est décapité. (Biblioth. nationale, fonds grec, ms. n° 1020, f°s 140 et suivants, etc.)

(2) Bibliothèque nationale, fonds latin, ms. n° 5274, f° 186 v° ; même texte, mss. n°s 1864, f° 79 v° ; 5293, f° 144 v° ; 5308, f° 236 v°, etc.

(3) *Archæologia*, vol. cit.

monuments qui nous occupent montrent toujours deux de ces animaux se couchant aux pieds du martyr.

C'est là une marque nouvelle d'une tendance que j'ai signalée ailleurs chez les sculpteurs anciens, celle qui les a si fréquemment portés à introduire, dans leurs compositions, des pendants dont l'aspect symétrique satisfait le regard, en dehors et parfois au mépris de toute donnée historique ou rationnelle (1).

EDMOND LE BLANT.

---

(1) *Etude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, Introduction, p. xii-xv (sous presse).

---

# HACHE CELTIQUE EN PIERRE POLIE

COMPLÈTEMENT EMMANCHÉE

DES ALLUVIONS DE L'ANSE DE PENHOUËT

A SAINT-NAZAIRE-SUR-LOIRE

---

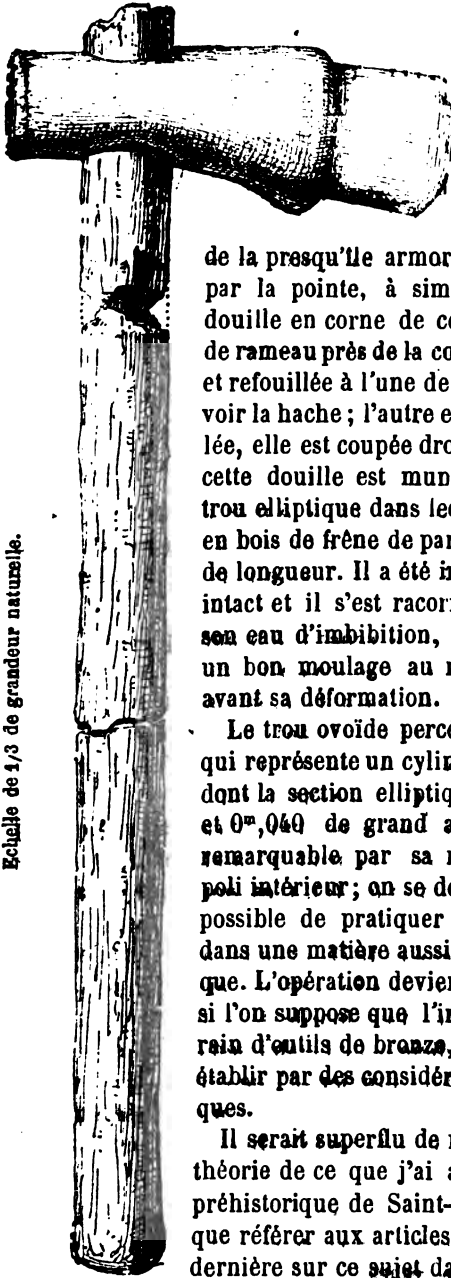
C'est avec intention que je donne le nom de *hache celtique* au remarquable instrument de travail, ou plutôt à la hache de combat, dont je représente plus loin un croquis au tiers de grandeur naturelle.

Je ne crois pas qu'on en ait rencontré beaucoup d'aussi complètement conservées sur toute la surface de la France ; car il y a longtemps, si on en avait trouvé davantage, que serait résolu cet intéressant problème de l'emmanchement des haches en pierre polie, au sujet duquel on s'est livré, depuis quelques années, à tant de dissertations contradictoires. Ce type me paraît trancher la question d'une manière catégorique, au moins pour un cas particulier, et j'espère pouvoir démontrer qu'on ne peut lui assigner une date antérieure au VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère (1). C'est pourquoi je l'ai appelée hache celtique.

Je l'ai trouvée le 25 octobre 1877, dans les alluvions de l'anse de Penhouët, au milieu desquelles je pratique, ainsi que je l'ai exposé ici même l'année dernière, une fouille de 10 mètres de profondeur sur 24 hectares de superficie pour l'établissement du second bassin à flot de Saint-Nazaire. Elle provient d'une couche d'alluvion inférieure de 4 mètres en chiffre rond au niveau des basses mers et se compose de trois parties de matières très-diverses. L'outil (ou l'arme)

(1) Je saisis cette occasion pour prier, d'une manière générale, mes savants contradicteurs de ne pas généraliser les faits que je ne généralise pas, et de ne pas me faire dire plus que je ne dis en réalité.





Echelle de 1/3 de grandeur naturelle.

proprement ditest une hache ou *celt* aplati en diorite polie, à tranchant mince et effilé, de couleur vert foncé, et d'un type très-connu parmi l'immense quantité de haches en pierre recueillies sur le territoire de la presqu'île armoricaine. Ce *celt* est engagé par la pointe, à simple frottement, dans une douille en corne de cerf, coupée dans un tronc de rameau près de la couronne, polie à la surface, et refouillée à l'une de ses extrémités pour recevoir la hache ; l'autre extrémité n'est pas refouillée, elle est coupée droit et forme marteau. Enfin cette douille est munie transversalement d'un trou elliptique dans lequel s'engage un manche en bois de frêne de pareille section et de 50 cent. de longueur. Il a été impossible de le conserver intact et il s'est racorni et déformé en perdant son eau d'imbibition, mais on a pu en exécuter un bon moulage au musée de Saint-Germain avant sa déformation.

Le trou ovoïde percé dans la corne de cerf, et qui représente un cylindre de 0<sup>m</sup>,035 de hauteur dont la section elliptique a 0<sup>m</sup>,030 de petit axe et 0<sup>m</sup>,040 de grand axe, est particulièrement remarquable par sa régularité parfaite et son poli intérieur ; on se demande comment il a été possible de pratiquer une pareille excavation dans une matière aussi dure, sans outil métallique. L'opération devient possible et même facile si l'on suppose que l'instrument est contemporain d'outils de bronze, ce que je pense pouvoir établir par des considérations purement géologiques.

Il serait superflu de reproduire ici en détail la théorie de ce que j'ai appelé « le chronomètre préhistorique de Saint-Nazaire », et je ne puis que référer aux articles que j'ai publiés l'année dernière sur ce sujet dans la *Revue*.

Cette théorie a été vivement attaquée au congrès tenu au Havre au mois de septembre 1877 par l'Association française pour l'avancement des sciences; j'y ai été formellement accusé de mauvaise foi et d'arranger des faits, suivant le besoin du moment, dans l'intérêt d'une cause; je dédaigne de répondre ici à de pareilles attaques. On a prétendu aussi que la couche dans laquelle j'avais trouvé beaucoup d'objets de l'âge du bronze n'était pas une couche sous-marine et qu'elle représentait un ancien sol émergé par suite des oscillations du rivage armoricain: cette objection, que j'ai réfutée par des arguments empruntés à la constitution même de cette couche (1), n'était du reste admissible qu'à la condition que les couches similaires fassent un très-petit nombre et très-éloignées. Or, depuis l'année dernière, j'en ai trouvé beaucoup d'autres, et j'ai aujourd'hui sept couches renfermant des objets archéologiques, séparées par des alluvions d'origine incontestablement sous-marine et ne représentant qu'une période d'années fort courte. Il est impossible de soutenir qu'en si peu de temps les oscillations du rivage armoricain aient amené sept fois le fond de la baie de Penhouët au-dessus des hautes mers, c'est-à-dire à plus de dix mètres de hauteur en moyenne, et rien ne permet de croire que je ne trouverai pas encore d'autres couches analogues (2). Plus je poursuis mes recherches (et je les ai poursuivies à dix mètres de profondeur au-dessous du niveau où je m'étais arrêté l'an dernier), plus mes premières déductions se confirment et plus je suis amené à maintenir des conclusions qu'établit une méthode scientifique rigoureuse.

Or ces conclusions ont pour trait capital la date d'un siècle attribuée dans les régions de cette profondeur à 35 centimètres d'épaisseur de l'alluvion renfermée dans l'anse de Penhouët. D'un autre côté, un repère certain étant donné par une couche qui m'a livré au milieu de débris romains une médaille de Tétricus, j'ai pu affirmer que la couche où j'avais trouvé les épées de bronze signalées l'année dernière n'était pas antérieure au <sup>v</sup>e siècle avant notre ère. La hache emmanchée dont il est aujourd'hui question provient d'une couche située à quelques centimètres à peine au-dessous et j'ai trouvé une petite épée de bronze à moins d'un mètre plus bas.

(1) Voir la *Revue scientifique*, janvier 1878.

(2) On a signalé aussi un désaccord entre certaines cotes du texte et des planches dans l'article publié ici même. Il y a en effet une erreur typographique sur la gravure de la coupe transversale de la vallée. La cote de la couche gallo-romaine ne doit pas être 1 mètre, mais 1<sup>m</sup>,50.

Je suis donc en droit de conclure que la hache en pierre polie emmanchée est contemporaine de l'usage des armes de bronze, puisque je la trouve en service entre une épée de bronze antérieure de près de deux siècles et plusieurs épées de bronze plus longues et plus fortes, postérieures de quelques années seulement (de même, disais-je déjà l'année dernière, on trouve actuellement chez nous des fusils à pierre à côté de chassepots); et je suis en droit aussi d'appeler cette hache une hache celtique, puisqu'elle était en service au VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère, ce qui tend à prouver une fois de plus qu'il faut beaucoup rapprocher de nous la fin de la période de l'âge de la pierre en Armorique. J'espère trouver dans les fouilles qui me restent encore à faire, pour achever le bassin à flot de Penhouët, de nouvelles confirmations de ces conclusions très-formelles (1).

RENÉ KERVILER.

(1) La hache, dont le croquis est représenté plus haut; figure à l'Exposition universelle, dans les galeries du Trocadéro, à côté des épées de bronze et des plus remarquables spécimens d'outils en corne de cerf, de pierres taillées et de poteries provenant de mes fouilles de Penhouët. On remarquera que le manche en bois n'est plus rectiligne; il a pris une sorte de courbure de yatagan; la section en est aussi très-amincée. J'ai cherché à le préserver en le faisant bouillir dans l'eau d'alun, puis en le vernissant; si j'avais connu ce procédé plus tôt, son état actuel se rapprocherait davantage de l'état primitif, qui correspond exactement au dessin et au moulage.

---

---

DEUX  
PLOMBS SATIRIQUES

AYANT TRAIT A L'HISTOIRE DES LATINS D'ORIENT

---

Les deux curieuses médailles satiriques de plomb dont je donne ici la gravure, me sont venues d'Orient par la bienveillante entremise



de M. de Saulcy. Elles ont été retrouvées lors du curage d'un puits à Naplouse. Les légendes sont en beaux caractères du

xv<sup>e</sup> siècle; celle du droit varie légèrement d'un exemplaire à l'autre. Au droit figure une tête, ou plutôt un buste, de dessin barbare, avec le diadème, et qui paraît copiée sur ceux de certains bronzes impériaux des villes de Syrie, les Philippe père frappés à Antioche, par exemple. La légende de ce côté est ✠ SANTVS MARIA GRACI sur un des exemplaires, ✠ SANTVS MARI GRACIA sur le second. Les I sont barrés.

Le champ du revers, parfaitement conservé sur un des plombs, beaucoup moins bien sur le second, est occupé par une composition d'aspect bizarre : deux figures, moitié hommes, moitié animaux, dont l'une présente à l'autre un objet qui semble être une bourse. La figure de gauche a la tête cornue, le visage prolongé inférieurement en forme de bec gros et crochu ; elle est affublée d'une longue queue et représente certainement le diable ; sur ses épaules, il semble qu'on aperçoive le capuchon d'un froc monacal. La figure de droite est évidemment un ours ; la ressemblance est frappante et n'a malheureusement pas été suffisamment rendue par le graveur ; le corps pesant et disgracieux, les pattes, la tête surtout, sont d'une vérité parfaite. L'ours tend les deux pattes de devant pour saisir la bourse que lui présente le diable. Tous ceux qui ont vu des monnaies ou des bulles de Venise reconnaîtront sans peine, dans cette composition d'aspect grotesque, une libre et dérisoire reproduction de leur type le plus habituel : saint Marc remettant une bannière au doge agenouillé. Ici, saint Marc est figuré par le diable, et le doge est remplacé par l'effigie d'un ours ; la bannière est devenue une bourse ; enfin, pour bien montrer aux plus incrédules quel était le sujet qu'il voulait imiter, l'artiste a encore gravé sur cette face la légende même de la monnaie vénitienne : SANTVS MARCVS VENECI. Nous sommes donc bien certainement en présence d'une médaille satirique à l'adresse de Venise représentée par son saint patron, si connu et si populaire dans tout l'Orient ; et la satire est même ici des plus vives, puisque saint Marc est devenu le diable en personne présentant une bourse à l'ours qui figure à ses côtés. Que signifie cet ours ? Ici se présente une explication des plus ingénieuses, que M. de Longpérier a bien voulu me communiquer : l'ours, je l'ai déjà dit, est parfaitement reconnaissable ; c'est bien lui et non tout autre quadrupède féroce ou domestique ; évidemment cette figure doit faire allusion au nom même du personnage qui reçoit les subsides de saint Marc ou plutôt de Venise ; or ce personnage, pour M. de Longpérier, n'est autre que Jean-Baptiste Orsini ou des Ursins, des princes romains de ce nom, grand maître de l'or-

dre de Saint-Jean-de-Jérusalem à Rhodes, de 1467 à 1476, le seul de son nom qui ait joué en Orient un rôle considérable. De plus, la scène figurée sur nos plombs doit se rapporter à l'événement le plus important du court magistère d'Orsini, c'est-à-dire sa vigoureuse intervention dans la lutte soutenue par Venise contre les Turcs. Mahomet II, pour en finir avec celle-ci, préparait une attaque formidable contre la riche Négrepont, centre principal de la puissance de la République dans les mers du Levant. La perte de cette colonie devait porter aux Vénitiens un coup terrible, sinon mortel. Dans ce grand péril, ils cherchèrent partout des alliances. Malgré la jalousie séculaire qui leur faisait considérer les chevaliers de Rhodes bien plus comme des rivaux pour leur commerce des côtes d'Asie que comme les défenseurs attirés de la chrétienté contre les Infidèles, ils tentèrent un rapprochement de ce côté. Les historiens de l'Ordre rapportent qu'une ambassade vénitienne fut expédiée à Rhodes pour entraîner le grand maître dans l'alliance de la République, mais que, lorsqu'il s'agit de discuter les conditions du traité, grande fut la surprise d'Orsini et de son conseil en apprenant que les envoyés avaient mission d'exiger avant tout que la Religion se mît sous la protection et la dépendance de la République, et qu'elle s'engageât à ne plus rien entreprendre dorénavant sans l'autorisation expresse du doge. Orsini, dit Vertot, rejeta avec indignation ces propositions honteuses et se plaignit amèrement d'un procédé semblable, qui transformait un projet d'alliance en un acte de pure servitude. « Cependant, ajoute aussitôt l'historien de l'Ordre, le grand maître n'eut pas plutôt appris que Mahomet avait investi l'île de Négrepont à la tête de forces considérables, qu'il dépêcha au secours des Vénitiens assiégés toutes les galères disponibles avec l'élite de ses chevaliers, sous le commandement de Cardona et du commandeur Pierre d'Aubusson. » Je n'insisterai pas sur les événements qui suivirent. La courageuse défense des Vénitiens, la brillante intervention des galères de la Religion, paralysée par la lâcheté de l'amiral Canale, la colère du sultan à la vue du pavillon de Saint-Jean flottant au milieu de la flotte chrétienne, le redoublement de haine qu'il en éprouva contre les chevaliers, sont choses trop connues pour que j'aie à les rapporter ici. De tous ces faits, je ne retiendrai qu'un point d'une importance capitale pour l'interprétation des sujets mystérieux gravés sur nos plombs; je veux parler du brusque changement de détermination du grand maître; après avoir repoussé les propositions offensantes des ambassadeurs vénitiens, il dépêcha au secours de Négrepont ses meilleurs lieutenants

et l'élite de ses chevaliers. Les historiens de l'Ordre n'insistent en aucune façon sur ce revirement si prompt; ils n'y voient ou tout au moins ils feignent de n'y voir qu'une conséquence de l'ardent amour du grand maître pour les intérêts de la chrétienté; Orsini, oublieux des griefs passés et de toute cette vieille jalousie qui avait si longtemps divisé Venise et la Religion, n'aurait pas hésité à l'heure du péril à voler au secours de ses anciens adversaires menacés par les Infidèles. Tel cependant pourrait bien ne pas avoir été le jugement de tous les contemporains du grand maître; c'est du moins ce qui semble résulter du groupe grotesque qui occupe le champ de nos plombs: saint Marc sous les traits du diable passe une bourse à Orsini qui l'accepte. Quels ont été les auteurs anonymes de cette sanglante satire? Quelle valeur faut-il attribuer à cette accusation de vénalité si peu voilée, presque contemporaine peut-être de l'homme qu'elle concerne? Voilà ce que je ne saurais dire. Je livre ces curieux monuments à la publicité, en leur donnant l'interprétation qui me semble la plus naturelle, et qui a pour elle cet avantage extrême d'avoir été formulée par M. de Longpérier. Libre à d'autres de trouver mieux. Je n'ajouterai qu'un mot: pour quiconque a jeté les yeux sur l'histoire politique et commerciale des républiques italiennes au moyen âge dans le Levant, pour quiconque connaît la haine intense qui divisa pendant des siècles sur tous les rivages d'Orient les Génois et les Vénitiens, la première impression en présence de cette attaque violente contre le gouvernement de Saint-Marc, sera d'en attribuer la paternité à quelque citoyen de la république rivale. Jusqu'à nouvel ordre, je considère donc ces deux plombs satiriques comme des monuments du dernier quart du xv<sup>e</sup> siècle, fabriqués par des Génois et donnant une explication outrageante et plus ou moins vraie des raisons secrètes qui déterminèrent l'intervention du grand maître Orsini en faveur de Venise attaquée par le Grand Seigneur. Les caractères des légendes concordent parfaitement avec l'époque présumée de ces petits monuments; le M seul avait paru présenter quelque difficulté; M. de Longpérier a été d'un avis contraire. Dans toutes les contrées de civilisation italienne, m'a-t-il dit, le vieux M latin est habituel pendant le xv<sup>e</sup> siècle; les grands médaillons exécutés par les artistes célèbres en fournissent de nombreux exemples; nous nous bornerons à en rappeler ici quelques-uns, choisis en raison de leur date certaine; par exemple, ceux de Sigismond Pandolfe Malatesta de Rimini datés de 1446 et 1450; sur le premier de ces médaillons le M latin figure sept fois. Citons encore, spécialement à cause de son origine vénitienne, le mé-

daillon exécuté en 1455 au nom de Pierre Barbo, cardinal du titre de Saint-Marc, plus tard pape sous le nom de Paul II (1464). Le M latin y figure deux fois.

Jean-Baptiste Orsini ayant été grand maître de 1467 à 1476, on reconnaît donc qu'une médaille qui le concerne peut très-naturellement porter dans sa légende un M du vieux style latin.

Quant à la tête du revers de nos plombs, copiée certainement sur quelque bronze antique, ce doit être une simple tête de fantaisie, à moins que ce ne soit encore quelque allusion à saint Marc, dont le nom, dans la légende de ce côté, semble avoir été plus ou moins confondu par le graveur inexpérimenté avec celui de la Vierge.

G. SCHLUMBERGER.

---



---

LISTE DES

**DOLMENS ET ALLÉES COUVERTES DE LA GAULE**

*Classés par départements, d'après les documents recueillis par la  
Commission de la topographie des Gaules, 1878 (1).*

---

<p style="text-align: center;"><b>Département de l'Ain.</b> (<i>Néant.</i>)</p> <p style="text-align: center;"><b>Département de l'Aisne.</b></p> <p>Ambleny..... 1</p> <p>Cierges (<i>Caranda</i>)..... 1</p> <p>Montchâlons..... 1</p> <p>Montigny-l'Engrain..... 2</p> <p>Neuvillette..... 1</p> <p>Saint-Christophe-à-Berry. ... 1</p> <p>Saint-Gobain..... 1</p> <p>Vic-sur-Aisne ..... 1</p> <p style="text-align: center;">(9 communes. 10 monuments.)</p> <p style="text-align: center;"><b>Département de l'Allier.</b> (<i>Néant.</i>)</p> <p style="text-align: center;"><b>Département des Basses-Alpes.</b> (<i>Néant.</i>)</p>	<p style="text-align: center;"><b>Département des Hautes-Alpes.</b></p> <p>Gap..... 1</p> <p>Saint-Jean-Saint-Nicolas..... 1</p> <p>Tallard..... 1</p> <p style="text-align: center;">(3 communes. 3 monuments.)</p> <p style="text-align: center;"><b>Département des Alpes-Maritimes.</b></p> <p>Saint-Césaire..... 10</p> <p style="text-align: center;">(1 commune. 10 monuments.)</p> <p style="text-align: center;"><b>Département de l'Ardèche.</b></p> <p>Auriolles..... 10</p> <p>Banne..... 11</p> <p>Bastide-de-Virac (la)..... 1</p> <p>Beaulieu..... 19</p> <p>Beaume (la)..... 30</p> <p>Berrias..... 16</p> <p>Bidon..... 15</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(1) Nous avons pensé faire plaisir à nos lecteurs en publiant cette liste, qui peut être considérée comme représentant l'état actuel de nos connaissances touchant la statistique des monuments funéraires mégalithiques de la Gaule. Nous appelons sur cette statistique l'attention des savants de chaque département. Nous recevrons avec empressement leurs observations, rectifications et renseignements complémentaires.

*(Note de la Direction.)*

Blachères.....	8	Soligny-les-Etangs.....	2
Casteljau.....	11	Trancault.....	7
Chandolas.....	2	Villeneuve-au-Chatelot.....	1
Chassagne.....	2	(11 communes. 27 monuments.)	
Darbres.....	1		
Grospierres.....	7	<b>Département de l'Aude.</b>	
Lagorce.....	1	Fontjoncouse.....	1
Largentière.....	2	Villeneuve-les-Chanoines.....	1
Lussas.....	6	(2 communes. 2 monuments.)	
Orgnac.....	1		
Prunet.....	2	<b>Département de l'Aveyron.</b>	
Ruoms.....	11	Bertholène.....	16
Saint-Alban-sous-Sampzon....	31	Bessuéjols.....	1
Saint-André-de-Cruzières....	9	Bozouls.....	16
Saint-Fortunat.....	10	Broquies.....	5
Saint-Marcel-d'Ardèche.....	9	Buzeins.....	15
Saint-Martin-d'Ardèche.....	2	Campagnac.....	4
Saint-Maurice-d'Ibie.....	3	Campuac.....	1
Saint-Remèze.....	1	Capelle-Balagnier.....	2
Saint-Sauveur-de-Cruzières...	4	Castelnau-de-Rive-d'Olt.....	1
Thauriers.....	1	Castelnau-Pigayrols.....	8
Vogné.....	1	Cavalerie.....	2
(29 communes. 227 monuments.)		Centres.....	1
		Clairvaux.....	2
<b>Département des Ardennes.</b>		Colombiez.....	2
(Néant.)		Compregnac.....	4
		Concourès.....	2
<b>Département de l'Ariège.</b>		Cruéjols.....	1
Bordes (les).....	1	Druelle.....	2
Camarade.....	1	Espalion.....	6
Cerisols.....	1	Flavin.....	4
Gabre.....	1	Gabriac.....	6
Mas-d'Azil.....	3	Gaillac-d'Aveyron.....	5
Sabarat.....	1	Lapanouse-de-Cernon.....	1
(6 communes. 8 monuments.)		Lapanouse-Severac.....	1
		Lavernhe.....	1
<b>Département de l'Aube.</b>		Loubière.....	6
Avant.....	1	Marcillac-d'Aveyron.....	3
Bercenay-le-Hayer.....	2	Montpaon.....	4
Bourdenay.....	1	Montrozier.....	12
Fosse-Cordouan.....	1	Montsalès.....	4
Marcilly-le-Hayer.....	2	Mostuéjols.....	1
Pont-sur-Seine.....	3	Muret.....	6
Saint-Loup-de-Buffly.....	1	Onet-le-Château.....	8
Saulsotte (la).....	6	Palmas.....	1

Rodelle.....	21	Fontenay-le-Marmion.....	1
Rodez.....	3	Jurques.....	1
Roussennac.....	2	(6 communes. 10 monuments.)	
Saint-Affrique.....	6		
Saint-André-de-Vésines.....	3	<b>Département du Cantal.</b>	
Saint-Beauzely.....	1	Anglard-de-Salers.....	1
Sainte-Croix.....	3	Coltines.....	2
Sainte-Eulalie-de-Larzac.....	2	Jabrun.....	1
Sainte-Radegonde.....	6	Lavastrie.....	2
Saint-Félix-de-Lunel.....	1	Malbo.....	1
Saint-Georges-de-Luzançon.....	11	Nieudan.....	1
Saint-Jean-Alcapiès.....	2	Saint-Christophe.....	1
Saint-Just.....	1	Saint-Flour.....	1
Saint-Léons.....	2	Saint-Gérons.....	1
Saint-Rome-de-Tarn.....	1	Saint-Paul-des-Landes.....	1
Saint-Salvadou.....	1	Seriens.....	1
Salles-Courbatiers.....	3	Ternes (les).....	1
Salles-la-Source.....	25	Vebret.....	1
Salvagnac-Cajarc.....	3	(13 communes. 15 monuments.)	
Sauclières.....	5		
Séjur.....	1	<b>Département de la Charente.</b>	
Sévérac-le-Château.....	1	Ansac.....	1
Sévérac-l'Église.....	4	Balzac.....	1
Touels.....	1	Barro.....	1
Valady.....	2	Bessé.....	1
Verrières.....	3	Bourg-Charente.....	1
Versols-Lapeyre.....	5	Brie-de-la-Rochefoucauld.....	1
Viala-du-Pas-de-Jaux.....	2	Bunzac.....	1
Viala-du-Tarn.....	4	Celettes.....	2
Villefranche-de-Panat.....	3	Cellefrouin.....	1
Villeneuve-d'Aveyron.....	3	Chalignac.....	1
(65 communes. 285 monuments.)		Châteauneuf.....	1
		Dignac.....	1
<b>Département des Bouches-du-</b>		Dirac.....	1
<b>Rhône.</b>		Edon.....	1
Aix-en-Provence.....	1	Esse.....	1
Fontvieille.....	1	Fontenille.....	3
(2 communes. 2 monuments.)		Lessac (Petit-).....	1
		Ligné.....	1
<b>Département du Calvados.</b>		Lonnes.....	1
Bellengreville.....	1	Luxé.....	3
Cairon.....	1	Massignac.....	1
Chicheboville.....	4	Puyréaux.....	1
Condé-sur-Laison.....	2	Ronsenac.....	1

Saint-Brice.....	1
Saint-Estèphe.....	1
Saint-Fort.....	1
Saint-Martin-de-Cognac.....	1
Saint-Même.....	1
Saulgond.....	1
Soyaux.....	1
Trois-Palis.....	1
Verteuil.....	1
Vervan.....	1

(33 communes. 38 monuments.)

**Département de la Charente-Inférieure.**

Ardillières.....	2
Arvert.....	1
Aytré.....	1
Beaugeais.....	3
Château-d'Oleron.....	1
Cozes.....	1
Dolus.....	3
Echebrune.....	1
Geay.....	1
Gemozac.....	1
Jarne (la).....	1
Marsais.....	2
Mechers.....	1
Montguyon.....	1
Saint-Augustin-sur-Mer.....	3
Saint-Eugène.....	2
Saint-Germain-de-Marencen <sup>es</sup> .....	1
Saint-Pierre-d'Oleron.....	1
Saint-Rogatien.....	1
Saint-Savinien.....	1
Saint-Sever.....	1
Saint-Sornin.....	1
Surgères.....	2
Talmont.....	1
Vallée.....	3

(25 communes. 37 monuments.)

**Département du Cher.**

Graçay.....	1
Mehun-sur-Yèvre.....	1

Nohant-sur-Graçay.....	1
Villeneuve-sur-Cher.....	1

(4 communes. 4 monuments.)

**Département de la Corrèze.**

Altilhac.....	2
Aubazine.....	1
Beynat.....	1
Combrossol.....	1
Espartignac.....	1
Estivaux.....	2
Feyt.....	1
Lagraulière.....	1
Lamazière-Haute.....	1
Noailhac.....	1
Saint-Cernin-de-Larche.....	4
Saint-Fortunade.....	1
Uzerche.....	1

(13 communes. 18 monuments.)

**Département de la Côte-d'Or.**

Chassagne.....	3
Châtillon-sur-Seine.....	1
Decize.....	3
Larocheptot.....	2
Santenay.....	3
Semond.....	1
Volnay.....	1

(7 communes. 14 monuments.)

**Département des Côtes-du-Nord.**

Allineuc.....	1
Bocqueho.....	1
Bourbriac.....	1
Caurel.....	1
Coadout.....	1
Cohiniac.....	2
Corlay.....	1
Crehen.....	1
Duault.....	2
Erquy.....	1
Evran.....	1
Glomel.....	1
Goarec.....	1

Gommené.....	1	Saint-Aaron.....	1
Gouray (le).....	4	Saint-Agathon.....	1
Grâce.....	1	Saint-Alban.....	1
Henan-Bihen.....	1	Saint-Brandon.....	1
Henansal.....	1	Saint-Connan.....	2
Kerhors.....	3	Saint-Gelven.....	1
Langourla.....	2	Saint-Gilles-Pligeaux.....	1
Laniscat.....	3	Saint-Laurent.....	2
Lanrelas.....	1	Saint-Mayeux.....	1
Lantic.....	1	Saint-Quay-Etables.....	1
Locquenvel.....	2	Saint-Vran.....	1
Lohuéc.....	1	Servel.....	1
Louannec.....	1	Squifflec.....	1
Maël-Pestivien.....	1	Touquédec.....	1
Merleac.....	1	Trébeurden.....	4
Meslin.....	1	Trebry.....	2
Moustéru.....	1	Tredias.....	1
Mur.....	1	Tregastel.....	1
Penguilly.....	1	Tregon.....	1
Penvenan.....	1	Tregonneau.....	1
Pestivien.....	1	Trelevern.....	1
Peumerit-Quintin.....	1	Tremel.....	1
Plédran.....	2	Trevon-Treguignec.....	1
Plélauf.....	1	(81 communes. 104 monuments.)	
Plénée-Jugon.....	1		
Pleneuf.....	1		
Plerneuf.....	2	<b>Département de la Creuse.</b>	
Plésidy.....	2	Aulon.....	1
Pleubian.....	1	Basville.....	1
Pleudihen.....	1	Bénévent.....	1
Pleumeur-Bodou.....	3	Blessac.....	1
Pleumeur-Gauthier.....	1	Faux.....	1
Pleven.....	1	Felletin.....	1
Plévenon.....	1	Marsac.....	4
Plouaret.....	1	Merinchal.....	1
Ploufragan.....	2	Mourioux.....	2
Ploulech.....	1	Naillat.....	1
Pluduno.....	1	Pionnat.....	2
Plurien.....	1	Saint-Agnan-de-Versillac.....	2
Plusulien.....	1	Saint-Etienne-de-Fursac.....	1
Pommerit-le-Vicomte.....	1	Saint-Georges-la-Pouge.....	1
Pordic.....	1	Saint-Hilaire-la-Plaine.....	1
Poterie (la).....	1	Saint-Martin-Sainte-Catherine.....	1
Prat.....	1	Saint-Pierre-de-Fursac.....	1
Rouillac.....	1	Saint-Priest-la-Feuille.....	1

Saint-Priest-Palus..... 1  
 Serre-Buissière-Vieille..... 1  
 (20 communes. 26 monuments.)

**Département de la Dordogne.**

Angoisse..... 1  
 Annesse..... 1  
 Archignac..... 1  
 Beaumont-du-Périgord..... 1  
 Beleymas..... 1  
 Belvès..... 1  
 Bergerac..... 1  
 Besse..... 1  
 Biron..... 1  
 Boisse..... 1  
 Born-de-Champs..... 1  
 Borrèze..... 1  
 Bouillac..... 1  
 Bourdeilles..... 1  
 Brantôme..... 2  
 Brouchaud..... 1  
 Bugue (le)..... 1  
 Chalagnac..... 1  
 Chapelle-Aubareil..... 1  
 Cherval..... 1  
 Condat-sur-Tricon..... 1  
 Conne-de-Labarde..... 1  
 Coulaures..... 1  
 Coulounieix..... 1  
 Coux-et-Bigaroque..... 1  
 Creysse..... 1  
 Creyssensac..... 1  
 Doissac..... 1  
 Domme..... 1  
 Excideuil..... 1  
 Eyliac..... 1  
 Eymet..... 1  
 Eyvignes..... 1  
 Faux..... 3  
 Hautefort..... 1  
 Lalinde..... 1  
 Lanquais..... 1  
 Limayrac..... 1  
 Liorac..... 1  
 Loubejac..... 1

Marsac..... 1  
 Marsalès..... 1  
 Mauzac..... 1  
 Milhac-de-Nontron..... 1  
 Mussidan..... 1  
 Nadaillac..... 1  
 Negrondes..... 1  
 Nojals..... 1  
 Paizac..... 1  
 Paussac..... 1  
 Pisou..... 1  
 Rampieux..... 1  
 Roque-Gageac (la)..... 1  
 Rouquette-d'Eymet (la)..... 1  
 Saint-Aquillin..... 1  
 Saint-Capraise..... 1  
 Saint-Cernin-de-la-Barde..... 2  
 Saint-Circq..... 1  
 Saint-Félix-de-Villodeix..... 2  
 Saint-Front-de-la-Rivière..... 1  
 Saint-Laurent-de-Castelnaud..... 1  
 Saint-Léon..... 2  
 Saint-Marcel..... 1  
 Saint-Martin-de-Fressengeas..... 1  
 Saint-Orse..... 1  
 Saint-Pardoux-la-Rivière..... 1  
 Saint-Saud..... 1  
 Salignac..... 1  
 Sarlat..... 1  
 Segonzac..... 1  
 Sencenac..... 1  
 Singleyrac..... 1  
 Soirac..... 1  
 Teillots..... 1  
 Teyjac..... 1  
 Tocane-Saint-Apre..... 1  
 Urval..... 1  
 Verteillac..... 1  
 Vezec..... 1  
 Villamblard..... 1  
 Vitrac..... 1

(81 communes. 87 monuments.)

**Département du Doubs.**

(Néant.)

**Département de la Drôme.***(Néant.)***Département de l'Eure.**

Andelys (les).....	1
Bus-Saint-Remy.....	1
Portmort.....	1
Rugles.....	1
Saint-Léger-de-Rote.....	1
Ventes (les).....	1
Verneusee.....	1
<i>(7 communes. 7 monuments.)</i>	

**Département d'Eure-et-Loir.**

Allaines.....	1
Alluyes.....	1
Bonneval.....	3
Chapelle-Fortin.....	1
Civry.....	1
Cloyes-sur-le-Loir.....	1
Corancez.....	1
Dampierre-sur-Avre.....	3
Ecluzelles.....	1
Fontenay-sur-Conie.....	1
Maintenon.....	1
Margon.....	1
Mévoisins.....	1
Moléans.....	1
Montlouet.....	3
Montreuil.....	1
Morancez.....	1
Neuvy-en-Dunois.....	1
Nottonville.....	1
Orgères.....	2
Péronville.....	3
Prudemanche.....	2
Romilly-sur-Aigre.....	1
Saint-Avit.....	1
Saint-Lubin-de-Cravant.....	1
Saint-Maixme-Hauterive.....	1
Saint-Maur.....	3
Saint-Piat.....	2
Saumeray.....	1
Sours.....	2

Tillay-le-Penneux.....	1
Toury.....	1
Ver-les-Chartres.....	1
Vert-en-Drouais.....	1
Viabon.....	1
Villeau.....	1
Villiers-Saint Orien.....	2
Voves.....	1
Ymonville.....	2
<i>(39 communes. 55 monuments.)</i>	

**Département du Finistère.**

Argol.....	1
Bannalec.....	2
Beuzec-Cap-Sizun.....	2
Beuzec-Comq.....	1
Camaret-sur-Mer.....	2
Carantec.....	1
Cléder.....	1
Clohars-Carnoët.....	2
Commana.....	1
Conquet (le).....	2
Crozon.....	3
Dinéault.....	1
Ergué-Armel.....	1
Goulven.....	1
Guimaëc.....	1
Henvic.....	1
Isle-de-Batz.....	1
Isle-de-Seins.....	1
Lanildut.....	1
Loqueffret.....	1
Melgven.....	3
Moëlan.....	6
Névez.....	1
Nizon.....	5
Penmarch.....	1
Peumerit-Cap.....	1
Plabennec.....	1
Pleyben.....	1
Plobannalec.....	2
Plogastel-Saint-Germain.....	2
Plomodiern.....	1
Ploudalmézeau.....	1
Plouégat-Guerraud.....	1

Plouescat.....	2
Plouézoch.....	2
Plougasnou.....	2
Plougoulm.....	1
Plouhinec.....	2
Plounéour-Lavern.....	3
Plounéour-Menez.....	2
Plounéour-Trez.....	4
Plounevez-du-Faou.....	1
Plovan.....	2
Plozévet.....	4
Pluguffan.....	1
Pont-Aven.....	3
Pouldreuzic.....	2
Poullan.....	1
Quimperlé.....	2
Riec.....	4
Roscoff.....	2
Saint-Goazec.....	5
Saint-Jean-Trolimon.....	1
Saint-Nic.....	1
Saint-Paul-de-Léon.....	4
Saint-Yvi.....	1
Spezet.....	1
Telgruc.....	2
Trefflagat.....	1
Tréflex.....	1
Trégruc.....	1
Trévoux.....	1

(62 communes. 112 monuments.)

**Département du Gard.**

Aiguèze.....	1
Alzon.....	2
Barjac.....	15
Blandas.....	2
Campestre.....	8
Conqueyrac.....	1
Courry.....	1
Garn (le).....	2
Laval.....	5
Méjannes-le-Clap.....	3
Montdardier.....	5
Salazac.....	4

(12 communes. 49 monuments.)

**Département de la Hte-Garonne.**

(Néant.)

**Département du Gers.**

(Néant.)

**Département de la Gironde.**

Bellefond.....	1
Illats.....	1
Léognan.....	1
Pujols.....	1
Rivière (la).....	1
Saint-Ciers-de-Canesse.....	1
Saint-Palais.....	1

(7 communes. 7 monuments.)

**Département de l'Hérault.**

Bédarieux.....	1
Bosc.....	1
Brissac.....	1
Cazeville.....	2
Minerve.....	1
Montpeyroux.....	4
Parlatges.....	6
Puechabon.....	1
Saint-Guilhem-le-Désert.....	4
Saint-Guiraud.....	1
Saint-Jean-de-la-Blaquière.....	1
Saint-Maurice.....	9
Saint-Michel.....	1
Saint-Privat.....	10
Sorbs.....	4
Soumont.....	1
Vacquerie.....	15
Vailhauquès.....	2

(18 communes. 65 monuments.)

**Département d'Ille-et-Vilaine.**

Bruz.....	1
Combourg.....	1
Essé.....	1
Landéan.....	1
Langon.....	1
Messac.....	1



Montfort-sur-Meu.....	1	Parçay-sur-Vienne.....	1
Pléchâtel.....	1	Paulmy.....	1
Saint-Germain-en-Cogles.....	1	Pouzay.....	1
Saint-Just.....	1	Reignac.....	1
Saint-Suliac.....	1	Restigné.....	1
Vern.....	1	Rillé.....	1
(12 communes. 12 monuments.)		Saint-Antoine-du-Rocher.....	1
<b>Département de l'Indre.</b>		Saint-Quentin.....	1
Aigurande-sur-Buzanne.....	1	Sainte-Maure-de-Touraine....	1
Anjouin.....	1	Thizay.....	1
Bagneux.....	1	Yseures.....	1
Ceaumont.....	1	(26 communes. 30 monuments.)	
Chaillac.....	2	<b>Département de l'Isère.</b>	
Chalais.....	1	(Néant.)	
Châtre-Langlin.....	1	<b>Département du Jura.</b>	
Ciron.....	1	(Néant.)	
Crévant.....	1	<b>Département des Landes.</b>	
Libre.....	1	Sorde.....	1
Liniez.....	1	(1 commune. 1 monument.)	
Luçay-le-Libre.....	1	<b>Département de Loir-et-Cher.</b>	
Montchevrier.....	1	Brevainville.....	1
Moulins.....	1	Chapelle-Vendômoise.....	3
Parnac.....	1	Freteval.....	2
Sainte-Gemme.....	1	Huisseau-en-Beauce.....	2
Saint-Hilaire.....	1	Landes.....	4
Saint-Plantaire.....	1	Langon.....	3
(18 communes. 19 monuments.)		Ouzouer-le-Marché.....	1
<b>Département d'Indre-et-Loire.</b>		Pezou.....	1
Beaumont-la-Ronce.....	1	Pontlevoy.....	1
Boussay.....	1	Saint-Hilaire.....	2
Brisay.....	1	Saint-Martin-des-Bois.....	2
Céré.....	1	Sargé.....	1
Charnizay.....	1	Ternay.....	1
Cravant.....	1	Thésée.....	1
Crouzilles.....	2	Thoré.....	1
Isle-Bouchard.....	3	Tripleville.....	4
Liège.....	1	(16 communes. 30 monuments.)	
Ligré.....	1	<b>Département de la Loire.</b>	
Marçay-sur-Esvres.....	1	Balbigny.....	1
Marcilly-sur-Maulne.....	1	Roanne.....	1
Neuil.....	1	Saint-Sauveur.....	1
Neuillé-Pontpierre.....	1	(3 communes. 3 monuments.)	
Noyant.....	2		

<b>Département de la Haute-Loire.</b>		Triguères.....	1
Saint-Elbe.....	1	Villamblain.....	1
Saint-Jean-d'Aubrigout.....	1	(11 communes. 11 monuments.)	
Tailhac.....	1	<b>Département du Lot (1).</b>	
Vieille-Brioude.....	1	Alvignac.....	5
(4 communes. 4 monuments.)		Assier.....	2
<b>Département de la Loire-Inférieure</b>		Bach.....	2
Ancenis.....	1	Bastide-du-Val (la).....	2
Beigné.....	1	Bastide-Marnhac (la).....	4
Clion (le).....	1	Bastide-Murat (la).....	2
Corsept.....	2	Bastit (le).....	2
Crossac.....	1	Beauregard.....	4
Donges.....	3	Beduer.....	1
Guenrouet.....	1	Belfort.....	1
Guérande.....	1	Belmont-Lalbengue.....	4
Herbignac.....	1	Blars.....	2
Missillac.....	1	Cabrerets.....	1
Plaine (la).....	1	Cadrieu.....	2
Pornic.....	1	Cajarc.....	2
Port-Saint-Père.....	1	Calès.....	3
Rouans.....	1	Calvignac.....	5
Sainte-Marie.....	3	Caniac.....	6
Sainte-Pazanne.....	1	Carluçet.....	2
Sainte-Reine.....	1	Catus.....	4
Saint-Lyphard.....	6	Cénevières.....	3
Saint-Nazaire-sur-Loire.....	4	Cezac.....	1
Saint-Père-en-Retz.....	1	Concois.....	2
Soudan.....	1	Couzou.....	4
Vertou.....	1	Cras.....	1
(22 communes. 35 monuments.)		Gregolz.....	2
<b>Département du Loiret.</b>		Cressensac.....	2
Coulmiers.....	1	Croissac.....	5
Cravant.....	1	Cuzance.....	4
Epieds.....	1	Durbans.....	11
Erceville.....	1	Escamps.....	1
Huisseau-sur-Mauves.....	1	Espédaillac.....	3
Ruan.....	1	Flaujac-Lalbenque.....	2
Sougy.....	1	Flaujac-Livernon.....	6
Tournois.....	1	Floirac.....	6
Travers.....	1	Fontenade-Lunegarde.....	3
		Gignac.....	2

(1) Les renseignements concernant le Lot sont dus presque exclusivement à l'obligeance de M. Castagné, agent-voyer du département.

Ginouillac . . . . .	1	Saint-Simon . . . . .	2
Goujounac . . . . .	1	Saint-Vincent-Rive-d'Oll . . . . .	1
Gourdon . . . . .	1	Saux . . . . .	2
Gramat . . . . .	5	Senillac . . . . .	3
Gréalou . . . . .	8	Serignac . . . . .	2
Grèzes . . . . .	1	Sonac . . . . .	2
Issendolus . . . . .	2	Soucirac . . . . .	1
Junies . . . . .	2	Souillac . . . . .	2
Lalbenque . . . . .	6	Teyssieu . . . . .	1
Lanzac . . . . .	4	Themines . . . . .	1
Laramère . . . . .	5	Vaglats . . . . .	3
Larnagol . . . . .	2	Varaire . . . . .	3
Lascabanes . . . . .	1	Vers . . . . .	4
Lauzès . . . . .	2	(95 communes. 287 monuments).	
Lemignes . . . . .	5	Département du Lot-et-Garonne.	
Lentillac-près-Lauzès . . . . .	1	(Néant.)	
Livernon . . . . .	17	Département de la Lozère.	
Loubressac . . . . .	1	Auxillac . . . . .	5
Lugagnac . . . . .	2	Balsièges . . . . .	10
Luzech . . . . .	1	Banassac . . . . .	4
Marcillac-du-Lot . . . . .	1	Canourgue . . . . .	5
Mauroux . . . . .	5	Capelle . . . . .	2
Miers . . . . .	2	Chanac . . . . .	11
Montbrun . . . . .	2	Chasserades . . . . .	2
Montgesty . . . . .	1	Chirac . . . . .	2
Montvalent . . . . .	5	Cultures . . . . .	1
Ornhac . . . . .	2	Esclanèdes . . . . .	2
Padirac . . . . .	1	Florac . . . . .	1
Pinsac . . . . .	1	Gabrias . . . . .	2
Promilhanes . . . . .	5	Grèzes . . . . .	8
Puyjourde . . . . .	2	Hures . . . . .	1
Quissac . . . . .	4	Lanuéjols . . . . .	3
Reilhac . . . . .	2	Laval-du-Tarn . . . . .	18
Reilhaguet . . . . .	6	Malène . . . . .	1
Roc (le) . . . . .	1	Marchastel . . . . .	1
Rocamadour . . . . .	5	Marvejols . . . . .	5
Saint-Céry . . . . .	2	Massegros . . . . .	5
Saint-Chels . . . . .	12	Monastier . . . . .	1
Saint-Jean-de-Laur . . . . .	5	Montrodat . . . . .	4
Saint-Jean-l'Espérance . . . . .	1	Palhers . . . . .	3
Saint-Martin-Labouval . . . . .	4	Parade (la) . . . . .	3
Saint-Médard-Catus . . . . .	1	Pin-Moriès . . . . .	1
Saint-Médard-de-Presque . . . . .	5	Puylaurent . . . . .	1
Saint-Pantaléon . . . . .	1	Reccus . . . . .	2
Saint-Paul-la-Bouffie . . . . .	2		

Rouvière.....	2
Saint-Chely-du-Tarn.....	1
Sainte-Enimie.....	7
Sainte-Hélène.....	1
Saint-Georges-de-Lévézac... .	10
Saint-Pierre-des-Tripies.....	2
Saint-Préjet-du-Tarn.....	20
Saint-Saturnin.....	1
Tieule (la).....	10
Vebron.....	1
Villard.....	2

(38 communes. 161 monuments.)

**Département de Maine-et-Loire.**

Bagneux.....	2
Beaulieu.....	1
Beauveau.....	1
Broc.....	2
Chacé.....	2
Charcé.....	1
Chemellier.....	2
Chénehutte-les-Tuffeaux.....	1
Corzé.....	1
Coudrai-Macouard.....	1
Couture.....	2
Denèze-sous-Doué.....	3
Distré.....	1
Echemiré.....	1
Ferrière.....	2
Fontaine-Guérin.....	3
Gennes.....	4
Lion-d'Angers.....	1
Louresse-Rochemenier.....	1
Marcé.....	1
Meignane.....	1
Miré.....	1
Pontigné.....	1
Roumarson.....	1
Saint-Florent-le-Vieil.....	1
Saint-Gemmes-sur-Loire.....	1
Saint-Georges-Chatelais.....	1
Saint-Georges-des-Sept-Voies..	1
Saint-Hilaire-Saint-Florent....	1
Saint-Lambert-la-Potherie....	1
Saint-Martin-du-Bois.....	1

Saint-Rémy-la-Varennè.....	1
Saint-Sauveur-de-Flée.....	1
Soucelles.....	1
Thouarcé.....	1
Touriel (le).....	1
Ulmes (les).....	1

(37 communes. 50 monuments.)

**Département de la Manche.**

Apperville.....	1
Bretteville.....	1
Bricquebec.....	3
Cosqueville.....	1
Cretteville.....	1
Flamanville.....	1
Grand-Celland (le).....	1
Martinvast.....	1
Mesnil-Auval.....	1
Saint-Aubin-des-Préaulx.....	1
Tourlaville.....	1
Varengueber.....	1
Vauville.....	1

(13 communes. 15 monuments.)

**Département de la Marne.**

Congy.....	1
Potangis.....	2

(2 communes. 3 monuments.)

**Département de la Haute-Marne.**

Nogent-Haute-Marne.....	1
Vitry-lès-Nogent.....	1

(2 communes. 2 monuments.)

**Département de la Mayenne.**

Dorée (la).....	2
Hambers.....	2
Hercé.....	1
Niort.....	2
Sainte-Gemmes-le-Robert.....	3
Sainte-Suzanne.....	2

(6 communes. 12 monuments.)

**Département de la Meurthe.***(Néant.)***Département de la Meuse.***(Néant.)***Département du Morbihan.**

Ambon.....	2	Locmariaker.....	23
Arradon.....	3	Locoal-Mendon.....	7
Arzon.....	4	Malanzac.....	1
Angan.....	4	Mauron.....	1
Baden.....	5	Moustoirac.....	23
Bangor.....	3	Muzillac.....	1
Baud.....	1	Nostang.....	1
Belz.....	9	Noyal-Muzillac.....	2
Bieuzy.....	2	Palais (le).....	1
Bignan.....	2	Penestin.....	6
Billiers.....	2	Plaudren.....	4
Bohal.....	1	Pleucadeuc.....	2
Branderion.....	1	Plœumeur.....	5
Brech.....	2	Ploërmel.....	5
Camors.....	2	Plougoumelen.....	2
Campeneac.....	1	Plouharnel.....	8
Carentoir.....	1	Plouhinec.....	9
Carnac.....	25	Plouray.....	1
Chapelle (la).....	2	Pluberlin.....	1
Cléguerec.....	2	Plumelec.....	6
Cournon.....	1	Plumeret.....	1
Crach.....	10	Queven.....	1
Elven.....	2	Quiberon.....	1
Erdeven.....	3	Riantec.....	1
Etel.....	3	Roudouallec.....	1
Gourin.....	1	Saint-Abraham.....	1
Grand-Champ.....	1	Saint-Congard.....	2
Groix.....	11	Saint-Gildas-de-Ruis.....	2
Guidel.....	4	Saint-Gravé.....	1
Guiscrif.....	1	Saint-Guyomard.....	3
Hennebont.....	1	Saint-Jean-Brevelay.....	1
Isle-aux-Moines.....	5	Saint-Marcel.....	2
Isle-d'Arz.....	2	Sarzeau.....	7
Kervignac.....	3	Séné.....	1
Langoelan.....	2	Surzur.....	2
Langonnet.....	2	Tréal.....	1
Lauzach.....	1	Trédion.....	3
		Tréhorenteuc.....	1
		<i>(75 communes. 268 monuments.)</i>	
		<b>Département de la Moselle.</b>	
		<i>(Néant.)</i>	
		<b>Département de la Nièvre.</b>	
		Château-Chinon.....	1

Dun-les-Places.....	1
Marigny-l'Eglise.....	1
Planches.....	1
Saint-Agnan.....	1
Saint-Brissou.....	1
Saint-Martin-du-Puitz.....	1
Semelay.....	1
Vandenesse.....	1
(9 communes. 9 monuments.)	

**Département du Nord.**

Hamel.....	1
(1 commune. 1 monument.)	

**Département de l'Oise.**

Abbecourt.....	1
Boury.....	1
Chamant.....	1
Clairoix.....	1
Courtieux.....	1
Pontpoint.....	1
Trye-le-Château.....	1
Villers-Saint-Sépulcre.....	1
Villers-sur-Coudun.....	1
Wambezy.....	1
(10 communes. 10 monuments.)	

**Département de l'Orne.**

Argentan.....	1
Authieux-du-Puis.....	1
Bazoche-sur-Hoëne.....	1
Boissy-Maugis.....	1
Céaucé.....	1
Chapelle-Moche.....	1
Coudehard.....	1
Ferté-Fresnel.....	1
Fontaine-les-Bassets.....	1
Glos-la-Ferrière.....	1
Hableville.....	1
Madeleine-Bouvet.....	1
Montmerrei.....	1
Passais.....	1
Remalard.....	1
Saint-Agnan-sur-erre.....	1

Saint-Cinéri-le-Gerret.....	1
Saint-Sulpice-sur-Rille.....	2
(18 communes. 19 monuments.)	

**Département du Pas-de-Calais.**

Avesne-le-Comte.....	1
Fresnicourt.....	1
Outreau.....	1
(3 communes. 3 monuments.)	

**Département du Puy-de-Dôme.**

Ambert.....	1
Clermond-Ferrand.....	1
Dore-l'Eglise.....	1
Medeyrolles.....	1
Ménérol.....	1
Montaigut-le-Blanc.....	1
Saillant.....	1
Saint-Diery.....	1
Saint-Etienne-des-Champs.....	1
Saint-Germain-près-Herment.....	1
Saint-Gervasy.....	1
Saint-Nectaire.....	3
Saint-Sauves.....	1
(13 communes. 15 monuments.)	

**Département des Basses-Pyrénées.**

Borce.....	1
Buzey.....	1
Escout.....	1
Goès.....	1
Mendive.....	1
(5 communes. 5 monuments.)	

**Département des Hautes-Pyrénées.**

(Néant.)

**Département des Pyrénées-Orientales.**

Arles-sur-Tech.....	1
Llauro.....	3
Moligt.....	1
Oms.....	1
Saint-Paul-de-Fenouillet.....	1

Sournia.....	1	Reignier.....	1
Tautavel.....	1	Saint-Cergues.....	1
Tour-de-France.....	1	(3 communes. 3 monuments.)	
(8 communes. 10 monuments.)			
<b>Département du Bas-Rhin.</b>		<b>Département de la Seine.</b>	
(Néant.)		(Néant.)	
<b>Département du Haut-Rhin.</b>		<b>Département de Seine-et-Marne.</b>	
(Néant.)		Chapelle-sur-Crecy.....	1
<b>Département du Rhône.</b>		Rumont.....	1
(Néant.)		(2 communes. 2 monuments.)	
<b>Département de la Haute-Saône.</b>		<b>Département de Seine-et-Oise.</b>	
Champey.....	1	Argenteuil.....	1
(1 commune. 1 monument.)		Breuil.....	1
<b>Département de la Sarthe.</b>		Brueil.....	1
Aubigné.....	2	Chérence.....	1
Cerans-Foullietourte.....	1	Epône.....	1
Chenu.....	1	Etang-la-Ville (1').....	1
Dissay-sous-Courcillon.....	2	Isle-Adam.....	1
Dissay-sous-le-Lude.....	1	Marly-le-Roy.....	1
Duneau.....	1	Mantes.....	1
Homme (1').....	1	Meudon.....	1
Lude (1e).....	1	Presles.....	1
Mansigné.....	2	Thionville.....	2
Marçon.....	2	(12 communes. 13 monuments.)	
Saint-Germain-d'Arcé.....	1	<b>Département de la Seine-Inférieure.</b>	
Saint-Jean-de-la-Motte.....	1	Montmain.....	1
Saint-Léonard-des-Bois.....	1	Ymare.....	1
Saint-Marc-Locquenay.....	1	(2 communes. 2 monuments.)	
Torcé.....	1	<b>Département des Deux-Sèvres.</b>	
Tuffé.....	1	Availles-sur-Chizé.....	1
Vaas.....	1	Bougon.....	2
Volnay.....	1	Brioul.....	1
Vouvray-sur-Huisne.....	1	Chenay.....	1
(19 communes. 23 monuments.)		Exoudun.....	1
<b>Département de la Savoie.</b>		Faye-l'Abbesse.....	1
(Néant.)		Lezay.....	1
<b>Département de la Haute-Savoie.</b>		Limalonges.....	1
ranves-Sales.....	1	Luzay.....	1
		Messé.....	2

Mothe-Saint-Héraye.....	1
Montiers.....	3
Nanteuil.....	1
Noizé.....	1
Oiron.....	1
Rom.....	1
Saint-Eanne.....	1
Taisé.....	1
(18 communes. 22 monuments.)	

**Département de la Somme.**

Aubigny.....	1
Béalcourt.....	1
Beauvraignes.....	1
Lucheux.....	1
(4 communes. 4 monuments.)	

**Département du Tarn.**

Bastide-Rouairoux.....	1
Cordes.....	1
Roussairolles.....	1
Sainte-Cécile-du-Cayrou.....	1
Saint-Michel-de-Vax.....	1
Tonnac.....	2
Trévién.....	1
Valderiés.....	1
Vaour.....	1
Verdier.....	1
Vindrac-Alayrac.....	1
(11 communes. 12 monuments.)	

**Département de Tarn-et-Garonne.**

Bouloc.....	1
Bruniquel.....	1
Cazals.....	1
Espinas.....	1
Feneyrols.....	1
Loze.....	1
Montricoux.....	4
Puy-la-Roque.....	1
Saint-Projet.....	1
Saint-Antonin.....	2
Saint-Cirq.....	2

Septfonds.....	2
(12 communes. 18 monuments.)	

**Département du Var.**

Draguignan.....	1
(1 commune. 1 monument.)	

**Département de Vaucluse.**

Menerbes.....	2
(1 commune. 2 monuments.)	

**Département de la Vendée.**

Aizenay.....	1
Angles.....	1
Apremont.....	1
Avrillé.....	8
Bazoges-en-Pailiers.....	1
Bazoges-en-Pareds.....	4
Beauvoir-sur-Mer.....	1
Belleville.....	1
Bernard (le).....	14
Boissière-des-Landes.....	1
Bretignolles.....	1
Brouzils.....	1
Bruffière.....	2
Challans.....	1
Chambretau.....	1
Champ-Saint-Père.....	1
Chantonnay.....	1
Charzais.....	1
Châtaigneraie (la).....	1
Château-d'Olonne.....	2
Cheffois.....	2
Commequiers.....	1
Cugand.....	1
Curzon.....	2
Epesses (les).....	3
Falleron.....	1
Fontaines.....	1
Froidfond.....	1
Garnache (la).....	1
Gaubretière.....	1
Givre (le).....	1
Landevieille.....	1



Longeville.....	2	Goux.....	1
Lucs.....	2	Lathus.....	1
Mervent.....	1	Leigne-les-Bois.....	1
Monsireigne.....	1	Loudun.....	2
Noirmoutier.....	10	Marigny-Brizay.....	1
Olonnes.....	1	Maulay.....	1
Orbrie.....	1	Mazerolles.....	1
Pouzanges.....	1	Mirebeau.....	1
Saint-Benoît-sur-Mer.....	1	Montmorillon.....	1
Saint-Denis-la-Chevasse.....	1	Moussac-sur-Vienne.....	3
Saint-Fulgent.....	1	Mouterre.....	1
Saint-Hilaire-du-Bois.....	1	Neuville-de-Poitou.....	1
Saint-Hilaire-la-Forêt.....	6	Nouaille.....	2
Saint-Martin-de-Brem.....	2	Ormes-sur-Vienne.....	1
Saint-Mesmin.....	1	Plaisance.....	»
Saint-Sornin.....	1	Poitiers.....	1
Saint-Vincent-sur-Jard.....	2	Rochereau.....	1
Sallartaine.....	1	Roi fé.....	2
Serigné.....	1	Saint-Georges-les-Baillargeaux.....	2
Soullans.....	1	Saint-Laon.....	6
Tablier (le).....	1	Saint-Léger.....	2
Thiré.....	1	Saint-Martin-Lars.....	»
Vairé.....	3	Saint-Pierre-de-Maillé.....	2
Verrie.....	1	Saint-Pierre-d'Exideuil.....	1
(56 communes. 104 monuments.)			
<b>Département de la Vienne.</b>			
Andillé.....	7	Saint-Saviol.....	1
Arçay.....	2	Saulgé.....	1
Archigny.....	1	Savigny-sous-Faye.....	1
Aslonnes.....	1	Sillarda.....	5
Availles-Limouzine.....	1	Sommières.....	1
Ayron.....	1	Trois-Moutiers (les).....	5
Basses.....	1	Usseau.....	1
Beaumont.....	1	Usson-du-Poitou.....	4
Blanzay.....	1	Vigean.....	1
Bouchet (le).....	1	(50 communes. 95 monuments.)	
Bournand.....	2	<b>Département de la Haute-Vienne.</b>	
Champigny-le-Sec.....	5	Arnac-la-Poste.....	1
Chapelle-Bâton.....	1	Azat-le-Ris.....	1
Charroux.....	2	Berneuil.....	1
Château-Larcher.....	11	Breuil-au-Fa.....	3
Chauvigny.....	1	Chamboret.....	1
Frozes.....	1	Château-Chervix.....	1
		Cognac.....	1
		Croisille.....	1
		Croix.....	1

Cromac.....	1	Département des Vosges.		
Eybouleuf.....	1			
Folles.....	2		(Néant.)	
Fromental.....	1	Département de l'Yonne.		
Mailhac.....	1			
Roche-l'Abeille .....	2		Michery.....	1
Saint-Laurent-sur-Gorre.....	1		Pont-sur-Yonne.....	1
Saint-Martial.....	1		St-Maurice-aux-Riches-Hommes.....	1
Saint-Sulpice-les-Feuilles.....	4			
(18 communes. 25 monuments).		(3 communes. 3 monuments.)		

## RÉCAPITULATION :

66 départements.  
 1118 communes.  
 2546 monuments.

---

# LE TUMULUS N° 21

DE LA

## FORÊT D'ENSISHEIM

---

De 1860 à 1868, M. Maximin de Ring fouillait dans la forêt d'Ensisheim, près Colmar, une série de tumulus décrits par lui dans ses *Tombes celtiques*. Ces tumulus faisaient partie d'un vaste cimetière dont les traces se retrouvent non-seulement dans la forêt communale d'Ensisheim, mais dans celle d'Oberhergheim, ainsi que sur le territoire de Dessenheim. L'exploration de ce cimetière fournit d'intéressantes observations. L'abondance des *torques*, la présence de fibules caractéristiques, le classèrent de suite au nombre des champs funéraires *celtiques* les plus féconds. Les divers rites funéraires de nos pères y purent être étudiés en détail; car, comme à Halstatt, les incinérations s'y mêlaient aux inhumations. On retrouvera l'indication de tous ces faits dans l'excellente publication de M. de Ring. Nous ne reviendrions donc pas sur ce sujet si nous n'avions reçu récemment, de Colmar, au milieu d'autres renseignements concernant le musée de cette ville, la photographie de deux parures d'or, d'un caractère nouveau, découvertes dans un des tumulus précédemment fouillés d'une manière incomplète. Ces photographies, que nous devons à l'obligeance de M. Chauffour, directeur du musée, et dont notre planche IX donne une juste idée, ne pouvaient manquer d'attirer notre attention. M. Stoffel, bibliothécaire de la ville de Colmar, a, sur notre demande, complété les photographies par l'envoi de la note suivante:

« Ces objets, le bandeau d'or et le bracelet d'or, proviennent du  
« tumulus n° 21 de la carte de M. de Ring. La découverte remonte à  
« 1873. Par une lettre datée du 28 avril de cette année M. le  
« président du district de la Haute-Alsace annonçait, en effet, à la  
« Société *Schongauer*, que des travaux entrepris par ses ordres sous  
« la direction de l'agent voyer *Böhmert* dans un tumulus de la forêt



TUMULUS D'ENSISHEIM



« communale d'*Ensisheim* dit *Almend*, incomplètement fouillé  
« autrefois, avaient mis à jour les objets suivants :

- « 1° Un diadème en or (fig. 1 et 1a).
- « 2° Un bracelet en or (fig. 2 et 2a).
- « 3° Un anneau en bronze recouvert d'une plaque d'or.
- « 4° Un autre semblable, cassé en deux.
- « 5° Trois bandes étroites d'une petite plaque d'or.
- « 6° Un petit anneau d'or.
- « 7° Une agrafe ou fibule en bronze avec ornement d'ambre.
- « 8° Un fragment d'un anneau creux en bronze.
- « 9° Une pointe de lance en fer et quatre anneaux.
- « 10° Un fragment d'un anneau de bronze.
- « Ces objets sont au musée de Colmar. »

La lance et la fibule rappellent les lances et les fibules des cimetières du département de la Marne.

Il y a là le sujet de rapprochements curieux. L'intérêt qui s'attache à ces rapprochements, l'originalité du diadème d'or représenté, en entier, aux deux tiers de la grandeur réelle, fig. 1, et en fragment vu sous un autre aspect, fig. 1a, d'après la photographie; la forme également originale du bracelet (2 et 2a) figuré de grandeur naturelle, justifient amplement la publicité que nous donnons à ces objets. Une autre considération donne plus de prix encore à cette publication. Des diadèmes, les uns presque identiques, les autres analogues, ont été, depuis quelques années, recueillis en place, c'est-à-dire sur la tête du mort, dans deux riches tumulus du Wurtemberg : l'un, le tumulus de *Hundersingen* sur le haut Danube; l'autre, le tumulus de *Ludwigsburg* près Stuttgart. Ces précieux ornements, au nombre de cinq, font partie du musée national nouvellement créé dans la capitale du Wurtemberg. Le musée de Mayence et le musée de Saint-Germain en possèdent des *fac-simile*. Or les objets découverts en même temps que les diadèmes de Ludwigsburg et de Hundersingen rappellent de la manière la plus saisissante les antiquités soit de Hallstatt, soit des tumulus de la commune de Magny-Lambert dans la Côte-d'Or. Toutes ces sépultures sont incontestablement des sépultures gauloises, tant sur la rive droite que sur la rive gauche du Rhin. Nous croyons donc faire plaisir à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux, à titre de simple renseignement et sans attendre les mémoires que les archéologues de Colmar et de Stuttgart préparent à ce sujet, ces nouveaux spécimens du goût de nos pères pour les parures brillantes.

(Note de la Direction.)

---

## BULLETIN MENSUEL

### DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AVRIL.

---

M. Jourdain communique un mémoire intitulé : *l'Université de Paris au temps d'Etienne Marcel*.

M. Léon Heuzey donne lecture d'une note de M. Albert Dumont, directeur de l'École d'Athènes, sur une sculpture d'ancien style découverte à Tanagre en Béotie. M. Dumont croit que cette sculpture doit remonter à la fin du VII<sup>e</sup> ou au commencement du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

M. Benlœw lit un mémoire sur la langue albanaise.

M. Léopold Delisle communique une note sur une Bible appartenant au trésor de la cathédrale du Puy et devant figurer à l'Exposition universelle. Cette Bible est, dit le savant académicien, un des plus précieux monuments qui nous soient parvenus du siècle de Charlemagne. Elle renferme, outre les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, quatre curieux opuscules : 1<sup>o</sup> *la chronographie de saint Isidore*; 2<sup>o</sup> *l'explication des noms hébraïques de saint Eucher*; 3<sup>o</sup> *la Clé de Meliton*; 4<sup>o</sup> *le Miroir de saint Augustin*. En tête sont deux préfaces, l'une en vers, l'autre en prose, rappelant la succession et le sujet des différentes parties de l'écriture sainte. A la fin une seconde pièce de vers explique l'utilité, au point de vue de la chronologie, de l'onomastique et de la symbolique, des quatre opuscules précités. Les premiers vers de ce morceau annoncent que Théodulfe a fait exécuter cette œuvre pour l'amour de l'auteur de la loi sainte. Théodulfe occupa le siège d'Orléans de 788 jusqu'en 821 environ. C'est donc un magnifique spécimen de la calligraphie carlovingienne. On ne sait comment cette Bible est parvenue au Puy, mais il paraît certain qu'elle faisait déjà partie du trésor de Notre-Dame-de-Puy en 1511. La Bible du Puy, très-précieuse en elle-même, prend un nouvel intérêt quand on la compare à un manuscrit similaire conservé à la Bibliothèque nationale, et que M. Delisle met également sous les yeux de ses confrères.

M. Dubois, professeur à la faculté de droit de Nancy, est admis à communiquer un travail où il examine la question de savoir s'il n'y aurait pas parenté entre les Sénones gaulois d'une part et les Ananes, les Agaunes, les Taurisques, les Euganes et les Venètes de l'autre. Ce travail lui a été inspiré par la lecture du mémoire dont M. Max. Deloche poursuit la seconde lecture devant l'Académie.

---

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

## ET CORRESPONDANCE

---

— On nous écrit de Rome :

« Les fouilles du Forum commencées, puis interrompues, ont été sérieusement reprises depuis six semaines. Tout le terrain qui s'étend du temple d'Antonin et de Faustine à l'arc de Titus est aujourd'hui défoncé et fouillé. L'allée qui conduisait au Colisée a été reculée et passe maintenant au pied du Palatin ; les arbres qui l'ombrageaient ont disparu. Les fouilles, déjà assez avancées, ont mis à jour l'escalier en briques de la basilique de Constantin. A côté se trouvaient deux gros fûts de colonnes en marbre rouge et une sorte de piédestal rectangulaire. On démolit dans ce moment-ci les maisons qui se trouvent à gauche de la basilique.

Au Palatin le stade est maintenant entièrement dégagé. Mais on n'a rien découvert depuis les deux belles statues de marbre qui vont être transportées dans un musée. Il est fort à regretter qu'on n'ait pas retrouvé la tête de la statue de femme si belle et si bien drapée.

Place de la Minerve, en démolissant le pâtre de maisons qui cachait les derrières du Panthéon, on a découvert les colonnes d'un portique que l'on est en train de dégager. »

— On nous écrit de Rome :

« On vient de trouver ici, il y a quelques jours, pendant les travaux de déplacement d'une partie de l'aqueduc pour l'Acqua Felice, un cippe en tuf, d'une hauteur de 1<sup>m</sup>,30, d'une largeur de 50 centimètres, d'une épaisseur de 30 centimètres, qui ne paraît pas entier, et qui porte cette inscription :

MP CAESA  
DIVI AVGVS  
EX SC  
XIII  
P CCXL



La pierre a été enlevée ce matin même du lieu d'origine pour être enfermée dans les magasins du municipale: je n'ai pu avoir qu'une copie de l'inscription prise à la hâte.

On a trouvé ces jours derniers, piazza della Pace, un petit cippe de 0<sup>m</sup>,48 de haut sur 0<sup>m</sup>,24 de large, avec une assez longue inscription en l'honneur d'un cocher vainqueur dans les courses de chars. L'inscription, bien conservée, indique le nom, la patrie, l'âge du vainqueur, le jour du combat, les noms des quatre chevaux qui ont triomphé: *Circius, Acceptor, Delicatus, Colymus*.

La commission municipale se réserve de publier le monument dans son Bulletin trimestriel. La pierre se trouve en ce moment dans les magasins du Musée des conservateurs.

Les fouilles du Forum se continuent depuis un mois. Elles n'ont donné encore qu'une énorme colonne de porphyre, enterrée en face de la basilique de Constantin.

Il y a un mois environ, la démolition de la façade d'une maison située au coin de la via Magna Napoli et de la place Trajane, en face du palais Roccagiovine, aurait pu sans doute permettre de retrouver l'angle nord du tribunal oriental de la basilique Ulpienne. La partie sud de ce même tribunal, avec les traces de la triple rangée de colonnes qui existait de ce côté comme en avant du tribunal occidental, est conservée parmi les constructions modernes du palais Roccagiovine. Du même palais dépend une petite exèdre, au sud de laquelle se voient, dans les jardins attenants, la grande exèdre, dont une partie est bien improprement appelée Bains de Paul-Emile. Il serait bien à souhaiter que le municipale, sur qui pèsent, il est vrai, tant d'autres nécessités au seul point de vue de l'archéologie, pût profiter des bonnes dispositions des propriétaires pour déblayer et ouvrir au public cette magnifique partie du forum de Trajan.

Les fouilles du stade, au Palatin, ont fait découvrir une statue de femme, œuvre romaine de l'époque antonine, à ce qu'il semble. — 1 mètre 80 centimètres de haut, sans la base. Pas de tête. Pas de bras droit: il est cassé dès l'épaule. A gauche l'avant-bras subsiste. Le sein gauche est nu. Vêtement abondant et trop soigné peut-être. La statue est encore enfermée dans une salle au milieu des ruines, où on ne la voit pas facilement. »

— Nous extrayons de la correspondance du directeur de l'Ecole française de Rome, adressée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, les renseignements suivants sur les fouilles et découvertes qui ont été faites récemment en Italie et à Rome même:

« Les dernières fouilles pratiquées ici datent du printemps de l'année dernière; le gouvernement italien se prépare à les reprendre, au lieu même où, en 1828, M. le duc de Luynes, après avoir trouvé la célèbre cymaise de terre cuite colorée à têtes de lion, aujourd'hui déposée au cabinet de la Bibliothèque nationale à Paris, s'était vu arrêté par les infiltrations des eaux.

On sait que, parmi les débris très-dispersés de l'ancienne Métaponte, il y a surtout le célèbre temple que le moyen âge a appelé *la Colonne palatine*. Les dernières fouilles en ont dégagé une partie de l'entrée. L'administration italienne vient de l'enclorre pour le préserver, dans un mur de deux mètres de haut dont un des quatre côtés, celui de l'entrée, reste seul à achever.

On connaissait aussi le bel amas de ruines appelé *la Chiesa di Sansone*, cinquante tronçons au moins de colonnes, gisant renversés les uns par-dessus les autres. Un simple regard suffit à y faire remarquer la profondeur des larges cannelures, l'épaisseur écrasée des lourds chapiteaux, l'absence de bases ou de plinthes, et aussi la différence de diamètre des divers tronçons des mêmes colonnes, sûrs indices du bel ordre dorique primitif.

D'autres gisements de ruines ont été signalés et en partie reconnus par les dernières fouilles.

A l'endroit appelé *Cuzzale di Sansone*, il y aurait un théâtre encore enfoui dans un terrain sablonneux ;

Le lac de Santa Pelagina passait pour avoir été le port de l'ancienne ville; on a retrouvé les traces du canal qui le réunissait à Métaponte.

Sur la rive même et jusque dans le lit du Bradano, on a retrouvé les ruines d'un édifice qui a dû être considérable. »

— *Bulletin de correspondance hellénique*, deuxième année, V et VI. Sommaire :

L. Duchesne, *Inscription chrétienne de Bithynie*. C. S. Condos, *Remarques critiques sur un rescrit d'Alexis Comnène*. O. Riemann, *Collation des deux manuscrits des Helléniques*. J. Martha, *Inscriptions d'Argolide*. Th. Homolle, *Inscriptions de Délos*, remarques sur deux marbres d'Oxford. C. Pappariopoulos, *Michel Akominatos*. Ch. Bayet, *la Nécropole chrétienne de Milo*. Néroutios, *Travaux d'Auzentius sur le Sarus*, à Adana en Cilicie. C. Mylonas, *Nouvelles acquisitions du musée de la Société archéologique d'Athènes*. P. D. Coupitoris, *Du rythme dans l'hymnographie de l'Église grecque*. P. Foucart, *Inscription choragique d'Athènes*. Th. Homolle, *Dédicaces déliennes*. A. Dumont, *Inscriptions grecques de l'Hémus*. E. Pottier, *Fouilles au monument de Lysistrate*. P. Girard et J. Martha, *Inventaires de l'Asklepieion*. Institut de correspondance hellénique. Séances des 1<sup>er</sup> et 15 avril, et du 6 mai.

— Ἀθήναιον, tome 6, cahier 6 (avril et mai) :

Dimitza, *Des rapports mutuels d'Aristote et d'Isocrate*. K. S. Condos, *Notes de critique et de grammaire*. Spir. Lambros, *Chronique inédite sur Athènes au 16<sup>e</sup> siècle*. Euth. Kastorchis, *Du drame hellénique à Rome*. St. Koumanoudis, *Inscriptions de l'Asclepieion et des lieux voisins*. Bibliographie. Observations météorologiques.

Parmi les inscriptions publiées ici par M. Koumanoudis, on remarquera de très-curieux fragments de didascalies; on y trouvera les noms des plus grands poètes d'Athènes et de ses acteurs les plus célèbres avec

l'indication de quelques-uns des rôles qu'ils ont joués. A la suite viennent plusieurs fragments de décrets qui ont aussi leur intérêt.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° V, mai 1878 :

Séances des 8, 15, 22, 29 mars et 5 avril. — (Remarquer la description faite par Helbig d'une tombe qui vient d'être ouverte sur l'Esquilin, auprès de Sainte-Eusèbe. On y a trouvé, autour du squelette, divers objets, presque tous recouverts d'émail et d'un style qui imite le style égyptien. Tant par la matière que par le goût qui y règne et par les sujets, ils correspondent aux antiquités retrouvées dans les nécropoles carthaginoises de l'île de Sardaigne. Cinq d'entre eux, qui représentent ces génies phéniciens que les Grecs appelaient Παραχοί (*Annales de l'Institut*, 1816, p. 217), ont des analogues dans des figures presque pareilles publiées par Elena (*Scavi nella necropoli occidentale di Cagliari*, numéros 21 et 26) et par de Crespi (*Catalogo della raccolta Chesia*, tav. A, num. 8 et 9). On peut en dire autant d'une figurine qui représente le dieu à la tête d'hippopotame. Ainsi les objets retrouvés sur l'Esquilin nous offrent la confirmation par les monuments des renseignements que nous donnent les écrivains sur les relations commerciales que nous unissaient le Latium à Carthage.)

A. Pellegrini, *Fouilles de Rome*, découvertes de la piazza di Pietra. A. Mau, *Fouilles de Pompéi* (suite). Fouilles d'Orta, extrait d'une lettre du professeur Tarantini à M. Henzen. G. Henzen, *Inscription latine trouvée près de Nettuno*. C. Stornaiuolo, *Inscription grecque de Reggio de Calabre* (intéressante pour l'histoire de la constitution de Rhegium; elle contient un mot qui n'était jusqu'ici donné que par les lexiques, ἄλασμα, qui désigne la décision rendue par l'ἄλια ou assemblée).

— *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. G. B. de Rossi, troisième série, seconde année, n° 3 et 4 (cinq planches accompagnent ce cahier) :

*Memoriae* des apôtres Pierre et Paul et de martyrs inconnus en Afrique. § 1. Des ciboires et des tabernacles à arcade des anciens autels. § 2. De l'inscription «memoria domni Petri et Pauli» sur un arc d'autel. § 3. D'une autre inscription qui vient d'être découverte à Ammadera et qui a trait à des *memoriae* des martyrs. § 4. Inscription votive des Catullini Epifanii.

Inscription mutilée et singulière retrouvée dans la tour de droite de la porte Flaminienne, à Rome. Appendice à l'article précédent.

Nouvelle édition du *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, par M. l'abbé Martigny.

*Nouvelles* : Rome. Fouilles dans le cimetière de Domitilla. Découverte d'un petit cimetière chrétien orné de peintures très-anciennes, près l'église de la Nunziatella, au quatrième mille de la voie Ardeatine.

Découvertes dans le cimetière appelé proprement *Catacumbas a San Sebastiano*, sous terre et au-dessus de terre. Peinture représentant la crèche.

Tropea de Calabre. Autre inscription du groupe décrit dans le fascicule précédent.

Syracuse. Arcosolium peint de grande importance.

— Sommaire du numéro d'avril du *Journal des Savants* : *Le Zend-Avesta de Zoroastre*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. *Nouvelles études sur la littérature grecque moderne*, par M. E. Miller. *The last of the Tasmanians*, par M. A. de Quatrefages. *Démotrhènes, plaidoyers politiques*, par M. Egger. Nouvelles littéraires. Livres nouveaux.

---

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Numismatique de l'Orient latin**, par G. Schlumberger. Leroux, 1878,  
520 pages in-4° et 19 planches.

Une des satisfactions, des joies veux-je dire, les plus vives qu'il me soit donné de ressentir, c'est de saluer, à son apparition, un beau et bon livre traitant de la science que j'ai adorée depuis mon enfance, et à laquelle j'ai dû, pendant plus de soixante années, les moments les plus heureux de ma vie. On devine aisément qu'il s'agit de la numismatique, science ridiculisée par ceux qui n'en comprennent pas la portée, et ceux-là sont nombreux, hélas ! mais aussi science dont l'étude réserve les jouissances les plus complètes aux adeptes convaincus de son importance. On pense bien que je ne vais pas m'attarder à faire ici l'éloge de la numismatique : tant pis pour ceux qui ne reconnaissent pas la valeur immense des archives métalliques de l'histoire humaine. C'est tout ce que j'en veux dire.

Une fois déjà, mon jeune ami G. Schlumberger a montré ce qu'il était capable de produire, en publiant un excellent livre sur l'histoire des monnaies dites *bractéates*, monnaies qui, jusqu'à l'apparition de ce livre, étaient à peine connues de vue dans notre pays ; quant à les reconnaître et à les classer, personne dans le monde numismatique français n'aurait eu garde d'y songer. Le prix de numismatique, dont l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut dispose, fut décerné à ce remarquable ouvrage, et ce fut justice.

Aujourd'hui, une œuvre nouvelle du jeune savant a vu le jour ; c'est la *Numismatique de l'Orient latin*, magnifique volume in-folio de plus de 500 pages de texte compacte, orné de 19 planches de monnaies gravées par Dardel, et représentant 541 pièces dont un très-grand nombre inédites.

On ne me contestera pas, je l'espère, le droit de dire ce que je pense de ce beau recueil, si l'on veut bien se rappeler que j'ai le premier, en 1847, tenté de défricher le champ de la numismatique des croisades, champ que j'étais loin de croire aussi vaste qu'il se présente aujourd'hui ; il est vrai que trente années se sont écoulées depuis la publication de mon travail jusqu'à celle du livre de M. Schlumberger, et les 250 pièces que j'étais alors tout fier et tout heureux de mettre en lumière sont, comme le témoignent les chiffres, plus que doublées aujourd'hui, grâce aux recher-

ches des Pfaffenhoffen, des Vogüé, des Lambros et des Schlumberger. Est-ce à dire que la matière soit épuisée ? Je suis bien loin de le croire, et l'avenir, je n'en doute pas, réserve encore bien des joies et des surprises aux explorateurs zélés de la numismatique des croisades.

Donnons maintenant, le plus brièvement qu'il nous sera possible de le faire, un aperçu de ce que contient le livre de mon jeune ami.

Une courte préface, sobre de détails, semble n'avoir pas d'autre but que de payer les dettes de gratitude que l'auteur reconnaît avoir contractées envers tous ceux qui l'ont plus ou moins aidé à mener à bien la tâche laborieuse qu'il avait entreprise.

Puis vient une bibliographie numismatique de l'Orient latin, œuvre éminemment précieuse et dont tout le monde pourra tirer profit.

Une introduction de quelques lignes trace à grands traits le cadre dans lequel entre le travail qui va suivre. Deux grandes divisions sont établies tout d'abord, la première comprenant les principautés de Syrie et de Palestine fondées à la suite de la première croisade, les monnaies du royaume de Chypre et celles de l'ordre de l'Hôpital frappées à Rhodes après que l'ordre eut été chassé de Syrie ; à cette première émission qui pourrait s'appeler le groupe syrien, devrait se rattacher l'histoire numismatique des rois chrétiens de la petite Arménie, et l'auteur nous fait espérer que quelque jour, jour prochain espérons-le, il traitera ce sujet, qu'il se contente pour cette fois d'indiquer.

« Le second groupe (ici je copie, ne pouvant dire mieux), plus moderne, ou groupe de la quatrième croisade, comprend l'ensemble des monnaies frappées par les Français et les Italiens en Grèce, dans les îles de la mer Egée, et en général dans les diverses parties de l'empire grec démembré à la suite de la croisade de 1204. On doit rattacher à ce groupe les monnaies frappées par les Génois à Caffa, celles des princes d'Épire et de Thessalie, issus du même bouleversement politique que les princes de Morée et les ducs d'Athènes ; enfin celles des émirs d'Asie Mineure, frappées à l'imitation du monnayage latin et destinées à faciliter les transactions entre les musulmans d'Asie Mineure et les Francs de la conquête. »

Après avoir reproduit la liste donnée dans les Assises de Jérusalem des vingt seigneuries qui, en sus du *chief seignor* ou Roi, avaient « coings et justice », l'auteur examine quelles étaient les monnaies courantes à cette brillante époque de l'histoire de Syrie, monnaies dont les actes publics et privés nous révèlent l'existence. Je me permettrai de faire à propos de cet examen une légère chicane à M. Schlumberger. A la page 8 il cite, en s'occupant de la monnaie dite *Rabouin* et dont le nom n'est qu'un mot arabe, « *rabâa* », signifiant *quart*, la phrase suivante qu'il emprunte au texte du concile de Syrie de 1254, publié par Paoli : « *Item pro sponsalibus contrahendis exiguntur a praelatis quibusdam tres solidi, sive raboinus unus, vel aliud pretium* », et fait suivre cette citation de ces mots : « Le sens de la phrase semble indiquer ici encore une proportion décroissante et fait voir que le rabouin était soit la moitié de trois sous, soit

du moins une valeur inférieure à cette somme. » Quelques lignes plus haut M. Schlumberger établissait d'une manière évidente, à l'aide de textes parfaitement utilisés par lui, que le rabouin était le quart du besant d'or. Ce besant ayant été évalué par les croisés 12 sols tournois, le rabouin qui en était le quart valait donc 3 sols tournois et c'est précisément ce que dit le texte invoqué, puisque la conjonction *sive* établit nettement que rabouin et 3 sols c'était tout un. Le rabouin n'était nullement une monnaie de compte, mais bien une monnaie effective, et les rabâa de dynars des Fatimides, qui devinrent les besants sarrazins des croisés, ne sont pas plus rares que les besants fatimites entiers. Ceux-ci, contrefaits par les croisés, deviendront les besants sarracénats, cela est certain; les quarts de besants sarrazins furent-ils également contrefaits? c'est fort possible, probable même; mais jusqu'ici on ne les a pas encore reconnus, que je sache.

À présent que j'ai fait la part de la critique, part bien légère, on en conviendra, je ne trouve plus que des éloges à adresser à l'auteur du beau livre sur la numismatique de l'orient latin.

Voici l'énumération des dynasties dont les monuments numismatiques sont successivement étudiés.

1° *Comtes d'Edesse*. — M. Schlumberger n'a pas été plus heureux que moi dans la recherche des monnaies des deux *comtes* Josselin de Courtenay. Elles sont toujours à découvrir.

2° *Seigneurs de Marach*. — C'est toujours la monnaie déjà connue de Richard que l'auteur décrit; mais il me paraît avoir découvert la véritable attribution de cette rarissime monnaie, qu'il donne à Richard prince de Salerne, neveu de Robert Guiscard et beau-frère de Tancrede, s'il faut en croire Albert d'Aix. Guillaume de Tyr désigne ce personnage sous le nom de «Richardus de principatu», et le cite comme un des compagnons de Bohémond de Tarente à la première croisade. Raoul de Caen fait mention de la bravoure que montra ce Richard à la bataille de Dorylée. Il se peut donc fort bien, comme le fait observer notre auteur, que ce Richard du Principat ait été à la fois, et seigneur de Marach, et régent du comté d'Edesse pendant la captivité du comte Baudouin II. J'avoue que cette hypothèse me plaît infiniment et je n'hésite pas à l'adopter comme rendant parfaitement compte de l'existence et des types de la monnaie en question.

3° *Princes d'Antioche*. — La série monétaire de ces princes s'est considérablement accrue, grâce aux découvertes nombreuses qui ont été faites dans les trente années qui viennent de s'écouler; des lacunes regrettables ont été comblées, et des attributions précédentes restées douteuses ont été heureusement rectifiées ou confirmées.

4° *Rois de Jérusalem*. — Les nombreuses lacunes que présente cette belle série monétaire sont signalées avec soin par M. Schlumberger, qui espère, avec toute apparence de raison, que de nouvelles découvertes viendront un jour combler la plupart d'entre elles.

5° *Comtes de Tripoli*. — Cette suite s'est notablement enrichie.

6° *Comtes de Jaffa*. — M. Schlumberger reproduit la description du seul denier connu de Joppé, dont nous devons la connaissance à M. de Vogüé.

7° *Seigneurs de Tibériade et princes de Galilée*. — M. Schlumberger, rapportant l'opinion de M. V. Promis qui a proposé de classer à Tibériade les monnaies de Tancrède à légende latine, examine les diverses objections que l'on peut opposer à cette attribution si séduisante au premier abord, et montre que la question est fort loin encore d'être résolue.

8° *Seigneurs de Sagète ou Sidon*. — On n'a pas découvert de nouvelle monnaie de cette seigneurie.

9° *Seigneurie de Montréal ou d'Outre-Jourdain*. — Les seigneurs de Montréal de Karak et de Saint-Abraham (ou Hébron), dont le dernier fut Renaud de Châtillon que Selah-ed-dyn tua de sa propre main, ont très-certainement émis des monnaies; mais jusqu'à ce jour pas une seule de ces monnaies n'a été retrouvée.

10° — Il en est de même des monnaies des seigneurs d'Arsur.

11° — Les seigneurs de Baruth (Beyrouth) ont frappé de rares monnaies de billon et de cuivre. Ces dernières sont anonymes.

12° à 24°. — Seigneurs de Belinas (ou Baniyas), du Bessan (ou Beysan), de la Blanchegarde, du Caimon (El-Kaymoun), de Caïphas (Kheifah), de Césaire (Kaisarieh), du Château-Pèlerin (Athlit), de Gibelet (Djebaïl ou Byblos), d'Ibelin et Rame (Ramleh), de Margat, de Naplouse, de Scandelion (Alexandrium?), ont tous eu le droit de frapper monnaie; en ont-ils usé? c'est fort probable, mais jusqu'à ce jour les produits de leur monnayage sont restés inconnus. M. Schlumberger n'en a pas moins présenté tout ce que l'on sait de l'histoire de ces nombreuses seigneuries, comme pour les dynasties dont les monnaies sont venues jusqu'à nous.

25° *Seigneurs de Toron* (Tibinin). — C'est à M. Schlumberger que nous devons la connaissance d'une rarissime monnaie de Toron.

26° *Princes de Tyr*. — Deux princes de Tyr nous ont laissé des monnaies; ce sont Philippe de Montfort et son fils Jean. Ces monnaies sont d'une extrême rareté.

27° *Monnaies d'imitation arabe frappées par les Francs de Syrie et de Palestine*. — Sous ce titre vient un chapitre des plus curieux, dont les éléments ont été recueillis par notre auteur dans les écrits récents de MM. Lavoix et de Vogüé. Il s'agit:

1° Des fameux besants dit sarracénats, qui ont été frappés à Tyr, à Saint-Jean-d'Acre et à Tripoli;

2° Des dirhems et demi-dirhems frappés à Acre, à légendes chrétiennes,

3° Des besants d'or à légendes également chrétiennes.

Ces deux dernières séries n'ont commencé à être frappées à Acre qu'à partir de l'an 1250, année de l'arrivée de saint Louis en Terre Sainte.

28° *Royaume de Chypre*. — La série monétaire des rois de Chypre est



devenue d'une richesse extraordinaire, et nous trouvons, dans le livre dont nous parlons, toutes les nouveautés numismatiques découvertes jusqu'à ce jour, parmi lesquelles il s'en trouve de la plus grande rareté et d'un intérêt capital.

29° *Seigneurs ou dynastes de Rhodes* (à partir de la croisade de 1204 jusqu'à la conquête de l'île par les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem). — Léon et Jean Gabalas son fils ont frappé les plus anciennes de ces curieuses monnaies que M. Lambros a le premier reconnues en 1861. — De 1230 à 1309 l'île de Rhodes a eu des seigneurs particuliers, alliés ou vassaux de l'empereur de Byzance, grecs ou génois. Tous, sans doute, ont continué à frapper les nombreuses variétés de petites pièces de cuivre au type du B des Paléologues. Certainement on lira avec le plus vif plaisir tout ce qui est relatif à cette série monétaire.

30° *Grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, à Rhodes, de 1309 à 1522.* — La suite monétaire des grands maîtres de Rhodes est aujourd'hui l'une des plus complètes que l'on connaisse. Toutes les pièces qui la constituent sont fort rares et quelques-unes d'entre elles sont même uniques ou connues à deux exemplaires au plus. Le premier grand maître de Rhodes, Foulques de Villaret, dont les monnaies sont pour ainsi dire introuvables, eut un compétiteur, Maurice de Pagnac ou de Pagny, qui fut un moment reconnu à Rhodes comme grand maître de l'ordre. Ne serait-il pas possible de lui attribuer la pièce unique de la riche collection Lambros figurée sous le n° 12 de la planche IX ? Cette pièce est anonyme, et cette circonstance se concilierait très-bien avec ce que l'élection de Maurice de Pagnac eut de précaire et d'irrégulier. Je ne saurais mentionner tout ce qui se trouve d'intéressant dans le beau travail de M. Schlumberger sur les monnaies des grands maîtres de Rhodes, car cela m'entraînerait beaucoup trop loin.

Je passe donc au second groupe, contenant les monnaies de l'empire latin de Constantinople, — du royaume de Salonique, — des principautés et seigneuries franques fondées en Grèce et dans l'Archipel à la suite de la croisade de 1204, — des despotes et sébastocrators d'Épire et de Thessalie, — des Génois de Métélin, de Chio, de Péra et de Caffa, — des Vénitiens pour leurs colonies du Levant, — et enfin des monnaies d'imitation latines frappées par les émirs seldjoukides d'Asie Mineure.

1° *Empereurs latins de Constantinople.* — Leur histoire numismatique n'a pas fait un pas depuis trente ans, et nous en sommes toujours réduits à leur attribuer tant bien que mal des pièces anonymes de cuivre. M. Schlumberger a très-bien réussi, je crois, à expliquer par la suprématie vénitienne l'absence des monnaies d'or et d'argent des empereurs latins de Constantinople; mais à mon avis il n'a pas été aussi heureux en cherchant à atténuer la portée du passage de Nicéas Choniates constatant que les Francs, à leur entrée à Constantinople, détruisirent toutes les statues de bronze qu'ils y trouvèrent, pour les convertir en monnaies de cuivre.

2° *Rois de Salonique*. — L'influence vénitienne explique, comme pour Constantinople, l'absence complète des monnaies d'or et d'argent des rois latins Boniface et Démétrius de Montferrat.

3° *Princes d'Achaïe*. — Un très-curieux passage tiré de l'*istoria del regno di Romania*, de Marino Sanudo, nous apprend que Louis IX à son passage en Chypre, dans l'hiver de 1249, accorda à Guillaume de Villehardouin « che'l potesse battere torneselli della lega del rè, mettendo in una libra tre onze e mezzo d'argento ». Tout calcul fait, 3 onces 1/2 d'argent à la livre reviennent à 3 d. 18 gr. de loi pour les deniers tournois autorisés et c'est précisément là le titre des deniers tournois de Louis IX.

*Hautes baronnies franques de Morée*. — 1° Barons de Patras. Leurs monnaies, si elles ont existé, sont encore inconnues, aussi bien que celles des

2° Barons d'Akova ou Matagrifon.

3° Barons de Karyténa ou Skorta. Un denier d'Hélène dame de Karyténa a été publié pour la première fois par M. Lambros. M. Schlumberger a eu la bonne fortune de trouver deux spécimens légèrement variés de cette monnaie rarissime.

4° Barons de Veligosti et de Damala. Un seul exemplaire de ce monnayage a été recueilli et publié par M. Lambros.

5° Barons de Gritzena, — 6° Barons de Geraki et Nivelet, — 7° Barons de Nikli, — 8° Barons de Passava, — 9° Barons de Kalavryta, — 10° Barons de Vostitza, — 11° Barons de Chalandritza, — 12° Barons d'Arkadia, — 13° Barons de Saint-Sauveur. De toutes ces seigneuries on ne connaît pas encore une seule monnaie.

1° Ducs d'Athènes. Leurs nombreuses monnaies sont parfaitement classées par M. Schlumberger.

2° Ducs d'Athènes et de Néopatras. On ne connaît encore aucune monnaie de ces princes.

*Autres baronnies franques de la Grèce continentale*. — 1° Seigneurs, puis comtes de Salone. M. Schlumberger reproduit un denier de Thomas II de Stromoncourt et un denier tournois de Thomas III découverts tous les deux par M. Lambros. — 3° Seigneurs d'Egine. — 4° Seigneurs de Thèbes. — 5° Marquis de Bodonitza. — 6° Seigneurs de Larissa ou Larsa. — 7° Seigneurs de Vélestino, seigneurs de Thèbes de Thessalie, etc.

On ne connaît absolument aucune monnaie de ces diverses seigneuries.

8° Seigneurs (tiers) de Négrepont ou d'Eubée.

On connaît, grâce encore à M. Lambros, un denier resté unique jusqu'ici de Guillaume de Villehardouin (1255 à 1260) prince d'Achaïe, et frappé par lui comme tiers de Négrepont.

6° Despotas d'Épire. M. Schlumberger expose très-bien la nécessité de restituer aux despotes d'Épire certaines pièces classées jusqu'ici aux empereurs byzantins, et termine ce chapitre par la description des curieux deniers tournois de Jean II Orsini frappés à Arta, retrouvés et publiés par M. Lambros.

Sébastocrators de la grande Vlaquie. On connaît des monnaies de

types byzantins de Jean I<sup>er</sup> l'Ange, et des deniers tournois de Jean II l'Ange, frappés à Néopatras.

Monnaies frappées par les princes napolitains dans leurs possessions d'Épire, de la Grèce continentale et des îles Ioniennes.

La première pièce décrite sous cette rubrique est la pièce de Manfred, despote de Roumanie, de 1259 à 1266, que j'avais rencontrée à Smyrne dans la collection de feu mon ami M. Borrell. Viennent ensuite des deniers tournois frappés à Lépante par Philippe de Tarente, puis à Corfou par le même.

Paraît enfin un denier unique du *British Museum*, frappé par un des princes de la maison de Tocco, comme comte palatin de Zante et de Céphalonie, sous la suzeraineté du roi de Naples.

Des seigneurs vénitiens de Cerigo et Cerigotto, on ne connaît encore aucune monnaie; ces seigneurs appartenaient, les premiers à la famille Venier, et les seconds à la famille Viaro.

Seigneurs latins de l'Archipel, ducs de la Dodécanèse, ou seigneurs de Naxos. On n'en connaît qu'un denier du duc Nicolas I<sup>er</sup>, découvert par M. Lambros.

Seigneurs d'Andros. On n'en connaît aucune monnaie.

Pour les Michieli et les Giustiniani seigneurs de Zéa (Cos) et Seriphos, même disette numismatique.

Pour les Ghisi, seigneurs de Tinos et de Mykonos, M. D. Promis a publié le premier, en 1868, un denier de Georges Ghisi.

Les Barozzi, seigneurs de Santorin et de Therasia; — les Pisani, seigneurs de Santorin, Anaphe, Antiparos; — les Ghisi et les Grimani, seigneurs d'Amorgos, de Stampalia et de Siphanto; — les Quirini, seigneurs de Stampalia et d'Amorgos; — les Navigajosi, grands-ducs de Lemnos; — les Foscolo, seigneurs de Namfio; — les Cornaro, seigneurs de Scarpanto, n'ont laissé aucune monnaie d'eux, reconnue jusqu'à ce jour.

Les Génois, seigneurs de Chio, des familles Zaccaria et Giustiniani. — Grâce à M. Lambros et à M. Promis on connaît de belles pièces d'or et d'argent des frères Martin et Benoit II Zaccaria, puis de Martin seul. Viennent ensuite les rares pièces (des Giustiniani) avec les légendes essentiellement génoises DVX IANVENSIVM et CVNRADVS REX, et la légende locale CIVITAS SII sur deux pièces comme faisant exception à la règle, etc.

Je ne m'attarderai pas à reproduire tout ce que ce chapitre contient de nouveautés du plus haut intérêt.

Les Gattilusio, seigneurs de Métélin et d'Aenos. — Le chapitre qui traite des curieuses et rares monnaies des Gattilusio est l'œuvre personnelle de M. Lambros et lui fait le plus grand honneur. Nous trouvons ensuite de très-intéressantes dissertations sur les monnaies des colonies génoises de Pétra et de Caffa en Crimée; puis sur les deniers tournois frappés par Venise pour ses possessions du Levant.

Vient ensuite la description des monnaies d'imitation à légendes latines, frappées par les princes ou émirs turcomans du Saroukhan (Lydie), d'Aidin (Ionie) et de Montesche (Carie), à Manglasia (Magnésie du Sipyle),

à Théologos (Ephèse) et à Palatia. Quelques pages d'additions et de rectifications terminent le livre.

Jamais jusqu'à ce jour on n'a livré au public un ouvrage sur la numismatique mieux composé et plus riche de faits historiques bien coordonnés. Désormais nous avons un cadre dans lequel nous pourrions, à l'aide d'une recherche de quelques instants, faire entrer, j'ose le dire, presque toutes les monnaies de l'Orient latin qui se présenteront à nous pour la première fois. En un mot, c'est là un bel et excellent ouvrage, qui fait grand honneur à celui qui l'a conçu et exécuté.

F. DE SAULCY.

**Histoire de la civilisation hellénique**, par M. C. PAPPARIGOPOULOS, professeur d'histoire à l'Université d'Athènes. Un vol. in-8, Hachette.

Cet ouvrage est la traduction, fort bien écrite en français, du volume qui forme l'*épilogue* de la grande Histoire du peuple grec, en cinq volumes in-8°, à laquelle M. Papparigopoulos a consacré toute une vie de studieuses recherches et d'enseignement fécond (1). C'est dans les notes de l'ouvrage principal que sont cités et discutés les textes sur lesquels l'auteur appuie chacune de ses assertions; dans ce tableau d'ensemble, destiné aux lecteurs qui n'auraient pas le temps de prendre connaissance de tout l'ouvrage, il laisse de côté tout cet appareil scientifique; comme il sait avoir prouvé ailleurs qu'il n'avancait rien à la légère, il n'a mis ici aucune note, et c'est dans le texte même qu'il a encadré les quelques documents, d'une importance exceptionnelle, dont il a cru devoir citer des extraits. Ce qu'il s'est proposé, c'est de résumer, aussi clairement et rapidement que possible, les idées qui se dégagent de tous les faits qu'il a rapportés; c'est de caractériser, par quelques traits heureusement choisis, les principales périodes de cette histoire; c'est d'en faire ressortir l'unité et de montrer l'indestructible génie de la race grecque fidèle à lui-même depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, gêné dans son action, aujourd'hui encore, par les mêmes défauts qu'autrefois, mais aussi se défendant et se relevant par les mêmes mérites, s'assurant, par les mêmes qualités, un rôle civilisateur dont nous ne verrons pas les derniers développements.

L'histoire du peuple grec dans l'antiquité étant la partie la plus connue de la longue carrière que ce peuple a fournie, l'auteur s'y arrête moins longtemps; il se borne à rappeler les lignes générales de cette histoire, en insistant sur certains traits de caractère qu'il retrouvera dans la suite et qui lui serviront à relier ce passé lointain aux siècles plus voisins de nous; ainsi il insiste sur cette espèce de force centrifuge qui a toujours poussé les Grecs à l'émigration, qui les a empêchés de jamais former un État compact et puissant dans la péninsule hellénique et qui les a condamnés à succomber, plus d'une fois, sous les attaques d'adversaires qui semblaient leur être inférieurs à bien des égards, d'abord les

(1) Le tome V a été publié à Athènes en 1874.

Macédoniens, plus tard les Romains, ensuite les Latins et les Turcs (1). A mesure que l'historien arrive à des époques pour lesquelles le rôle de la Grèce a été moins étudié et moins bien compris, son exposition prend plus d'ampleur et d'originalité, soit qu'il insiste sur la part qu'a prise le génie grec au développement de la théologie chrétienne, soit qu'il travaille à faire mieux apprécier l'empire romain d'Orient depuis le jour où, contre la pensée de son fondateur, cet empire devient un empire grec, soit qu'il nous explique comment l'hellénisme a pu ne pas périr même sous la domination turque, au milieu de tant de souffrances et de misères, et reparaitre plein de confiance en lui-même et dans son avenir, vers le commencement de ce siècle, sous les yeux étonnés de l'Europe qui l'avait oublié.

On lira surtout avec un vif intérêt le chapitre consacré au gouvernement des empereurs dits iconoclastes, aux efforts d'un grand parti, composé des hommes les plus éclairés et les plus remarquables que renfermât alors l'empire, pour régénérer l'Orient par une réforme à la fois religieuse, politique et civile, qui devait, dans la pensée de ses promoteurs, débiter par la réforme de l'instruction nationale, par une meilleure organisation de la famille et par l'amélioration du sort des classes laborieuses. On a là un exemple des découvertes que peut faire l'historien sur ce terrain si mal exploré jusqu'ici de l'histoire byzantine. Il y a là tout un procès à reviser, un grand déni de justice à réparer. Jusqu'à ces derniers temps, on avait trouvé plus aisé et plus commode de s'en tenir, avec l'empire byzantin, à des dédains superficiels et à de banales déclamations. En Angleterre M. Finlay, en France M. Rambaud dans son étude sur Constantin Porphyrogénète, avaient déjà montré quel intérêt présenterait cette histoire le jour où l'on se déciderait à l'aborder sans parti pris de dénigrement et à entrer dans le détail; M. Pappariopoulos, dans les chapitres où il montre les services que l'empire byzantin a rendus à l'Europe en la couvrant contre les barbares et en conservant l'antiquité, a donné un supplément de preuve qui, nous pouvons l'espérer, provoquera de nouvelles recherches et de nouveaux travaux.

Le dernier chapitre, intitulé *l'Hellénisme moderne*, emprunte aux circonstances actuelles un intérêt tout particulier, une importance exceptionnelle. Au moment où la Russie, campée aux portes de Constantinople, semble vouloir résoudre la question d'Orient au profit des seuls Slaves, il est bon de rappeler que les Grecs, abandonnés à eux-mêmes par l'Occident, avaient su se faire, dans l'empire turc, une bien autre place que les Slaves; qu'ils n'avaient jamais laissé prescrire leurs droits historiques, qu'ils avaient sans cesse protesté contre le sort qui leur était fait, protesté ici par des soulèvements toujours réprimés mais toujours renaissants, là par l'organisation savante de la Grande Église et par la part qu'ils avaient su prendre à la direction des affaires comme hauts fonctionnaires de la Porte

(1) Page 421.

et comme administrateurs des principautés danubiennes, partout enfin par le goût qu'ils avaient témoigné pour l'instruction et par la fondation de ces écoles qui n'ont pas cessé de se multiplier, depuis la fin du siècle dernier, aussi bien dans les pays restés soumis à la Turquie que sur le sol de la Grèce libre. Les pages où l'auteur rappelle ce qu'ont fait dans les luttes de l'indépendance et pour le développement de l'instruction les Grecs de la Macédoine et de la Thrace, les insurgés de Niaoussa, les syllogues de Philippopoli et de Sérès, étaient écrites avant que ne fût tracé sur la carte le bizarre contour de cette Bulgarie nouvelle où ces Grecs doivent être englobés, d'après le traité de San Stefano; leur autorité s'en accroît d'autant, et elles méritent d'être signalées à l'attention des cabinets et à celle des publicistes de toute l'Europe, qui discutent en ce moment une combinaison que personne, en Occident du moins, ne semblait prévoir au début de la guerre.

G. PERROT.

**Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des barbares**, par V. DURUY; nouvelle édition refondue et enrichie de plus de 2,000 gravures et de 100 cartes ou plans.

Nous n'avons point à apprécier et à louer l'Histoire romaine de M. Duruy; nous avons dit ici même quel intérêt présentaient les derniers volumes publiés, quels tableaux bien ordonnés, riches de faits et sobrement colorés ils nous offraient de la vie romaine ou plutôt de la vie européenne au temps de l'empire. Aujourd'hui l'auteur reprend, avec toute sa méthode et sa science d'aujourd'hui, l'œuvre brillante mais incomplète de sa jeunesse; il saura profiter de tous les matériaux épigraphiques et archéologiques qui ont été réunis depuis une vingtaine d'années pour corriger et compléter son histoire de la période républicaine, qui avait été tracée presque uniquement d'après les témoignages des historiens anciens.

Ce n'est pas seulement cette révision attentive et cet élargissement du point de vue qui fera le mérite et la valeur de la nouvelle édition; c'est aussi et surtout le genre d'illustrations qui a été choisi par l'auteur. « Rien dans nos dessins, dit l'éditeur, ne sera donné à la fantaisie ni à l'imagination; tous reproduiront des documents fournis par nos musées: médailles, camées, bustes, statues, peintures anciennes dont le nombre s'accroît sans cesse par les fouilles, objets d'art trouvés dans les tombeaux; vases peints fournis par les nécropoles; paysages pris sur les lieux qui ont été le théâtre d'événements célèbres; ruines encore debout ou retrouvées sur de vieilles estampes. Quelquefois même, nous prendrons dans les cartons de notre Ecole des beaux-arts la restauration des monuments anciens, faite par nos meilleurs architectes d'après l'étude approfondie des ruines qui en restent. En un mot, nous voulons mettre en regard de l'histoire romaine racontée, l'antiquité romaine figurée.

« Cet ouvrage contiendra notamment plus d'un millier de médailles choisies parmi les plus belles, ou parmi celles qui offrent un intérêt historique; toutes seront dessinées, non d'après des reproductions plus ou moins exactes, mais d'après les monuments mêmes.

« La collection des camées et des pierres gravées du cabinet de France n'est guère connue que par des notices; nous y puiserons largement pour la faire connaître par des dessins. »

Nous prenons acte de ces promesses, que réaliseront de mieux en mieux les livraisons suivantes; dans les trois premières que nous avons sous les yeux et qui renferment la description géographique de l'Italie, c'est le pittoresque qui domine. Nous ne saurions trop recommander, pour les parties où dominera l'illustration archéologique, une minutieuse et sévère exactitude, soit pour la reproduction du style des originaux, soit pour la mention qui les accompagne. A la page xxxiv, sous la vignette, je lis cet intitulé: *Objets préhistoriques en bronze, trouvés dans la campagne de Rome*, avec ce renvoi: *Atlas de l'Institut archéologique*, pl. 36. Il y a là plus d'une inexactitude. D'abord ce n'est pas ainsi que l'on cite d'ordinaire le recueil publié par l'Institut de correspondance archéologique, mais sous son titre officiel de *Monuments inédits*. La planche en question porte le n° 37 et non le n° 36. Tous les objets que le dessinateur de M. Duruy a tirés de la planche en question pour les représenter ici sont en terre cuite et non en bronze, comme l'affirme le titre de la vignette. Enfin ces objets n'ont rien de préhistorique; d'après différents indices qu'il serait trop long de rappeler ici, on est arrivé à fixer une date approximative pour toute cette poterie, qui se rencontre souvent sur les pentes du mont Albain au-dessous même de déjections volcaniques, et qui s'est retrouvée à Rome même, dans les fouilles des dernières années, parmi les couches les plus anciennes qu'y ait laissées la présence de l'homme. On a de sérieuses raisons de croire qu'elle était d'usage commun à Rome et dans le Latium au temps des rois et qu'elle y fut encore employée pendant les premiers siècles de la république (1). Nous voici loin des temps dits préhistoriques! Ce qui avait trompé d'abord, c'était l'idée généralement répandue que l'activité volcanique du mont Albain avait cessé avant la fondation de Rome; on est d'accord aujourd'hui pour croire qu'il y a eu des éruptions, des pluies de cendre et des épanchements de lave non-seulement après la fondation de Rome, mais même après l'expulsion des rois. C'est ce que M. Michel de Rossi indiquait déjà en 1866, et ce que tendent à confirmer tous les jours les découvertes de l'archéologie qui s'accordent avec les textes de Tite-Live (2).

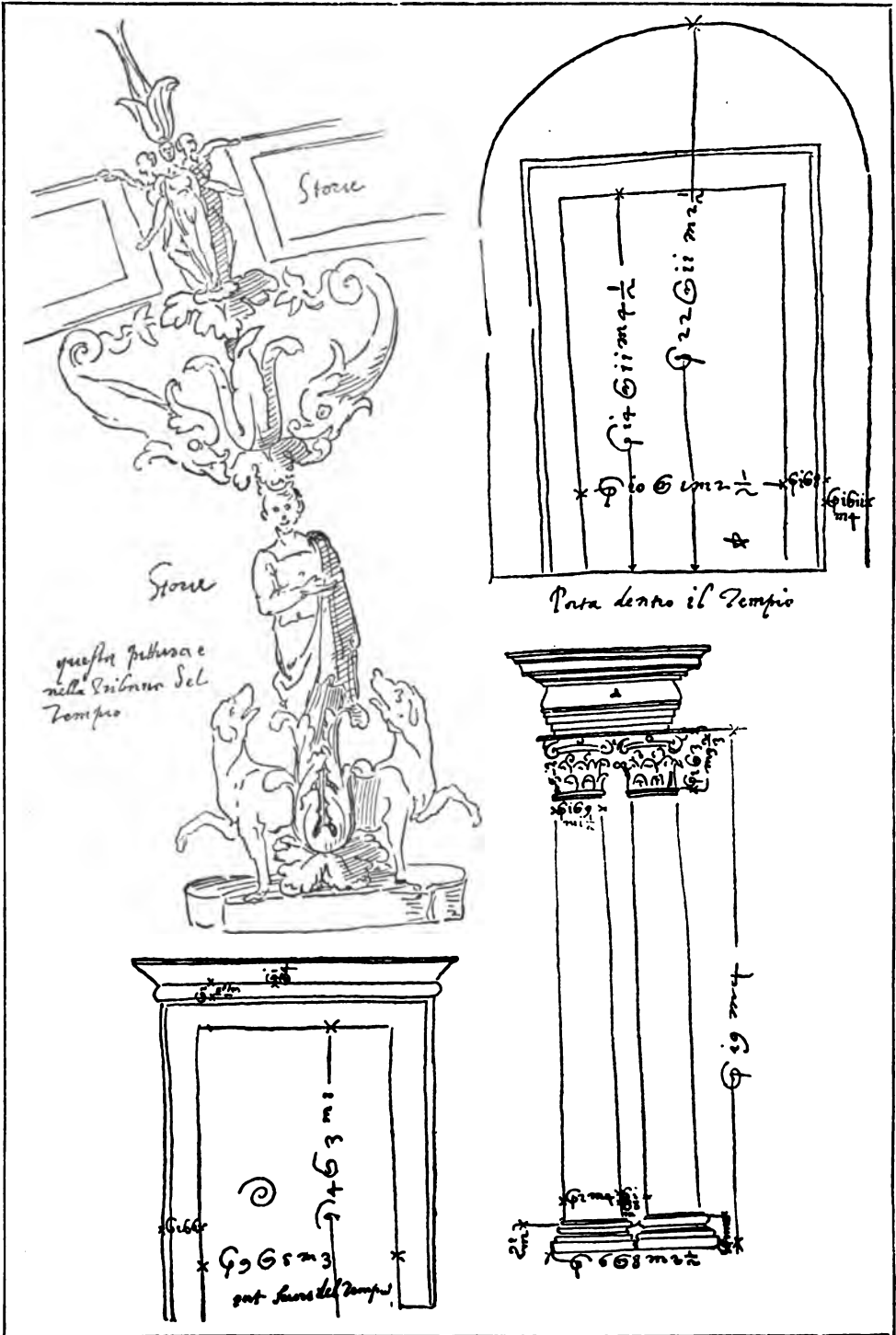
G. P.

(1) Voir une intéressante communication de M. Michel de Rossi dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* pour 1877, p. 7 et suiv.

(2) Voir le mémoire de M. Michel de Rossi dans les *Annales* de 1867 et particulièrement les pages 44 et 45.







FRAGMENT DE LA MOSAÏQUE DE SAINTE CONSTANCE  
FAC-SIMILE D'UN DESSIN DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT MARC DE VENISE.

---

# NOTES

SUR LES

## MOSAIQUES CHRÉTIENNES DE L'ITALIE <sup>(1)</sup>

### V

#### SAINTE-CONSTANCE DE ROME

NOUVEAUX DOCUMENTS.

---

Il y a quelques années, dans une étude publiée ici-même (2), nous avons cherché à reconstituer le vaste ensemble des compositions qui ornaient autrefois le baptistère (ou mausolée) de Sainte-Constance, et à faire ressortir l'intérêt capital de ces mosaïques, les plus anciennes d'entre les mosaïques chrétiennes connues.

Des documents nouveaux, que nous avons trouvés lors d'un récent voyage en Italie, nous permettent aujourd'hui de compléter notre travail.

Le premier de ces documents, celui que reproduit notre gravure (Pl. XI), provient de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise (3).

(1) Voir la *Revue archéologique*, septembre 1874, octobre et novembre 1875, décembre 1876, janvier et septembre 1877.

(2) *Revue archéologique*, 1875, t. II, pp. 224-230 et 273-284.

(3) Fonds italien, cl. IV, n° 149. Recueil de dessins d'architecture, représentant presque tous des édifices antiques, suivi d'une collection de plans de diverses lies. — Signalons parmi les monuments qui y sont reproduits un « tempio molto rovinato appresso porta Maggiore, e mostra che era lavorato di stucco » ; un croquis de l'amphithéâtre d'Ostie ; le « profilo del Settizonio », etc. Dans plusieurs notes il est fait mention de Bindo Altoviti, l'ami de Raphaël : « fonte picciola fata di pietra, la quale fu portata a m. Bindo Altoviti », etc. (Sur la collection de cet amateur distingué, voir *le Antichità della città di Roma*, de Lucio Mauro ; Venise, 1562, pp. 141-143.)

C'est un dessin à la plume qui date, selon toute vraisemblance, du milieu du *xvi<sup>e</sup>* siècle, et qui représente, outre différents fragments d'architecture (« porta fuori del tempio », « porta dentro il tempio », etc.), un motif de décoration d'une grande richesse : une sorte de cariatide s'échappant de la corolle d'une fleur et supportant un groupe de trois femmes ; à la base de la figure principale se trouvent deux animaux qui se retournent vers elle, probablement des tigres ; au sommet, deux dauphins.

Quoique ce croquis ne porte pas de titre, on n'hésitera pas à y reconnaître un fragment de la mosaïque qui ornait autrefois la coupole de Sainte-Constance et qui a été gravée au *xvii<sup>e</sup>* siècle par Pietro Sante Bartoli, d'après un dessin conservé à l'Escurial (1). Le P. Garrucci, ayant retrouvé un fragment de ce dernier dessin, a accusé le graveur romain d'avoir introduit dans sa planche des motifs nouveaux et d'avoir ainsi altéré la composition originale (2). En présence d'une accusation aussi grave, il importe de réunir tous les éléments propres à faciliter la solution du problème. Le croquis de Saint-Marc nous prouve que, du moins en ce qui concerne le principal motif de la décoration de Sainte-Constance, la cariatide entourée de tigres ou de lions, Bartoli n'a pas commis d'inexactitude. Ce fait résulte également de la comparaison de la gravure avec le fragment de l'Escurial. Quant aux trois figures placées au-dessus de la cariatide, notre croquis nous fournit un renseignement que l'on chercherait en vain dans le dessin si heureusement retrouvé par le P. Garrucci ; il nous montre que ces sortes de « télamons » n'étaient point privés de bras, comme l'a cru Bartoli. — Ces figures à leur tour soutenaient des cartouches historiés dont les sujets ne sont malheureusement pas connus.

Le manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc contient deux autres croquis qui nous paraissent également se rapporter à Sainte-Constance. L'un d'eux nous offre la coupe d'un dôme richement décoré. A la base on voit six cariatides, chacune flanquée de deux tigres ou de deux lions et surmontée de deux dauphins, absolument comme dans le croquis reproduit par notre gravure. Puis viennent dix-huit figures disposées par groupes de trois. Ces groupes sont séparés les uns des autres par des compartiments rectangulaires renfermant des « storie » ; ils donnent à leur tour naissance à des rinceaux qui se

(1) Ciampini, *Vetera monimenta*, t. II, pp. 1-2, et Bellori, *Picturæ antiquæ cryptarum Romanarum et sepulcri Nasonum*, Rome, 1819, suppl., pl. II (cf. pp. 85, 86).

(2) *Storia dell' arte cristiana*, t. IV, p. 8.

réunissent au sommet du dôme. Nul doute que nous n'ayons là une nouvelle représentation de la coupole de Sainte-Constance.

Il est fort probable aussi que les incrustations de marbre figurées sur un autre feuillet du même recueil sont une copie de celles de Sainte-Constance. M. Isabelle a été assez heureux pour retrouver, dans le monument dont nous nous occupons, des traces d'une décoration de ce genre (1). Ces revêtements étaient en quelque sorte inséparables des édifices chrétiens primitifs; on peut aujourd'hui encore s'en convaincre en visitant l'église Sainte-Sabine à Rome, ou le baptistère des Orthodoxes à Ravenne. Ceux que contient le recueil de la bibliothèque de Saint-Marc se composent d'ornements géométriques (rectangles, losanges, etc.), d'oves, de consoles, et aussi, à ce qu'il semble, de vues d'édifices d'une architecture fort élémentaire.

La bibliothèque publique de Ferrare possède un manuscrit que le catalogue décrit dans les termes suivants, dans la section consacrée aux écrivains originaires de cette ville : « Peverati (Angelus). 430. (N° 161. N. C. 6). Inscriptiones et monumenta urbis Romæ, fol. autogr. ined. Di quest'opera vien fatta menzione nelle *Novelle letterarie di Venezia* dell'anno 1741, al n° 2, sotto il dì 18 marzo. Essa però tal quale si trova è molto disordinata (2). Poi ignoriamo il fondamento a cui appoggiato il P. Mittarelli s'indusse a dir guastaltese il nostro Peverati nella sua *Biblioteca di Murano*, pag. 882. Vedi il Verrosi, di *Scrittori Teatini*, part. 2, pag. 176. »

Cette description, aussi incomplète qu'erronée, a sans doute détourné plus d'un lecteur de l'idée d'examiner l'ouvrage. Et cependant il suffit d'ouvrir le volume pour en découvrir sur-le-champ tout l'intérêt. Sur la première page on trouve en effet une note ainsi conçue : « Il ch° s. Gio. Battista de Rossi mi scrive da Roma 16 agosto 1855, che il presente ms. è autografo di Pompeo Ugonio, come ha potuto verificare con altre opere mss. dello stesso Ugonio. Antonelli, bibliotecario, 20 agosto 1855. »

Le mérite d'avoir restitué le manuscrit de Ferrare à son vrai au-

(1) « Les murs étaient assurément revêtus de riches compartiments en marbre, car nous en avons retrouvé des fragments. » *Edifices circulaires*, p. 81.

(2) Le passage auquel il est fait allusion se trouve dans une notice nécrologique sur Peverati. Parmi les manuscrits qu'il a laissés on cite : « Inscriptiones et monumenta romana ex Marci Milesii ms. Altra raccolta d'iscrizioni e lapide ha egli formata; e chiunque sa essere stato Marco Milesio amico del Grutero, non può non invogliarsi a saper quali memorie contenga la prima raccolta. » *Novelle della Repubblica letteraria*, Venise, 1741, p. 80, n° 10, 11 mars.

teur, Pompeo Ugonio, l'ami et le compagnon de Bosio (1), revient donc tout entier à M. de Rossi. Dans plusieurs de ses ouvrages, et notamment dans ses *Inscriptions*, l'illustre savant romain a mentionné la découverte qu'il avait faite de ce recueil si précieux (2). Si malgré cette publicité le manuscrit d'Ugonio n'a pas été consulté depuis 1853, c'est-à-dire depuis plus de vingt ans, cela tient sans doute aux difficultés, parfois insurmontables, que présente le déchiffrement de l'écriture du vieil archéologue. Il se servait, pour employer l'expression de M. de Rossi, plutôt de caractères sténographiques que de lettres proprement dites. Il lui suffisait de pouvoir, au retour de ses excursions, lire lui-même les notes qu'il avait prises devant les monuments. On l'aurait bien surpris en lui apprenant que la postérité attacherait un jour tant de prix à ces ébauches informes!

En reconnaissant cette écriture, qui avait bien des fois fait notre désespoir dans la bibliothèque Barberini, nous étions loin de nous douter que le manuscrit de Ferrare avait quelque rapport au sujet dont nous nous occupions. Dans un de ses manuscrits de Rome, Ugonio avait déjà consacré quelques lignes aux mosaïques de Sainte-Constance (3); il n'y avait donc guère de vraisemblance qu'il revien-

(1) Pompeo Ugonio a publié à Rome, en 1588, l'ouvrage si utile intitulé : *Historia delle stazioni di Roma, che si celebrano la quadragesima*; 318 ff. chiffrés.

(2) « (Card. Fr. Barberinus) Pompeii Ugonii adversaria de urbe Roma, e jusque christianis præsertim monumentis, magnam chartarum farraginem, ab interitu vindicavit (cod. Barb., 1054-1059), quamquam septingentæ fere paginæ desiderantur, quas a longo tempore deperditas ego detexi in bibliotheca publica Ferrariensi » *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. I, p. xxiii. Cf. pp. xviii-xix.

« Ivi (nella pubblica biblioteca di Ferrara) io vidi un volume in foglio degli ultimi anni del secolo XVI contenente una miscellanea di memorie e di studii sulle romane antichità, che alcuni attribuivano a Marco Milesio, alcuni al Peverati (v. *Novelle della repubblica letteraria*, Venezia, 1741, p. 40; Cavallieri, *Bibl. di Ferrara*, p. 43). Appena fermai gli occhi su quelle carte, riconobbi la mano di Pompeo Ugonio, e vidi che la prima pagina è segnata col numero 693, mentre l'ultima del *Theatrum romanæ urbis*, manoscritto nella Barberiniana, è la 692. Ecco adunque senza dubbio una grande ed ignota parte delle miscellanee Ugoniane. Fattomi a svolgerle attentamente, dalla pagina 1074 alla 1109 rinvenni un cartello scritto quasi più in stenografia che in lettere alfabetiche, nel quale riconobbi propriamente l'autografo giornale delle esplorazioni sotterranee di Pompeo Ugonio. Inestimabile mi parve il pregio d' un sifatto documento; ma l' esame fattone m' ha dimostrato, che le esplorazioni nell' Ugoniano diario descritte furono imprese in compagnia del giovanetto Antonio Bosio, e perciò spettano alla storia de' lavori del grande maestro. » *Roma sotterranea*, t. I, pp. 19-20.

(3) Cod. Barb., XXXI, 45, fol. 129, Sainte-Constance: « Si vede che fu un tempio antico. Et alcun dicono che era un tempio di Bacco. Hoggidì ancora intero; perche e un tempio tondo con un portico tondo appoggiato sopra colonne numidi-

draît sur ce thème. L'espoir de rencontrer une description quelque peu étendue de ces précieuses mosaïques diminua encore après que nous eûmes lu (fol. 966) une note rédigée dans les termes suivants : « S. Constantiæ ad S. Agnetem. Ciac. in Alex. 4<sup>o</sup>, p. 576... Ejus, inquit, opera, redactum est templum testudineum quod apud S. Agnetem cernitur ad cultum divinum, cum ante Baccho dicatum esset. P. U. (P. Ugonius). Credo et ante christianum id templum fuisse : ut picturæ ex musivo in testudine demonstrant. »

Quelque laconique que fût cette note, elle présentait cependant un certain intérêt; elle prouvait en effet qu'Ugonio, contrairement à l'opinion reçue, considérait les mosaïques de la coupole comme chrétiennes. Tel était aussi l'avis de son ami, le grand Bosio (1).

Quelle ne fut pas notre surprise et notre joie, après avoir compulsé plus de la moitié du volume sans y avoir trouvé autre chose à signaler qu'une étude sur les peintures sacrées (*de s. picturis*, fol. 4057), de lire tout à coup ce titre si plein de promesses : « Templum S. Constantiæ, via Numentana ». Huit feuillets couverts de caractères microscopiques (ff. 1103-1110) étaient consacrés à la rotonde de la Via Nomentana. Un coup d'œil suffit pour nous convaincre de l'intérêt de ce long document, dans lequel les mystérieuses mosaïques de la coupole étaient décrites dans le plus grand détail. Mais nous pûmes en même temps aussi nous rendre compte de la difficulté qu'offrait le déchiffrement de cette notice, que l'auteur avait probablement « sténographiée » à Sainte-Constance même. Une semaine au moins aurait été nécessaire pour la copier intégralement, et nous ne disposons que de peu de jours ! Et encore bien des mots resteront-ils sans doute éternellement indéchiffrables, car Ugonio avait son système d'abréviations à lui, système qui est comme un défi permanent à la paléographie. Si nous soumettons aujourd'hui notre

che... La volta del portico e tutta à mosaico con figure bellissime di fanciulli che sono con (?) vite et uve. »

(1) « Nella cuppola si vedevano alcune figure di mosaico ; le quali, all' habito, mostravano essere ecclesiastiche ; se bene per esser per la maggior parte caduto il detto musalco, non si poteva ben discernere, che istorie rappresentassero. Ben' è vero, che nella medesima cuppola, e nelle volte inferiori del portico, che gira intorno si veggono figure, che sapiunt gentilitatem, come imagini di Baccho, e Biroti pieni di uve ; onde dagli antiquarii è creduto che questo fosse un' antico tempio di Baccho ; come frà gli altri scrivono Marliano, Andrea Fulvio, e Lucio Fauno. Il che può esser facilmente ; e che da Costantino fosse ristaurato, et adornato di figure sacre, e ridotto (come molti altri) dalla gentilità al culto christiano ; e dedicato poi in honore di Santa Costanza. Il simile si può credere, che fosse anche fatto di quel vaso di porfido, etc. » *Roma sotterranea*, 16-32 p. 419.

essai de transcription aux lecteurs de la *Revue archéologique*, nous le faisons dans l'espérance que le document, une fois signalé à l'attention publique, sera étudié à nouveau et que quelque archéologue italien réussira, en s'aidant de notre travail, à établir le texte d'une façon plus définitive.

Ajoutons que nous avons cru devoir diviser la description d'Ugonio en sections correspondant aux différentes parties du monument. La première est consacrée aux mosaïques des niches ou absidioles latérales ; la seconde à celles de la voûte annulaire ; la troisième enfin à celles de la coupole. Une section préliminaire contient les quelques lignes qui servent d'introduction au travail d'Ugonio.

Templum sanctæ Constantiæ, via Numentana.

Hodie Kal. Octob. anno MDXCIII, cum in vinea mea (ou: nostra), quæ est in via Nomentana, ad lævam inter portam Urbis et ecclesiam sanctæ martyris Agnetis vindemiarum initium fieret, relictis inibi ad opus Bacchi spectandum famulis et consanguineis, ad Bacchi quod di(citur) templum juxta sanctam Agnetem me contuli. Illic quæ videntur hic recensabo.

a ✕ ω

Ad lævam viæ Numentanæ, mill<sup>o</sup> fere 2<sup>o</sup>, ædificium oppidi instar occurrit, quod muris cum pinnis et quibusdam turribus circum quaque non parvo spatio præcingitur. In id, ubi per primam portam introieris, videbis atrium magnum apertum, nullis ornatum porticibus, sed nudum, ubi nunc est hortensis quædam sementis. In ejus primo ingressu, vertendo ad lævam, porta occurrit quæ in alium similem hortum ducit, spineo septo munitum. Intra hunc locum ad lævam est templum quod vulgo dicitur Bacchi, sed est sanctæ Constantiæ, filiæ Constantini. Id nunc describam, discurrens per singula.

Primo ingressu est porta quadrata cujus latera tyburtino lapide cinguntur. Superliminare (?) est ex fragmento marmoreo sarcophagi inverso, ut literæ indicant, quæ, quod recte non stent, legi vix possunt.

Supra ipsam portam infixæ est muro tabula marmorea, continens incisam consecrationem hujus ecclesiæ et collocationem in ea (sic) reliquiarum factam ab Alexandro 4<sup>o</sup>, quæ tabula a nobis ponitur... (en blanc).

A lateribus tabulæ hujus duæ fenestræ sunt, ad dexteram est major, sed clausa, minor est aperta ad lævam. Ex hujus modi porta descenditur per gradus IX satis latos, marmoreos, ad aliam portam ipsius templi. Et hoc spatium novem graduum tecto contegitur quod ideo factum videtur ne pluvia intra templum deflueret, ad eam arcendam (?).

*Porta murorum templo satís, ut videtur, est proportionata, et ad antiquum architecturæ modulum fabrefacta, e candido marmore, justæ altitudinis et largitatis.*

## I

Dans le mur intérieur de la rotonde étaient pratiquées quinze niches ou absidioles. Celle du fond (la huitième à partir de la porte) semble avoir été construite pour recevoir le sarcophage de porphyre qui se trouve aujourd'hui au musée du Vatican. Quant aux quatorze autres, elles étaient de deux sortes : douze d'entre elles, selon toute vraisemblance, étaient rectangulaires, deux (celles qui se font face au milieu de l'édifice, la quatrième de chaque côté) semi-circulaires.

La décoration de ces niches paraît avoir été fort simple. Des étoiles noirâtres ou verdâtres et des monogrammes du Christ, se détachant sur un fond blanc (comme dans les mosaïques de la voûte annulaire), faisaient les principaux frais de celles qui conservaient encore leurs mosaïques au moment de la visite d'Ugonio. L'or n'y figurait que d'une manière exceptionnelle; nouvelle preuve de leur antiquité.

Les parties qui n'étaient pas ornées de mosaïques, ou celles dans lesquelles les mosaïques avaient disparu, avaient été couvertes de fresques représentant l'histoire des deux princes des apôtres et de plusieurs autres saints. Quoique Ugonio confonde à chaque instant ce deux genres de peintures, il est facile de voir que les fresques appartenaient à une époque bien postérieure. La nature des sujets suffit à le prouver. Cette partie de la décoration date probablement du règne d'Alexandre IV, qui, comme on le sait, consacra l'édifice au culte chrétien en 1254. En présence de compositions relativement si modernes nous regrettons moins de n'avoir pu, faute de temps, copier entièrement la description qu'en a faite Ugonio (1).

Les renseignements qu'Ugonio nous fournit sur les mosaïques des deux absidioles latérales présentent une importance toute particulière. Nous y voyons que dans la mosaïque de gauche (le don du Christ) la tête de saint Pierre manquait dès le xvi<sup>e</sup> siècle. Cette tête a été refaite depuis. L'inscription, au sujet de laquelle une discussion s'est élevée entre M. de Rossi et le P. Garrucci (2), était égale-

(1) Angelo Rocca a encore vu ces fresques au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle. Nous publions plus loin la notice qu'il leur a consacrée.

(2) Le P. Garrucci soutient qu'il faut lire : *DOMINVS · LEGEM · DAT* (*Vetri ornati di figure*, p. 31, *Hagioglypta*, de Macarius, p. 239). M. de Rossi, au contraire,



ment mutilée dès cette époque. Celle que l'on voit actuellement n'offre donc aucun caractère d'authenticité. Dans la mosaïque de gauche, Ugonio nous l'apprend, le personnage qui s'incline devant le Christ était autrefois figuré sous les traits d'un vieillard. Aujourd'hui au contraire sa figure est imberbe et presque juvénile.

Espérons que devant des preuves aussi décisives les rares savants qui s'obstinent encore à considérer les mosaïques absidales de Sainte-Constance comme un ouvrage du VII<sup>e</sup> ou du VIII<sup>e</sup> siècle ne tarderont pas à renoncer à leur système. La grossièreté, la barbarie de certaines parties du dessin doit être mise à la charge de maladroits restaurateurs du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècle (peut-être même du XIX<sup>e</sup>) et nullement à celle des contemporains d'Adrien I<sup>er</sup> ou de Léon III.

¶ Ubi ingressus fueris videbis templum sphericæ formæ, duplicis, ut ta dixerim, circuitionis, majoris atque minoris. Major circuitio est a parietibus, templum extremum circumstantibus, ad columnarum ordinem qui idem præcingit in medio. Est enim rotunda porticus arcuata, circumcirca templum. Columnarum ordo qui est in medio regit arcus 12, cum tamen ipsæ sint 24, sunt enim (?) geminatæ. Et sunt ex eo genere lapidis quod mistum (?) granitum vocant, sed subcæruleum habent colorem, vulgo bigium.

Redeo ad parietes extremos templi. Divide a porta ingressus ad altare quod stat ex adverso totum templum in partes duas, habes a dextera absidulas 7, totidemque a sinistra, quarum quæ in medio stat aliquanto amplior descendit usque ad solum templi... Cætera eminent a solo circiter palm. 4... Absis vero xv est in medio ubi altare majus de quo infra.

Nunc picturas quæ in illis sunt parietibus et absidulis inspiciamus. Omnes hæ absides, vulgo nicchiæ, antiquitus musivo depictæ fuerunt, quo exolescente subditæ sunt aliæ picturæ. Nunc præ humiditate loci vel antiquitate fere in eis omnis picturæ decor exolevit.

Prima absis : nudus est paries, omnis enim deperit ornatus colorum.

2<sup>a</sup> habet arcum, videlicet circuitionem superiorem ex musivo, in quo minutis tessellis albis simul compactis dispersæ sunt stellulæ nigricantes, vel virides, circumque hunc (arcum) velut sertum ex ramis, vel fasciolis, sic... (suit un croquis). Talis simplicissimus ornatus est etiam in prima parte fornicis interioris porticus circumeuntis columnas.

3<sup>a</sup> absis est ordinaria pictura exornata, sed jam fere exolevit. Sedet tyrannus coronatus; præsentatur ei martyr a duobus ministris unguis (?)

« adopté la leçon : DOMINVS · PACEM · DAT que reproduit l'inscription actuelle (*Bullett. di arch. crist.*, 1868, p. 44). Ugonio, comme on le verra, n'a pas compris le sens de la formule, autrement il n'aurait pas lu DAE, au lieu de DAT.

laceratus. Id instrumentum illic est depictum, sic... (*suit un croquis*). Ad lævam similiter videtur sanctus in... ante eumdem tyrannum. Credo illum esse S. Laurentium, quia inter hanc absidulam et 2<sup>am</sup> est depictus idem tyrannus supraque scriptum : DECIUS. Cernitur præterea super hanc 3<sup>am</sup> absidulam pontifex quidam tentus a ministris, qui gerit pallium et est (?) senex, qui beatus Syxtus esse facile apparet. Ex altera hujus 3<sup>ae</sup> absidulæ parte... versus 4<sup>am</sup> nichiam est depictus sanctus quidam genuflexus, nudus, cervicem carnifici præbens, qui ad eum obtruncandum manum habet extensam. Hic vero esse videtur... (*en blanc*). Picturæ quantum apparet non sunt spernendæ.

4<sup>a</sup> absis est aliquanto major, aperta usque ad solum templi... In hac sunt musivi vestigia. Salvator in sublimi spheræ insidet superque sinistrum genu volumen tenet læva manu. A dextera ejus inclinatur illi vir quidam qui aut librum Salvatori porrigit, aut manum tangit, aut quid simile facit; ille senex non est more sanctorum diademate cinctus. Circa illos ad explendum ornatum pictor musivi plures (ix) arbores fecit palmarum et hoc opus claudit phrygius, ut dicunt, festonis instar densum. Est autem hæc absis... [formæ ?] rotundæ, unde in circuitione superiori nihil aliud esse potest, sicut in cæteris quadratis. Sub phrygio vero seu festone dicto figuratum est cælum per angelos vario ordine...

VIII absis est in medio illa in qua est sepulcrum porphyreticum collocatum. Ejus superior circuitio est ex musivo, ut 2<sup>a</sup> supra, stellulis in albo nigricantibus exornata, ubi et hoc est signum semifractum : ✕ In facie ipsius sunt tres imagines, non ex musivo, sed pictæ simpliciter, etc.

IX absidula deleta penitus...

X Ex humiditate parietis penitus deleta.

XI. Similiter nisi quod vetusta Salvatoris delineatio apparet.

XII est major, respondet ex adverso alteri majori quæ est ad dexteram. In ea... supra unum gradum (?) elevatum stat altare muro fabricatum, tectum tabula solida marmorea. Altius restat pars musivi; sunt autem figuræ tres quæ videntur : Christi in medio, S. Pauli ad dexteram, ad lævam vero sancti Petri, etsi ejus caput deciderit. Pendet hic fragmentum scripturæ, non tamen cernitur essene in manu Christi an vero Petri; sic habet:

CLINVS  
GEM DAE ✕.

Infra in medio pictura simplex habet figuram, videlicet mulieris Christum inter brachia, etc., etc.

## II

A la description du portique succède celle de la voûte annulaire. Comme les mosaïques de cette partie de l'édifice existent encore, il

serait oiseux de rapporter l'analyse qu'en donne Ugonio. Il nous suffira de dire que le témoignage de l'auteur romain prouve que, si les restaurateurs modernes ont altéré en quelques endroits le style de l'original, ils n'ont du moins pas ajouté de motifs nouveaux. En effet Ugonio déjà signale la présence des Eros et des Psychés, des brebis portant la mulctra (selon lui ce sont des bœufs portant des éventails), et de plusieurs autres figures analogues.

Il y a cependant un compartiment au sujet duquel Ugonio nous fournit des renseignements nouveaux et du plus haut intérêt. Nous voulons parler de cette espèce d'abside qui se trouve au fond de la rotonde et qui dépasse en hauteur la voûte annulaire. Les mosaïques dont elle était ornée ont disparu depuis longtemps. Mais grâce à Ugonio le sujet de la composition ne sera plus désormais un mystère : c'était le Christ assis au milieu des apôtres. Notre auteur ajoute un détail précieux : la mosaïque de l'abside de Sainte-Constance offrait de grandes analogies avec celle de Sainte-Pudentienne. Notons qu'ici le témoignage d'Ugonio a une valeur exceptionnelle : il s'était occupé à diverses reprises de cette composition célèbre. Après l'avoir d'abord attribuée au règne d'Adrien III (884) (1), erreur qui a été en faveur jusqu'à nos jours, il revint plus tard à des idées plus justes et déclara, dans une lettre retrouvée et publiée par M. de Rossi (2), qu'elle appartenait aux premiers siècles du christianisme. Le rapprochement qu'il établit doit donc être pris en sérieuse considération et on ne sera pas taxé de témérité en regardant avec lui la mosaïque absidale de Sainte-Constance comme le prototype de celle de Sainte-Pudentienne.

VIII arcus est in medio ecclesiæ, ubi altare majus et sepulcrum porphyriticum, ubi... instar testudinis altius spatium attollitur, muris hinc inde circumseptum. Qui locus variis musivis figuris erat ornatus, quæ partim deciderunt, partim vix apparent. In facie supra sepulcrum videntur quidam sedentes qua fere specie sunt ad S. Pudentianam in abside majore et sine dubio hic erat Salvator, quantum opinari possum, (sed alio (?) cum facibus accedam, locus nam(que) est obscurior). Supra hos sedentes ornatus est quidam ex frondibus contextus inter ceu candelabra quædam. E regione videntur... similes quædam figuræ sedentes. Et duæ in angulis oblongæ mulieres alba veste stantes (3). Circum et in sublimi omnia exoleverunt et corruerunt.

(1) *Historia delle stazioni*, fol. 164.

(2) *Bullettino di archeologia cristiana*, 1867, p. 51.

(3) C'étaient peut-être l'*Ecclesia ex circumssione* et l'*Ecclesia ex gentibus*. Ces

## III

Nous avons dit en commençant que les mosaïques de la coupole de Sainte-Constance, mosaïques détruites au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle (1), n'étaient plus connues que par une gravure de P. Sante Bartoli, exécutée d'après un dessin de l'Escorial. Comme dans cette gravure les éléments chrétiens sont mêlés aux éléments païens, l'immense majorité des archéologues a cru que du temps de Constantin l'art empruntait indifféremment ses sujets à l'ancien et au nouveau culte. Le problème présentait une gravité si grande que le P. Garrucci résolut de faire le voyage d'Espagne pour étudier à l'Escorial l'original de la gravure de Bartoli. Le dessin qu'il trouva et qui est l'œuvre d'un peintre hollandais fixé dans la Péninsule, Francesco d'Olanda (2), ne représentait qu'un fragment de la mosaïque de la coupole, soit quatre compartiments sur douze; il y avait donc lieu de se demander si le graveur romain n'avait pas tenté pour les autres compartiments une restitution plus ou moins arbitraire.

Le témoignage de Pompeo Ugonio vient confirmer à cet égard l'hypothèse émise par le P. Garrucci. C'est ainsi que pour les compartiments (*arcus*) 8, 9, 10 et 11 ses descriptions sont absolument d'accord avec le dessin de l'Escorial, et par suite avec la partie correspondante de la gravure de Bartoli. Elles viennent même confirmer, d'une manière indirecte, une très-ingénieuse conjecture du P. Garrucci. Ce savant ayant vu dans le dessin de Francesco d'Olanda deux personnages offrant à un troisième, l'un un violon, l'autre un agneau, a pensé que ce violon était une gerbe et que la scène représentait le sacrifice de Caïn et d'Abel. Du temps d'Ugonio ce compartiment était déjà fort endommagé, mais notre auteur y a

deux figures se retrouvent, comme on sait, dans la mosaïque de Sainte-Pudentienne (voir l'ingénieux travail de M. L. Lefort dans la *Revue archéologique*, 1874, t. I, pp. 96-100), et dans celle de Sainte Sabine.

(1) « Il... cardinale Veralli fu distruttore delle memorie del tempio di S. Costanza; perchè lo fece tutto sfoderare degli ornamenti di musaico, del quale era arricchito. L'ornamento della cupola si vede intagliato da Pietro Sante Bartoli. » *Memorie di varie escavazioni fatte in Roma e nei luoghi suburbani vivente Pietro Sante Bartoli*, dans les *Miscellanea* de Fea, t. I, p. ccli. L'inscription suivante, rapportée par Ciacconio (*Vitæ pontificum*, éd. de 1677, t. IV, p. 418), fixe la date de ces mutilations : FABRITIVS. S. R. E. CARD. VERALVS | TEMPLVM. DIVÆ. CONSTANTIÆ. RVINÆ. PROPINQVVM | RESTAVRAVIT. ET ORNAVIT | ANNO. DOMINI. 1620.

(2) Voir sur cet artiste le *Dictionnaire historique artistique* du Portugal de Raczyński, pp. 136-157, et la *Academia* de Madrid, 1877, t. I, pp. 139-140.

encore vu un « *campus spicarum et quidam metentes* ». Voilà donc l'hypothèse du P. Garrucci transformée en certitude.

Examinons au contraire les compartiments qui manquent dans le dessin de l'Escorial et nous verrons à quel point les représentations de Bartoli s'écartent des descriptions d'Ugonio.

Compartiment n° 1 : Ugonio a vu très-distinctement une scène de sacrifice (un taureau placé sur un autel), avec de nombreux assistants et un fond d'architecture fort riche. Bartoli au contraire nous montre deux figures debout dans un paysage.

Compartiment n° 2 : D'après Ugonio on y voyait un homme attaché à une colonne; d'après Bartoli, une femme offrant des fleurs à deux hommes.

Compartiment n° 3 : D'après Ugonio ce compartiment contenait une scène dans laquelle il est peut-être permis de voir le sacrifice de Noé : un vieillard sortant d'un édifice et devant lui un homme coupant du bois. Dans la gravure de Bartoli au contraire on aperçoit un vieillard ailé s'échappant d'une tour devant laquelle voltige un génie, etc.

Si l'on s'attache au caractère même des figures, on trouvera qu'ici encore il y a des différences fondamentales. Dans les croquis, assez informes, qu'Ugonio a joints à ses notes, les personnages ont le costume et les attributs des chrétiens; dans la planche de Sante Bartoli ils ont un costume de fantaisie et ressemblent le plus souvent à des divinités païennes.

Nous avons espéré que la description d'Ugonio nous apprendrait quelles étaient les figures représentées dans les cartouches du sommet de la coupole, ceux-là mêmes où Bartoli a placé des satyres, des ménades et d'autres acteurs du cycle bachique. Mais du temps d'Ugonio cette partie de la mosaïque avait presque disparu. On ne sera pas loin de la vérité en admettant qu'elle renfermait des Psychés, des Éros, comme les mosaïques de la voûte annulaire. Un fait certain c'est que Bartoli n'a pas inventé ces cartouches (1); le croquis de la bibliothèque de Saint-Marc est d'accord sur ce point avec le témoignage d'Ugonio pour donner raison au graveur romain.

En résumé, les mosaïques de la coupole de Sainte-Constance représentaient des sujets chrétiens (principalement empruntés à l'Ancien Testament), comme les mosaïques des niches et des absidioles, comme celles de la voûte annulaire, et l'unité de décoration de ce beau monument ne saurait plus être mise en doute.

(1) Comme le dessin de l'Escorial ne représente que la partie inférieure de la coupole, ces cartouches ne s'y trouvent pas figurés.

## Testudinis majoris picturæ.

Testudo major... habet circumcirca fenestras 12 et super has fenestras vetus musivum apparet. Inter ipsas autem quod erat corrui. Circuit (?) autem in gyrum pictura quædam ad ornatum conficta, ut videre est, fluvius enim argenteus excurrit. Et incipiendo supra arcum imminentem altari, in fluvio est cymbula in cujus prora duo quasi habitu sacro induti sedent, alius ad puppim cymbam impellit. Et hæc forsitan aliqua est historia (?). Per reliquum gyrum fluvii sunt aliæ cymbulæ quibus insistent alati pueri, qui eas ramis (remis) impellunt, vel variis modis colludunt. Intermissa sunt in fluvio veluti septa quædam ex trabibus seu contis et vallis (?) inter quæ anseres et cygni et aliæ lasciviunt aquatiles volucres, sicut et extra illa. Ornatus vero præcipuus distinguit 12 historias ad numerum subjectorum arcuum intra umbracula quædam quæ efficiunt(ur ?) seu vite, seu arbore, ramis sursum diffusa (*sic*), ita ut omnem testudinem exornet, usque ad medium sublime. Designatio autem est ejusmodi: E fluvio illo 12 seu bases lapideæ, seu saxa emergunt supra quas truncus vitis, vel arboris cui mulieris figura insistit, basem vero hujus trunci tenent duæ leonæ, vel leones, vel tygres, s. pantheræ, quidquid sint... ejus arboris ramis relicto in medio spacio efficitur umbraculum quoddam (*suit un croquis*).

Inter hæc spatia 12 sunt 12 historiæ, ut vid<sup>t</sup> ex musivo elegantissimè depictæ.

In primo arcu est altare cum tauro superimposito flammis circum ardentibus), descenditque super altare ignis e cælo. Astat a dextrâ sacerdos, seu propheta, retro quem est figura templi, ad lævam vero ante altare multitudo populi. Hæc historia esse videtur quæ Reg. III, cap. 18, habetur, qu. Helias, bove super altare imposito, ad confundendos sacerdotes Baal ignem e cælo mitti impetravit. Tamen bos Helie erat sectus in partes, hic videtur integer. Sed pictoribus omnia licent.

In 2° arcu duo viri unum, habitu quo vetustas viros sanctos induit vestitum, sine tamen diademate, retinent ligatum, cum (?) sandaliis in pedibus (retro ipsum stat sanctus quidam cum diademate). Ille autem primus (?) videtur habere a tergo columnam, quasi ad eam alligatus. Hæc historia... (*en blanc*).

In 3° arcu seu umbraculo extollitur porta quædam cujusdam ædificii, ex cujus limine quasi egrediens stat vir gravi aspectu, habitu simili heremitico, sed tamen (?) colorato. Ante eum cernitur quidam qui fascem lignorum ante (?) (se) habere videtur eumque secare. Hæc historia... (*en blanc*).

4tus arcus	}	omnino ceciderunt ex his picturæ.
5tus arcus		
6tus arcus		

VII arcus et ipse fere eversus est, ostendit tamen aliquatenus quemdam qui sedet in solio, et ex manu alterius stantis librum seu scripturam quamdam accipit.

VIII. Aspicitur hic unus (?) (cætera enim ante deciderunt) habitu fere eodem heremitico indut., qualem ille in limine gerebat tertii arcus. Hic manu tenet grandem et pulcherrimum piscem, apparetque retro eum comitari (?) alius (?) cujus facies non extat. Quid si hic Tobias ?

In arcu IX cernitur vir in solio sedens, candida indutus veste, adhærens pulchræ cuidam turri vel templo. Ante ipsum v° astant duo qui ei dant cartam, aut libellum porrigunt..

In arcu X cernitur gravissimi aspectus matrona, proceræ staturæ, aurea veste induta, cum fascia quadam leonati coloris ad terram a collo descendente; caput autem et collum usque ad pectus involuta albo quodam panno, seu velo. Dexteram apertam extendit, læva vero librum apertum tenet scriptum, in quo tamen (?) legi non potest. Ante eam sedet quidam juvenis in sublimi sede ante quoddam ædificium, manusque ita extendit (?) ut concionari videatur. In dicti autem ædificii porta, quæ est retro hunc juvenem, videtur... unus stare, duoque ante ipsum quasi fugere a facie (?) puellæ. Et hi sunt, quantum apparet, senes. Quare facile hanc crediderim Danielis, Susannæ et duorum senum amantium, seu amentium, historiam... (*suit un croquis*).

Arcus XI. Male discernitur. Videtur autem esse velut campus spicarum et quidam metentes.

Arcus XII. Vidr vir quidam virgam... ad lapidem et aquam educere, ante quem stant alii tres progredientes.

Superius extendebatur per gyrum alius ordo imaginum minorum præ spaci qnte (quantitate), sed ejus vix... reliquum est.

Sub fenestris circum totus paries supra arcus columnarum est incrustatus lapideis tabulis, quibus circumtexti sunt varii ornatus ex multiplici lapide in parva(s) lamina(s) secto. Similiter sub circuitione arcuum qui incumbunt singuli duabus columnis sunt incrustaturæ ex laminis lapidis venati albi. Ut autem videas hæc esse opera christianorum temporum respice incipiendo numerare a tabula arcus qui est supra altare 4<sup>m</sup> tabulam, in cujus summitate videbis incrustatum hoc signum vario lapide: ✠

E regione arcus super altare majus existentis loco tabulæ in pariete est pictura crucifixi recentium temporum et circum duo angeli, qui ad lævam plangit, qui ad dexteram colligit sanguinem ex latere defluentem. Juxta crucem vero stant mater et dilectus discipulus (1).

Columnæ quæ arcus dictos 12 regunt sunt binæ et binæ junctæ, ita ut 4<sup>or</sup> unum arcum sustineant. Omnes sunt justæ et decentis magnitudinis perpulchræ ex lapide misto bigio subcæruleo... Quatuor propiores altari

(1) « Idem crucifigendi modus (quatuor clavis) cernitur in antiquissimo beat Constantiæ, Constantini magni imperatoris filiæ templo, quod est in via Nomentana, prope Sanctam Agnetem, ubi pluribus in locis crucifixio dominica quatuor clavis præstita representatur. » A. Rocca, *De particula.... sacratissima crucis*. Rome, 1609, p. 48.

majori hinc inde sunt cæteris lucidiores, duæque postremæ versus altare ex his ipsis non subcæruleo, sed subrubeo colore granitæ...

Appendix ad musivum medianæ testudinis.

Sopra il giro primo dell' historie vi era un altro giro minore quale hoggi adi 3 ho meglio considerato. E vi si vede un frammento di un Christo che parla con non so chi e ha il diadema in testa. Et è una figura cosi:... Par quasi un domine quo vadis.

All' arco 12 quella figura che dicevamo parere (?) Mose che con la verga cava l'acqua del saxo, non si vede bene che fusse (?) ma che sia figura cristiana lo indica quel segno, chel del tau, nel fin della veste, cosi.. il quale sol dipingersi a christiani santi. Manifestissimo segno anco è che son questi mosaici di christiani perche nella capella maggior (?).. che è sopra l' altar vi è figurato l'agnello col diadema con certe pecorelle sotto, il quale sta dinanzi (?) alla città di Gerusalem et secondo credo dice s. Gio. nell' Apocalisse, cosi.... (*suit un croquis*).

EUG. MÜNTZ.

---



---

# SCEAU DE LA VILLE DE MÉTELIN

SOUS LA

## DOMINATION GÉNOISE AU MOYEN AGE

---

La belle matrice du sceau dont je publie ici la gravure a été acquise par moi à la vente Signol, qui s'est faite à Paris ce printemps. Je n'ai aucun renseignement sur le lieu où elle fut retrouvée par son dernier propriétaire; elle constitue, sans aucun doute, un des



échantillons les plus précieux de la sigillographie si pauvre encore de l'Orient latin au moyen âge. Je me serais difficilement attendu à retrouver ce monument sur les tables de l'Hôtel des ventes de Paris. La légende nous donne avec certitude son origine véritable :  
✠ MVTILIANA TVVM SERVATO LIBERA DECVS : *Mytilène*

*conserve libre ton honneur.* Nous avons sous les yeux le sceau même de la Mételin génoise du moyen âge. Le champ est occupé par un château ou plutôt par un de ces demi-châteaux formés de deux tours d'inégale hauteur, reliées par une muraille oblique, qu'on retrouve fréquemment sur les sceaux des villes italiennes du moyen âge. Un encadrement, composé de quatre arcs de cercle alternant avec quatre angles aigus cantonnés chacun de deux étoiles et de deux points, environne le blason central; il est entouré lui-même d'un cercle de grènetis qui le sépare de la légende; enfin, après chaque mot de cette légende figure une étoile, sauf après le dernier de tous, qui est séparé de la croix-ette initiale par une petite fleurette. La gravure de cette matrice est d'une finesse extrême, d'un travail très-soigné et d'une grande élégance. Les lettres de la légende semblent presque avoir été frappés plutôt que gravés.

On sait que l'île de Mételin fut, de 1355 à 1462, l'apanage d'une famille de trafiquants génois enrichis, les Gattilusio, alliés par le mariage à la famille impériale des Paléologue, et qui possédèrent également pendant un temps la ville d'Oënos sur les côtes de Thrace, avec plusieurs autres grandes îles voisines. On a retrouvé depuis quelques années, des divers princes de cette famille, de charmantes petites monnaies d'argent et de cuivre, outre quelques pièces d'or servilement imitées des sequins vénitiens. Aux pages 435 et suivantes de mon récent ouvrage sur la *Numismatique de l'Orient latin* figure un précieux mémoire de M. Lambros, dans lequel le savant archéologue décrit minutieusement toutes les monnaies actuellement connues des Gattilusio de Mételin, monnaies dont beaucoup n'existent encore que dans sa collection. La plupart portent le blason même des Paléologue, que les Gattilusio avaient adopté pour affirmer plus ouvertement leur alliance avec la grande famille impériale, à savoir la fameuse croix cantonnée des quatre emblèmes que les uns prennent pour des B, les autres pour des briquets. D'autres monnaies des Gattilusio portent aussi l'aigle à deux têtes, qui a évidemment sur ces monnaies la même origine impériale que la croix précédente. Enfin, un certain nombre portent un blason formé d'écaillés imbriquées; qui semble être l'emblème primitif et particulier des Gattilusio. Sur mon sceau, on ne retrouve point ces divers blasons, car il s'agit du sceau de la ville même de Mételin, de la capitale de la seigneurie, et non des armes de cette seigneurie même ou de celles de la famille régnante. Le demi-château, nous l'apprenons donc ici, était, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, l'emblème de cette forte ville de Mételin, bâtie sur l'emplacement de la Mytilène

antique, et qui fut au moyen âge un des principaux comptoirs latins comme une des principales places de guerre des Francs sur les côtes d'Asie Mineure. Une fois déjà, avant les Gattilusio qui en étaient devenus souverains par investiture de l'empereur Jean V Paléologue, auquel ils avaient prêté secours pour l'aider à remonter sur le trône de Byzance; une fois déjà, dis-je, Mételin avait appartenu à un prince latin, au Génois Domenico Cattaneo, seigneur de Phocée, qui s'y maintint pendant trois années, de 1333 à 1336. Comme le sceau que je publie est certainement du *xiv<sup>e</sup>* siècle, il est difficile de savoir s'il remonte à cette dernière période de l'occupation latine de Mételin, ou bien aux règnes des premiers Gattilusio, Francesco et Jacques I<sup>er</sup>. Je pencherais plutôt pour cette seconde période. Mételin, prise et saccagée en 1462 par le grand vizir Mahmoud Pacha, après une vigoureuse résistance de vingt-sept jours, vit son dernier seigneur, Nicolas II, étranglé par l'ordre du sultan, et sa population presque entière transportée sur les marchés d'esclaves de Constantinople. Depuis, elle a toujours fait partie de l'empire turc. Sa forte position non loin des Dardanelles et à l'entrée même du golfe de Smyrne semble tenter actuellement l'inquiète et prévoyante politique anglaise. Je ne connais pas jusqu'ici d'autre sceau ayant appartenu à un comptoir italien des côtes d'Asie Mineure au moyen âge. M. Promis a publié un petit sceau de la colonie génoise de Famagouste dans l'île de Chypre.

G. SCHLUMBERGER.

---

---

## NOTICE

SUR UN

# CIMETIÈRE ROMAIN

DÉCOUVERT A PARIS, RUE NICOLE

---

Lorsque l'administration municipale fit construire, il y a cinq ans bientôt, le marché de Port-Royal, au coin du boulevard de ce nom et de la rue Nicole, on découvrit, en faisant les fondations du marché, de nombreuses sépultures romaines, qui furent soigneusement relevées par M. Vacquer, l'architecte chargé par la Ville de la surveillance des fouilles. Les objets trouvés dans ces tombes furent portés au musée Carnavalet, où les rares personnes admises à visiter les collections de la Ville ont pu les voir.

Les fouilles de 1873 s'étaient arrêtées à la rue qui limite au nord le marché de Port-Royal, mais tout indiquait que les terrains bordant cette rue devaient également receler des sépultures. Le propriétaire d'un de ces terrains, M. Léon Landau, a eu la curiosité de s'en assurer, et, comme on devait s'y attendre, il a trouvé la suite du cimetière si fructueusement exploré par M. Vacquer.

Les fouilles de la rue Nicole ont fait quelque bruit depuis lors. M. Landau, heureux de faire jouir le plus de monde possible de ses découvertes, a libéralement donné accès sur son terrain à tous les archéologues et les curieux qui pouvaient s'intéresser à ce genre de recherches; de nombreux visiteurs ont assisté à l'ouverture des tombes, plusieurs journaux en ont entretenu leurs lecteurs; mais aucun compte rendu sérieux n'a encore fait connaître le résultat de ces fouilles, et il est peut-être temps de mettre un terme aux aux erreurs et aux appréciations contradictoires auxquelles elles ont donné lieu.

Grâce à M. Landau qui m'a admis à examiner chez lui-même tous les objets de quelque importance recueillis par lui, grâce d'autre part à l'obligeance d'un employé de la Ville qui m'a permis de voir à l'hôtel Carnavalet tous les objets découverts au marché de Port-Royal, j'ai pu me procurer des renseignements exacts sur tout ce qui a été trouvé rue Nicole tant en 1873 qu'en 1878. Naturellement j'ai cru devoir réunir dans le même article le compte rendu de ces deux séries de fouilles ; car, bien que faites à des époques et par des mains différentes, elles appartiennent à un même ensemble, elles se complètent réciproquement et ne sauraient être étudiées séparément. Je devais seulement m'efforcer de faire à chacun la part qui lui revient ; c'est un soin que je n'ai pas négligé et dont j'espère m'être acquitté à la satisfaction des intéressés.

La découverte d'un cimetière romain, rue Nicole, n'est pas un fait inattendu. On sait depuis plus de deux siècles qu'il existait au sud de Paris, le long de la rue Saint-Jacques, ancienne voie de Lutèce à Genabum, un vaste champ funéraire dont l'existence a été constatée par maint historien. Divers noms remontant peut-être à une époque assez reculée du moyen âge témoignent du grand nombre de sépultures découvertes dans ces parages, c'est le *Fief des tombes*, le *Locus cinerum*, le *Clos des mureaux*.

La rue Nicole traverse l'ancien jardin des Carmélites de la rue d'Enfer, autrefois Notre-Dame-des-Champs ; or Sauval nous apprend qu'on y trouva à diverses reprises de nombreuses antiquités (1). Il en décrit quelques-unes, qui toutes paraissent appartenir aux temps du haut empire (2) ; puis il ajoute : « Je pourrais encore parler de quantité d'autres caveaux, de coffres, de squelettes et de têtes ayant des médailles à la bouche, qui auparavant et depuis ont été découverts à Notre-Dame-des-Champs et aux environs : ce qui donneroit lieu de croire, vu le grand nombre qu'on a trouvé en ce quartier-là, que peut-être les Romains l'avoient choisi exprès pour leur servir de cimetière et y placer leurs tombeaux, parce que c'étoit le grand chemin de Rome (3). »

Le cimetière découvert rue Nicole n'est donc qu'une partie de la grande nécropole signalée par Sauval et il est à peu près certain que

(1) Sauval, *Antiq. de Paris*, t. I, p. 19 et suiv., et t. II, p. 335 et suiv.

(2) Les descriptions que Sauval donne de ces monuments sont assez extraordinaires, mais il mentionne la trouvaille de médailles de Faustine la mère et d'Antonin le Pieux ; or une grande partie des monnaies ou médailles trouvées par M. Landau sont de la même époque.

(3) Sauval, *ibid.*, t. II, p. 337.

les terrains particuliers qui bordent au nord et à l'est l'espace exploré par MM. Vacquer et Landau contiennent, eux aussi, un nombre plus ou moins grand de tombes.

Toutes les sépultures ouvertes jusqu'ici appartiennent à l'époque romaine. Le style des inscriptions et surtout les monnaies trouvées dans les tombes les rapportent aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles. De nombreux débris, dont quelques-uns ont appartenu à des monuments d'assez grande dimension et d'une bonne époque, se trouvaient pêle-mêle dans le sol. La plupart sont tellement mutilés qu'ils offrent peu d'intérêt; je mentionnerai seulement un fragment de frise ornée d'oves et de denticules; une stèle représentant deux hommes en pied, mais dont malheureusement les têtes et les pieds manquent; une tête imberbe d'un bon style mais très-mutilée, enfin une pierre sculptée qui devait former l'extrémité de la crête d'un toit.

Tous les fragments dont je viens de parler ont été recueillis sur le terrain de M. Landau. On a dû en trouver d'analogues sur l'emplacement du marché de Port-Royal, mais leur peu d'importance ou leur mauvais état a empêché de les conserver.

La découverte des débris que je viens de mentionner faisait espérer une moisson épigraphique plus ou moins abondante. Cet espoir n'a pas été complètement déçu, mais les trop rares inscriptions sorties jusqu'ici des fouilles n'offrent qu'un intérêt médiocre. Elles sont au nombre de six. Les trois premières ont été trouvées en 1873 par M. Vacquer, les trois autres cette année par M. Landau. En voici le texte :

1.

D M MO  
MAXMILLII  
MATIIRII////  
DONAVIT

Pierre. — Haut. 0,28, larg. 0,35.

*Dis manibus, monumentum Maximille, mater ejus donavit.*

Cette pierre a été trouvée sur le terrain où s'élève actuellement le marché. Elle est d'un grain grossier; les mots y sont profondément gravés en caractères rustiques. La lecture en est certaine sauf à la fin de la troisième ligne, où on lirait aussi bien IL que II; mais le trait oblique qui semble faire une L du second jambage me paraît être plutôt un accident de la pierre.

2.  
**GEMINIVS**  
**SOLIMARIF**  
**VESTAR**  
**HS**

Pierre. — Haut. 0,62, larg. 0,26.

*Geminus, Solimari filius, vestiarius, hic situs.*

Cette épitaphe est gravée au milieu d'un cadre taillé en creux dans la partie supérieure d'une petite stèle en pierre; un fronton triangulaire, aujourd'hui mutilé, surmontait le cadre. Les lettres sont assez régulières; une cassure occasionnée par quelque choc en a entamé plusieurs au centre de l'inscription. Cela rend difficile de voir si le T de VESTARIVS était surmonté d'un I comme je le crois probable, car on ne voit trace d'aucun caractère entre le T et l'A, et l'on ne peut admettre sans preuve certaine le barbarisme *vestarius*. Ce petit monument a été découvert en face du marché, de l'autre côté du boulevard de Port-Royal.

3.

..... T·  
 ..... NA  
 ..... CTIMO  
 ..... NVS·ET·  
 ..... eXVOTO  
 ..... T

Marbre. — Haut. 0,35, larg. 0,30.

Ce fragment d'inscription est en deux morceaux; on l'a découvert en 1873, rue Nicole, sur l'emplacement d'une des maisons qui font face au marché. Il est écrit en lettres magnifiques et d'une netteté parfaite; malheureusement il est tellement mutilé qu'on ne peut en essayer la restitution.

4.

**D M M**  
**ACCAVIAE MARTIOLAE**

Pierre. — Haut. 0,39, larg. 0,80.

*Dis manibus monumentum Accaviae Martiolae*

Cette épitaphe a été trouvée cette année dans le terrain de M. Landau. Elle est écrite sur un fronton triangulaire en calcaire assez fin. Les lettres sont régulières et peuvent appartenir au II<sup>e</sup> siècle. Le texte semble être complet. La pierre devait faire partie d'un petit monument rehaussé de couleur, car on voit encore sur les bords du fronton un encadrement d'un beau rouge appliqué sur une bande de mortier ou de stuc. Le nom de MARTIOLA n'est pas rare (1); celui d'ACCAVIA l'est beaucoup plus; on ne l'a rencontré jusqu'ici, à ma connaissance, que sous les formes ACCHAVA et ACCAVVS (2).

On remarquera que j'ai traduit les sigles DMM par *Dis manibus monumentum* et non par *Dis manibus memoriæ*, formule bien plus commune. Les deux inscriptions que je vais donner justifieront, s'il en était besoin, la lecture que j'ai adoptée.

## 5.

MONIMENT  
DOMITILLII

Pierre. — Haut. 0,20, larg. 0,20.

[*Dis manibus,*] *monimentum...* Domitille (3).

Ces mots sont gravés sur une pierre calcaire, qui pourrait bien avoir été employée plus tard à quelque construction. L'inscription ne paraît pas avoir jamais eu plus de deux lignes. Un certain espace laissé libre après le mot DOMITILLII indique que l'épitaphe se terminait à ce mot, aussi me semble-t-il difficile qu'il y ait plusieurs lettres manquantes à la fin de la première ligne. Tout au plus peut-on admettre les lettres VM qui doivent finir le mot *monimentum*. Le côté gauche de la pierre est à arête régulière, ce qui porte à croire, au moins à première vue, qu'il ne manque rien au commencement des lignes. Cependant on doit remarquer que le mot *monimentum* appelle la formule *dis manibus*; or, dans l'espace libre qui surmonte la première ligne, il n'y a aucune trace des sigles D·M. De plus, on voit avant le mot MONIMENT un point qui semble bien être un

(1) Gruter, p. cxxi, n° 4; p. dcxlvii, n° 5; p. dccclii, n° 1. *Corp. inscr. lat.*, t. VII, n° 325, et t. II, n° 2750.

(2) Henzen, n° 6380, Orelli, n° 4139. Je dois cette note à mon excellent maître M. Léon Renier.

(3) Quelques-uns des archéologues qui ont vu cette pierre ont émis des doutes sur la lecture DOMITILLII. Les deux lettres DO sont en effet assez mutilées. Mais je ne connais aucun nom qui puisse convenir mieux que celui-ci, et M. Léon Renier, qui a vu le monument, n'a pas hésité à confirmer la façon que je donne ici.



point séparatif et non un défaut de la pierre. Il faudrait donc supposer que la pierre a été coupée pour servir dans quelque construction, ce qui aura fait disparaître les deux lettres D.M. En ce cas il faudrait placer en tête de la seconde ligne les lettres VM, pour lesquelles, je l'ai dit, il n'y a guère place à la fin de la première ligne, et qui remplissent exactement l'espace correspondant aux deux lettres D.M.

## 6.

D · M · *moni* MENT  
 V|//////////S LIBER  
 TVS|////////|CIT

Pierre. — Haut. 0,30, larg. 0,40.

Cette épigraphe est la dernière qui ait été trouvée jusqu'à ce jour dans le terrain de M. Landau; elle est très-fruste, on n'en peut lire que le commencement et la fin des lignes. Du nom de l'affranchi auquel le monument est élevé on ne reconnaît avec certitude que la première et la dernière lettre. La seconde lettre m'a paru être un R, ce qui ferait penser à un nom comme VRSICINVS; VRSINVS serait trop court. Quelques personnes ont voulu y voir un A, ce qui ouvrirait un champ encore plus vaste aux conjectures. Les trois lettres qui terminent l'inscription semblent être CIT, ce qui serait la fin du mot FECIT. Malheureusement le C n'est pas certain, et le peu qu'on distingue de la lettre qui le précède ressemble bien plus à un N qu'à un E.

En ajoutant à ces six inscriptions les deux suivantes que rapporte Sauval, on aura, je crois, toutes les inscriptions trouvées jusqu'à ce jour dans le cimetière romain de la voie de Genabum.

La première :

VIBIVS HERMES EX VOTO

a été trouvée en 1630 sur un objet en bronze dans l'enclos des Carmélites (1).

La seconde :

(1) Voir Sauval, *Antiq. de Paris*, t. II, p. 337, et Jollois, *Mém. sur les antiq. romaines de Paris*, p. 21; dans les *Mém. présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2<sup>e</sup> série, t. I.

L·GAVILLIVS  
 CN·F  
 PERPETVS  
 H·S·E

a été trouvée un peu plus au sud, en 1658, sur une tombe en pierre (1).

Parlons maintenant des sépultures explorées par MM. Vacquer et Landau.

Le nombre de ces sépultures est considérable. M. Vacquer, en 1873, en a découvert une cinquantaine; M. Landau en a jusqu'ici ouvert environ 150. Elles appartiennent à une époque où le système de l'inhumation dominait presque exclusivement. Je ne crois pas, en effet, qu'on ait trouvé dans l'ensemble plus d'un ou deux exemples d'incinération, et je n'ai pu recueillir des renseignements assez positifs sur ces exemples pour faire connaître dans quelles circonstances ils se présentaient. J'ai seulement vu au musée Carnavalet deux urnes funéraires, l'une en terre blanche un peu rosée, l'autre, plus grande, en terre noire, qui contenaient quelques os calcinés. M. Landau en a trouvé une ou deux du même genre. Elles étaient, m'a-t-il dit, dans des fosses semblables à celles qui servaient aux inhumations, et entourées de petits vases de diverses formes absolument pareils à ceux des tombes voisines. Quoi qu'il en soit, ce sont là des exceptions trop peu nombreuses pour qu'il soit utile de s'y arrêter.

Sauf un cas, dont je parlerai plus loin, l'inhumation semble avoir toujours eu lieu en pleine terre; les corps étaient seulement renfermés dans des cercueils en bois, ce dont on peut juger par les grands clous que l'on a retrouvés dans presque toutes les fosses assez régulièrement rangés sur les quatre côtés des corps (2). Quelques fosses paraissent avoir été recouvertes de pierres plates disposées sans ordre.

Une seule tombe faisait exception, c'était celle d'un enfant, trouvée dans le terrain de M. Landau. Celle-ci était creusée dans un gros bloc de pierre, taillée carrément à l'intérieur et à l'extérieur, et fermée par une grosse pierre plate. Ce tombeau, très-soigneusement appa-

(1) Sauval, t. II, p. 336, et Jollois, p. 23.

(2) M. Jollois avait constaté la présence de clous dans les sépultures découvertes en 1839 à l'impasse Tivoli, mais il n'avait pas su l'expliquer. Voir le mémoire précité, p. 5.

reillé à l'intérieur, était seulement dégrossi sur ses faces extérieures; le couvercle avait été soudé au tombeau par un lit de mortier. Par un hasard singulier et qui mérite bien d'être signalé, le lourd couvercle, en tombant sur le mortier liquide au moment de la fermeture de la tombe, a fait jaillir une certaine quantité de mortier jusque sur la figure du petit défunt; ce liquide en séchant a moulé les traits du pauvre enfant et nous les a conservés jusqu'aujourd'hui, comme la boue qui a enseveli Pompéi nous a conservé les corps de quelques-unes des victimes du Vésuve. Dans cette tombe plus soignée que les autres, on espérait trouver quelques objets intéressants. Elle ne contenait qu'un biberon de verre d'une jolie forme et parfaitement intact.

Ce n'est pas la seule tombe d'enfant qui se soit rencontrée dans le cimetière de la rue Nicole, mais les autres ne renfermaient rien de remarquable; une seule, ouverte en 1873 par M. Vacquer, contenait un petit jouet en os ou en ivoire. C'est un canard assis dans une sorte de bateau oblong, qui rappelle de loin, quant à la forme, ces petits canards en verre filé que l'on fabrique encore maintenant.

On a trouvé quelques autres objets en os, une statuette de femme assise, très-mutilée et d'un travail grossier, une petite pyxide ronde avec couvercle plat, un dé à jouer, une cuiller, des épingles, etc. (1). Mais les petits objets mobiliers sont rares dans les tombes de la rue Nicole. M. Vacquer n'en a recueilli que d'insignifiants. M. Landau a été un peu plus heureux; c'est ainsi qu'il a trouvé un petit buste d'Apollon en bronze d'un fort bon style. Cette figurine, haute de 7 à 8 centimètres, est creuse; au sommet de la tête est un trou rond fermé par un couvercle à charnière. On dirait, sauf les dimensions, une de ces mesures à liquides du moyen âge, comme on en voit au musée de Cluny.

Parmi les menus objets trouvés par M. Landau, je signalerai encore : un bâton de verre plein, long d'une vingtaine de centimètres, tordu en spirale et légèrement épaté aux deux extrémités; un ou deux colliers de verroteries; plusieurs bracelets d'une matière noire assez semblable à de la corne et d'une conservation parfaite; enfin des cuillers, des épingles, une ou deux bagues de bronze en fort mauvais état, etc.

On n'a guère été plus heureux dans la recherche des verreries. Les vases de verre sont peu nombreux rue Nicole; la plupart sont

(1) La pyxide et la statuette sont au musée Carnavalet; les autres pièces appartiennent à M. Landau.

des pièces fort communes et en mauvais état. M. Vacquer n'avait trouvé, je crois, que deux de ces fioles carrées en verre bleuâtre, à anses plates, si abondantes dans toutes les collections. M. Landau en a également recueilli une ou deux, mais en morceaux; il a trouvé en plus des lacrymatoires en verre bleuâtre, deux tout petits vases d'un verre très-épais et d'une forme analogue à celle de nos marmites pour pot-au-feu, deux tasses ou coupes sans pied en verre blanc très-fin, malheureusement très-endommagées, une petite tasse d'un verre jaunâtre sur laquelle se détachent en émail blanc les lettres A V E séparées par des points triangulaires, enfin le charmant biberon trouvé dans le tombeau de pierre dont j'ai parlé plus haut.

Si les menus objets et les verreries sont rares, les poteries abondent dans le cimetière de la rue Nicole. Il n'est guère de tombes où l'on n'ait trouvé quelque vase en terre fine ou grossière; souvent on en a ramassé jusqu'à sept ou huit dans une seule fosse. A en juger par les tombes que j'ai vu ouvrir, le mort devait être enfermé tout habillé dans un cercueil de bois. On a retrouvé en effet dans plusieurs fosses les restes des grosses semelles garnies de clous nombreux qui formaient les chaussures des défunts. Puisqu'ils étaient chaussés, ils devaient être vêtus. Mais le temps n'a rien laissé des étoffes de laine ou de toile dont se composait leur vêtement. Aux pieds du mort, parfois entre ses jambes, on plaçait un vase; souvent on en mettait deux aux pieds, souvent aussi des deux côtés de la tête. Dans la bouche du mort, ou dans un des vases dont il était entouré, on plaçait une pièce de monnaie, l'obole de Caron. M. Landau a recueilli un grand nombre de ces monnaies; elles sont toutes en bronze et complètement frustes pour la plupart; on a pu cependant reconnaître plusieurs pièces du 1<sup>er</sup> et du 11<sup>e</sup> siècle, notamment des Faustine et un bronze au type de l'autel de Rome et d'Auguste, daté de la sixième salutation de Tibère. On n'avait encore rencontré sur les médailles de ce type que la cinquième et la septième salutation (1). Cette pièce a donc quelque intérêt au point de vue numismatique.

Mais revenons aux poteries. Elles sont si nombreuses que je ne puis songer à les décrire toutes. Cette description aurait peu d'intérêt du reste, car elles appartiennent à des types fort communs. Elles sont en terre noire, blanche et rouge. Les noires sont de fabrication grossière. Ce sont des urnes funéraires, des vases en forme de terrines, des petits pots semblables aux pots à beurre d'aujourd'hui,

(1) Cohen, *Méd. des empereurs*, t. I, p. 123, nos 39 et 43.

des écuelles, souvent portées sur trois pieds très-bas. Un ou deux seulement de ces vases noirs sont en terre fine. Le plus curieux se voit au musée Carnavalet ; la moitié supérieure de sa panse est hérissée de petites saillies coniques, appliquées après une première cuisson et recouvertes du même vernis noir qui colore tout le vase.

Les poteries blanches sont un peu plus fines que les précédentes. Ce sont d'assez grandes pièces pour la plupart. Elles affectent presque toujours la forme d'un vase à grosse panse ronde, muni d'un goulot étroit avec une anse. M. Vacquer a trouvé une belle urne cinéraire à deux anses, qui appartient à cette catégorie.

Les poteries rouges sont beaucoup plus fines ; sauf quelques-unes d'une fabrication grossière, elles sont toutes vernissées et ont cette belle nuance brillante des poteries prétendues samiennes. On n'a trouvé dans cette catégorie que des petits vases en forme de tasses ou d'écuelles. Les variétés en sont très-nombreuses, mais tous appartiennent au même type si commun dans la céramique parisienne. Un seul mérite d'être signalé, parce qu'il est décoré d'ornements en relief. Il a été trouvé tout récemment par M. Landau. On y voit un génie ailé, un chien et un cerf, au milieu de rinceaux de feuillage. Le style des rinceaux est assez pur, mais les figures sont lourdes et mal dessinées. Il est étonnant que dans un cimetière si riche en monuments céramiques de tout genre on n'ait pas trouvé un seul autre spécimen de poteries à relief.

Les vases en terre noire ou blanche n'ont jamais de marque, non plus que ceux en terre rouge non vernie ; mais les vases rouges en terre fine en ont presque toujours. Parfois l'estampille consiste en une simple rosette, mais le plus souvent c'est un nom de potier et je ne crois pas inutile de donner ici celles de ces marques que j'ai pu copier soit au musée Carnavalet, soit chez M. Landau.

La plupart des noms qui figurent dans ces marques se sont déjà rencontrés ailleurs, cependant il en est un ou deux qui sont rares ou dont l'interprétation peut paraître douteuse de prime abord ; je vais donc rappeler les analogues trouvés en divers lieux.

1° ANDIIII · M. Il faut lire, je crois, *Andilli manu*. Je ne connais, il est vrai, aucun exemple du cognomen *Andillus*, mais on peut le rapprocher d'*Andeolus*, dérivé comme lui d'un radical *And* qui se rencontre dans une foule de noms gaulois.

2° AVENTINI · M. *Aventini manu*. La même marque a été trouvée en

(1) Les nos 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 15, 16, 17 ont été trouvés par M. Landau. les nos 6, 10, 11, 12, 13, 14, par M. Vacquer.

divers endroits, notamment sur des vases conservés à Salzbourg (1) et au British Museum (2).

3° CELERIM. *Celeri manu*. Le même nom se lit sur des poteries de Tarragone sous la forme  $\begin{matrix} \text{CELE} \\ \text{RI} \end{matrix}$  et  $\begin{matrix} \text{CELE} \\ \text{RIS} \end{matrix}$  (3).

4° CERTAI·M. Je ne connais aucun exemple qui justifie cette lecture; il faut sans doute ne pas tenir compte du trait horizontal qui paraît surmonter la quatrième lettre et lire CERAI·M, ou peut-être même CERIAI·M. *Cerialis manu*. Le nom de *Cerealis* est bien connu et la forme *Cerialis* n'est pas rare. On a trouvé la marque CERIAL·F (*Cerialis fecit*) en Autriche (4), et le British Museum possède des vases avec la marque CERIAL·M (5).

5° DACCIIM. *Daccii manu*. Ce nom se retrouve sous bien des formes : DACCIVS, en France (6); DATIVS, en Espagne (7), que M. Hübner a voulu corriger en *Dativus*, ce que les exemples suivants ne semblent pas justifier; DASIVS, sur une tablette de cire trouvée en Thrace (8); DASSIVS, sur diverses inscriptions recueillies en Dalmatie (9); DECCIVS (10) et DECCIA (11), dans le même pays; enfin DACCVI (12), sur un vase conservé au musée d'York, en Angleterre. Toutes ces formes, comme la dernière le prouve, semblent dériver du cognomen bien connu de *Dativus*.

6° GENITORIS. *Genitoris*, sous-entendu *manu* ou *officina*. Ce nom est commun, il se lit sur des poteries du British Museum (13). L'abbé Cochet l'a recueilli également sur des vases trouvés dans la Seine-Inférieure (14).

7° IMPRITO. La lecture de cette marque m'a paru certaine. La pareille ou à peu près se lit sur des vases du Musée Britannique sous

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. III, n° 6010-28.

(2) *Ibid.*, t. VII, n° 1336-118. Voir d'autres exemples dans Schuermans, *Sigles figulins*, nos 641 et s.

(3) *Corp. inscr. lat.*, t. II, n° 4970-129.

(4) *Ibid.*, t. III, n° 6010-56.

(5) *Ibid.*, t. VII, n° 1336-301.

(6) Cochet, *Bull. monum.*, t. XXI, p. 503.

(7) *Corpus inscr. lat.*, t. II, n° 830.

(8) *Ibid.*, t. III, p. 940 et 941.

(9) *Ibid.*, t. III, nos 1938, 2805, 2516.

(10) *Ibid.*, t. III, n° 5923. •

(11) *Ibid.*, t. III, n° 1608 et 3355.

(12) *Ibid.*, t. VII, n° 1336-393.

(13) *Ibid.*, t. VII, n° 1336, 485.

(14) *Bull. monum.*, t. XXI, p. 501.

la forme INPRVTVF et INPRIITVF ou INPRINTVF (1). M. Hübner, en publiant cette estampille, déclarait ne pas la comprendre. Il faut y voir sans doute un nom celtique *Impritus* et le verbe *fecit*. La finale *o* et *u* pour le nominatif *us* n'est pas rare, on en verra deux exemples ci-dessous.

8° LAXTVCIS F. *Laxtucis fecit*. On a plusieurs exemples de ce nom. M. Tudot a trouvé dans l'Allier la marque LAXTVCI ; M. Fillon a recueilli en Poitou la marque LAXTVCIS.O ; enfin on a rencontré à Augst la même forme qu'à Paris, LAXTVCIS.F (2).

9° MATTI·M. *Mattimanu*. M. Tudot a trouvé la même marque dans l'Allier (3). Le nom de *Mattius* se lit ailleurs que sur des estampilles de potiers. On connaît en effet un P. *Mattius Cornelianus* et un T. *Mattius Hecato* (4).

10° MEELAVSI. *Meelausi*, sous-entendu *manu* ou *officina*. On a trouvé à Ratisbonne la marque MELAVSVS (5).

11° PATIIRNIM. *Paterni manu*. Ce nom n'est pas rare ; il se rencontre surtout sur des poteries espagnoles ou anglaises, sous les formes PATERNI (6). OFI. PATIIRNI (7), PATIIRNV (8), PATERNI·M (9).

12° PRI·M. *Primi manu*. Le nom de *Primus* est extrêmement commun dans tous les genres d'inscriptions ; il se rencontre sur les poteries sous les formes OF·PRIMI, OF·PRIM, PRM·M, PRIM, <sup>PRI</sup> MV, PRM, OF·PR, etc. (10).

13° SACRAPV·2. Le nom de *Sacrapus* s'est rencontré en Angleterre et en Ecosse, en quatre lieux différents, sous les formes SACI-RAPO et SACRAPO·F (11). Je ne sais si dans notre exemple parisien il faut lire SACRAPVS ou s'il faut, en tenant compte du point qui suit le V, faire du 2 un ornement ou un sigle dont le sens m'échappe. La forme SACRAPV convient aussi bien que SACRAPO.

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VII, n° 1336-517.

(2) Schuermans, *Sigles figulins*, n° 2920 à 2922.

(3) Schuermans, n° 3429.

(4) *Corp. inscr. lat.*, t. III, n° 378 et 5186.

(5) *Ibid.*, t. III, p. 1052. Cet exemple a permis de corriger la mauvaise leçon MEMVSVS qu'on avait cru lire sur une autre poterie de même origine (*ibid.*, t. III, n° 6010-144).

(6 et 7) *Ibid.*, t. II, n° 4975-144.

(8) *Ibid.*, t. VII, n° 1336-801.

(9) *Ibid.*, t. VII, n° 1336-802.

(10) *Ibid.*, t. II, n° 4970-404.

(11) *Ibid.*, t. VII, n. 1336-974.

14° SAGIRO. On conserve au Musée Britannique et au musée d'York les marques SACIRV, SACIROM et SACERO.M (1).

15° TITVS FECF.

16° VAGIRV. On a trouvé à Chesterford, en Angleterre, le même nom sous la forme VACIRO (2). La marque VAGIRV a été trouvée à Augst (3).

17° VINDICILI. Je ne connais pas de marque de potier où se lise ce diminutif de *Vindex*.

A cette liste d'estampilles de potiers je dois ajouter un nom grossièrement gravé à la pointe sur un des vases rouges de M. Landau ; c'est DECMINI, cognomen assez fréquent sous les formes *Decminus* ou *Decimius* (4).

La liste qu'on vient de lire est sans doute incomplète. Pendant que je rédigeais cette notice, M. Landau a continué patiemment ses fouilles, et sa nombreuse collection de vases se sera enrichie de plus d'une marque nouvelle. C'est à lui à les faire connaître au public. J'aurais voulu de même donner les dessins des principales formes de vases recueillies rue Nicole ; M. Landau m'y avait autorisé, et j'avais pris chez lui un certain nombre de croquis ; mais j'apprends, au moment de terminer cet article, qu'il pense à publier lui-même une notice détaillée sur ses fouilles et sur les objets qu'il y a recueillis ; je m'empresse donc de lui laisser le champ libre, heureux s'il veut bien compléter les renseignements qui précèdent, et mettre en lumière tout ce que les découvertes de la rue Nicole apportent de faits nouveaux pour l'archéologie, l'histoire et la topographie du vieux Paris.

ROBERT DE LASTEYRIE.

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VII, n° 1336-973, 972, 967. Voir aussi les exemples recueillis par Schuermans, *Sigles figulins*, n° 4850 à 4859.

(2) *Corp. inscr. lat.*, t. VII, n° 1336-1142.

(3) Schuermans, n° 5547.

(4) *Corp. inscr. lat.*, t. VII, n° 1336-407 et 409, et t. III, n° 4279.



---

# ESQUISSE

DE LA

# MYTHOLOGIE IRLANDAISE

D'APRÈS LES

MONUMENTS LITTÉRAIRES NATIONAUX LES PLUS ANCIENS.

---

Ce sont les Druides qui ont créé le ciel, la terre, la mer, le soleil, la lune et le reste du monde (1). Les trois premiers Druides par ordre de date, ceux qui ont créé le monde, s'appelaient « science », « expérience » et « recherche » (2). Ils ont précédé les dieux (3), et les dieux sont issus du ciel et de la mer, ces deux créatures des Druides.

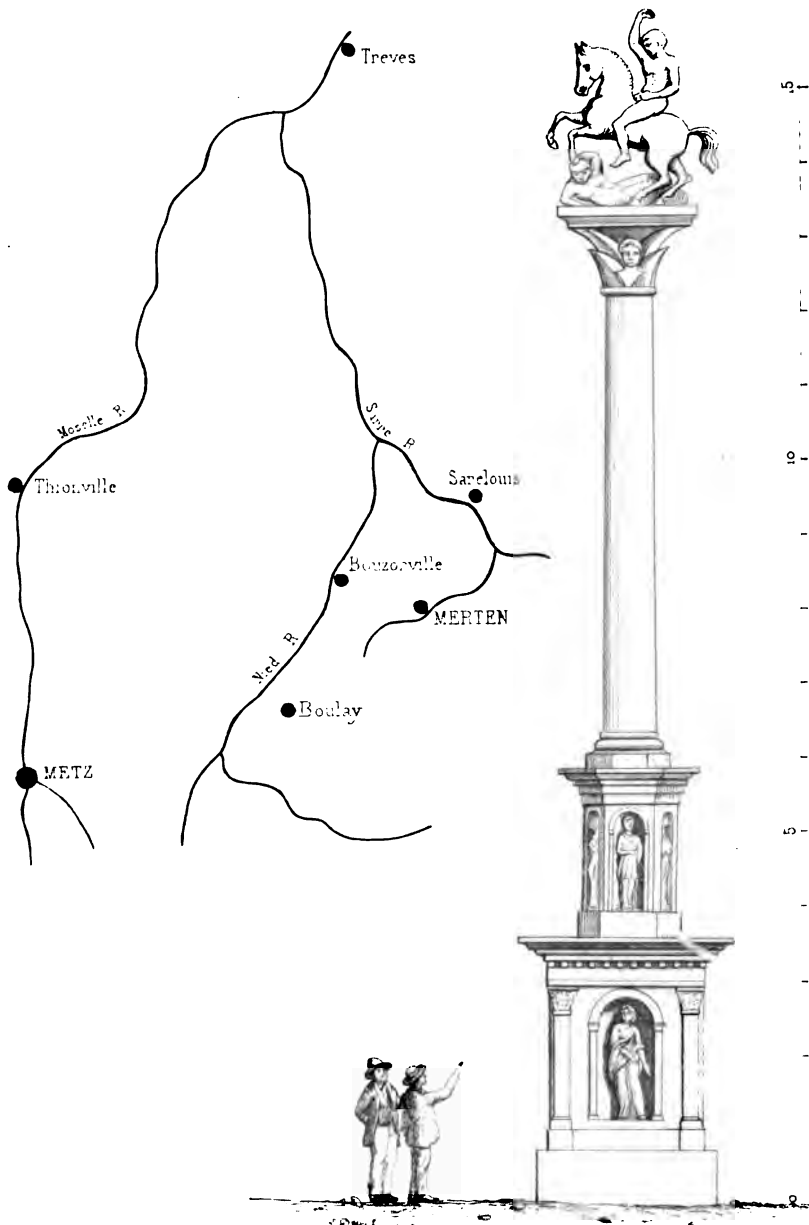
Il paraît y avoir au fond de cette doctrine antique une conception philosophique analogue à l'axiome qui est la base du système

(1) *Asberdisside* [Druid] *badur et do dena nem ocus talam ocus muir et reliqua ocus grein ocus esca et reliqua.* (*Senchus Mór*, dans *Ancient laws and institutes of Ireland*, t. I, p. 22.)

(2) *Fios, Eolus, Fochmarc* (O'Curry, *On manners and customs of the ancient Irish* t. II, p. 184). *Fios*, plus anciennement *fius* = *vid-tu-s*, veut dire « science » (*Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> édition, p. 787). *D'eolus* la forme la plus ancienne est dans les manuscrits *heulas* (*ibidem*, p. 35) = *eulazu-s* (*peritia*). *Fochmarc* = (*fo-com-arc* est composé de deux particules et de la racine *arc*, « demander » ; cf. *im-com-arc*, « interrogation » (*ibid.*, p. 882).

(3) Quand les chroniqueurs chrétiens d'Irlande ont imaginé de se faire, avec leurs documents mythologiques, une histoire nationale imitée de la chronique d'Eusèbe, ces trois Druides firent partie de la bande de colons conduite en Irlande par le fabuleux Partholan, sur lequel on peut voir Nennius, § 13, et *Annals of the four masters*, édition O'Donovan, t. I, p. 4-9. Le *Glossaire* de Cormac contient, sous le mot *Tamlachta*, une allusion à cette colonisation imaginaire. L'expédition de Césair qui, suivant les *Annales des quatre mattres*, aurait précédé celle de Partholan, a été inventée depuis Nennius, qui paraît dater du dixième siècle de notre ère.





COLONNE DE MERTEN  
ESSAI DE RESTAURATION

de Fichte : toutes les existences ne sont autre chose que des modifications de l'intelligence humaine ; et la formule druidique présente une certaine analogie avec la formule adoptée par la philosophie « hébraïque pour exprimer un dogme tout opposé. « Je suis, » dit la sagesse, « sortie de la bouche du Très-Haut avant que naquît aucune « créature ; je suis le premier né de ses enfants (1). » Quand Dieu « organisait les cieux, quand il creusait les abîmes et les soumettait « à des lois, j'étais là ; ... j'y étais quand il fixait à la mer ses « limites, ... quand il jetait les fondements de la terre ; j'étais avec « Dieu, combinant toutes choses, j'y prenais chaque jour mon plaisir « et devant lui mes jeux n'avaient pas de fin (2). » La sagesse druidique avait fait tout cela sans Dieu. Les chronographes chrétiens de l'Irlande imaginèrent plus tard un savant philosophe et légiste irlandais antérieur à saint Patrice, Caei Aux-Beaux-Jugements (3), qui aurait le premier contesté cette doctrine druidique. « Vous avez, « prétendez-vous, créé le soleil et vous l'avez mis au sud, » disait-il aux Druides ; « eh bien ! pour nous prouver votre puissance, essayez de mettre le soleil au nord, et, si vous réussissez, nous vous croirons (4). »

Les dieux étaient, issus du ciel et de la mer. De la mer, *mori*, nous viennent les Fomorîs, c'est-à-dire les dieux sous-marins. Du ciel, *nem*, vient *Nemid* ou le Céleste (5), ancêtre des *Firbolgs* et des *Tuathas Dé Danann*, comme le Pradjâpathi sanscrit est l'ancêtre des Dévas et des Asuras.

Les *Firbolgs* irlandais, c'est-à-dire les hommes des outres, des peaux de bêtes, sont les dieux de la nuit, c'est-à-dire les Asuras de la littérature sanscrite. Les *Tuathas Dé Danann* irlandais sont les dieux du jour, c'est-à-dire les Dévas de la littérature sanscrite, et ces deux groupes divins, ennemis malgré leur origine commune, se disputent l'empire.

« Les Dévas et les Asuras, dit un texte sanscrit, les uns et les

(1) *Ecclésiastique*, XXIV, 5.

(2) *Proverbes*, VIII, 27, 29, 30.

(3) Whitley Stokes, *Sanas Cormaic*, p. 22.

(4) *Senchus Mór*, t. I, p. 22. Le système philosophique de Jean Scot *Erigène* (et non *Erigène*) a un caractère plus scientifique que cette réfutation : il est l'opposé du système druidique qui peut l'avoir inspiré.

(5) Appelé *Nimech* par Nennius, § 13. De la légende de *Nemid*, Nennius connaît même le siège de la tour de Conainn, qu'il appelle simplement la tour, et sur laquelle on peut voir O'Curry, *On manuscript materials*, p. 244, 590 ; cf. *Annals of the four masters*, I, p. 11-12, et surtout O'Curry, *On manners*, t. II, p. 184-185.

« autres, descendants de Pradjapati, se firent la guerre. D'abord les « Asuras eurent l'avantage sur les Dévas. A nous seuls, dirent-ils, « ce monde appartient. Venons, partageons ce monde, et quand « nous l'aurons partagé nous en vivrons. Ils vinrent et se partagèrent le monde, avec des *peaux de bœufs*, de l'ouest à l'est. Les « Dévas l'entendirent et dirent : Vraiment les Asuras partagent cette « terre. Allons là où les Asuras partagent la terre. Que deviendront- « nous si nous n'en avons aucune part ? Ils mirent à leur tête Vischnu, le sacrifice, et ils partirent. Ils dirent aux Asuras : Donnez- « nous un peu de cette terre afin que nous en ayons une part. Les « Asuras dirent de mauvaise humeur : Nous vous donnerons autant « de place que Vischnu en occupe. Or Vischnu (le soleil levant) était « un nain. Mais les Dévas furent satisfaits : Vous nous avez beaucoup « coup donné, dirent-ils, en nous donnant la mesure du sacrifice. Ils « mirent Vischnu à l'est, au sud, à l'ouest, au nord, en célébrant « leurs rites religieux, et ils s'emparèrent du monde entier (1) ».

L'idée de figurer la nuit par les peaux des bêtes à cornes qui représentent le jour, et qui ont été préalablement tuées et écorchées, appartient à la littérature grecque comme à la littérature sanscrite. Hermès, dans un hymne homérique, tue deux vaches d'Apollon, étend leur peau sur des pierres et on voit briller la lune (2). Ailleurs Argos, aux yeux sans nombre, personnification si connue de la nuit, tue le taureau d'Arcadie et s'enveloppe de la peau de cet animal (3). Le nom de Firbolgs, « hommes de la peau de bête », exprime la même image.

Comme les Asuras précédèrent les Dévas dans l'empire du monde, de même les Firbolgs s'établirent en Irlande avant les Tuathas Dé Danann. Les Firbolgs furent seuls maîtres de l'Irlande pendant trente-sept ans (4). Les Asuras s'étaient partagé le monde, les Firbolgs se partagèrent l'Irlande (5). Leur dernier roi fut Eochaid fils d'Erc, c'est-à-dire du ciel ; car *erc* est un synonyme de *nem* (6) d'où

(1) Extrait du *Çatapatha* par M. Ad. Kuhn, dans les *Mémoires* de l'Académie de Berlin pour 1873, p. 127-128.

(2) *Hymne à Mercure*, v. 118, 124, 141 ; cf. Apollodore, III, 10, 2. Il est aussi question des peaux des vaches solaires dans l'*Odyssee*, XII, 395.

(3) Apollodore, II, 1, 2. *Fragmenta historicorum graecorum*, t. I, p. 125.

(4) *Annals of the four Masters*, I, 16-17.

(5) Les passages des *Annales de Clonmacnoise* et de l'*Histoire* de Keating où ce partage est raconté ont été reproduits par O'Donovan, *Annals of the four masters*, I, 12-13.

(6) *Sins Cormaic*, p. 67. *Erc* en irlandais veut dire aussi « bête à corne » (*Sanas*

dérive le nom de *Nemid*, « céleste », ancêtre des Firbolgs ; que l'on se serve de l'une ou de l'autre de ces formules : Eochaid, roi des Firbolgs, était fils d'Erc (ciel), ou : les Firbolgs descendaient de Nemid (céleste), on exprime la même idée.

Eochaid périt dans une bataille où les Tuathas Dè Danann furent vainqueurs, la première bataille de Magh-Tuired. Il resta honoré d'un culte. Lug, l'un des rois des Tuathas Dè Danann, avait eu pour mère nourricière l'Espagnole Tailté, femme d'Eochaid. Après la mort de Tailté, il établit en mémoire de cette reine une cérémonie funèbre annuelle qui commençait chaque année le 1<sup>er</sup> août et qui donna naissance à la foire de Tailté, encore en usage au x<sup>e</sup> siècle de notre ère (1). Un poète irlandais, vers l'an 600 de J. C., a écrit au sujet de cette fête des vers étranges :

« Pendant les chants funèbres de Tailté, au lever du soleil, j'invo-  
« quai deux fois le fils d'Erc, en le suppliant d'éloigner de l'Irlande  
« les trois fléaux, quel que soit l'ordre d'une femme. Les otages fu-  
« rent tirés dehors : briser les liens des traités violés, immoler au  
« fils d'Erc le fils d'Aed Slane, ne peut être une cause de honte (2). »

Ainsi en Irlande, vers la fin du vi<sup>e</sup> siècle de notre ère, on adresse encore des prières à Eochaid, fils d'Erc, le dernier roi des Firbolgs, dieu analogue à l'Aïdès grec comme nous le verrons plus loin ; on lui demande d'éloigner « les trois fléaux », qui sont une épidémie, une guerre générale et la violation des contrats (3). Puis, comme conclusion, on annonce que, pour venger la violation d'un traité, on va mettre à mort les otages, et parmi eux le fils du roi Aed Slane (595-600 après J. C.). Ce prince sera immolé en l'honneur du divin roi firbolg Eochaid fils d'Erc.

Mais les Tuathas Dè Danann, vainqueurs des Firbolgs dans la première bataille de Magh-Tuired, tiennent dans le système religieux du pays une place beaucoup plus importante que les Firbolgs.

Ana, Anu (Danu), génitif Anann, Danann, est leur mère, la mère des dieux, *Mathair Dee* (= *matir daivan*) (4), et leur nom *Tuathas Dè*

*Cormaic*, *ibid.* et p. 72 ; cf. *Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> édition, p. 260). Le mythe des vaches célestes explique cette synonymie.

(1) *Sanas Cormaic*, p. 48, 99 ; O'Curry et Sullivan, *On manners*, t. I, p. CCCXXVI ; *Annals of the four masters*, t. I, p. 20-23.

(2) O'Curry et Sullivan, *On manners*, t. I, p. DCXXX.

(3) *Ancient laws of Ireland*, t. I, p. 50-51.

(4) Whitley Stokes, *Sanas Cormaic*, p. 17. La ressemblance de son nom avec celui de Dànn, mère du Vritra sanscrit, est peut-être fortuite. Cf. Bréal, *Mélanges de mythologie*, p. 87, 109.

*Danann* (1) veut dire gens de la déesse *Dana*. Le principal des *Tuathas Dé Danann* est *Dagdae Mor* = *dago-daivas mdras*, le grand bon dieu ; on le surnommait à la grande science *Ro-fhessa* (2). On lui donnait aussi un titre traditionnel dont on ne comprenait plus le sens, celui de *Cera* (3), qui paraît identique au substantif latin *Cerus*, créateur. Ainsi la formule irlandaise *Dagdae Cera* avait originellement une valeur identique à celle de la formule *duonus Cerus* du chant des prêtres saliens, et la relation étymologique qui existe entre *Cerus*, *Cera* d'une part et *Κρόνος* d'autre part nous permet d'identifier *Dagdae* avec le dieu grec *Κρόνος* (4). *Brigit* = *Brigantís*, la déesse spéciale des lettres et des sciences et des arts (5) adorée par les Bretons sous le nom de *Brigantia* (6), était la fille de *Dagdae*. Nous citerons encore parmi les *Tuathas Dé Danann* : 1° *Ogma* à la face solaire, *grian aineach* (7), identique à l'Ogmios celtique de *Lucain*, et inventeur de l'écriture oghamique ; 2° *Lug* = *Lugus*, génitif *Loga* = *Lugovas*, dont le nom se montre sous la forme *Lugoves* dans une inscription du musée d'Avenches et paraît avoir fourni le premier terme du nom de *Lugu-dunum*, expliqué à tort jusqu'ici par le comparatif *lugu(minor)* dont une forme plus complète est *laigiu* = *lagios* = *laguios*, en latin *levior* pour *leguios*. Les *Tuathas Dé Danann* firent la conquête de l'Irlande sur les *Firbolgs* à une date que des chronographes chrétiens ont naïvement fixée à l'année 3200 du monde, 1900 avant J.-C. Leur victoire sur les *Firbolgs*, ou hommes de la peau de bête, est identique à la victoire d'Hermès sur *Argos Panoptès*, vêtu de la peau du taureau d'Arcadie ; en sorte que le titre de meurtrier d'Argos donné par Homère à *Hermès* résume en un mot l'idée que le poète irlandais a développée dans le récit de la première bataille de *Magh-Tuired*. Mais il y a dans la littérature grecque une légende tout entière brodée sur le même thème et qu'il serait bien curieux de comparer en détail à la légende irlandaise ; c'est la légende des Argonautes. La toison d'or est identique au *bolg* ou sac de peau de bête irlandais. L'expédition des Argonautes n'est que la rédaction grecque du long voyage

(1) *Sanas Cormaic*, p. 123.

(2) *Ibid.*, p. 144.

(3) *Ibid.*, p. 47 ; *Curtius, Griechische Etymologie*, 4<sup>e</sup> édition, p. 154 ; *Bréal, Mélanges de mythologie*, p. 56-57.

(4) *Curtius, Griechische Etymologie*, 4<sup>e</sup> édition, p. 154.

(5) *Ibid.*, p. 23.

(6) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, n<sup>o</sup> 200, 203, 875, 1062.

(7) *O'Curry, Ms. Mat.*, p. 249.

des *Tuathas dé Danann* arrivant en Irlande d'une contrée lointaine au nord-est de l'Europe (1). Le but de l'expédition des Argonautes est *Aiaia*, lieu où le soleil se lève. Les Grecs ont imaginé de localiser *Aiaia* en Colchide comme les Irlandais ont placé à Magh-Tuired la bataille mythique où les *Tuathas Dé Danann* vainquirent les *Firbolgs* (2). La part que la magie a eue dans le succès de l'expédition des Argonautes, elle l'a aussi dans la victoire des *Tuathas Dé Danann* sur les *Firbolgs*; seulement en Irlande ce sont des hommes, des fonctionnaires, les Druides, qui prennent la place de Médée (3) : la magie tenait dans les institutions celtiques une place qu'elle n'occupait jamais en Grèce.

Les *Tuathas Dé Danann* ne profitèrent pas d'abord de leur victoire. Il y avait entre les *Tuathas Dé Danann*, ou dieux de la lumière céleste, et les *Fomor* ou dieux de la mer, des relations de parenté très-proche. Ainsi parmi les *Tuatha Dé Danann* Lugh était le petit-fils du fomori Balor; Ogma était fils du fomori Elathan. Le fomori Bres s'empara du pouvoir, et pour le reprendre, les *Tuathas Dé Danann* révoltés (4) durent livrer une nouvelle bataille. Ce fut la seconde bataille de Magh-Tuired. Cette seconde bataille a pour thème fondamental la même donnée que l'Odysée. L'Odysée est une lutte entre Ulysse et Poséidon, le dieu des mers; ainsi à la seconde bataille de Magh-Tuired les *Tuathas dé Danann* luttent contre les *Fomor* ou dieux sous-marins. A la fin Ulysse triomphe; de même la victoire reste aux *Tuathas Dé Danann*. La magicienne homérique Circé est représentée dans le récit irlandais par les Druides. Le cyclope à l'œil unique que crève Ulysse devient en Irlande Balor, fomori qui avait un œil au milieu du front et un autre à l'opposite, derrière la tête (5). Un regard de cet œil suffisait pour frapper de mort un ennemi. Lug le perce d'un coup de fronde (6).

(1) O'Curry et Sullivan, *On manners*, II, 189.

(2) Il est question de la première bataille de Magh-Tuired dans le *Glossaire* de Cormac. W. Stokes, *Sanas Cormaic*, p. 123; cf. O'Curry, *On manners*, III, 210.

(3) O'Curry, *On manners*, II, 188.

(4) Sur les causes de la révolte, voir *Sanas Cormaic* aux mots *Cernine* et *Riss*, p. 37, 144; cf. O'Curry, *Mss. Materials*, p. 248. Le fomori Bres et Manannan Mac Lir, dieu de la mer, avaient chacun un cochon célèbre (*Sanas Cormaic*, p. 49; *Revue celtique*, t. II, p. 92). Ces cochons paraissent avoir été proches parents du sanglier des étendards gaulois, qui est le sanglier de la mythologie indo-européenne, étudié dans le mémoire cité de M. Kuhn, p. 136.

(5) O'Donovan, *Annals of the four masters*, t. I, p. 18, note.

(6) O'Curry, *On manners*, II, 251.



La défaite des Fomorîs dans la seconde bataille de Magh-Tuired (1) rendit les Tuathas Dê Danann maîtres de l'Irlande. Ils fournirent à ce pays plusieurs rois. Ainsi Lug occupa le trône de l'an du monde 3331 à l'an 3370, et Dagdae Môr, le grand bon dieu, régna quatre-vingts ans, de 3371 à 3450. Puis eut lieu l'invasion de la race de Miled, dont le nom forme le premier terme du nom d'homme composé *Miletu-marus* dans une inscription gallo-romaine de la Pannonie (2). La race de Miled devint à son tour maîtresse de l'Irlande; c'est d'elle, dit-on, que descendent les Scots, nom de la race dominante en Irlande à l'époque romaine et au commencement du moyen âge. Elle arriva en Irlande suivant les uns 1700 ans, suivant d'autres 1320 ans, 1029 ans avant J.-C. ou même plus tard. Les Tuathas Dê Danann furent écrasés et périrent jusqu'au dernier. Mais, bien que morts, ils n'ont pas cessé de vivre et d'être dieux. Il y a encore près de la Boyne, non loin de Dublin, une éminence sous laquelle ont été enterrés Dagdae et ses trois fils. On appelle cette éminence « Sidh na Broga » (3). *Sidh* est le nom consacré pour les tombeaux des Tuathas Dê Danann : tels sont *Sidh Neannta* (4), *Sidh Firai* (5), *Sidh Ban-fud* (6), *Sidh Midir* (7), célèbres dans l'histoire légendaire d'Irlande. Sous ces tombeaux apparents, les Tuathas Dê Danann possèdent des palais merveilleux avec des trésors immenses, et journellement ils sortent de ces palais sous le nom de *Sidhe* pour venir exercer dans le monde des héros et des hommes une action identique à celle des dieux grecs dans les légendes homériques. A la déesse grecque Aphrodite s'unit un mortel, Anchise (8). Les *Sidhe* féminines, les *ban Sidhe*, ne sont pas indifférentes aux attraits des hommes. Abandonnée par son époux le dieu de la mer, Manannan mac Lir, l'un des Tuathas Dê Danann, la *ban Sidhe* Fann recherche les hommages du célèbre et épique héros Cúchulainn et s'empare de lui mo-

(1) Le *Glossaire* de Cormac mentionne le roi de Téthra qui commandait les Fomorîs à cette bataille (*Sanas Cormaic*, p. 157; cf. O'Curry, *On manners*, t. II, p. 254), et à ce sujet le *Glossaire* renvoie à un texte plus ancien, le *Dialogue des deux sages*, qui daterait du commencement de l'ère chrétienne.

(2) *Corpus*, III, 3404.

(3) Book Lecan cité par O'Donovan, *Annales des quatre maîtres*, t. I, p. 22, note.

(4) O'Curry, *Man. Materials*, p. 286, 591; cf. O'Donovan, *Annales des quatre maîtres*, I, 89.

(5) *Man.* H, 3, 18, de Trinity College, cité par W. St., *Three irish glossar.*, p. XLII.

(6) *Sidh ban fud* ou *Sidh femoren*, O'Curry, *On manners*, II, 52, 383; III, 156, 202, 324.

(7) *Sidh Midir*, O'Curry, *On manners*, III, 355-356.

(8) *Iliade*, II, 820 idée; développée dans un hymne.

mentanément, au grand désespoir d'Emer, épouse légitime du volage guerrier (1). Les dieux grecs prennent part aux combats des héros sous les murs d'Ilion. Les déesses sanguinaires Morrighu, Nemon, Bodb, Macha, jouent le même rôle dans plusieurs compositions irlandaises, notamment dans le vaste cycle épique dont la grande figure de Cúchulainn forme le centre (2).

Mais voici où la ressemblance disparaît. La littérature homérique nous montre les dieux sur les montagnes; Zeus commande du haut de l'Ida (3); sur l'Olympe est le siège des dieux (4). Les Tuathas Dé Danann demeurent sous terre, comme Kronos et ses compagnons qui jamais, suivant Homère, ne jouissent des rayons du soleil (5). Nous avons encore des vers qui célèbrent la splendeur de la demeure souterraine de Dagdae (6). Quelquefois les hommes pénétraient dans ces palais mystérieux. C'est ainsi que le roi Ailill réussit un jour à s'emparer par force des merveilleux trésors cachés par les Tuathas Dé Danann dans la grotte de Cruachan (7).

Ces habitations souterraines ne sont pas des prisons comme le Tartare. Les Tuathas Dé Danann en sortent sous le nom de Sidés pour parcourir le monde, où ils exercent une puissance redoutable. Les Sidés étaient au temps de saint Patrice les principales divinités des Irlandais. Fiacc, disciple de saint Patrice, nous a laissé un hymne dans lequel il célèbre les travaux apostoliques de son maître :

« L'obscurité, dit-il, régnait sur les peuples de l'Irlande; ces peuples adoraient les *Sidés*; ils ne croyaient pas au vrai Dieu, à « la vraie Trinité (8). »

Un matin saint Patrice et ses disciples, vêtus de robes blanches,

(1) O'Curry, *On manners*, II, 195-198.

(2) Hennessy, *The ancient irish goddess of war*, dans la *Revue celtique*, t. I, p. 31 et suivantes; cf. t. II, p. 489.

(3) *Iliade*, III, 276; VII, 207.

(4) *Iliade*, VI, 42.

(5) *Iliade*, VIII, 479-481; XIV, 203-204, 274; XV, 225.

(6) O'Curry, *Mss. Materials*, p. 505. Je crois que Dagdae est le Dispater de César (VI, 17), de qui les Gaulois croyaient descendre. Dispater n'est pas le dieu qui tue, c'est une divinité très-riche, *dives*, à qui la terre appartient (Cicéron, *De natura deorum*, II, 26, 66).

(7) O'Curry, *On manners*, t. III, p. 199-201.

(8) Extrait du *Liber hymnorum* (Whitley Stokes, *Goidilica*, 1<sup>re</sup> édition, p. 77, vers 42-43). *Side* est dans les manuscrits la plus ancienne orthographe du mot écrit plus tard *sidhe* et que l'on prononce aujourd'hui *shee*, c'est-à-dire « chi ». Notre ami M. E. Windisch a écrit sur ce mot une intéressante étude dans le tome VIII des *Beitraege* de Kuhn, p. 246-247.

étaient assis près d'une fontaine : les filles du roi Laegaire, venant laver à cette fontaine, les prirent pour des Sidés (1).

Cela n'empêchait pas les Irlandais d'avoir des idoles. Il en est souvent question dans les textes. La principale de ces idoles, *Cenn Cruaich*, « la tête de la colline », qui était entourée de douze autres idoles plus petites, fut détruite par saint Patrice, et, aux yeux des biographes, la ruine de ce monument du paganisme est un des événements les plus importants de la vie du célèbre apôtre (2). Mais les Sidés tiennent dans la littérature une place beaucoup plus importante que les idoles ; on les y rencontre à chaque pas. L'auteur chrétien à qui l'on doit la rédaction des aventures amoureuses de Cúchulainn et de la Side Fann, qui a été vers l'an 1100 transcrite dans le *Lebor na Uidre*, conclut qu'avant l'introduction du christianisme le pouvoir des Tuathas Dé Danann était immense. « Ils se montraient, dit-il, dans des corps humains pour tromper les gens ; ils leur enseignaient des secrets et leur promettaient des lieux de bonheur où ils trouveraient l'immortalité, et ainsi faisaient croire en eux. Ce sont ces fantômes que les ignorants appellent Sidés (3). »

Remarquons surtout ces mots :

« Ils leur promettaient des lieux de bonheur où ils trouveraient l'immortalité. »

C'est bien l'enseignement que, d'après Lucain, les Gaulois recevaient des Druides : « Suivant vous, ô Druides, » dit le poète latin, « les ombres ne vont pas habiter les silencieuses demeures de l'Erèbe ni les pâles royaumes du profond Dispatèr ; l'âme toujours la même gouverne un corps dans un autre monde, et, si vous savez ce que vous chantez, la mort est le milieu d'une longue vie (4). » En effet les demeures des Tuathas Dé Danann ou des Sidés étaient beaucoup plus séduisantes que l'Erèbe de Lucain. Quand le Sidé Midir veut enlever la reine Etain, il lui chante le charme de la mystérieuse patrie qu'il lui offre : « O belle femme ! » lui dit-il, « quel admirable pays que le mien ! les cheveux y sont semblables à la fleur du *Sobarche*, le corps y est beau et blanc comme la neige. Point

(1) *Livre d'Armagh*, dans O'Donovan, Supplément à O'Reilly, p. 697-700 ; cf. *Vie de saint Patrice* par Josselin, c. 52, dans Bolland, Mars, t. II, p. 552.

(2) *Revue celtique*, t. I, p. 259-260 ; *Vie de saint Patrice* par Josselin, c. 50, dans Bolland, Mars, t. II, p. 552 ; O'Curry, *Mss. Materials*, p. 538 ; O'Donovan, *Annals of the four masters*, t. I, p. 43, 155.

(3) O'Curry, *On manners*, t. II, p. 198.

(4) *Pharsale*, I, 454-457.

de douleurs ni de soucis. Les dents sont blanches et les sourcils noirs... Quelque jolies que semblent les plaines d'Inis Fail, vous n'aurez plus guère envie d'y retourner quand vous aurez habité la *Grande Plaine*. Quelque enivrante que soit la bière d'Inis Fail, celle de la *Grande Plaine* est bien plus enivrante encore. Dans le pays dont je parle jamais la jeunesse ne vieillit..... à l'amour point d'obstacle ni de blâme. Nous voyons tout et personne ne nous voit. Couronne sur la tête, porc frais, lait nouveau, bière en abondance, voilà ce que vous aurez avec moi, ô belle femme (1) ! »

Tel était le séjour des Dieux et des héros.

Les Celtes irlandais associaient cette croyance à l'usage du rite de l'inhumation. Il est intéressant de comparer à ce point de vue leurs coutumes avec celles des Grecs de la poésie homérique.

Les funérailles de Patrocle au XXIII<sup>e</sup> chant de l'*Illiade* sont un des morceaux les plus intéressants de la poésie épique grecque. Le corps du héros défunt, déposé sur un bûcher, brûle entouré des cadavres de douze prisonniers, de quatre chevaux et de deux chiens préalablement égorgés (2). Quand le feu est éteint, les os et les cendres sont placés dans une urne d'or, et, sur l'emplacement du bûcher, s'élève un monument formé de terres amoncelées. Les funérailles d'Hector, au XXIV<sup>e</sup> chant, sont moins solennelles : point de prisonniers immolés, point de chevaux ni de chiens ; le cadavre du vaincu brûle seul sur le bûcher ; mais le récit d'Homère donne ici un détail intéressant : l'urne funéraire est placée dans une fosse recouverte de pierres, c'est sur ces pierres que s'entassent les terres de l'éminence artificielle qui annonce une sépulture.

Mettons en regard de ces tableaux ce que nous apprend de la sépulture en Irlande la plus ancienne littérature de ce pays. Une première observation est que la crémation des cadavres semble inconnue à la littérature irlandaise. C'est d'autant plus singulier que, dans un certain nombre de tumulus et de chambres sépulcrales d'Irlande, on a trouvé des ossements brûlés et des urnes cinéraires (3).

Dans la littérature irlandaise il n'a été signalé jusqu'ici qu'un exemple de l'usage de mettre à mort les chevaux du guerrier défunt. C'est dans les aventures galantes d'Etain, femme d'Eochaid

(1) *On manners*, III, 191.

(2) Vers 171-176, 241-242.

(3) Henri Martin, *Etudes d'archéologie celtique*, p. 47 ; O'Curry et Sullivan, *On manners*, I, cccxx.

Airem, roi d'Irlande, qui aurait, dit-on, vécu vers l'an 400 avant J. C. Eochaid, partant pour visiter ses États, laisse son frère Ailill malade sous la garde d'Etain. Il ignore, hélas! que la cause de la maladie d'Ailill est l'amour secret que ce prince ressent pour sa belle-sœur Etain. Il se met en route, et, en faisant ses adieux à la belle Etain, prévoyant la mort probable d'Ailill, il recommande à Etain de faire faire à ce frère bien-aimé de splendides funérailles et notamment de faire tuer ses quadrupèdes (1).

Les aventures d'Etain appartiennent à l'histoire mythologique d'Irlande. Etain est de la race des *Sidés* ou demi-dieux. Un autre *Sidé*, Midir, l'a un jour surprise au bain, entourée de cinquante servantes (2); il a été son premier époux; plus tard, dans une partie d'échecs, il la gagne sur le second mari, sur le roi Eochaid; il l'enlève et la garde une année entière dans un palais souterrain (3). L'introduction au *Senchus Mór* mentionne les aventures d'Etain parmi les histoires que les poètes ou *file* d'Irlande étaient obligés de savoir par cœur (4). On trouve un récit de ces aventures dans le plus ancien manuscrit de la littérature épique d'Irlande, le *Lebor na Uidre*, écrit vers 1100, et qui reproduit évidemment un texte beaucoup plus ancien. Tel est le document irlandais où nous trouvons la mention de l'immolation des animaux du défunt sur la tombe, comme dans l'*Iliade* aux funérailles de Patrocle.

Un autre fait caractéristique des funérailles de Patrocle c'est la mise à mort de douze prisonniers troyens dont les cadavres furent brûlés autour du sien. La littérature irlandaise nous offre un exemple analogue et celui-ci date du quatrième siècle de notre ère. Fiachra, fils du roi Eochaid Maidhneadhán, revenait d'une expédition dans le Munster. Vainqueur, il emmenait cinquante otages; mais il avait reçu dans le combat des blessures mortelles; il succomba avant d'être arrivé au but de son voyage, qui était la capitale des rois suprêmes d'Irlande. Le lieu de sa mort fut celui de sa sépulture, on y creusa sa fosse, sa tombelle funèbre y fut élevée, et, autour de ce monument rustique, les cinquante otages furent

(1) Curry, *On manners and customs of the ancient Irish*, Introduction par Sullivan, p. CCCXII.

(2) O'Curry, *On manners and customs*, t. III, p. 162. Midir avait combattu dans les rangs des Tuathas Dé Danann contre les Firbolgs et les Fomorís aux deux batailles de Magh-Tulred (*Revue celtique*, t. I, p. 40-41). C'est donc un personnage mythologique, tandis qu'Eochaid semble être un personnage historique.

(3) O'Curry, *On manners and customs*, t. II, p. 192-193.

(4) *Ancient laws and institutes of Ireland*, t. I, p. 46.

enterrés vivants : insulte éternelle aux vaincus, trophée éternel pour le vainqueur ! s'écrie l'historien irlandais (1).

Sauf l'incinération, les usages des Celtes irlandais sont donc les mêmes que les usages grecs. L'inhumation celtique constitue une différence caractéristique. Les textes comme les fouilles nous apprennent que le guerrier irlandais était enterré avec ses armes et ses bijoux ; il semble y avoir dans cette pratique un reflet de la croyance à une autre vie telle que l'entendait le Gaulois de Lucain.

Quelle est la race qui, avant la race irlandaise, a, sur le même sol, pratiqué le rite de l'incinération ? C'est un secret que l'avenir nous dira peut-être. Chose étrange ! Un des plus grands tumulus auxquels les Irlandais conquérants aient attaché le nom des Tuathas Dé Danann contient précisément une sépulture par incinération (2) ; et ainsi cette tombe des vaincus anonymes a été transformée par les Celtes vainqueurs en un monument de la religion nouvelle qu'ils importaient d'Orient.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(1) *Lebor na Uidre* cité par Sullivan dans son introduction au livre de O'Curry, *On manners and customs*, t. I, p. cccxi-cccxxi.

(2) Henri Martin, *Études d'archéologie celtique*, p. 147.

---

---

## BULLETIN MENSUEL

### DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MAI.

---

M. Miller signale la découverte d'un manuscrit du treizième siècle donnant sur la translation en France des saintes reliques de la Passion de nouveaux et précieux renseignements. Les faits rapportés par Gaultier Corout, évêque de Reims, étaient jusqu'ici les seuls connus, mais ces faits concernent seulement un premier envoi fait à saint Louis. Or cet envoi fut suivi de plusieurs autres sur lesquels le nouveau manuscrit contient des détails ignorés jusqu'ici. Le document révélé par M. Miller est, de l'avis de M. Léopold Delisle, un document de premier ordre.

M. Th.-H. Martin communique un mémoire sur la doctrine astronomique de Parménide.

M. François Lenormant continue sa communication sur les *magistrats monétaires dans l'antiquité*.

M. Edmond Le Blant communique une note sur une fiole à inscription portant le nom de *saint Ménas*, dont le tombeau, situé non loin d'Alexandrie, était le but de nombreux pèlerinages. La foule y venait de tous les points du monde chrétien. Les fioles du genre de celles dont il est question étaient de pieux souvenirs de ces pèlerinages. On en a trouvé d'analogues à Arles, en Sicile, en Sardaigne, en Italie, en Grèce, en Asie Mineure. Ces fioles passaient pour avoir des vertus miraculeuses. Celle où est inscrit le nom de saint Ménas est des plus intéressantes.

M. J. Halévy communique une étude philologique et archéologique sur la stèle *de Byblos* dont il a déjà entretenu l'Académie.

M. Pavet de Courteille, au nom de M. Dabry de Thiersant, lit un travail de cet orientaliste touchant la vraie situation de la ville de Chéa-Chen ou Lolan (Turkestan), déterminée d'après un ouvrage chinois du x<sup>e</sup> siècle de notre ère.

M. Casati communique un mémoire concernant les richesses archéologiques et historiques contenues dans le musée national de Rosenborg (Danemark).

L'Académie avait à remplacer M. de la Saussaye, décédé. M. Auguste Mariette a été élu à l'unanimité moins une voix, fait presque unique dans les annales de la compagnie.

A. B.

---

# NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

## ET CORRESPONDANCE

---

— *Découverte de Merten.* — Nous avons donné dans le numéro d'avril de la *Revue* (p. 269) une note relative à la découverte de fragments antiques faite à Merten, dans l'ancien département de la Moselle. Nous revenons aujourd'hui sur ce sujet avec le dessin d'une *restitution* proposée du monument auquel avaient pu appartenir ces fragments, d'après les données fournies par les premières indications (voir planche XII). Ce dessin devait accompagner la note publiée au mois d'avril. Depuis lors il a passé sous les yeux d'une personne qui habite le pays de Merten et qui a vu les fragments découverts dans cette localité. Cette personne déclare que la restitution proposée par nous est conforme à l'idée qu'elle-même se fait du monument d'après ce qu'elle en a vu. Nous lui devons, outre ce témoignage, quelques renseignements supplémentaires qu'il peut être bon de faire connaître après ceux que nous possédions déjà.

Les statues de l'étage inférieur du soubassement sont bien, nous dit-on, de grandeur naturelle, mais celles de l'étage octogone qui est au-dessus seraient un peu plus petites que nature, autant qu'on peut en juger par les pieds, qui sont à peu près tout ce qui en reste. Les quatre têtes qui décorent le chapiteau sont, comme on nous l'avait dit d'abord, du plus beau style. Quant au groupe qui couronne le monument, les nouveaux renseignements qui nous parviennent confirment la supposition émise par nous touchant le caractère du personnage étendu sous le cavalier. Ce personnage est un homme dont le corps se termine en forme de serpent. Il est à peu près de grandeur naturelle; mais ce qui reste du cavalier semble indiquer pour cette dernière figure une proportion un peu moindre. Ces particularités ne sont pas à négliger; car le groupe rentre dans la catégorie de ceux étudiés successivement par M. Bretagne et par M. Benoit (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, t. XIII, 1863, et t. XVIII, 1868), qui voient dans le vaincu une représentation symbolique des géants suivant les données d'une conception dont on a plusieurs témoignages fournis par l'antiquité.



Il faut modifier quelque peu, d'après ces nouveaux renseignements, le dessin ci-joint de la restitution présumée du monument, qui était déjà gravé quand nous reçûmes ce supplément d'informations. AUG. PROST.

— *Découverte d'une mosaïque sur le mont des Oliviers, avec inscription grecque mentionnant un diacre de l'église du Saint-Sépulcre.* — Le frère Liévin m'informe qu'on vient de mettre au jour, sur le mont des Oliviers, une mosaïque antique qui doit être fort intéressante. Cette mosaïque se trouve dans un champ situé entre le tombeau des Prophètes et le lieu où, selon la tradition locale, Jésus aurait pleuré sur Jérusalem. A peine dégagée, elle a été recouverte de nouveau de terre, à la suite de ces compétitions fâcheuses auxquelles donne lieu à Jérusalem la trouvaille du moindre monument. Le frère Liévin a réussi cependant à la faire déblayer en partie, et à copier un fragment d'inscription tracée en cubes bleu foncé, et disposée en deux lignes circulaires. Voici les lettres qu'il a pu transcrire :

ΡΑΤΟΥΥΙΟΔΙΑΚΑΓΑΝ|ΑCΤΑCΕΩCΥΠΕΡΕ  
ΥΧΗCΚΑΝΑΠΑΥCΕΟCΚΑΙCΤ

Il est difficile de tirer grand'chose de cette copie faite à la hâte, dans des conditions défavorables, et qui ne nous donne évidemment qu'une minime partie de l'inscription primitive. On en lit cependant assez pour souhaiter vivement que cette inscription et la mosaïque qu'elle accompagne soient relevés avec soin et complètement :

'Ο δαίνα] .....ρατου υιδ[ς] διάκ(ονος) Ἄγ(λας) Ἀναστάσεως ὑπέρ ε...  
...[ψ]υχῆς κ(αι) ἀναπαύσεο (sic) c καλο[της]?...

*Un tel, fils de ...raios, diacre de Sainte-Résurrection.....  
...(pour le salut?) de son âme et le repos parfait?.....*

La restitution de la formule religieuse, dont on a des analogues dans l'épigraphie chrétienne de Palestine, pourrait être obtenue de différentes manières dans le détail desquelles je m'abstiendrai d'entrer. L'emploi du mot ἀνάπαυσις pourrait impliquer un caractère funéraire. La belle mosaïque située non loin de là, et qui a été exactement relevée pendant ma mission (1874), est accompagnée d'une inscription arménienne qui est notoirement une épitaphe.

Mais ce qui fait surtout l'intérêt de ce texte tronqué, c'est la mention de l'église du Saint-Sépulcre, dont notre personnage paraît avoir été diacre, sous le nom de Ἄγια Ἀνάστασις, *Sainte-Résurrection*. Tel est en effet le nom véritable et primitif de l'église; l'idée de la résurrection domine celle de la sépulture, à laquelle les Occidentaux se sont plus exclusivement attachés. La basilique construite par Constantin et réédifiée par Modeste, après la retraite des Perses qui avaient mis Jérusalem à

feu et à sang, s'appelait Ἁγία Ἀνάστασις. On voit sur d'anciennes monnaies byzantines des représentations de l'église du Saint-Sépulcre accompagnées de la légende Ἀνάστασις. Pour les Arabes chrétiens, le seul nom connu, et connu *ab antiquo*, est *Kentset el-Qidâmé*, traduction littérale du vocable grec, qui a prêté, dans la bouche, ou plutôt sous le *qalam* des musulmans, au jeu de mots injurieux et fort ancien de *kentset el-qomâmé* (*l'église de l'ordure*).

Cette expression est à rapprocher de la Ἁγία Σιών, la *Sainte-Sion*, qui revient dans plusieurs épitaphes grecques gravées au-dessus de la porte des tombeaux de la vallée de Hinnom. Cette *Sainte-Sion* désigne assurément, elle aussi, un grand établissement religieux de Jérusalem auquel appartenaient les défunts ou les défuntés. L'on pouvait encore conserver quelques doutes sur la justesse de cette dernière interprétation; il devient certain, aujourd'hui, que *Sainte-Sion* est tout à fait sur le même pied que *Sainte-Résurrection*.

Je comparerai encore un troisième vocable du même genre, Ἁγία Σοφία. Jérusalem semble avoir eu également sa *Sainte-Sophie*, la *basilica Sanctæ Sophiæ* dont nous parle Antonin le Martyr (XXIII), et qui passait pour être élevée sur l'emplacement du Prétoire. C'est peut-être de cette Ἁγία Σοφία qu'il est question dans une inscription très-mutilée encastree à l'envers dans une maison de Jérusalem, voisine du Haram, et où je lis :

... Ν Η \ ✕ C ...  
 .. Α Γ ] Ι Β Ι Ω Α Ν Ν Ο Υ ...  
 .. C ] Ο Φ Ι Α C T Ο Ν ...  
 Ι Ω Α Ν Ν Ο Υ ...

CH. CLERMONT-GANNEAU.

— Dans une des dernières séances de l'Académie des inscriptions, M. Casati a donné communication d'un travail consacré à l'étude des principaux musées archéologiques et historiques de l'Europe. Sous cette désignation, l'auteur place les collections d'antiquités qui intéressent plus spécialement le pays où elles sont formées. Son but était, non-seulement de prendre une idée des richesses accumulées dans ces divers établissements, mais encore de juger, par comparaison, quel serait le meilleur mode à appliquer au classement et à l'exposition des objets. M. Casati, après avoir visité les musées de Nuremberg (*Germanisches Museum*), de Londres (*South-Kensington*), de Berlin (*Cabinet des curiosités*), de Munich (*Musée national*), de Dresde, de La Haye, de Vienne (collection d'Ambras), de Venise (*Fondaco di Turchi*), déclare que le musée de Rosenborg, en Danemark, créé sous la direction de M. Worsaaë, lui a paru présenter la disposition et l'installation les plus rationnelles et les plus heureuses.

Le château de Rosenborg a été construit par le roi Christian IV, en dehors des murs de Copenhague, comme lieu de retraite (1606-1625).

C'est un modèle assez remarquable de l'architecture du Nord à cette époque : ses hautes tours, ses fossés remplis d'eau lui donnent un peu l'aspect d'un manoir gothique. Dans le classement des objets, on a pris pour base la chronologie, et les divisions ont été fournies par chacun des règnes. La série des règnes commence à Christian IV, fondateur du château. Elle est précédée d'une collection antérieure. Il faut citer, dans cette catégorie, des objets remontant au règne de Christian I<sup>er</sup>, roi de Danemark, de Suède et de Norvège (1448-1481), fondateur de l'Éléphant et de l'université de Copenhague. On remarque surtout la fameuse corne d'Oldenbourg. La légende raconte qu'elle fut donnée à Otto I<sup>er</sup> par une fée. On sait aujourd'hui d'une manière positive qu'elle fut commandée à un artiste de Karvey, en Westphalie, nommé Daniel Aretœus, par Christian I<sup>er</sup> ; ce prince voulait l'offrir en *ex-voto* aux trois Mages de Cologne, s'il réussissait dans sa médiation entre l'empereur Frédéric III et le duc de Bourgogne. La corne d'Oldenbourg est en argent ciselé ; le travail en est d'une grande finesse. Elle représente des scènes de chevalerie ; on y voit des chevaliers armés, des pages, des ménestrels, des châtelaines jouant du luth ; au milieu sont les trois Mages avec leurs noms gravés (Balthazar, Caspar et Melchior), les écussons de Danemark, de Bourgogne, de l'empire d'Allemagne, de Brabant, de Flandre. Le règne de Christian II, le Néron du Nord, n'est représenté par aucune antiquité. Celui de Christian III est rappelé par un assez curieux ornement destiné aux jeunes mariées. A ce propos, M. Casati entre dans quelques détails sur les usages relatifs aux fêtes nuptiales en Danemark, à la fin du seizième siècle.

Ces fêtes donnèrent lieu alors à un déploiement de luxe qui frise l'extravagance. Andersen cite, par exemple, le banquet donné par le chancelier du royaume, Ole Stisen, à l'occasion du mariage de sa fille. Ce qu'on étala d'étoffes précieuses de velours et de soie et de riches brocards ne saurait être comparé qu'aux splendeurs du Camp du Drap d'Or. Le menu du repas ne fut point négligé ; il comprenait, comme boissons : 72 barils de bière allemande, 5 tonneaux de bière d'Ems, 2 barils de bière de Hambourg, 3 tonneaux de bière de Pryssing, 12 barils d'hydromel, 640 quartauts du vin du Rhin, 800 quartauts de vin de France, 4 barils de vinaigre et un demi-baril de miel ; comme mets substantiels : 4 vaches, 40 moutons, 10 bœufs, 60 agneaux, un baril de saumon fumé, etc.

En lisant cette énumération pantagruélique, on croirait avoir sous les yeux quelque épisode de fête rebelaisienne. Ce débordement de dépenses donna lieu à différents édits somptuaires assez bizarres. Un édit de 1615 règle le nombre des ornements que la mariée pourra porter ; il défend de consacrer aux noces plus de deux jours, lesquels devront être le dimanche et le lundi ; d'inviter plus de trente-quatre couples et plus de douze célibataires. Un édit de 1624 défend à la mariée de porter des pierres précieuses et ne lui permet qu'une chaîne d'or ; il prescrit que la cérémonie nuptiale ait lieu avant midi et que la noce ne soit pas suivie de

musiciens, si ce n'est pour les échevins et les bourgeois dont la fortune dépasse 5,000 rixdales. Un édit de 1657 abolit une coutume originale, le cadeau d'une chemise que la mariée devait faire à chaque homme invité.

Au seizième siècle, les fêtes nuptiales se célébraient toujours à la maison de ville, Raadhuis, et la parure dont il a été question plus haut, donnée par la reine Dorothée en 1557, devait servir à toutes les jeunes mariées. Elle est restée célèbre sous le nom de Brudesmykke. La donation de la reine est relatée par différents historiens. Cette parure, enrichie de pierres précieuses, n'est pas très-remarquable au point de vue artistique ; elle porte au centre l'écusson de la Saxe, patrie de la princesse, et sur les bords la date de 1557.

Le musée de Rosenborg possède plusieurs objets ayant appartenu à Frédéric II (1559-1588), le protecteur de Tycho-Brahé et le fondateur de l'Académie de Sora. Parmi ces objets, citons son collier de l'ordre de l'Éléphant, sur lequel on lit les initiales de sa devise : M.H.Z.G.A.T.I.W.B. *Meine Hoffnung zu Gotts allein, treu ist Wildbrat*. « En Dieu git mon espoir et Wildbrat est fidèle. » Wildbrat était son chien.

Il y a aussi une horloge de table, d'un beau travail, donnée par Frédéric à son fils Christian, en 1584, comme l'atteste une inscription danoise à l'intérieur de l'instrument. Le musée possède plusieurs autres horloges curieuses de cette époque, notamment celle de la reine Dorothée, en argent, et une très-grande horloge très-compiquée, avec sonneries, musique, figures tournantes, coq chantant, etc., à l'imitation de la célèbre machine de la cathédrale de Strasbourg. L'auteur de cette pièce est un habile ouvrier de Strasbourg, nommé Isaac Haœbracht.

Trois salles ont été conservées telles qu'elles étaient au temps de Christian IV, fondateur du château de Rosenborg : la salle d'audience, la chambre à coucher, le cabinet de travail du roi. Elles sont décorées avec goût ; les murs sont couverts de boiseries et de peintures ; les plafonds présentent des caissons sculptés ; les cheminées sont hautes et supportées par des cariatides ou des pilastres ; elles ont sur leur fronton un écusson couronné au chiffre du roi. Dans le cabinet, on remarque un très-beau miroir, dont le cadre en ébène, style renaissance, est décoré de figures et d'ornements en argent ; il a appartenu à la reine Anna-Catherine. La chambre à coucher renferme quelques peintures : le portrait de Christian IV sur son lit de mort, le portrait de ses deux chiens favoris, Turk et Wildbrat, des vues de Venise, etc. Les objets les plus curieux de cette époque sont la fontaine d'argent de la reine Anna-Catherine, la couronne du roi et sa coupe à boire. La couronne est ornée de diamants et de pierres ; c'est un beau spécimen de l'orfèvrerie de la fin du dix-septième siècle ; il a été ciselé par Thomas Fiuren d'Odense. La fontaine, qui servait à la toilette de la reine, est un meuble très-élégant de la même époque. Elle est formée de trois colonnes corinthiennes d'où l'eau tombe dans des vasques d'argent. Sous le dais que supportent les colonnes, sont

placées des statuettes d'argent finement travaillées, représentant la scène où Diane, surprise au bain, change Actéon en cerf. La fontaine repose sur une table d'ébène à ornements d'argent dans le style des tables hollandaises. La coupe est un souvenir des prouesses que Christian accomplit dans le jeu de bague aux fêtes de son couronnement (1596). Le prince y est représenté à cheval, atteignant l'anneau qui sert de but à la pointe de sa lance.

Nous nous arrêterons ici, pour ainsi dire au seuil du musée, dont nous voulions simplement donner une idée. Pour conclure, nous exprimerons le vœu que cette belle collection, qui n'est connue jusqu'à ce jour que par un simple catalogue, trouve un historien capable d'apprécier et de faire apprécier ses richesses et ses excellentes dispositions.

FERDINAND DELAUNAY.

— Avant de quitter la chaire d'archéologie de Vienne pour le poste de conservateur des antiques au musée de Berlin, M. Alexandre Conze avait achevé un nouveau chapitre de cette description des antiquités romaines trouvées sur le sol même de l'Autriche qu'il avait entreprise, avec le concours de l'Académie de Vienne (*Römische Bildwerke einheimischen Fundorts in Oesterreich*, in-4°, Wien, Karl Gerold's Sohn). Ce chapitre, qui vient de paraître, est le troisième de cette utile publication ; il est intitulé *Sculpturen in Cilli, Pettau und Seckau*, et est accompagné de sept planches.

Les planches XI et XII sont consacrées à une curieuse statue qui provient de l'antique Celeia, aujourd'hui Cilli, où elle a été retrouvée, vers 1840, dans le lit de la Vogleina. Faite d'un marbre grossier du pays, haute de 1<sup>m</sup>,74, elle paraît représenter un officier romain d'origine barbare ; elle serait du temps de Constantin ou un peu antérieure.

Planche XIII, stèle d'un soldat de la *legio secunda Italica*, vu à mi-corps, dans son costume militaire. Ce monument est aussi de Cilli, ainsi que le bas-relief de la planche XIV, B. Comme les bas-reliefs A de la planche XIV et la planche XV, qui proviennent l'un de Pettau, l'autre de Seckau, ce bas-relief représente un de ces sièges où s'asseyaient les magistrats ; on aimait à en retracer l'image sur leur tombe, et, dans ces représentations, une couronne était figurée sur le siège, à la place qu'occupait autrefois le défunt.

Planche XVI, deux têtes de jeune homme, vues de face, à cornes et oreilles de taureau ; bas-reliefs en marbre, conservés à Cilli. L'hypothèse la plus vraisemblable est celle qui reconnaîtrait ici un fleuve personnifié sous des traits analogues à ceux que l'art grec avait donnés à Achéloüs et à d'autres fleuves. Il est possible qu'un culte local, antérieur dans le Norique à la conquête romaine, se soit emparé de ce symbole que lui auraient apporté les Romains.

Planche XVII, fragment d'une tête colossale de marbre blanc, à Cilli. Rappelle le caractère des têtes d'Hélios, mais ressemble peut-être encore plus à un Attys trouvé à Ostie.

Le cahier se termine par une description succincte de quelques autres monuments moins importants, de même provenance.

Il est à désirer que le départ de M. Conze ne mette pas fin à une entreprise à laquelle s'intéressaient les archéologues de tout pays. M. Bendorf, qui a remplacé M. Conze dans sa chaire, pourra, ici aussi, continuer dans les mêmes conditions et avec le même succès l'œuvre si bien commencée.

— Παρνασσός, mars et avril 1878. Dans ces deux numéros, nous remarquons les articles suivants :

(Mars.) Constantin S. Condos, *Variétés philologiques*. Stamatélos, *Légère contribution à la détermination des particularités du dialecte ionien à Chios et à Erythrées*. Archéologie. L'École française ; l'École allemande. Nouvelles. Séances du syllogue Parnassos.

(Avril) Nicolas Politis, *Mythologie néohellénique* ; divinités marines ; les Gorgones. Sp. Sakellaropoulos, *Des monnaies frappées par les Francs en Anatolie au moyen âge*. Archéologie. Stèle funéraire décorée d'un bas-relief représentant une sirène, par K. Mylonas. École allemande ; École française. Nouvelles. Séances du syllogue Parnassos.

— *Bullettino di archeologia e storia Dalmata*, première année, n° 3, 15 mars 1878 :

Inscriptions inédites. *Aequum* (Citluk di Sinji) ; *Brattia* (S. Giovanni) ; *Jader* (Zara). *Delminium*, suite. A. Conze, *le Sphinx d'Amenhotep III à Spalato*. Supplément : *Spalato et les monuments romains de la Dalmatie*, suite du discours du professeur L. Hauser.

— *Bullettino di archeologia e storia Dalmata*, première année, n° 5 :

E. A. Freeman, *les Empereurs illyriens et leur patrie*. *Antiquités de Brocno* et un autel à Sylvain. *Les Monnaies de l'Illyricum* dans le musée de Spalato. Supplément : Stojan Novakovitch, *le Champ d'action de Nemanja* (traduit du serbe).

— Sommaire du numéro de mai du *Journal des Savants* : *Du plaisir et de la douleur*, par M. Ad. Franck. *Histoire des Tasmaniens*, par M. A. de Quatrefages. *Reliques de Constantinople*, par M. E. Miller. *Note Japigo-Messapiche*, par M. A. Maury. Nouvelles littéraires. Revue des livres nouveaux.

## BIBLIOGRAPHIE

**The great Dionysiac Myth**, by ROBERT BROWN, Jun. F. S. A. London, Longmans, Green and Co, 1877.

Cet ouvrage témoigne d'une lecture très-étendue, presque trop étendue. Une certaine confusion résulte de l'abondance des matériaux réunis et des ouvrages consultés; l'auteur a certainement employé beaucoup de temps et d'étude à s'assimiler ses matériaux et à mûrir ses idées, mais un surcroît de travail eût peut-être encore été nécessaire pour mettre plus d'air et de jour dans une exposition qui reste trop chargée de citations et de faits, trop touffue, souvent fatigante à lire. Il aurait fallu, croyons-nous, pour laisser dans l'esprit du lecteur une impression plus nette, se résoudre à plus de sacrifices, choisir entre les autorités alléguées, retrancher avec plus de sévérité tout ce qui est épisode et digression, s'arrêter plus souvent pour se résumer, pour jeter un regard en arrière sur l'espace parcouru.

Malgré ce léger défaut, le livre reste très-précieux pour tous ceux qui s'occupent d'études mythologiques. C'est ce que l'on peut appeler une monographie complète de Dionysos. Le dieu y est étudié dans tous les documents qui peuvent nous révéler l'idée que s'en sont faite les Grecs, et les modifications qu'a subies cette idée; il y est étudié dans les monuments des lettres anciennes comme dans ceux de la plastique, et cette analyse suit avec rigueur l'ordre chronologique certain ou probable et descend jusque dans les plus petits détails; ainsi elle étudie séparément, après les avoir classées, toutes les épithètes que la poésie a données au dieu; dans chacune de ces épithètes elle trouve l'expression de l'une des idées qui se rattachent au concept de ce dieu et qui indiquent les changements et les développements par lesquels a passé ce concept.

M. Brown arrive ainsi à bien établir ce que Dionysos a été, selon lui, pour les Grecs dans la période la plus antique et la plus intéressante de son histoire, *un dieu cosmique et solaire* qui a bien des points de contact avec Zeus, mais qui s'en distingue pour n'avoir jamais pris le caractère métaphysique et moral qu'a fini par donner à Zeus le progrès de la pensée (1). C'est à ce titre, comme dieu de la chaleur féconde et de

(1) T. II, p. 205 : « c'est l'esprit cosmique du monde matériel ».

la vie toujours recommençante, qu'il trouve son symbole préféré dans le fruit de la vigne, dans cette liqueur fermentée qui réveille et qui entretient dans l'homme toutes les puissances de la vie. A mesure que l'on avance, que l'on s'éloigne de la source première, le symbole finit par cacher, au lieu de la rappeler, l'idée qu'il avait d'abord représentée; il prend une importance exagérée et la mythologie, la poésie d'époque récente ne voient plus dans Dionysos que le dieu du vin; mais c'est là, il n'est pas difficile de le montrer, une altération, un retrécissement moderne de la conception primitive.

Quelles sont les origines du dieu, c'est-à-dire comment s'est introduite en Grèce l'idée de ce type divin et d'où vient-elle? C'est à l'étude de ce dernier problème qu'est consacrée toute la seconde partie du second volume et elle n'y est point achevée. L'auteur y indique sa solution, mais il ne finit point de l'y exposer. Voici en deux mots cette solution: Dionysos est, comme le dit M. Brown en empruntant un mot de Philostrate, « un étranger assyrien. » C'est en Chaldée que serait né le dieu, et il aurait pénétré en Grèce en passant par la Phénicie; c'est dans une colonie phénicienne, Thèbes, que la légende le fait naître de Sémélé, fille de Cadmus.

Nous ne pouvons entrer ici dans la discussion des raisons sur lesquelles s'appuie M. Brown pour s'écarter de l'opinion généralement reçue, qui assigne au culte de Bacchus une origine purement thrace, c'est-à-dire aryenne. Il nous paraît difficile de nier l'intérêt et la valeur des rapprochements qu'établit et qu'invoque M. Brown pour justifier son hypothèse; d'autre part, les témoignages qui ont trait à l'influence thrace sont très-formels et très-concordants. Pourquoi ne pas admettre qu'il y ait eu là rencontre de deux courants, rencontre qui se serait produite justement dans cette Béotie où les Thraces ont aussi introduit, de l'aveu général, le culte des Muses? Comme le dit très-bien M. Brown, une seule clef n'ouvrira jamais toutes les portes, et le défaut des historiens qu'il combat souvent avec force a été de vouloir expliquer par les Védas, par l'Inde et par la Perse, tout l'ensemble des religions grecques. Il convient maintenant d'éviter un autre excès et de ne pas abuser non plus de l'hypothèse sémitique.

Quoi qu'il en soit de certains détails, M. Brown nous paraît avoir rendu à ces études de mythologie comparée un service signalé en insistant sur l'importance des éléments qu'a fournis à la civilisation grecque naissante le monde égyptien et sémitique, mis en contact avec les îles et les côtes grecques par les navires phéniciens. Avec E. Curtius, nous croyons que, jusqu'à ces derniers temps, on n'avait pas fait à l'influence phénicienne une part suffisante dans le développement du génie grec. Ce que Curtius a fait pour l'Aphrodite grecque, dans laquelle il a montré l'héritière directe des déesses de la nature que contient, sous divers noms, tout panthéon sémitique (1), M. Brown le fait, mais avec moins de tact et de mesure peut-

(1) E. Curtius, *die Griechische Gotterlehre von geschichtlichem Standpunkt*, in-8° 1875 (tiré du t. XXXVI des *Preussische Jahrbücher*).



tre, pour Dionysos, après l'avoir déjà tenté pour Poseidon, dans un écrit que nous n'avons pas sous les yeux (2).

Il y a bien, en effet, plus d'un passage sur lequel nous pourrions chicaner M. Brown. Nous lui reprocherions, en général, de regarder les études assyriologiques comme plus avancées qu'elles ne le sont encore, de l'avis de beaucoup de bons esprits; il fonde souvent ses théories sur des lectures et des traductions qui sont loin de jouir d'une autorité incontestée. Nous lui reprocherions aussi des étymologies bien aventureuses, et des assertions plus que discutables (2). C'est ainsi qu'il regarde la civilisation chaldéenne comme antérieure à la civilisation égyptienne, et qu'il incline à faire venir celle-ci de celle-là. Or le contraire est généralement admis aujourd'hui; toutes les vraisemblances semblent en faveur de l'hypothèse qui place dans la vallée même du Nil le berceau de la plus ancienne civilisation et qui en admet l'originalité (3). C'est là du moins que les textes et les monuments nous permettent de remonter le plus haut dans la suite obscure des siècles lointains. Il est possible que, dans la basse Chaldée ou ailleurs, en Chine par exemple, il y ait eu d'aussi bonne heure une ébauche de civilisation primitive; mais nous n'en savons rien ou nous n'avons à ce sujet que des renseignements beaucoup plus vagues et plus incertains.

Malgré ces défauts, qui, nous le craignons, seront peut-être plus sensibles encore dans le troisième volume, consacré aux origines assyriennes, l'ouvrage de M. Brown garde un sérieux mérite qui permet de le recommander à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des religions de l'antiquité et qui comprennent que la Grèce ne peut, malgré sa haute originalité, s'étudier aujourd'hui isolément, se séparer des peuples qui l'avaient précédée tout autour de la Méditerranée orientale et dans l'Asie antérieure.

G. P.

Roma sotterranea cristiana, con atlante de 411 tavole. T. III.  
Roma, 1877.

Les neuf années qui se sont écoulées depuis la publication du second volume de la *Roma sotterranea* ont pu paraître une interruption, et une in-

(1) *Poseidon*, 1 vol. in-8, Longmans and Co.

(2) Nous n'en citerons qu'un exemple, c'est la prétendue identité des noms de Melkarth tyrien et du Bacchos grec, que M. Brown veut établir par les transitions suivantes : MLKRT = MLKR = BKR = BKO (t. II, p. 101). Quant au nom de Dionysos, il le tire (t. II, p. 209) du nom de *Daian-nisi* ou *Dian-nisi*, « le juge des hommes », que, d'après M. Fox Talbot, le soleil aurait porté en Assyrie. Nous regrettons aussi que M. Brown ait cru devoir joindre quelques planches à son ouvrage. Elles sont en général mal exécutées, et l'auteur ne nous dit pas à quels monuments il les a empruntées. Qu'est-ce que ce bizarre Helios Karneios qui figure dans le tome I, en regard de la page 123 ?

(3) T. I, p. 190, M. Brown s'exprime ainsi : « Il sera presque universellement admis que la civilisation du Nil est dérivée de l'Asie occidentale ».

terruption même un peu longue, dans l'œuvre entreprise par M. de Rossi. C'est en réalité un espace de temps bien court, si l'on songe aux travaux que suppose et aux résultats qu'apporte le troisième volume récemment publié. Nous connaissions déjà, pour en avoir entendu parler, les difficultés matérielles de toute sorte qu'a rencontrées et qu'a dû surmonter l'auteur depuis 1868. Ce furent, outre les événements politiques, des embarras causés par la question d'argent, des discussions et des procès suscités par des propriétaires malveillants. Nous connaissions aussi, pour les avoir parcourues, les régions si diverses et si vastes explorées par M. de Rossi et par la commission d'archéologie sacrée. Les noms seuls donnés par l'auteur aux régions qu'il décrit dans son troisième volume suffiraient par leur nombre à montrer l'étendue des terrains explorés tant sur la *via Appia* que sur la *via Portuensis*. C'est le cimetière souterrain et le cimetière à ciel ouvert de Saint-Callixte, c'est la catacombe de Sainte-Sotère, l'arénaire d'Hippolyte, la région Libérienne, le cimetière de Generosa. Enfin nous connaissons aujourd'hui, après avoir lu le nouveau volume de M. de Rossi, la multitude de faits qu'il a réunis, de documents qu'il a trouvés et mis en œuvre, de points obscurs qu'il a éclaircis, d'hypothèses autrefois avancées qu'il a vérifiées, en un mot, de résultats définitivement acquis à l'archéologie chrétienne. Certes les hypothèses ne manquent pas dans ce troisième volume de la *Roma sotterranea*. Mais qui, plus que M. de Rossi, a le droit de se les permettre ? Il est bien rare qu'il reste longtemps sans légitimer à l'aide de découvertes scientifiques et de faits indiscutables la situation provisoire faite à ces produits naturels d'une imagination heureuse.

C'est en vérité un travail prodigieux que ce nouveau volume. C'est une immense encyclopédie où toutes les sciences réunies s'appellent, s'aident et se complètent les unes les autres. La topographie se joint à l'archéologie et à l'épigraphie, secourues déjà par l'histoire, par la science du droit, par l'architecture et par la grammaire. Car M. de Rossi s'est aussi fait grammairien. Son livre, dans certaines pages, est un véritable dictionnaire, et ce n'est pas la partie la moins intéressante ni la moins originale de ce nouveau volume. Bien des termes nouveaux qu'on chercherait en vain dans les lexiques et même dans les textes anciens ont été découverts et déchiffrés par l'auteur sur des inscriptions jusqu'alors inédites. Publiés, expliqués et commentés, ces mots ont désormais droit de cité dans tout vocabulaire archéologique.

L'ouvrage de M. de Rossi se divise en trois livres. Le premier est la suite naturelle du volume précédent. L'auteur le consacre à l'étude de la catacombe de Sainte-Sotère, qui n'est que le prolongement du cimetière de Saint-Callixte déjà exploré et illustré. Le second livre comprend la description de la région Libérienne, ainsi appelée du nom d'un pape sous lequel on commença à creuser cette catacombe (362), et de l'arénaire d'Hippolyte, martyr grec, venu à Rome pour adorer Jupiter et subitement converti avec six de ses compagnons à la religion chrétienne. — Le troi-

sième livre, le plus important peut-être, est consacré à une étude très-étendue sur les cimetières à ciel ouvert, sur leurs rapports avec les cimetières souterrains, sur leur organisation, leur administration, sur les collèges, les assemblées, les fêtes et les rites funéraires. Enfin, dans une dernière partie ajoutée à la fin du volume, M. de Rossi traite de la catacombe de Generosa, cimetière rustique trouvé au cinquième mille de Rome sur la via Portuensis. Rapprochement étrange! c'est sur l'emplacement même occupé jadis par les Arvales qu'on a découvert cette nouvelle nécropole. En cherchant les procès-verbaux de la célèbre corporation païenne, on a trouvé trois monogrammes du Christ qui ont amené la découverte d'une basilique, puis d'une catacombe très-bien conservée.

En examinant ces différentes parties du 3<sup>e</sup> volume de la *Roma sotterranea*, on comprend facilement comment M. de Rossi a dû successivement s'attacher à toutes les branches diverses des sciences. Avant de pénétrer dans une catacombe et d'en entreprendre les fouilles, il faut savoir de quel côté elle s'étend, comment on pourra diriger les ouvriers et se diriger soi-même à travers des labyrinthes obscurs, enchevêtrés les uns dans les autres et sans cesse coupés de corridors toujours semblables. Pour s'y reconnaître, il faut être topographe. — Il est vrai que, dans le volume dont nous parlons aujourd'hui, une place relativement petite est faite à la topographie. La catacombe de Sainte-Sotère, dont l'auteur entreprend l'histoire au livre premier, n'est pas une catacombe nouvelle, indépendante et séparée des autres. Elle touche et continue le cimetière de Saint-Callixte. M. de Rossi n'avait donc qu'à poursuivre dans une même direction les fouilles dont ses deux premiers volumes nous ont donné les résultats. — Mais, pour établir d'une façon précise et certaine les limites qui séparent du cimetière de Callixte la catacombe de Sotère, il faut être plus qu'archéologue: il faut être architecte. C'est ainsi qu'en étudiant les travaux de construction et les matériaux employés, M. de Rossi a établi, de la façon la plus irréfutable, que la première area de la catacombe de Saint-Sotère venait immédiatement après l'area de Saint-Eusèbe, et se trouvait être la septième dans le plan général du cimetière total. Il a pu même, en notant de très-manifestes différences d'architecture, prouver de combien la construction du cimetière de Sotère était postérieure à celle du cimetière de Callixte. C'est encore l'architecte qui a défini et décrit les divers endroits, de forme si variée, où les chrétiens célébraient leurs fêtes et les anniversaires de leurs défunts, les *alogia*, les *pergulae*, les *solaria*, etc.

Voici maintenant l'archéologue. C'est lui qui restituera son nom véritable à la catacombe de Sainte-Sotère, soit par des arguments positifs, soit en démontrant par l'absurde que les noms divers qui lui furent donnés jusque-là appartiennent à d'autres cimetières: le nom de Sainte-Félicité, par exemple, à une catacombe de la via Salaria; celui de Prétextat à un cimetière situé de l'autre côté de la via Appia, et celui de Santa-Balbina à une vaste nécropole souterraine découverte en 1867 entre la via Appia

et la via Ardeatina. L'archéologue a trouvé le nom du cimetière; l'archéologue en trouvera la patronne. Il y avait trois martyres du nom de Sotère : c'est de celle dont l'Eglise célèbre la fête le 10 février qu'il s'agit ici. — C'est encore l'archéologue qui fixera l'endroit où reposait le corps de la sainte. M. de Rossi a fait là une découverte fort belle, moins peut-être par elle-même que par la manière dont il y est arrivé. Qu'il nous soit permis d'indiquer rapidement la marche suivie par l'auteur en cette circonstance. C'est donner, par un exemple particulier, une idée générale de ses procédés ordinaires et de sa pénétrante méthode d'induction.

On pouvait avancer *a priori* que le tombeau de sainte Sotère devait être un des plus beaux de la catacombe. La martyre n'était-elle pas la patronne du lieu? Ne descendait-elle pas d'une des plus riches et des plus vieilles familles consulaires? Les inscriptions, les monuments liturgiques, les martyrologes ne parlent-ils pas de la vénération dont la sainte était l'objet, de l'empressement pieux des fidèles à venir s'agenouiller et prier sur sa tombe? Tous les itinéraires ne l'indiquent-ils pas aux voyageurs? M. de Rossi reconnaîtra donc aisément la demeure évidemment riche de la martyre. Il cherche et ne trouve rien. L'endroit indiqué par les itinéraires et les voyageurs est précisément un des moins ornés et des plus modestes. M. de Rossi se rappelle alors qu'au moment où mourut Sotère, en 304, les persécutions contre les chrétiens, les confiscations de leurs cimetières étaient plus fréquentes que jamais. La martyre aura donc été déposée dans une cachette quelconque, à l'abri des outrages et des perquisitions. Mais ce ne pouvait être là qu'une place provisoire. Dans quel sanctuaire digne d'elle la sainte a-t-elle donc été déposée, quand le calme fut revenu? Où se trouve cet endroit si visité, si vénéré? C'est alors qu'avec une ligne de l'itinéraire *Salisburgensis* M. de Rossi retrouve ce sanctuaire, non pas dans la catacombe, mais au-dessus, en plein ciel ouvert. L'itinéraire établit une distinction entre les monuments souterrains et ceux qui ne le sont pas : ces derniers, il les appelle *ecclesiaz*. Quelquefois il supprime même le mot et, au lieu de dire : *pervenies ad ecclesiam Sancti Marci* ou *Sancti Damasi*, il dit simplement : *pervenies ad Sanctum Marcum* ou *Sanctum Damasum*. Or on sait que saint Marc et saint Damase avaient leurs basiliques. Donc sainte Sotère, pour laquelle l'itinéraire *Salisburgensis* s'exprime de la même façon, avait aussi sa basilique. Ce tombeau si vénéré n'était pas dans une crypte souterraine; il était à ciel ouvert.

Pendant son voyage à la recherche du tombeau de Sotère, M. de Rossi archéologue a trouvé et décrit des peintures intéressantes et parfois assez bien conservées. Ici ce sont des saintes représentées dans un jardin plein de fleurs et de fruits. C'est le paradis, ainsi que l'indiquent la couronne de roses qui domine et les *in pace* gravés près de la tête des cinq personnages. Là, c'est la résurrection de Lazare. Ailleurs c'est la vierge Marie tenant dans ses bras l'enfant Jésus, que viennent adorer les Mages coiffés du bonnet phrygien. Toutes ces peintures ont servi à donner des noms aux

différents *cubiculi* qui coupent les corridors. C'est un fait digne de remarque que les peintures deviennent plus rares à mesure que de nouvelles *arce* se forment. La première, qui est la plus ancienne et d'où sont parties toutes les autres, est aussi la plus riche : on y trouve même des traces de mosaïque; dans la seconde deux *arcesolia* seulement sont peints; dans la troisième un seul. La quatrième est nue, sans aucune décoration; mais on y rencontre, comme partout du reste, des objets divers, des vases funéraires, des lampes, des miroirs, des bijoux, des jouets d'enfants, etc. On y trouve enfin de nombreuses inscriptions.

M. de Rossi recommence alors au point de vue archéologique le voyage souterrain qu'il vient de faire, en recueillant et en interprétant les représentations figurées trouvées sur son passage. Il retrouve sur les inscriptions des noms de familles illustres mêlés à ceux des frères de la plus humble condition. Ce sont, ici des personnages consulaires, là des femmes de sénateurs, des membres ensevelis de la gens *Aurelia*, de la famille de Pomponius Bassus. A tout instant les *Clarissimi* s'allient aux *Λαμπρότατοι*. On sait du reste, pour tout ce qui regarde l'épigraphie, que M. de Rossi a participé à la composition du *Corpus*, qu'il est l'auteur du grand recueil des inscriptions chrétiennes, et qu'il a, à lui seul, commencé et organisé le musée lapidaire du Latran. Tous ceux qui ont eu l'honneur de visiter avec lui les catacombes de Rome savent comment il explique et interprète une inscription.

Comment parler brièvement de la partie juridique de son nouvel ouvrage? Tant de faits précis, de détails nouveaux sont prodigués sur l'organisation et l'administration des catacombes et des cimetières à ciel ouvert, sur les droits dont ils jouissaient, sur les règlements auxquels ils étaient soumis, sur leurs conditions légales d'existence, sur les collèges funéraires des *Sodales fratres* (1), etc. ! S'agit-il des fonctionnaires? L'auteur les connaît tous, comme un maître connaît ses serviteurs. Tous sont successivement passés en revue, depuis le diacre qui a sous sa surveillance les cimetières de toute une région, jusqu'aux employés les plus humbles, jusqu'aux *mansionarii*, jusqu'aux *vestatarii* chargés de l'entretien des vêtements sacerdotaux, et aux *arcarii* préposés à la garde des provisions sacrées, de l'huile, des cierges, etc. Il n'oublie pas les fossoyeurs (*laborantes*), ces courageux ouvriers si admirés dans le principe qu'on les comparait au Christ, qui fut lui-même un fossoyeur, dit un chroniqueur anonyme : « Jésus n'a-t-il pas en effet retiré Lazare du tombeau (2)? » Il est vrai que les fossoyeurs font précisément le contraire. — S'agit-il d'un enterrement? M. de Rossi prend le chrétien au moment où il rend

(1) Cette partie du volume, brièvement traitée par l'auteur, a été développée dans un opuscule spécial offert à M. Mommsen pour sa fête. Le titre est : « *I collegii funeraticii famigliari e privati e le loro denoninzioni, ex commentationibus philologicis in honorem T. Mommsen.* »

(2) Mai, *Spic. Rom.*, t. IX, p. 133. — *Roma sotterranea*, III, 538.

le dernier soupir et il ne l'abandonne plus. Il accompagne le corps porté à l'église sur un brancard, il assiste et nous fait assister à toutes les cérémonies faites en l'honneur du défunt. — La première prière, l'*oblatio pro dormitione* terminée, on enlève le corps du brancard, on le dépose dans le *loculus* préparé, et une dernière prière, la prière *post sepulturam* s'élève, tandis que les parents et les amis du mort couvrent de fleurs l'endroit où il repose :

Nos tecta fovebimus ossa  
Violis et fronde frequenti (1).

Ce n'est pas tout encore. Le chrétien qui n'est plus n'est oublié ni de ceux qui le pleurent ni de M. de Rossi. Tous ceux qui l'ont aimé reviendront à jour fixe célébrer en son honneur des fêtes liturgiques. Au mois de février ce seront les *Parentalia*, qui se termineront par la *Caristia*, repas funèbre pendant lequel les convives doivent se montrer gais et unis entre eux : le mort lui-même l'a demandé dans son épitaphe : *sint hilares, sine bile, sine querela*. Au mois de mars ce seront les *Violaria*, les *Rosaria* en mai, juin et juillet, en automne les *Vendemiales*. — Comme il a accompagné le mort, M. de Rossi suit ces fêtes dans leurs diverses transformations ; il en fait l'histoire ; il montre comment ces repas funèbres, si imposants dans le principe par leur simplicité même, ont fini par dégénérer en festins bruyants pendant lesquels les fidèles réunis célébraient souvent avec trop d'ivresse le triomphe du christianisme.

Quelques-uns des termes cités dans les lignes qui précèdent n'étaient peut-être pas très-familiers au lecteur. Que de mots, en effet, déchiffrés sur les inscriptions, et dont la forme était toute nouvelle et le sens tout différent de l'étymologie païenne ! Dans M. de Rossi, à côté de l'archéologue il y a encore le grammairien. A toute chose il donnera un nom, à tout nom une explication. Dès qu'il a pénétré dans une catacombe il ne laisse plus rien passer inaperçu. Depuis l'ensemble du lieu qu'il explore (*catacumba, cœmeterium*) jusqu'aux plus petits objets, jusqu'aux grillages à jour qui ferment l'ouverture de l'hypogée (*transennæ*), tout est décrit, classé, étiqueté, nommé. Les couchettes étroites où reposent les morts le long des couloirs, ce sont les *loculli, locelli* (L C ou L sur les inscriptions). *Locus bisomus, trisomus*, etc., désignera la façade d'une série de niches et répondra au mot païen *armarium*. *Forma*, c'est la fosse renfermant plusieurs *loculi* ; *tabula*, la dalle verticale ; *mensa*, la dalle horizontale qui les ferment. *Luminare majus, luminare minus* sont les ouvertures plus ou moins larges qui envoient le jour dans les corridors ; *cataracte* c'est l'ouverture de l'hypogée par où l'encens arrive aux morts : cette cataracte s'ouvre et se ferme à volonté au moyen de *fenestellæ*. — Avec tous ces mots, ou nouveaux ou détournés de leur signification primitive, on ferait un dictionnaire alphabétique.

(1) Prudentius, *Cathemerin.*, X, 169-170.

M. de Rossi nous permettra-t-il de dire qu'il est aussi parfois un voyageur qui raconte ses excursions d'une façon très-dramatique? Rien de curieux comme le récit du voyage entrepris par l'auteur à la recherche de l'*Arenarium* d'Hippolyte et des sept tombeaux des martyrs grecs. C'est un véritable journal de campagne. On ne raconterait pas avec plus d'émotion un voyage au pôle Nord ou aux sources du Nil. L'auteur nous dit ses espérances et ses déceptions, ses alternatives d'enthousiasme et de découragement; ses compagnons perdent cœur et l'engagent à renoncer; mais il persévère, tout en plaignant ces pauvres ouvriers qui travaillent avec lui et qui ne trouvent rien. Enfin le jour vient où toute espérance est perdue, il faut abandonner la tâche entreprise, renoncer à toute découverte et se tourner d'un autre côté.

C'est ce qu'a fait M. de Rossi, c'est ce qu'il fera encore. Mais de quel côté dirigera-t-il son premier voyage souterrain? Quelle catacombe illustrera-t-il dans son prochain volume? Lorsqu'il sort du cimetière de Saint-Callixte, il doit souvent se sentir attiré de l'autre côté de la via Appia vers celui de Prétextat. De si curieuses découvertes avaient suivi de si près les fouilles commencées il y a dix ans! Mais les événements de 1879 survinrent; les travaux furent suspendus, et lorsqu'on voulut les reprendre, l'entrée du mystérieux cimetière fut interdite à la commission d'archéologie sacrée. Depuis ce jour la porte est tenue obstinément fermée par la mauvaise volonté d'un propriétaire moins ami des fouilles que des procès et plus attiré vers les avocats que vers les archéologues. Consolons-nous en pensant que les propriétaires désagréables passent et que les catacombes restent. Le cimetière de Prétextat a attendu quinze siècles, il attendra bien quelques années encore. — M. de Rossi s'est résigné à attendre lui aussi, et aujourd'hui il s'occupe du cimetière de Domitilla, au-dessus duquel il a découvert il y a trois ans la basilique de Sainte-Pétronille. — Dans ce moment, il est vrai, les résultats des fouilles sont plutôt négatifs; mais des données certaines permettent de prévoir des découvertes prochaines et d'une importance capitale. Tous les itinéraires antiques indiquent à côté de la basilique de Sainte-Pétronille deux autres basiliques qu'il s'agit de trouver et qu'on cherche, celle de Marcus et Marcellianus, et celle de Saint-Damase. M. de Rossi les découvrira certainement l'une et l'autre: qu'il trouve surtout celle de Saint-Damase, de celui qu'on peut appeler dès aujourd'hui le patron de l'archéologie sacrée.

MAURICE ALBERT.

**Les Prophètes du Christ**, étude sur les origines du théâtre au moyen âge, in-8 de 193 pages; — **le Drame chrétien au moyen âge**, in-12 de 296 pages; par MARIUS SEPET. Paris, Didier et Co.

Les deux ouvrages dont nous venons de transcrire les titres se complètent l'un par l'autre; le premier s'adresse surtout aux érudits; le second, plein de verve, d'entrain et de vraie science mise à la portée de tous les lecteurs, est la meilleure et la plus agréable exposition d'une véritable découverte faite par M. Sepet. Faisons connaître brièvement cette

découverte et les conséquences; notre analyse paraîtra bien sèche auprès de l'œuvre de notre confrère, dans laquelle une prose irréprochable et des vers bien frappés instruisent les lecteurs sans qu'ils s'en aperçoivent.

Le *Mystère* du moyen âge, procédant des cérémonies du culte catholique par la transformation du chant et du récit liturgique, a produit dans l'Europe chrétienne un drame religieux, de même que, chez les Grecs, un hymne à Bacchus, transformé par l'admission d'un récit dialogué, a donné naissance à la tragédie; le drame chrétien, devenu national dans chaque peuple, j'allais dire dans chaque province, si nous pensons aux mystères bretons, et le drame national grec furent produits par des causes analogues et subirent des transformations et des modifications assujetties à des lois semblables; l'un et l'autre ont une origine religieuse et se sécularisent peu à peu.

Mais à quelle époque le mystère chrétien prit-il naissance? D'où procède-t-il directement? — M. Sepet l'a trouvé dans un sermon attribué à saint Augustin, sermon qui eut une grande notoriété pendant le moyen âge et qui faisait partie de l'office de Noël. Dans ce sermon, un certain nombre de personnages de l'Ancien Testament viennent témoigner de la naissance de Jésus-Christ; M. Sepet établit que ce morceau oratoire était récité en parties, distribué entre plusieurs acteurs, comme la Passion pendant la Semaine Sainte; ce fut l'origine du dialogue. Au début le mystère est purement liturgique, il est récité dans le chœur; plus tard on y ajoute des personnages nouveaux, autour de chacun de ceux-ci on groupe des épisodes qui produisent des mystères nouveaux; ceux-ci deviennent semi-liturgiques; les clercs et des laïques y prennent part avec le clergé; ces épisodes ne se rattachent plus exclusivement aux fêtes de Noël; on en voit qui sont appropriés à d'autres solennités, et le mystère semi-liturgique se représente dans la nef et devant les portes de l'église. Plus tard encore, ces différents mystères, réunis en un seul drame, résumant l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, l'histoire du monde alors: *les Prophètes du Christ* deviennent *le Mystère du Vieux Testament*, qui se rattache à celui de la *Passion* et se représentait sur la place publique.

La Renaissance, célébrant outre mesure les Grecs et les Romains, en dédaignant les souvenirs nationaux, inventa la tragédie moderne, qui n'a vécu quelque temps que grâce à la perfection du style et à l'ampleur des pensées attribuées aux héros et aux dieux païens évoqués par nos grands poètes; son règne est fini depuis longtemps; on admire ces vers magnifiques, mais les personnages qui les prononcent sont dépaysés parmi nous comme les monuments copiés sur ceux d'Athènes et de Rome imposés à notre culte et à nos usages modernes. Quelques rares esprits délicats et passionnés pour la belle littérature se délectent toujours à lire et à entendre la tragédie moderne, mais le grand nombre s'y ennueie. Remarquons d'ailleurs que parmi les œuvres de nos plus illustres poètes, celles qui semblent véritablement immortelles procèdent des anciens mystères.



Nous engageons vivement ceux qui auront la patience de lire cet exposé, à voir, dans *les Prophètes du Christ*, l'excellente méthode avec laquelle M. Sepet expose son heureuse découverte, les déductions qu'il en tire avec une logique serrée et une critique rigoureuse; il est indispensable de méditer cette thèse si on veut se mettre au courant des origines d'une partie importante du théâtre au moyen âge. Je dis *une partie* parce qu'il faut se garder de confondre le *mystère* avec la *moralité* qui donna naissance à la haute comédie moderne, avec la *sotie* et la *farce*; la première surtout satyrique, d'où semblent procéder nos proverbes et nos pièces à caractères; la seconde, joyeusement gauloise. Molière sut donner aux *soties* et aux *farces* une perfection qui n'a pas été dépassée.

*Le Drame chrétien au moyen âge* est un recueil d'articles publiés à différentes dates et dans divers recueils. Bien que composés isolément, à des époques plus ou moins éloignées, ces articles, réunis, forment un ensemble dont les parties sont reliées par l'idée qui a inspiré le titre même de la publication. M. Sepet n'avait pas encore trouvé, alors, l'origine du *mystère*, mais on voit que dès longtemps il la pressentait. Parfois on remarque des opinions présentées sous une forme très-vive, assez vive pour qu'elles semblent hasardées; l'auteur, mûri par des études et des réflexions plus récentes, n'a pas voulu supprimer ses anciennes opinions, mais il les a tempérées et modifiées avec franchise dans des notes. A ceux qui lui feraient la guerre, sous le prétexte de défendre la littérature classique, je répondrai qu'au fond il est dans le vrai, à mon sens. Si nos grands poètes, au lieu de mettre leur admirable talent au service de l'imitation grecque, avaient bien voulu continuer le drame national, ils auraient rendu leurs œuvres encore plus populaires; ils nous auraient débarrassés de la tragédie et du poème épique, pastiches monotones d'un type qui appartient à des siècles reculés et d'une nationalité éteinte; ils auraient créé à nouveau, en le transfigurant, un genre vers lequel nous marchons à tâtons et que nous n'avons pas encore fixé.

A. de B.

**Chartrier de Thouars, documents historiques et généalogiques.** Paris, 1877, in-f° de 450 pages.

Le chartrier de Thouars a eu beaucoup à souffrir des injures du temps; des soustractions plus ou moins intelligentes des humains et de la dent des rats; néanmoins il est encore tellement considérable que peu d'archives, après celles de l'Etat, sont aussi bien pourvues de documents d'un intérêt historique de premier ordre. Déjà plusieurs savants y ont trouvé la matière de publications estimées et recherchées; et cependant ils n'ont fait qu'effleurer cet inépuisable filon dont on ne connaît pas encore toute la richesse. Une partie a été mise en ordre et classée par les soins de M. Marchegay, mais on ne peut pas se rendre un compte exact de tout ce qui reste encore à examiner.

Plus d'une famille, en France, possède ses archives. Les unes gardent avec quelque négligence ces vieux parchemins, ces paperasses

dont la lecture n'est possible qu'à un paléographe; on les garde par habitude, comme certains vieux meubles devenus inutiles mais que chaque génération est accoutumée à voir à sa place. D'autres familles ont tenu à ce que leurs archives fussent mises en ordre, mais elles n'en permettent pas l'accès aux travailleurs; elles ne s'en servent pas, mais ne veulent pas que d'autres s'en servent. Nous connaissons des collectionneurs atteints de cette manie. Les premières sont véritablement coupables, car elles laissent périr des documents précieux que leur amour-propre seul devrait les exciter à connaître et à conserver. Les secondes peuvent être comparées à ces avares qui ne se servent pas de leurs trésors et n'en permettent même pas la vue. A l'époque actuelle, dans un temps où la publication des textes est en faveur, où la critique historique se révèle partout, il semble que l'on devrait songer à faire un inventaire général de ce que contiennent les archives particulières. Un pareil projet ne peut être réalisé que par l'initiative privée, par les Sociétés savantes des départements qui y trouveraient un moyen bien simple de donner à leurs publications un intérêt indiscutable.

M. le duc de la Trémouille, sur ce point, a donné un exemple que l'on ne saurait trop louer. Non-seulement il accueille avec la plus parfaite courtoisie les personnes qui viennent chercher des documents dans ses archives, mais encore il publie lui-même, avec un luxe qui fait de ses ouvrages de véritables merveilles bibliographiques. Papier spécial, impression, gravures, tout est réuni pour satisfaire les plus difficiles.

Le titre même de ce bel in-folio pourrait donner à penser qu'il ne présente au lecteur qu'un intérêt tout personnel, qu'il s'agit d'une collection de documents, destinés exclusivement à établir la filiation et le *cursus honorum* de chacun des membres de cette famille historique. Il n'en est rien, et le plan adopté par M. le duc de la Trémouille est bien autrement large. On ne trouve ici ni arbres généalogiques, ni contrat de mariage. L'éditeur a voulu réunir, depuis la fin du xvi<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, pour chacun des membres de sa famille, une série de lettres et de documents qui la rattachent à l'histoire générale du pays. Si l'on songe que la maison de la Trémouille a possédé Thouars, Sully, Guines, Joigny Noirmoutiers, Taillebourg et bien d'autres terres, on reste facilement convaincu que les archives de Thouars contiennent des titres importants pour l'histoire féodale d'une grande partie de la France. Nous voulons dans ce compte rendu attirer l'attention de nos lecteurs sur ce que l'archéologue peut trouver dans ce volume.

Nous trouvons, par exemple, la liste des ouvrages que Gabrielle de Bourbon possédait en manuscrits et dont elle était l'auteur; ces manuscrits sont au nombre de six et l'un des ouvrages est en double. L'énumération est dans un inventaire des meubles de cette dame, morte en 1516. Ce fut sans doute pour la reliure et l'enluminure de ses œuvres qu'elle payait, le 19 avril 1513, soixante et treize sous. Gabrielle de Bourbon aimait aussi à encourager les arts. Nous la voyons, en 1516, faire un mar-

ché avec Roland Lagout, dit le Picard, peintre verrier d'Angers, pour exécuter une grande verrière à Saint-Nicolas de Craon; elle y était représentée ainsi que Louis II de la Trémouille, son époux, au-dessous d'une Notre-Dame-de-Pitié. Le prix est fixé à dix sous le pied.

Louis II fit exécuter trois riches tombeaux, qui existaient en l'église Notre-Dame de Thouars, par Martin Claustre, sculpteur de Grenoble, au prix de mille livres tournois, deux pipes de vin et dix setiers de blé. On peut en consulter le devis détaillé, daté de 1519, et d'excellentes gravures faites d'après des dessins anciens en donnent une idée. L'un de ces tombeaux était destiné à Louis II lui-même et à Gabrielle de Bourbon; le second à leur fils, Charles, prince de Talmond, tué à Marignan; le troisième à Jean, frère de Louis II, cardinal et archevêque d'Auch.

En fait d'indications relatives à des constructions, je citerai le mémoire par lequel Marie de la Tour, duchesse de la Trémouille, établit ce qui a été fait par ses ordres pour la reconstruction du château de Thouars en 1661; on y trouve des détails curieux sur les modifications qui furent faites alors à cet édifice. Mentionnons aussi un ordre de 1455 pour la réparation des canaux du pays de Luçon.

Dans les archives d'une famille qui a fourni tant de guerriers, on ne peut manquer d'avoir des notes précieuses sur les armes. J'ai remarqué 80 francs d'or donnés en 1386 pour un étendard de quarante aunes, deux pennons et deux bannières destinés au vaisseau sur lequel Gui VI de la Trémouille accompagna le roi de France en Angleterre; le marché de 1524 avec Jean Simon, de Nantes, pour fondre deux canons, du poids de 1000 livres chacun, de 9 pieds et demi de longueur, semés de fleurs de lis et portant, à la lumière, le nom de celui qui les commandait. Ces engins sont peut-être aujourd'hui dans quelque musée. Un marché fait en 1551 pour le compte de Louis III de la Trémouille avec un armurier milanais, établi en France, nous donne le prix d'une armure de cavalier et d'un harnais de cheval: c'était 160 écus d'or; au marché est joint un croquis du casque et de la cuirasse, et celle-ci est décrite assez exactement pour que, aujourd'hui encore, on puisse la déterminer si elle existe. A la même époque, le comte de Benon dépensait 100 sous pour deux écussons à ses armes destinés à mettre sur son pavillon, et 70 sous pour sept girouettes, également armoriées, à poser au-dessus de la salle et des écuries de son château. Notons encore 80 écus d'or au soleil pour une livraison de tentes.

En ce qui concerne l'orfèvrerie, le *Chartrier de Thouars* fournit un certain nombre de textes à signaler aux archéologues. Il y a d'abord la couronne d'or, pesant six onces moins un gros, offerte par Catherine del'Isle-Adam à la statue de la Vierge de *Mantellum*, au diocèse de Bourges, en 1433; il y a aussi l'énumération des brillants et des bijoux employés en 1553 à orner le corps d'Anne de Laval, lorsqu'elle fut exposée avant ses funérailles; il y a mille détails à relever, en 1541, à propos de l'embaumement de François, vicomte de Thouars; en 1472, à propos des funérailles de

Catherine de l'Isle-Adam; en 1558 et 1585, dans les notes de dépenses de toilette de M<sup>lle</sup> de Bournizean et M<sup>lle</sup> de la Trémouille. En 1473 nous voyons le détail du trousseau d'une religieuse de grande maison; il s'agit de Catherine de la Trémouille, qui prit le voile au Ronceray d'Angers. N'oublions pas une certaine chaîne en or que le comte de Benon empruntait en 1552 à Antoine de Gozerant pour l'engager à un marchand de Paris, tout aussitôt, au prix de 84 écus d'or.

Nous sommes loin d'avoir relevé ici tout ce que l'on peut trouver d'intéressant dans ce gros volume, en dehors de l'histoire proprement dite. Terminons en signalant deux ou trois textes qui se rattachent à la vie intérieure d'autrefois. Une note de 1514 fournit tout le détail de l'entretien personnel et des dépenses scolaires faites au collège de Navarre, pendant une année, pour Jacques de Mauléon, fils naturel du seigneur de Bommiers. Trente ans plus tard environ, nous lisons un billet curieux de Georges de la Trémouille, qui fut plus tard le baron de Royan, pour faire à son frère aîné un appel de fonds tel qu'on peut encore en demander parfois de notre temps, pendant les études de droit ou de médecine. La veille de la Saint-Pierre on devait à ses régents, maîtres et condisciples une petite fête; Georges de la Trémouille avait été désigné en 1545 pour régaler son monde, et il semble avoir eu l'escarcelle vide. A cet effet il s'adressait très-humblement à l'argentier de son frère pour obtenir six écus, bien qu'il reconnût que pour faire les choses convenablement il en aurait fallu dix. Il semble résulter du ton même de la requête que son rédacteur n'en était pas à son premier appel de fonds, et qu'il hasarrait celui-ci avec quelque timidité.

Si nous venons à feuilleter le *Chartrier* à une date presque moderne, nous voyons, en 1767, l'abolition de l'un de ces usages, si fréquents avant 1789, qui perpétuaient, au grand *esbaudissement* du public, le souvenir de certaines concessions ou transactions. Depuis 1522, le baron de Montreuil-Bellay avait coutume de fêter la Pentecôte par une cérémonie nommée *l'Abbé dans l'eau*. Un homme décoré du titre d'abbé, monté à reculons sur un âne, accompagné de quatre individus, *ses officiers*, parcourait Montreuil-Bellay précédé d'un tambour, et devait ensuite se jeter dans la rivière. Pour lui faire oublier ce bain forcé, il avait droit à une pipe de vin blanc, fournie par le prieuré; il la partageait avec ses officiers et les vigneron de la ville. On ne savait plus trop l'origine de cette fête; M. de la Trémouille, alors baron du Montreuil-Bellay, disait que c'était la conséquence des réparations de certains torts; le prieur, scandalisé par ce titre d'abbé, peut-être souvenir des troubles religieux du xvi<sup>e</sup> siècle, demandait la suppression de la fête. Il l'obtint moyennant l'abandon de 26 boisseaux de blé sur les 96 que lui devait la seigneurie, ce qui prouve que le prieuré devait réellement la pipe de vin aux vigneron. A. de B.

**Histoire des persécutions de l'Église.** *La polémique païenne à la fin du II<sup>e</sup> siècle.* — Paris, Dider, 1878.

Le premier volume de l'*Histoire des persécutions* de M. Aubé avait déjà

attiré l'attention du public savant. C'était un livre intéressant, fruit de consciencieuses études, et où l'on reconnaissait la marque d'un esprit ingénieux et fin. Ceux-là même qui n'adoptaient ni la méthode, ni toutes les assertions de M. Aubé appréciaient le mérite de son ouvrage. Le second volume qui vient de paraître est peut-être en quelques parties supérieur au premier. M. Aubé y passe en revue les écrivains qui dans la seconde partie du II<sup>e</sup> siècle ou vers le commencement du III<sup>e</sup> se sont attachés au christianisme, et il cherche à déterminer le caractère spécial de chacune de ces œuvres de polémique.

Le premier en date, Fronton, n'est qu'un rhéteur, plus occupé de mots que d'idées; on pourrait même reprocher à M. Aubé de le traiter avec une certaine indulgence. L'écrit qu'il avait composé contre les chrétiens est perdu, mais M. Aubé croit qu'on peut en reconnaître un résumé assez fidèle dans le discours que Minucius Félix prête à Cæcilius (*Octavius*, c. 5-14). Ce discours exprime sans doute les idées d'une classe nombreuse d'adversaires du christianisme et on peut supposer par conséquent qu'il se rapprochait de l'ouvrage de Fronton: mais il serait téméraire d'aller plus loin. M. Aubé me paraît juger bien sévèrement l'*Octavius*. On y reconnaît le souvenir marqué des bons auteurs en même temps qu'on y trouve les défauts communs à la plupart des œuvres de cette époque. Mais n'y faut-il voir que « le procédé et le pastiche » ? C'est un arrêt auquel bien des personnes refuseront de souscrire.

Il n'est pas toujours aisé de s'orienter dans l'œuvre de Lucien. M. Aubé a montré beaucoup de réserve dans l'examen des passages où Lucien semble faire allusion aux chrétiens. Quant aux opuscules où ils sont nettement désignés, M. Aubé a rejeté avec raison le *Philopatris* depuis longtemps condamné et qui est de date postérieure. A propos de la satire sur la mort de Pérégrinus, M. Aubé a signalé les allusions qu'on y a vues à saint Ignace et à saint Polycarpe. Mais, dans ce chapitre, la tendance de M. Aubé à exposer longuement toutes les raisons pour et contre rend quelquefois ses conclusions peu nettes. La partie de l'ouvrage consacrée à Celse est le morceau capital: elle forme du reste plus de la moitié du volume. C'est un travail fort complet. M. Aubé cherche d'abord à reconstruire la biographie de Celse; passant ensuite à la date du *Discours véritable*, il expose et discute les conclusions récemment formulées par M. Keim (*Celsus wahres Wort*, Zurich, 1873), et il ne les accepte qu'après un sérieux examen: Celse a écrit son ouvrage entre 176 et 180. M. Aubé montre jusqu'où s'étendaient les connaissances de l'écrivain païen sur le christianisme: il avait lu la plupart des livres de l'Ancien Testament, les quatre Évangiles et un assez grand nombre d'autres écrits, il était même au courant de quelques-unes des hérésies qui troublaient les communautés chrétiennes. Origène, en réfutant Celse, a eu la bonne foi de reproduire textuellement les attaques auxquelles il répondait; contre l'opinion de Baur, l'auteur croit qu'on peut reformer presque entièrement le *Discours véritable*; après avoir exposé son système, il publie un essai de restitution qui a été

justement remarqué et qui lui a valu récemment un des prix de l'Association des études grecques. Le succès qu'a rencontré M. Aubé la décidera, nous l'espérons, à donner une édition critique du texte grec. Un chapitre consacré à l'appréciation de la polémique de Celse complète cette étude si intéressante.

L'examen de la vie d'Apollonius de Tyane occupe la dernière partie du volume. M. Aubé analyse le livre de Philostrate et y signale avec soin la préoccupation constante d'opposer secrètement à la vie et aux miracles du Christ et des apôtres la vie et les miracles d'Apollonius. Plusieurs critiques l'avaient déjà remarquée, mais l'auteur insiste sur ce point : il voit dans cette œuvre étrange un essai de renaissance néo-païenne sous l'influence du christianisme. La religion nouvelle n'est pas directement attaquée : Philostrate et ceux qui l'ont poussé à écrire représentent plutôt la conciliation, et, si l'on peut réunir des termes qui se contredisent, le désir de créer un paganisme chrétien.

L'avant-propos permettait de croire que M. Aubé chercherait à déterminer l'état général de l'opinion populaire contre les chrétiens. En réalité ses études ne portent que sur un petit nombre d'écrivains représentant souvent des idées et des tendances particulières. Celse, Lucien parlent en leur nom et envisagent le christianisme à un point de vue qui n'est pas toujours celui de la multitude. L'ouvrage de Fronton était peut-être un écho plus fidèle des attaques et des calomnies populaires. Mais, s'il est perdu, M. Aubé aurait pu trouver dans les apologistes, dans les Actes des martyrs, tous les matériaux d'un chapitre où il aurait mieux étudié cette polémique passionnée, ignorante et crédule, et qui presque toujours se terminait par quelque drame sanglant. Au reste, on pourrait reprocher au travail de M. Aubé d'être moins un livre qu'une série d'études qui ont un lien commun sans doute, mais qui cependant ne sont pas assez étroitement rattachées les unes aux autres. Dès la première page de l'avant-propos, M. Aubé semble indiquer que c'est là sa méthode. Et cependant, malgré cet avertissement, quand on arrive à la fin du volume on cherche involontairement la conclusion qui manque. L'auteur a eu ses raisons sans doute pour nous la refuser. Mais il aurait satisfait beaucoup de lecteurs en donnant un dernier chapitre qu'on attend, et en supprimant le premier dont il reconnaît lui-même l'insuffisance et qui d'ailleurs n'était point nécessaire.

Le titre seul de ce chapitre est déjà bien vague : « Mouvement des idées chrétiennes au second siècle » ; et n'est-il pas bien imprudent de faire d'un tel sujet une sorte d'introduction et de le vouloir traiter en soixante-huit pages ? Aussi y pourrait-on relever bien des allégations contestables. « Rien ne paraît avoir été plus confus, dit-il (p. 9), plus mêlé, plus incohérent que ce qu'on appelle la doctrine chrétienne au second siècle. » Voilà un jugement sommaire que bien des personnes, en dehors de toute préoccupation dogmatique, trouveront sans doute excessif. Il faudrait au moins s'expliquer, et malheureusement les pages qui suivent sont bien vagues.

« Les artisans de la doctrine, dit M. Aubé, travaillent isolément, sans concert. » Rien ne me paraît moins fondé que cette assertion, qu'on l'applique aux docteurs ou aux communautés. L'histoire des trois premiers siècles nous montre au contraire un échange constant d'idées, d'exhortations entre les églises et leurs chefs. Les hérésies sont nombreuses sans doute, l'effervescence des esprits très-vive, mais, si l'on admettait le point de vue auquel se place l'auteur, l'unité eût été impossible et le christianisme n'eût pas vécu deux siècles. M. Aubé subit ici l'influence de cette école qui ne veut voir à cette époque ni organisation, ni discipline, ni hiérarchie. « Les apologistes, pour la plupart, dit-il, n'appartenaient pas à la hiérarchie ecclésiastique (p. 7) » ; et à l'appui de cette assertion il cite d'abord Quadratus et Aristide. Mais est-il donc définitivement prouvé que Quadratus n'a pas été évêque d'Athènes? et aux noms mis en avant par l'auteur ne peut-on pas opposer Méliton, évêque de Sardes, Apollinaire, évêque d'Hiérapolis, Tertullien, prêtre à Carthage ou à Rome ?

Ce sont là des faits bien connus de M. Aubé, mais il les oublie à cet endroit, tout préoccupé qu'il est de son système. Du reste, malgré l'étendue de ses connaissances et la finesse de sa critique, on ne peut dire qu'il ait entièrement pénétré dans l'esprit de cette époque. Certains côtés lui sont bien connus, d'autres lui échappent : le mouvement religieux, sous ses formes les plus simples, les plus populaires, se dérobe souvent à lui. Quoi qu'il fasse, M. Aubé conserve, dans sa manière de traiter l'histoire, quelque chose des allures du philosophe. Ici, comme dans son premier volume, on pourrait lui reprocher parfois de faire trop intervenir la logique et le raisonnement ; ce sont des armes dont l'historien ne doit pas s'exagérer la valeur.

Tel qu'il est, le volume de M. Aubé compte parmi les publications remarquables qui ont été faites de notre temps sur cette période de l'histoire. On peut contester çà et là les assertions de l'auteur, mais non le mérite de son livre. C'est une œuvre sérieuse où M. Aubé a cherché à se placer en dehors de tout parti pris, de toute opinion préconçue. J'ajouterais qu'il sait être savant sans ennui et qu'il joint au souci de la vérité historique celui du style et de la forme.

CH. BAYET.

*Etrochische und Sicilische Vasenbilder*, herausgegeben von Otto Benndorf; dritte Lieferung, 1877, Berlin, Guttentag, in-folio.

Nous avons rendu compte dans la *Revue* (1) des deux premières livraisons de cet ouvrage. La troisième, qui vient de paraître, contient quinze planches. La liste suivante donne les vases de la Grèce propre et ceux de la Sicile que l'auteur a fait reproduire. Peut-être n'est-il pas inutile de grouper ainsi, sous deux titres différents, les peintures céramiques qui sont l'objet de ce nouveau travail, d'autant plus que cette table ne se trouve pas dans le livre de M. Benndorf.

(1) Voyez aussi *Journal des savants*, 1874.

## VASES DE LA GRÈCE PROPRE.

## PLANCHE XXXI.

1. OENOCHOË, collection Finlay, Athènes.
- 2 a, 2 b. Amphore conservée au ministère des cultes, Athènes.
3. Petit aryballe de la collection Bendis à Corinthe, aujourd'hui au Musée de l'art et de l'industrie à Vienne.
4. Aryballe, ministère des cultes à Athènes.
5. Aryballe, Varvakeion, à Athènes.

## PLANCHE XXXII.

- 4 a, 4 b, 4 c. Double disque au musée du Varvakeion, d'Athènes ou de Corinthe.
5. OENOCHOË trouvée au nord du Pirée, musée derrière l'Erechtheion.

## PLANCHE XXXIII.

Lékythos à fond blanc et à figures polychromes, de l'Attique, au Musée de l'art et de l'industrie à Vienne.

## PLANCHE XXXIV.

Lékythos à fond blanc et à figures polychromes, de l'Attique, au cabinet des monnaies et des antiques de Vienne.

## PLANCHE XXXV.

Cratère de Béotie, collection particulière, à Athènes.

## PLANCHE XXXVI.

1. Fragment d'œnochoé attique, collection de l'université de Prague.
2. Aryballe, collection particulière, à Corinthe.
3. Lékythos du Varvakeion, figures rouges.
4. Lékythos d'une collection particulière à Corinthe, figures rouges.
5. Aryballe de Milo, collection particulière à Athènes.

## PLANCHE XXXVII.

1. Fragments d'Imbros, collection particulière, Athènes, figures rouges.
2. Vase de Corinthe, au Varvakeion.
3. Aryballe d'une collection de Corinthe, aujourd'hui à Berlin.
4. Fragment de skyphos.
5. Fragment d'œnochoé, collection particulière, Athènes.
6. Lékythos, collection particulière, Athènes; figures rouges.
7. Fragment de vase doré, collection particulière, Athènes.



## PLANCHE XXXVIII.

Aryballe d'Athènes, au Musée de l'art et de l'industrie à Vienne.

## VASES DE SICILE.

## PLANCHE XXXIIII.

1. Lékythos du musée Biscari à Catane.
2. Hydrie du même musée.
3. Lékythos du même musée.

## PLANCHE XXXVI.

3. OENOCHOË de la collection Navarra, à Terranova.
- 4, 5, 6, 7. Petites oENOCHOËS de la collection Spadaro, à Scicli.

## PLANCHE XXXIX.

1. Hydrie, figures rouges, collection Spadaro, à Scicli; trouvée à Camarina.
2. Olla, figures rouges, musée Biscari à Catane.

## PLANCHE XL.

Oxybaphon de Lentini, au musée du Municipi, figures rouges.

## PLANCHE XLI.

1. Lékythos de la collection du chanoine Pacetti, à Scicli, trouvé à Camarina; figures noires sur fond blanc mat.
2. Kélébé de la collection Ricupero, à Catane, figures rouges.

## PLANCHE XLII.

1. Lékythos, collection Navarra à Terranova, trouvé à Géla; figures noires sur fond blanc mat.
2. Lékythos de la même collection, même origine; figures noires sur fond rouge.
3. Péléké, collection Gemarelli à Catane; figures noires sur fond rouge.
4. Lékythos d'Agrigente, collection Granet; figures noires sur fond rouge.

## PLANCHE XLIII.

1. Coupe de la collection Iudica à Palazzolo, trouvée à Acré; figures brunes sur fond jaune.
2. OENOCHOË du musée des Bénédictins à Catane; figures rouges sur fond noir.

3. Aryballe du même musée ; figures rouges.

4a, 4b. Péléké à figures noires, trouvée à Gela, collection Navarra à Terranova.

PLANCHE XLIV.

Cruche à une seule anse trouvée à Aderno, collection de l'Académie des sciences à Saint-Petersbourg ; figures jaunes.

PLANCHE XLV.

1. Sorte d'amphore, même provenance ; figures rouges.

2a, 2b. Lékané du musée des Bénédictins à Catane.

M. Benndorf n'embellit pas l'antiquité ; il ne recherche pas une régularité de convention qui fausse le dessin ; il donne les imperfections telles qu'elles sont, et elles ne manquent pas dans des peintures qui ont subi l'influence d'une grande époque, mais qui souvent nous viennent de potiers pressés ou mal habiles. Ces scrupules de fidélité sont un réel mérite ; mais il ne suffit pas de rendre avec soin les défauts pour être fidèle. Même dans les morceaux les plus négligés, certaines parties sont de main de maître ; il y a de plus une expression d'ensemble, un style général, qui sont la marque du génie grec. De tels caractères ne doivent pas être méconnus.

Un ou deux exemples nous aideront à préciser nos exigences. La figure 1 de la planche xxxi, la première planche de la nouvelle livraison, reproduit une œnochoé qui a été longtemps dans la collection Finlay. La figure principale est une Minerve debout ; la ligne du nez, les plis des lèvres, le menton, l'œil, dans le dessin, manquent de style, tandis que l'original, sans être une œuvre de premier ordre, est vraiment grec. On ne reconnaît plus dans ce profil tout moderne, — et qui chez les modernes serait assez disgracieux, — le caractère attique. Un dessin de M. Chaplain que j'ai sous les yeux, et qui est à la fois plus précis et plus libre que la reproduction donnée dans la *Gazette des beaux-arts*, diffère sensiblement de celui de M. Benndorf. J'ai été revoir et regarder à loisir l'œnochoé Finlay, qui est maintenant dans une autre collection. Le personnage placé sur la colonne a beaucoup souffert, mais quelques traits de la tête et de la figure paraissent indiquer un vieillard plutôt qu'un enfant. Ces détails et bien d'autres, si on veut, sont secondaires et je n'y insiste pas ; ce qui est grave c'est d'enlever à une figure grecque de la bonne époque tout ce qui fait qu'elle est vraiment grecque.

L'aryballe reproduit figure 3, planche xxxvii, était autrefois à Corinthe dans une collection particulière. C'est une œuvre parfaite de grâce et de simplicité élégante. L'artiste n'a pas fait un travail fini ; il a indiqué plutôt qu'accentué cette esquisse. Il faut rendre la scène telle qu'elle a été traitée, sans trop préciser ce qui ne l'est pas. La planche xxxvii complète l'œuvre du peintre grec ; ainsi elle donne à la tête une expression qu'elle

n'a jamais eue et qui suffit pour faire paraître vulgaire ce qui devrait être charmant; la pensée de l'artiste et l'esprit même de l'œuvre sont méconnus. Il serait facile de multiplier les remarques de ce genre. Elles n'empêcheraient pas que les dessins de M. Benndorf ne soient supérieurs à beaucoup de ceux qui se publient chaque jour; elles prouveraient une fois de plus combien ces vases sont difficiles à reproduire; il suffit d'un rien pour donner un sens faux à une figure, à un geste, à une attitude, pour faire disparaître le charme de ces peintures.

Le commentaire est sobre, précis, instructif; il explique ce qui peut être éclairé par des rapprochements certains; il ne cherche pas un sens savant à ces compositions quand elles ne sont que l'œuvre d'un caprice heureux; quand elles nous renseignent au contraire sur un usage, sur une légende, il le montre sûrement et avec goût.

Il faut se féliciter des travaux que des archéologues aussi distingués que MM. Benndorf et Heydemann ont entrepris pour faire connaître les céramiques de la Grèce. Grâce à eux, beaucoup de vases remarquables du musée de la Société archéologique sont maintenant à la disposition des savants. Un catalogue complet et méthodique était encore attendu; il vient de paraître par les soins de M. Collignon; il forme le troisième cahier de la seconde année de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*.

Pour les vases de la Sicile, qui doivent beaucoup à M. Benndorf, nous pouvons aussi annoncer un mémoire d'ensemble qui cherche à résumer les caractères principaux de la céramique en ce pays. L'auteur, M. Haus-soullier, l'avait achevé l'an dernier; il le soumet en ce moment à une nouvelle révision.

ALBERT DUMONT.

**ictionnaire numismatique, etc., par ALX. BOUTKOWSKI. 1<sup>re</sup> livraison (Pompée et César). Leipzig, Weigel, 1877 (1).**

C'est un catalogue des monnaies impériales de coin romain, coloniales ou frappées dans les villes, avec des remarques sur leur rareté, leurs prix de vente, etc. L'entreprise d'un tel catalogue, surtout des monnaies impériales frappées dans les villes grecques et les colonies romaines, est fort utile et servira puissamment dans les recherches; mais on se serait fort bien passé de hors d'œuvre tels que les considérations sur la Colonne de Pompée à Alexandrie et la liste des artistes qui ont vécu du temps de Pompée et de César. Un ordre plus clair de disposition des matières, facile à parcourir du regard, autant que possible alphabétique et en forme de tables, rendrait aussi les recherches plus aisées.

A. VON SALLET.

(*Numismatische Zeitschrift* de Berlin.)

(1) Nous ne croyons pouvoir mieux faire connaître cette publication qui commence qu'en empruntant au journal numismatique de Berlin les quelques lignes qui lui ont été consacrées par un juge aussi compétent que M. de Sallet.

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUS

### DANS LE TRENTE-CINQUIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

#### LIVRAISON DE JANVIER

I. — Le monument de Sarba (Djouni de Phénicie) et le site de Palæy-blos, par M. GEORGES COLONNA CECGALDI.....	1
II. — La basilique de Fanum, construite par Vitruve, par M. J. QUICHERAT.....	23
III. — D'une épitaphe métrique du cloître de Saint-Sauveur, à Aix, par M. ED. LE BLANT.....	37
IV. — Note sur une inscription inédite de la région centrale des Pyrénées (ancienne « Civitas Convenarum »), par M. E. BARRY.....	41
V. — Peintures d'une salle dans le cimetière de Cyriaque, près de Rome, par M. LOUIS LEFORT.....	43
VI. — Les monuments de l'époque romane en Hongrie, par M. HENZLMAN..	47
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de décembre)..	52
Nouvelles archéologiques et correspondances.....	53
Bibliographie.....	56

PLANCHES I. Astarté sur le pavois.  
    II. Monument de Sarba.

#### LIVRAISON DE FÉVRIER

I. — La basilique de Fanum, construite par Vitruve ( <i>suite et fin</i> ), par M. J. QUICHERAT.....	65
II. — Les monuments de l'époque romane en Hongrie ( <i>suite et fin</i> ), par M. HENZLMAN.....	81
III. — Découverte d'une inscription gauloise à Paris; étymologie du nom de Lutèce, par M. ROBERT MOWAT.....	94
IV. — Mélanges d'épigraphie, par M. J. MORDTMANN fils.....	109
V. — Décret du conseil des Cinq Cents, par M. P. FOUcart.....	118
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de janvier)....	123
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	124
Bibliographie.....	130

PLANCHE III. Basilique de Fanum.

## LIVRAISON DE MARS

I. — Mélanges d'épigraphie ( <i>suite et fin</i> ), par M. J. MORDTMANN fils.....	137
II. — Étude épigraphique sur un traité de saint Augustin, par M. G.-M. TOURRET.....	140
III. — Remarques sur quelques textes gallo-romains, par M. EDMOND BLANC.....	156
IV. — Le conte des Deux Frères, par M. G. MASPERO.....	164
V. — Mémoire sur le temple hypèthre, par M. CHARLES CHIPIEZ.....	180
VI. — L'Inscription gauloise du musée de Cluny, par M. ROBERT MOWAT... ..	168
VII. — Les fouilles de la Piazza di Pietra, par M. MAURICE ALBERT.....	190
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de février)....	193
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	194
Bibliographie.....	201
PLANCHES IV. Banquet funèbre. — Stèle d'Odessos.	
V. Temple hypèthre (plans des plafonds, etc.).	

## LIVRAISON D'AVRIL

I. — Mémoire sur le temple hypèthre ( <i>suite et fin</i> ), par M. CHARLES CHIPIEZ.....	209
II. — Décret pour l'envoi de clérouques athéniens à Potidée, par M. P. FOU-CART.....	220
III. — Les dernières fouilles de Préneste, par M. E. FERNIQUE.....	233
IV. — Les sculptures de nos rochers, par M. A. MARTIN.....	243
V. — Sur l'origine de la convention de Descartes, par M. C. HENRY.....	251
VI. — Les Ligures. Les noms de lieu celtiques, par M. H. D'ARBOIS DE JU-BAINVILLE.....	260
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de mars)....	268
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	269
Bibliographie.....	276
PLANCHES VI-VII. Temple hypèthre. — Élévation latérale. — Vue perspective.	
VIII. Sculptures sur rochers.	

## LIVRAISON DE MAI

I. — Étude épigraphique sur un traité de saint Augustin ( <i>suite et fin</i> ), par M. G.-M. TOURRET.....	281
II. — Note sur une stèle à inscriptions, par M. EDMOND LE BLANT.....	299
III. — Hache celtique en pierre polie, par M. RENÉ KERVILLET.....	307
IV. — Deux plombs satiriques, par M. G. SCHLUMBERGER.....	311
V. — Liste des dolmens et allées couvertes de la Gaule.....	316
VI. — Le tumulus n° 21 de la forêt d'Ensisheim. Note de la Direction.....	334
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois d'avril).....	336
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	337
Bibliographie.....	342
PLANCHES IX. Tumulus d'Ensisheim.	
X. Ampoule portant le nom de saint Ménas.	

## LIVRAISON DE JUIN

I. — Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie (Sainte-Constance de Rome), par M. Eug. MUNTZ.....	353
II. — Sceau de la ville de Mételin sous la domination génoise au moyen âge, par M. G. SCHLUMBERGER.....	368
III. — Notice sur un cimetière romain, par M. ROBERT DE LASTEYRIE.....	371
IV. — Esquisse de la mythologie irlandaise, par M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.....	384
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de mai).....	396
Nouvelles et correspondance.....	397
Bibliographie.....	404
PLANCHES XI. Fragment de la mosaïque de Sainte-Constance.	
XII. Colonne de Merten.	

---



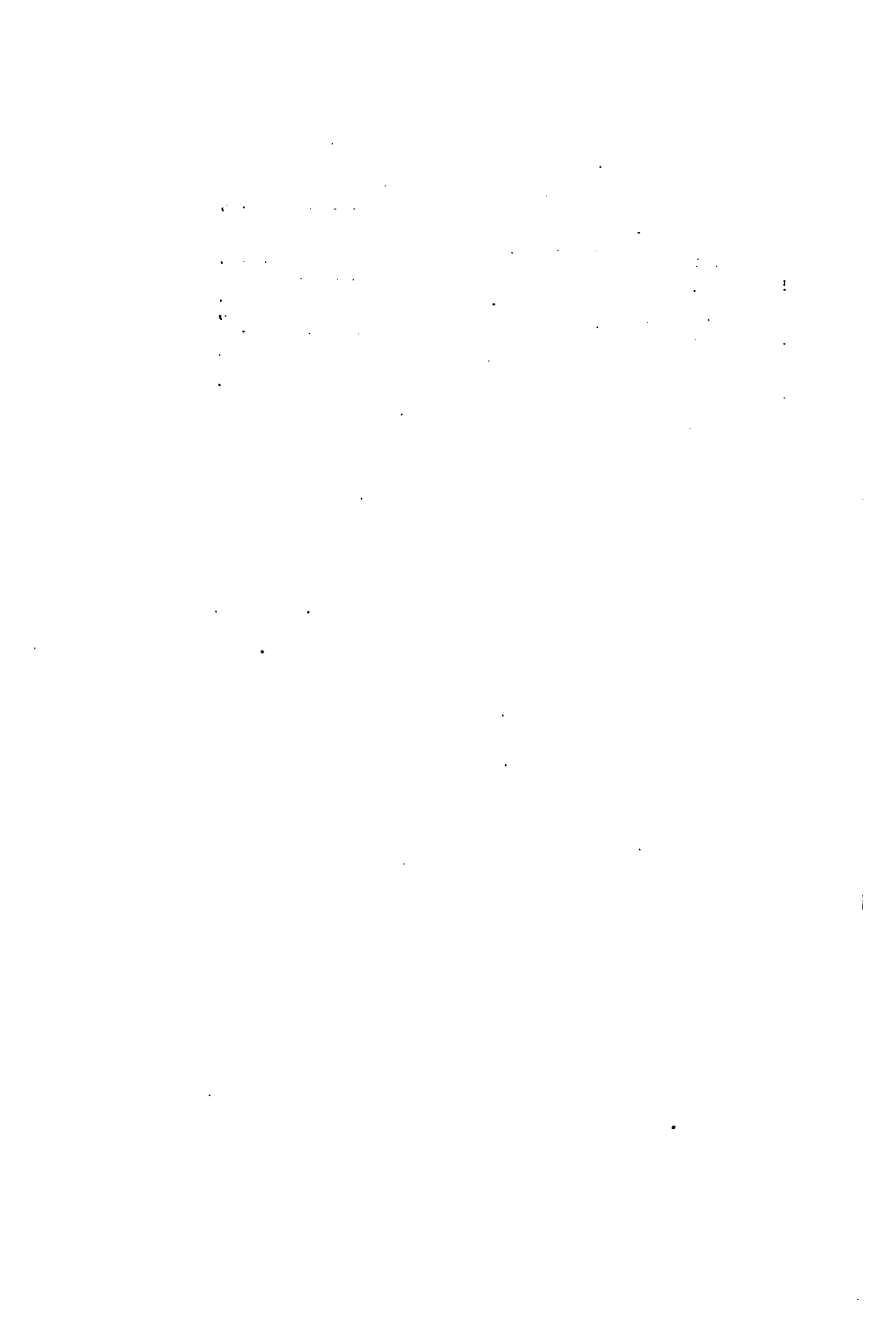
## TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

- A. B.** — Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, mois de décembre, p. 52 (janvier); — mois de janvier, p. 123 (février); — mois de février, p. 193 (mars); — mois de mars, p. 268 (avril); — mois d'avril, p. 336 (mai); — mois de mai, p. 396 (juin).
- A. B.** — Una visita al Museo di storia patria di Reggio dell' Emilia, par M. VITTORIO POCCHI, p. 59 (Bibl.).
- A. de B.** — Histoire et statistique monumentale du département du Cher, par M. A. BUHOT DE KERSERS, p. 206-207 (Bibl.).
- A. de B.** — Les prophètes du Christ; — Le drame chrétien au moyen âge, par M. MARIUS SEPET, p. 412-414 (Bibl.).
- A. de B.** — Chartrier de Thouars, documents historiques et généalogiques, p. 414-417 (Bibl.).
- ALBERT (MAURICE).** — Les fouilles de la Piazza di Pietra, à Rome, p. 190-192 (mars).
- ALBERT (MAURICE).** — Roma sotterranea cristiana, p. 406-412 (Bibl.).
- ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. d').** — Les Ligures. Les noms de lieu celtiques et le jugement arbitral des frères Minucius, 117 av. J.-C., p. 260-267 (avril).
- ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. d').** — Esquisse de la mythologie irlandaise d'après les monuments littéraires nationaux les plus anciens, p. 384-395 (juin).
- BARRY (E.).** — Note sur une inscription inédite de la région centrale des Pyrénées, p. 41-42 (janvier).
- BARTHÉLEMY (E. DE).** — Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par M. Ed. FLEURY, p. 207-208 (Bibl.).
- BAYET (CH.).** — Histoire des persécutions de l'Eglise, p. 417-420 (Bibl.).
- BENNDORF (OTTO DE).** — Griechische und Sicilische Vasenbilder, p. 420-424 (Bibl. par M. ALBERT DUMONT).
- BLANC (EDMOND).** — Remarques sur quelques textes gallo-romains des Alpes-Maritimes qui portent des noms géographiques, p. 156-163 (mars).
- BOUTKOWSKI (ALEX.).** — Dictionnaire numismatique, p. 424 (Bibl. par M. A. VON SALLET).



- BROWN (ROBERT).** — The great Dionysiac Myth, p. 404-406 (Bibl., par M. G. P.).
- BRUN.** — Session du Congrès scientifique de France à Nice, p. 194-196 (Nouv. et corr.).
- RUHOT DE KERSERS (A.).** — Histoire et statistique monumentale du département du Cher, p. 206-207 (Bibl., par M. A. de B.).
- CAIX DE SAINT-AYMOUR (AM. DE).** — Annuaire des sciences historiques, p. 130-131 (Bibl., par M. G. P.).
- CARTAILHAC (EMILE).** — L'âge de pierre dans les souvenirs et superstitions populaires, p. 134-186 (Bibl., par M. H. A. MAZARD).
- CHAIGNET (E.-A.).** — La tragédie grecque, p. 59-60 (Bibl., par M. X.).
- CHIFFEZ (CHARLES).** — On the temples of Diana at Ephesus and of Apollo at Didyme, par M. Jos. FERGUSSON, p. 131-134 (Bibl.).
- CHIFFEZ (CHARLES).** — Mémoire sur le temple hypéthre, p. 180-187, pl. V (mars); — *suite et fin*, p. 209-219, pl. VI et VII (avril).
- CLERMONT-GANNEAU (CH.).** — Découverte d'une mosaïque sur le mont des Oliviers, avec inscription grecque mentionnant un diacre d'une église du Saint-Sépulcre, p. 398-399 (Nouv. et corr.).
- COLLIGNON (MAX.).** — Quid de collegiis ephedorum apud Graecos, excepta Attica, ex titulis epigraphicis commentari liceat. — Essai sur les monuments grecs et romains, p. 278-280 (Bibl. par M. L. DUCHESNE).
- COLONNA CECALDI (GEORGES).** — Le monument de Sarba (Djouni de Phénicie) et le site de Palmyrbloë, p. 1-22, pl. II, 12 fig. (janvier).
- DELAUNAY (FERDINAND).** — Musées archéologiques et historiques de l'Europe, p. 399-402 (Nouv. et corr.).
- DUCHESNE (L.).** — Quid de collegiis ephedorum apud Graecos, excepta Attica, ex titulis epigraphicis commentari liceat. — Essai sur les monuments grecs et romains, par M. MAX. COLLIGNON, p. 278-280 (Bibl.).
- DUMONT (ALBERT).** — Griechische und Sicilische Vasenbilder, par M. OTTO DE BRUNNORF, p. 420-424 (Bibl.).
- DURUY (V.).** — Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des barbares, p. 351-352 (Bibl., par M. G. P.).
- EDWARDS (AMELIA B.).** — A Thousand Miles up the Nile, p. 60-61 (Bibl., par M. G. MASPERO).
- FERGUSSON (JOS.).** — On the temples of Diana at Ephesus and of Apollo at Didyme, p. 131-134 (Bibl., par M. CHARLES CHIFFEZ).
- FERGUSSON (JAMES).** — Les monuments mégalithiques de tous pays, p. 277-278 (Bibl., par M. FÉLIX ROBIQU).
- FERRIER (E.).** — Les dernières fouilles de Préneste, p. 283-282 (avril).
- FLEURY (ENOUARD).** — Ossuaire préhistorique de Nanteuil-Vichel (Aisne), p. 126-127 (Nouv. et corr.).
- FLEURY (ED.).** — Antiquités et monuments du département de l'Aisne, p. 207-208 (Bibl., par M. E. DE BARTHÉLEMY).
- FOUCART (P.).** — Décret du conseil des Cinq Cents de l'année 394, p. 118-122 (février).
- FOUCART (P.).** — Décret pour l'envoi de clérouques athéniens à Potidée, p. 220-232 (avril).
- G. P.** — Annuaire des sciences historiques, par M. AM. DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, p. 130-131 (Bibl.).
- G. P.** — Nouvelle revue historique de droit français et étranger, publiée sous la direction de MM. Laboulaye, de Rozière, Gléde, Dareste, Boissénade et Flach, p. 276 (Bibl.).
- G. P.** — Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des barbares, par M. V. DURUY, p. 351-352 (Bibl.).
- G. P.** — The great Dionysiac Myth, par M. ROBERT BROWN, p. 404-406 (Bibl.).
- H. A. M.** — Extrait d'une correspondance du Times sur les dernières fouilles de Mycènes, p. 197-199 (Nouv. et corr.).
- HENRY (C.).** — Sur l'origine de la convention dite de Descartes, p. 251-250 (avril).
- HENZLMAN.** — Les monuments de l'époque romane en Hongrie, p. 47-51 (janvier); — *suite et fin*, p. 81-93 (février).
- KERVILER (RENÉ).** — Hache celtique en pierre polie, complètement emmanchée, des alluvions de l'anse de Penhouët à Saint-Nazaire-sur-Loire, p. 307-310<sup>4</sup> 1 fig. (mai).
- LASTEYRIE (ROBERT DE).** — Notice sur un

- cimetière romain découvert à Paris, rue Nicole, p. 371-383 (juin).
- LE BLANT (EDMOND).** — D'une épitaphe métrique du cloître de Saint-Sauveur, à Aix, p. 37-40 (janvier).
- LE BLANT (EDMOND).** — Note sur une fiole à inscriptions portant l'image de saint Ménaas, p. 299-306, pl. X, 1 fig. (mai).
- LEFORT (LOUIS).** — Peintures d'une salle dans le cimetière de Cyriaque, près de Rome, p. 43-46, pl. I (janvier).
- MARTIN (A.).** — Les sculptures de nos rochers et de nos monuments mégalithiques, p. 243-250, pl. VIII (avril).
- MASPERO (G.).** — A Thousand Miles up the Nile, par M. AMELIA B. EDWARDS, p. 60-61 (Bibl.).
- MASPERO (G.).** — Le conte des Deux Frères, p. 164-179 (mars).
- MAZARD (H.-A.).** — L'âge de pierre dans les souvenirs et superstitions populaires, par M. EMILE CARTALHAC, p. 134-136 (Bibl.).
- MORDTMANN FILS (J.).** — Mélanges d'épigraphie, p. 109-117 (février); — *suite et fin*, p. 137-139, pl. IV (mars).
- MOWAT (ROBERT).** — Découverte d'une inscription gauloise à Paris; Etymologie du nom de Lutèce, p. 94-108, 1 fig. (février).
- MOWAT (ROBERT).** — L'inscription gauloise du musée de Cluny restituée à Nérès-les-Bains (Allier), p. 188-189 (mars).
- MÜNTZ (EUG.).** — Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie. Sainte-Constance de Rome, nouveaux documents, p. 353-367, pl. XI (juin).
- PAPPARIGOPoulos (C.).** — Histoire de la civilisation hellénique, p. 349-351 (Bibl., par M. G. PERROT).
- PARROT (ARMAND).** — Notice sur la découverte du lavatorium de l'ancien hôpital Saint-Jean d'Angers, p. 276 (Bibl.).
- PERROT (G.).** — Milet et le golfe Latmique : Tralles, Magnésie du Méandre, Priène, Milet, Didymes, Héraclée du Latmos, fouilles et explorations archéologiques, par MM. OLIVIER RAYET et ALBERT THOMAS, p. 61-64 (Bibl.).
- PERROT (G.).** — Revue des revues et publications relatives à l'antiquité classique, p. 201-206 (Bibl.).
- PERROT (G.).** — Histoire de la civilisation hellénique, par M. C. PAPPARIGOPoulos, p. 349-351 (Bibl.).
- POGGI (VITTORIO).** — Una visita al Museo di storia patria di Reggio dell' Emilia, p. 59 (Bibl., par M. A. B.).
- PROST (AUG.).** — Découverte de Merten, p. 269-270 (Nouv. et corr.). — Id., p. 397-398, pl. XII (Nouv. et corr.).
- QUICHERAT (J.).** — La basilique de Fanum construite par Vitruve, p. 23-36, 5 fig. (janvier); — *suite et fin*, p. 65-80, pl. III (février).
- RAYET (OLIVIER).** — Milet et le golfe Latmique : Tralles, Magnésie du Méandre, Priène, Milet, Didymes, Héraclée du Latmos, fouilles et explorations archéologiques, par MM. OLIVIER RAYET et ALBERT THOMAS, p. 61-64 (Bibl., par M. G. PERROT).
- ROBIOU (FÉLIX).** — Les monuments mégalithiques de tous pays, par M. JAMES FERUSSON, p. 277-278 (Bibl.).
- SALLET (A. VON).** — Dictionnaire numismatique, par M. ALEX. BOUTKOWSKI, p. 424 (Bibl.).
- SAULCY (F. DE).** — Numismatique de l'Orient latin, par M. G. SCHLUMBERGER, p. 342-349 (Bibl.).
- SCHLUMBERGER (G.).** — Deux plombs satiriques ayant trait à l'histoire des latins d'Orient, p. 311-315, 4 fig. (mai).
- SCHLUMBERGER (G.).** — Numismatique de l'Orient latin, p. 342-349 (Bibl., par M. F. DE SAULCY).
- SCHLUMBERGER (G.).** — Sceau de la ville de Mételin sous la domination génoise au moyen âge, p. 368-370, 1 fig. (juin).
- SEPET (MARIUS).** — Les prophètes du Christ; — Le drame chrétien au moyen âge, p. 412-414 (Bibl., par M. A. de B.).
- THOMAS (ALBERT).** — Milet et le golfe Latmique : Tralles, Magnésie du Méandre, Priène, Milet, Didymes, Héraclée du Latmos, fouilles et explorations archéologiques, par MM. OLIVIER RAYET et ALBERT THOMAS, p. 61-64 (Bibl., par M. G. PERROT).
- TOURRET (G.-M.).** — Étude épigraphique sur un traité de saint Augustin, p. 140-155 (mars); — *suite et fin*, p. 281-298 (mai).
- X. — La tragédie grecque, par M. E. A. CHAIGNET, p. 59-60 (Bibl.).



## TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES. — II. ÉGYPTÉ ET ORIENT.

III. GRÈCE. — IV. ITALIE. — V. FRANCE. — VI. PAYS DIVERS.

VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

### I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES.

Nouvelles archéologiques et correspondance, p. 53-58 (janvier); — p. 124-129 (février); — p. 194-200 (mars); — p. 269-275 (avril); — p. 337-341 (mai); — p. 397-403 (juin).

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, par M. A. B.; mois de décembre, p. 52 (janvier); — mois de janvier, p. 123 (février); — mois de février, p. 193 (mars); — mois de mars, p. 268 (avril); — mois d'avril, p. 336 (mai); — mois de mai, p. 396 (juin).

Session du Congrès scientifique de France à Nice, par M. BAUN, p. 194-196 (Nouv. et corr.).

Musées archéologiques et historiques de l'Europe, par M. FERDINAND DELAUNAY, p. 399-402 (Nouv. et corr.).

Sommaire de publications archéologiques, p. 56-58 (Nouv. et corr.); — Id., p. 128-129 (Nouv. et corr.); — Id., p. 200 (Nouv. et corr.); — Id., p. 271-275 (Nouv. et corr.); — Id., p. 339-341 (Nouv. et corr.); — Id., p. 402-403 (Nouv. et corr.).

Annuaire des sciences historiques, par M. AM. DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, p. 130-131 (Bibl., par M. G. P.).

Mort de M. de la Saussaye, p. 199 (Nouv. et corr.).

### II. ÉGYPTÉ ET ORIENT.

Le conte des Deux Frères, par M. G. MASPERO, p. 164-179 (mars).

A Thousand Miles up the Nile, par M. AMELIA B. EDWARDS, p. 60-61 (Bibl., par M. G. MASPERO).

Le monument de Sarba (Djouni de Phénicie) et le site de Palæbyblos, par

M. GEORGES COLONNA CECCALDI, p. 1-22, pl. II, 12 fig. (Janvier).

Découverte d'une mosaïque sur le mont des Oliviers, avec inscription grecque, mentionnant un diacre d'une église du Saint-Sépulcre, par M. CH. CLEMMONT-GANNEAU, p. 398-399 (Nouv. et corr.).

Mélanges d'épigraphie, par M. J. MORDTMANN FILS, p. 109-117 (février); — suite et fin, p. 137-139, pl. IV (mars).

Numismatique de l'Orient latin, par M. G. SCHLUMBERGER, p. 342-349 (Bibl., par M. F. DE SAULCY).

Deux plombs satiriques ayant trait à l'histoire des Latins d'Orient, par M. G. SCHLUMBERGER, p. 311-315, 4 fig. (mai).

### III. GRÈCE.

Histoire de la civilisation hellénique, par M. C. PAPPARIGOUPOULOS, p. 349-351 (Bibl., par M. G. PERROT).

Décret du conseil des Cinq Cents de l'année 394, par M. P. FOUCAUT, p. 118-122 (février).

Décret pour l'envoi de clérouques athéniens à Potidée, par M. P. FOUCAUT, p. 220-232 (avril).

Extrait d'une correspondance du *Times* sur les dernières fouilles de Micènes, par M. H. A. M., p. 197-199 (Nouv. et corr.).

Milet et le golfe Latmique : Tralles, Magnésie du Méandre, Priène, Milet, Didymes, Héraclée du Latmos; fouilles et explorations archéologiques, par MM. OLIVIER RAYET et ALBERT THOMAS, p. 61-64 (Bibl., par M. G. PERROT).

On the temples of Diana at Ephesus and of Apollo at Didyme, par M. JOS. FERGUSON, p. 131-134 (Bibl., par M. CHARLES CHÉPIEZ).

Mémoire sur le temple hypæthre, par M. CHARLES CHIFFLET, p. 180-187, pl. V (mars); — *suite et fin*, p. 209-219, pl. VI et VII (avril).

Quid de collegiis epheborum apud Graecos excepta Attica, ex titulis epigraphicis commentari licet. — Essai sur les monuments grecs et romains, par M. MAX COLLIGNON, p. 278-280 (Bibl., par M. L. DUCHESNE).

Griechische und Sicilische Vasenbilder, par M. OTTO DE BENDORF, p. 420-424 (Bibl., par M. ALBERT DUMONT).

Seau de la ville de Mételin sous la domination génoise au moyen âge, par M. G. SCHLUMBERGER, p. 368-370, 1 fig. (juin).

## IV. ITALIE.

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des barbares, par M. V. DUNUX, p. 351-352 (Bibl., par M. G. P.).

Una visita al Museo di storia patria di Reggio dell'Emilia, par M. VITTORIO POSCI, p. 59 (Bibl., par M. A. B.).

Découverte d'un sarcophage étrusque à Chiusi, p. 124-126 (Nouv. et corr.).

Les dernières fouilles de Préneste, par M. E. FRANÇOIS, p. 233-242 (avril).

Exagérations concernant les fouilles de Manfredonia (Italie), p. 53 (Nouv. et corr.).

Fouilles et découvertes en Italie et à Rome, p. 338-339 (Nouv. et corr.).

Les fouilles de la Piazza di Pietra, à Rome, par M. MAURICE ALBERT, p. 190-192 (mars).

Découvertes archéologiques à Rome, p. 54 (Nouv. et corr.); — *Id.*, p. 270-271 (Nouv. et corr.); — *Id.*, p. 337-338 (Nouv. et corr.).

La basilique de Fanum construite par Vitruve, par M. J. QUICHERAT, p. 23-36, 5 fig. (janvier); — *suite et fin*, p. 65-80, pl. III (février).

Roma sotterranea cristiana, p. 406-412 (Bibl., par M. MAURICE ALBERT).

Peintures d'une salle dans le cimetière de Cyriaque, près de Rome, par M. LOUIS LEFORT, p. 43-46, pl. I (janvier).

Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie. Sainte-Constance de Rome, nouveaux documents, par M. Eug. MÜNTZ, p. 353-367, pl. XI (juin).

## V. FRANCE.

Fougères des schistes ardoisiens d'Angers, p. 55 (Nouv. et corr.).

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par M. Ed. FLEURY, p. 207-208 (Bibl., par M. E. DE BARTHÉLEMY).

Histoire et statistique monumentale du département du Cher, par M. A. BUNOT DE KERASSAS, p. 206-207 (Bibl., par M. A. de B.).

Osuuaire préhistorique de Nanteuil-Vichel (Aisne), par M. EDOUARD FLEURY, p. 120-127 (Nouv. et corr.).

Hache celtique en pierre polie complètement emmanchée, des alluvions de l'anse de Penhouet à Saint-Nataire-sur-Loire, par M. RENÉ KERVILAN, p. 307-310, 1 fig. (mai).

Liste des dolmens et allées couvertes de la Gaule, classés par départements, d'après les documents recueillis par la Commission de la topographie des Gaules, 1878.

Les sculptures de nos rochers et de nos monuments mégalithiques, par M. A. MARTIN, p. 243-250, pl. VIII (avril).

Découverte d'une inscription gauloise à Paris. Étymologie du nom de Lutèce, par M. ROBERT MOWAT, p. 94-108, 1 fig. (février).

L'inscription gauloise du musée de Cluny, restituée à Nérès-les-Bains (Ailier), par M. ROBERT MOWAT, p. 188-189 (mars).

Remarques sur quelques textes gallo-romains des Alpes-Maritimes qui portent des noms géographiques, par M. EDMOND BLANC, p. 156-163 (mars).

Note sur une inscription inédite de la région centrale des Pyrénées, par M. E. BARRY, p. 41-42 (janvier).

Découverte d'une villa romaine dans l'Yonne, p. 53 (Nouv. et corr.).

Notice sur un cimetière romain découvert à Paris, rue Nicole, par M. ROBERT DE LASTEYRIE, p. 371-383 (juin).

D'une épitaphe métrique du cloître de Saint-Sauveur, à Aix, par M. EDMOND LE BLANT, p. 37-40 (janvier).

Note sur une sole à inscriptions portant l'image de saint Ménaas, par M. EDMOND LE BLANT, p. 299-306, pl. X, 1 fig. (mai).

Notes sur la découverte du lavatorium de l'ancien hôpital Saint-Jean d'Angers, par M. ARMAND PARROT, p. 276 (Bibl.).  
Chartrier de Thouars, documents histo-

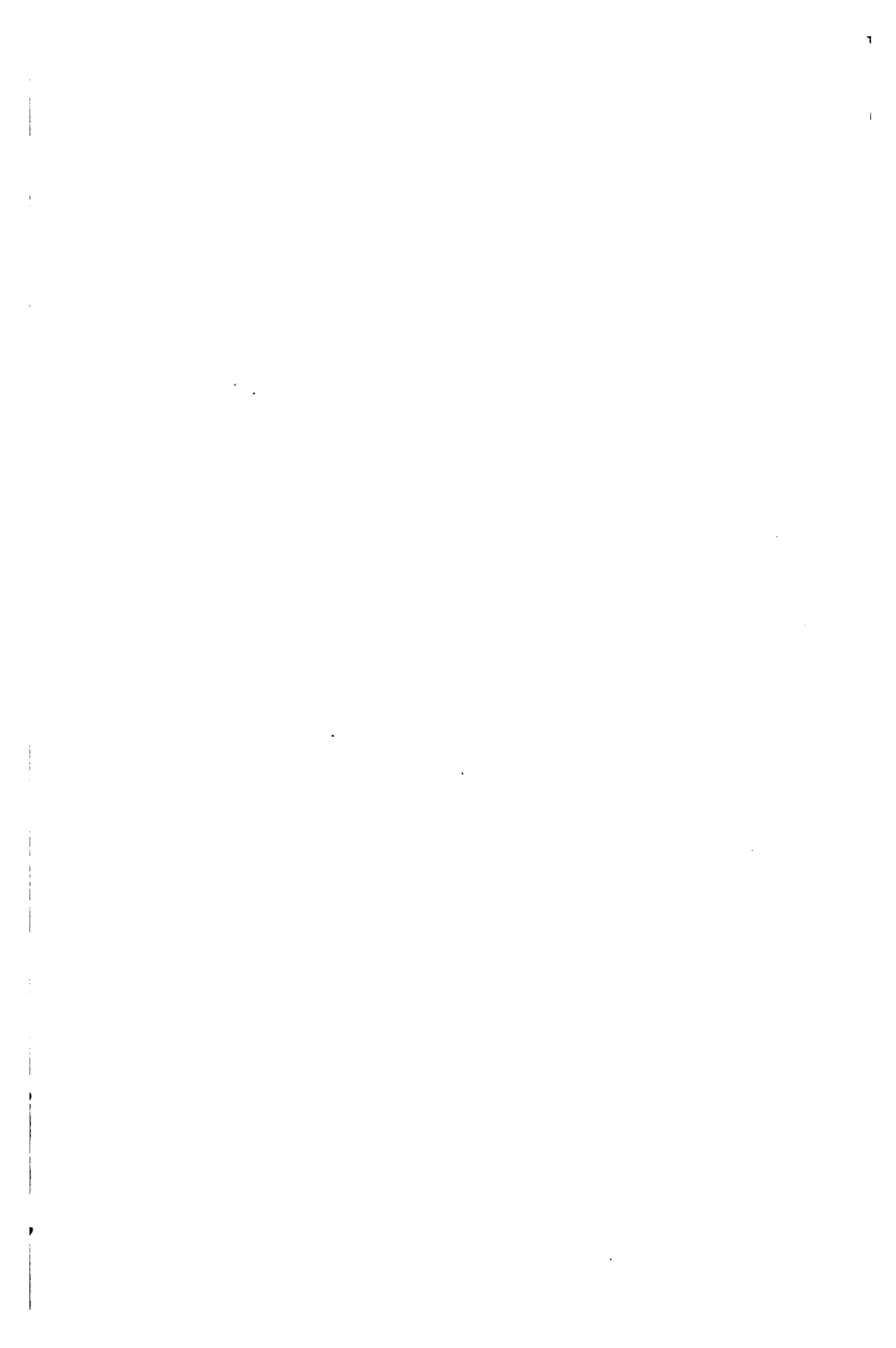
- riques et généalogiques, p. 414-417 (Bibl., par M. A. de B.).
- Découverte d'un tableau du XVI<sup>e</sup> siècle, peint par un Artésien, p. 55 (Nouv. et corr.).
- VI. PAYS DIVERS.**
- Le tumulus n° 21 de la forêt d'Ensisheim (note de la Direction), p. 334-335, pl. IX (mai).
- Une découverte archéologique à Merten, près Metz, p. 199-200 (Nouv. et corr.).
- Découverte de Merten, par M. AUG. PROST, p. 269-270 (Nouv. et corr.); — *Id.*, p. 397-398, pl. XII (Nouv. et corr.).
- Esquisse de la mythologie irlandaise d'après les monuments littéraires nationaux les plus anciens, par M. H. d'ARBOIS DE JURAINVILLE, p. 384-395 (juin).
- Les monuments de l'époque romane en Hongrie, par M. HENZLMAN, p. 47-51 (janvier); — *suite et fin*, p. 81-93 (février).
- Découverte d'un squelette aux environs de Ferdjoua, province de Constantine, p. 55 (Nouv. et corr.).
- Statue découverte à Djimillah (Algérie), p. 199 (Nouv. et corr.).
- VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.**
- Bibliographie, p. 59-64 (janvier); — p. 130-136 (février); — p. 201-208 (mars); — p. 276-280 (avril); — p. 342-352 (mai); — p. 404-424 (juin).
- Revue des revues et publications relatives à l'antiquité classique, p. 201-206 (Bibl., par M. G. PIGNOR),
- Nouvelle Revue historique de droit français et étranger, publiée sous la direction de MM. Laboulaye, de Rozière, Gide, Dareste, Boissonade et Flach, p. 276 (Bibl., par M. G. P.).
- L'âge de pierre dans les souvenirs et superstitions populaires, par M. EMILE CARTAILHAC, p. 134-136 (Bibl., par M. H. A. MAZARD).
- Les monuments mégalithiques de tous pays, par M. JAMES FERGUSON, p. 277-278 (Bibl., par M. FÉLIX ROBIOU).
- La tragédie grecque, par M. E. A. CHAIGNET, p. 59-60 (Bibl., par M. X.).
- Les Ligures. Les noms de lieu celtiques et le jugement arbitral des frères Minucius, 117 avant J.-C., par M. H. d'ARBOIS DE JURAINVILLE, p. 260-267 (avril).
- Dictionnaire numismatique, par M. ALEX. BOUTKOWSKI, p. 424 (Bibl., par M. A. VON SALLEY).
- The great Dionysiac Myth, par M. ROBERT BROWN, p. 404-406 (Bibl., par M. G. P.).
- Les prophètes du Christ; — Le drame chrétien au moyen âge, par M. MARIUS SEPET, p. 412-414 (Bibl., par M. A. de B.).
- Histoire des persécutions de l'Eglise, p. 417-420 (Bibl., par M. CH. BAYET).
- Etude épigraphique sur un traité de saint Augustin, par M. G.-M. TOURNET, p. 140-155 (mars); — *suite et fin*, p. 281-298 (mai).
- Sur l'origine de la convention dite de Descartes, par M. C. HENRY, p. 251-259 (avril).

FIN DE LA TABLE.

✓

✓

✓  
2/1/82





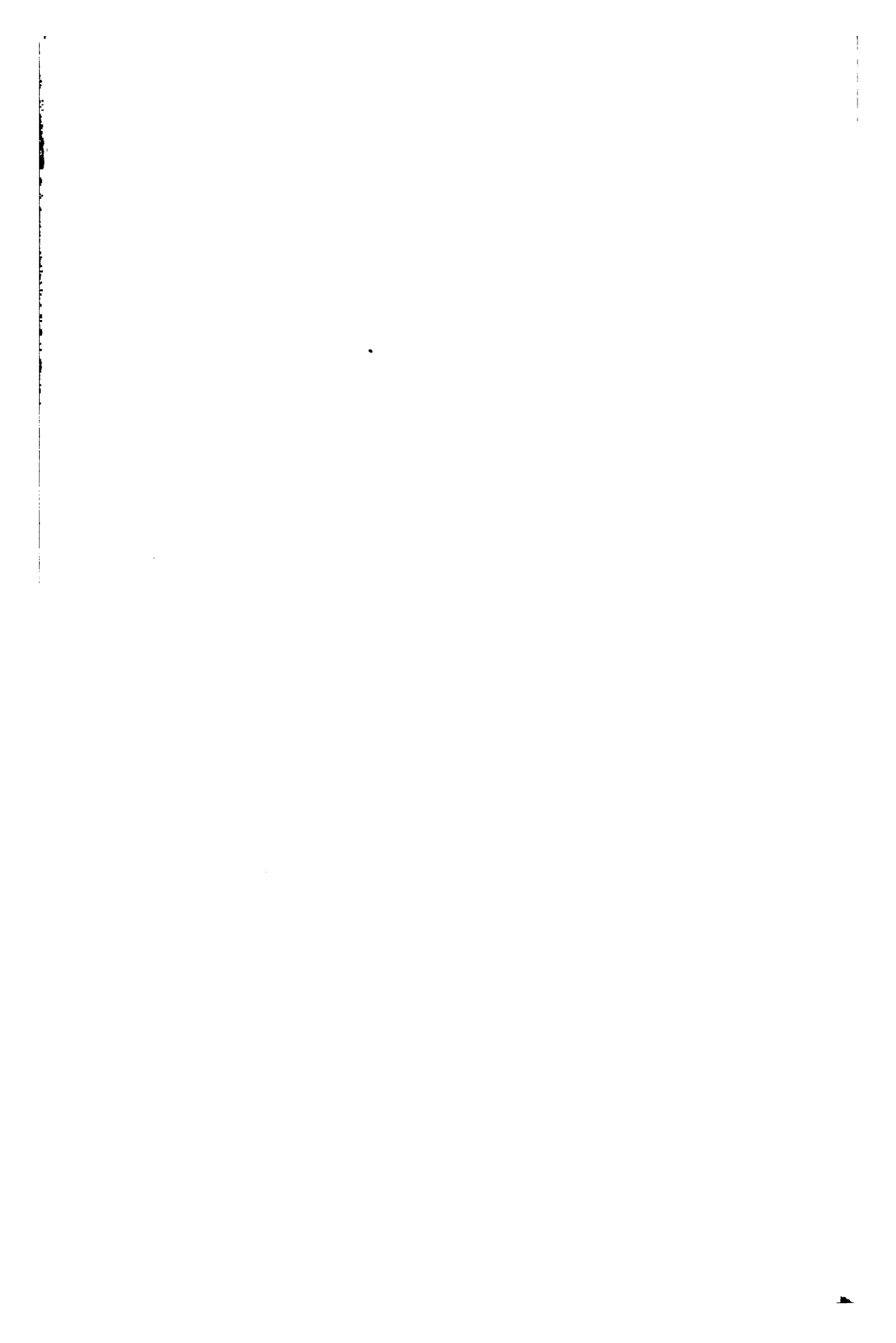
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

1

1

1





1967

